This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49943 9

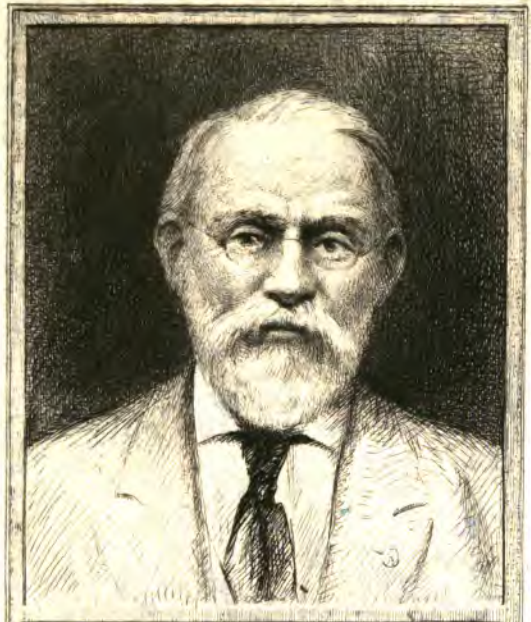

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
611
.B841
R4

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE & d'Anjou

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

DOUZIÈME ANNÉE

TROISIÈME SÉRIE. — TOME IV
(TOME XXIV DE LA COLLECTION)

ANNÉE 1868. — DEUXIÈME SEMESTRE

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4

1868

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 4

Dunning
Nijhoff
2-25-27
13603

LES ARTISTES BRETONS & VENDÉENS

AU SALON DE 1868

I

Les Salons se suivent et se ressemblent. Si ce ne sont pas les mêmes tableaux ni les mêmes statues, quant aux sujets, la similitude est frappante pour ce qui est des manières, des procédés, des systèmes, au point qu'à votre première visite au Salon, vous vous surprenez saluant tout d'abord une foule de connaissances, avant même d'avoir lu aucun nom. C'est aussi toujours à peu près la même moyenne de bon, de médiocre et de mauvais, la même rareté de l'excellent. Je ne dis rien des chefs-d'œuvre ni du génie, la civilité puérile et honnête nous conseillant de ne pas parler des absents. Voilà, en somme, pour la qualité. En ce qui concerne la quantité, c'est autre chose; elle continue à s'épanouir dans toute sa floraison. Le livret n'énumère pas moins de *quatre mille deux cent douze* œuvres diverses, tableaux, statues, bas-reliefs, bustes, gravures, eaux-fortes, pastels, aquarelles, lithographies, dessins, etc., sans compter les ouvrages exécutés dans les monuments publics. C'est un excédant d'environ 1,300 œuvres sur le précédent Salon. Il est vrai qu'à celui-ci l'Exposition universelle faisait une triomphante concurrence. — Cette pauvre Exposition! de quel

éclat elle brillait à pareil jour ! Quelle féerie ! Quelle étourdissante foire humaine ! Quel tohu-bohu de merveilles ! Quel prestigieux rendez-vous du monde, résumé dans ses races, dans ses produits naturels et industriels, et dans ses monuments ! Aujourd'hui.... *quantum mutata !* Le Champ-de-Mars est en train de redevenir le désert poudreux que l'on sait. La moitié déjà, nivelée par la pioche, offre aux exercices militaires un terrain à souhait pour le plaisir des yeux..... d'un capitaine de cavalerie. Vous y chercheriez en vain la trace de ces édifices cosmopolites, de ce jardin réservé, véritable jardin d'Armide, de ces gracieuses vallées, de ces rivières sinueuses, de ces ponts suspendus, de ces kiosques, de ces chalets, de ces serres, de ces palais de verre, de ces aquariums marin et d'eau douce à double et triple étage, construits à prix d'or..... Tout cela a disparu comme ces cités du désert ensevelies sous les flots de sable que soulève le simoûn.... L'autre moitié offre un aspect plus lamentable encore peut-être. Vous y voyez se dresser dans les airs les arceaux démantelés de ce qui reste de la carcasse du gigantesque palais central. Vous diriez de monstrueux bras de fer, maigres et décharnés, se levant éperdus comme pour protester contre la destruction qui les attend à leur tour. Ou bien, surtout si, comme cela m'arriva hier encore, vous contemplez ces ruines aux approches de la nuit, la pénombre du crépuscule exagérant les proportions des objets, votre imagination se demande si ce ne sont pas là les *grandia ossa* du squelette de quelque monstre échoué, lors du dernier déluge, à la surface de ce Sâh'ra en miniature, ou les débris de quelque Palmyre, que colore de ses dernières clartés le soleil qui vient de disparaître derrière le Trocadéro. — Seul, le ravissant Bardo du bey de Tunis reste fièrement debout, toujours paré de sa dentelle d'arabesques et de ses *moucharabiehs* aux vitraux coloriés, et semble décidé à lutter jusqu'à la fin contre la trombe qui a dévasté le reste.

Mais je m'oublie ; fermons cette trop longue parenthèse que mon cœur éprouvait le besoin d'ouvrir, et revenons aux moutons de MM. Jacque et autres bergers de Barbison, — bergers pour de vrai ceux-là, en bourgeron, en sabots, quelque peu crottés, et non

point enrubanés, coquets, pimpants, roses et joufflus comme ces bergers pour rire de Watteau, de Boucher et autres peintres ordinaires de S. M. rococo Pompadour première.

Barbison et la forêt de Fontainebleau sont loin d'ailleurs d'être les seuls pays exploités par nos paysagistes et nos *animaliers*. En digne fille du siècle de la vapeur, la peinture monte en wagon, s'embarque sur les paquebots et court le monde, sa palette à la main et sa boîte à couleurs sur le dos. La voici dans l'Inde avec M. Tournemine, en Perse ou en Turquie avec M. Pasini, en Egypte et dans le Soudan avec MM. Berchère, Belly et Mouchot, en Algérie avec M. Guillaumet et M. Fromentin, en Chine avec M. Th. Delamare.... Où n'est-elle pas? Le jour approche où un paysagiste s'en ira croquer un coin de forêt dans la Nouvelle-Zélande ou en Australie, aux antipodes, comme il va aujourd'hui prendre une vue à Franchart ou aux gorges d'Apremont.

Déjà la peinture peut se partager en régions, ni plus ni moins que la géographie. Nous avons l'orientalisme, avec toutes ses subdivisions européennes, asiatiques et africaines; nous avons l'italianisme, l'helvétianisme, l'algérianisme, l'alsacianisme, l'armoricisme, etc.

Et chacune de ces provinces de la peinture est exploitée, j'allais dire habitée, par des fanatiques qui, le plus souvent, passent leur vie à étudier sous toutes ses faces, parfois même à embellir et à dénaturer le pays de leur choix. Comment s'étonner d'une telle prédilection pour les quelques pays, de plus en plus rares, qui conservent encore une physionomie originale par ce temps de locomotives, de rails, d'uniformité, d'universelle monotonie? Il va sans dire que par l'originalité de ses aspects, de ses types et de ses mœurs, la Bretagne reste l'une des provinces les plus fréquentées du royaume pictural, celle peut-être qui attire les plus nombreux et les plus fidèles touristes de la palette.

Si à cette division géographique de la peinture vous ajoutez les divers systèmes esthétiques, — classicisme, mythologisme, naturalisme, réalisme, archaïsme, fantaisie, allégorie (j'en passe), vous aurez à peu près une idée de l'entente cordiale qui règne et gou-

verne dans le domaine de l'art, à l'heure qu'il est, de l'unité des principes, des efforts et du but.

J'oubliais la démocratie, autre variété d'esthétique. La démocratie est fort bien portée, à l'heure qu'il est (sans qu'on s'entende bien au juste d'ailleurs sur le sens précis de ce mot cabalistique), et l'on ne pouvait manquer de la fourrer un peu dans la peinture. N'ai-je pas lu que cet informe paquet de loques et de guenilles que M. Courbet appelle complaisamment son *Mendiant*, était un sermon démocratique de la plus haute éloquence! Si par démocratique on entend le laid, à la bonne heure : le tableau de M. Courbet est d'une laideur incontestable qu'on ne saurait nier sans la plus criante injustice. Les œuvres de ce genre sont à la peinture à peu près ce que la *Déesse du bœuf gras*, la *Femme à barbe* et autres chefs-d'œuvre illustres du genre canaille, sont à la poésie et à la musique.

Je me garderai d'ajouter ma petite théorie à cette anarchie, d'apporter ma brique à cette tour de Babel que l'individualisme est en train de s'élever à lui-même. Je préfère entrer enfin dans le sujet plus spécial qui m'est attribué, sujet trop vaste encore et sur lequel je ne puis que glisser, l'espace et mon incompétence ne me permettant pas d'appuyer.

II

Et d'abord, à tous seigneurs tous honneurs.

— Messieurs les Prussiens, tirez les premiers!

Et les vainqueurs de Sadowa ne se le font pas dire deux fois. Leur pinceau à aiguille en avant, ils prennent d'assaut le salon carré, en escaladent les murailles et y accrochent fièrement leurs toiles. Voici d'abord M. Meister et sa *Revue du 6 juin 1867*, revue trop fameuse, immortalisée par le pistolet de Berezowski. C'est ensuite la *Bataille de Kœnigsgrœtz*, de M. Otto Heyden, bataille destinée à un si long retentissement dans l'histoire; c'est enfin l'immense

toile de M. Menzel, représentant le *Couronnement de S. M. Guillaume Ier* (allusion délicate au prochain couronnement du futur empereur de toutes les Allemagnes). Un moment même on put croire que, malgré le ton aigre et criard de son auguste image (je ne parle bien entendu que du coloris), S. M. allait être décorée de la médaille d'honneur dans la personne de son peintre; ce qui n'eût pu manquer de nous valoir un gracieux sourire de M. de Bismark et de rasséréner l'horizon politique. Par malheur, le jury a préféré à M. Menzel M. G. Brion, à la Prusse l'Alsace, sa voisine et ennemie intime. Comment va prendre la chose le susceptible Jupiter berlinois? Pourvu qu'il n'aille pas voir là une menace et envoyer quatre hommes et un caporal, coiffés de leur casque à paratonnerre, pour crever la toile de M. Brion à coups de fusil à aiguille!

Deux tableaux qui, eux, ne mettront pas le feu à l'Europe, ce sont les portraits de MM. Sénéca et de Gaulmin, députés, exposés dans le même salon carré par M. Gustave Delhumeau. Ces deux toiles du jeune artiste vendéen témoignent d'un travail consciencieux et d'une habileté déjà remarquable, notamment dans la facture des mains, morceau particulièrement scabreux, trop fréquente pierre d'achoppement, même pour des portraitistes exercés.

L'*Erigone* de M. H. Dubois (de Nantes) est, à mon avis, l'un des bons tableaux du Salon, un de ceux qui accusent un progrès plus marqué. Un dessin ferme et souple, un excellent coloris, recommandaient ce tableau à l'attention du jury, lequel l'a fort justement récompensé d'une de ses médailles. Voilà M. H. Dubois tiré désormais de la foule; à lui de se classer décidément dans l'élite.

Un artiste qui, à notre vif regret, n'a pas été cette fois encore honoré d'une distinction de ce genre, c'est M. Yan' Dargent, un des plus vigoureux et des plus riches tempéraments de l'école contemporaine. Rival de Gustave Doré par l'originalité du trait et la fécondité de l'imagination, dans le genre *illustration* si fort en vogue aujourd'hui, il nous paraît plus vraiment peintre que son jeune et célèbre émule. Il y a dans les toiles de M. Yan' Dargent une étrangeté, une couleur, une audace d'allure, une furie de brosse, qui n'appartiennent qu'à une nature richement douée,

ennemie du banal et du poncif, éprise d'idéal et de merveilleux. Ses tableaux sont autant de légendes et de poèmes. Regardez, par exemple, sa *Roche-Maurice, le soir,* cette lande désolée, pierreuse, hérissée de bruyères et d'ajoncs; ce ciel mi-parti voilé de noires nuées et éclairé de lueurs crépusculaires et orageuses; puis, là-bas, cette roche fantastique qui se dresse, semblable à un château fort en ruines. Je vous défie de passer indifférent à côté de ce paysage, d'une réelle puissance d'effet.

Un talent d'une trempe également vigoureuse, ayant aussi ce qu'en argot d'atelier on appelle de la *patte,* c'est celui de M. Luminais (de Nantes), un autre Breton bretonnant, attaché de cœur à la terre de granit, dont il se plaît à reproduire les paysages mélancoliques et les types populaires. Ses *Braconniers* fuyant, le fusil à la main, le lièvre sur l'épaule, sont dans un excellent mouvement, bien équilibrés, aussi spirituellement que solidement peints. Les mêmes qualités distinguent *Les deux Rivaux.*

Deux coqs vivaient en paix...

La poule est survenue, et les voilà qui se prennent du bec et des ergots pour se disputer la belle. Non point deux coqs emplumés, mais deux coqs de village en bragou-braz, deux robustes gars qui se collettent, s'enlacent de leurs biceps noueux, s'étouffent avec un entrain, une furie qui n'a d'égale que celle que l'artiste a mise à les peindre. Cependant, la rustique Galathée, trop séduisant objet de ce duel à coups de poings, épouvantée d'avoir allumé dans deux cœurs à la fois une passion de cette violence, et ne pouvant mettre d'accord ses deux Polyphêmes, s'enfuit éperdue vers le village, sans doute pour appeler du secours.

Si j'avais quelque chose à reprocher à ce tableau, si habilement et si largement traité d'ailleurs, ce serait la physionomie trop juvénile des lutteurs. On dirait deux enfants se querellant pour une bille ou une toupie, plutôt que deux amoureux se disputant une *pennerès.*

M. Yan' Dargent est un romantique, M. Luminais est un réaliste, dans la raisonnable acception du mot M. A. de Curzon est un clas-

sique. La distinction est la qualité dominante de son talent. Sa place est conquise désormais. Sa *Devineresse* et sa *Vue d'Ostie*, de cette année, si elles ne portent pas cette place plus haut, ne la font pas non plus descendre.

Un autre classique élevé à la bonne école est M. A. Douillard (de Nantes). Dans son *Hombeline repentante aux pieds de S. Bernard*, on devine assez l'influence de ses maîtres, M. Gleyre et H. Flandrin, de si regrettable mémoire. M. Douillard promet à la peinture religieuse un de ces praticiens sérieux et consciencieux dont elle a si grand besoin par ce temps de scepticisme, de réalisme et de naturalisme. Ses compositions sont déjà remarquables par l'expression pieuse et mystique : peut-être pourrait-on y désirer un faire plus large et plus dégagé, un peu plus d'accent dans le dessin et le coloris. La pratique habituelle de la fresque peut devenir un danger sous ce dernier rapport.

M. Jolin (de Nantes) et sa toile *Après la bataille d'Auray* nous paraissent demander des réserves encore plus larges. Le corps de Charles de Blois surtout ne nous semble pas avoir jamais vécu.

Est-ce un signe du temps? La statistique compte parmi les exposants jusqu'à trois cent soixante et quelques dames ! Mlle Joséphine Houssay (de Nantes), avec plusieurs autres Bretonnes et Vendéennes, fait partie, et non point à l'arrière-garde, de ce gracieux bataillon d'artistes qui ont entrepris de disputer la palme au sexe barbu sur le terrain du pinceau, du crayon ou de l'ébauchoir. Deux tableaux et un dessin composent le bagage de Mlle Houssay, et ces trois compositions accusent chez la jeune artiste un progrès que nous nous plaisons à constater. Son *Portrait de Mlle **** (ces discrètes étoiles ne cacheraient-elles pas le nom d'une personne de la connaissance très-intime de l'auteur?) nous a paru surtout se distinguer par de sérieuses qualités de facture.

Revenons au sexe laid.

Ce n'est pas M. Picou (de Nantes) qui trouvera l'épithète malséante : le culte à peu près exclusif de son pinceau pour l'autre sexe dit assez de quel côté sont ses préférences artistiques. Vous connaissez ses beautés blondes et brunes, blondes surtout. Cette année

encore elles se retrouvent toutes au rendez-vous, aussi roses, aussi fraîches et aussi fades. *Le Bain!* sujet merveilleusement choisi pour ce déshabillé particulièrement affectionné de M. Picou; sujet de circonstance d'ailleurs, par ces chaleurs caniculaires, exagérées encore par cette gigantesque serre chaude du Palais de l'Industrie.

L'*alter ego* de M. Picou, M. Hamon le néo-grec ne nous a envoyé cette année aucune de ces gracieuses mièvreries qui ont fait sa réputation dans le monde des femmes sensibles. D'autres absents sont encore à regretter (sans parler des morts, notamment Blin et J. Duveau) : M. P. Baudry, un autre enfant gâté du succès, occupé à illustrer le grand foyer du nouvel Opéra de compositions dont on dit le plus grand bien et qui, assûrent les connaisseurs, vont nous révéler chez le jeune maître une manière nouvelle et inattendue; — et M. Delaunay (de Nantes), un talent aussi sérieux qu'élevé, dont la réputation, pour être plus lente à se répandre, n'en sera que plus solide et de meilleur aloi. Ce n'est pas au Palais de l'Industrie qu'il nous faudrait aller étudier l'exposition de M. Delaunay, mais dans la nouvelle église de la Trinité, monument du nouveau Paris, dont l'extérieur ne consiste guère que dans une énorme tour destinée à faire perspective au bout de la Chaussée d'Antin, et qui à l'intérieur est bien le plus coquet boudoir que l'on puisse voir, parqueté, ciré, frotté, avec dorures, peintures, colonnes de marbre précieux, longues tribunes à arcades où l'on s'accoude nonchalamment pour mieux écouter la musique; — une église enfin à l'usage de la piété « éclairée » et élégante, où l'on ne peut prier décemment qu'en robe à queue et en chignon postiche : le tout d'ailleurs n'a pas coûté plus de cinq à six millions. Sa voisine, l'église Saint-Augustin, tout nouvellement ouverte au culte, présente, avec ses arcades de fer peintes en gris, une imitation fort réussie des halles centrales; c'est d'ailleurs le même architécte qui a construit l'un et l'autre monument : halle ou église, c'est tout un pour un architecte de l'an de progrès et d'industrialisme 1868. Ajoutons que l'artiste, jaloux de faire de l'église Saint-Augustin le

résumé des diverses halles de Paris, n'a pas oublié de la coiffer du dôme de la halle au blé.

Nous voici bien loin de M. Toulmouche et de ses héroïnes ordinaires. Ne lassons pas plus longtemps la patience de cette jeune élégante qui, après avoir jeté *Le dernier coup d'œil* sur la toilette que Worth, le célèbre *couturier* pour dames, vient de lui apporter, semble ne plus attendre que le témoignage de notre admiration pour courir au bal. Voilà qui est fait, madame; vous pouvez faire atteler. — *Un jour de fête* vous représente une autre élégante jeune femme qui, cachant un bouquet dans sa main droite, frappe de la gauche en souriant à une porte, que va ouvrir sans doute un père, une mère ou un mari. — La photographie et la gravure ne vont pas tarder à s'emparer de ces deux jolies toiles, comme elles ont déjà reproduit leurs aînées.

Un autre artiste nantais, voisin de M. Toulmouche sur le livret, M. James Tissot, continue à chercher sa voie. Ce n'est déjà plus l'archaïste systématique, l'imitateur de Leys; ce n'est pas encore un peintre comme tout autre, ce dont nous le louons d'ailleurs : les individualités bien tranchées sont trop rares pour ne pas les encourager. M. Tissot en est une; ses toiles ne ressemblent à aucune autre et l'œil les distingue tout d'abord. Sa manière est originale, fine, distinguée, mais avec les défauts de ses qualités : sa finesse dégénère parfois en sécheresse et en minutie, sa distinction est voisine de la pâleur. On désirerait plus d'air, d'espace, de lumière, de largeur dans la perspective. Ses deux tableautins *le Déjeuner* et *la Retraite* résument à des degrés divers les qualités et les défauts de ce jeune talent très-réel et très-personnel.

III

Je m'aperçois que le papier fuit derrière moi, et pourtant une foule de noms oubliés solliciteraient encore une mention et la mériteraient pour la plupart. Citons du moins M. Leray (de Couëron),

autre estimable peintre de genre; MM. Levot, Coté et Auger (de Brest); MM. Bouchaud, Lecadre et Poulain (de Nantes); Gouézou (de Saint-Brieuc); Guillou (de Concarneau); M. et Mme Doutreleau (de Saint-Servan); MM. Arondel (de Saint-Malo), Abraham (de Vitré); Glaizeau (de Landerneau); Palvadeau (de Noirmoutier); Tessier (de Fontenay-le-Comte); Tillier (du Boupère); Tanguy (de Vannes)...

Les noms se pressent, tant la cohorte des artistes bretons et vendéens s'avance nombreuse et serrée.

Un mot, toutefois, de quelques autres œuvres que nous avons plus particulièrement remarquées.

M. Lansyer (de Bouin) nous a apporté *Une Source en Bretagne*, peinte avec cette fermeté, cette solidité de pâte, en même temps qu'avec cette poésie robuste et austère, que nous avions déjà remarquées chez cet artiste. Il nous souvient d'avoir dit ici même, à propos des précédents salons, que M. Lansyer, par ses sérieuses qualités, était une des espérances de l'école paysagiste actuelle : l'espérance est en voie de devenir une réalité; encore quelques efforts, et M. Lansyer sera passé maître.

Un nouveau venu, qui nous paraît marcher sur ses traces (on pourrait plus mal choisir son modèle), est M. Eugène Petit (de Brest). — Rochers abrupts et noirs, falaises sauvages, ciel nuageux où tourbillonnent des oiseaux de mer, flaque d'eau d'un bleu sombre, près de laquelle s'étale un lambeau de rouge varech, comme une tache de sang : voilà bien *Un coin de grève* tel que je me le figurais dans cette funèbre Baie des Trépassés. Tout cela est peint dans une gamme solide et forte, ainsi qu'il convient à cette nature farouche. Si M. Petit a tenu à nous prouver qu'il manie le pinceau de l'artiste et la plume de l'administrateur avec une égale distinction, il a réussi.

Après le disciple, c'est bien le moins que nous disions un mot du maître. Avec son spirituel Pierrot, soufflant de ses joues grotesquement enflées, dans le fourneau où cuit un *Œuf d'autruche*, M. Anatole de Beaulieu a obtenu l'un des plus agréables succès du Salon, sans compter une médaille, qui ne gâte rien. C'est là une toile d'une finesse et d'une couleur toutes vénitiennes.

Un autre lauréat, Breton d'alliance et d'adoption, M. Camille Bernier, voit depuis deux ans les médailles se succéder sur ses toiles, et c'est justice. Son *Sentier dans les genêts* et surtout son *Etang de Quimerc'h*, à l'eau si étrangement transparente, sont peints avec ce sentiment de poésie mélancolique et douce que fait naître l'aspect de la nature bretonne.

M. Riou (de Saint-Servan) ne se contente pas d'être un dessinateur émérite, un *illustrateur* justement en vogue; il est, à ses heures, peintre et peintre de mérite, ainsi qu'en témoignent ses deux vues de la forêt de Fontainebleau.

Quand j'aurai ajouté que M. Félix Thomas (de Nantes), aussi habile à tenir la brosse du peintre que l'équerre de l'architecte, nous promène, dans deux tableaux également distingués, des *Environs de Nantes* aux *Maremnes de Toscane*, j'aurai à peu près épuisé le chapitre des paysagistes.

Et les *marines* que j'allais oublier! La Bretagne, si féconde en matelots, en amiraux et en capitaines, ne pouvait manquer de compter aussi des marins de la palette. Voici leur flotille qui cingle à travers le Salon (son amiral ordinaire, M. Durand-Brager, est absent et fait sans doute campagne ailleurs). C'est d'abord la *Goëlette louvoyant* et le *Bateau en détresse*, de M. Du Chatellier (de Quimper); le *Navire par un gros temps*, de M. Leduc (de Nantes); les *Bateaux pêcheurs*, de M. Jules Noël (de Quimper), lequel, en outre, dans un tableau qui rappelle — de loin — une toile célèbre de Rembrandt, étale devant nos yeux, dans tout son *truculent* réalisme, la *Boucherie de Francfort*, une ville qui, lorsque je la visitai, me parut pourtant susceptible d'offrir à l'artiste des sujets plus pittoresques et moins répugnants que des animaux écorchés. Des goûts et des sujets...

Voilà pour la peinture.

Le chapitre *Dessins* (pourquoi cette section et non la précédente?) nous offre tout d'abord les faïences de M. Bouquet (de Lorient). Dans nos comptes rendus antérieurs, nous avons tout dit sur cet habile artiste, et nous ne pourrions que nous répéter. M. Bouquet est désormais un maître dans les secrets de l'alliance de la

céramique avec la peinture, art tout nouveau, ou du moins renouvelé d'hier, et qui voit devant lui s'ouvrir un avenir indéfini. Voyez ces *Bords de rivière*, et surtout ces *Bateaux chargés de foin sur la Tamise :* outre le brillant de leur émail et l'inaltérabilité de leur coloris qui peut braver les siècles, ces paysages sont peints avec toute la finesse, toute la graduation de tons et l'ampleur de perspective que comporte un tableau de chevalet, toile fragile qui a tout à craindre du temps.

M. Ludovic Crétineau-Joly, que je soupçonne être fils du célèbre écrivain vendéen, ou quelqu'un des siens, a exposé un émail représentant l'*Education de Bacchus*. Sur le livret du salon de 1867, je remarque le même M. Crétineau-Joly, avec un autre émail figurant une autre *Education de Bacchus*, ce qui dénote chez l'artiste une pente marquée vers la mythologie en général et les éducations de Bacchus en particulier. Va pour Bacchus et son éducation : le principal est que les émaux soient bons, et ils le sont.

N'oublions pas M. le baron de Wismes et ses deux vues de la rue de Briord et de Pornic, dessins faits de *chic* (style d'atelier), vigoureusement enlevés à la pointe du fusain.

Sur les cinq ou six sculpteurs bretons et vendéens qui ont exposé, deux ont conquis la médaille, MM. Caillé et Le Bourg, tous deux de Nantes, le premier pour son beau groupe en plâtre de la *Bacchante jouant avec une panthère*, celui-ci pour ses deux charmantes statuettes l'*Oiseleur rendant la liberté à une hirondelle* (bronze) et l'*Enfant à la sauterelle* (marbre), compositions empreintes d'une grâce juvénile et souriante, comme certaines de ces œuvres où se jouait le génie antique.

Mentionnons enfin M. Gaston Guitton (de Napoléon-Vendée) et ses bustes, toujours dignes de ce ciseau distingué; M. Durand (de Saint-Brieuc) et sa statue l'*Amour et la Sagesse*, M. Lourmand (de Nantes) et son buste du sultan, M. Gourdel (de Châteaugiron) et sa statue de *Niobé*.

Dans la section *Gravure*, nous trouvons M. Abraham (de Vitré), déjà nommé, et M. Octave de Rochebrune (de Fontenay-le-Comte), un fidèle tenant des expositions, — pas plus fidèle toutefois que le

succès qu'il y obtient. Cette année encore, une médaille est fort justement venue récompenser son *Louvre* (façade de Henri II), et son *Donjon de Chambord* (flanc oriental), deux eaux-fortes également remarquables par la dextérité de la main, la précision du trait sans sécheresse, le rendu à la fois minutieux et large des détails. Et quels détails ! tout ce que la fantaisie de la sculpture et de l'architecture réunies rêva de plus délicat, de plus gracieusement compliqué, toute cette floraison de pierre qui s'épanouit sous le ciseau des Jean Goujon et des Germain Pilon; toute cette végétation de tours, tourelles, clochetons, campaniles, rotondes, colonnes, colonnettes, etc., qui, fouillés et guillochés comme des œuvres d'orfévrerie, flanquent ou couronnent ce bijou de la Renaissance qu'on appelle Chambord, tout cela revit, avec une exactitude scrupuleuse et aisée tout ensemble, dans les belles planches de M. de Rochebrune.

L'architecture ne nous offre que le nom de M. Joyau (de Nantes), et ses *Etudes de décoration d'après l'antique*, fragments de fresques copiés à Pompéi ou au musée de Naples. Dans ces débris de l'antique restaurés, on ne sait laquelle le plus admirer, de la richesse, de la fantaisie des détails décoratifs (guirlandes de fleurs, nature morte, griffons fantastiques, sphinx, oiseaux, etc.), ou de cette fraîcheur de coloris que dix-huit siècles ont à peine réussi à ternir : c'est un vrai régal pour les yeux. Et quand on songe que Pompéi n'était qu'une ville de quatrième ou cinquième ordre, une façon de sous-préfecture, et que ce sont des maisons de petits bourgeois, de marchands (comme celle de Proculus, le teinturier-épicier, ou celle de Siricus, le marchand d'étoffes), qui étaient ornées de ces fresques ravissantes, et souvent de peintures historiques ou mythologiques, — avons-nous bien le droit de vanter ce que nous appelons superbement notre luxe moderne ? Supposez qu'un volcan ensevelisse tout à coup sous son *lapillo* Savenay ou Pontivy, et qu'après dix-huit siècles, un autre Fiorelli vienne à exhumer la ville morte, quelles œuvres d'art, quelles statues de bronze, quelles peintures découvrira-t-il sous les décombres de l'auberge du *Cheval-Blanc* ou de l'hôtel du *Lion-d'Or ?* Combien même en

trouverait-il chez un boutiquier du Paris de M. Haussmann, s'il prenait à quelque Vésuve la sacrilége fantaisie d'en détruire les splendeurs ?

Ajouterai-je à cette causerie un mot en façon d'épilogue ? Je m'aperçois que je n'ai que trop abusé déjà de la bienveillante attention de mes lecteurs; mieux vaut leur épargner l'ennui d'inutiles réflexions et leur laisser le soin de conclure que, somme toute, la Bretagne et la Vendée font assez bonne figure au Salon de cette année.

LUCIEN DUBOIS.

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LA VENDÉE

—

LES PRÉLIMINAIRES DE L'INSURRECTION

A MACHECOUL

—

L'année 1793 s'annonce sous de tristes auspices: le meilleur des rois que la France ait eus, celui qui, de son propre mouvement, a le plus fait pour son bonheur et sa liberté, est sur le banc des accusés; ce souverain, que la constitution a proclamé inviolable dans sa personne, n'est plus qu'une victime outragée par des lâches qui ont peur des clubs. Selon l'expression de Tocqueville, la Révolution, préparée par les classes les plus civilisées de la nation, est exécutée par les plus incultes [1]. La populace règne à Paris; à ses yeux, c'est peu d'avoir détruit la royauté, d'avoir humilié le roi; sa vengeance ne sera rassasiée que quand elle aura vu couler son sang. Mais ne nous lassons pas de le répéter, ces mêmes conventionnels, amants d'une liberté effrénée, fatigueront Napoléon lui-même par la bassesse de leurs adulations [2].

Tout entière à ce procès, c'est à peine si la Convention prend garde à quelques députés de l'Eure, de l'Orne et d'Eure-et-Loir,

[1] *L'ancien Régime et la Révolution*, ch. VIII.

[2] Voir la statistique des emplois occupés sous l'Empire par des régicides : Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, t. V, p. 515.

venus, le 11 janvier, demander, au nom de plus de cent mille de leurs concitoyens, de ne point les gêner dans l'exercice de leur culte, « ceux-ci protestant de vivre aussi bons catholiques que bons républicains. » L'Assemblée a passé à l'ordre du jour, en se référant à un décret antérieur, et en déclarant qu'elle ne songeait nullement à priver ces habitants des ministres du culte constitutionnel [1]. Qu'importait le mécontentement de quelques catholiques? C'est ainsi qu'on avait simplement enregistré la nouvelle des troubles qui avaient éclaté à Montmorillon, dans la Vienne, et à Châtillon, dans l'Indre [2].

Cependant, l'idée de résistance se propage dans l'Ouest. « Depuis quelque temps, lisons-nous dans la lettre d'un patriote, datée de Montaigu, le 12 janvier 1793, les malveillants répandaient le bruit que l'ordre était venu de faire tirer à la milice, et de prendre un homme sur quatre. Les esprits se sont échauffés à cette nouvelle, et, le 6 du présent mois, 150 hommes de Saint-Sulpice se sont portés à la municipalité et ont enlevé les armes. » On ajoutait que lesLucs et le Poiré étaient disposés à prendre parti pour eux, si les gardes nationaux de Clisson et ensuite ceux de Nantes n'étaient intervenus [3]. Cinquante cavaliers de Nantes et cent quatre-vingts gardes nationaux s'étaient transportés à Montaigu pour cette affaire [4].

Un nouvel arrêté est pris par le Département contre les prêtres insermentés, le 11 janvier 1793, et le lieutenant de gendarmerie qui l'a reçu écrit au District que, « s'il peut dénicher quelqu'un de ces prêtres, il les conduira sous bonne garde au Département [5]. »

On voit que la situation est plus tendue que jamais, lorsque, le 30 janvier 1793, au moment où l'on vient d'apprendre l'exécution du roi, les autorités de Machecoul sont invitées à prêter de nouveau le serment civique. Cette cérémonie, qu'un arrêté du

[1] *Procès-verbal de la Convention*, t. v, p. 154; Duvergier, *Collection de lois*, t. v, p. 111.

[2] *Procès-verbal de la Convention*, *loc. cit.*, pp. 14 et 131.

[3] Lettre originale (collection de M. Dugast-Matifeux.)

[4] Compte rendu dans la séance du Conseil de Département du 1er février 1793 (registre des séances permanentes, f° 129).

[5] Lettre originale. (*Archives de la Préfecture.*)

Département du 15 janvier a prescrite, se fait en grande pompe. Les fonctionnaires civils et militaires y assistent, et un ancien président du district de Machecoul, en ce moment commissaire du Département auprès du District, se faisant l'écho du patriotisme de la Convention, profite de la circonstance pour lancer, lui aussi, son défi à la royauté : « Citoyens, leur dit-il, l'orage gronde, les despotes, étourdis de l'épouvantable chute du plus puissant d'entre eux, ont ameuté contre nous leurs esclaves; ils approchent. Ce n'est pas là le plus grand danger. Que peuvent-ils? L'Etrurie tout entière, armée contre Rome avec les Tarquins, ne lui ravit point sa liberté : ce furent les divisons intestines qui la perdirent[1]. » Ici, l'orateur exprimait ses craintes à l'endroit des périls que la division des partis faisait courir à la liberté.

Ces craintes n'étaient pas vaines, et, peu de jours après, ayant à dépeindre la situation troublée du pays, le même fonctionnaire ne dissimule point au Département le petit nombre des patriotes, le profond regret que les paysans ont de leurs prêtres, et les grands inconvénients qu'il y a à les voir déserter les églises, « puisqu'ils ne peuvent apprendre que là leurs devoirs. » Aussi, recommande-t-il « d'apporter plus d'attention au choix des pasteurs; il faudrait qu'ils fussent d'une conduite irréprochable et que leurs vertus commandassent le respect. » Les administrations des communes sont pour la plupart incomplètes; si la contribution foncière rentre bien, la mobilière est très-mal vue, et la question religieuse demeure le nœud de la situation, ainsi qu'on peut le voir par le passage suivant, que je craindrais d'affaiblir en le résumant : « Par suite de ce mécontentement occasionné par la fuite ou la persécution des prêtres, les habitants refusent de seconder le gouvernement, qui les blesse dans leurs affections religieuses. L'absence des réunions dans les bourgs, aux jours de fêtes, a amené un autre inconvénient, qui a irrité une autre classe d'individus; ce sont les commerçants et les débitants de toute sorte qui voient leur commerce ruiné par ce changement[2]. » La cherté des subsistances

[1] Lettre originale du commissaire au Département, 30 janvier 1793. (*Arch. préf., fonds de Machecoul.*)

[2] Rapport sur la situation du pays fait sur la demande du District, le 4 février

augmente, et les pauvres murmurent de ne plus avoir dans leur détresse le secours des aumônes des religieux. « Ils réclament hautement, écrit au Département le même commissaire, les blés qui leur sont dus par la ci-devant abbaye de la Chaume, rente sacrée et patrimoine de l'indigent, dont il n'a pu être dans l'esprit d'une nation humaine et généreuse de disposer, sans en compter chaque année l'équivalent [1]. »

Les moines n'ont pas été les seuls à quitter le pays; les prêtres séculiers sont pour la plupart en prison, et ceux, fort rares, qui sont restés pour administrer les sacrements, se cachent; loin de pouvoir donner l'aumône, ils sont plutôt obligés de la recevoir. La crainte des troubles, les lois révolutionnaires, l'émigration, la cessation du culte orthodoxe, ont rendu désertes un grand nombre d'habitations, où le pauvre était habituellement bien accueilli. On sait de quelle façon la mendicité se pratique encore dans nos campagnes : le mendiant va de ferme en ferme, le bissac sur le dos, demander un morceau de pain, et échange quelques mots avec la ménagère. A cette époque, où tous les esprits sont inquiets, où chacun s'informe du lieu où il pourrait entendre une *bonne messe*, le mendiant reconnaît l'aumône qu'on lui fait en transmettant les nouvelles, et, comme ceux qui souffrent sont disposés à exagérer leurs souffrances, l'irritation croît en se transmettant ainsi de proche en proche. Quel est l'homme d'ailleurs, auquel on impose un changement de situation, qui ne soit surtout frappé des inconvénients de son état présent? On en était venu à regretter le passé.

C'est sur ces entrefaites qu'arrive la nouvelle de la levée des trois cent mille hommes. De tout temps, même dans l'ancienne monarchie, alors que, par une tradition unanimement acceptée, la profession militaire s'appelait le service du roi, les paysans des provinces de l'Ouest avaient montré une grande répugnance pour la

1793. (Extrait des notes manuscrites de M. Verger, déposées à la Bibliothèque publique de Nantes.)

[1] Lettre du même, adressée au Département, 13 février 1793. (*Arch. préf., fonds du Département.*)

milice. Les cahiers des communes, rédigés en 1789, contiennent de nombreuses réclamations à ce sujet, et l'abolition des milices, votée par l'Assemblée constituante, dans sa séance du 4 mars 1791, avait été accueillie avec joie. Lors de l'inscription des volontaires, au mois d'août 1792, vainement on avait fait appel au sentiment national de la défense du pays. Pour ces populations, ce qui menaçait le roi pouvait seulement à leurs yeux menacer l'honneur de la France, et il était facile de prévoir qu'elles ne pourraient se résoudre à marcher sous les drapeaux de la République, qui avait décrété la mort du roi, et qu'elles refuseraient de se faire tuer pour la défense d'institutions qu'on leur avait rendues odieuses.

La nature humaine est ainsi faite que l'opprimé ne peut s'empêcher de considérer son oppresseur comme son premier ennemi. Or, depuis deux ans, les habitants du district de Machecoul avaient été, de la part des administrations, en butte à mille tracasseries; la plupart des mesures prises par les autorités n'avaient pu être exécutées, on l'a vu, que par le secours de la force armée, et c'est à ce moment que la Convention proclamait, par son décret du 25 février 1793 : « Tous les citoyens français, depuis l'âge de 18 » jusqu'à 40 ans.... en état de réquisition permanente, jusqu'à » l'époque du complément du recrutement effectif de trois cent » mille hommes de nouvelle levée [1]. » Et, tandis que ce décret atteignait la plus grande partie des jeunes gens valides qui n'avaient pas adhéré à la nouvelle constitution, il exemptait du service, par son article 20, presque tous les fonctionnaires en exercice, y compris les officiers municipaux.

Le contingent à fournir par le département de la Loire-Inférieure, département maritime, d'une population de 431,000 âmes, était de 7,327, dont il convient de déduire 3,634 hommes, composés de 3,134 marins classés et de 500 enrôlés, ce qui réduit au nombre de 3,693 les hommes soumis à la réquisition [2]. La popula-

[1] Article 1er du décret du 24 février 1793. Duvergier, *Collection de lois*, t. v, p. 169.

[2] *Procès-verbal de la Convention*, t. vi, p. 456. Le département a aujourd'hui 550,000 âmes et fournit, à chaque appel annuel de cent mille hommes, environ mille sept cents conscrits, ces listes contenant environ 5,000 noms.

tion du district de Machecoul étant de 31,613 âmes, le contingent à fournir, d'après cette base, était de 539, dont il faut déduire 229 hommes, composés de 174 marins classés et de 55 soldats existant dans les bataillons, ce qui réduisait à 310 le nombre des citoyens appelés[1].

Cette loi laissait, il est vrai, une grande latitude aux paroisses pour son exécution ; aux termes de l'article 9, les officiers municipaux devaient, aussitôt qu'ils auraient reçu l'état des hommes à fournir par leur commune, en donner connaissance aux citoyens convoqués à cet effet. Un registre devait être d'abord ouvert pour les enrôlements volontaires (art. 10), et, dans le cas seulement où l'inscription volontaire n'atteindrait pas le chiffre fixé, les citoyens devaient le compléter en adoptant le mode qui leur paraîtrait le plus convenable[2] (art. 11). Dans une époque de calme, le recrutement aurait pu s'exécuter de cette manière; mais, dans l'état d'hostilité avec les administrations, où se trouvaient la plupart des paysans, ceux-ci n'envisagèrent ces dispositions qu'au point de vue de l'augmentation d'influence qui allait en revenir aux officiers municipaux. Il suffisait d'ailleurs que les patriotes fissent grand bruit de leurs préparatifs guerriers pour que leurs adversaires missent peu d'empressement à leur venir en aide[3].

Les habitants de la Chevrolière, bourg situé auprès de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, n'avaient pas plus tôt appris le nom du commissaire chargé de faire le recensement dans leur commune,

[1] *Registre du Directoire de Département*, f° 21, séance du 2 mars 1793. (*Arch. de la Préfect.*, fonds du Départ.)

[2] Savary, t. I, p. 65. — Dans la commune de Bouguenais, située aux portes de Nantes, la municipalité, après avoir constaté que personne ne voulait partir, décida « qu'il serait payé une somme en forme de contributions pour solder le nombre d'hommes qu'elle devait fournir. » (Déclaration d'un membre de cette municipalité, nommé Tourgouillhet, datée du 14 mars 1793.) (Déclarations, fonds du Département. *Arch. de la Préfect.*)

[3] Les sociétés des Amis de la liberté et de l'égalité (Jacobins) de Nantes, La Rochelle, Parthenay, Thouars, Bressuire, Fontenay-le-Peuple, etc., avaient envoyé des adresses à la Convention pour faire connaître qu'elles avaient organisé une garde extraordinaire en cas d'invasion, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'à la Gironde. (*Procès-verbal de la Convention*, t. VI, séance du 21 fév. 1793, p. 363.)

qu'ils l'avaient insulté. Les coupables avaient été saisis et emprisonnés. Cela se passait dans la nuit du 6 au 7 mars [1].

Au même instant, le Département, qui venait d'être instruit de l'état d'insurrection de la paroisse de Bouvron, arrêtait que toutes les églises et chapelles des paroisses où il n'y avait pas de prêtres constitutionnels seraient fermées, dans toute l'étendue de son ressort, comme lieux de rassemblements [2].

Il devenait évident que les difficultés grossissaient. Cependant, on ne faisait rien pour arriver à les conjurer; on dirait que l'âme de la Convention s'était communiquée à toutes les administrations locales de notre pays, et l'idée de comprimer tout mouvement par la force fut la seule à laquelle on crut devoir s'arrêter. La prison de Machecoul venait d'être nouvellement réparée, et l'on faisait toutes diligences pour qu'elle fût promptement en état de servir [3]. Le 9 mars, la municipalité de cette ville, d'accord avec le district, demandait à Nantes deux pièces de canon et des artilleurs pour les servir, afin d'imposer aux malveillants sur le point d'entrer en révolte ouverte; elle estimait qu'il ne fallait pas moins de cent hommes pour augmenter les forces militaires [4].

Les gardes nationaux des différentes communes du District, évalués au chiffre de 1,140 hommes dans le rapport du commissaire du Département, étaient un embarras plutôt qu'un secours pour le maintien de l'ordre [5].

[1] Aperçu général des faits qui peuvent servir de matière à l'instruction de l'affaire de Saint-Philbert. (Dossier de Gabriel Chagnaud, traduit le 9 mars 1793 devant le tribunal extraordinaire. (*Arch. du Greffe.*) — Le registre d'écrou du Château mentionne l'incarcération, à la date du 9 mars, de trois individus de la Chevrolière.

[2] Séances des 5 et 6 Mars 1793. Registre du conseil de Département, f°s 32 et 33. (*Archives de la Préfecture.*)

[3] Lettre de M. Hubin Girardière, procureur syndic du District, à M. Masson, commissaire national du tribunal du district de Machecoul, 8 mars 1793. (*Arch. préfect.*, fonds du distr. Mach.)

[4] Registre des séances du Conseil de Département, f° 37. (*Arch. de la Préf.*)

[5] En 1791, quatre cents citoyens de Machecoul s'étaient fait porter sur la liste de la fédération; quand il fallut se faire inscrire sur le contrôle de la garde nationale, il ne se présenta que cent trente-neuf individus. (Manuscrit de M. Verger, déposé à la Bibliothèque de Nantes.) — Le 7 mars 1792, la garde nationale de Machecoul se composait de deux cents hommes, au nombre desquels figure Letort, curé constitutionnel. (Etat fourni à la date du 7 mars 1792. — *Préfect.*, distr. Mach.)

La première opération du recrutement, fixée au 10 mars [1], devait consister dans un recensement général de la population mâle et valide. Tous les procès-verbaux des commissaires envoyés dans les paroisses commencent par l'intitulé suivant :

« X., commissaire nommé par le District pour recevoir des offi-
» ciers municipaux, notables, membres de sections, chefs de fa-
» mille nommés par le conseil de la commune, les états de la
» population virile contenant les noms, âges de tous les individus
» mâles de la paroisse, et tous renseignements sur le passé mili-
» taire des gens, sur les armes qui peuvent se trouver, etc. »

Contrairement à ce qu'on a souvent écrit, il ne s'agissait donc point, le 10 mars, d'un tirage au sort.

Pour empêcher le décret du 24 février de produire son effet, les paysans résolurent de s'opposer aux premiers agissements des autorités, en refusant de donner les noms des jeunes gens, le jour où ils leur seraient demandés.

Le premier acte d'opposition n'avait rien d'agressif : c'était une résistance passive, dont l'idée pouvait être accueillie avec empressement par les plus timides. Il est ainsi moins étonnant qu'il ne semble, au premier abord, que cette même pensée ait pu se propager en peu de temps dans toutes les communes de plusieurs départements. Pour ma part, je ne doute pas que le projet de refuser les noms ait été formé durant la courte période qui suivit les émeutes de Cholet et celles des environs des Sables. Dans la première de ces villes, les habitants des communes voisines s'étaient tumultueusement assemblés, le 4 mars, pour délibérer sur l'application du décret du 24 février [2], et, le 3 mars, un certain

[1] En Maine-et-Loire, l'assemblée pour le recrutement avait été fixée au 12 mars, d'après Savary, t. I, p. 68. — M. Fillon, *Histoire de Fontenay*, p. 375, dit que, dans cette ville, le tirage au sort fut fixé au 11 mars. — Il me paraît cependant incontestable que la révolte éclata à Saint-Florent (Maine-et-Loire), le même jour qu'à Challans (Vendée), c'est-à-dire le 10 mars, jour fixé pour l'assemblée dans toutes les communes de la Loire-Inférieure.

[2] La Convention, dans sa séance du 12 mars, décréta des poursuites contre les auteurs de ces mouvements et les renvoya devant le tribunal criminel du département de Maine-et-Loire. (*Procès-verbal de la Convention*, t. VII, p. 288. — Savary, t. I, p. 67.)

nombre de patriotes des Sables « étaient partis pour aller au-» devant des révoltés et s'opposer à leurs projets sanguinaires [1]. »

Ces mouvements furent en quelque sorte un signal qui fixa l'attention des paroisses sur l'opportunité d'un refus de concours à la loi du recrutement. Je ne crois pas à un mot d'ordre d'insurrection donné par un parti quelconque; car, indépendamment de ce que jamais une seule preuve n'en a été fournie, le défaut d'organisation le plus complet marqua les débuts de cette guerre, où rien de ce qui pouvait en assurer le succès n'avait été préparé. L'embarras des paysans pour se procurer des chefs, aussitôt que la résistance eut acquis un caractère belliqueux, sera toujours, aux yeux des personnes qui voudront se donner la peine d'étudier les débuts de cette affaire, une véritable démonstration du défaut d'intention formelle de faire une levée de boucliers. Ce que les paysans comprirent, ce fut la nécessité de s'entendre pour arrêter l'exécution du décret du 24 février; s'ils avaient eu des projets de guerre civile, ce n'est pas après les premières violences contre les administrations qu'ils seraient allés trouver les gens capables de les commander, mais bien auparavant.

N'en déplaise à M. Louis Blanc, ce fait, qu'il ne saurait contester, détruit d'une façon péremptoire la prétendue connexité qu'il voudrait établir entre les troubles du Poitou et la conspiration la Rouërie [2].

Dans le plan du chef breton, mort le 30 janvier 1793, tout devait être préparé de longue main. Le pays était divisé en comités et en sous-comités, les correspondances étaient établies à l'avance; c'était une vaste société secrète dont les agents, répandus en tous lieux, devaient tous, à un moment donné, concourir à un but commun [3].

Ce qui frappe, au contraire, dans l'insurrection de la basse Vendée, c'est le mouvement sans règle, sans frein, sans but, pour-

[1] Lettre adressée au district des Sables par les membres du conseil général de la commune, signée Gaudin, maire, et Ouvrard, secrét. greffier. (Liasse de correspondances de la commune des Sables. Archives de la préfecture de Napoléon-Vendée.) Le 3 mars, il n'y avait encore que l'expression du maire qui fût *sanguinaire*.

[2] *Histoire de la Révolution*, t. VIII, p. 169.

[3] Voyez Beauchamp, t. I, *Pièces justificatives*. — *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, procès des complices de la Rouërie. N°s 47 à 59, 4-18 juin 1793.

rait-on dire, des masses populaires, qui injurient d'abord quelques commissaires du recrutement, et qui, effrayées de leur propre audace, se figurant que les Départements et les Districts ont la toute-puissance, espèrent avoir raison de ces autorités, en se ruant sur elles.

Je n'ai jamais, d'ailleurs, bien compris que les ennemis de la tradition à laquelle la noblesse est demeurée fidèle, missent tant d'insistance à la présenter comme ayant fomenté l'insurrection vendéenne de 1793. Si c'est dans le but de la rendre inpopulaire aux yeux des masses crédules, que l'on ébranle encore en évoquant le fantôme des dîmes et des droits féodaux, le moyen peut être bon, mais au moins faudrait-il que, cessant d'insinuer, on apportât des témoignages précis. Si l'histoire dit, au contraire, que le peuple des campagnes se souleva parce qu'il était opprimé, parce que la Révolution avait menti à ses promesses, pourquoi lui contester le mérite de sa résolution et de son courage, en le réduisant au rôle d'un instrument docile, incapable de prendre un parti vigoureux, à moins que d'autres ne le poussent?

Il serait inutile, en cette matière, d'opposer à M. Louis Blanc M. Buchez[1] ou M. Quinet[2]; mieux vaut invoquer l'autorité de Huet, ancien rédacteur d'un journal patriote que j'ai cité souvent, la *Chronique de la Loire-Inférieure*. Or, ce patriote, contemporain des événements, nous dit lui-même : « Les insurgés allaient chercher dans un rang plus élevé des chefs qu'ils contraignaient de marcher à leur tête[3]. » Si les nobles eussent été les promoteurs de cette rébellion..., comment auraient-ils abandonné le pouvoir en des mains naturellement ennemies? Comment se seraient-ils soumis à l'autorité plébéienne? En effet, on ne comptait que deux ou trois nobles, et d'une extraction peu célèbre, à la tête des bandes. Les autres, sans goût et sans talent pour la guerre, ne prirent parti,

[1] *Histoire parlementaire de la Révolution*, t. XXV, p. 191. « Dans la Vendée, où la guerre naquit d'une spontanéité populaire sans l'ombre d'une conjuration. »

[2] *La Révolution*, t. II, p. 39 : « Les paysans s'arment les premiers, la noblesse était encore incertaine dans ses châteaux quand ils vinrent la sommer de se déclarer. »

[3] *Recherches économiques et statistiques sur le département de la Loire-Inférieure*, annuaire de l'an XI, p. 430.

ainsi que les bourgeois, que lorsqu'ils eurent perdu toute espérance de rentrer dans les villes où l'échafaud les attendait [1]. »

En ce qui concerne le pays qui nous occupe, je n'ai rien trouvé qui fût de nature à contredire cet autre passage de Huet : « Charette, Couëtus, La Roberie, étaient les seuls qui appartinssent à l'ordre de la noblesse. Les deux premiers furent surpris chez eux et contraints par la violence de se mettre à la tête des paysans; l'autre ne prit le parti des armes que quand il eut perdu tout autre espoir de salut [2]. »

Huet, qui ne croit même pas que l'idée religieuse ait armé les paysans, fait remarquer « qu'à l'époque de l'insurrection, un très-grand nombre de prêtres étaient déjà déportés; la plupart de ceux qui étaient cachés suivaient les bandes pour vivre et se dérober à la persécution. S'ils ne purent apaiser les fureurs, cela prouve encore que l'insurrection n'avait pas la religion pour motif [3]. »

M. Lucas-Championnière, qui vivait dans le pays, ne s'exprime pas d'une manière différente : « Les paysans, dit-il, s'insurgèrent d'eux-mêmes, et les plus hardis excitant ou menaçant ceux qui refusaient de les suivre, la révolte devint générale. On a répandu que les prêtres et les nobles en étaient les auteurs, j'ai vu tout le contraire..... Le soulèvement ne fut général et n'eut quelque succès que parce que les paysans défendaient leurs intérêts. » Parlant des causes qui avaient excité le mécontentement, le même auteur ajoute : « On publia, peu de temps après, la demande du contingent; les patriotes prétendirent qu'eux et leurs enfants seraient seuls exemptés; des listes furent supposées de tous ceux qui devaient aller aux frontières, et ce sont les jeunes gens dont on voulait faire les défenseurs de la République, qu'on doit regarder comme les premiers acteurs de la guerre [4]. »

Nous allons voir maintenant l'action elle-même se dérouler sous nos yeux. Les paysans étant disposés comme on sait, le 10 mars au matin, les divers commissaires, délégués pour dresser l'état de la

[1] *Ibid.*, p. 445.
[2] *Ibid.*, p. 449.
[3] *Ibid.*, p. 446. Voir aussi Cavoleau, *Statistique de la Vendée*, édition de 1844, p. 900.
[4] *Mémoires inédits.*

population mâle, ouvrirent leur séance, au siége des municipalités. Plusieurs membres du District remplirent eux-mêmes ces fonctions dans certaines paroisses; dans d'autres, les maires présidèrent la réunion, et tous durent rédiger, dans la soirée du 10, des rapports sur les événements. La collection de ces rapports serait un précieux document pour déterminer le caractère véritablement populaire de l'insurrection. J'ai étudié avec soin tous ceux que j'ai rencontrés; car ils présentent cette particularité qu'ils ont été rédigés isolément par des gens qui devaient être fort mécontents de l'insuccès de leur journée, et qu'ils sont unanimes à constater le refus des paysans de donner les noms qu'on leur demandait. Dans la plupart des paroisses, l'assemblée répondit par des injures aux demandes qui lui étaient faites; dans quelques endroits, où les commissaires voulurent tenir tête aux opposants, des injures on passa aux coups.

Au chef-lieu du District, on parvint cependant à obtenir un état assez complet de la population, mais il y eut des injures proférées, et les paysans protestèrent « qu'ils ne se rendraient jamais » au tirage et qu'on les tuerait plutôt que de les faire marcher. » Le rapporteur ajoute que « l'opinion générale, parmi ces gens » égarés par le fanatisme, était fixée, et qu'on ne pouvait attendre » d'eux que l'éloignement le plus caractérisé pour le nouveau » régime[1]. »

A Paulx, M. Jacques Paumier, membre du district, constate que l'on n'avait même pu réunir les officiers municipaux, à cause de l'antagonisme existant entre l'ancienne et la nouvelle administration. « Quelques troubles s'étant manifestés dans l'assemblée, plusieurs déclarèrent hautement qu'on ne les obligerait jamais d'aller aux frontières ; » le commissaire se retira, craignant un trouble plus grand[2].

Geneston-Montbert fut, ce jour-là, le théâtre d'un tumulte excité par un huissier de Saint-Philbert, « qui s'était établi dans un cabaret, où il tenait les propos les plus incendiaires. » — Il engageait à désarmer les patriotes, ce qui fut fait; et il disait hau-

[1] Rapport du vice-président du District chargé de présider la formation de l'état de la population, du 10 mars 1793. (*Arch. du Greffe.*)

[2] Rapport de J. Paumier. (*Arch. du Greffe.*)

tement qu'il fallait se joindre aux révoltés de Saint-Philbert pour, de là, se rendre à Machecoul et faire sauter le district. Le rapport signale plusieurs meuniers comme instigateurs[1].

Le rassemblement de Saint-Philbert était considérable; une troupe de deux cents hommes environ, venant de la Marne, et amenant avec elle le citoyen Gigault, commissaire pour le recrutement, était arrivée dans ce bourg, à l'heure de la grand'messe, et s'était portée à des excès dans les maisons du curé, du maire, du procureur de la commune et du médecin Raimbaud. Le commissaire Gigault fut emprisonné. « L'attroupement des gens de Saint-Philbert fut aussitôt formé et se porta au prieuré, où avaient été déposées les armes ôtées, il y a quelques mois, aux gens suspects. Chacun reprit la sienne. » Le pont fut rompu, le dimanche soir. Les rebelles retournèrent à la Chevrolière chercher des armes. « Tout l'attroupement fut de retour à Saint-Philbert, le lundi, vers midi, une heure. Plusieurs furent arrêtés. Le calme parut se rétablir par les soins de la garde nationale. De nouveaux attroupements se formèrent ensuite, et l'on fit de nouvelles arrestations[2]. »

Le commissaire envoyé à Saint-Étienne-de-Corcoué ne put même pas procéder à l'opération du recensement; personne ne voulut le seconder; partout, sur son passage, il vit des rassemblements qui l'insultèrent[3].

La circulation était interrompue entre Machecoul et Bourgneuf; les insurgés avaient tendu des cordes sur la route, auprès de Fresnay, pour faire tomber les chevaux, et deux courriers du district, se rendant à Bourgneuf, ne purent y arriver[4].

Les habitants de Saint-Mesme vinrent à l'assemblée, armés de bâtons, et ils déclarèrent « que la nation n'était pas capable de les vendre, et qu'ils protestaient de casser la tête aux officiers muni-

[1] Procès-verbal de la municipalité de Montbert. (*Arch. du Greffe.*)

[2] Aperçu général des faits qui peuvent servir de matière à l'instruction de l'affaire de Saint-Philbert (déjà cité). — Déposition de Guillaume Gigault, administrateur du district, affaire de Gabriel Chagnaud, 19 mars 1793. (*Arch. du Greffe.*)

[3] Rapport de Benoît, commissaire du 10 mars 1793. (*Ibid.*)

[4] Lettre du directoire du district au Département, du 11 mars 1793, à une heure du matin. (*Ibid.*)

cipaux, plutôt que de se rendre à tirer pour la patrie[1]. » La municipalité du Port-Saint-Père écrivait au Département, dans la nuit du 10 au 11 mars : « Nous sommes dans la crise ; le district de Machecoul est menacé. »

On dirait tous ces procès-verbaux copiés les uns sur les autres, tant ils se ressemblent. C'est qu'en effet, dans toutes les paroisses du district de Machecoul, le parti de la résistance s'était nettement prononcé. Les municipalités renversées, les révoltés songèrent à venir au district, exposer en armes leurs demandes. Le cri : Au district! poussé par quelques-uns, trouva de l'écho parmi des hommes qui se sentaient compromis par l'échauffourée de la journée du dimanche, et qui voyaient bien qu'ils n'avaient rien à perdre dans un recours à la force. Les armes manquaient, mais on avait des faulx, des brocs de fer (fourches), des bâtons ; chacun prit ce qu'il avait sous la main.

Cependant, à Machecoul, au commencement de la soirée du dimanche 10 mars, on était loin de voir la gravité de la situation ; et ce fut au milieu d'un bal, qui se donnait chez M. Garreau, receveur du district, que M. Lebedesque, l'un des chefs de la garde nationale, vint annoncer en toute hâte aux autorités que les communes se préparaient à s'insurger[2]. Des amis de l'un des membres du district accouraient prévenir celui-ci du soulèvement de plus de vingt paroisses, parmi lesquelles on citait la Marne, Paulx, Saint-Philbert, la Limouzinière, Saint-Étienne-de-Mer-Morte, la Garnache, Bois-de-Céné, qui devaient se porter, le lendemain, sur Machecoul, pour mettre la ville à contribution. On ajoutait qu'un grand nombre d'hommes étaient réunis à la Piardière, au Gremit et à Beauséjour, et que la cause de leur rassemblement était l'annonce qui leur avait été faite de la levée pour le recrutement. Le bruit courait qu'ils avaient des canons[3].

ALFRED LALLIÉ.

[1] Extrait des registres de la municipalité de Saint-Mesme, du 10 mars. (Copie déposée aux *Archives du Greffe*).

[2] Renseignements recueillis de la bouche d'un vieillard de Machecoul.

[3] Déclaration faite au district par les sieurs Dupin, Gaborit, Libaire et Leduc, 10 mars. (*Arch. préf.*)

YVONNETTE

—

NOUVELLE

—

I

J'aurais pu compter, si je m'en étais donné la peine, vingt-deux couvées d'hirondelles depuis ma naissance. Je venais de faire sur une frégate amirale trois ans de station dans le Levant; mon grade d'aspirant de première classe s'était épanoui aux premiers souffles du printemps, comme les roses, quand, pour mettre le comble à ma joie, un ordre me lança inopinément de Toulon à Lorient.

Lorsque je respirai l'odeur qui s'exhale de nos genêts et de nos landes; lorsque je revis nos bois de sapins, nos bruyères en fleur, les côtes de notre vieille Armorique, j'oubliai les temples de marbre, les ruines que le temps a dorées, le ciel pur du Levant, le pays du soleil.

A Lorient, je fus accueilli dans quelques familles liées d'amitié à la mienne, avec cette affabilité toute bretonne, à laquelle je fus d'autant plus sensible, que je n'avais pas été gâté sous ce rapport à Toulon. Mais ne disons point de mal de notre *prochain*, — surtout quand il l'est si peu, grâce aux distances.

Dans l'une des familles où j'étais le plus assidu, brillait une jeune fille de tout l'éclat de ses dix-huit ans.

Là! vous souriez déjà! Parbleu! c'est clair : j'en devins amoureux. Pouvait-il en aller autrement?...

Elle était, la gracieuse enfant, — et elle le méritait à tous égards! — compatriote de la poétique Marie, *cette grappe du Scorf, cette fleur de blé noir,* que Brizeux nous a tant fait aimer.

J'ai bien envie de vous peindre ma blonde Bretonne aux yeux bleus; mais je me retiens, car je sais par expérience que les descriptions de ce genre n'intéressent guère le lecteur; puis, — admirez ma sagesse, — le malin Cupidon m'avait rendu tellement aveugle, que je vous tracerais, c'est certain, un portrait de pure imagination.

Nous lui avions donné le nom charmant d'*Yvonnette,* et cela, parce qu'un jour elle avait eu la fantaisie de se faire photographier en costume breton. Que vous étiez donc gentille ainsi, ma chère Yvonnette!

Le temps a déjà bien marché, depuis cette riante époque de ma vie; et cependant, au doux nom d'Yvonnette, je sens toujours mon cœur battre plus fort et un soupir me monter aux lèvres.

Dans cette famille si hospitalière, on ne tarda pas à me considérer comme l'enfant de la maison. Aussi, point de partie de plaisir sans moi. Quels heureux moments! Et quel beau cadre pour mon bonheur silencieux que ce petit coin du Morbihan, où nous allions nous ébattre, dès qu'un rayon de soleil faisait sourire la campagne! Ai-je dit *bonheur silencieux?* Je puis bien ajouter l'épithète de *timide;* car, en vérité, j'étais le plus tremblant et le plus muet des adorateurs, moi qui rêvais pourtant aux prouesses héroïques des Jean-Bart, des Duquesne et des Surcouf! Comme eux, j'aurais voulu être un héros, pour attirer sur moi l'attention d'Yvonnette.

Combien de fois, sur le pont d'un navire, pendant les longs quarts de nuit, ai-je refait, en pensée, nos promenades avec Yvonnette sur les bords du Scorf ou du Blavet, nos courses à Hennebont et nos pèlerinages à Notre-Dame de l'Armor. Ah!

> ..... les jours et les ans
> Ont passé sans ternir ces souvenirs d'enfants.

Un matin, au milieu de ma félicité, tomba, comme un coup de foudre, l'ordre terrifiant d'embarquer sur un aviso qui armait

pour le Mexique. J'avais oublié que je n'étais qu'un pauvre oiseau de passage, et qu'il faudrait, tôt ou tard, reprendre mon essor... Le coup fut rude !

Si j'allais vous raconter que je déployai, dans cette circonstance, le stoïcisme qu'aurait conseillé le philosophe Zénon, je commettrais un gros mensonge, dont je ne veux point charger ma conscience. A ne vous rien céler, en dépit des philosophes et de leur philosophie, je pleurai toutes les larmes de mes yeux ; et, avouez-le, lecteur, en pareille occurrence, vous eussiez fait tout comme moi : cet ordre brutal me séparait, à jamais peut-être, de ma bonne Yvonnette!...

Mais, un jour, du fond de mon désespoir surgit une idée consolatrice. Ce fut une étoile au milieu de ma sombre nuit, une planche de salut au sein de la mer en fureur : *le portrait d'Yvonnette au costume breton !*

Elle n'aura certes point la barbarie de me le refuser, et cette image, radieuse personnification de ma Bretagne bien-aimée, m'aidera à supporter les longs mois de l'absence.

— « Ma bonne Yvonnette, lui dis-je un soir, de mon timbre le plus caressant, de ma voix la plus persuasive, si vous voulez me rendre le courage que j'ai perdu, si vous voulez atténuer la douleur que je ressens de ce départ, vous le pouvez sans peine : il suffit de me donner cette photographie qui me plaît tant et où, par une ingénieuse inspiration, vous apparaissez sous le costume national.

— Que me demandez-vous là ! Depuis quand les jeunes filles remettent-elles leur portrait aux Fernand Cortez partant pour la conquête, ou aux Christophe Colomb à la recherche de pays inconnus ?...

— Mais depuis que le monde est monde ; depuis qu'il y a des amoureux sous la voûte du ciel, — et cela remonte loin ; — depuis que les portraits sont inventés, car ils ne l'ont pas été pour un autre objet.

— En ce cas, permettez-le, je ferai exception à la règle générale.

— Mais songez donc qu'à notre époque, une photographie est devenue chose banale, ni plus ni moins qu'une carte de visite.

— J'en suis fâchée, mais je ne partage point votre avis.

— Un refus? Quelle cruauté! »

J'ai beau supplier, je n'obtiens rien : c'est un granit que cette petite tête blonde. Ah! impitoyable Yvonnette, tu es bien de cette race d'Armorique,

Que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux!

Elle ne se doute point, j'en suis sûr, de la peine que me cause son refus. Mais il me faut ce portrait, il me le faut! et je l'aurai!...

Il y eut, précisément quelques jours avant mon départ, une soirée chez la mère d'Yvonnette, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la jeune fille. L'image que je cherchais à m'*annexer* se trouvait négligemment posée sur une étagère du salon, au milieu d'une foule d'autres photographies et de mille et une petites inutilités curieuses. Pendant toute la soirée, je rôdai obstinément autour de ce meuble, notant avec soin l'endroit précis où se trouvait l'objet de mes désirs. Je me produisais l'effet du enard de la Fontaine, qui, les yeux pleins de concupiscence, faisait le tour de l'arbre servant de citadelle aux dindons.

Je guettais avec persévérance l'occasion favorable, et je cachais mes noirs desseins sous un enjoûment étudié, que je m'efforçais de rendre naturel. Au moment propice — l'attention du salon se portait alors ailleurs — j'allongeai vivement la main : un mouvement, et le portrait d'Yvonnette fut sur mon cœur.

C'était peut-être mal, ce que je faisais là? Eh! bien, je le confesse en toute sincérité, je n'eus pas le moindre remords, au contraire : je trouvais le tour joué lestement et je m'applaudissais de ma dextérité.

Tout le reste de la soirée, je fus, dit-on, sémillant, et moi-même je me surpris, Dieu me pardonne, à me trouver de l'esprit : on est si indulgent lorsqu'on est heureux!

Je m'esquivai, dès que la chose fut possible. En deux bonds je me rendis chez moi.

Je suis de ces gens bien doués, — excusez la naïveté de mes aveux, — qui aiment à savourer les choses; la nature ne me fit pas gourmand, elle me créa gourmet : on ne se change point; aussi, je voulus être à l'aise pour contempler avec recueillement les traits chéris d'Yvonnette.

C'est pourquoi, refrénant mon impatience, je disposai mon plus moelleux fauteuil devant ma table de travail, et je préparai soigneusement la meilleure de mes lampes.

— « Yvonnette, pensais-je, en exécutant mes préparatifs sybaritiques, j'emporterai donc votre douce image : elle me suivra partout. Avec un semblable talisman, qu'ai-je à redouter désormais des périls de la route? Je serai fort, je serai vaillant, et, qui sait? je reviendrai peut-être avec le ruban rouge! Je vous dirai alors : — C'est vous qui avez accompli ce prodige; c'est dans la contemplation de votre souriante figure que j'ai puisé le courage et la persévérance qui m'ont fait réussir. Pardonnez-moi donc mon larcin! — Et vous me pardonnerez, Yvonnette! »

J'étais dans la situation d'un homme qui va savourer un fruit délicieux. Tout était prêt; il ne me restait plus qu'à jouir de mon labeur..... Mais qu'ai-je vu! O damnation des damnations!!!

Je m'affaissai sur mon siége : j'étais consterné! Et il y avait de quoi!

Triple maladroit!!! N'ai-je pas été prendre bêtement la photographie d'un vieux capitaine de frégate, au lieu et place de mon insaisissable Bretonne!... Je le reconnais, c'est un ami de la famille; mais que voulez-vous que je fasse de ce portrait ridicule, de ce monsieur aussi laid que décoré?...

Est-il donc un malheur comparable au mien!

> *Ah!* croire que l'on tient les pommes d'Hespérides,
> Et presser tendrement un navet sur son cœur!

C'est à devenir fou! — Je tombai dans l'anéantissement.

J'aurais pu faire une nouvelle tentative, couronnée peut-être d'un succès meilleur : je n'y songeai même pas et, dès le lendemain, confus, l'oreille basse, amené au repentir par l'insuccès, j'avouai

humblement ma faute à Yvonnette, en lui restituant la malencontreuse photographie soustraite par erreur.

Tant de franchise ne la désarma point. L'inexorable enfant se mit à rire de ma méprise et de ma confusion.

— « Je pourrais, monsieur l'officier, me dit-elle d'un air railleur, entrer en grande colère; mais j'ai l'âme bonne, et je veux vous le prouver, d'abord en vous pardonnant, puis en vous assurant que je ne vous laisserai pas partir sans un souvenir de moi; seulement, ce ne sera pas mon portrait. Sur ce point, vous le savez, je suis inébranlable...

— Comme un rocher de nos rivages, cruelle Yvonnette! »

II

Hélas! le jour du départ est arrivé. Les embarcations sont hissées; nous sommes tous à notre poste : l'équipage est au cabestan et travaille, au son du clairon, qui joue une marche accélérée; les rossignolades du maître d'équipage vont leur train; une fumée noire sort en se tordant du tuyau de la machine; la vapeur gronde et se précipite par l'ouverture d'échappement. Quelques minutes encore, et nous appareillons.

— « Et le souvenir que vous m'avez promis, Yvonnette? lui ai-je dit, quand, tout à l'heure, j'ai pris congé d'elle et de sa famille.

— Allez, homme de peu de foi, et ne désespérez point, » me fut-il répondu.

Et voilà que je désespère! Elle se riait de moi, comme toujours.

A mes côtés, les adieux se croisent, les mains se pressent dans une suprême étreinte; une mère, tout en pleurs, embrasse son fils une dernière fois. Des souhaits d'heureux voyage partent de tous côtés des embarcations légères qui entourent notre aviso.

Moi, je suis seul pendant ce jour de trouble et de déchirement! Pas un ami n'est venu! Je n'ai donc pas su me faire aimer? Personne, hélas! ne s'apercevra de ma disparition.

Pendant que j'exécute les ordres qu'on me transmet pour l'appareillage, un batelier, qui a obtenu à grand'peine l'autorisation de monter à bord, me présente un objet, qu'enveloppe un journal.

Vive Dieu ! c'est un bouquet ! Et quel suave, et quel délicieux bouquet ! Si vous voyiez avec quel art se marient entre elles les nuances des fleurs qui composent ce présent embaumé ! Il n'y a qu'elle au monde pour avoir tant de goût ! Remarquez aussi avec quelle attention délicate elle a réuni les tiges entre elles par une faveur amarante, — la couleur que j'aime ! — Elle a tenu parole ! Comment donc ai-je pu en douter un seul instant ! Et moi qui désespérais ! Ah ! pardon, Yvonnette !... Un bouquet ! la gracieuse idée ! Certes, je ne regrette plus le portrait breton.

Et, comme si ce n'était pas assez, je vois tout près de nous, sur la jetée, Yvonnette, sa mère et sa sœur. — « Adieu, adieu, mes bons amis : je pars maintenant plein de courage et plein d'espérance ! »

Mais l'ancre est à bord, le navire évolue, prend de l'aire et s'élance. Déjà l'île Saint-Michel me cache la jetée, hélas ! « Adieu, mon Yvonnette adorée ! » — Je ne savais pas qu'on pût verser de si douces larmes, le jour d'un départ !

Voilà Kernevel ; voilà l'Armor, que nous saluons, selon le pieux usage du pays, de trois coups de canon. « Bonne-Dame de l'Armor, protégez ma chère Yvonnette, et ramenez-moi près d'elle ! »

III

Par un concours de circonstances que je bénis, un des officiers réglementaires du bord étant venu à manquer, je suis appelé à le remplacer comme le plus ancien du poste ; ce qui me donne droit à une chambre. Il m'est donc loisible de procéder tout à mon aise à l'installation de mon trésor. Je lui consacre, — ai-je besoin de le dire ? — une place d'honneur. Si j'avais pu prévoir semblable bonne fortune, quel superbe vase j'aurais su trouver pour le contenir ! quel cadre digne de lui je lui aurais donné ! Il faut que je me

contente d'un petit vase bleu, bien modeste. Une console, que j'improvise, le supporte ; un fil de fer, lui embrassant le col, le fixe à la muraille, et le met à l'abri des vicissitudes du roulis.

Les jours s'écoulent. Mon premier soin, chaque matin, est de renouveler l'eau de mes fleurs : nous pourrons être mis à la ration; nous pourrons nous-mêmes manquer d'eau ; mais, je vous l'assure, *elles* ne s'apercevront jamais de notre disette.

Je ne me sens heureux que quand je suis chez moi, enfermé avec mon bouquet. Son délicat parfum remplit tout mon réduit. Je travaille en le contemplant et en pensant à Yvonnette : je me console de vivre loin d'elle, par le souvenir du bonheur que j'éprouvais naguère à vivre dans son intimité.

Mes camarades de bord ne s'expliquent pas ma passion soudaine pour la solitude. Je leur parais bien sauvage; mais ils ne sauront point le motif qui me fait tant me plaire dans ma retraite : ils en riraient peut-être !

Ah ! précieuses petites fleurs, que je vous aime ! Celui qui a vécu, comme nous, dans l'immense désert de l'Océan, comprendra mieux que personne comment toutes les forces de l'âme peuvent se concentrer sur un seul objet, sur un seul point. Et puis, ceux qui passent leur existence à courir les mers, séparés violemment de ce qui fait battre le cœur des autres hommes, se contentent d'une part tellement faible, qu'un planteur de choux n'en voudrait pas.

L'air et la lumière sont distribués avec tant de parcimonie dans ces petites alvéoles maritimes, — que, nous, pauvres déshérités, nous appelons pompeusement des chambres, — que déjà mes fleurs se prennent à pâlir. Malgré mes soins, malgré mes efforts assidus, les feuilles jaunissent, les pétales se dessèchent et tombent un à un. Mais ne crains rien, trois fois cher petit bouquet, je t'aime comme au premier jour : n'es-tu pas l'âme d'Yvonnette ?... Quand, après cette longue campagne, nous reviendrons au port, je lui montrerai avec orgueil tes calices tout flétris : — « Vous le voyez, lui dirai-je, je n'ai point cessé de songer à vous ! »

Mais un destin jaloux me poursuivait : un jour, en descendant du quart, comme je rentrais chez moi, je vis Baptiste, — le novice qui

fait ma chambre, — jeter négligemment quelque chose à la mer. J'eus un pressentiment, et je m'élançai au sabord... Hélas! hélas! je ne m'étais pas trompé : mes fleurs, mon trésor, déjà dispersé par la vague, était là tout répandu, se balançant dans le sillage du navire, qui, poursuivant avec indifférence sa course rapide, le laissait bien loin derrière nous!...

Incapable de proférer une parole, je tendais mes mains impuissantes vers ces inestimables débris : il me semblait que je venais de perdre mon cœur!

— Ah! malheureux! qu'as-tu fait là?

— Dam! j'ai pris cette espèce d'horreur, que vous aviez dans ce vase, pour du vieux foin, et je l'ai débarquée par le sabord!

Quelques tiges surnageaient encore çà et là.

.....

De ma chambrette arraché,
Pauvre *bouquet* desséché,
Où vas-tu?.....
— Je vais où va toute chose,
Où va la feuille de rose,
Et la feuille de laurier!...

LÉON BLÉVEC.

LETTRES BRETONNES

—

I

M. DE CARNÉ ET LA CONSPIRATION DE PONTCALLEC

—

A Monsieur Corentin Abgrall, négociant à Paris, rue aux Ours.

MONSIEUR,

Je vois avec plaisir que les nécessités de profession qui vous ont, depuis quelques années, transplanté des bords fleuris de l'Elorn aux rives macadamisées de la Seine, ne vous font point perdre de vue notre vieille Bretagne. Dans ce Paris, si coûteusement percé, repercé, aligné et maçonné par M. Haussmann, vous restez Breton des pieds à la tête; du fond de cette atmosphère de bitume, de plâtre et de poussière, dont M. le Préfet de la Seine enveloppe ses administrés, vous ne cessez (m'écrivez-vous) de rêver l'ombre de nos forêts, la bruyère de nos landes, le doux sable et la brise vive de nos grèves; si même parfois vous allez, à quelques pas de chez vous, mesurer de l'œil, tout en fumant un cigare, la vieille tour de Jean-Sans-Peur retrouvée dans les démolitions de la rue Turbigo, ce n'est que pour lui opposer et lui préférer dans votre esprit les ruines de la Roche-Morice ou le donjon de Trémazan.

Bien mieux — ces études, que jadis nous poursuivions ensemble dans nos chers congrès bretons, et dont tant d'occupations d'un

autre genre semblaient devoir vous éloigner sans retour, vous ne les avez point (me dites-vous) laissées tout à fait. A l'heure où la foule va admirer ces chefs-d'œuvre, signes éloquents du progrès moderne — *Fleur de Thé, Paul Forestier, le Château à Toto,* etc. — vous, Monsieur, votre caisse faite, vos comptes en règle, vous fermez votre porte; d'un recoin secret soigneusement dissimulé au vulgaire vous tirez quelques volumes, et vous vous mettez bravement à feuilleter les *Preuves* de dom Morice, à relire le *Barzas-Breiz,* même vous voulez bien prendre intérêt à notre *Revue de Bretagne*..... Résister ainsi aux attractions énervantes de la sphère parisienne, à l'envahissement de la vie positive ; conserver intact, sous une telle zône, le culte de la patrie bretonne, de sa race généreuse et primitive, de l'idéal sacré que son génie naïf et fort a fait luire sur votre jeunesse, — voilà un phénomène digne d'être noté. Et puisque vous me jugez capable d'y concourir d'une façon quelconque, j'aurais trop mauvaise grâce à refuser.

Vous voulez donc, cher Monsieur, que de temps à autre je vous entretienne des questions qui intéressent spécialement l'histoire, la littérature de notre chère Bretagne, des livres vieux ou nouveaux où son esprit se manifeste : soit! Dès aujourd'hui vous me demandez de vous parler du livre récent de M. de Carné sur *Les Etats de Bretagne et l'administration de cette province jusqu'en 1789 ;* vous me sommez de vous déduire les réserves annoncées le mois dernier, par une note du Directeur en tête du compte rendu de M. le comte de Lambilly. Soit encore, si vous y tenez; et cependant ici, je dois le dire, la question ne laisse pas d'être délicate.

Je n'ai point à vous le cacher : le livre de M. de Carné me cause un véritable embarras. Ai-je besoin de vous dire la haute estime, la sympathie vive, profonde, que m'inspirent la personne de l'auteur, son beau talent et son noble caractère? Faut-il ajouter que l'ouvrage renferme mille choses excellentes, auxquelles je ne puis manquer d'applaudir?.... Mais voyez la destinée : un autre plus prompt, plus heureux (M. le comte H. de Lambilly), est venu dès le premier jour emporter la meilleure part, celle de l'éloge, ne me laissant, hélas! à moi chétif, que la pire, celle de la critique.

Et cependant puis-je me taire? Tout d'abord, vos sommations me rendent le silence difficile ; et puis, Monsieur, croyez-vous qu'un père, après avoir de son mieux élevé son fils et lui avoir fait une éducation, non certes exempte de lacunes ni d'imperfections, mais qui cependant lui permet d'entrer décemment dans le monde et de courir carrière, — croyez-vous que ce père puisse jamais se désintéresser du sort ultérieur de son enfant? Si ce fils, ayant quitté le nid paternel, en train de parvenir à la fortune, trouve devant lui quelque obstacle, ou s'il s'écarte de la voie droite où son père a prétendu l'engager, pensez-vous que celui-ci doive rester inerte, indifférent, et regarder les bras croisés? Non, évidemment. Hé bien, vis-à-vis de certaines parties du livre de M. de Carné, notamment du chapitre VI (*la Régence et la Conspiration de Pontcallec*), je me trouve, à peu de chose près, dans la situation de ce père : jugez plutôt.

Ce qu'on nomme — faute d'une appellation meilleure — la conspiration de Pontcallec, c'est la lutte politique soutenue par les Bretons contre l'absolutisme du régent Philippe d'Orléans, depuis l'ouverture des États de Bretagne dans la ville de Dinan (15 décembre 1717) jusqu'au jour de l'exécution de Pontcallec et des trois autres gentilshommes immolés par la hache du despotisme (26 mars 1720).

Dans ce drame il y a trois actes : la lutte légale, — la conjuration, — la répression.

La lutte légale, où on vit les États et le Parlement défendre en commun, avec une énergie et une modération admirables, la cause de la liberté bretonne, remplit les dix mois courant du 15 décembre 1717 à la fin d'octobre 1718. — Chassés du terrain légal par les violences illégales du commandant de la province (M. de Montesquiou), les Bretons s'unirent alors dans une vaste association, dont tous les membres s'engageaient à se soutenir réciproquement contre les attentats du despotisme ; d'abord purement défensive et pacifique dans son attitude, cette association commença, au mois d'avril 1719, à prendre plus ou moins le caractère d'une conjuration, dont les mouvements mal réglés, les hésitations et l'avorte-

ment définitif occupèrent toute la fin de cette même année (avril à décembre 1719). — La répression, c'est le tribunal exceptionnel, illégal, dit Chambre royale, installé à Nantes le 30 octobre 1719, auquel le régent livra le sort des conjurés, et dont la mission s'acheva par le supplice des quatre gentilshommes (Pontcallec, Montlouis, du Couédic et Talhouet Le Moyne), décapités le 26 mars suivant sur la place du Bouffai.

Pour l'histoire sérieuse, élevée, pour l'histoire des idées et des institutions politiques, la partie la plus importante de ce drame, c'est incontestablement la lutte légale : d'abord elle plane sur la conjuration comme la cause sur l'effet; puis, elle seule peut donner et à la conjuration et à la répression leur sens et leur portée véritables, leur intérêt historique, leur moralité. — Hé bien, avant les études publiées, en 1857 et 1858, par la *Revue de Bretagne* sur la *Conspiration de Pontcallec*, on ne connaissait vraiment de toute cette histoire que la catastrophe finale; on n'avait interrogé, mis à contribution que deux documents sérieux, la *Relation du supplice des quatre gentilshommes* par le P. Nicolas, confesseur de l'un des condamnés, imprimée dès 1829 dans le *Lycée armoricain*, et l'*Élégie de Pontcallec*, publiée en 1845 par M. de la Villemarqué dans la troisième édition du *Barzas-Breiz*.

Quoique trois auteurs modernes [1] eussent écrit sur cette affaire avec un certain détail, on n'avait sur l'organisation et l'échec de la conjuration que six pages de Lémontey (*Histoire de la Régence*), où la mention de quelques faits intéressants, — indiqués d'une façon beaucoup trop vague, presque sans aucune date, mêlés à des allégations inexactes, visiblement travestis d'ailleurs par une partialité révoltante, — prouve seulement que l'auteur a eu à sa disposition des documents d'où il eût pu tirer la vérité, s'il s'était donné la peine de les étudier et le soin de modérer un peu sa haine ridicule contre les Bretons.

Quant à la lutte légale, autant dire qu'on l'ignorait : on n'en con-

[1] Lémontey, M. de Courson, M. Pitre Chevalier. Joignez-y M. Év. Colombel (*Revue des provinces de l'Ouest*, t. Ier); ce dernier mérite une mention à part : il a publié des pièces dont il ne comprenait pas un mot.

naissait qu'une chose, c'est qu'elle avait commencé, aux États de 1717, par le refus de voter sans discussion le subside réclamé au nom du roi sous le nom de *don gratuit*, et par la séparation violente des États, quelques jours après leur ouverture : encore entourait-on ce fait de circonstances étranges qui le défiguraient singulièrement. De tout le reste on ne savait rien : ni l'opiniâtre résistance des Bretons à l'impôt décrété par ordonnance, ni le mémoire des gentilshommes exilés, qui fut, pendant quelque temps, à Paris même, l'événement du jour ; ni les remontrances éloquentes du Parlement de Rennes et sa lutte contre l'édit des 4 sols pour livre ; ni enfin, lors de la reprise des États au mois de juillet 1718, le mémorable débat soulevé par la suppression de la taxe des *entrées*, où il ne s'agissait de rien moins que du fond même de notre constitution provinciale — du droit de voter librement l'impôt, — ni les épisodes variés, vraiment dramatiques, de ce long débat, dans lequel les trois ordres trouvèrent, pour défendre la liberté bretonne, une fermeté d'attitude, une force et une sûreté d'arguments, auxquelles M. de Montesquiou ne sut opposer qu'une inondation de lettres de cachet, d'exils, d'exclusions, d'emprisonnements, de menaces et de violences de toute espèce.

Cette manifestation si énergique, si brillante de la vie politique dans notre province, — je puis bien le dire ici puisqu'il s'agit d'un fait matériel, — c'est la *Revue de Bretagne et de Vendée*, dans ses articles de 1857 et 1858, qui l'a fait connaître la pemière et non par des allégations vagues, plus ou moins inexactes, mais par des faits nombreux, soigneusement datés, circonstanciés, par des textes précis et de longues citations des pièces les plus caractéristiques, empruntées aux registres originaux des Etats de Bretagne, aux correspondances du commandant et de l'intendant de la province, au *Journal historique* manuscrit du président de Robien, aux archives du Parlement, etc., — toutes sources que les précédents auteurs avaient négligé de consulter[1].

[1] Même Lémontey, qui sur la lutte légale n'a qu'une page et encore fort inexacte.

C'est aussi la *Revue de Bretagne* qui publia pour la première fois le texte, jusque là absolument inconnu, de ce curieux acte d'association de 1718, où se révèlent à la fois le principe, le symbole et le but de la conjuration bretonne.

La première encore, elle attaqua de front et réfuta définitivement cette erreur fâcheuse et considérable qui, faisant de la conjuration bretonne un épisode de la conjuration de Cellamare, en altérait le caractère au point de transformer les champions de nos libertés nationales en misérables comparses d'une intrigue de cour [1].

Enfin, bien que la perte — depuis réparée en partie, mais alors entière — des pièces de la procédure intentée aux conjurés ne me permît pas de tracer un récit complet de la conjuration, cependant en rapprochant avec soin les indices et les fragments épars çà et là, je parvins à indiquer d'une manière suffisamment exacte, au moins dans leurs grandes lignes, l'organisation de ce complot patriotique, ses moyens d'action, ses causes de ruine, et les singulières circonstances (jusque là absolument inconnues) de son avortement définitif.

Quand je vous disais, Monsieur, que vis-à-vis de ce drame si original de notre histoire de Bretagne, je me trouve, à peu de chose près, dans la situation d'un père vis-à-vis de son fils, ce n'était donc pas pure forfanterie : et si vous ne m'en croyez pas, comparez, de grâce, les récits publiés par les auteurs nommés plus haut avec les six articles sur l'*Histoire de la conspiration de Pontcallec* imprimés dans les quatre premiers volumes de la *Revue de Bretagne et de Vendée* (première série).

M. de Carné est le premier auteur qui ait, depuis lors, traité cet épisode historique avec quelque étendue. Je vous ai dit l'estime et la sympathie hautement avouée que m'a toujours inspirées son talent. Je savais de plus qu'il avait eu à sa disposition une partie considérable des pièces qui m'avaient malheureusement manqué, malgré toutes

[1] Lémontey avait écrit, contre cette erreur, deux lignes dont personne n'avait tenu compte, que je relevai le premier, et dont je démontrai la vérité, ce que Lémontey avait omis de faire.

les recherches par moi tentées pour les découvrir, et qui n'ont été retrouvées depuis que par une circonstance sinon fortuite, du moins hors de mon pouvoir. J'avais lieu d'espérer des lumières nouvelles, inattendues, — d'autant que (m'avait-on dit) les conclusions de M. de Carné différaient sensiblement des miennes. Jugez donc de l'intérêt avec lequel j'ai lu les soixante-treize pages consacrées à la *Conspiration de Pontcallec*, en tête de son second volume. Mon intérêt a redoublé quand j'ai vu que l'auteur a eu sans doute l'idée de composer un travail tout original, puisqu'il n'y cite mon nom qu'une seule fois et pour relever une simple erreur de détail.

Or, après avoir lu et relu ces soixante-treize pages, voici à mon tour ce que je trouve.

Sur la *lutte légale*, le livre de M. de Carné ne contient à peu près rien de nouveau, du moins rien de bien important, si ce n'est quelques erreurs de détails où il a pu être entraîné par la nécessité de restreindre une action très-compliquée dans un cadre trop étroit. — Sur la *conjuration* proprement dite, les nouveaux documents consultés par lui ne l'ont pas préservé d'erreurs graves, et le jugement définitif qu'il en porte me semble d'une sévérité qui frise l'injustice.

Reste, pour moi, à vous prouver que cette appréciation ne tombe pas sous le coup d'un pareil reproche.

Ce qui me pique au jeu, vous le devinez aisément, c'est surtout la mention de ces nouveaux documents, retrouvés depuis mon travail de 1858, et dont M. de Carné, plus heureux que moi, s'est servi. S'il a été le mieux informé, la présomption naturelle, là où il s'écarte de mon opinion, c'est que c'est lui qui a raison : conclusion si naturelle que je l'avais adoptée moi-même et avais ouvert le livre avec la résolution de me corriger de mes erreurs, étant, grâce à Dieu, exempt du sot entêtement d'y persister contre de bonnes preuves.

Mais — curiosité bien excusable — j'ai voulu moi aussi, si c'était possible, voir ces documents et, grâce à l'obligeance de l'aimable érudit à qui est échue la chance de les retrouver et la mission labo-

rieuse d'en faire l'inventaire, je les ai vus. Sur la lutte légale (sauf un point dont je parlerai plus tard) ils nous apprennent peu de nouveau, et ce peu n'a point empêché le nouvel historien des États de Bretagne de commettre des erreurs assez graves de dates et de noms, dont je me contenterai de relever quelques-unes.

Dès le début, M. de Carné, voulant faire connaître le caractère difficile, sévère, bêtement *grognon*, du maréchal de Montesquiou, commandant de Bretagne, allègue une lettre au comte de Toulouse, du 5 mai 1717, où « il (Montesquiou) exprime au prince son plus » vif regret du bon traitement que reçoit *à la Bastille* le chevalier » de *Quéréon, arrêté quelques semaines auparavant*, à Rennes, » pour mauvais propos tenus contre le gouvernement du Régent. » M. de Quéréon *commet le crime de se plaire dans cette forteresse*, » où l'on s'amusait en effet beaucoup, comme nous le savons par » Mlle Delaunay. » (*Les États de Bret.*, II, p. 8-9.)

D'abord *Quéréon*, comme nom de famille nobiliaire, n'existe pas en Bretagne; le gentilhomme en question s'appelait *Quéhéon*, et le très-modeste fief de Quéhéon est représenté aujourd'hui encore par un hameau de même nom existant dans la banlieue de Ploërmel. Puis il me semble vraiment difficile de trouver dans la lettre de Montesquiou au comte de Toulouse ce que M. de Carné en tire; voici le passage de cette lettre qui concerne Quéhéon : « Vous ne » sauriez croire, Monseigneur, l'impression qu'a fait dans la pro- » vince le bon traitement qu'on a fait à M. de *Quéhéon*, sujet mé- » prisable et méprisé, et qui n'a servi qu'à faire croire qu'on » craignoit les États et qu'à accréditer ledit de Quéhéon. Il m'est » revenu qu'il écrit des lettres impertinentes dans la province pour » y former une cabale. Tout cela me persuade qu'il faudroit empê- » cher, sous l'apparence d'un bon traitement, qu'il s'en allât avec » M. de la Feuillade, et le renvoyer dans la province après que » vous lui aurez fait un discours convenable, en lui défendant seu- » lement de se trouver aux États; et quand il y seroit, je ne crois » pas qu'il y fît grand mal parce que j'aurai l'œil sur lui [1]. »

Dans une autre lettre du même jour, adressée au Régent, le

[1] *Journal historique* de Robien.

même Montesquiou revient sur le même sujet avec plus de détail : « Votre Altesse Royale ne sauroit imaginer combien le bon traite- » ment qu'elle a fait à M. de Quéhéon, *en lui donnant de quoi faire* » *le voyage avec M. de la Feuillade*, a fait de mal. Cela a fait croire » à la province qu'il n'y avoit qu'à faire des sottises pour être appré- » hendé, puisqu'un aussi petit sujet que celui-là avoit pu faire des » impressions de crainte. Je sais même, au moins il m'est revenu » que ce gentilhomme écrit des lettres impertinentes dans son can- » ton, qui tendent à former une cabale pour les États; et comme » un sujet comme celui-là est plus à craindre de loin que de près, » je crois qu'il seroit bon, pour désabuser la province, que vous » ordonnassiez à M. le comte de Toulouse qu'il parlât à M. de » Quéhéon et lui dît qu'à sa sollicitation il avoit obtenu de V. A. R. » de le laisser retourner dans la province à condition qu'il seroit » sage, et que vous me donneriez ordre de veiller sur ses actions » pour le punir rigoureusement en cas qu'il se répandît en discours » qui ne conviennent point au service du roi. Je crois qu'il suffiroit » de lui défendre de venir aux États; cependant, quand il y vien- » droit, il est regardé pour si peu de chose que quand on verra que » vous n'en faites pas plus de cas que cela, ce qu'il y pourroit dire » porterait peu de coup [1]. »

Ici point de Bastille, puisque l'on voit Quéhéon correspondre aussi librement que possible avec ses amis de Bretagne; au lieu d'une arrestation et d'une prison, il s'agit d'un voyage d'agrément à Rome, à la suite de l'ambassadeur français M. de la Feuillade, et dont le duc d'Orléans fait les frais. Je ne sais d'ailleurs si notre gentilhomme alla à Rome ou revint en Bretagne, je crois qu'il resta à Paris; ce qui est sûr c'est qu'il y était encore dix mois après et dans la même position, suivant un mémoire adressé au ministère le 21 février 1718, et qui nous fait, mieux que tout autre document, connaître ce Quéhéon si méprisé de Montesquiou, mais dont le rôle, dans ce premier début des troubles de Bretagne, ne fut pourtant pas sans importance.

Voici ce qu'en dit l'auteur du mémoire [2], ainsi que de son com-

[1] *Journal historique* de Robien.

[2] Ce mémoire n'est pas signé, mais on voit par le contexte qu'il a dû être écrit

pagnon M. de Keralio, car ils étaient ensemble à Paris et dans la même situation; ne pas oublier que celui qui parle est un adversaire des Bretons, un ami de la cour et de Montesquiou, et qu'il parle après cette première session des États de Dinan, rompue le 18 décembre 1717, au bout de quatre jours de séance :

« C'est un grand bonheur, lorsqu'on est forcé de donner des exemples de sévérité, de pouvoir les faire tomber sur des gens qui en sont manifestement dignes par leur conduite et qui n'ont rien de recommandable par leur personne. Tels sont, à Paris, les sieurs de Keralio et de Quéhéon, que l'on peut regarder comme ceux qui ont causé et qui entretiennent encore tous les troubles de la province.— Le premier, qui se donne pour un homme de condition, est fils d'un maître des comptes de Nantes et petit-fils d'un marchand de Saint-Malo appelé Pelan Artur[1]. — L'autre (Quéhéon) est un gentilhomme de noblesse ordinaire, n'ayant pas 400 livres de rente, qui n'a été connu en Bretagne que par les troubles qu'il y excita aux États de Saint-Brieuc, en 1715, et dont les troubles d'aujourd'hui ne sont que la suite. Cet homme, que personne ne connoissoit, qui n'avoit jamais osé se produire à Rennes dans la maison d'un simple conseiller, s'avisa de se donner aux États, où personne ne lui parloit, comme le défenseur de la patrie, disant tout haut — M. Ferrand[2] témoin — qu'il n'avoit rien à craindre ni rien à perdre; que tous ceux qui avoient des propositions à faire pour la liberté et pour les priviléges de la province n'avoient qu'à s'adresser à lui et qu'il se chargeoit de les faire passer. M. le maréchal de Châteaurenault[3] avoit eu dessein de le faire mettre en prison. Au lieu de cela, il est venu ici (à Paris), où il est depuis 1716 avec la même confiance que s'il avoit mérité des récompenses; et la patience qu'on a eue de le tolérer ici et les lettres qu'il a écrites en Bretagne y ont entretenu l'esprit de faction, qu'un châtiment bien marqué aurait fait cesser dès 1716. Il est ici comme l'orateur des mécontents, parlant partout et écrivant des lettres en Bretagne, fort contraires

par le secrétaire du comte de Toulouse, c'est-à-dire par Valincour l'académicien, jadis l'ami de Racine et de Boileau.

[1] M. de Keralio s'appelait, de son nom patronymique, Artur, une de ces vieilles familles malouines, qui s'étaient élevées vaillamment par la course et le commerce maritime et traitaient de pair avec la noblesse bretonne. Son père s'appelait Artur sieur de Pellan, lui Artur sieur de Keralio, et dans l'usage M. de Keralio. Artur de la Gibonaye, le savant doyen de la Chambre des Comptes, et qui, je crois, vivait encore à cette époque, appartenait à la même famille.

[2] Intendant de Bretagne en 1715, prédécesseur de M. Feydeau de Brou.

[3] Alors commandant de la province de Bretagne, prédécesseur du maréchal de Montesquiou.

au bien du service. Tant que les trois gentilshommes ont été ici [1], lui et le sr de Keralio ont été avec eux à l'Opéra, à composer des mémoires, comme s'ils en avoient été chargés par la province ou par le roi. Pour juger du caractère de cet homme-là et de l'utilité de son séjour à Paris, on peut consulter M. le maréchal, M. de Brou, M. de Kerambourg, le président de Marbœuf [2], et tout ce qu'il y a de personnes sages et de considération en Bretagne.

» M. de Keralio a plus d'esprit que son compagnon et n'en est que plus dangereux. On lui attribue tous les libelles qui courent sur les affaires de Bretagne et des chansons infamantes contre le maréchal, et il ne s'en défend pas. Il n'y a pas deux voix sur son chapitre, et il n'y a personne qui ne juge qu'il est très-dangereux de le laisser à Paris ou en Bretagne. — Il serait à propos que les exemples tombassent sur ces gens dont, pour ainsi dire, le procès est fait par le public sur leur réputation; cela intimideroit les factieux, qui sont encore en grand nombre en Bretagne [3]. »

Si Quéhéon s'amusait, on voit que c'était au grand air et non sous les verrous de la Bastille; je n'ai plus à insister là-dessus; et

[1] Quand les États de Bretagne furent cassés, le 18 décembre 1717, pour avoir refusé le don gratuit par acclamation, quatre des membres de la noblesse se virent mandés à Paris par lettres de cachet pour rendre compte de leur conduite, savoir MM. de Noyant, de Talhouët de Bonamour, de Piré et du Groësquer. Les trois premiers, considérés comme les têtes les plus habiles et les plus intelligentes des États, passaient pour avoir inspiré à cette assemblée la résolution qu'on voulait punir; le fait est qu'ils faisaient tous trois partie de la commission de l'*état de fonds par estime*, ce qu'on appellerait aujourd'hui la commission du budget. Pour du Groësquer, encore fort jeune et qui avait une voix de stentor, c'est, à ce qu'il paraît, la turbulence, les éclats bruyants de son opposition qui lui valurent d'être mandé (Mémoire de la Mabonnaye). Piré, malade de la goutte, obtint de rester en Bretagne (Saint-Simon); les trois autres partirent pour Paris le 29 décembre 1717 (Journal de La Courneuve); c'est eux que Valincour appelle ici *les trois gentilshommes*. En janvier 1718, ils présentèrent effectivement au régent, au nom de la noblesse de Bretagne, un mémoire apologétique très-bien fait, qui eut un grand succès auprès de l'opinion et que tout Paris lut (Saint-Simon): ce qui n'empêcha point le régent de les envoyer en exil, on dirait aujourd'hui de les *interner*, Noyant à Amiens, Bonamour à Reims, du Groësquer dans le pays de Forez; ils quittèrent Paris pour se rendre chacun à sa destination le 18 ou le 20 février 1718 (Interrogatoire de M. de Noyant), — par conséquent la veille même du jour où Valincour écrivait le mémoire ci-dessus.

[2] Le maréchal de Montesquiou, l'intendant de Bretagne Feydeau de Brou, Robien de Kerambourg et Marbœuf, tous deux présidents au parlement, gagnés au parti de la cour; c'est là ce que Valincour appelle des « personnes sages et de considération. »

[3] Arch. de l'Emp., H, 225.

si j'ai fait cette longue citation, c'est surtout pour exhiber la figure, vraiment curieuse à mon sens, de ce petit gentilhomme campagnard, ce hobereau de 400 livres de rente, qui un beau jour, aux États, inconnu de tous, n'a qu'à se poser carrément en champion des libertés de la province pour devenir un personnage; le mot n'est pas trop fort, puisque à Paris même il est accepté comme le chef des mécontents; puisque de Paris il excite, il organise en Bretagne un parti, une résistance, qui font faire de mauvais rêves au commandant de la province; puisque enfin, pour s'en débarrasser, le régent de France n'hésite pas à lui offrir une place dans une ambassade. Ou ce pauvre Quéhéon n'était pas si méprisable que veulent bien le dire Montesquiou et Valincour; ou la cause qu'il défendait avait alors, à Paris comme en Bretagne, une étrange faveur dans l'opinion pour donner un tel relief à ses tenants les plus médiocres. C'est là le côté important de toute cette histoire.

Revenons au livre de M. de Carné. C'est par un *lapsus* sans doute qu'il attribue la présidence de l'ordre de l'Eglise à « l'évêque de Rennes » lors des Etats de 1717 (II, p. 12). Tout le monde sait que depuis 1624 selon D. Morice, 1628 selon le registre des Etats, une règle constamment suivie attribuait, en Bretagne, la présidence de l'Eglise à l'évêque diocésain ; or Dinan étant situé dans le diocèse de Saint-Malo, la tenue de 1717 devait être et fut présidée par l'évêque de Saint-Malo, Vincent Des Marests.

Une erreur qui ne résulte pas d'un *lapsus*, c'est celle qui concerne les suites immédiates de la séparation des Etats de Dinan, prononcée le 18 décembre 1717, par M. de Montesquiou : « Jamais, » dit M. de Carné, prescription ne fut plus ponctuellement obéie. » *Quelques heures après, la ville de Dinan était déserte*, et ces » rudes gentilshommes avaient tous enfourché leurs bidets pour » aller souffler à leurs familles et à leurs vassaux le feu de leurs » patriotiques colères. » (*Les Etats de Bret.*, II, 12-13.)

Ce départ précipité semble peu vraisemblable : étourdis de ce coup brutal, inouï dans l'histoire de la province, les membres des Etats devaient naturellement tenir à se revoir, à se concerter entre eux, avant de reprendre le chemin de leurs pénates respectifs ; ils devaient même tenter quelque démarche pour faire re-

venir l'autorité sur une mesure si menaçante pour la constitution de la province. Il résulte effectivement de deux lettres de M. de Brou au garde des sceaux, des 20 et 22 décembre 1717, que la plupart des membres de la noblesse restèrent à Dinan au moins trois ou quatre jours après la séparation; qu'ils eurent avec l'intendant et les autres commissaires du roi des négociations suivies afin d'obtenir la reprise immédiate de l'assemblée, offrant de voter de suite le don gratuit si l'on voulait accéder aux réformes demandées par eux pour relever les finances de la province (réduction de la capitation, suppression de la taxe des entrées, permission de faire compter le trésorier des Etats et de poursuivre les agents coupables de malversation, etc.); mais les commissaires du roi refusèrent, et seulement après ces pourparlers et après ce refus les gentilshommes partirent.

Dinan ne fut donc pas désert ni les *bidets* enfourchés aussi tôt que l'a cru M. de Carné, et il y en avait une bonne raison, c'est que ces fameux bidets faisaient presque complétement défaut, comme M. de Brou l'atteste encore dans une lettre du 31 décembre 1717, écrite au ministre alors chargé des affaires de Bretagne : — « Monsieur, lui dit-il, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur » de m'écrire le 26 de ce mois, par laquelle vous me marquez que » vous eussiez cru qu'il eût été plus convenable qu'il ne fût pas » resté un si grand nombre de gentilshommes à Dinan après la » séparation des Etats. Il eût été très-difficile de les empêcher » d'y demeurer, *attendu que les trois quarts et plus n'avoient ni* » *chevaux ni voitures pour s'en retourner ;* ainsi on étoit obligé de » leur donner un certain temps pour se retirer. Et à l'égard des » assemblées qu'ils ont faites dès le lendemain, je ne vois pas » qu'elles puissent apporter le moindre inconvénient. Je crois au » contraire qu'elles nous ont été avantageuses pour faire connoître » d'autant plus, par les propositions qui y ont été faites, les mauvaises dispositions des Etats [1]. »

Ce qu'elles firent connaître aussi, c'est qu'il n'y avait, ni dans la noblesse ni dans le reste des Etats, aucune intention contraire à

[1] Arch. de l'Emp., H, 225.

l'obéissance ni au bon service du roi. Aussi, vers la fin de cette même lettre M. de Brou est-il contraint de confesser lui-même cette vérité : « Les troupes [qu'on faisoit alors entrer dans la pro- » vince] déplaisent infiniment au Parlement et à la noblesse. *Ils » disent qu'ils ne sont pas des rebelles, cela est vrai ;* mais elles ne » nuiront pas aux arrangements qu'on jugera à propos de faire. »

Les arrangements qu'on avait jugé à propos de faire consistaient précisément à traiter les Bretons en rebelles, c'est-à-dire à violer le plus essentiel de leurs droits en ordonnant la levée de l'impôt par simple arrêt du Conseil du roi [1], sans aucun vote des États, et en retirant au Parlement la connaissance de toutes causes relatives à cette matière pour l'attribuer, contre toute loi, au commandant et à l'intendant de Bretagne. Cet arrêt du Conseil du roi, préparé avant la tenue des États, porte la date du 21 décembre 1717, mais il ne fut mis au jour et porté au Parlement, pour devenir exécutoire par l'enregistrement, que le 31 du même mois. Le Parlement refusa net d'enregistrer, et décida, le 3 janvier 1718, d'adresser à la couronne des remontrances, lesquelles, rédigées immédiatement, furent mises aux mains d'une députation composée de deux présidents et de quatre conseillers (lettre de M. de Brou, du 5 janvier 1718), qui partirent pour Paris le 9 du même mois (Journal de La Courneuve).

M. de Carné a un peu brouillé tout cela : « Le parlement (dit-il) » se refusa à enregistrer l'arrêt du conseil rendu le 18 mars afin de » prescrire, d'ordre royal, la perception des contributions ordi- » naires en Bretagne... Le parlement de Rennes envoya au roi une » députation de douze conseillers, en tête de laquelle il plaça son » premier président, M. de la Bourdonnaye de Blossac » (p. 14). Et un peu plus loin : « Le 5 mai, sur une lettre du garde des sceaux » qui ne permettait plus de douter d'une prochaine convocation » (des États), le parlement de Rennes enregistra l'arrêt du conseil » pour la levée provisoire des contributions non consenties, et le » recouvrement de l'impôt, suspendu depuis trois mois, reprit son » cours régulier » (p. 21).

[1] Un corps analogue à notre Conseil d'État.

M. de Carné confond ici deux arrêts du Conseil du roi parfaitement distincts, — l'un, du 21 décembre 1717, dont on a déjà parlé, qui décrétait, sans consentement des États, la continuation de la levée des impôts précédemment perçus en Bretagne, en vertu du vote des États de 1715, pour les années 1716-1717; — l'autre, du 18 mars 1718, qui rétablissait la taxe dite des *Quatre sols pour livre*, c'est-à-dire une augmentation d'un cinquième sur les impôts dont la perception était confiée aux *fermiers-généraux*. Le premier de ces arrêts ne concernait que la Bretagne; le second s'appliquait à tout le royaume; mais pour être exécuté en Bretagne, même provisoirement, il lui fallait, en attendant le vote des États, l'enregistrement au Parlement.

Le premier de ces arrêts, manifestement contraire à la constitution de la province, ne fut jamais enregistré par le Parlement et n'amena, de la part de cette compagnie, que les remontrances opposantes dont j'ai parlé et dont la présentation au roi fut confiée à une députation composée, non de *douze* conseillers, comme le dit M. de Carné, mais de deux présidents (MM. de la Bourdonnaye de Blossac et Robien de Kerambourg) et de quatre conseillers dans l'ordre du tableau, savoir, MM. Perchambaut de la Bigotière, Cornulier de Lorrière, de Montebert, et Le Chat[1]. Notez aussi que M. de la Bourdonnaye de Blossac ne fut jamais premier président du Parlement de Bretagne; c'était, en 1718, M. de Brilhac, alors en disgrâce, et que l'on retenait par lettre de cachet « à se morfondre à Paris, » dit Saint-Simon. (*Mém.* X, 19e édit. Chéruel in-12.)

Quant à l'arrêt du Conseil, du 18 mars 1718, touchant les Quatre sols pour livres, il fut présenté, le 26 du même mois, au Parlement, qui refusa de l'enregistrer, aux applaudissements de toute la province, ainsi que le constate un espion de la cour (le sieur de

[1] Je profite de l'occasion pour rectifier une erreur dont je suis coupable, moi aussi, relativement à cette députation. A la p. 149 du t. II de la *Revue*, j'ai donné une liste de 16 noms (2 présidents et 14 conseillers) comme indiquant une nouvelle députation envoyée par le Parlement au mois de mars, distincte de la première, partie au commencement de janvier; j'avais été abusé par un document d'une signification un peu douteuse. Il est certain qu'il n'y eut en cette circonstance qu'une seule députation composée de six personnes, qui partit le 9 janvier de Rennes pour Paris.

Mollandon) dans une lettre adressée à Valincour (secrétaire du comte de Toulouse), le 11 avril 1718, où il dit : « J'ai informé » M. le maréchal (de Montesquiou) de la publication de l'arrêt du » Parlement de Bretagne, qui fait défense de percevoir les *quatre* » *sols pour livre* d'augmentation sur les fermes du roi, et je lui ai » mandé ce qui se débitoit à ce sujet, qui n'étoit autre chose que la » joie des peuples, qui regardent ce refus et ces défenses comme » une fermeté qui leur donne lieu d'espérer qu'il en sera de même » des autres subsides[1]. » — Le Parlement prolongea cette résistance pendant plus d'un mois et ne céda même pas devant des lettres-patentes expédiées au nom du roi dans la forme la plus impérative, et que l'on appelait *lettres de jussion*. Mais au bout de ce temps, c'est-à-dire dans les premiers jours de mai 1718, deux circonstances importantes amenèrent le Parlement à modifier ses résolutions.

D'abord, les bourgeois de Rennes, sachant que le maréchal avait mandé en leur ville de nouvelles troupes pour punir la résistance du Parlement et conservant toujours la mémoire des cruels excès de la garnison qu'on leur avait imposée en 1675, se mirent à pousser de hauts cris, au point que le Corps de ville envoya, le 4 mai, une députation à M. de Montesquiou pour le prier de « détourner *l'orage des troupes* qui devoient venir, » vu, disaient-ils, que le peuple de Rennes, fort innocent de tout ce bruit, ne devait pas payer pour le Parlement[2]. D'autre part, le Parlement reçut dans le même temps une lettre du garde des sceaux M. d'Argenson, où ce ministre assurait formellement « que les Bretons devoient tout attendre de leur obéissance[3] : » ce qui était assez dire que le régent, pour ne pas avoir le dessous, tenait à l'enregistrement mais non à l'exécution de l'arrêt du Conseil qui, une fois enregistré, resterait en Bretagne lettre morte. Le Parlement, qui gagnait le fond en cédant la forme, finit par s'exécuter et, le 5 mai 1718, il enregistra enfin l'arrêt des Quatre sols pour livre.

Mais cet enregistrement *in extremis* n'amena point la perception

[1] Arch. de l'Emp., H, 225.
[2] Lettre de M. de Montesquiou, du 6 mai 1718, et *Journal historique* de Robien.
[3] *Journal historique* de Robien.

réelle de la taxe, encore moins (quoi qu'en dise M. de Carné) le *recouvrement régulier* des impôts ordinaires décrétés par l'arrêt du Conseil du 21 décembre 1717, qui ne fut jamais enregistré. Là-dessus voici d'irrécusables témoignages, postérieurs à l'enregistrement du 5 mai, d'abord celui de Montesquiou ; le 18 mai 1718, demandant encore et malgré tout de nouvelles troupes, il écrit au ministre de la guerre : « Il est certain qu'il n'y aura que la crainte » des troupes qui pourra lever les difficultés qu'on trouvera à » faire les levées des deniers du roi, *qui ne peuvent plus se faire* » *qu'avec contrainte.* » Et le 2 juillet suivant, c'est-à-dire le lendemain même du jour où les États venaient de se rassembler de nouveau à Dinan par continuation de la tenue rompue le 18 décembre précédent, l'intendant de Bretagne, M. de Brou, adresse au garde des sceaux d'Argenson, qui avait alors notre province dans son département, une lettre où on lit : « Quelques-» uns des commissaires que j'ai nommés pour aller asseoir la capi-» tation dans les paroisses m'ont dit qu'ayant été dans plusieurs » pour y travailler avec les principaux habitants, ils avoient été » renvoyés, et que les habitants leur avoient dit qu'ils ne feroient » rien qu'après les États et après avoir su si cette imposition y » seroit ordonnée. »

D'après cela, il est bien clair que le pays entier soutint, par le refus de l'impôt, la cause des libertés de la Bretagne et la ferme résistance opposée à l'arbitraire par les magistrats et les représentants de la province. La cour, d'ailleurs, le comprit si bien que, sur la demande même de ses agents, Moutesquion et de Brou, elle rassembla de nouveau les États le 1er juillet 1718, afin d'obtenir d'eux légalement et par un vote régulier la levée des impositions ordinaires, que l'arrêt dictatorial du 21 décembre était resté impuissant à procurer.

Les États de Bretagne se rouvrirent donc à Dinan le 1er juillet 1718, en continuation de la tenue ordinaire rompue le 18 décembre précédent. Je n'ai point à refaire ici l'histoire de cette session, je me borne à en rappeler très-sommairement la physionomie. — Elle débuta par un acte de déférence envers la couronne, les trois ordres ayant, dès le second jour, accordé le don gratuit sans dis-

cussion. Mais ils n'en furent que plus fermes à presser vivement les mesures déjà réclamées pour soulager les finances de la province, ployant sous l'énorme poids d'une dette de 36 millions. Forcer le trésorier des États et les fermiers des impôts à rendre leurs comptes afin de pouvoir réprimer leurs brigandages et modérer les intérêts usuraires qu'ils exigeaient de la province pour leurs avances; obtenir la réduction de la *capitation* et confier la perception de cet impôt, ainsi que la police des chemins, à des *bureaux diocésains*, délégués et choisis par les États; faire rendre aux États l'élection libre de leurs officiers, spécialement de leur trésorier et de leur procureur-général-syndic, dont les charges avaient été aliénées par eux à prix d'argent depuis 1706 pour fournir aux exactions fiscales du grand roi; supprimer une taxe malencontreuse mise sur les boissons, — la taxe des *entrées*, — odieuse au peuple, funeste aux finances de la province, dont les revenus *indirects* diminuaient en proportion de l'abaissement considérable du chiffre de la consommation directement causé par cette taxe : — telles étaient les principales mesures réclamées par les États et auxquelles Montesquiou s'opposa avec cette inepte obstination, familière dans tous les temps aux agents du despotisme.

La lutte s'engagea principalement sur la question des *entrées;* supprimée par un vote des trois ordres (14 juillet), cette taxe fut rétablie par un arrêt du Conseil du roi (du 30 juillet 1718), violant les plus fraîches obligations de la couronne qui, en 1716, s'était engagée (pour la centième fois d'ailleurs depuis l'union) à ne jamais faire prévaloir les arrêts du Conseil contre les décisions des États. Cet arrêt enregistré aux États, par un véritable tour d'escamotage, les trois ordres protestèrent; la noblesse présenta sa protestation au Parlement, qui rendit (le 7 septembre 1718) un arrêt portant défense de faire aucune levée de deniers *sans le consentement exprès des États,* et la noblesse, armée de cet arrêt, fit signifier au greffe des États opposition judiciaire contre toute levée, tous baux et toutes adjudications d'impôts (8 et 10 septembre 1718). — A la loi qui lui barre ainsi le passage, le maréchal répond par la force brute. Il retenait déjà loin des États, par lettres de cachet, une trentaine de leurs membres; cette fois il en chassa d'un seul coup (le 12 sep-

tembre) plus de 80 gentilshommes[1] ; et comme la noblesse veut les suivre, il en retient de force 60 membres (sur 376 originairement inscrits à cette tenue), qu'il force à coups de menaces à délibérer tellement quellement jusqu'au 23 septembre, pour donner à ses violences illégales une grossière couverture.

M. de Carné consacre une quinzaine de pages à l'histoire de cette seconde partie des États de Dinan ; j'y pourrais relever encore plus d'une erreur ; je m'en abstiens, d'abord dans la crainte de fatiguer le lecteur, ensuite parce que plusieurs de ces inexactitudes me semblent provenir de la brièveté extrême dont l'auteur a cru se devoir imposer la loi. Quinze pages pour raconter cette session, c'est trop ou trop peu : si l'on s'en tient à l'ensemble quatre suffisent ; si l'on descend au détail, infiniment curieux et intéressant, il en faut au moins quarante. — Mais je tiens à constater l'accord complet qui existe entre l'éloquent académicien et moi, quant au jugement à porter sur cette grande lutte légale et sur le rôle du commandant Montesquiou.

A propos des remontrances des États contre l'arrêt du Conseil du 30 juillet, dont il cite quelques passages : « Jamais, dit M. de » Carné, jamais dans une situation aussi violente le bon droit ne » s'affirma avec une plus fière modération. Les hommes qui te- » naient un langage, que ne désavouerait de nos jours aucune » assemblée politique, étaient dignes assurément de conquérir et » de conserver la liberté... »

Plus loin, ayant rapporté l'expulsion violente des gentilshommes, exécutée le 12 septembre, par Montesquiou, il continue :

« Après cette *razzia,* soutenue par l'approche de plusieurs ré- » giments arrivés de Normandie, l'assemblée cessa d'être libre ; » *on pourrait dire qu'elle cessa d'exister...* Cette situation se pro- » longea douze jours, durant lesquels le *croupion* fut contraint de

[1] Dans le t. II (p. 133) de la présente *Revue,* prenant trop à la lettre le registre des États (13 septembre 1718) qui dit que le maréchal avait expulsé de Dinan « plus de soixante gentilshommes, » j'en conclus que cette mesure avait été restreinte aux 62 ou 63 signataires de l'opposition judiciaire du 8 septembre. Mais depuis j'ai trouvé une lettre de l'intendant (M. de Brou) du 13 septembre 1718, où il est dit positivement qu'à l'occasion de cette affaire, « M. le Maréchal a ordonné » de la part du roi à 81 gentilshommes de sortir de la ville de Dinan. »

» revêtir de formes dérisoires toutes les mesures dictées par le » commandant..... Montesquiou tenait pour *le despotisme sans* » *masque ;* c'est un mérite qu'il est juste de lui reconnaître. »

— Et après avoir cité une insolente harangue du maréchal aux États : « Ainsi parlait le représentant de l'autorité royale à ces gen- » tilshommes outragés dans leur droit et dans leur honneur. De » telles imprudences ne se commettent point impunément en un » pays qui a conservé quelque respect de lui-même. Aussi la no- » blesse, désespérant de sauver les libertés de la province par une » loyale entente avec la couronne, se trouva-t-elle amenée à cher- » cher une force nouvelle dans le principe d'association, puissante » mais périlleuse ressource des opprimés. » (*Les États de Bret.*, II, 31, 33, 35.)

M. de Carné voit donc, dans l'association formée par les patriotes bretons après les États de 1718, une conséquence, non-seulement naturelle, mais forcée, et partant légitime, des vexations et des violences illégales de M. de Montesquiou. Notez ce point en passant, nous y reviendrons. Remarquez aussi l'importance que M. de Carné attache à l'acte qui servit de base à cette association : non-seulement il en a imprimé le texte dans son ouvrage, mais il l'a fait précéder d'une page de remarques destinées à mettre en relief l'intérêt particulier de cette publication, et que je crois devoir transcrire.

« Ce pacte (dit-il) ne renfermait aucune disposition et ne mar- » quait aucune arrière-pensée que les plus fidèles serviteurs du » roi ne pussent confesser en plein soleil; mais c'est le châtiment » du despotisme de transformer presque toujours la résistance » légale en hostilité. L'acte (d'association) rédigé à Dinan est indi- » qué à chaque page de la volumineuse procédure instruite à » Nantes par la chambre criminelle (la Chambre royale de 1720), » comme la base même de la conspiration que cette chambre reçut » mission de punir. A la manière dont en parlent les commissaires » de 1720, les cinq cents citoyens qui le revêtirent de leurs signa- » tures auraient été les instigateurs ou les complices des malheu- » reux dont ces commissaires firent tomber la tête; mais ceux-ci » se gardent bien de faire connaître au public *cette pièce fondamen-*

» *tale*, encore qu'ils l'aient entre les mains. *Les historiens fran-*
» *çais qui ont parlé de la conspiration bretonne, depuis Duclos*
» *jusqu'à Lémontey, ont agi comme MM. de Châteauneuf et de*
» *Vastan, président et procureur-général de la chambre criminelle.*
» L'auteur de l'*Histoire de la Régence* (Lémontey), enseveli dans
» les cartons confiés à son zèle par le gouvernement impérial, *n'a*
» *pas pris la peine de l'aller chercher à Rennes dans le journal ma-*
» *nuscrit du président de Robien.* Son texte aurait rendu plus malaisé
» de traiter la noblesse bretonne engagée dans la revendication de
» ses droits constitutionnels comme une bande de hobereaux ivres,
» incapables de rien comprendre aux questions sur lesquelles ils
» avaient l'impertinence d'émettre un avis. On va voir quelle langue
» parlaient ces sauvages, sur la tête desquels le publiciste du pre-
» mier empire faisait tomber par ordre supérieur le poids de ses
» anathèmes. » (*Les États de Bret.*, II, 36-38).

Suit le texte de l'acte d'association. Or, je vous le demande, mon cher Monsieur; je le demande à tout lecteur attentif : après un pareil exorde, qui pourrait douter que M. de Carné aille nous servir un texte inédit? qui ne serait forcément induit à croire que, le premier de tous les *historiens français, il a pris la peine d'aller chercher, à Rennes,* CETTE PIÈCE FONDAMENTALE *dans le journal manuscrit du président de Robien,* pour se donner le mérite de régaler le public de cette primeur? — Cependant l'acte d'association de 1718 a été publié pour la première fois, il y a onze ans, par la *Revue de Bretagne et de Vendée* (t. II, p. 141-143), au cours de l'un des articles sur la conspiration de Pontcallec dont on a parlé plus haut. Il serait même, je crois, aisé de prouver que la seconde édition de cette pièce, dans le livre qui nous occupe, a été faite, non sur l'original de Robien, mais sur l'édition *princeps* de la *Revue de Bretagne :* seulement, je ne sais trop pourquoi, le nouvel éditeur a jugé bon, sans en prévenir le lecteur, de retrancher çà et là divers passages (dont deux vraiment importants), faisant ensemble 20 à 30 lignes et formant à peu près le cinquième du texte.

Quant au jugement favorable porté par M. de Carné sur l'acte d'association, j'y adhère d'autant mieux qu'en publiant cette pièce en 1857, j'en avais donné moi-même une appréciation fort analogue,

d'un style moins correct sans doute et peut-être un peu empreinte de ce juvénile enthousiasme qu'on m'a reproché depuis, mais enfin la même au fond.

Pourtant, — comme il faut être juste envers tout le monde, — c'est à tort, je crois, que M. de Carné fait un reproche aux commissaires de 1720 d'avoir dissimulé le texte de l'acte d'association. L'étude des pièces de cette procédure venues jusqu'à nous m'a laissé la conviction qu'ils ne l'avaient jamais vu ; par toutes les dépositions, il est sûr qu'il n'y en avait que trois exemplaires sur lesquels signèrent les associés, et très-probable que ces exemplaires furent détruits dès le commencement des poursuites : ainsi le déclarent tous les accusés. Dans ce cas, M. de Robien aurait pris le texte de cette pièce non sur l'un des exemplaires signés, mais sur quelque copie sans caractère et sans signature, comme les conjurés eux-mêmes ne purent manquer sans doute d'en faire plusieurs, par simple curiosité. — Si les gens de la Chambre royale avaient eu en main l'acte d'association, je ne vois pas vraiment pourquoi ils en auraient fait mystère; cette espèce d'hommes ne s'embarrassent pas de si peu; ils nous ont bien conservé d'ailleurs un extrait fort abrégé de cet acte, et encore plus innocent, au pied duquel un grand nombre d'associés se contentèrent d'apposer leur signature, sans avoir jamais vu l'original. — Quant au nombre total des associés, c'est-à-dire des signataires soit de l'acte lui-même, soit de l'abrégé, il est bien difficile de le fixer; le chiffre de cinq cents semble un peu bas; les dépositions, pour la plupart, parlent de six cents, quelques-unes vont jusqu'à huit.

J'en ai fini à peu près avec ce qui concerne la lutte légale et la critique de détail. En relevant ces inexactitudes, dont j'aurais facilement pu allonger la liste, je n'ai pas le moins du monde voulu attaquer le beau talent de M. de Carné, qui lui a valu très-justement un siége à l'Académie; un bon écrivain doit être certainement placé au-dessus d'un excellent érudit; personne n'en doute et moi moins que personne. J'ai voulu prouver seulement que, malgré les documents nouveaux par lui consultés, M. de Carné, comme historien de l'affaire Pontcallec, n'a pas par cela seul le droit d'être préféré — du moins en ce qui touche l'exactitude — à ceux qu'il appelle

lui-même, avec une légère nuance de dédain, « des écrivains incomplétement renseignés. » (II, p. 72.)

Dans une seconde lettre j'aborderai la conjuration proprement dite; ici ce n'est plus seulement le détail, c'est le point de vue général, le fond même des événements et leur moralité, sur quoi j'ai le malheur de me trouver en dissidence avec M. de Carné. Du moins profiterai-je de cette occasion pour reprendre brièvement toute cette matière et dire ce que j'ai, pour ma part, trouvé de vraiment *neuf* dans les documents *nouveaux*.

Veuillez agréer, Monsieur, etc.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Rennes, 15 juillet 1868.

LE LABOUREUR

J'entendis, un matin du printemps embaumé,
Comme j'allais errant sur l'herbe et sur la mousse,
Un jeune laboureur chanter d'une voix douce :
— « Ma vie est sans rivale en ce doux mois de mai ! »

L'alouette, au matin, qu'emperle la rosée,
Jaillira de son nid et dans l'air montera,
Avec le laboureur, joyeuse, chantera, —
Et le soir sur son nid la trouvera posée.

LE TISSERAND

Là-bas où vers la mer le Cart s'en va courant,
A travers mainte fleur et maint arbre sonore,
Vit un jeune garçon, le garçon que j'adore,
Et c'est un galant tisserand.

Oh ! de mes amoureux le nombre était bien grand !...
Ils me donnaient rubans et bagues éclatantes.
De peur d'être séduit par ces offres tentantes,
Mon cœur se donne au tisserand.

Mon père m'a promis du bien pour mon amant,
Du bien pour le garçon dont je serai la femme ;
Lui, donnera la dot, moi, ma main et mon âme :
Tout sera pour le tisserand.

Tant qu'en avril le blé montera verdissant,
Tant qu'aux fleurs puiseront les abeilles volages,
Et tant que les oiseaux se plairont aux bocages,
Moi, j'aimerai mon tisserand.

— *Imité de Burns.* —

EMILE GRIMAUD.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA VIE ET LES ŒUVRES DE MARIE LATASTE, religieuse coadjutrice du Sacré-Cœur. — 2e édition. — Paris, Bray, rue Cassette, 20.

Je ne viens certes point annoncer les œuvres de Marie Lataste, car elles sont déjà à leur seconde édition, et, suivant toute apparence, la troisième ne se fera pas attendre. Mais je tiens à constater la faveur publique qui les a accueillies et qui donne un démenti si éclatant à la récente théorie de M. Sainte-Beuve sur le *diocèse du sens commun.* A entendre le vieux causeur, ce diocèse, qui menacerait d'englober le monde, ne reconnaîtrait pour sens commun que la négation du surnaturel. Eh bien ! voici un livre, écrit par une jeune fille des champs, qui n'avait pas plus d'éducation que les apôtres : — « Je sais lire et écrire, disait-elle ; voilà tout. Comme il était nécessaire que j'aidasse mes parents, afin de pourvoir à ma subsistance, ma mère m'a appris aussi à filer et à coudre [1] ; » — et ce livre a été plus vendu, plus répandu que les *Causeries du lundi.* Comment expliquer ce succès ? Précisément par le contraire de ce qu'imagine M. Sainte-Beuve, c'est-à-dire par le fait même que tout y est surnaturel.

Oh ! je sais bien qu'il y a, de par le monde, un sens commun à la mode de Rabelais et de l'abbaye de Thélèmes ; *fais ce que voudras* est sa devise ; ses adeptes ne l'oublient pas, surtout le vendredi. C'est le sens commun pantagruélique, et, à vrai dire, l'on ne pourrait sérieusement s'étonner qu'il rencontrât un certain nombre de sectateurs. Tel est cependant le bon sens de l'humanité que ce

[1] T. I, p. 124.

n'est pas de ce côté qu'elle va de préférence. Elle oublie Lucrèce pour aller à saint Pierre; elle laisse causer M. Sainte-Beuve et s'en va à Marie Lataste et à Germaine Cousin.

C'est qu'en effet tout est merveilleux chez le vieux pêcheur et chez ces jeunes paysannes, tandis que la verve du poète et le caquetage du littérateur n'aboutissent qu'à ce qu'il y a de moins merveilleux au monde, le doute et le néant. Ils parlent de leur Midi; mais, comme on leur a répondu, c'est un Midi auquel il ne manque que le soleil.

Le soleil, au contraire, éclaire, illumine toutes les œuvres qu'inspirent la charité et la foi. La nuit du doute leur est étrangère; le froid du néant ne les atteint pas, et voilà pourquoi le sens commun va à elles, en laissant de côté ce fier savoir qui n'est que *bêterie*, pour parler le langage d'un des plus glorieux patrons du libre esprit et de la libre parole [1].

Un écrivain mort trop jeune, Alfred Tonnellé, remarquait avec surprise que ce que les enfants apprenaient le plus vite et retenaient le mieux c'étaient les mystères de la religion. Telle est, en effet, la tendance naturelle du sens commun, et telle elle a toujours été, à quelque époque et dans quelque pays qu'on l'examine. Mystère nous-mêmes et entourés de mystères, le premier sentiment de notre intelligence comme le dernier effort de notre raison nous porte vers le surnaturel, vers Dieu, créateur de tout et chef de tout.

Et lors même que la puissance d'en haut se manifeste d'une manière plus spéciale et extraordinaire, la tendance de l'humanité est plus tôt vers la foi que vers le doute. L'Église est obligée, alors, de contenir au lieu de provoquer, d'approfondir lentement et scrupuleusement au lieu de céder à des entraînements parfois irréfléchis. *Nolite omni spiritui credere*, disait l'apôtre.

Ainsi, voyez Marie Lataste, cette humble fileuse du pays de saint Vincent de Paul, qui écrit, à ses heures perdues, trois volumes sans prétention de style, mais avec une parfaite aisance. Elle n'a jamais lu que le *Catéchisme*, le *Paroissien*, l'*Imitation*, le *Combat*

[1] Rabelais.

spirituel, le *Pensez-y bien* et quelques ouvrages du même genre que lui a prêtés son curé, et il n'est pas de question morale, dogmatique, mystique, qu'elle ne traite avec une précision, une netteté, une simplicité que n'ont pas toujours les livres d'école. D'où lui vient cette science qui va jusqu'à lui permettre de dire, à dix-neuf ans, qu'elle verra sa vingt-cinquième année dans son entier, mais qu'elle ne verra pas la fin de la vingt-sixième ! Marie Lataste répond elle-même à cette question : *Le sauveur Jésus m'a dit... Notre-Seigneur m'a fait une promesse... Voilà, Monsieur, autant que j'ai pu les réunir* (elle écrivait au curé de Mimbaste), *les divers enseignements que j'ai reçus, que j'ai gardés et que je vous transmets, selon vos désirs.*

Le curé crie-t-il au miracle? Nullement. Il communique les pages qu'il reçoit à un ecclésiastique distingué du grand séminaire de Dax, et, lorsque les observations passablement sévères de cet ecclésiastique, l'abbé Dupérier, lui parviennent, il les fait connaître, sans hésiter, à sa pénitente. Or, voici quelles étaient ces observations : « Après avoir mûrement réfléchi sur tout ce que vous m'avez dit de Marie Lataste, après avoir lu ses écrits et m'être entretenu deux ou trois fois avec elle, je ne puis douter que cette pauvre fille ne soit une visionnaire, à laquelle on ne doit point faire attention, ou une personne qui cherche à nous tromper. »

La leçon était rude. Comment la prit Marie Lataste? Elle se contenta de pleurer, et, comme le curé cherchait à adoucir sa tristesse : « Ah ! Monsieur, dit-elle, ce n'est pas vous qui m'affligez; ce n'est pas non plus le jugement de M. Dupérier qui me fait répandre des larmes. Si je pleure, c'est à cause de moi-même... Si j'ai été jugée ainsi par M. Dupérier, j'ai dû le mériter, non point par mes mensonges et mes tromperies, car je vous assure que je n'ai voulu jamais ni tromper ni mentir, mais à cause de mes péchés, qui ont dû irriter Dieu contre moi. Je suis une grande pécheresse; voilà pourquoi je pleure. »

L'épreuve avait été forte; mais elle suffit, et M. Dupérier ne mit plus en doute la franchise de Marie Lataste. A l'Église seule, d'ailleurs, il appartient de se prononcer sur l'origine et la nature des

révélations dont la pieuse fille nous a laissé le récit, et elle ne l'a pas encore fait, bien que chaque jour y rende plus sensible la voix de Dieu, et que la mort de Marie à vingt-six ans soit venue donner à ses paroles une éclatante sanction.

Je n'ai rien à dire sur les œuvres de Marie Lataste qui n'ait déjà été dit par des bouches plus autorisées que la mienne. « Ce livre, écrit le P. Toulemont, a le rare mérite d'unir l'abondance, la concision et la clarté. Malgré l'extrême condensation des matières, le style est facile, clair et limpide. Les mystères les plus élevés sont exposés avec une grande hardiesse d'expression, et, presque toujours, avec un bonheur singulier de langage. Le mot est ferme, sûr, parfois d'une précision étonnante. Cette dernière qualité se remarque même dans les tableaux et les descriptions que l'on serait le plus tenté de prendre pour des effets de l'imagination. Tout y est sobre, bref, et en même temps calme. Aucune trace d'amplification ni d'exaltation... Une simplicité pleine d'aisance, de noblesse et d'onction forme le caractère le plus saillant et comme la note dominante du style. »

— « Je ne connais pas aujourd'hui un seul homme, a dit de son côté un théologien éminent, capable de composer, en un grand nombre d'années, ce qu'une jeune paysanne a écrit en moins de trois ans, et encore en n'y consacrant que quelques heures dérobées au sommeil ou au travail de chaque jour. »

Marie Lataste avait toujours annoncé qu'elle serait religieuse du Sacré-Cœur. Les impossibilités, à cet égard, semblaient telles, qu'elle ne trouva longtemps, même chez ceux qui la dirigeaient, qu'opposition au lieu d'appui. Et cependant elle entra au Sacré-Cœur et elle y mourut. Une des religieuses résumait en deux mots d'une simplicité éloquente l'impression qu'elle y avait laissée : *Elle faisait tout comme tout le monde, mais personne ne faisait comme elle.*

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

VIE DE M. FRANÇOIS MABILEAU, missionnaire apostolique, 2e éd., par M. l'abbé P. Gaborit. — 1 vol. in-12; Nantes, Mazeau et Libaros.

La seconde édition de la *Vie de M. François Mabileau*, *mission-*

naire apostolique, par M. l'abbé Gaborit, vient de paraître. L'auteur a complété son œuvre en y joignant une histoire rapide de la Société des Missions étrangères, et d'intéressants détails dus au P. Perny, sur la prédication du catholicisme en Chine, et sur l'œuvre de la Sainte-Enfance. Il a aussi consacré plusieurs pages au récit des fêtes brillantes par lesquelles, au mois de juillet de l'année dernière, Paimbœuf a voulu célébrer la mémoire de son enfant devenu martyr de la foi. De semblables livres se recommandent d'eux-mêmes aux suffrages, et le bienveillant accueil fait à la première édition en est la preuve. On est, en effet, toujours heureux, principalement en notre siècle, de connaître la vie d'un homme de dévouement, surtout quand l'historien d'une telle vie est l'ami d'enfance de celui qu'il célèbre, en même temps qu'un habile écrivain et un prêtre plein de zèle.

L. DE K.

LA VILLE ET LA COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER, monographie, par M. Edouard Gallet, receveur des douanes à la Barre-de-Monts (Vendée). — Un vol. in-12. Prix de la souscription : 1 fr. 50.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir la prochaine publication de ce livre, qui doit mettre en lumière bon nombre de faits ignorés de l'histoire du marais septentrional de la Vendée, et révéler les usages, les mœurs et le langage d'un peuple bien digne assurément d'estime et d'intérêt. La *Monographie de Beauvoir-sur-Mer,* fruit des laborieux loisirs d'un enfant du pays, sera tout à la fois, — c'est notre ferme espérance, — une œuvre consciencieuse, aussi instructive qu'attrayante, et un exemple que suivront, sans doute, les esprits studieux des contrées voisines.

Le futur volume se place par souscription, et nous sommes heureux de constater que, dans l'espace d'un mois, l'auteur a recueilli, non-seulement autour de lui, mais dans tout le département de la Vendée, et aussi à Nantes, les adhésions les plus sympathiques et les plus précieux encouragements.

Le conseil municipal de Beauvoir a souscrit à l'unanimité pour

36 exemplaires : nous ne saurions trop le louer et le remercier de cette initiative, qui a eu pour imitateurs la plupart des propriétaires et les principaux habitants de la commune.

Mgr l'Evêque de Luçon, visitant récemment la paroisse de la Barre-de-Monts, a daigné demander que son nom figurât sur la liste des souscripteurs, et celui qui écrit ces lignes ayant adressé à Mgr l'Evêque de Nantes le prospectus de la *Monographie de Beauvoir*, Sa Grandeur a bien voulu, le 26 juin dernier, lui faire la réponse suivante :

« Monsieur,

» J'ai reçu votre lettre et le prospectus de l'ouvrage que votre frère se propose de publier sur votre ville natale. Je vous remercie de cette communication, et j'applaudis sincèrement à l'utile emploi que M. Edouard Gallet sait faire de ses loisirs. Son livre, j'en suis persuadé, aura un véritable intérêt local, et excitera chez les esprits sérieux le désir de faire des recherches précieuses pour l'histoire de nos contrées..... »

On peut souscrire, à Nantes, chez MM. Vincent Forest et Émile Grimaud. La liste des souscripteurs sera imprimée en tête du volume. Nous ne doutons pas qu'aux 200 noms qu'elle a déjà réunis ne viennent s'adjoindre, en grand nombre, ceux des abonnés de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

AMÉDÉE GALLET.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES SERPENTS DE LA VENDÉE ET DE LA LOIRE-INFERIEURE, par M. le docteur A. Viaud-Grand-Marais. — Brochure de 8 pages. Nantes, imp. Mellinet. Prix, à Nantes, chez les principaux libraires, 25 cent. Hors Nantes, 30 cent.

Cette toute petite brochure, malgré son titre modeste et le peu de pages qu'elle contient, offre pour les chasseurs et les personnes qui habitent la campagne un véritable intérêt, et, en quelques mois, elle est arrivée à sa seconde édition.

Elle a pour but de faire distinguer les unes des autres les huit espèces de serpents de notre pays, et, en particulier, de faire distinguer ceux qui sont venimeux et dangereux pour l'homme de ceux qui, au contraire, sont inoffensifs et rendent de véritables services à l'agriculture en détruisant une grande quantité d'insectes, de petits rongeurs et de passereaux. La description de chaque animal est suivie de la représentation de sa tête; ce qui permet de le reconnaître plus facilement encore.

AGAMEMNON, tragédie en cinq actes, imitée de Sénèque, par M. le Vte Henri de Bornier.

La *Revue* comptait déjà parmi ses collaborateurs un poète comique des mieux doués, gracieux et mordant, lançant le trait d'une main sûre et flagellant les mœurs et les travers de notre époque d'un vers élégant et ferme, M. Hippolyte Minier, l'auteur de *Jérôme Cassolard* et du *Legs du Colonel.*

Aujourd'hui la *Revue* a la satisfaction de constater le très-vif succès obtenu à la scène par un autre de ses collaborateurs, M. Henri de Bornier. Seulement, M. de Bornier a préféré Thalie à Melpomène. Avec une audace que la Fortune a couronnée, il a fait une tragédie, et, sans souci du vers de Berchoux :

Qui nous délivrera des Grecs et des Romains,

il a choisi son héros parmi les Grecs et son modèle parmi les Romains — il a imité bravement l'*Agamemnon* de Sénèque, et son imitation, où éclatent de grandes et belles scènes et où abondent les beaux vers, a la saveur d'une œuvre originale. Peut-être même le spirituel écrivain a-t-il prêté quelquefois à Clytemnestre des sentiments trop chrétiens, par exemple, lorsqu'il lui fait dire :

Egysthe, je m'arrête et ma faute me pèse,
N'allons pas plus avant dans la route mauvaise;
Il n'est jamais trop tard, et qui veut en sortir
Retrouve l'innocence avec le repentir!

Le rôle de Cassandre renferme des beautés de premier ordre ; les chœurs sont d'un vrai poète lyrique. Est-ce à dire pourtant qu'*Agamemnon*, joué, le 22 juin dernier, au Théâtre français avec un succès éclatant, tiendra longtemps l'affiche ? Nous ne le pensons pas, et la faute en sera, non à l'auteur, ni à ses interprètes, mais un peu au sujet et beaucoup à notre ignorance. Non-seulement aujourd'hui nous ne savons plus le grec, mais nous ne savons plus le premier mot des traditions et des légendes de la Grèce, de ses héros et de ses dieux. La scène première nous montre l'*Ombre de Thyeste* parlant aux spectateurs comme s'ils étaient au courant de son histoire, et combien y en a-t-il dans la salle qui la connaissent ?

Il en est jusqu'à dix que l'on pourrait compter.

M. de Bornier peut être assuré du moins que tous les lecteurs qui aiment encore le grand art et les beaux vers lui formeront un public fidèle et que, de ce côté, son succès sera durable.

Si la place ne me faisait défaut, je citerais — et quelle meilleure justification de mes éloges pourrais-je fournir ? — le *Chœur des femmes d'Argos* qui forme la scène II du premier acte. En voici du moins la dernière strophe :

Souvent même, tombent sans lutte
Les trônes placés le plus haut ;
Leur poids seul suffit à leur chute.....
Grandeur funeste ! — Heureux plutôt,
Heureux l'homme content de vivre
Loin des orages, qui ne livre
Sa voile qu'au zéphyr joyeux
Et glisse, écoutant leurs bruits vagues,
Sur le mobile azur des vagues,
Sous l'immobile azur des cieux !

Quatre fois lauréat de l'Académie, applaudi au Théâtre français, l'auteur d'*Agamemnon* pourrait bien aller s'asseoir un jour à l'Institut auprès de l'auteur de la *Fille d'Eschyle*, et l'Académie française, la plus enviable des Femmes savantes, pourrait bien dire à son tour :

Ah ! pour l'amour du grec, souffrez qu'on vous embrasse !

EDMOND BIRÉ.

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Le Concile œcuménique de 1869. — Les restes de Mgr Le Mintier et la fête de Tréguier. — L'inauguration de l'autel de Quimper. — M. Viennet. — M. Léon Bouchaud.

Le mois qui vient de s'écouler a vu proclamer le plus grand événement de ce siècle : je veux dire le futur concile. C'est là une date célèbre ; la *Revue* doit la noter dans ses chroniques et rappeler que, le 29 juin 1868, jour de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, une bulle de notre Souverain Seigneur le pape Pie IX, convoquant un concile œcuménique dans la basilique vaticane pour le 8 décembre de l'année prochaine, 1869, jour de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, a été publiée par le collége des protonotaires apostoliques, et affichée aux lieux ordinaires, afin que le monde n'en ignore. Le télégraphe aussitôt en a répandu la nouvelle. Amies ou ennemies, la bulle est en toutes les mains; les cœurs droits se sont réjouis; les pouvoirs publics, mis en demeure, réfléchissent ; seuls, les journaux de guinguettes ou de boulevards prétendent à une indifférence qu'ils n'ont pas et qui ne trompe personne.

La *Revue* ne peut donner *in extenso* le texte de la bulle; c'eût été assurément le plus magnifique des écrits qu'elle ait jamais publiés. Je me borne à une analyse et à quelques citations.

Le Pape, après avoir rappelé en peu de mots les misères de l'homme et l'excès d'amour que le Fils éternel de Dieu eut pour lui, amour qui l'a conduit à prendre corps dans le sein de la Vierge immaculée, et à mourir, afin d'opérer la rédemption du genre humain, montre ce Dieu ressuscité, toujours occupé de son œuvre au milieu du triomphe céleste, envoyant ses apôtres dans tout l'univers prêcher l'Evangile à toute créature, et leur donnant le pouvoir de régir l'Eglise, « *qui est la colonne et le soutien inébranlable de la vérité;* » puis il continue :

« Et pour que le gouvernement de cette même Eglise agit toujours en toute rectitude et selon l'ordre, pour que tout le peuple chrétien persévérât toujours dans l'unité de la foi, de la doctrine, de la charité et d'une même communion, il a promis que lui-même serait perpétuellement avec elle jusqu'à la consommation des siècles, et il a choisi entre tous le seul Pierre, le constituant Prince des Apôtres, son Vicaire sur la terre, chef, fondement et centre de l'Église, afin que dans cette élévation de rang et d'honneur, et par la plénitude de l'autorité, de la puissance et de la juridiction souveraine, il pût paître les agneaux et les brebis, confirmer ses frères, gouverner toute l'Eglise, être le *gardien des portes du ciel et l'arbitre de ce qui doit être lié ou délié, dont la sentence demeurera dans toute sa force même dans le ciel* (S. Léon); et parce que l'unité et l'intégrité de l'Eglise et son gouvernement, institué par le Christ lui-même, doivent demeurer stables perpétuellement, le même pouvoir suprême de Pierre, sur toute l'Eglise, sa juridiction, sa primauté, persévèrent et demeurent en vigueur, absolument et dans toute leur plénitude, dans la personne des pontifes romains, ses successeurs, placés après lui sur cette chaire romaine qui est sa chaire. »

Ce pouvoir souverain, les papes n'ont jamais manqué à l'exercer, soit par eux-mêmes, soit, quand ils l'ont jugé opportun, en convoquant des conciles généraux, alors que de grandes perturbations, menaçant la religion et la société civile, rendent l'union des conseils et des forces des évêques particulièrement utiles. Or, nous sommes en ces temps.

» Le monde sait et constate quelle horrible tempête subit aujourd'hui l'Eglise, et de quels maux immenses souffre la société civile elle-même. L'Eglise catholique et sa doctrine salutaire, sa puissance vénérable, et la suprême autorité de ce Siége apostolique, sont attaquées et foulées aux pieds par des ennemis acharnés de Dieu et des hommes; toutes les choses sacrées sont vouées au mépris, et les biens ecclésiastiques dilapidés; les pontifes, les hommes les plus vénérables consacrés au divin ministère, les personnages éminents par leurs sentiments catholiques, sont tourmentés de toutes manières; on anéantit les communautés religieuses; des livres impies de toute espèce et des journaux pestilentiels sont répandus de toutes parts; les sectes les plus pernicieuses se multiplient partout et sous toutes les formes; l'enseignement de la malheureuse jeunesse est presque partout retiré au clergé, et, ce qui est pis encore, confié en beaucoup de lieux à des maîtres d'erreur et d'iniquité. Par suite de tous ces faits, pour notre désolation et la désolation de tous les gens de bien, pour la perte des âmes qu'on ne pourra jamais assez pleurer, l'impiété, la corruption des mœurs, la licence sans frein, la contagion des opinions perverses de tout genre, de tous les vices et tous les crimes, la violation des lois divines et humaines, se sont partout propagées à ce point que, non-seulement notre très-sainte religion, mais encore la société humaine sont misérablement dans le trouble et la confusion. »

Ce triste état de choses, qu'assurément personne jouissant de quelque bon sens et d'un peu d'indépendance ne niera, nécessite de suprêmes efforts; Pie IX appelle ses vénérables frères les Évêques à délibérer avec

lui pour appliquer à tant de maux des remèdes efficaces; il indique sommairement sur quoi devront surtout porter les travaux du concile futur :

« Ce concile œcuménique aura à examiner et à déterminer ce qu'il convient le mieux de faire, en ces temps si difficiles et si durs, pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'intégrité de la foi, pour la beauté du culte divin, pour le salut éternel des hommes, pour la discipline du clergé régulier et séculier et son instruction salutaire et solide, pour l'observance des lois ecclésiastiques, pour la réformation des mœurs, pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, pour la paix commune et la concorde universelle. Il faudra aussi travailler de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, à éloigner tout mal de l'Église et de la société civile; à ramener dans le droit sentier de la vérité, de la justice, et du salut les malheureux qui se sont égarés; à réprimer les vices et à repousser les erreurs, afin que notre auguste religion et sa doctrine salutaire acquièrent une vigueur nouvelle dans le monde entier, qu'elle se propage chaque jour de plus en plus, qu'elle reprenne l'empire, et qu'ainsi la piété, l'honnêteté, la justice la charité et toutes les vérités chrétiennes se fortifient et fleurissent pour le plus grand bien de l'humanité. Car l'influence de l'Église catholique et de sa doctrine s'exerce non-seulement pour le salut éternel des hommes, mais encore, et personne ne pourra jamais prouver le contraire, elle contribue au bien temporel des peuples, à leur véritable prospérité, au maintien de l'ordre et de la tranquillité, au progrès même et à la solidité des sciences humaines, ainsi que les faits les plus éclatants de l'histoire sacrée et de l'histoire profane le montrent clairement, et le prouvent constamment de la manière la plus évidente. »

Telles sont les paroles qui nous viennent de Rome; tels sont les projets qu'on y médite, qu'on y met à exécution. Le monde enfante constitutions sur constitutions; tout est en travail, et toute œuvre commencée ne se termine jamais : c'est Babel. Il est beau de voir l'Église se mettre de la partie, et, près de ces pauvres petits monuments d'un jour, poser une pierre de plus à son édifice immortel. — Nous autres, Bretons, nous battons des mains : c'est la souveraineté de notre Mère qui s'affirme, la cause sacrée, pour laquelle nos pères sont morts dans les bruyères, sur l'échafaud ou dans l'exil, qui triomphe.

Déjà nous préludons sur nos grèves à ces splendeurs; de toutes parts les ossements de nos martyrs nous reviennent. Hier, le cercueil de Jean-François de La Marche, dernier évêque de Léon, mort à Londres en 1806, rentrait solennellement dans sa ville de Saint-Pol, si fidèle à sa mémoire. Aujourd'hui, les restes d'Augustin-Louis Le Mintier, dernier évêque et comte de Tréguier, mort aussi lui en exil, reprennent leur place sous les voûtes de sa belle vieille cathédrale.

« C'est un aimable pays, ce Tréguier, une jolie petite ville bien assise sur sa colline, les pieds dans sa rivière salée, qui lui fait un petit port au milieu des terres et qui lui apporte le bon air marin, sans l'empêcher d'avoir de beaux arbres. D'un côté la campagne verte, de l'autre la mer;

les côtes déchirées ne sont pas loin, les vallons joyeux sont tout près.... pays de braves gens! Le peuple se souvient de saint *Yves de Vérité*, avocat des pauvres, qui naquit ici et fit plusieurs miracles; on se souvient aussi de l'apôtre saint Tugdual, évêque[1]. » — On se souvient encore, disons-le, de tout ce qui fut vrai, pieux et dévoué. Le 8 juillet dernier, tout ce peuple « de braves gens » l'a surabondamment prouvé.

Je n'entrerai point dans les détails; je dirai seulement que tout ce qui rend une fête vraiment belle se trouvait là réuni : simplicité, entrain, dignité, accord parfait des choses et des sentiments. Cinq prélats, Nosseigneurs de Vannes, de Quimper, de Saint-Brieuc, du Puy et de Rennes, assistaient à cette cérémonie. Après la messe pontificale, chantée par le métropolitain, archevêque de Rennes, M. l'abbé du Guillier a prononcé l'oraison funèbre du défunt; les cinq absoutes ont été faites par les cinq prélats assistants, et la procession, précédant le cercueil vénéré, s'est mise en marche à travers les rues de la ville, ornées et pavoisées de guirlandes et d'oriflammes, et toutes jonchées de fleurs et d'herbes odorantes. Ah! c'était un beau spectacle que celui que donnaient là ces vingt mille Bretons, animés de la vieille foi et répétant les vieilles et toujours jeunes prières de nos aïeux, les immortelles prières de l'immortelle Eglise de Dieu! — Mgr l'archevêque de Rennes a dit, en rentrant, quelques mots empreints de la plus paternelle et de la plus charmante tendresse, à l'endroit des Trégorois, puis on s'est séparé, après avoir reçu la bénédiction du Saint-Sacrement : le corps du héros de la fête a été déposé dans une chapelle de la cathédrale, en un tombeau sculpté par MM. Yves et Jean-Baptiste Hernot, père et fils, les célèbres tailleurs de calvaires de Lannion; on le dit réussi de tous points. — Le soir, une séance littéraire a eu lieu, sous la présidence de NN. SS. les évêques. La langue bretonne a retrouvé de mâles accents pour chanter ces gloires nouvelles de la patrie, et nous avons sous les yeux des vers de M. J.-P.-M. Le Scour, le barde de Notre-Dame de Rumengol, qu'il nous coûte de ne pouvoir transcrire.

Ainsi refleurit le vieil art breton et chrétien, — sculpture et poésie, — au souffle catholique de nos évêques. Honneur et merci à ces hommes, véritables apôtres et véritables pères! Qu'importe où le ciel les fit naître? Evêques bretons, ils sont devenus Bretons de cœur, et, semblables à ces nobles et bonnes princesses d'autrefois, les Françoise d'Amboise, les Yolande d'Ecosse, ils se trouvent si bien parmi nous, qu'ils y veulent rester et mourir.

Quelques jours avant, le 24 juin, Quimper avait eu aussi sa fête religieuse et artistique, que lui avait ménagée son évêque. Il s'agissait de

[1] Louis Veuillot, *Çà et là*.

mettre la dernière main à la restauration de la belle cathédrale de granit, l'honneur de la ville de Saint-Corentin et du roi Gradlon, en consacrant le maître-autel, tout d'orfévrerie, l'un des chefs-d'œuvre de cette branche de l'art français, qui attirait le plus l'attention à l'exposition internationale de l'année dernière. — Rien n'a manqué à cette fête, que présidait l'archevêque de Rennes, assisté de NN. SS. de Vannes, de Saint-Brieuc, et de l'ancien évêque de Vincennes, Mgr de la Hailandière.

Ainsi marche l'Eglise au milieu d'un peuple fidèle... A d'autres les contestations, les appétits grossiers et les actes sauvages d'un orgueil furieux, les haines inextinguibles; à nous la paix, l'affection, la joie, le respect d'autrui et de nous-mêmes.

Je dois finir, non toutefois sans noter encore ici un fait qui a son importance : le doyen de l'Académie française, M. Viennet, est décédé récemment, à l'âge de quatre-vingt-onze ans. C'était un homme d'esprit et un homme de goût. Néanmoins, il posait en voltairien et était grand-maître des francs-maçons de je ne sais plus quel rite. Sentant sa fin venir, il a pensé que tout cela n'était que sornettes et qu'après tout, la mort d'un solidaire était une sotte mort, et que sa mise en un trou ressemblait par trop à l'enfouissement d'un animal... La grâce aidant, il a demandé son curé, a fait amende honorable, désavoué ce que ses œuvres avaient eu de contraire aux enseignements de l'Eglise; en un mot, il est mort repentant et réconcilié. Nous autres, chrétiens, nous nous sommes réjouis. Les soi-disant amis ont accompagné son cercueil en fumant des cigares. — O politesse des libres-penseurs! civilisation et dignité de l'homme dans l'avenir!!

LOUIS DE KERJEAN.

— Dimanche, 19 juillet, jour de la fête de saint Vincent-de-Paul, a eu lieu, dans l'église Saint-Nicolas de Nantes, la bénédiction du tableau qui décore l'autel de ce saint; tableau dû à notre compatriote M. Elie Delaunay, et dont le mérite exige une analyse critique. Nous espérons la publier dans une de nos prochaines livraisons.

— La mort vient d'enlever, de la façon la plus inopinée, dans notre ville un artiste qui avait cessé de l'habiter, mais qui continuait de lui être attaché par de nombreux liens. M. Léon Bouchaud, dont notre Musée possède un portrait remarquable peint par lui-même, avait au plus haut degré la passion des beaux-arts, et il les a cultivés avec une ardeur qui ne s'est point démentie depuis sa jeunesse. Il était, dans toute la force du terme, ce que les artistes appellent un *chercheur*, c'est-à-dire qu'au-

cun effort ne lui coûtait pour réaliser ce qu'il avait conçu, et d'une extrême sévérité pour lui-même; de là le très-petit nombre d'œuvres qu'il a livrées au public. Les habitants de Nantes se rappelleront, sans doute, ce prie-Dieu monumental en chêne dans le style du XIIIe siècle, qu'il avait lui-même dessiné, sculpté, orné de peintures, et qu'il avait ensuite donné à une association de charité qui le mit en loterie; c'est une œuvre d'un rare mérite et de l'archaïsme le plus irréprochable. — M. Léon Bouchaud avait beaucoup voyagé et nous avons souvent entendu citer avec éloges ses nombreux paysages, particulièrement ceux de l'île de Capri, qui ornaient son atelier. Encore dans la force de l'âge, on pouvait espérer qu'il triompherait de ses hésitations, et qu'il finirait par se faire apprécier du public, comme il l'était des artistes. Cette espérance aujourd'hui n'est plus qu'un amer regret, qui s'augmente de toute la douleur que cause à ses amis la perte de cet esprit si noble et si généreux.

— Au moment où paraîtra cette livraison, les deux volumes de *Jeanne de Belleville*, par M. Émile Péhant, seront entre les mains des souscripteurs. Nous nous réservons d'examiner bientôt ce remarquable poème, qui ne se recommande pas moins à nos lecteurs par son mérite littéraire, que par tous les souvenirs patriotiques qui s'y trouvent évoqués.

L. DE K.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

—

CARTE ROUTIÈRE de Saint-Nazaire au Croisic et environs de Guérande, dressée par F. Pécheur, architecte, d'après F. Pinson. 1 feuille in-plano. — Nantes, imp. Cheneveau.

ENQUÊTE AGRICOLE. 2e série. — Enquêtes départementales, 3e circonscription. — Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine. (Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.) In-4o, 797 p. — Paris, imp. impériale.

HISTOIRE DE L'ABBÉ DE RANCÉ, réformateur de la Trappe, par B. d'Exauvillez. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, par l'abbé R. Bonhomme. In-18 jésus, 430 p. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, lib. Dessol..... 2 fr. 50 c.

L'ABBÉ MARCEL; par Raoul de Navery. 2e édition, in-18 jésus, 279 p. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, lib. Dillet.

LA QUESTION DE ROME SOUS UN NOUVEL ASPECT; par L. G. H. In-8o, 32 p. — Rennes, impr. Oberthur et fils.

MARIAGE (DU) DES PRÊTRES CATHOLIQUES. In-8o, 203 p. — Rennes, imp. Catel; Librairie générale de l'Ouest.

M. DROUYN DE LHUIS ET LES CORSAIRES FRANÇAIS; par Paul Pointel. In-12, 47 p. — Saint-Servan, imp. Le Bien.

ORDO SEU CALENDARIUM DIVINI OFFICII RECITANDI missæque celebrandæ juxta ritum Breviarii et missalis Rhedonensis, pro anno 1868. In-12, 28 p. — Rennes, imp. Vatar.

SOUVENIRS INTIMES. Midi de la France, Vendée, BRETAGNE (1863-1867); par E.-C.-A. baron d'Agnières. In-8o, 161 p. — Montpellier, imp. Martel aîné; Paris, libr. du *Petit Journal*; Brest, Lefournier..... 1 fr. 75 c.

SUR LA MORT D'HILAIRE CHARRIER, de Chavagnes (Vendée), caporal aux Zouaves pontificaux. Poésie; par l'abbé François Baudry. In-8o, 14 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; libr. Libaros.

Lithographies.

ROME DANS SA GRANDEUR : Castel-Gandolfo et le lac d'Albano. — Basilique de Saint-Pierre et palais du Vatican. — Eglise de la Trinité-des-Monts. — Place et palais de Venise. — Basilique de Sainte-Marie-Majeure, façade. — Intérieur de l'église de Sainte-Agnès-hors-les-Murs. — Place Colonna au Corso. — Cour du palais de Venise et Eglise Saint-Marc. — Entrée de la ville, porte du Peuple. — Palais et jardins du Vatican, vue générale. — Le Souverain-Pontife porté en grande cérémonie. — Chapelle Sixtine au Vatican. — Pont et château Saint-Ange. — Intérieur de l'église de Saint-Etienne-le-Rond. — L'Escalier sacré. — Basilique de Sainte-Croix-en-Jérusalem. — Lith. par Cicerí, Sabatier, Benoist, d'après F. Benoist de Nantes. — Nantes, imp. Charpentier; Paris, même maison.

—

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LORETTE

A LA FLOCELLIÈRE, DIOCÈSE DE LUÇON.

« Jacques de Maillé-Brézé, seigneur de la Flocellière, fonda, près de son château de la Flocellière, un couvent de Pères Carmes, sous le titre de Notre-Dame de Lorette, le 19 juin 1617. Il fit construire à grands frais l'église et le couvent, et donna aux Carmes quatre prestimonies fondées en 1420[1] par Jacques de Surgères, seigneur de la Flocellière. Il y a dans ce couvent douze Carmes de la province de Bretagne[2]. » (*Gallia Christiana,* tome II, p. 1407.)

Ces paroles vont successivement servir d'attaches aux divers renseignements qu'offrent les *Chroniques civiles et religieuses de la Flocellière,* sur le couvent et l'église occupés jadis par les Carmes, dans cette paroisse.

I

Jacques de Maillé-Brézé était le second fils de Claude Maillé,

[1] Les papiers des Carmes disent 1430.

[2] *Jacobus de Maillé-Brézé, dominus de la Flocellière, juxtà castrum de Flocellariâ, fundavit conventum PP. Carmelitarum sub titulo B. Virginis Lauretanæ,* 19 *junii* 1617. *Ecclesiam et conventum egregiè construxit, et Carmelitis assignavit quatuor præstimonia fundata anno* 1420, *per Jacobum de Surgeriis Flocellariæ dynastam. Ibi sunt XII Carmelitæ Provinciæ Armoricæ.*

seigneur de Brézé et de Milly, à qui Robinette Hamon avait porté en mariage la terre de la Flocellière. Cette terre fut érigée en marquisat, par lettres royales de novembre 1616, en faveur de Jacques, qu'une inscription dont il sera parlé, qualifie de conseiller du roi, seigneur et marquis de la Flocellière, etc. Il épousa Julienne d'Angennes, veuve de Guillaume de Cozerieu, que la même inscription dit être de la famille des marquis de Rambouillet, dame d'honneur de la reine de France.

Dans cette inscription, Jacques et Julienne sont seuls désignés comme fondateurs du couvent de la Flocellière. Cependant cet honneur doit être partagé par demoiselle Elisabeth Hamilton, à qui même appartient peut-être la première pensée. Nous voyons, en effet, dans le contrat de fondation du 19 juin 1617, que Jacques de Maillé-Brézé s'engage à y consacrer, *outre ses propres, tous les deniers qui proviendront des terres et meubles de feue demoiselle Elisabeth Hamilton*, laquelle les avait légués à cette intention, dans son testament reçu le 26 février de la même année 1617, par Brémaud et Cacaud, notaires à la Flocellière. Par le même contrat de fondation, Jacques promet, en outre, donner *la somme de 1,600 livres pour prier Dieu à perpétuité pour le repos de l'âme de demoiselle Elisabeth Hamilton.*

Cette demoiselle appartenait-elle à l'illustre famille écossaise de ce nom? Comment se trouvait-elle alliée, ou du moins si unie à la famille des Maillé? Enfin, quelles circonstances l'avaient conduite à la Flocellière, et l'avaient assez attachée à cette paroisse, pour qu'elle consacrât tous ses biens à la doter d'un couvent? Trois questions auxquelles nous n'avons point jusqu'ici de réponse certaine. Voici seulement ce qui pourrait mettre sur la voie. Ce fut un Philippe de Maillé, capitaine des gardes du corps du roi Henri II, qui fut envoyé, l'an 1548, en Ecosse, pour y recevoir la jeune reine Marie Stuart, fiancée au Dauphin, depuis François II, qu'elle épousa en 1558. Ne pourrait-on pas voir là l'origine des rapports de la famille Maillé avec les Hamilton, si dévoués aux Stuarts, et qui, émigrés en France, à la suite des malheurs de Jacques Ier, durent être accueillis dans les diverses maisons des Maillé?

II

Par le contrat du 19 juin 1617, passé avec l'Ordre du Mont-Carmel, Jacques de Maillé *promet ce qui s'ensuit, savoir : 1° un fonds et emplacement suffisant, au-dedans de sa terre et ville de la Flocellière, pour y bâtir et construire, à ses propres dépens, une église, cloître, cimetière, salle, dortoirs ordinaires, et généralement tous autres offices, cours, jardins, vergers, selon l'institut dudit Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel de l'observance des Carmes de Rennes ; lequel couvent aura le titre de Couvent et monastère de Notre-Dame de Lorette*[1] *et dans laquelle église il y aura une chapelle de saint Joseph, époux de la glorieuse Vierge Marie. 2° Promet ledit seigneur le tout faire bâtir et construire jusqu'à sa perfection, et meubler, tant l'église que le couvent, des choses nécessaires et ordinaires, et, pour ce, y employer, outre ses propres, tous les deniers qui proviendront des terres et meubles de feue demoiselle Elisabeth Hamilton. 3° Promet ledit seigneur de doter ledit couvent du revenu temporel de quatre prestimonies fondées et dotées par ses ancêtres, seigneurs de la Flocellière, dont le revenu consiste en 54 charges six boisseaux de bled, 4 barriques de vin, 33 livres de rente en argent. Dans laquelle église il s'est retenu et retient droit de sépulture pour lui et ses hoirs et successeurs, seigneurs de la Flocellière, qui feront profession de la*

[1] Le choix de ce titre cessera de paraître étrange, si l'on se rappelle que, dès cette époque, la dévotion pour la *Sainte-Maison* de Lorette occupait beaucoup les esprits en France. Nous voyons le cardinal de Joyeuse archevêque de Toulouse, puis de Rouen, mort en 1615, faire un legs de 6,000 écus romains, pour que trois aumôniers français fussent chargés à perpétuité d'y célébrer des messes à son intention. Peu d'années après, M. Olier, le saint fondateur des séminaires de Saint-Sulpice, fit le pèlerinage de Lorette, et construisit, à Issy, maison de campagne du séminaire de Paris, une chapelle encore existante, sous le titre et sur les dimensions exactes de la *Sainte-Maison*. En 1638, une statue d'or du poids de 24 livres, représentant Louis XIV naissant, fut envoyée à Lorette. Le royal enfant était porté par un ange d'argent du poids de 350 livres. En 1643, il fut fondé, dans cette même église, une messe quotidienne pour le roi et la famille royale.

religion catholique, apostolique et romaine, sans que ceux qui ne feront pas profession de ladite religion y puissent prétendre lesdits droits et prérogatives.

Il est statué, d'autre part, que *lesdits religieux seront et demeureront obligés de faire prières et oraisons à Dieu, selon la forme et ordonnance de l'Eglise, pour lui et pour tous ceux de son illustre maison, et pour tous ceux qu'il a intention, et célébreront aussi à perpétuité, à heure compétente, l'Office canonial..... Qu'aux Chapitres provinciaux et généraux de l'Ordre, seront faites prières publiques en son vivant et après sa mort, et que tous les siens et ceux qu'il a intention, soient semblablement recommandés aux prières de tous les religieux du couvent et de la province. Plus ledit seigneur promet donner la somme de 1,600 livres, pour prier Dieu à perpétuité pour le repos de l'âme de demoiselle Elisabeth Hamilton.*

Ce contrat est signé, en la minute : *J. de Maillé-Brézé, — S. de Maillé-Brézé, abbesse du Ronceray, — Yvonne de Maillé-Brézé, prieure de Courtamont et religieuse du Ronceray, ses bien-aimées sœurs,* — des religieux Carmes d'Angers, d'un échevin de la ville, de quelques autres et de J. Poullain, notaire.

III

Le contrat de 1617 resta vingt-trois ans sans avoir son effet. Enfin Mme d'Angennes pressa son mari d'en finir, et ils écrivirent ensemble aux supérieurs du Carmel d'envoyer quelques-uns des leurs, pour mettre sérieusement la main à l'œuvre. Deux religieux, dont l'un était cousin-germain de la marquise, arrivèrent à la Flocellière, le 21 février 1640. Ils demeurèrent et vécurent au château, en attendant que la maison pût les recevoir. Le P. Provincial vint lui-même sur les lieux, et y passa, le 10 novembre de cette même année, un nouveau contrat qui confirmait celui de 1617, tout en le modifiant sur certains points.

1° Le fondateur ajoutait au revenu du couvent trois métairies : la Grande-Grassière, la Grande-Berle et le Bas-Chatelier. 2° Il mettait les religieux en possession de l'emplacement destiné au couvent et à ses dépendances. 3° Il désignait les terres sur lesquelles seraient perçues les rentes en blé et en argent promises par le contrat de 1617. 4° Quant aux quatre barriques de vin et à la somme de 1,600 livres, portées au même contrat, les religieux y renonçaient, et ils s'engageaient, entre autres *prières et oraisons, à chanter, après la procession du Petit-Habit, un* Libera *sur la fosse du fondateur et sur celle de son épouse, qui n'en font qu'une même.* L'acte fut reçu par Buignon et Cacaud, notaires à la Flocellière.

La pierre, d'un mètre carré environ, qui fut alors bénite comme fondement de l'église, a été retrouvée sous les murs détruits en 1836, et elle est aujourd'hui placée dans la sacristie nouvelle. Elle porte l'inscription suivante dont il a déjà été parlé :

✠ *An. MDCXL, ecclesiam catholicam Urbano VIII, Lucionensem Petro Nivellio, Galliæ et Navarræ regnum Ludovico XIII, Ordinem B. Mariæ Theodoro, provinciam Turonensem Lucâ a Sancto-Antonio gubernantibus, Jacobus de Maillé-Brézé, regis consiliarius.* ..... [1] *dominus et marchio de la Flocellière, etc., cum conjuge nobili Julianâ d'Angennes, clarissimæ stirpis marchionum de Rambouillet, reginæ Francorum palatina domina, ecclesiæ hujus et cœnobii fundator, lapidem istum posuit. Qui* ..... [2] *cœlum feliciores possidebunt æternum.* ✠ *Die junii* XXIX *Lucion. ep. vic. Admirault benedixit* [3].

[1] Ici une ligne presque illisible. Ce qu'on peut en déchiffrer donnerait à croire qu'elle exprimait la qualification de *Capitaine des gardes du corps de Sa Majesté*, charge qu'occupait, en 1558, Philippe de Maillé, grand-père ou grand-oncle de Jacques, et, en 1629, Urbain de Maillé, son neveu. La circonstance que sa femme était attachée à la maison de la reine, serait une probabilité de plus en faveur de cette supposition.

[2] Autre ligne où l'on ne lit guère que le mot *felices*, et que la suite porterait à traduire par *ceux qui mettent leur bonheur à sacrifier pour Dieu leurs biens passagers.*

[3] « ✠ L'an 1640, Urbain VIII gouvernant l'Église catholique, Pierre de Nivelle, le diocèse de Luçon ; Théodore, l'Ordre de la B. Vierge Marie ; Luc-de-Saint-Antoine,

Cet Admirault, qui fit la bénédiction, était originaire de Tours. Il fut archidiacre d'Aizenai, et vicaire-général, d'abord d'Aimeri de Bragelongne, évêque de Luçon, puis de Pierre de Nivelle, son successeur. On verra plus loin ce dernier fonder une chapelle dans la nouvelle église. Les évêques de Luçon donnèrent aux Carmes de la Flocellière plusieurs autres preuves de leur particulière affection. C'est ainsi qu'Henri de Barillon leur légua 150 livres par son testament, daté du 20 novembre 1697.

IV

L'église de Notre-Dame de Lorette ne fut terminée qu'au bout de dix-huit ans; car un contrat du 5 août 1658, dont il sera parlé ailleurs, nous la représente alors *achevée et en état d'y dire la messe dans peu de jours*, très-probablement à la fête de l'Assomption.

Sans être d'un très-bon style grec, et surtout d'une exécution irréprochable, cette église méritait, jusqu'à un certain point, l'éloge qu'en fait le *Gallia Christiana*. Elle était, du moins pour le temps et pour le pays, d'un assez grand effet. Aussi est-elle restée comme une merveille dans le souvenir du peuple.

Elle formait, l'abside à part, un carré long ayant dans œuvre 15 mètres de largeur sur 27 de longueur. La largeur était divisée en trois parties : celle du milieu qu'on peut appeler la nef, était large de 7 mètres, très-élevée, et voûtée en pierres comme tout le reste de l'église. Huit fenêtres placées au-dessus des bas-côtés, sans compter un grand œil-de-bœuf dans la façade, donnaient une

la province de Tours; Jacques de Maillé-Brézé, conseiller du roi, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté, seigneur et marquis de la Flocellière, avec sa noble épouse Julienne d'Angennes, de l'illustrissime famille des marquis de Rambouillet, dame d'honneur de la reine de France, fondateur de cette église et de ce couvent, a posé cette pierre. Ceux qui mettent leur bonheur à sacrifier pour Dieu leurs biens passagers, trouveront un bonheur bien plus grand dans l'éternelle possession du ciel. ✠ Le 29 juin cette pierre a été bénite par Admirault, vicaire de l'évêque de Luçon. »

lumière abondante. La nef était appuyée, à l'extérieur, par des arcs-boutants en forme de consoles, qui portaient sur les murs de refend des bas-côtés. A l'intérieur, ces murs de refend partageaient chaque côté en quatre chapelles. Chacune avait sa fenêtre, et communiquait avec la nef par une grande arcade. Il y avait une petite marche pour monter dans les chapelles.

La nef, au lieu de se terminer carrément comme aujourd'hui, se prolongeait de façon à former une abside circulaire, qui servait de chœur aux religieux. Derrière le maître-autel placé au fond de cette abside, se trouvait la sacristie. C'est de là qu'on sonnait les cloches établies, dans un petit clocher couvert d'ardoises, sur le pignon de l'église. Les deux chapelles les plus rapprochées du chœur, à droite et à gauche, avaient des portes particulières, ouvrant, l'une sur le couvent, l'autre du côté du château.

Six colonnes de marbre décoraient l'autel principal, et chacune des huit chapelles latérales avait aussi son autel tourné dans le sens du grand, et plus ou moins orné, ce qui formait un ensemble très-riche. Il y avait un jeu d'orgue au-dessus de la grande porte. Chaque chapelle était sous un vocable particulier, et appartenait, dit-on, à quelque grande famille. Voici tout ce qu'on en sait aujourd'hui.

En descendant du maître-autel, par le côté de l'Évangile, la première chapelle était celle de l'Assomption, fondée par l'évêque de Luçon, Pierre de Nivelle, et ainsi nommée, sans doute, parce que la cathédrale de Luçon a elle-même l'Assomption pour titre patronal. — La deuxième chapelle, dite de Sainte-Anne, avait été fondée par Mme Marie de Hillerin, pour y déposer dans un caveau (qui devait être aussi sa propre sépulture) le cercueil de plomb renfermant le corps de son mari, Claude Olivereau II, sieur du Bois-Tissandeau, mort depuis dix-sept ans d'une façon tragique, et primitivement enterré dans le cimetière d'Ardelay, au lieu où fut bâtie, à cette occasion, la chapelle attenante à l'église de cette paroisse et encore existante. L'acte de fondation de notre chapelle Sainte-Anne est du 5 août 1658, et passé, par-devant les notaires de Saint-Paul-en-Pareds, entre Mme Marie de Hillerin et le P. Symphorien de l'Assomption, prieur du couvent. Mme de Hillerin mourut

le 15 août 1674, et il est à croire qu'elle fut inhumée près de son mari[1]. — De la troisième chapelle on ne sait rien, sinon qu'on y enterrait aussi : nous en avons eu la preuve dans les derniers travaux de restauration. — La quatrième, c'est-à-dire la plus rapprochée de la grande porte, était dédiée à sainte Appoline, et la tradition dit qu'on allait beaucoup y prier pour obtenir la patience dans les maux de dents. Une circonstance notable du martyre de sainte Appoline ou Appolonie, fut, comme on sait, d'avoir toutes les dents brisées à coups de marteau.

En remontant vers le haut de l'église, on ne connaît rien des trois premières chapelles. La quatrième, c'est-à-dire la plus près du chœur, du côté de l'épître, était celle de Saint-Joseph, objet de l'un des articles de la fondation.

Dans un acte confirmatif et explicatif de ladite fondation, daté du 31 août 1654, les religieux reconnaissent ce qui suit : *Toutes les chapelles de notre église, fors celle de Saint-Joseph, nous sont abandonnées pour les donner à qui bon nous semblera, à titre de fondation, sans requérir le consentement des seigneurs de la Flocellière, aux conditions que ceux à qui on les donnera ne pourront faire mettre leurs armes ni dans la voûte, ni dans la muraille principale desdites chapelles; que lesdits seigneurs auront leur entrée libre dans lesdites chapelles; que la chapelle de la Vierge demeurera prohibitive à M. de Nivelle, évêque de Luçon; que nous ne pourrons y donner banc, ni y faire enterrer personne que du consentement dudit seigneur fondateur; que la chapelle de Saint-Joseph demeurera audit fondateur, sans que les religieux puissent accorder en icelle aucun droit à qui que ce soit.*

Par un autre acte, du 5 août 1707, passé entre François de Granges de Surgères et le couvent, il est stipulé qu'il sera laissé, du côté nord de l'église, *un chemin commode pour aller en carrosse, du château à la chapelle Saint-Joseph.* Ce même acte accordait audit seigneur *de mettre ses armes et celles de son épouse* (Françoise de la Cassaigne), *dans les lieux où il n'y en a point, même aux mu-*

[1] Le caveau qui devait être construit dans la chapelle Sainte-Anne, n'y existe pas. On se sera borné sans doute à mettre les cercueils dans la terre.

railles du sanctuaire et au frontispice de la grande porte du cloître. En marge on lit : *1756. Mme de Puyguion* (Jeanne-Françoise de Granges de Surgères, qui a laissé la réputation d'un caractère peu commode), *par voie de fait, fit mettre ses armes sur le frontispice de l'église. Elle ne le pouvait. Les religieux, par complaisance, ne s'y opposèrent pas.* Il y avait trois écussons ; deux sont assez bien conservés.

V

Deux siècles avant la fondation des Carmes, Jacques de Surgères, deuxième du nom, seigneur de la Flocellière, Cerizay et Saint-Paul, avait comme préparé cette fondation, par l'établissement des quatre prestimonies dont parle le *Gallia Christiana*, et qui formèrent le premier revenu du couvent. C'était un des seigneurs les plus riches et les plus considérés du Poitou. Il avait le titre de conseiller et chambellan des rois Charles VI et Charles VII. Le 2 septembre 1396, il obtint, pour les habitants de la Flocellière, remise d'un impôt de 87 livres d'or, en considération des sacrifices qu'ils avaient faits pour aider leur seigneur dans le service du roi. Il avait épousé, en premières noces, Marguerite de Vivonne, fille de Renaud de Vivonne, sénéchal de Poitou, surnommé *le bon sénéchal*, et, en deuxièmes noces, Marie de Sillé.

En 1420, Jacques de Surgères fonda, *en sa chapelle de Sainte-Catherine* (aujourd'hui chapelle de la Croix), *sise en l'église paroissiale de la Flocellière, quatre prestimonies.* On appelait ainsi des revenus sans titre de bénéfice. Celles-ci étaient attachées soit à la desserte complète de la chapelle Sainte-Catherine, soit uniquement à la charge d'un certain nombre de messes. Les quatre chapelains percevaient chacun 15 livres de rente. Quelques auteurs pensent que ce revenu était antérieurement attaché à une chapelle du château sous le vocable de sainte Barbe, et qu'à défaut de cette chapelle, ces prestimonies devaient servir à continuer les mêmes

prières, dans la chapelle de Sainte-Catherine, appartenant également au seigneur.

Vers l'an 1460, Jacques III de Surgères étant seigneur de la Flocellière, les chapelains se plaignirent de l'insuffisance de leurs prestimonies *par rapport aux charges et pour vivre honnêtement.* Sur quoi, *un bon habitant de la Flocellière, riche et à son aise, résolut, lui et sa femme, d'augmenter le revenu des chapelains ; ce qu'il fit en donnant trois pièces de terre...: Plus, donna cet habitant une maison avec son courtil et verger.* Cette maison, devenue plus tard la buanderie des Carmes, est aujourd'hui la cure. Il est dit, dans les mémoires, que cette maison était située entre le prieuré, dont elle était séparée par une *venelle*, et la maison de la Bergellière dont les murs étaient mitoyens. Cette dernière occupait l'emplacement de la maison actuelle des religieuses.

Les chapelains de Sainte-Catherine jouirent de ces domaines jusqu'en 1644. En les donnant aux Carmes, par l'acte de 1640, Jacques de Maillé en avait sans doute laissé la jouissance aux chapelains, leur vie durant. Le dernier fut Aubin Payneau. A sa mort, arrivée le 15 janvier 1644, Paul-Philippe de Morais, depuis peu seigneur de la Flocellière par cession d'Urbain de Maillé, neveu de Jacques, s'empara de tous les titres et garda en sa possession les trois pièces de terre et la maison susdites. Les Carmes réclamèrent, mais sans succès. De Morais mourut le 22 novembre 1669, et, au dernier moment, *croyant par là,* disent les chroniques, *mettre sa conscience en repos,* il donna les susdits domaines à Baizé, prêtre, lequel mourut lui-même le 21 décembre 1683. Après sa mort, ces biens devaient revenir aux Morais : telle était du moins la prétention de la famille; mais, dès les premiers mois de 1683, la terre de la Flocellière était sortie des mains de dame Jeanne Alquier, veuve de Jacques de Morais, fils de Paul-Philippe, et elle avait été achetée par Claude de Dreux, comte de Nancré. Celui-ci la donna, le 12 septembre de cette même année, à son fils aîné, Louis-Aimé-Joseph-Théodore de Dreux, marquis de Nancré. Les Carmes demandèrent à ce nouveau seigneur la restitution des biens qui leur avaient été ravis. Elle leur fut authentiquement accordée par acte du 15 mars 1684.

VI

Les religieux de la Flocellière étaient de ceux qu'on appelait *Grands-Carmes,* et leur maison faisait partie de la *Réforme* dite *de la Province de Tours*, laquelle, au moment de la Révolution, comptait 130 couvents en France. Le nôtre est également désigné dans les actes, comme relevant de la province de Bretagne. C'est qu'on donnait indifféremment à cette province les noms de Bretagne et de Touraine. Nous voyons, le 12 mai 1708, le chapitre général, tenu à Rennes, s'occuper des affaires de la Flocellière.

Nos Carmes ne purent habiter leur maison avant 1643 ; car eux-mêmes disent, dans leurs mémoires : *Le 6 novembre 1641, M. de Maillé-Brézé, notre fondateur, mourut subitement. Tous nos bâtiments étaient très-peu avancés;* et, dans une transaction du 21 juillet 1642, avec le maréchal Urbain de Maillé, neveu du précédent et beau-frère du cardinal Richelieu, ils conviennent que *les bâtiments seront continués, et le couvent et l'église meublés à leurs frais.*

Le sceau du supérieur de la maison, qui nous a été conservé, est de forme ovale. Son grand diamètre mesure 47 millimètres et son petit, 40. Le centre offre l'image en pied de la Vierge-Mère, placée entre deux branches de lis, avec une couronne d'étoiles sur la tête et un serpent sous les pieds. La légende porte : ✝ SIGILL. * PRIORIS * CARMEL. * FLOCELLIENSIS. [1]

A l'époque où les auteurs du *Gallia Christiana* parlent du couvent de la Flocellière, les Carmes y étaient au nombre de douze. Ont-ils été plus nombreux en d'autres temps ? Dans un acte notarié du 5 août 1707, neuf religieux du couvent, qui signent le contrat, déclarent agir *tant pour eux que pour les autres religieux dudit couvent.* Ces paroles sembleraient indiquer qu'en ce moment le nombre de 12 était dépassé. — Par une transaction entre les religieux et le seigneur, en date du 27 mai 1661, il est fait *une réduc-*

[1] ✝ *Sceau * du Prieur * du Carmel * de la Flocellière.*

tion des grand'messes, laquelle n'aura lieu toutefois qu'au cas qu'il y ait des étudiants ou des religieux qui aillent en station prêcher Avents ou Carêmes. Y avait-il réellement avec les religieux des étudiants? Il paraîtrait que oui; mais quel était leur nombre? Rien ne le dit.

Nous n'avons point le catalogue de tous les religieux qui ont habité la maison, pas même celui de tous les prieurs. Voici les seuls noms qui se lisent sur différentes pièces :

Frère Symphorien de l'Assomption, prieur, 5 août 1658.

— Maur de Saint-Placide, procureur, le 24 janvier 1675.

— Pierre de Saint-Thomas, prieur, 25 octobre 1685.

— Chrysostôme de Saint-Alexis, sacriste, 24... 1700.

— Vincent-Ferrier de Sainte-Thérèse, prieur, 5 août 1707.

— Nicolas de Saint-René, procureur, 5 août 1707.

— Joseph de Saint-Ange, 5 août 1707.

— Joachim de Saint-Jean, 5 août 1707.

— Jean-François de Saint-Alexis, 5 août 1707.

— Vincent de Saint-Jacques, 5 août 1707.

— Eustache de la Passion, 5 août 1707.

— Noël de Saint-Sébastien, 5 août 1707.

— Philbert de Saint-Pierre, 5 août 1707. Ce dernier, devenu plus tard procureur, laissa des mémoires, sous le titre de *Livre des notes historiques du couvent.*

Frère Michel de Saint-François, prieur, 18 juin 1708.

Nous avons, sous l'année 1763, un cahier de mémoires du frère procureur d'alors, mais nous ignorons son nom.

Le Père Bondu, prieur, en 1771, le même qui devint curé de la paroisse en 1783.

Le P. Le Blond, prieur, en 1774.

Le P. Vallée, procureur, en 1774.

Le P. Leroux, sous-prieur, devint vicaire de la paroisse en 1783. Il fut déporté, en septembre 1792, pour refus de serment.

Le P. Martial, en 1783.

Le P. Hubert fut pris aux Epesses, en 93, et mis à mort.

Le P. Ambroise périt vers la même époque.

Le P. François, après avoir desservi la paroisse de Saint-Amand, fut transféré au Temple, où il mourut, de 1805 à 1806.

Vers le même temps mourut le P. Julien Camus. Il s'était embarqué aux Sables-d'Olonne, sur le navire *le Mandé,* le 3 octobre 1792, avec M. Brillanceau, depuis curé de Pouzauges, et plusieurs autres prêtres fidèles qui, forcés de quitter la France, allaient chercher un asile en Espagne. De retour, il travailla d'abord aux Chatelliers, puis à Saint-Paul-en-Pareds, et de nouveau aux Chatelliers, où il est enterré.

Si les noms des premiers religieux sont précédés du titre de *Frère,* tandis que les derniers portent celui de *Père,* c'est que les uns ont été pris dans les papiers de la communauté où l'usage était de se nommer *frère,* tandis que les autres nous sont venus du dehors, où l'on donnait sans doute aux religieux le nom de *père.* On ne s'explique pas aussi bien pourquoi ceux des derniers temps sont désignés par leur nom de famille, au lieu de l'être, comme autrefois et comme aujourd'hui encore, par celui d'un saint patron. Dans plusieurs maisons d'hommes surtout, on ne faisait plus de vœux, à l'approche et par crainte de la Révolution : peut-être en était-il ainsi à la Flocellière. Toujours est-il certain que, depuis plusieurs années, on n'y recevait presque point de novices, et qu'en 89, il ne restait que cinq ou six religieux.

VII

Le couvent fut acheté nationalement, dès 1792, par Bireau, du Boupère, si l'on peut nommer achat une prise de possession à peu près gratuite. Le feu y fut mis, le 2 février 94, par la *colonne infernale* de Grignon, d'horrible mémoire ; il détruisit la sacristie, le clocher et les parties voisines. C'est à cette cause sans doute qu'il faut attribuer la chute de la voûte du chœur, qui eut lieu dans le moment même ou peu après.

Délaissée en ce triste état, l'église, avec le couvent, passa, le 7

avril 1828, des mains de Bireau dans celles de M. Abautret, médecin à la Flocellière. L'acte reçu par Me Barbot, notaire du lieu, porte que la vente est faite moyennant la somme de 2,600 fr. En 1836, la couverture, restée sans réparation depuis un demi-siècle, laissait pénétrer la pluie de toutes parts, et les voûtes s'endommageaient de plus en plus. Ce motif, joint à celui d'employer les matériaux pour la construction de l'école communale des garçons, détermina M. Abautret à détruire ce qui restait de l'abside et les deux chapelles plus rapprochées, puis toute la partie de la nef qui dominait les bas-côtés, c'est-à-dire, une hauteur d'environ 7 mètres. Ainsi disparurent les arcs-boutants des côtés et la belle rose de la façade. En même temps on ferma, par un mur, l'extrémité ouest de la nef, et de cette église tant admirée il ne resta qu'une lourde construction, ayant au dehors la forme d'une grange, et renfermant au dedans un reste de la nef sous lattis et six des anciennes chapelles avec leurs voûtes crevassées et leurs murs horriblement lézardés. Dans cet état, elle fut affermée pour serrer du bois et du fourrage. Les choses en restèrent là, sans qu'aucune réparation, durant trente nouvelles années, retardât la ruine complète de l'édifice, auquel, en dépit de tout, le peuple conservait toujours son nom d'église. Mais comment espérer qu'elle pût jamais revenir à sa première destination ?

Enfin pourtant, par acte du 13 février 1867, passé par Mercerot, notaire aux Herbiers, Mlle Clotilde Abautret, devenue seule propriétaire de l'ancienne église des Carmes, la vendit, avec un petit terrain y attenant au nord et à l'ouest, à M. Joseph Dalin, curé de la Flocellière, agissant en cette qualité et acquérant pour lui et pour ses successeurs légitimes dans ladite cure.

Les réparations commencèrent aussitôt, et furent poussées avec la plus grande activité. On ne pouvait pas prétendre rétablir les choses dans leur premier état ; mais, en renouvelant la couverture, ce qui était indispensable, on exhaussa les murs de la nef d'un mètre et demi, afin de la dégager des bas-côtés, au dehors, et d'obtenir, au dedans, une voûte d'une certaine élévation. On donna à la nef une façade toute nouvelle, où il ne reste de l'ancienne que

l'entrée avec une partie de son couronnement. On conserva de la porte le dessin et même quelques morceaux de menuiserie. A l'autre bout de l'église, on dut reprendre à moitié le mur fait pour clôture en 1836, et on y appliqua en dehors une nouvelle sacristie.

A l'intérieur, qui offre encore une longueur de vingt mètres sur quinze de largeur, tout était à faire ou du moins à réparer. On restaura les murs et les voûtes; on plaça des fenêtres; on fit à neuf tout le carrelage, après avoir abaissé le sol des chapelles au niveau de la nef. Puis, on installa un sanctuaire, un autel et un rétable avec un tableau fait exprès. Deux statues, jadis données à l'église paroissiale, l'une par Mgr Laurent Paillou, évêque de La Rochelle, l'autre par M. Pierre Serres, curé du lieu, n'ayant plus leur première place, en trouvèrent une convenable dans l'église de Lorette. De plus, une cloche, fondue par M. Bolée, du Mans, fut donnée par M. l'abbé Léon Guérineau, vicaire de la paroisse. Enfin, grâce au concours de toutes les volontés, et surtout à l'aide visible de la Providence, les choses marchèrent si vite et si bien, que tout était prêt le 12 août 1867.

Ce jour-là, Mgr Charles Colet, évêque de Luçon, devait administrer la confirmation, dans l'église paroissiale, aux enfants de la Flocellière et des Chatelliers. Après cette première cérémonie, on se rendit processionnellement à Lorette, pour la bénédiction de la chapelle ressuscitée et de Gabrielle, sa nouvelle cloche. Des guirlandes sans fin, des colonnes et des étendards sans nombre, des couronnes, des inscriptions et des ornements de tout genre, n'entouraient pas seulement la chapelle comme d'une parure nuptiale; mais ils faisaient, de la longue rue qui conduit de l'église paroissiale à Lorette, comme un arc-de-triomphe immense, où se révélait, avec le travail de toutes les mains, l'élan de tous les cœurs; car là, rien d'imposé, rien d'officiel, rien que de spontané : c'était une fête absolument populaire. Si la proximité de l'Assomption n'avait pas empêché plus de cinquante prêtres de venir prendre part à ce triomphe de la religion, les travaux de la moisson, alors dans toute leur activité, n'avaient pas davantage retenu les fidèles :

ils étaient là, de la paroisse et des environs, un jour de travail, pressés comme aux plus grandes solennités. Les machines à battre avaient interrompu leur mouvement et leur bruit, pour donner place aux manifestations de la foi et aux chants de la reconnaissance.

Ces chants religieux, enthousiastes, de tout un peuple, faisaient sur les plus froids une impression que la musique la plus brillante n'eût pas égalée. Quand, après avoir déploré les désolations passées, les voix des jeunes personnes eurent porté aux nues ce chant de triomphe :

Mais c'en est fait, je vois fuir les tempêtes;
Je vois rouvrir les portes du saint lieu :
Comme autrefois, Lorette aura ses fêtes;
Comme autrefois, nous y bénirons Dieu !

qu'il fut beau ce tonnerre de voix d'hommes redisant, une dernière fois, son refrain :

Non, non, jamais contre l'Eglise
Le démon ne prévaudra !
Toujours sur sa divine assise
L'Eglise reposera !

Mais ce qui frappa tout le monde, plus encore que les décors et les chants, ce fut l'ordre parfait et la tenue religieuse qui ne cessèrent pas un instant de régner dans cette foule si pressée. Evidemment la Foi était affermie, l'Espérance satisfaite, la Charité enflammée dans toutes ces âmes. Le moment où ces sentiments se montrèrent le plus vifs, fut celui où la cloche annonça que l'auguste Sacrifice, interrompu dans ce lieu depuis soixante-dix-huit ans, allait s'y offrir de nouveau. Tous les cœurs palpitaient; et, quand, par la consécration, le divin Sauveur fut revenu sur cet autel d'où l'Impiété avait cru l'exiler à jamais, il fut facile de juger, par les larmes qui baignaient tous les yeux, des sentiments qui se pressaient dans tous les cœurs. A la fin de la messe, Monseigneur, dont la piété avait singulièrement édifié durant tout l'office, se jetant à genoux devant l'autel, adressa à la très-sainte Vierge une prière si bien pensée et surtout si émue, qu'elle pénétra jusqu'au fond des

âmes, pour s'élever de là jusqu'au Ciel. — Le retour de la procession fut digne du reste de la cérémonie.

Le soir, Monseigneur voulut retourner à Lorette, pour y assister à la récitation solennelle du chapelet; et une illumination improvisée, sur tout son passage, lui fut une nouvelle preuve de la joie et de la reconnaissance universelles. Le lendemain, le pieux Prélat mit le comble au bonheur des habitants, en offrant, aussi lui, pour eux, le divin Sacrifice dans la nouvelle église; puis, il partit, emportant dans son cœur un souvenir qu'il aime à dire ineffaçable. Les habitants de la Flocellière se sont bien promis de ne pas oublier non plus; et leur empressement affectueux, toutes les fois que la moindre cérémonie les appelle à Lorette, prouve assez que leur reconnaissance n'a rien perdu de sa première vivacité. Chacune des six chapelles qui restent est devenue comme le centre d'une des confréries ou associations de la paroisse, et c'est à Lorette que se font les réunions, et se disent les messes particulières de ces confréries.

Deux caveaux, placés sous les chapelles détruites, et désormais en dehors de l'église, renfermaient beaucoup d'ossements mêlés et entassés. Les cercueils de plomb avaient été brisés et enlevés pendant la Révolution. Ces ossements, recueillis avec soin et renfermés dans un même cercueil, ont été portés, le 14 novembre 1867, au cimetière de la paroisse, à la suite d'un service solennel célébré dans l'église de Lorette pour ses anciens bienfaiteurs et pour toutes les personnes inhumées dans son enceinte.

ET C'EST AINSI QUE TOUTES LES RÉVOLUTIONS PASSENT, ET QUE LA RELIGION SURVIT A TOUS SES ENNEMIS.

J. DALIN.

MARGUERITE HERBERT

FRAGMENTS D'UNE AUTOBIOGRAPHIE

..... Mon père était parvenu, assez jeune, à un grade supérieur dans l'armée, mais sa fortune, médiocre, n'avait jamais pu suffire à ses goûts. Ses appointements de lieutenant-colonel d'un régiment de cuirassiers étaient souvent saisis par ses créanciers, et ses amis prévoyaient qu'il serait difficile, quels que fussent ses bons services, de lui confier le commandement d'un régiment. Ma mère avait fait de vains efforts pour introduire un peu d'ordre dans le ménage. Lorsque les dépenses de la maison, grâce à sa prévoyance, devenaient modérées et que quelques économies donnaient l'espérance d'amortir des dettes et de réduire le déficit, une folle dépense, des pertes au jeu, venaient renverser tous ses calculs et rejeter le ménage dans de nouvelles perplexités. Cette disposition incurable à la prodigalité était le seul défaut de mon père. Il avait épousé, par inclination, ma mère, qui appartenait à une excellente famille d'origine bretonne, mais dont la dot et le patrimoine, fort exigus, du reste, avaient été rejoindre de bonne heure la fortune paternelle. J'étais leur seul enfant.

Mon père avait alors un puissant appui dans la personne d'un de ses proches parents, jouissant, momentanément, d'un grand crédit, grâce à sa position officielle et à son talent d'orateur, sous le régime parlementaire de ce temps. Ce parent lui conseilla de quitter le service, en acceptant la retraite à laquelle il avait droit. Il lui promit d'employer son influence pour lui faire obtenir, soit en

Orient, soit dans le Nouveau-Monde, une place de consul. Ces positions, assez largement rétribuées, offrent de nombreux avantages. Mon père, fatigué des embarras qu'il s'était créés et disposé à commencer sérieusement une nouvelle vie dans un milieu différent, se rangea à cet avis. Peu de temps après la liquidation de sa retraite, le crédit de son parent, tout-puissant à la suite d'une récente combinaison ministérielle, lui fit obtenir un consulat dans les Antilles anglaises. J'avais alors une dizaine d'années. Mon père, qui aimait tendrement ma mère, nous emmena avec lui. Quelques mois après, nous étions installés dans une maison charmante, à la Jamaïque, et en rapports de tous les jours avec la société anglaise, composée des fonctionnaires publics et des principaux planteurs et négociants de la colonie.

Ma mère, qui avait pris un soin extrême de mon éducation, fut heureuse de trouver dans cette colonie prospère les moyens de la perfectionner. J'achevai bientôt d'apprendre l'anglais par mes seules relations avec la société anglaise et les jeunes personnes de mon âge. Il me fut facile de continuer l'étude de la musique et du dessin. Plusieurs années s'écoulèrent ainsi, heureuses et calmes pour tous. J'ignore quelle eût été ma destinée, si l'existence de mon père s'était prolongée et avait atteint un terme plus avancé. Devenue, au milieu de cette société étrangère, un peu anglaise moi-même de goûts et d'habitude, peut-être aurais-je accepté la main de quelque jeune négociant de cette nation.

Tout à coup, mon pauvre père nous fut enlevé par une maladie aiguë, dont l'art ne put conjurer le funeste dénoûment. Ma mère, restée complétement isolée, revint en France, avec quelques faibles économies qui devaient à peine suffire à nous procurer, durant deux ou trois années, l'existence la plus modeste. Au delà de ce terme, ma mère ne pouvait plus compter que sur le quart de la pension militaire de mon père, c'est-à-dire sur cinq cents francs environ de revenu. Notre protecteur était mort lui-même. Il ne nous restait aucun proche, pour ainsi dire, du côté de mon père. La famille de ma mère était éteinte. Les parents éloignés auxquels nous aurions pu nous adresser, occupaient des positions

fort élevées dans le monde, condition peu propre à enhardir deux pauvres femmes résolues à conserver, dans l'humble situation où la fortune venait de les placer, toute leur fierté naturelle et à essayer héroïquement de se suffire à elles-mêmes.

Paris est l'asile de bien des misères de ce genre. C'est là que nous vînmes nous réfugier. Nous nous logeâmes dans un quartier retiré, au delà du Luxembourg. Nous occupions l'appartement le plus modeste, à savoir, une de ces jolies mansardes qui n'ont qu'un inconvénient : celui d'être brûlantes pendant la canicule; mais la lumière y pénètre sans ombre, durant tout le jour, pure et charitable pour des yeux fixés, par nécessité, sur des travaux de broderie, de fine lingerie, sur des manuscrits ou des pages de musique à copier. Car tel devait être l'usage que j'aurais à faire de mes yeux de dix-huit ans.

Nous vécûmes deux ans heureuses dans notre médiocrité, ma pauvre mère et moi. J'avais un dégoût naturel pour l'oisiveté. C'est un don du ciel dont j'ai toujours été reconnaissante. Je calculais que tout ce que je pourrais gagner par mon travail ménagerait nos ressources, et prolongerait la durée de nos petites économies, tout en procurant à ma mère, qui n'avait pas les mêmes aptitudes que moi, quelques adoucissements que ses habitudes antérieures lui rendaient indispensables. Notre fierté souffrait un peu de cette position précaire. Au lieu de chercher à nouer des relations avec quelques personnes de Paris dont il nous aurait été possible de nous rapprocher, nous avions fini par éviter avec soin toute occasion de leur faire connaître notre position et notre demeure. Ce n'était que le matin, de bonne heure, ou vers la brune que, vêtues avec la plus grande simplicité, ma mère toujours en deuil, nous allions nous promener dans quelque allée écartée du Luxembourg. Nous songions avec plaisir que ce jardin, tel qu'il était alors disposé, semblait destiné aux infortunes du genre de la nôtre. Lorsque j'apercevais quelque femme âgée, marchant lentement, soutenue par une jeune personne de mon âge, ou quelque vieillard s'appuyant doucement sur le bras d'une jeune fille, attentive aux longs récits de son aïeul, je me disais : « Bien d'autres que nous

cherchent la solitude et l'oubli dans cette immense cité. Tandis que l'opulence se livre à de bruyants plaisirs et y étale un luxe alimenté trop souvent par l'intrigue et l'agiotage, d'autres que nous montent et descendent, chaque jour, les nombreux degrés d'une maison où ils vivent presque inconnus de leurs voisins, surtout de ceux qui en occupent les étages moins élevés. » Rentrées à la nuit dans notre logement si exigu, nous laissions, en été, nos fenêtres ouvertes longtemps après le coucher du soleil. C'était l'heure à laquelle je faisais de la musique pour ma mère, la seule personne qui pût alors m'écouter. Douée de la faculté de jouer de mémoire les morceaux les plus longs, j'éprouvais un bonheur indicible à exécuter dans l'obscurité ceux que je savais lui plaire. Aucun auditoire n'aurait pu exciter mon amour-propre au même degré; aucun applaudissement n'aurait pu me faire un aussi grand plaisir que celui dont je me sentais pénétrée, lorsque ma mère, me serrant dans ses bras, me remerciait, par un baiser, du calme que je lui avais procuré, de l'oubli peut-être que j'avais apporté à ses maux. Puis, quelques instants après une longue et fervente prière, dite en commun, le sommeil venait ranimer mes forces pour le travail du lendemain.

Cette existence, monotone pour ma mère, mais non sans charmes pour moi, qui me sentais son seul soutien, son unique consolation, ne dura pas longtemps. La santé de ma mère, que tant de vicissitudes et de chagrins avaient minée depuis longtemps, s'affaiblit tout à coup. Je n'épargnai rien pour réparer ses forces. J'appelai un médecin renommé près de son lit; mais le principe de la vie était attaqué : tous les efforts de la science échouèrent devant la gravité du mal. La veille de sa mort, elle me donna ses dernières instructions et ses derniers conseils. Je les écoutai en sanglotant. Elle m'exprima tous ses regrets de me laisser sans ressources dans ce monde, s'accusant d'avoir elle-même autrefois manqué de fermeté pour mettre un terme aux prodigalités de mon père. Je la conjurai de laisser de côté un semblable sujet; je lui dis que mon plus grand bonheur, depuis la mort de mon père, avait été de pouvoir contribuer par mon travail à améliorer sa position, et que

je me trouverais bien malheureuse de n'avoir plus désormais de souci de ce genre que pour moi-même. Ma mère, voyant que ce sujet de conversation ne faisait que redoubler ma douleur, l'abandonna enfin pour m'exprimer la confiance que lui inspiraient les principes religieux qu'elle savait profondément gravés en moi. — « Ne vous effrayez pas trop, me dit-elle, ma chère fille, de l'isolement dans lequel vous allez vous trouver. Je sais quelle est la force de votre caractère et la fermeté de vos principes. Votre éducation, vos talents mêmes, vous assureront une position indépendante. Vous serez naturellement portée à vous occuper de l'éducation d'autres personnes de votre sexe. Faites connaître votre situation, vos antécédents de famille. Peut-être avons-nous eu tort de les cacher avec autant de soin. Usez de vos relations en les renouant, et je ne doute pas que vous ne trouviez facilement à vous assurer une position honorable et digne du nom que vous portez. »

Le lendemain, ma pauvre mère, après avoir reçu les derniers sacrements, expirait dans mes bras. Lorsque la mort entre dans une maison, même dans une de ces vastes demeures où s'agitent à Paris tant d'êtres oublieux de la brièveté de la vie, une sorte de sympathie se développe tout à coup entre tous ses habitants. Les locataires des grands appartements, en apprenant le malheur qui m'avait frappée, se souvinrent de la veuve et de l'orpheline : on me donna des marques nombreuses d'intérêt. J'avoue que je ne fus réellement sensible qu'à celles reçues d'une femme âgée, notre voisine porte à porte, et qui, placée dans une situation peu aisée, en apparence, m'avait rendu le service de partager avec moi, surtout durant la maladie de ma mère, les soins trop fatigants de notre petit ménage. C'était une ancienne servante de grande maison. Elle vivait de ses économies, jointes à une petite pension viagère que lui avait assurée une dame riche, sa dernière maîtresse. Nous ne la connaissions que sous le nom de « Mademoiselle Sophie. » La coopération qu'elle m'avait offerte, avec un mélange de dévouement, d'intelligence et de respectueuse déférence tout à la fois, m'avait été si douce et si précieuse, que son concours me suffit pour traverser, sans autre assistance, cette douloureuse

épreuve. Mon état de fortune ne me permettait pas de donner quelque solennité aux obsèques de ma mère. Elles devaient être et elles furent modestes comme notre position. Mes prières et mes larmes, et celles de ma bonne voisine compensèrent ce qui manquait d'éclat au deuil de la pauvre veuve.

On devine aisément dans quel profond isolement je me trouvai, lorsque, quelques jours après la mort de ma mère, je commençai à réfléchir sur ma position, en jetant autour de moi mes regards, aveuglés jusque-là par les larmes. J'avais vingt ans. La petite pension de ma mère s'était éteinte avec elle. Nous n'avions aucune dette, mais les faibles économies rapportées de la Jamaïque étaient presque entièrement épuisées. Il fallait prendre un parti, et celui que m'avait suggéré ma mère dans ses derniers moments était évidemment le seul qui me convînt. Je devais profiter de mon éducation et des talents que j'avais acquis, pour me procurer des moyens d'existence. Je savais justement la musique, le dessin et l'anglais, et beaucoup mieux que la plupart des jeunes institutrices, sur le programme desquelles figurent invariablement ces trois acquisitions. Je pouvais donc me vanter d'être en état de communiquer ces trois talents aux jeunes élèves que l'on voudrait bien confier à mes soins. Il était aussi fort difficile de m'en remontrer en fait de travaux manuels. Coudre, broder, tisser les ouvrages les plus variés et les plus délicats, faire de la tapisserie, tout cela m'était aussi familier qu'agréable. J'étais experte dans tous ces travaux, comme une ouvrière qui les avait exécutés d'une façon lucrative.

J'aurais pu trouver, dans quelqu'un des nombreux pensionnats de Paris et de la banlieue, une position de maîtresse auxiliaire. Ce projet ne me souriait pas. Cette situation, essentiellement dépendante, aurait blessé ce qui me restait de fierté. Forcément destinée à une position subordonnée, je préférais l'accepter vis-à-vis de mes égaux. Entrer dans une famille d'un rang distingué, comme institutrice d'une ou de plusieurs jeunes personnes, en province et à la campagne, durant une partie de l'année, c'était là ce qui m'aurait semblé convenir le plus à mes goûts. Cette position aurait eu

un charme de plus, s'il m'avait été possible de cacher mon nom, de donner le change sur mes antécédents de famille, et de me présenter comme une personne destinée de tout temps à se consacrer à l'éducation des jeunes filles de bonne maison. Cependant j'avais un scrupule. — M'était-il permis, me demandais-je, de céler mon nom ? N'était-ce pas, malgré la pureté de mes intentions, induire en erreur les chefs de la famille dans l'intérieur de laquelle je demanderais à être admise ? Ne serait-ce pas me soustraire en partie à la responsabilité que doit accepter tout entière celle qui s'offre pour tenir la place d'une mère, ou, du moins, pour la suppléer dans la partie la plus délicate de ses fonctions ?

J'avais, dans la personne d'un vénérable ecclésiastique, attaché à ma paroisse, et mon directeur, un conseiller toujours prêt à m'éclairer dans des cas semblables. Je lui exposai que je serais peut-être contrainte, pour trouver la position que je cherchais, d'insérer une annonce dans les journaux, et qu'il me répugnait de livrer mon nom à la publicité de leur quatrième page, à côté de tant d'offres de services d'un genre moins relevé. Il trouva ma susceptibilité légitime. Quelques jours après, on lisait, dans un grand journal, l'avis suivant : — « Une personne âgée de vingt ans, connaissant parfaitement le français, la musique, le dessin, les travaux manuels et parlant correctement anglais, se propose pour faire l'éducation d'une ou de plusieurs jeunes personnes. On préfèrerait la province et l'on se contenterait d'une rétribution modérée. — S'adresser, poste restante, à Paris, à Mademoiselle X. X. »

Je prorogeais par ce moyen le moment où j'aurais à livrer mon nom ou à adopter un pseudonyme. J'attendis que quinze jours se fussent écoulés, avant d'aller retirer les lettres adressées poste restante. Ce fut avec une véritable émotion qu'un jour je me dirigeai vers l'hôtel des postes pour demander à l'employé, chargé du bureau spécial où ces sortes de missives sont déposées, s'il y en avait pour mademoiselle deux X. Je craignais un regard inquisiteur de cet employé, et, n'osant le braver, je baissai les yeux en faisant ma question. Je les relevai toutefois, pendant qu'il parcourait de longues piles de lettres, dont quelques-unes semblaient attendre

depuis longtemps dans leurs cases le moment où elles seraient décachetées par une main amie. Je remarquai avec une certaine satisfaction que l'employé mettait à part, de temps à autre, des plis qui portaient sans doute la suscription désignée, et je n'en doutai plus, lorsque, sa perquisition achevée, il me remit fort poliment une demi-douzaine de lettres portant la double mention du signe qui, dans les problèmes d'algèbre, représente l'inconnu. Le regard de l'employé ne trahit même aucun étonnement, aucune curiosité, et je restai persuadée qu'il se dit, en me remettant le paquet de réponses: « Voilà une jeune fille à la recherche d'une position sociale, qu'une demi-douzaine de personnes lui offrent sans doute. Dieu veuille qu'elles soient à son goût! »

Je revins dans mon quartier et je rentrai chez moi pour y parcourir à loisir les réponses que, pendant le trajet, je tenais serrées dans ma main. Elles contenaient une partie de ma destinée, la partie la plus immédiate. Rentrée dans ma mansarde, je les ouvris avec un mouvement de curiosité très-vif. Elles m'offraient toutes la position que je cherchais, mais avec des conditions très-variées. Deux ou trois me proposaient d'entreprendre l'éducation de plusieurs sœurs en Angleterre, en Allemagne, et même en Russie. Il y en avait signées de grands noms étrangers. Je laissai de côté celles qui m'étaient adressées de Paris même ou de villes de la province. Une seule me parut répondre à mon désir. Elle venait d'un château du Morbihan. La comtesse de Coatnox me disait: — « Chargée de l'éducation de ma petite-fille, âgée de dix ans et orpheline, j'ai l'intention de lui donner une instruction conforme à sa position. J'habite le château de Coatnox, la plus grande partie de l'année, et, le plus souvent, j'y suis seule, mon fils faisant de fréquents voyages à Paris, où, pour moi, je ne passe guère plus de six semaines chaque hiver. Mon intention serait de laisser à la campagne ma petite-fille avec son institutrice. J'offrirais à cette dernière, comme rétribution de ses soins, une somme annuelle de douze cents francs. Mon nom est assez connu à Paris et en Bretagne. Tout le monde sait que je suis veuve de M. le comte de Coatnox, ancien pair de France. Vous êtes sans doute catholique, quoique vous ayez oublié de le dire dans l'avis publié par le journal *la Gazette de France.* »

Je priai Dieu avec ferveur de m'éclairer dans le choix que j'allais faire. Je me décidai enfin pour la position que m'offrait la comtesse. J'irais m'enfouir dans un château du Morbihan, où rien ne me serait plus facile que d'échapper à toutes les recherches indiscrètes, à une condition cependant. Quelques personnes pourraient, au nom de mon père, se souvenir qu'il avait épousé une Bretonne. On me demanderait peut-être si j'étais un enfant provenu de ce mariage. Je résolus donc, en conservant mon nom de baptême, qui était Marguerite, d'en substituer quelque autre, fort modeste, à celui que je portais réellement. Je tenais tellement à me couvrir de ce voile, que mon bon directeur consentit à attester ma moralité et mes principes religieux dans un certificat où j'étais appelée « Mlle Marguerite Herbert. » Ma réponse à Mme la comtesse de Coatnox, accompagnée de cette pièce, fut suivie d'une seconde lettre où l'on m'invitait à me mettre le plus tôt possible en route pour le Morbihan.

Ma résolution prise, il me restait à en informer la bonne Sophie, qui continuait à me donner chaque jour mille marques d'intérêt. Je lui fis donc part de mon projet et de l'engagement que j'avais déjà contracté. Elle me répondit qu'elle m'approuvait et qu'elle avait bien prévu le parti que je prenais. Elle ajouta : « Je n'ai pas osé vous proposer, mademoiselle, de rester ici avec moi. Cependant soyez sûre que ç'eût été un grand bonheur pour moi de vous servir et de me consacrer à vous être utile. Mes ressources sont faibles, sans doute, mais, jointes à ce que vous auriez pu gagner, elles auraient suffi à vos besoins et aux miens. Ç'eût été une consolation pour moi de vous laisser, quelque jour, bien proche peut-être, mes épargnes..... Venue ici fort jeune d'une province éloignée, je n'ai pas de parents rapprochés, et les fruits de mon travail m'appartiennent tout entiers..... »

Cette offre cordiale me toucha si profondément, que je serrai dans mes bras la bonne Sophie, dont les yeux se remplirent de larmes.

— « Je ne vous oublierai jamais, lui dis-je, et je veux vous écrire souvent. Vous saurez toujours où je suis et je vous tiendrai

exactement au courant de ce qui m'arrivera d'heureux ou de malheureux. »

— « Oh ! vous serez heureuse, repartit Sophie ; j'en suis sûre d'avance. Tenez, j'ai servi toute ma vie dans de grandes familles et j'ai vu de près des jeunes filles riches et de bonne maison : aucune ne m'a plu autant que vous. On ne peut pas dire que vous soyez jolie. J'en ai connu qui avaient plus de beauté et plus d'éclat que vous ; mais aucune n'avait plus de distinction, de bonté et de douceur. Cela se lit dans votre regard et votre maintien. Et puis, vous êtes si laborieuse, si preste ! Enfin, j'ai entendu bien des dames toucher du piano ; elles le savent toutes plus ou moins ; mais je trouve que vous êtes plus forte qu'elles ; sans compter que tous vos dessins mériteraient d'être encadrés..... Ce qui m'inquiète, c'est que si vous ne tombez pas dans une famille où l'on sache apprécier vos qualités, vous éprouverez peut-être quelques contrariétés. J'ai vu, dans mon temps, bien des institutrices qui étaient, comme vous le serez, placées entre nous autres domestiques, et les maîtres. Cette situation n'est pas sans désagréments. On les jalousait d'en bas, tandis qu'on ne les traitait pas toujours avec les égards qu'elles auraient eu droit d'attendre de leurs supérieurs. »

Elle me racontait alors des anecdotes à l'appui de ses réflexions, et je ne pouvais me dissimuler combien ses observations étaient opportunes et fondées. Elle ajoutait, il est vrai, que ma prudence et mon sang-froid naturels me mettraient à l'abri de ces dangers. Elle me conseillait donc de ne jamais me départir de ma réserve, et de me souvenir sans cesse que la position intermédiaire que j'allais occuper me condamnait à apporter, dans mes relations avec tous, beaucoup de discernement et une sagesse voisine de la défiance.

Je ne me suis jamais regardée sérieusement dans une glace que deux ou trois fois dans ma vie. Après cette conversation, j'interrogeai celle qui était dans ma chambre. Je savais, comme Sophie me l'avait fait observer, que je n'étais pas jolie. Etais-je laide ? Non. Personne du moins ne me l'avait dit. J'étais pâle, il est vrai, et mes traits, un peu amaigris, n'avaient pas tout le relief que donne ordi-

nairement la jeunesse; mais, à cause de cela même et mon examen fait, je me trouvais heureuse de pouvoir me glisser au milieu des étrangers parmi lesquels j'étais destinée à vivre, sans trop fixer leur attention par des dons extérieurs, et sans attirer leurs regards du premier abord. — « Je pourrai, me disais-je, armé de ma réserve naturelle, vivre, pour ainsi dire, étrangère au milieu d'eux : je me ferai connaître à ceux-là seulement que je croirai dignes de ma confiance. Je traverserai la foule comme ces chevaliers du moyen âge qui, armés de toutes pièces, la visière baissée et portant un bouclier sans armoiries, restaient inconnus jusqu'au moment où leur dévouement avait été apprécié et gracieusement accueilli. »

Je vendis ce que j'avais de meubles et, après avoir confié à la bonne Sophie un coffret contenant des lettres et des papiers de famille, ainsi que quelques bijoux dont je ne comptais pas me parer, je me rendis à la gare du chemin de fer de l'Ouest, qui devait me conduire jusqu'à Vannes.

Arrivée le matin à l'hôtel que l'on m'avait désigné, j'y trouvai un domestique en livrée qui y attendait, avec une voiture légère, Mlle Marguerite Herbert, afin de la conduire au château de Coatnox, distant de cinq lieues du chef-lieu de département. Je me nommai, on attela, et nous partîmes pour ma nouvelle résidence.

J'étais curieuse de voir quel aspect présentait le château. Nous quittâmes la grande route, après un trajet d'une heure environ, pour entrer dans un bois étendu, que traversait un large sentier macadamisé avec soin et terminé à son entrée par des poteaux, auxquels se rattachait une forte barrière à deux ventaux peinte en gris. Au bout d'un quart d'heure, j'aperçus, au milieu d'immenses prairies, semées de vieux arbres et terminées à l'horizon par des massifs de chênes, un vaste château, régulièrement percé de nombreuses fenêtres. L'architecture en était régulière, mais simple. Le granit, qui est la pierre d'appareil du pays, ne se prêtant guère aux caprices du sculpteur, la corniche et les encadrements des ouvertures présentaient des bandeaux pleins, à peine ornés d'une moulure. Mais les dimensions du corps principal, flanqué, à droite, d'une vaste chapelle et, à gauche, d'un bas-côté d'un égal dévelop-

pement, rachetaient par leur étendue l'absence de variété et de richesse dans les détails. J'ai su, depuis, que beaucoup de châteaux de ce genre avaient été construits en Bretagne à la fin du dix-septième et durant le dix-huitième siècle. C'était le style de Louis XIV et de Louis XV. Un grand nombre de ces demeures n'ont même jamais été achevées, à l'intérieur du moins, et quelques-unes sont échues à des descendants ou ont été acquises par de nouveaux propriétaires qui, dans l'impossibilité de les parfaire ou même de les entretenir, maudissent chaque année, en recevant l'avertissement du percepteur, la cote de leurs portes et fenêtres, telle qu'elle a été fixée dans la dernière tournée du contrôleur. Telle n'était pas la position du propriétaire de Coatnox. Aussi, le château et ses environs paraissaient-ils dans un parfait état d'entretien. Tous les sentiers qui couraient à travers les prairies étaient macadamisés et sablés avec soin; les pièces d'eau n'étaient déparées par aucune plante marécageuse, et des corbeilles de fleurs d'automne, — car nous étions à la fin d'octobre, — diapraient, çà et là, de leurs couleurs variées, la vaste nappe verte tapissant tous les dessous du paysage, partout où elle n'était pas trouée par des pièces d'eau ou découpée par des sentiers sinueux. Quelques fabriques, artistement placées, animaient ce parc, dessiné par une main habile, mais où l'art se bornait à orner la nature, en disposant des matériaux que cette dernière lui avait fournis.

Je descendis de voiture au pied du principal perron. Une femme de charge, me servant de guide, m'indiqua l'appartement que je devais occuper dans une des ailes du château et vint m'y installer. On m'invita à me préparer pour le déjeuner, dont la cloche me donnerait le signal. C'était le moment où je verrais la comtesse et où je recevrais d'elle les instructions générales concernant les fonctions que je devais remplir.

Ma toilette de deuil ne demandait pas beaucoup de temps, et lorsque la cloche du château sonna pour la seconde fois, je descendis au salon, dont on m'indiqua la porte à deux ventaux. Quelques instants après, la comtesse y entra, marchant avec quelque peine et appuyée sur une canne à bec de corbin. On m'a dit, depuis,

qu'elle était sujette à des attaques légères de goutte, qu'elle dissimulait soigneusement, en rejetant les embarras de la progression, tantôt sur une entorse, tantôt sur une douleur passagère de sciatique. Elle portait une soixantaine d'années, mais sans fléchir sous le fardeau. D'une taille élevée et qui évidemment avait été régulière et élégante, toute sa personne était remarquable par une noble recherche, un soin intelligent, habilement calculés pour dissimuler les traces du temps, je ne dis pas ses ravages, car la forte nature de la comtesse avait résisté avec une obstination, à moitié victorieuse, aux atteintes de ce redoutable ennemi. Ses traits avaient conservé leur régularité; ses yeux bleus n'étaient pas sans éclat, et ses dents, encore blanches, avaient maintenu son nez aquilin à sa distance normale d'un menton finement modelé. Deux épais bandeaux de cheveux blonds, en couronnant ce visage, altéraient seuls la sincérité de l'ensemble. Et cependant, malgré ces dons naturels et le secours de l'art, on lisait, du premier abord, sur le visage de la comtesse, qu'elle touchait de bien près à la soixantaine, et le seul doute qui restât dans l'esprit de l'observateur était de savoir si c'était en deçà ou au delà. Comme ces chênes isolés, dont j'avais admiré la vigueur et la forme en traversant le parc de Coatnox, mais dont le feuillage portait déjà la livrée de l'automne, le visage de la comtesse, en conservant l'apparence de la santé, s'était revêtu de cette forte coloration, inégale et légèrement bistrée, qui altère sans retour les teints les plus transparents, en écrivant sans pitié, sur des joues autrefois rosées, des dates composées de cinq ou six périodes décennales. Je n'ai rien dit de l'expression générale des traits et de l'extérieur de la comtesse. Je compris instinctivement que cette expression pouvait être extrêmement variée, selon la volonté de cette personne. Elle pouvait être gracieuse pour des supérieurs, calme et bienveillante pour des égaux. Je supposai qu'elle devait être pour moi sereine et préoccupée, comme elle le fut en effet. La comtesse répondit donc par une légère inclination de tête à l'empressement que je mis à la saluer et, continuant de causer avec le docteur du voisinage, qui venait en passant demander à déjeuner au château, elle attendit que nous

fussions à table pour me demander des nouvelles de mon voyage. Peu de temps après sa grand'mère, l'enfant dont je devais diriger les études vint prendre place à table près de moi.

Henriette, — tel était le nom de mon élève, — avait une dizaine d'années. Sa mère, morte très-jeune, était fille d'un premier mariage de la comtesse. L'enfant, ayant perdu son père, se trouvait ainsi entièrement confiée à son aïeule. J'ai su, depuis, qu'elle n'était pas destinée à recueillir une grande fortune. Mme de Coatnox, qui n'était pas riche de son côté, et dont la famille était loin de valoir celle de son second mari, avait marié la fille de son premier lit d'une façon convenable, mais peu brillante. J'ai su également que la comtesse, qui avait été réellement d'une beauté remarquable, avait dépassé la première jeunesse, lorsque, grâce à ses charmes, elle avait réussi à épouser le comte de Coatnox, pair de France sous la Restauration, et déjà, à cette époque, d'un âge avancé, même en comparant la somme de ses années au nombre de celles de sa femme. De ce second mariage était issu le comte Hoël de Coatnox, véritable et seul possesseur du château et de plusieurs autres beaux domaines en Bretagne. On l'y voyait parfois; on l'y attendait toujours. On en parlait comme d'un homme de vingt-huit à trente ans, doué d'éminentes qualités morales et physiques, élégant, et dont la présence était un bienfait, et l'absence un malheur. Mais sa mère elle-même, quelque grande dame qu'elle fût, ne se reconnaissait point le droit absolu d'influer sur une telle destinée. Elle se bornait à l'admirer, quand il était présent, et à supposer qu'elle était remplacée dans cette fonction par l'humanité entière, lorsque le comte Hoël daignait recueillir d'autres hommages, sur d'autres points du globe terrestre.

— « Voilà mademoiselle Herbert, qui sera désormais chargée de votre éducation, et à laquelle vous devez obéir en toute chose, » dit la comtesse à Henriette, qui s'approcha de moi pour m'embrasser avant de se placer à table.

J'accueillis cette marque d'amitié naissante avec un vif empressement.

Henriette de Lampaul avait, comme je l'ai dit, une dizaine

d'années. Je ne retrouvai dans ses traits aucune ressemblance avec son aïeule. Elle était brune, petite pour son âge, et, sans qu'elle parût être délicate, ses mouvements un peu saccadés décelaient un tempérament nerveux et une disposition marquée à la résistance. Il me sembla qu'en venant à moi la première, elle obéissait plutôt à un sentiment de convenance qu'à un véritable entraînement. Je ne tardai pas à m'assurer que sa première éducation avait été fort négligée. A peine savait-elle lire et écrire. Abandonnée aux femmes de chambre, elle n'avait reçu que quelques leçons d'une institutrice, fixée dans la commune, leçons dont elle avait fort mal profité. Le reste du temps, elle le passait, soit avec les domestiques du château, soit avec les enfants du voisinage, habitués à respecter toutes les volontés et même tous les caprices de la petite-fille de « Madame la Comtesse. »

Je reçus, après le déjeuner, les instructions de celle-ci. Henriette, qui était présente, entendit son aïeule déclarer qu'elle allait passer entièrement sous mon autorité et ma surveillance de jour et de nuit.

L'appartement destiné à nous servir d'habitation et de classe, situé dans une des ailes du château, au premier étage, se trouvait séparé du bruit et du mouvement général de la maison. Rien ne devait nous y troubler, et, de notre côté, nous n'apporterions aucun changement aux devoirs ou aux plaisirs des autres habitants du château. La comtesse avait porté la prévoyance si loin sous ce rapport, qu'un piano, autre que celui du salon, et sur lequel je devais donner des leçons à Henriette, avait été placé dans ma chambre. Il est vrai, je l'ai appris ensuite, qu'elle détestait, en général, la musique et, en particulier, cet instrument. Nous devions descendre, mon élève et moi, pour prendre nos repas avec la comtesse, et après le dîner nous étions autorisées à rester au salon pendant une heure environ ; mais, comme Henriette ne pouvait s'y livrer à ses jeux, ordinairement bruyants, il fut convenu entre sa grand'mère et moi que nous nous retirerions toujours de bonne heure dans notre appartement. J'étais libre de régler les heures de travail et de promenade, suivant que je le jugerais convenable.

Je devinai, tout de suite, quelle lutte allait s'engager entre Henriette et moi. Astreindre une petite fille de dix ans, volontaire et même un peu sauvage, à des heures régulières de travail, était une difficile entreprise. Je résolus d'y mettre tout à la fois de l'adresse et de la fermeté. C'était, je le compris, de la première de ces dispositions que je devais d'abord faire usage. De fréquentes promenades, durant lesquelles j'essayais de piquer la curiosité d'Henriette, en lui racontant des anecdotes instructives, ou même en recourant à des contes destinés à la première enfance, une participation à ses jeux, toutes les condescendances permises à ses goûts et à ses habitudes, tels furent les moyens auxquels j'eus d'abord recours pour gagner sa confiance. Sans échouer complétement, je devinai que mon succès était loin d'être entier. Je n'avais pas affaire à une mauvaise nature, mais j'avais à combattre des habitudes de paresse, une volonté difficile à courber, et, par dessus tout, un orgueil déjà très-développé. Je ne pouvais rompre, du premier abord, ses relations avec des enfants de la basse-cour et du voisinage, bien que je me proposasse de les rendre moins fréquentes et moins intimes. Qu'on juge par le fait suivant combien il était urgent d'en changer la nature. Une après-midi que j'avais laissé Henriette jouer dans le parc avec la fille du jardinier, j'entendis celle-ci se plaindre très-haut, comme si elle était l'objet d'un acte de violence. Je me glissai derrière un massif, pour tâcher, sans être vue, de me rendre compte du sujet de la querelle. Il avait peu d'importance; mais Henriette, mettant le comble à ses torts, avait frappé sa compagne et, au moment où j'approchais, je l'entendis dire, avec un ton de hauteur : — « Puisque je te nourris, je peux bien te battre ! » Non-seulement je dus punir sévèrement cet acte de brutalité; mais, ce qui était le plus essentiel et aussi le plus difficile, je dus travailler à déraciner de l'esprit de mon élève une maxime aussi fausse et aussi despotique. La sévérité de la punition que j'infligeai me fit perdre tout l'ascendant que je commençais à prendre sur l'esprit d'Henriette par mes complaisances. Elle essaya d'une résistance opiniâtre, et enfin elle en vint, un jour, à me dire qu'au surplus, je n'étais « qu'une espèce de femme de chambre et

qu'elle ne voyait pas bien pourquoi elle m'obéirait. » Je me tus. Henriette, un peu étonnée de mon silence, se mit à bouder dans un coin, en jouant, sans mot dire, avec ses poupées. Au bout d'une heure, je lui dis d'approcher, et prenant un livre d'anecdotes destinées aux enfants, je lus haut, distinctement et avec gravité, celle si connue, qui a trait à une petite révolte du Dauphin contre le vénérable Fénelon, son précepteur. Je ne manquai pas de relater les paroles solennelles de Louis XIV, disant à son fils combien il devait de respect et de confiance à celui qui s'était dévoué à son éducation et auquel il avait délégué sa propre autorité. Naturellement, je terminai par le récit de l'émotion profonde provoquée chez le jeune prince par les paroles de ce puissant monarque.

Je vis à ce moment, avec un véritable plaisir, des larmes sourdre silencieusement des yeux d'Henriette ; puis, elle s'approcha timidement de moi et elle prit ma main comme pour la baiser et me demander pardon. Je lui tendis alors les bras, et elle y tomba en sanglotant. J'étais parvenue au tuf et je constatai que le fond de cette nature était vraiment bon. Cette épreuve décisive me rassura sur l'avenir. Je rencontrai encore quelques résistances, mais chaque jour mon ascendant se raffermissait. Je réussis enfin à me rendre complétement maîtresse de cette nature plus sauvage que rebelle, et je finis par croire que cette opiniâtreté et cette rudesse, qui m'avaient d'abord effrayée, deviendraient, en se transformant par mes soins, des bases sur lesquelles je pourrais appuyer avec confiance les fondements d'une solide éducation.

Js DE L'AUNAY.

(La suite à la prochaine livraison.)

HISTOIRE DES VILLES ET PAROISSES VENDÉENNES

—

BEAUVOIR AVANT LA RÉVOLUTION

—

ORIGINE. — Bien que le nom de Beauvoir (*Belveer*) apparaisse pour la première fois dans une charte de Pierre IV de la Garnache, en 1159, l'origine de cette petite ville remonte, selon toute probabilité, à la fin du VIIe siècle. — Les moines amenés par saint Filbert dans l'abbaye de Noirmoutier fondèrent, du vivant même de leur premier abbé qui mourut en 684, un prieuré sur le territoire de la ville romaine d'*Ampennum*. C'est dans l'église de ce couvent que furent exposées, pendant trois jours et trois nuits, les reliques du saint, au mois de juin 836, lors de leur translation à *Déas* (Saint-Philbert de Grand-Lieu). Ermentaire donne à ce point le nom d'*Ampennum* [1].

Plusieurs émettent l'avis que ce nom ne désigne pas Beauvoir, mais bien une ville détruite, située à quatre kilomètres de la première, à un endroit appelé aujourd'hui l'Ampan. D'un autre côté, les Bollandistes et d'autres écrivains pensent que le lieu de cette première station fut réellement Beauvoir. Quand à nous, nous adoptons cette dernière opinion. Sans nier l'existence de la ville d'Ampen-

[1] Ermentaire était un moine de l'Abbaye-Noire qui écrivit la *Vie de saint Filbert* et le récit des pérégrinations des religieux de Noirmoutier. Il devint abbé en 865.

num, nous ne saurions admettre qu'elle ait possédé un couvent et une église dont il n'a jamais été fait mention ni dans les chartes ni dans les traditions locales, tandis que nous retrouvons cette église et ce couvent tout près de là, à un endroit qui n'avait pas encore de nom spécial et qui est apparu plus tard, dans l'histoire, sous les noms de *Belveer, Belvedeir, Belvearius, Bello-visus,* et enfin *Beauvoir.*

Beauvoir fut donc, dans le principe, un prieuré dépendant d'abord de Noirmoutier, puis de l'abbaye de Tournus. Autour de ce couvent se groupèrent peu à peu un certain nombre de chaumières dont les habitants vivaient des aumônes des religieux. On sait que beaucoup de villes, de bourgs et de villages n'ont pas d'autre origine.

Bientôt les incursions des Normands vinrent porter la terreur sur tout le littoral et dans les îles voisines. Nos moines construisirent alors cette butte de terre qui existe encore aujourd'hui et qui leur permit de surveiller au loin la marche des flottilles ennemies; dans cette butte, ils creusèrent une large excavation destinée à cacher des armes, des effets précieux et des vivres. C'est à ce moment, sans doute, que le village prit le nom de *Belveer* (Belle-Vue). Il s'accrut bientôt au détriment de la ville d'Ampennum sur le territoire de laquelle il était bâti. Il ne resta plus de la ville romaine qu'une forteresse féodale qui disparut elle-même dans le cours du XIVe siècle.

En l'an 1040, nous trouvons, non plus à Ampennum, mais bien à Beauvoir [1], un autre monastère fondé par des moines de Maillezais et dans lequel mourut saint Goustan. Une rixe s'éleva, à propos du corps de ce saint, entre les religieux de Saint-Pierre et ceux de Saint-Filbert, leurs voisins [2]. Les deux couvents n'étaient donc pas dans deux villes différentes, mais bien dans la même ville, à Beauvoir, à deux cents mètres l'un de l'autre.

Ce sont donc, sans aucun doute, les moines qui ont appris à nos ancêtres, alors à peine civilisés, à cultiver leurs terres, à faire des

[1] *In castrum Bellum-videre.*
[2] Voir : *Saint Goustan*, par Amédée Gallet.

desséchements, à planter la vigne, etc. Quant aux marais salants, ils ne purent qu'en perfectionner l'exploitation, car ils existaient avant leur arrivée dans le pays. Nous les voyons cités, dès l'an 634, dans la *Chronique de Saint-Denys*. A cette époque, Dagobert les confisqua à Sadrégisille, duc d'Aquitaine, pour en faire don à l'abbaye qu'il venait de fonder.

Premiers seigneurs de Beauvoir. — Quels furent, après les moines, les premiers seigneurs de Beauvoir? Au milieu du XIe siècle, cette seigneurie formait, avec celle de la Garnache, un groupe féodal comprenant l'île d'Yeu, l'île de Monts et une partie des îles de Bouin et de Noirmoutier. Les premiers seigneurs furent deux frères, nommé Gaultier et Goscelin. Ils capturèrent un navire appartenant à l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon; mais, touchés bientôt de repentir, ils le restituèrent aux moines et leur concédèrent, à titre de réparation, deux navires libres de tous cens et redevances sur leurs domaines.

Pierre Ier, fils de Goscelin, fonda, vers 1110, dans une solitude, à une lieue de Sallertaine, le monastère de la Lande-en-Beauchêne [1] qu'il plaça sous la direction de l'abbesse de Fontevrault [2]. Il laissa cinq enfants, dont trois fils et deux filles. L'aîné des garçons lui succéda sous le nom de Pierre II. Sa veuve Amiote prit, au couvent de la Lande, l'habit religieux que portait déjà sa fille Ade, et augmenta les donations faites par son mari et par son fils. Pourvu par son fondateur de plus de 3,000 livres de rentes, doté richement par les autres seigneurs de la Garnache, ce prieuré possédait, parmi ses revenus, la dîme des ports de Beauvoir et de Noirmoutier, du moulin de Monts et la moitié des sèches pêchées à Beauvoir.

Pierre II fonda, très-vraisemblablement, vers l'an 1130, l'abbaye

[1] *Prioratus Landæ de Pulchrâ Quercu.*

[2] Fontevrault (*Fons Ebraldi*), entre Saumur et Loudun, riche abbaye de Bénédictines fondée par saint Robert d'Arbrissel, en 1099, renfermait à la fois, mais dans des bâtiments séparés, des religieux et des religieuses. Elle était gouvernée par une abbesse à laquelle obéissaient les hommes et les femmes. Cette puissante abbaye qui jouissait d'un revenu de 80,000 livres était chef d'ordre et eut de nombreuses succursales. Depuis 1804, le monastère est devenu une maison centrale de détention à laquelle est annexée une colonie agricole.

de l'île Chauvet, sur un rocher calcaire qu'entourait alors l'Océan et qui forme aujourd'hui un massif de verdure dominant une prairie basse, sur la route de Châteauneuf à Bois-de-Céné. Cette abbaye, occupée d'abord par des Dominicains, puis par des Camaldules, exista jusqu'à la Révolution. Le dernier prieur, nommé Arsène Cochois, a laissé, sur ce couvent, une notice qui a été publiée et annotée par feu M. Armand Guéraud [1].

Pierre III se borna à confirmer et à étendre les donations faites par son père et son aïeul aux couvents dont ils étaient les fondateurs. Son fils Pierre IV, appelé par les moines de l'abbaye Noire, fondée à Noirmoutier par saint Filbert, en 674, entra dans l'île et en chassa les Normands. Les religieux avaient promis de lui accorder, pour un temps, la moitié de leurs dîmes; mais le seigneur de la Garnache et de Beauvoir, trouvant que l'indemnité n'était pas assez forte, s'empara peu à peu de la souveraineté de l'île et finit par en être tout à fait le maître. Quelques jours avant de mourir, pressé par les remords de sa conscience, il octroya à des Bernardins établis sur l'îlot du Pilier, une charte, en date de 1205, par laquelle il les mettait en possession de tout le bois où ils bâtirent le monastère de la Blanche, au nord de l'île de Noirmoutier, y compris le rivage de la mer qui lui est contigu et l'îlot du Pilier. Il y ajouta des bois de construction à prendre dans ses forêts de la Garnache, de Noirmoutier et de l'Ile-d'Yeu; des bruyères pour le chauffage; un droit de moutonage dans l'île de Bouin, du vin de ses clos de Beauvoir, de Noirmoutier et de l'Ile-d'Yeu; des lais de mer le long du canal de Besse qui devinrent, plus tard, la ferme d'Orouet; onze serfs pris à Noirmoutier, à Beauvoir, à la Garnache et à l'Ile-d'Yeu, etc. Ces donations furent confirmées par ses successeurs [2]. D'après M. Dugast-Matifeux, Pierre se serait retiré en pénitence dans l'îlot du Pilier, après avoir fondé plusieurs bénéfices et

[1] *Mémoire historique sur l'abbaye de l'île Chauvet*, par le P. Arsène Cochois, publié et annoté par M. A. Guéraud, in-8°.

[2] *Recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutier*, par François Piet, publiées et annotées par Jules Piet, son fils, pages 429 et suivantes.

renté des communautés auxquelles il donna près de 30,000 livres de revenu. Ces communautés étaient les couvents, prieurés et bénéfices des Cent-Frères ou de Saint-Dominique, de la Trinité, de Saint-Filbert et de Saint-Pierre-des-Champs, à Beauvoir; ceux de Saint-Gervais, de Saint-Martin, de Sallertaine, Notre-Dame de la Garnache; les abbayes de l'île Chauvet et de la Blanche.

A la mort de Pierre IV[1], la seigneurie de Beauvoir et de la Garnache passa, selon les uns, à Brient de Montaigu, seigneur de Belleville; selon les autres, à Marguerite, fille de Pierre, dame de Montaigu et de la Garnache, qui épousa, en premières noces, Hugues, seigneur de Thoûars, et en deuxièmes, Pierre de Dreux, duc de Bretagne. Elle eut de son premier mariage un fils nommé Maurice, qui fut seigneur de la Garnache, Beauvoir, etc.[2] Quelques années plus tard, ce beau domaine passa à la famille de Clisson par suite du mariage d'Olivier III avec Jeanne de Belleville, fille de Maurice. Olivier IV, le fameux connétable, fut un des plus puissants et des plus riches seigneurs de son temps. Béatrix, l'aînée de ses deux filles, épousa Alain VIII, vicomte de Rohan et de Léon, auquel elle apporta, avec d'autres biens considérables, la seigneurie de la Garnache et de Beauvoir. Jean II de Rohan, comte de Porrhoët, la Garnache, Beauvoir, etc., et petit-fils de Béatrix de Clisson, épousa Marie, fille du duc François Ier de Bretagne. Il en eut deux fils et une fille. Cette dernière, nommée Anne, porta les terres de la Garnache, Beauvoir et l'Ile-d'Yeu en mariage à Pierre de Rohan, seigneur de Frontenay. Noirmoutier ne faisait plus alors partie de la seigneurie de la Garnache; il appartenait à Guillaume de Sainte-Maure. Pierre de Rohan ayant été tué à la bataille de Paris, en 1524, sa veuve, qui lui survécut de six années, recommanda, en mourant, ses jeunes enfants à la reine de Navarre. Un de ses fils, René de Rohan, épousa Isabeau d'Albret. C'est de ce mariage que naquit, entre autres, la célèbre Françoise de Rohan, cousine de la

[1] Cette succession de quatre Pierre n'est pas d'une authenticité incontestable. Elle a été établie d'après les femmes, qui sont bien au nombre de quatre, mais le même Pierre a bien pu épouser deux ou trois femmes.

[2] Selon J. Piet, Marguerite serait morte sans enfants et Maurice ne serait que son neveu. (Ouvrage précité, p. 476.)

mère d'Henri IV. Mariée à Jacques de Savoie, duc de Nemours, elle fut abandonnée par son époux. Le pape prononça la nullité de son mariage, tandis qu'un arrêt du Parlement déclarait illégitime son fils, Henri de Savoie. Des lettres de Henri III, confirmées par Henri IV, érigèrent alors la seigneurie de Loudun en duché-viager en faveur de la dame de la Garnache et de son fils.

François Viète et Antoine de Portugal a Beauvoir. — C'est vers cette époque que François Viète, illustre mathématicien, originaire de Fontenay-le-Comte, inventeur de l'application de l'algèbre à la géométrie, se retira au château de la Garnache, près de Françoise de Rohan, sa protectrice, appartenant comme lui à la religion réformée. Il avait habité précédemment, à Beauvoir, une maison appelée l'Ardouinière, située dans la rue qui conduisait des halles au château. Nous avons vainement recherché les traces de cette maison dont le nom même a disparu. François Viète avait été accusé à Rome de nécromancie par les Espagnols, pour avoir réussi à découvrir la clef d'un chiffre, composé de plus de cinquante figures, dont ils se servaient pour leur correspondance secrète pendant nos guerres civiles.

A peu près dans le même temps, Beauvoir servit de refuge à un roi détrôné. Antoine, petit-fils d'Emmanuel le Grand, roi de Portugal, avait suivi le roi Sébastien, son neveu, à l'expédition du Maroc, en 1578. Fait prisonnier à la funeste bataille d'Alcazar, où périt toute l'armée portugaise, il parvint à s'évader et à regagner sa patrie. Mais il trouva le trône occupé par son oncle, le cardinal Henri, et revendiqua inutilement la couronne. A la mort du cardinal, Antoine fut proclamé roi; mais Philippe II d'Espagne, petit-fils d'Emmanuel par sa mère, entreprit de faire valoir, les armes à la main, ses droits à la couronne de Portugal. Antoine, vaincu à Alcantara, puis sur les bords du Douero, s'embarqua sur un navire marchand qui le déposa à Beauvoir. Il y demeura cinq années, partageant son temps entre la chasse, des exercices religieux et la culture des lettres. On lui attribue une *Paraphrase des psaumes de la pénitence* [1]. Il était porteur du fameux diamant le Sancy qui fut introduit en France par lui.

[1] Traduite et publiée par l'abbé Bellegarde, in-16 (1718).

De retour d'un voyage en Angleterre, près de la reine Elisabeth, Antoine mourut à Paris, en 1595, après avoir cédé ses droits à Henri IV qui n'en tira aucun profit.

Guerres de religion. — Vers la fin de l'année 1569, le marais commença à souffrir des guerres de religion. La seigneurie de Beauvoir et la Garnache appartenant à la famille de Rohan qui avait embrassé le parti de la Réforme, fut particulièrement en butte aux rivalités des catholiques et des protestants. Après la bataille de Moncontour, où Henri III détruisit l'armée protestante, commandée par l'amiral Coligny, le comte de Sauzay, détaché de l'armée du roi, débloqua Poitiers et Châtellerault que Coligny tenait assiégés et vint investir Beauvoir. La disette fit rendre la place à composition. D'après d'Aubigné, la garnison aurait été massacrée, malgré la convention; mais ce fait n'étant avancé que par un historien protestant, ne mérite pas une créance absolue.

Dix-huit ans plus tard, Henri de Loudunois, fils de Françoise de Rohan, qui suivait le parti de son parent Henri IV, mécontent de voir sa mère remariée à un gentilhomme du Cotentin, porta ses armes contre elle et réussit, par ruse, à s'emparer du château de la Garnache. Il vint ensuite mettre le siége devant Beauvoir où le duc de Mercœur avait placé une garnison catholique. Campé à deux lieues de la place, Henri, que les libelles du temps peignent sous les plus vilaines couleurs, essaya de corrompre le capitaine Jean qui commandait dans le château. Ce moyen lui avait parfaitement réussi à la Garnache, mais il tourna, cette fois, à sa confusion. Le capitaine Jean, feignant d'écouter ses propositions, promit de lui ouvrir ses portes. Henri vint alors se loger dans la ville de Beauvoir où il entra sans résistance, et se présenta, escorté de cinq hommes, devant le château. Le capitaine fit baisser le pont-levis et dès que Henri et son escorte furent entrés, il les fit saisir au collet et conduire au fond d'une grosse tour. Puis il commanda une sortie dans la ville et extermina tous les calvinistes. Le duc de Londunois fut remis bientôt en liberté, grâce à l'intervention du roi de Navarre; il mourut sans alliance, en 1596, laissant un fils naturel.

Siége de Beauvoir par Henri IV. — Cependant Henri IV, qui

combattait contre la Ligue, se présenta, le 4 octobre 1588, avec des chevau-légers, des arquebusiers à cheval et une compagnie de gendarmes, devant le château de Beauvoir, occupé par les troupes du duc de Mercœur, commandant pour la Ligue en Bretagne. Cette place tirait son importance de sa forte position et du voisinage de plusieurs îles. Le premier jour, le roi laissa ses arquebusiers dans la ville de Beauvoir et alla se loger, avec le reste de sa troupe, à Saint-Gervais. Le lendemain, voulant faire une reconnaissance autour de la place, il sortit à la tête de trente gentilshommes et de douze de ses gardes. Il suivait un sentier épineux et marchait en avant des siens, lorsque quarante-cinq arquebusiers, commandés par Villeserein, gouverneur du château, sortirent d'un fossé à sec où ils étaient embusqués et couchèrent en joue le roi et son escorte. Avant que la décharge partît, — on n'avait pas alors de fusils à aiguilles ni de fusils Chassepot, — les gentilshommes eurent le temps de se jeter en avant du monarque et de lui faire un rempart de leurs corps. La décharge partit enfin, mais le feu fut si mal dirigé qu'il n'y eut qu'un gentilhomme tué et deux blessés. Les auteurs de ce guet-apens se replièrent en toute hâte vers le château, poursuivis, l'épée dans les reins, par l'escorte royale. Le siége, dirigé par Duplessis-Mornay, grand-maître de l'artillerie, dura dix-sept jours. Les canons, débarqués à Saint-Gilles, avaient été traînés à grand'peine devant la place, au milieu de chemins défoncés. Des tranchées furent pratiquées dans un sol mouvant, les soldats ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Il fut tiré environ trente coups de canon. Enfin, serré de près, redoutant les suites d'une prise d'assaut et aussi les conséquences de son embuscade avortée, Villeserein demanda à parlementer. Une capitulation honorable, signée le 21 octobre, permit aux assiégés de se retirer avec armes et bagages, mèche éteinte, après avoir rendu leur drapeau. Ils sortirent au nombre de cinquante-trois et se retirèrent dans l'île de Bouin. Le roi perdit à ce siége deux gentilshommes. Il voulait lui-même passer dans cette île pour châtier les habitants qui avaient donné asile à deux régiments de la Ligue; mais les vents le contrarièrent et il abandonna son projet ponr se mettre à la pour-

suite de l'armée catholique, commandée par M. de Nevers. Il laissa à Beauvoir une garnison suffisante, commandée par Ch. d'Avaugour de Kergrois, petit-fils du duc François II de Bretagne.

Le château de Beauvoir subsista un siècle environ après ce siége mémorable. A l'approche de la guerre de la succession d'Espagne, Louis XIV, n'ayant pas assez de troupes pour garder les côtes, fit raser, par une mesure générale, toutes les forteresses exposées à être prises par les Anglais. Le château de Beauvoir fut compris dans cet arrêt et Moriceau de Chieusse, sénéchal de Fontenay, reçut, en 1699, l'ordre de le faire démolir.

Derniers seigneurs de Beauvoir. — Comme on le voit, la seigneurie de Beauvoir eut sa principale page historique sous la domination des Rohan. Pour en finir avec cette famille, nous citerons un beau mot de la seconde fille de Catherine de Parthenay, duchesse de Rohan, dame de Mouchamp, de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer. En butte aux sollicitations d'Henri IV, la belle Catherine répondit au roi vert-galant que, « si elle était trop pauvre pour être sa femme, elle était de trop bonne maison pour être sa maîtresse. »

De la maison de Rohan, la seigneurie passa dans celle de Guénégaud. Marguerite de Rohan vendit, le 5 août 1644, à Henri de Guénégaud, chevalier, vicomte de Semoyne, moyennant une rente de 15,803 livres, 6 sols, 4 deniers, les terres, seigneuries et baronnies de la Garnache, Beauvoir, Ile-de-Monts, Sallertaine, Saint-Urbain et Marches communes d'entre Poitou et Bretagne. Le nouveau propriétaire fit ériger ce vaste domaine en marquisat; mais Beauvoir forma une baronnie distincte, relevant du marquisat de la Garnache, avec une juridiction spéciale. Les droits honorifiques, comme droits de rachat, lots, ventes et autres casuels, composaient la majeure partie du revenu de cette terre. L'île de Noirmoutier, appartenant au duc de Bourbon; l'Ile-d'Yeu, qui appartenait à MM. de Rochechouart-Mortemart, et celle de Bouin, domaine du comte de Pontchartrain, avec plusieurs châtellenies et beaux fiefs, relevaient du marquisat de la Garnache, à foi, hommage et rachat. Ce groupe fut vendu en 1662 à Claude du Chastel, chef d'une des

plus illustres familles de Bretagne. Pierre de Gondy, duc de Retz, l'acheta le 16 août 1675. Sa fille, Paule-Françoise, épousa François-Emmanuel de Créquy, duc de Lesdiguières. A sa mort, sa riche succession passa à son parent Louis-François-Anne de Neufville, duc de Villeroy et pair de France. Un peu avant la Révolution, le marquisat de la Garnache et la baronnie de Beauvoir furent vendus à la famille du Pas. En 1789, Claude du Pas, seigneur très-libéral, présentait aux députés de la noblesse, réunis à Poitiers pour la convocation des États généraux, deux mémoires par lesquels il protestait contre les envahissements du pouvoir royal et du clergé sur ses droits seigneuriaux. Il mourut dans les premières années de la République, laissant un fils qui ne lui survécut que peu de temps. La succession du Pas échut aux l'Estourbeillon que nous trouvons qualifiés, sur certains actes, d'anciens seigneurs de Beauvoir [1].

EDOUARD GALLET.

[1] Voir les travaux de MM. de Sourdeval, Dugast-Matifeux et Paul Marchegay.

DEUX CHAPELLES DE LA COMMUNE DU CROISIC

(LOIRE-INFÉRIEURE)

Sous le modeste titre de *Notes sur le Croisic*, M. Caillo, l'un des vétérans de notre Société nantaise d'archéologie, publia, en 1842, un excellent ouvrage, dans lequel il consacre quelques pages aux édifices religieux de sa ville natale. Un voyage accompli sur cette côte au mois d'août 1866 et les renseignements que le vénérable pasteur du Croisic, M. Bigaré, a eu l'obligeance de nous fournir, dans une lettre du 14 juillet 1867, nous permettent, non pas de refaire l'œuvre si bien faite de M. Caillo, mais de compléter et de rectifier son intéressant travail, en ce qui concerne les chapelles du *Crucifix* et de *Saint-Goustan*.

I

La chapelle du Crucifix.

La chapelle du *Crucifix* est située près la borne 91, sur la gauche de la route qui conduit du bourg de Batz au Croisic, à 1,400 mètres S.-S.-E. de cette petite ville.

Le sanctuaire fut élevé probablement en mémoire du baptême des Saxons, et, si l'on en croit la tradition locale, à l'endroit même où ces peuplades reçurent le sacrement des mains de saint Félix, évêque de Nantes, le jour de Pâques de l'année 558.

L'édifice tombait en ruines au XVIe siècle. « Deux bulles, dit

M. Caillo, l'une de 1534, l'autre de 1540, accordent des indulgences à ceux qui contribueront à la réparation et à la conservation de la chapelle du Crucifix. Leur protocole... nous fait croire qu'il s'agissait encore de la reconstruction d'un ancien édifice. La première de ces bulles désigne comme le promoteur principal de cet acte pieux un certain Radulphus Karabes, laïc et paroissien de Batz [1]. »

Un aveu du 15 juin 1679, passé devant les notaires de la cour de Guérande, contient la désignation suivante : « La chapelle du *Crusifix*, couverte d'ardoizes, size audit Croizic proche la barrière et entrée [2] dudit Croizic, comme elle se contient, se debourne de toutes partz les advenues et chemins à icelle chapelle [3]. »

Autrefois il y avait messe et procession à la chapelle du Crucifix, le 1er dimanche de mai, jour de l'Invention de la Vraie-Croix. Ce jour-là se gagnait l'indulgence plénière, accordée par le pape Paul V. Ce double usage disparut en 1793. — Le comité révolutionnaire, qui s'était emparé de la chapelle, comme de tous les édifices du culte, y établit un dépôt de munitions de guerre. Achetée au gouvernement par M. J.-M.-J. Bigaré, curé du Croisic, le 7 septembre 1858, elle fut vendue par ce dernier, en 1864, à M. de Saint-Martin.

Terminons par une légende. — C'était dans la nuit de Noël, il y a de cela bien longtemps. Un ouvrier vitrier revenait seul, à pied, du bourg de Batz au Croisic. Comme il passait devant le Crucifix, il s'aperçut que la chapelle était intérieurement éclairée. Poussé par la curiosité, il entra et vit l'autel brillamment illuminé. La nef était absolument déserte. Il s'avança jusque dans la sacristie. Un prêtre était là, revêtu des habits sacerdotaux, et qui semblait attendre un répondant pour monter à l'autel. D'un signe il enjoignit à l'ouvrier de prendre la place du clerc absent. Plus mort que vif, le vitrier obéit, suivit le ministre de Dieu et l'assista dans la célébration du saint

[1] M. Caillo jeune, *Notes sur le Croisic*, p. 190.

[2] Cette barrière était flanquée de deux bastions.

[3] Archives de la Loire-Inférieure. — Chambre des comptes. — Domaine de Guérande, 14e vol. B. — 625.

sacrifice. La messe terminée, tous deux rentrèrent dans la sacristie; mais, aussitôt, le prêtre congédia du geste son acolyte improvisé : l'ouvrier sortit de la chapelle et gagna le Croisic.

A quelque temps de là, — c'était peut-être à Noël d'après, — le même ouvrier suivait, encore de nuit, la route de Batz au Croisic. Arrivé devant le Crucifix, il en vit les fenêtres éclairées. Ainsi que la première fois, il entra : comme alors, l'autel était chargé de lumières; comme alors, pas une âme dans le sanctuaire silencieux. L'ouvrier pénétra dans la sacristie. Le même prêtre était là, seul encore. L'ouvrier l'accompagna de nouveau à l'autel, mais, cette fois, il ne reparut point.

Le prêtre était messire Satan, et le malheureux ouvrier avait été sa victime.

II

La chapelle de Saint-Goustan[1].

A un quart de lieue du Croisic, dans la direction du nord-ouest, non loin du bel établissement de M. Deslandes, se trouve « la chapelle de *Sainct-Goustan*, ayant un clocher ou piramide, le tout couvert d'ardoizes, avecque un simitière au bout vers soleil levant, cerné de ses murailles comme le tout se contient, situé sur le bord de la mer, se debournant vers le septentrion la coste de la mer, vers le midy et autres parts les commeuns et advenues de ladite chapelle[2]. »

Parlant de la chapelle de Saint-Goustan, M. Caillo s'exprime ainsi : « On en a placé la fondation à l'année 630, mais j'ai vainement cherché sur quel titre on s'est appuyé pour préciser cette date. Si elle est exacte, il faudra reconnaître que cette chapelle fut d'abord placée sous l'invocation d'un autre bienheureux; car *son*

[1] Le mot *Gunstan*, *Gulstan* ou *Goustan* veut dire en breton : *esprit de feu.*

[2] Archives de la Loire-Inférieure. — Chambre des comptes. — Domaine de Guérande, 14e vol., B. — 625. Titre du 15 juin 1679.

patron actuel ne mourut qu'au XIe siècle, à Beauvoir en Poitou, où il était allé pour les affaires de l'abbaye de Saint-Gildas de Rhuis, dont il était moine.

» On pourrait peut-être trouver un moyen de lever cette difficulté en admettant que cette chapelle primitive... fut détruite par les Normands et relevée à l'époque où se répandit dans la Bretagne l'odeur de sainteté du moine de Saint-Gildas, c'est-à-dire vers la fin du XIe siècle.

» Ce qui nous porte à croire qu'il pourrait y avoir quelque chose de vrai dans cette supposition, c'est que les constructions actuelles reposent sur un mur de fondement qui remonte à une époque bien plus reculée[1]. »

Nous regrettons de ne pas être de l'avis de l'honorable M. Caillo, mais nous ne pouvons accepter l'opinion par lui émise sur le décès de saint Goustan. C'est là, véritablement, le point de l'erreur qu'il s'agit de relever.

D'après l'auteur des *Notes sur le Croisic*, saint Goustan « ne mourut qu'au XIe siècle, à Beauvoir en Poitou. » Selon nous, — et nous ne faisons que nous conformer ici au texte d'Albert Le Grand, — saint Goustan, natif de la Grande-Bretagne, « aïant les yeux et le cœur eslevés au ciel, rendit son âme à son créateur *le 27e jour de novembre l'an 608 ou environ*. Son saint corps fut enterré dans le chœur de l'église abbatiale de Sainct Guedas de Rhuis[2]. » En terminant l'histoire de la vie du bienheureux Goustan, le savant religieux de Morlaix écrit les lignes suivantes : « Sous le nom duquel il y a plusieurs églises en Bretaigne, spécialement *une chapelle au Croaisic* près le rivage de la mer, fort hantée des pèlerins. »

« Ceste vie, ajoute-t-il en note, a esté par nous extraicte des anciens légendaires manuscrits de S. Guedas de Rhuys et de S. Gunstan du Croaisic; Antoine de Yepes parle de luy en sa chronique générale de l'ordre de S. Benoist[3]. »

[1] M. Caillo jeune, *Notes sur le Croisic*, pp. 182-183.

[2] Albert Le Grand, *Vies des saincts de la Bretaigne armorique. Vie de sainct Gunstan, confesseur*. Édition de MDCXXXVII, p. 647.

[3] Albert Le Grand. — *Vies des saincts de la Bretaigne armorique. Vie de sainct Gunstan, confesseur*. Éd. de MDCXXXVII, p. 648.

Acceptant comme réelle la date qui fixe au 27 novembre 608 le trépas de saint Goustan, nous pouvons vraisemblablement admettre que la chapelle dont nous nous occupons, fut érigée vingt-deux ans après, c'est-à-dire en 630, époque à laquelle tous les écrivains en ont placé la fondation. Sans prétendre faire accepter cette opinion comme infaillible, nous devons dire, en tout cas, que cette supposition nous semble raisonnable et logique. De plus, la relation d'Albert Le Grand est claire et précise; elle s'appuie sur des documents que nous sommes loin de vouloir récuser, sur les manuscrits de l'abbaye de Saint-Gildas et de la chapelle Saint-Goustan, et sur la chronique de l'ordre de Saint-Benoît. Les auteurs contemporains ont également, et avec raison, assigné cette date de 630. Toutes ces sources ont des caractères incontestables de certitude. Aussi demeurons-nous convaincu, d'une part, que saint Goustan mourut en 608, et que la chapelle du Croisic n'eut jamais d'autre protecteur; en second lieu, que cette chapelle fut élevée en 630, et non pas à la fin du XIe siècle.

Nous sommes parfaitement d'accord avec M. Caillo sur les autres points de son récit. Comme lui nous inclinons à penser que la chapelle fut ravagée ou détruite pendant les invasions normandes, puis réparée ou reconstruite après l'orage; et nous avons remarqué, aussi nous, que « les constructions actuelles reposent sur un mur de fondement qui remonte à une époque bien plus reculée. »

A cette antique chapelle se rattache une légende, que chacun connaît; nous la rapportons brièvement, en renvoyant le lecteur aux *Notes sur le Croisic*, où elle est amplement détaillée.

Assailli par une tempête épouvantable en vue des côtes de Rhuys, saint Goustan fut jeté par les flots sur le rivage du Croisic et s'endormit à l'endroit où se voit actuellement la chapelle, sur un bloc de granit qui garda l'empreinte de son corps. Après la mort du bienheureux, on voulut, en 630, élever une chapelle en son honneur, pour perpétuer le souvenir de son passage. Les ouvriers laissèrent en dehors le rocher miraculeux, mais le pieux ouvrage fut détruit. Ils renfermèrent alors la pierre dans l'enceinte; les murs furent encore renversés. Les habitants bâtirent ensuite sur le rocher

même la muraille du nord-ouest. La volonté divine était accomplie, paraît-il ; car cette troisième chapelle, ainsi commencée, se termina sans obstacle.

Telle est la légende que les Croisicais prennent plaisir à vous raconter. — Quant à reconnaître sur la pierre les traces d'une forme humaine, il faut bien pour cela un peu d'imagination.

Cette chapelle, que les voyageurs et les touristes ne manquent jamais de visiter, était autrefois, comme le dit Albert Le Grand, « fort hantée des pèlerins. » Ils venaient en grand nombre, le jour de la Pentecôte, et, après avoir prié le bienheureux, ils buvaient de l'eau à la fontaine de Saint-Goustan, située à quelques pas du temple, pour obtenir la guérison de leurs maladies présentes et à venir. Mais aujourd'hui la piscine miraculeuse est à sec et entièrement comblée de petits cailloux. Cette fontaine est en pierres de taille, de forme carrée, sans profondeur, presque sans margelle et ne présente ni inscriptions, ni sculptures, ni ornements d'aucune sorte.

La messe qui se disait à Saint-Goustan, le jour de la fête de saint Jacques, ne se célèbre plus depuis la Révolution. La chapelle fut alors changée en corps de garde. Elle sert actuellement de magasin d'artillerie.

CHARLES BOUGOUIN.

Le Croisic, 5 juillet 1868.

POÉSIE

—

LES BORDS DE L'ARGUENON

—

PAYSAGE

—

A MADAME MARIE DE LA MORVONNAIS

Madame, vous avez permis au doux François [1]
De vous chanter, un soir, un hymne de sa voix :
Moi, je viens après lui, gazouilleuse alouette,
Quand l'aube des maisons a redoré le faîte,
Et que le rossignol a clos son chant de nuit,
Livrer naïvement ma chanson qui s'enfuit
Aux brises du matin; je sens ces brises belles
Qui gonflent mon plumage et mes petites ailes;
Je me laisse emporter, et par le ciel tout pur,
Montant et descendant et nageant dans l'azur,
Mon chant à vous viendra comme la plume fine
Qui, le zéphyr passant, s'en va de ma poitrine,
Fait mille tours en l'air et se pose là-bas
Sur une belle fleur qui ne l'attendait pas.

Hier l'Automne, ainsi qu'un souvenir antique,
Répandait sa beauté grave et mélancolique
Sur la face du jour. Votre voix m'appelant,
Et moi de cœur et d'âme aussitôt vous suivant,
Nous tournâmes nos pas vers la côte sauvage
Qui devient chaque jour un sublime rivage,

[1] M. François du Breil de Marzan.

Quand la mer est au bas, et que le roc pendant
Prête ses flancs aux coups de l'Océan grondant.
Or, nous allions suivant les contours de la côte
Qui dresse quelquefois une crête assez haute
Pour découvrir la mer et dévoiler aux yeux
D'un immense horizon le champ prodigieux.
A l'heure où nous étions, comme un homme en ses rêves,
Le divin Océan avait quitté ses grèves
Et s'était retiré bien loin de nous, là-bas,
Car, sans monter bien haut, nous ne le voyions pas.
Et sans doute il devait, se pliant en lui-même,
Agiter des pensers d'une grandeur extrême,
Car dans l'air en repos montait de ce côté
Un bruit perpétuel et plein de majesté.

Devant nous, à nos pieds, muette et solitaire,
La grève reluisait sous le rayon solaire,
Ouvrant son large champ aux longs et beaux replis
D'un paisible ruisseau tout bordé de courlis,
De goëlands au col blanc et de mouettes crieuses
Qui causaient sur le bord ainsi que des laveuses.

Plus loin, tout parsemé de villages épars,
L'horizon infini montrait de toutes parts
Les clochers effilés des lointaines bourgades
Et des bois frais qui font rêver aux promenades.

Au couchant, près de nous, de simples laboureurs,
Semaient dans le sillon la graine et leurs sueurs;
Et nous disions, voyant leur douce contenance :
« Ils sont heureux, semant ainsi leur espérance ! »
Et de ces champs montait avec simplicité
Comme un parfum de paix et de félicité.

.....

Nous allions cheminant sur le flanc des coteaux,
Quand du lointain des cieux nous vinrent des corbeaux
Qui vont gagnant les bois au soir des jours d'automne
Mélancoliquement et d'un vol monotone.
Et vous dites : « Je prends un charme étrange à voir
Ces oiseaux qui s'en vont parmi l'ombre du soir. »

Et je vis que j'avais en mes mélancolies
Un point de ressemblance avec vos rêveries ;
Et j'étais enchanté d'avoir un grain de l'or
Dont une âme choisie avait fait son trésor.

Il me revint alors que sur la roche aimée
Où vous ouvrez la bouche à la brise embaumée
Qui danse sur les flots et jette dans les airs
Tous les parfums cueillis sur la face des mers,
Voyant un oiselet se poser avec grâce,
Je vous dis : « Le voilà, Madame, à votre place. »

.....

Ainsi tous les pensers pris dans la promenade
Me chantaient tour à tour leur douce sérénade,
Et voyant s'endormir dans les charmes du soir
Le Val et son jardin et tout l'horizon noir
S'envelopper de paix ainsi que d'un grand voile :
« Oh ! que le ciel a bien choisi ta belle étoile,
Me dis-je, ô doux pays dont le calme enchanteur
Me vient de tous côtés et va liant mon cœur !
Sans doute le bonheur sur ce vert promontoire
Ecrira sa plus belle et sa plus longue histoire :
En fait de cœurs charmants le Val a tout ici ;
Comme fut d'Abraham la tente, il est béni. »

Oh ! si ma Muse était de grâce toute pleine
(François, comme la vôtre), et tout aérienne,
Je lui dirais : « Va-t-en, Muse, d'un pied léger,
Faisant avec deux doigts dans ton blanc tablier
Un grand pli, recueillir parmi les fleurs écloses
La fleur d'entre les lys, la fleur d'entre les roses ;
Puis donne un grand coup d'aile, essayant si tu peux
Dérober quelques fleurs au beau jardin des cieux,
Et puis ayant fini ton voyage et ta quête,
Redescends vite avec l'odorante conquête,
Jette là ta chaussure et foulant le parquet
Avec tes pieds tout nus, tes pieds blancs comme lait,
Vers ce berceau qui dort à côté de la mère,
Va délicatement, va, ma Muse légère,

Encombrer ce berceau, lit d'un ange enfantin [1],
Et de lys et de rose et du plus beau jasmin.
Puis regagne aussitôt le plus prochain nuage,
Ne laissant en ces lieux de ton soudain passage
Que des fleurs durant peu, mais dont la douce odeur
Se réfugie et vit longtemps au fond du cœur ! »

MAURICE DE GUÉRIN.

Le Val de l'Arguenon, 15 novembre 1833.

FABLES

Les Rats scolastiques.

En raisonnements futiles
Ne perdons jamais le temps ;
Les actes seuls sont importants,
Les vains discours sont inutiles.

Harcelé par un matou,
Un rat, et des plus ingambes,
Au maximum de ses jambes,
Se dirigeait vers son trou.

Un de ses amis l'accoste :
« Où courez-vous de ce pas ?
Arrêtez ! — Je ne puis pas !
— Ah ça ! portez-vous la poste ?

— Non, cher ami, c'est un gros chat
Que je fais courir, je m'en flatte.
— Ah ! je le vois, dit l'autre rat ;
Vous dites chat,... c'est une chatte !

[1] La fille de M. de la Morvonnais, devenue plus tard Mme de la Blanchardièr, morte en novembre 1864.

— Non! c'est un chat, et j'en suis sûr!
— C'est une chatte, mon bon frère.
— Eh ! non, voyez-le près du mur.
— Eh ! oui, je vois tout le contraire.

— Mon cher, vous n'y connaissez rien !
— Je vous dis que c'est une chatte.
— Non ! » Mais soudain deux coups de patte
Viennent finir leur entretien.

Et dans le ventre de la bête,
Qui les dévore sans pitié,
Ils vont finir en tête-à-tête
Leurs discours trop long de moitié.

Le Liseron et la Violette.

Messieurs les courtisans, messeigneurs les ministres,
Messieurs les grands mangeurs des bons dîners d'autrui,
Qui jetez un regard de dédain sur les *cuistres !*
Oyez ceci : souvent une fleur nous instruit.

Un jour le Liseron dit à la Violette :
« Pauvre fleur ! que je plains la rigueur de ton sort !
Envers toi le Destin, je trouve, a plus d'un tort :
Au lieu de t'élever, gracieuse et coquette,
Tu vis obscurément au fond de ta cachette.
Tandis que moi je monte et veux monter toujours,
Toi, tu rampes bien bas, cachée et solitaire,
Sous les pieds des passants, presque gisante à terre.
Le sort te fut cruel ! » A tout ce beau discours
L'humble fleur répondit : « Ami, soyez sincère
Et dites-moi qui de nous deux
A droit de faire l'orgueilleux?
Vous montez, il est vrai, mais par l'appui d'un autre ;
Moi, je vis près du sol, mais j'y vis sans appui.
Croyez-moi, cher ami, mon sort vaut bien le vôtre :
Si votre soutien meurt, vous mourez avec lui.
Je ne vous porte point envie.
Vous vivez — mais c'est par autrui !
Moi je vis de ma propre vie !

L'Ecran, l'Eventail et le Parapluie.

Dans l'héritage d'un bonhomme,
Qui ne fut pas inexploré longtemps,
Trois fils un jour, pour toute somme,
Trouvèrent trois objets, d'usage différents :
Un éventail venu de Chine,
Un écran de bois peint en vert,
Un parapluie, importante machine,
Et, comme chacun sait, fort utile en hiver.
Il était monté sur baleine.
« Par ma foi ! c'était bien la peine
De nous déranger pour si peu !
Dit l'un des fils ; néanmoins il est sage
De partager entre nous l'héritage.
Je prends l'écran pour me garder du feu !
— Moi, dit l'autre, je prends cet objet à la mode,
Fort utile en temps de chaleur,
Cet éventail, qui me sera commode
Pour rendre à mon visage une douce fraîcheur. »
Enfin le dernier vint : « O jeunesse imbécile !
Goûts dépravés, pervers! Toi, vienne le printemps,
Iras-tu promener ton écran par la ville ?
Toi, vienne, après l'été, la pluie et le gros temps,
Et ton éventail, je suppose,
Te servira de peu de chose.
Mon lot, à moi, n'est pas brillant,
Mais il aura cet avantage :
L'hiver, de me garder des vents et de l'orage ;
Puis en été, c'est son second usage,
Il me préservera d'un soleil trop brûlant.

LOUIS TIERCELIN.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

I. VOLTAIRE ET LA POLICE, par M. L. Léouzon le Duc. — II. VOLTAIRE, SA VIE ET SES ŒUVRES, par M. l'abbé Maynard. — Paris, A. Bray, 20, rue Cassette.

I.

Tout a été dit sur Voltaire, et cependant, vient-on à publier quelques lignes inédites de cet homme, ou quelque étude nouvelle et sérieuse sur sa vie, la surprise est toujours la première impression du lecteur : tant il est difficile de se faire à un certain extrême d'hypocrisie et d'impudence, de contradictions et de hontes.

Voici, par exemple, M. Léouzon le Duc qui nous apporte de Saint-Pétersbourg un dossier intitulé *Voltaire et la police*, dossier contenant une très-intéressante correspondance entre l'auteur des *Lettres philosophiques* et les lieutenants de police Hérault et Berryer. Rien de plus curieux que l'amour de police qui s'y révèle chez le philosophe libéral et *tolérant* qui avait entrepris la réforme des mœurs *sauvages* de l'humanité. Son libraire Jore lui réclame-t-il le coût de l'impression de ces malheureuses *Lettres philosophiques*, qui lui ont fait retirer sa maîtrise de libraire et le laissent sans pain ? Vite Voltaire le dénonce à la police comme un *scélérat*. « Je n'ai nulle part à l'édition, écrit-il à Hérault. *Daignez vous servir de toute votre autorité avec Jore, avec Bauche, avec la Pissot, avec quiconque est soupçonné.*

» Pour moi, Monsieur, ajoute-t-il, je vous demande instamment de parler une fois encore de mon innocence à M. le cardinal de

Fleury [1]... » Et c'était lui qui avait écrit le livre ! ! C'était lui qui l'avait fait imprimer par Jore, ainsi qu'il en était convenu lui-même dans une lettre que Jore s'obstinait à ne pas rendre ou, pour parler comme Voltaire, qu'il *refusait insolemment de remettre* [2]. Jore menaçait même de faire imprimer la lettre en question, ce qui agaçait fortement Voltaire.

Aussi, loin de s'adresser à la justice qui agit en plein jour, recherchait-il de préférence la police qui opère dans les ténèbres. « Il ne tient qu'à vous, écrivait-il à Hérault, d'user de votre autorité, d'*empêcher les imprimeurs d'imprimer* son libelle et la *lettre*, et de le pincer pour avoir osé s'avouer, dans son exploit, *imprimeur d'un livre défendu* [3]. » Et ce livre, c'était le sien !

Non-seulement Voltaire prétendait empêcher les imprimeurs d'imprimer pour Jore, il voulait, de plus, empêcher les avocats de plaider pour lui. « Je vous aurais bien de l'obligation, écrivait-il au lieutenant de police, si vous vouliez avoir la bonté d'envoyer chercher le sieur Bayle, avocat, et lui faire honte de se charger d'une cause si odieuse [4]. » Et le patelinage, et les compliments, et les platitudes lui venaient en aide pour pousser à l'arbitraire. « Ce n'est point au magistrat de la police, c'est à l'homme d'esprit et à l'homme instruit de tout que j'ose écrire. Ma reconnaissance et mon cœur me conduiraient chez vous, quand ce ne serait pas pour moi un devoir. Mais vous connaissez ma misérable santé ; je suis arrivé bien malade. Sans cela, mes premiers moments seraient consacrés à vous faire ma cour. Je vous supplie, monsieur, de me conserver des bontés qui me sont si chères [5]... » Le dégoût finit par arrêter la plume.

Mais ce n'était pas seulement pour imposer silence à ses libraires ruinés que Voltaire se faisait l'humble valet de la police. Toute critique de sa vie et de ses œuvres lui paraissait digne de la Bastille.

[1] *Voltaire et la police*, p. 93.

[2] Cette lettre, adressée de Cirey à Jore, contenait notamment cette phrase : *Vous en fites, de concert avec moi, une édition en* 1731.

[3] *Voltaire et la police*, p. 101.

[4] *Voltaire et la police*, p. 102.

[5] *Voltaire et la police*, p, 95.

« Il est dur pour un homme de mon âge, écrivait-il à Hérault, pour un *officier du roi*, d'être compromis avec de pareils personnages (Fréron et l'abbé de la Porte). *Je vous conjure de m'en épargner le désagrément.* » Et, quatre jours après : « Il est douloureux qu'à mon âge, entouré d'une nombreuse famille composée de magistrats et d'officiers, et étant moi-même officier de la maison du roi, je sois *exposé continuellement aux insolences de ces barbouilleurs de papier*... Vous pouvez, Monsieur, *finir d'un mot tout ce scandale.* J'ose l'espérer de votre sagesse, de votre justice et de vos bontés pour moi [1]. »

Se figure-t-on, de nos jours, M. Thiers ou M. Guizot mettant les limiers de la police aux trousses des *barbouilleurs de papier* qui se permettent vis-à-vis d'eux des *insolences* ? Eh ! quelles insolences Voltaire ne se permettait-il pas envers Fréron ! Il le traduisait sur la scène tantôt comme un *pauvre diable* vivant de calomnies, tantôt comme un ivrogne, un entremetteur, un cuistre, et, en toute circonstance, comme un fripon. Il se plaisait à l'appeler *Jean* Fréron, bien qu'il se nommât *Elie-Catherine*, parce qu'en ne mettant que les deux initiales J. F. on pouvait, avec un peu d'esprit, leur faire dire deux grossièretés au lieu d'une. Il fit plus : il parvint à obtenir la suspension des *feuilles* du célèbre critique, et il l'obtint, comme toujours, non des tribunaux, mais de la police. Tel fut le grand philosophe auquel le libéralisme moderne se propose d'ériger une statue.

Fréron n'aura jamais la sienne. Mais du moins il en a fait une à Voltaire en airain plus solide que le marbre de Houdon. « Je n'ai point quitté la France, disait-il en tête de son recueil de 1770, pour me livrer à la coupable manie d'écrire impunément des horreurs absurdes contre la religion, contre l'honnêteté publique, contre le pays qui m'a vu naître, contre mes compatriotes. Je n'ai point cherché un asile à l'extrémité du royaume, afin d'être toujours à portée de prévenir, par une prompte fuite dans une région étrangère, les justes châtiments dus au vil calomniateur, à l'écrivain obscène, au satirique effronté. Si ma vie s'étend au-delà des

[1] *Voltaire et la police*, p. 192.

bornes ordinaires, je ne souillerai point de fiel et d'opprobre les bords de mon tombeau ; je n'abuserai point de l'indulgence qu'on accorde au nombre des années pour me permettre des infamies dont on aurait fait grâce à ma jeunesse ; je ne donnerai point au monde le spectacle d'un vieillard mécontent, chagrin, jaloux et colère ; je ne finirai point mes jours dans les tortures de l'envie et le désespoir du bannissement. C'est au sein de ma patrie, au milieu de la capitale et de tous mes concitoyens, sous les yeux des dépositaires des lois de la littérature, que j'ai pris, que je tiens et que je quitterai la plume, quand ma main tremblante ne pourra plus la conduire. »

Convenons-en, cette provocation, à fer aiguisé, est autrement courageuse et noble que les sournoises et plates dénonciations auxquelles elle répondait.

Ne veut-on voir que l'écrivain dans Voltaire ? C'est encore Fréron qui a dit sur lui le dernier mot : « Je proteste, écrivait-il en 1750, qu'il n'a pas dans son empire de sujet plus fidèle et plus respectueux que je le suis. Je lui demande seulement pardon d'avoir osé, de temps en temps, lever sur lui mes faibles regards et contempler sa splendeur d'un œil fixe... C'est réellement un auteur français, ajoutait-il, c'est-à-dire qui appartient à la nation et à son siècle, au lieu que les vrais poètes sont de tous les pays et de tous les temps. Souvent esclave du goût dominant, il a préféré l'avantage d'être connu de ses contemporains à la gloire d'être admiré de nos derniers neveux. Ce n'est pas que je prétende que ses écrits ne parviennent à la postérité ; mais je doute qu'elle le place au même rang que les beaux génies du dernier siècle. »

Ces deux citations suffisent pour faire connaître celui que Voltaire n'a cessé d'appeler *Zoïle-Fréron.*

Qu'eût-il dit, je le demande, de son ami Diderot, s'il avait connu ce passage de ses *Mémoires :* Voltaire « en veut à tous les piédestaux. Il travaille à une édition de Corneille : je gage, si l'on veut, que les notes dont elle sera farcie seront autant de petites satires. Il aura beau faire, beau dénigrer, je vois une douzaine d'hommes dans la nation qui, sans s'élever sur la pointe du pied, le passeront tou

jours de la tête. Cet homme n'est que le second dans tous les genres. »

Nous avons vu Voltaire en face de la critique ; fut-il plus tolérant pour la parodie, cette vieille liberté gauloise et, l'on pourrait même dire, romaine, car on sait que les empereurs et les consuls s'y soumettaient, de bonne grâce, le jour de leur triomphe? Mais, pour Voltaire, les libertés du temps de l'empire étaient de trop lorsqu'elles s'attaquaient à lui. Apprenant, en 1768, que les comédiens italiens se proposent de jouer une parodie de *Sémiramis* à Fontainebleau et à Paris, il s'adresse à toutes les puissances du jour : à M. d'Aiguillon, à M. de Maurepas, au duc d'Aumont, au duc de Gesvres, à l'abbé de Chauvelin, au lieutenant de police, pour mettre obstacle à une semblable *monstruosité*. Il écrit même à la reine, en même temps qu'à Mme de Pompadour : « Je me jette aux pieds de Votre Majesté, lui dit-il ; vous n'assistez au spectacle que par condescendance pour votre auguste rang, et c'est un sacrifice que votre vertu fait aux bienséances du monde. J'implore cette vertu même et je la conjure, avec la plus vive douleur, de ne pas souffrir que ces spectacles soient déshonorés par une satire odieuse qu'on veut faire *contre moi* à Fontainebleau, sous vos yeux... Un mot de votre bouche suffit pour empêcher un scandale dont les suites me perdraient. J'espère de votre humanité qu'elle sera touchée, et qu'après avoir peint la vertu, je serai protégé par elle. » Le bon apôtre ! et de la même plume il écrivait à d'Argental : « Au reste, si j'ai écrit une capucinade, c'est à une capucine. »

Marie Leckzinska répondit avec beaucoup de sens que les parodies étaient d'usage et qu'on avait travesti Virgile. Voltaire alors se met à genoux devant le lieutenant de police : « Ce n'est pas, Monsieur, que je ne méprise, comme je le dois, ces platitudes faites pour amuser la canaille et pour nourrir l'envie. Mais les circonstances où je me trouve me forcent à regarder ces sottises d'un œil un peu plus sérieux. » Et il parle de l'effet que pourra produire un tel *avilissement* sur les *confrères* qu'il a à la cour, des *dégoûts* qu'il pourra en recevoir, d'une *charge honorable* pour laquelle il traite actuellement et qu'il n'aura certainement pas s'il est ainsi avili aux

yeux du roi, *dont il est le domestique,* et pour qui il avait fait *Sémiramis.* « Une de mes nièces, ajoute-t-il, est prête à se marier *à un homme de condition,* qui ne voudra pas d'un oncle vilipendé. Vous savez comment les hommes pensent et quelles suites ont toutes les choses auxquelles on attache du mépris et du ridicule. » — Et voilà pourquoi le ridicule fut, toute sa vie, son arme favorite. — « Il est très-probable, continue-t-il piteusement, que cette niaiserie aurait un effet très-funeste pour ma fortune et pour ma famille... Je ne serai sûr du succès qu'en étant fortement appuyé et protégé par vous. Vous avez plus d'un moyen que votre prudence peut mettre en œuvre, et j'ai tout lieu de croire que vous avez regardé cette affaire comme une des *bienséances publiques* que vous voulez maintenir. »

Comme il rampe avec aisance et à plat ventre ! On sent que l'allure lui est habituelle. Elle lui réussit d'ailleurs assez bien. La parodie qui lui donnait la fièvre fut interdite, et c'est ce même homme qui a passé sa vie à parodier les livres saints ! C'est ce vil courtisan de tous les agents de la police qui écrivait, en ce temps-là même, cette *Jeanne,* la plus ignoble parodie du plus admirable caractère ! Disons, à ce propos, que la bibliothèque de Saint-Pétersbourg contient un grand nombre de vers inédits de l'auteur de la *Pucelle,* vers qu'il est interdit de copier, tant *la licence y dépasse toute imagination*[1].

Le livre de M. Léouzon le Duc ne touche d'ailleurs, on le voit, qu'à un petit nombre de faits ; mais ces faits peignent l'homme, et l'on comprend ce mot d'un des admirateurs posthumes du grand tartufe : « Ne publiez pas cela ; c'est trop hostile à Voltaire. »

Dans une des prochaines livraisons, nous nous occuperons de l'ouvrage de l'abbé Maynard, l'œuvre la plus complète, la plus sérieuse et la plus approfondie qui ait encore paru sur celui qu'on a appelé le roi du XVIIIe siècle. Au moment où on lui prépare une statue, il lui fallait un piédestal. L'abbé Maynard s'en est chargé, et le piédestal, comme l'a dit Veuillot, est désormais un pilori.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

[1] *Voltaire et la police,* p. 261.

Notre excellent collaborateur M. Luzel va publier, ces jours-ci, à Lorient, le premier volume d'un recueil de chants bretons, intitulé *Gwerziou Breiz-Izel*, qui montrera que, après la belle publication de M. de la Villemarqué dont on s'efforce vainement de rabaisser le mérite, il reste encore à cueillir plus d'un épi dans le champ de notre poésie populaire. Nous donnons dès à présent les principaux passages de la préface de M. Luzel, où il explique la méthode qu'il a suivie dans la formation de son recueil :

Personne ne conteste aujourd'hui l'utilité et le charme de l'étude des poésies populaires. C'est une science nouvelle et qu'on étudie avec le plus grand et le plus légitime intérêt. L'histoire, la poésie, la philologie et même l'ethnographie ont toutes quelque secret à demander aux chants traditionnels du peuple, surtout quand il s'agit d'un rameau sorti du grand tronc aryen, d'un dialecte de cette grande langue antique venue de l'Asie, dans des temps reculés que l'histoire n'atteint que très-imparfaitement, et qui se répandit dans presque toute l'Europe. Le breton-armoricain, trop dédaigné de nos savants, peut, il me semble, aider beaucoup à éclairer plus d'un problème dont on a l'habitude de chercher bien loin la solution, tant il est vrai de dire que :

..... *Non proxima semper*
Nota magis.....

Je ne m'arrêterai donc pas à démontrer l'utilité ou l'opportunité d'un recueil de chants populaires bretons. Je me bornerai à exposer brièvement la méthode que j'ai suivie dans mes recherches et ma publication ; j'y ajouterai quelques explications indispensables....

Cette publication, que je prépare depuis plus de vingt ans, contiendra les chants populaires de la Basse-Bretagne, tels absolument que je les ai trouvés dans nos campagnes armoricaines, et qu'on peut les y retrouver encore; souvent incomplets, altérés, interpolés, irréguliers, bizarres; mélange singulier de beautés et de trivialités, de fautes de goût, de grossièretés qui sentent un peu leur barbarie, et de poésie simple et naturelle, tendre et sentimentale, humaine toujours, et qui va droit au cœur, qui nous intéresse et nous émeut,

par je ne sais quels secrets, quel mystère, bien mieux que la poésie d'art. C'est réellement le cœur du peuple breton qui bat en ces chants spontanés.

Qu'on ne s'étonne pas trop de ces irrégularités de toute sorte et de ces inégalités, car c'est là un des caractères distinctifs et comme la nature même de la poésie populaire. Il ne faut jamais perdre de vue que ces chants du peuple sont généralement, sinon toujours, lorsqu'il s'agit des Bas-Bretons surtout, l'œuvre de gens illettrés, qui ne savaient ni lire ni écrire, et qui ne connaissaient d'autre règle que leur inspiration, d'autres modèles que les vieux gwerz légués par leurs pères, lesquels furent aussi ignorants que leurs fils des préceptes d'Horace et de Boileau.

Je ne sais si mon avis sera partagé par tout le monde : je trouve à nos chants bretons une inspiration plus élevée, un sentiment poétique, un accent de sincérité et d'honnêteté supérieur à ce qu'on rencontre ordinairement dans les autres provinces de la France. Dans les chansons les moins remarquables, il y a presque toujours quelque fleur de poésie et de sentiment qui répand son charme et son parfum sur toute la pièce et lui donne un attrait irrésistible ! Peut-être aussi suis-je dans des conditions exceptionnelles pour comprendre et aimer ces chants qui ont bercé mon enfance, ces chants écrits dans une langue qui est la première que j'ai parlée et qui exprime des idées morales que j'ai, pour ainsi dire, sucées avec le lait de ma nourrice....

J'ai conservé scrupuleusement la langue telle que me la donnaient nos rustiques rapsodes.... J'ai aussi conservé dans mes textes bretons un grand nombre de vers irréguliers, en fait de quantité ou de rime... Quant à mon orthographe bretonne, j'avoue qu'elle est parfois indécise et flottante. Je suis presque toujours Le Gonidec ; cependant, comme sur certains points il est incomplet ou défectueux, j'adopte alors d'autres modèles ; j'innove même quelquefois, ou du moins je crois le faire.

Enfin, dans ma traduction, j'ai fait tous mes efforts pour serrer le texte breton d'aussi près que j'ai pu, sans chercher l'élégance de la phrase, tout en parlant français, autant que possible, et en rendant

chaque vers breton par une ligne correspondante de français. J'ai voulu que le lecteur pût ainsi contrôler plus facilement l'exactitude scrupuleuse de ma traduction, et même, — ce qui ne m'a pas semblé indifférent, — trouver dans mon livre d'utiles exercices pour étudier et apprendre la langue.

J'ai divisé ma publication en deux parties, les *Gwerziou* et les *Soniou*. Cette division était naturellement indiquée ; elle renferme, à l'exception des cantiques, tout ce qui se chante en breton dans nos campagnes armoricaines. Les *Gwerziou* comprennent les *chansons épiques*, qui peuvent se diviser en : *chansons historiques, chansons légendaires, chansons merveilleuses ou fantastiques,* et *chansons anecdotiques.* — Les *Soniou*, c'est la poésie lyrique. On comprend sous cette dénomination : les *chansons d'amour,* les *chansons de Kloers* ou clercs, qui tiennent une si large part dans la poésie bretonne, — les *chansons satiriques* et *comiques*, les *chansons de noces* et de *coutumes*, etc. — Il faut y ajouter les *chansons d'enfants,* les *chansons de danse, rondes, jabadaos, passe-pieds,* etc.

Ce premier volume n'a pas épuisé ma collection de *Gwerziou,* comme on peut le voir par la liste que j'ai placée à la fin du livre. Je vais reprendre mes recherches, avec plus d'ardeur que jamais, et, si ma publication est bien accueillie du public, j'espère être en mesure de donner l'année prochaine un second volume de *Gwerziou,* avant d'arriver aux *Soniou.* — Tous les chanteurs populaires ne sont pas encore morts en Breiz-Izel, et je sais où les trouver. Le vers du cher poète Brizeux sera vrai longtemps encore :

Les chansons d'autrefois, toujours nous les chantons!

F.-M. Luzel.

EXCURSION A SAINT-GILDAS-DE-RHUYS, A TUMIAC, LOKMARIAKER ET SUCINIO, par M. E. du Laurens de la Barre. — Vannes, imp. de Lamarzelle. Une broch. in-18. — *Se vend au profit des pauvres.*

Dans l'*Introduction* de ce petit volume, notre collaborateur a écrit deux pages si *bretonnes,* que nous ne saurions mieux faire que de les reproduire, le laissant ainsi plaider sa cause lui-même : il convaincra

facilement, et l'on voudra se procurer son livre, pour se donner le double plaisir de la lecture et de la charité.

La presqu'île de Rhuys a déjà été l'objet d'un grand nombre d'études et d'explorations, et je n'ajouterai rien, je le sais, aux excellentes descriptions et monographies que les savants en ont faites. Je ne prétends donc nullement *faire de l'archéologie* par moi-même. Sous ce rapport, j'aurai recours aux lumières éprouvées de plus érudits que moi, et ne me réserverai que le domaine, toujours admirable et toujours nouveau, de la nature et de la légende.

Ayant déjà écrit pour les touristes un Itinéraire *de Vannes à Quiberon,* il m'a paru tout naturel d'achever ou du moins de continuer le *tour* de la baie qui porte ce nom célèbre. L'étude, je devrais dire le pèlerinage de la presqu'île de Quiberon, me semblait amener celui de la presqu'île de Rhuys et de son antique abbaye, où il y a aussi à faire une ample moisson de méditations et de souvenirs.

Mais que l'on me permette de dire ici, tout simplement, qu'en général on a tort, selon moi, d'inviter les étrangers, dans un style souvent bien pompeux, à admirer les curiosités de la Bretagne, ses *incomparables* monuments, ses sites délicieux... Non, ce n'est pas ainsi qu'il faut faire valoir cette vieille *terre de granit.* Mieux vaut la présenter dans son vrai jour : simplicité, parfois rude, respect des traditions. Non, la Bretagne n'est pas une contrée riante et *splendide ;* non, ses villages ne sont point des lieux toujours fortunés ; ses monuments (sauf des exceptions pourtant) ne présentent point des types d'architecture de premier ordre, de première grandeur.

La Bretagne n'est belle que parce qu'elle est simple et presque sans parure ; parce que ses rivages, grâce à Dieu, sont encore sauvages et dédaignés de ces brillantes *cohortes* qui, ne respirant que plaisirs, cherchent, à la campagne ou près des grèves, tout, excepté le silence de la campagne et la solitude des grèves ; parce que ses vallées sont retirées et silencieuses; parce que dans les villes, rem-

plies de ruines, on circule encore à l'aise, et qu'enfin, si les hameaux bretons sont pauvres, on y rencontre du moins des gens paisibles et contents de leur sort.

Ainsi envisagée, la Bretagne est assurément toute poétique et simplement pittoresque. Elle a un parfum sans pareil de sauvagerie presque primitive ; des chapelles gothiques, souvent pauvres, mais gracieuses et vénérées ; de vieux châteaux, qui, s'ils n'abritent plus la fortune et la grandeur, ont offert un dernier asile aux pieuses légendes, aux touchantes traditions des temps passés.

Voilà ce que l'on devrait annoncer, avec une franchise bretonne, aux touristes qui prennent de confiance le chemin de notre *bout du monde.*

C'est donc à ceux qui aiment les beautés d'une nature simple, triste et vraiment originale, que je m'adresse encore aujourd'hui ; à ces paisibles voyageurs que la mélancolie pousse parfois sur nos plages désertes, loin du bruit des villes, et qui, dans un jour de loisir, veulent respirer l'air libre et contempler la mer.

Ce sont tous ceux enfin qui cherchent le repos, le calme et l'isolement, que j'invite à me suivre sur ces rivages solitaires, à l'abbaye de Saint-Gildas, où chacun peut passer des heures tranquilles dans une pieuse retraite, au milieu de la plus douce hospitalité.

Tels sont, à mon sens, les principaux attraits qui doivent vous attirer dans les lieux que nous allons parcourir ensemble. Je m'efforcerai, je l'avoue, de faire une large part aux vieux souvenirs et aux curiosités naturelles; mais, sans avoir la prétention d'écrire une notice complète, je ne veux pas oublier la description rapide des anciens monuments, ni l'examen des débris que le temps a consacrés en les mutilant... Et je dirai, avec un historien [1], que tout homme réfléchi pourra en retirer ce grave enseignement : « c'est que la religion édifie, conserve et perpétue, tandis que l'impiété ne sait qu'abattre, bouleverser et détruire. » C'est sous de tels auspices que nous oserons remuer la vénérable poussière de Saint-Gildas.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

[1] M. Tresvaux, *Histoire de Bretagne.*

NOS LAURÉATS A L'ACADÉMIE.

Le 20 août, l'Académie française a tenu sa séance annuelle, sous la présidence de M. le comte de Carné. Nous avons été heureux d'apprendre, par le rapport de M. Villemain sur les concours littéraires, que l'illustre Compagnie avait estimé à sa juste valeur cet excellent livre de notre collaborateur M. Alfred Nettement, la *Seconde éducation des filles*, dont, à pareille époque, l'an passé, nous recommandions vivement la lecture.

Après avoir parlé de *Mme de Beauharnais de Miramion*, par M. A. Bonneau, à qui est décernée une médaille de 1,500 francs : « D'autres études, qui touchent aux mêmes influences, dit M. le secrétaire perpétuel, dictaient à M. Alfred Nettement ce qu'il appelle *Seconde éducation des filles*, et ramenaient sous ses yeux bien des images du XVIIe siècle et du siècle suivant : le caractère polémique du talent n'en diminue pas l'intérêt, et l'on remarquera dans cet écrit une critique habile de Rousseau et d'heureux souvenirs de Saint-Cyr, à toutes les époques. Une médaille comme la précédente est offerte à l'auteur. »

Le prix d'éloquence, pour un discours sur J.-J. Rousseau, a été remporté par M. Gidel, ancien professeur de rhétorique au lycée de Nantes.

Parmi les lauréats des prix Montyon que nomme le touchant et beau discours de M. de Carné, nous remarquons Marie-Louise-Séraphine Pogamme, infirmière à l'Hôtel-Dieu de Nantes, et Marie-Yvonne Le Page, à Saint-Brieuc, auxquelles des médailles de 500 francs « ont été attribuées pour une pratique assidue de la charité sous ses formes les plus délicates. »

EMILE GRIMAUD.

La Vie de *Joseph Rialan, sergent aux zouaves pontificaux*, que nous avons examinée dans notre numéro de juin, a valu à son auteur une lettre de Rome, dont voici la traduction :

A Monsieur Robert Oheix, avocat, à Savenay.

Monsieur,

Notre Très-Saint-Père Pie IX a été fort heureux de recevoir le livre que vous lui avez offert, dans lequel vous vous acquittez des devoirs d'une respectueuse amitié envers la mémoire de Joseph Rialan, qui, en combattant pour les droits du Saint-Siége, a trouvé une mort éminemment digne de l'innocence et de la piété dont avait brillé jusque-là sa vie.

Il n'est pas seulement utile d'exalter ceux qui se sont illustrés par leur

religion et leur courage; mais il est encore singulièrement avantageux de proposer surtout à la jeunesse des exemples qui lui conviennent admirablement, qui sont entièrement à sa portée et qu'elle peut complétement imiter. Aussi, comme gage de sa reconnaissance et de sa paternelle bienveillance, le Souverain Pontife vous accorde très-affectueusement la bénédiction apostolique.

Pour moi, chargé de vous transmettre l'expression de ses sentiments, je vous offre l'assurance de ma particulière et respectueuse estime, et demande à Dieu tout ce qui peut vous être salutaire et contribuer à votre bonheur.

Je suis, Monsieur,

Votre très-respectueux et très-dévoué serviteur,

FRANÇOIS MERCURELLI,

Secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines.

Rome, le 25 juillet 1868.

— Presque en même temps que cette lettre, nous recevions la triste nouvelle de la mort de M. Edmond Rialan, notaire à Ploërmel, digne père du martyr de Mentana. M. Rialan n'était âgé que de cinquante-trois ans. La balle garibaldienne n'avait pas seulement frappé son enfant : elle l'a tué lui-même.

—

JEANNE DE BELLEVILLE, poème, par M. Emile Péhant, conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes. — 2 vol. in-18, Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, Aug. Aubry, rue Dauphine, 16. — Prix : 7 fr.

Nous préparons sur *Jeanne de Belleville* une étude que nous publierons dans notre livraison prochaine. En attendant, disons que M. Emile Péhant reçoit de toutes parts, de loin comme de près, des éloges et des suffrages bien flatteurs. Parmi ces derniers, et ceux qui comptent le plus, il en est un dont il se trouve singulièrement honoré : c'est le suffrage de notre grand poète et illustre ami, Victor de Laprade. — Nous ne croyons pas devoir passer sous silence cette lettre, qui ne s'adresse pas seulement à l'auteur de *Jeanne de Belleville,* mais encore à *cette héroïque terre* de Bretagne, qu'affectionne tant l'auteur de *Pernette.*

Evian, 17 août 1868.

Monsieur et cher poète,

Laissez-moi vous dire, d'abord, avec quel plaisir j'ai retrouvé sur ces deux volumes votre nom, qui se lie pour moi à de premiers souvenirs littéraires. Je n'ai pas oublié vos débuts, très-voisins des miens, et qui nous frappèrent beaucoup dans le petit groupe d'amis qui cultivait avec moi et aimait passionnément la poésie. Je me sens rajeuni en nouant avec vous des relations après tant d'années, et en recevant ce précieux témoignage de votre sympathie.

J'ai emporté votre poème au bord du lac de Genève, où je suis allé respirer l'air des Alpes, qui est toujours si bon à mon corps et à mon esprit; c'est au milieu de cette nature splendide que je vous ai lu, et je viens vous remercier de tout le plaisir que m'a donné cette lecture.

Vous avez eu une très-heureuse idée de ressusciter chez nous la chanson de geste, avec la liberté et la souplesse de ses allures, qui passent du ton de la haute épopée à celui de la plus familière causerie. C'est la seule forme du poème épique applicable aux temps et aux sujets modernes, comme le drame est la seule forme du poème tragique qui convienne à des sujets nationaux et chrétiens.

L'exécution de votre poème est toujours heureuse, toujours intéressante et souvent charmante. Mais quel courage! Ces deux volumes, ces huit mille vers ne sont qu'un prologue! Dieu vous donne la force et vienne en aide à votre courage, à votre tenacité bretonne, et vous aurez produit une œuvre unique dans notre littérature depuis la Renaissance. Soyez toujours, comme vous l'avez été jusqu'ici, dans l'Histoire vraie. Rien de plus vrai qu'Homère, et quoi de plus poétique? Vous aurez fait revivre la Bretagne du XIVe siècle et vous aurez dressé à ce cher pays un monument comme n'en auront guère nos autres provinces de France.

J'admire la fécondité poétique de cette héroïque terre. Je me reproche de n'avoir pas encore fait mon pèlerinage à ce berceau de Châteaubriand, de mon cher Brizeux, de tant d'autres amis, au milieu desquels je serai heureux et fier de vous compter.

Je vous remercie de tout cœur d'être ainsi venu au-devant de moi avec *Jeanne de Belleville;* il me tarde de me présenter à vous avec *Pernette*.

En attendant que j'aie le plaisir de vous serrer la main, je vous prie d'agréer tous mes sentiments de cordiale sympathie.

VICTOR DE LAPRADE.

CHRONIQUE

—

LAËNNEC

L'inauguration de la statue de Laënnec a eu lieu à Quimper, le 15 août dernier, sur la place Saint-Corentin, en présence des représentants du nom de Laënnec, des autorités du département, des magistrats de l'antique cité bretonne, de Monseigneur de Quimper et de beaucoup de membres éminents du clergé, de députations du Conseil général de l'Association des Médecins de France, de l'Académie de Médecine et de la Faculté de Médecine de Paris, et d'une grande affluence de médecins accourus de tous côtés pour rendre hommage à l'une des gloires les plus pures de la médecine française.

Nous aimons à rappeler ici que c'est à l'heureuse initiative d'un médecin breton, de M. le docteur Le Diberder, de Lorient, qu'appartient la première idée de l'érection d'une statue à Laënnec.

Cette idée, adoptée d'enthousiasme par l'Association générale des Médecins de France, devint l'œuvre de prédilection des derniers jours de son illustre et regretté président, M. Rayer. Ce savant maître fut puissamment secondé dans sa tâche par le secrétaire de la Commission centrale, M. le docteur H. Roger, l'un des plus dignes continuateurs de l'œuvre de Laënnec, et certes l'un des propagateurs les plus autorisés de sa grande découverte, par M. Sanderet, directeur de l'École de Médecine de Besançon, dont le chaleureux et éloquent rapport (1864) enleva les suffrages de l'Association et fit tant d'impression dans le monde médical; enfin par le zélé président de l'Association locale du Finistère, M. le docteur Halléguen, qui nourrit, développa et alimenta la souscription bretonne.

Les Conseils généraux du Finistère, du Morbihan, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Inférieure voulurent souscrire au monument de l'illustre Breton. La ville et les notables de Quimper contribuèrent largement à seconder la libéralité des médecins.

L'exécution de la statue, mise au concours à Paris, est due à l'habile ciseau de M. Lequesne, et sort des ateliers de fonderie de M. Ducel.

Cette œuvre est véritablement excellente et fait le plus grand honneur à l'artiste. « On peut admirer, a dit avec raison M. H. Roger (*Association » générale, séance du 24 avril 1867*), cette noble image de Laënnec, » l'attitude recueillie, méditative, la physionomie calme et un peu sévère » comme la vérité; le maître est assis dans sa chaire, en costume offi- » ciel, le stéthoscope à la main; l'oreille écoute, l'intelligence entend; » il va rendre des oracles (et ceux-là seront sûrs et clairs), ou plutôt il » va dicter des lois. »

Au moment où la ville de Quimper et la science française viennent d'élever ce monument à l'un des plus célèbres enfants de la Bretagne, notre *Revue* ne peut demeurer silencieuse, et nous regardons comme un pieux devoir de faire connaître à nos lecteurs quel fut l'homme, quel fut le héros de cette fête splendide et si complétement réussie, fête dont les heureux témoins garderont à jamais la mémoire.

René-Théophile-Hyacinthe Laënnec naquit à Quimper, le 17 février 1781. Sa famille occupait depuis longtemps un rang très-distingué en Cornouaille. Son aïeul paternel, Michel-Marie-Alexandre Laënnec, avocat au parlement de Bretagne, d'abord sénéchal de Loc-Maria, puis maire de Quimper, avait été député de cette ville aux États de Bretagne tenus à Nantes en 1763.

Son père, avocat au parlement de Bretagne en 1772, occupa d'abord l'emploi de lieutenant de l'amirauté à Quimper, puis il devint sénéchal des régaires (1781), et receveur des décimes du clergé. Ce père était, paraît-il, un homme d'esprit et de talent, même un poète distingué, mais il manquait d'une des qualités les plus précieuses, celle de savoir diriger ses affaires. Aussi, se sentant incapable de suivre l'éducation de ses fils, il chargea de ce soin ses deux frères, dont l'un était recteur d'Elliant, l'autre médecin à Nantes.

C'est au presbytère d'Elliant que Laënnec passa ses premières années; c'est aux leçons de son oncle, J.-A. Laënnec, qui était docteur de Sorbonne, qu'il fut initié aux langues anciennes; c'est là surtout qu'il dut puiser cette foi vive qu'il n'abandonna jamais, et qui, plus tard, le soutint si puissamment dans les rudes épreuves de sa lente agonie.

Son séjour au presbytère d'Elliant ne dura que quelques années, et Laënnec vint ensuite à Nantes, auprès du frère cadet de son père, qui l'éleva comme ses propres enfants.

Cet oncle de Laënnec, Guillaume-François, ancien médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, ancien professeur à l'École de Médecine de Nantes depuis sa fondation (1808), jusqu'à 1816, a laissé dans notre ville d'excellents et profonds souvenirs. Il existe encore ici des praticiens qui se rappellent avec

bonheur ses savantes leçons, et ses saillies originales et piquantes; et dans beaucoup de familles, dont il était le médecin, de pieuses traditions ont consacré la mémoire de ses vertus et de son esprit.

« Au début de mes études médicales, dit le docteur Lecadre, du » Havre *(Broussais et Laënnec, étude comparative, 1868)*, j'ai suivi à » l'Hôtel-Dieu de Nantes les visites de cet excellent oncle. C'était un » médecin de la vieille roche, bon, mais un peu brusque, parlant par » sentences, d'une érudition profonde, ayant dans les cases de son cer- » veau tout son Horace, tout son Virgile, tout son Ovide, et à brûle- » pourpoint vous en récitant des tirades à faire rougir des humanitaires » beaucoup plus jeunes, mais non doués comme lui de cette merveilleuse » facilité. »

On le voit, cet oncle eût été pour Laënnec un maître bien précieux, dans ce temps malheureux où les écoles étaient toutes fermées; mais, emporté lui-même dans le mouvement général, distrait par des soins politiques[1], ce maître ne pouvait donner à l'élève que quelques leçons courtes, décousues, imparfaites.

« Ainsi se traînèrent, dans une sorte d'oisiveté involontaire (Pariset, » secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, *Éloge de Laënnec, » 1839)*, les premières années de Laënnec; ces années si précieuses, » qui préparent toutes les autres, et dont la perte fut néanmoins en » grande partie rachetée par sa facilité naturelle. Cependant, la ville de » Nantes était devenue le centre d'attaque contre les royalistes de » l'Ouest. La république y avait formé plusieurs hôpitaux militaires. » Appelé par une nombreuse clientèle, et déjà médecin de l'hospice » civil, l'oncle de Laënnec fut encore fait médecin des armées. Une sorte » de piété filiale attachait le jeune Laënnec sur les pas de ce second père. » Il le suivait chez les malades de la ville aussi bien que dans les hôpi- » taux. Ce spectacle de douleurs, si affligeant pour une âme compatis- » sante, et si confus pour un esprit sans expérience, ce spectacle eut » bientôt pour Laënnec cet invincible attrait d'une pitié qui s'émeut et » d'une curiosité qui s'éclaire. Il se passionna bientôt pour ce genre » d'études, le plus digne d'un cœur d'homme, et sur lequel il concentra » toute l'activité d'une intelligence énergique et précoce.

» C'est à partir de cette époque qu'il fit de l'anatomie son étude favo- » rite : et cette première étude le servit si bien, qu'on ne tarda pas à le » nommer élève interne dans l'un des hôpitaux militaires, et que l'auto- » rité ayant résolu de tenter une expédition dans le Morbihan, Laënnec

[1] En 1790, G.-F. Laënnec était conseiller municipal, et fut chargé de présenter le premier compte rendu des deniers de la commune. Son rapport peut, à bon droit, passer pour un chef-d'œuvre du genre.

» fut choisi pour accompagner les troupes : excursion dont il fit une » relation pleine d'originalité, et où il recueillit des notes dont il a tiré » parti dans ses ouvrages. »

Laënnec atteignait à peine sa dix-neuvième année lorsqu'il arriva à la Faculté de Paris (1800). On le vit tout d'abord s'y établir à la première place. En 1802, en séance solennelle de l'Institut, on lui décerna les deux grands prix de médecine et de chirurgie. En 1804, il fut reçu docteur en médecine, après avoir soutenu, avec le plus grand éclat, sa thèse inaugurale sur *Quelques propositions sur la doctrine d'Hippocrate, relativement à la médecine pratique.*

Nous ne pouvons pas évidemment entrer ici dans des détails spéciaux sur cette thèse, alors et depuis justement remarquée; mais nous ne pouvons cependant passer sous silence les phrases qui la terminent, parce qu'elles résument en quelque sorte l'esprit scientifique de Laënnec, parce qu'elles aident à comprendre et sa direction et les motifs qui en firent plus tard le terrible adversaire de la doctrine dite physiologique, soutenue par Broussais, avec tout le prestige de son immense talent.

« Je professe, dit-il, une médecine libre, et je ne suis ni avec les an- » ciens, ni avec les nouveaux; je suis avec les uns ou les autres, selon » qu'ils suivent la vérité : ce que j'estime par-dessus tout, c'est l'expé- » rience très-souvent répétée. »

Voilà bien la profession de foi de celui qui devait plus tard poursuivre de ses plus constants efforts tous les systèmes scientifiques, tous les partis pris médicaux, convaincu, selon la remarque judicieuse d'un savant plus moderne, que le système est l'enkystement de la science et comme sa cristallisation.

Constater et décrire les altérations organiques qui accompagnent et produisent les désordres pathologiques observés pendant les maladies, en tirer des conséquences pour édifier lentement et progressivement les bases de la médecine, tel fut toujours l'objet de ses travaux de prédilection.

« L'illustre Dupuytren (Dr Emml Lallour, *Notice sur Laënnec,* Quimper, » 1868), qui lui disputa l'initiative dans ces recherches nouvelles d'ana- » tomie pathologique, concourut à exciter l'ardeur qu'il mit à ce travail. » Des cours publics furent ouverts par les deux maîtres, et leur émula- » tion, comme l'importance du sujet, y attira la jeunesse studieuse. C'est » de ces premiers travaux que date l'origine des plus sérieux progrès de » la médecine moderne.

» L'éclat que cet enseignement répandit sur le jeune professeur, ne » contribua pas peu à établir une renommée qui ne fit que croître de » jour en jour. »

Et comme, en médecine, les occupations, on peut le dire, se multiplient les unes par les autres, sa clientèle s'étendait comme sa réputation.

« Ses travaux nombreux et fatigants (de Kergaradec, *Biographie* » *bretonne*), ne l'empêchèrent pas de contribuer à plusieurs importantes » publications dans la presse périodique et dans les premiers volumes » du grand dictionnaire des sciences médicales. Il publia encore dans le » *Bulletin de l'École de Paris*, dont il fut un des membres les plus labo- » rieux, ses vues ingénieuses sur l'anatomie pathologique, sur ses belles » recherches, sur les vers vésiculaires intestinaux, etc. »

Jusqu'alors Laënnec s'était fait de la réputation : ici commence sa gloire.

En 1816 il est nommé médecin de l'hôpital Beaujon, puis il passe bientôt à l'hôpital Necker.

C'est à cette époque que se place la découverte, aussi féconde qu'ingénieuse, à laquelle le nom de Laënnec est désormais attaché : c'était un monde nouveau que l'oreille ouvrait cette fois à l'esprit; de là le nom d'auscultation qu'a reçu la méthode.

Ses recherches l'occupèrent pendant trois ans, et chaque jour était marqué par des résultats inattendus et de la plus haute originalité.

Il nous est impossible de donner, dans les limites de ce recueil, une idée complète de cette brillante découverte, de ce procédé admirable par lequel Laënnec a porté dans le diagnostic des affections des organes thoraciques un degré de précision complétement inconnu jusqu'à lui. Qu'il nous suffise de dire qu'il a créé là une méthode toute nouvelle, qui a pu se perfectionner, qui pourra s'accroître encore, mais qui sera toujours la science que Laënnec a faite.

« Il a fallu joindre (Andral, préface de la 4e éd. de *l'Auscultation*) à » une patience infatigable, le don d'une délicatesse exquise d'observa- » tion, et une sagacité bien rare, pour avoir pu dans un temps si » court trouver et rassembler tous ces faits; rattacher si bien les nom- » breux phénomènes que lui découvrait son oreille aux lésions dont ils » dépendent; créer enfin une langue dans laquelle ces mille bruits divers, » que font entendre les organes thoraciques sains ou malades, se trouvent » traduits et représentés de la manière la plus fidèle et la plus pittoresque. » C'est ainsi qu'il a été donné à Laënnec de porter presque à la perfec- » tion la science qui venait de sortir de ses mains. »

En 1819 parurent ses deux immortels volumes sur *l'Auscultation*. « Il » y exposait sa méthode et ses résultats (Pariset). Partout surprise et » curiosité. Quelques voix s'élevèrent; mais l'expérience parla, qui les » rendit muettes. La méthode fut universellement adoptée. Elle traversa » les continents et les mers, et se répandit parmi les peuples. Des mé- » decins partis d'Allemagne, d'Angleterre, des États-Unis, vinrent à

» Paris et se mirent sous la direction du maître pour apprendre l'aus-
» cultation. »

L'ouvrage fut traduit en plusieurs langues. Des éditions se succédèrent, toujours plus riches, plus volumineuses. Les dernières ont reçu des notes, les unes d'un ami, d'un parent, d'un élève de l'illustre médecin, de M. le Dr Mériadec Laënnec; les autres, d'un savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, de M. Andral.

« Que l'on se garde bien de croire (Pariset), qu'en écrivant son im-
» mortel ouvrage, Laënnec se soit tenu strictement dans le cercle de ses
» propres idées. A chaque page viennent sous sa plume les plus hautes
» questions médicales, et il les traite avec la même indépendance et la
» même élévation. »

Ce qui révèle surtout l'excellence de la méthode, c'est ce concert unanime de suffrages, c'est l'empressement qu'on mit alors à lui donner sa place dans l'enseignement; c'est l'emploi qu'en a fait un des illustres amis de Laënnec, le Dr de Kergaradec, pour constater de la manière la plus positive, avant la naissance, l'état de l'enfant dans le sein de sa mère, et, par suite, donner de précieux secours à l'individu, à la famille, à la société, à la religion elle-même; c'est le développement immense qu'elle prit entre les mains habiles d'un éloquent professeur de la faculté de Paris, de M. Bouillaud, pour le diagnostic des maladies du cœur, des vaisseaux et du sang lui-même.

Depuis vingt ans, Laënnec travaillait sans repos ni trève, comme s'il eût craint que sa santé chancelante ne lui permît pas de compléter lentement son œuvre : ses forces étaient à bout. Epuisé par ses labeurs incessants, il alla, en 1820, respirer l'air natal, et se retira dans sa terre patrimoniale de Kerlouarnec, à Ploaré.

En 1822, sur la foi d'un mieux apparent, il reparut dans la capitale et fut alors promu à des emplois éminents à la cour, à la Faculté, au Collége de France.

« C'est à ce moment, dit le Dr de Kergaradec, que commence une
» seconde phase de sa vie. Dans la première, il avait laborieusement,
» péniblement, mais avec succès, cultivé le vaste champ de la science
» aux dépens de sa vie, dont il avait abrégé la durée; il avait semé la
» gloire; dans la seconde, trop courte période de son existence, il en
» recueillit une abondante moisson. A peine sorti de sa résidence de Ker-
» louarnec, Laënnec vit pleuvoir sur sa tête toutes les faveurs de la for-
» tune et les plus grands honneurs de la médecine. »

Il succède au savant professeur Hallé, d'abord dans sa place de médecin de S. A. R. Mme la duchesse de Berry, puis dans sa chaire de médecine au Collége de France.

En 1823, lors de la reconstitution de la Faculté de Paris, il se réserva

la chaire de clinique interne, encore étincelante du génie de Corvisart, et là, dit Pariset, le diagnostic du maître se retrouvait dans celui de l'élève, avec plus de justesse encore et de profondeur.

Mais tant de travaux, tant de soins demandaient une constitution plus affermie. Celle de Laënnec dépérissait de jour en jour. Il avait dans le sein un germe funeste et implacable, qui le consumait sans l'abattre, et le détruisait sourdement au milieu de son savoir, de sa fortune, de sa renommée. A la fin, il fallut céder ; ses souffrances le remirent encore sur le chemin de sa chère Bretagne, mais cette fois pour y mourir. Le 13 août 1826, il s'éteignit, à peine âgé de quarante-cinq ans, emporté, comme sa mère, comme son frère, par cette phthisie pulmonaire qu'il avait si profondément étudiée. Homme rare, que recommandaient avec tant de talents les qualités les plus respectables, surtout la justice et la tolérance, la fidélité du cœur, l'indépendance de l'esprit, des principes inaltérables et une fermeté de caractère qui acheva de se révéler dans la suprême sérénité de la mort. Immortel génie, dont les travaux et la belle découverte ont changé complétement la face de la science, et que la postérité a déjà placé parmi les pères les plus illustres de la médecine, à côté d'Hippocrate et de Galien.

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE

— « Le *Journal de Rennes*, dit la *Foi bretonne*, exprime des regrets que nous partageons bien vivement en annonçant la mort de M. Alexandre de la Fosse, ancien magistrat, lequel, en 1830, avait abandonné sa carrière pour rester fidèle à sa foi politique, et qui, en 1849, fut élu membre de l'Assemblée législative, dont il fut expulsé lors du coup d'État de 1851. A combien de bonnes œuvres sa piété et sa bienfaisance ne le portèrent-elles pas depuis cette époque! On se rappelle son concours intelligent à la courageuse *Gazette de Bretagne*. » — Comme notre confrère de Saint-Brieuc, toute la Bretagne déplore une si grande perte.

Le mois de juillet a aussi vu mourir : à plus de quatre-vingts ans, au Pont-Saint-Martin (Loire-Inférieure), l'un des plus intrépides combattants du Chêne, M. J.-E. Bruneau de la Souchais, juge au tribunal de Nantes, et démissionnaire en 1830, malgré sa nombreuse famille et la modicité de sa fortune; — et, à soixante-quatre ans, Mlle Pauline de la Robrie, qui

fut si admirable de sang-froid et de courage, quand Mme la duchesse de Berry chercha un asile dans sa famille, à la Mouchetière, en Saint-Colombin.

LE LIEUTENANT RENÉ DE KERDREL.

A M. Émile Grimaud, à Nantes.

Saint-Ideuc, 20 août 1868.

Cher ami, je vous écris le cœur navré. Je reçois à l'instant une nouvelle aussi déplorable qu'inattendue. Notre excellent ami et collaborateur M. de Kerdrel vient de perdre son fils, M. René de Kerdrel, lieutenant à la légion franco-romaine, à peine âgé de vingt-sept ans. — Je vous en avais bien souvent parlé. — L'an dernier, dans la campagne contre les garibaldiens et les Piémontais, il avait montré la plus ferme et la plus brillante valeur. Il était à toutes les grandes journées de cette guerre unique, où les plus grands intérêts du monde se trouvaient remis à la garde d'une poignée d'hommes de cœur, presque tous jeunes.

Il était à Mentana, à Nerola, à Monte-Rotondo. A Monte-Rotondo il faisait partie de cette incomparable troupe du capitaine du Rostu, 70 hommes de la légion contre 800 garibaldiens, qui trouvèrent moyen de leur tenir tête et de revenir de là avec tous les honneurs de la guerre. Un instant, au pied d'un calvaire, cette héroïque troupe s'arrêta, croyant n'avoir plus qu'à se faire hacher jusqu'au dernier. C'est là que le lieutenant Kerdrel reçut à quelques pas de distance, d'un garibaldien, une balle qui brisa sur le revolver suspendu à sa ceinture. Devant la terrible défense des 70, les 800 reculèrent, et la petite troupe chrétienne, dégagée, se retira fièrement.

Quelques mois après, en janvier dernier, il vint passer un trimestre dans sa famille; j'eus le plaisir de le voir souvent; il racontait toute l'histoire de cette campagne de telle sorte qu'on était ordinairement obligé de le faire souvenir qu'il y était. Mais il y avait des témoins qui parlaient pour lui, entre autres, un grand sabre pris par lui à un officier garibaldien, ou plutôt garibaldo-piémontais, qu'il avait fait prisonnier : ce sabre, en effet, n'était rien moins que le sabre d'ordonnance des officiers piémontais de l'armée régulière; il étalait de tous côtés la croix de Savoie.

Quand il repartit, ce vaillant Kerdrel, pour retourner à Rome, il était loin d'être complétement remis des fatigues de cette campagne et des pénibles chasses aux brigands qui l'avaient précédée.

Les siens voulaient le retenir; lui voulut, au jour dit, se retrouver à son poste. Il avait au plus haut point le sentiment du devoir.

Il revint en France, il y a quinze jours, fort affaibli par les fièvres d'Italie, et alla rejoindre son père à Saint-Uhel, sur les bords de ce beau fleuve si breton, le Scorff. Il sembla d'abord y reprendre quelques forces, et déjà, dans le cœur de sa famille, dans tant de cœurs amis qui battent à l'unisson, l'espoir renaissait. Espoir trompeur. Il s'est éteint tout d'un coup, à l'improviste, lundi dernier, 17 du courant.

Du moins celui-là n'avait pas dégénéré de sa famille ni de sa race — de cette vieille race bretonne, éminemment catholique et libérale, dont le lieutenant de Kerdrel était allé à Rome défendre par l'épée les plus chères et les plus saintes traditions, comme son père les a défendues, les défend encore en toute occasion au milieu de nous par sa parole éloquente, par la haute dignité de son caractère.

En un temps comme le nôtre, ceux qui meurent jeunes après un grand devoir vaillamment, généreusement accompli, ne sont pas à plaindre. Ceux qui sont à plaindre, ce sont ceux qui restent, car ils sont toujours à se demander, quand ces grands cœurs disparaissent, comment on pourra les remplacer ?.....

ARTHUR DE LA BORDERIE.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

CALENDRIER DE LA NOBLESSE DE LA TOURAINE, DU MAINE ET DU POITOU, publié par J.-X. Carré de Busserolle, membre de la Société archéologique de Touraine. 1868. In-18, 472 p. — Tours, imp. Ladevèze; lib. Georget-Joubert.

LA CHASSE, suivie de la louveterie, le droit sur le gibier, la responsabilité des chasseurs, des propriétaires de bois et forêts, etc.; par Ad. Giraudeau, avocat, et J.-M. Lelièvre, avoué. In-18, 394 p. — Nantes, imp. Charpentier; Paris, lib. P. Dupont. 3 fr. 50.

COURS ÉLÉMENTAIRE DE LITTÉRATURE, à l'usage des maisons d'éducation; par Mlle Amélie Hubans. In-12, 319 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; Paris, lib. J. Delalain et fils.

LA DIVINITÉ DU CHRISTIANISME DÉMONTRÉE PAR UN FAIT; par le P. V. Alet, de la Compagnie de Jésus. In-12, 108 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

L'ÉCHO DE LA SEMAINE, journal politique, littéraire, commercial, agricole et financier. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, rue Bonaparte, 32.
(Paraît chaque samedi, depuis le 1er juillet 1868, par numéro de 8 p. gr. in-4° à 4 colonnes. — Un an, 12 fr.; six mois, 7 fr.)

ETUDES DES VIGNOBLES DE FRANCE pour servir à l'enseignement mutuel de la viticulture et de la vinification françaises; par le Dr Jules Guyot. T. II. Régions du Centre-Sud, de l'Est et de l'Ouest. In-8o, 743 p. — Paris, imp. impériale; lib. V. Masson et fils.

LA FONTAINE DE BARANTON, légende. Etat actuel, analyse de ses eaux; par Félix Bellamy, docteur en médecine. In-8o, 56 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

GUIDE A CLISSON; par Auguste Amaury. In-18, 214 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; lib. Libaros; Paris, lib. Hachette.

HAMLET, traduit de Shakspeare, par Pierre de Garal. In-8o, 134 p. — Nantes, imp. Mangin; Paris, lib. Lemerre.

JEANNE DE BELLEVILLE, poème, par Emile Péhant, conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes. — 2 vol. in-18, 490 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud; Paris, Aug. Aubry..... 7 fr.

NOTES DE VOYAGE; par Léon Grimaud, médecin de la Marine. In-18 jésus, 211 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.
(Tiré à 50 exemplaires. — Ne se vend pas.)

PLUME ET BLASON, comédie-proverbe en deux actes; par Louis Foucqueron. 2e édition. In-8o, 84 p. — Rennes, imp. et lib. Leroy fils... 1 fr.

LA PROIE ET L'OMBRE, comédie en un acte; par Paul Chauvet. In-12, 59 p. — Nantes, imp. Mangin.
(Représentée pour la première fois sur le Grand-Théâtre de Nantes, le 30 janvier 1868.)

UNE SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

AU XVe SIÈCLE

La Frérie de Saint-Nicolas, à Lannion.

Le 18 août 1792, l'Assemblée nationale, « considérant qu'un État vraiment libre ne doit souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui ont bien mérité de la patrie, « décréta :

» Les corporations connues en France sous le nom de congrégations séculières ecclésiastiques, ensemble les familiarités, confrairies, les pénitents de toutes couleurs, les pèlerins, et toutes autres associations de piété et de charité, sont éteintes et supprimées, à dater du jour de la publication du présent décret.

» Les costumes des congrégations sont abolis et prohibés pour l'un et l'autre sexe. Les contraventions à cette disposition seront punies par voie de police correctionnelle, la première fois, de l'amende; en cas de récidive, comme délits contre la sûreté générale. — Les biens des congrégations et confrairies seront vendus dans la même forme et aux mêmes conditions que les autres domaines nationaux. »

Ainsi, c'est au nom de la *liberté* et de la *sûreté générale*, qu'il fut interdit à quelques citoyens de s'associer pour s'exciter mutuellement aux œuvres de *piété*, et que, pour éviter à l'avenir les périls de la *charité*, on eut sagement recours à la confiscation.

L'Assemblée nationale ne fut pas la première à se montrer préoc-

cupée des graves dangers que faisaient courir à l'État les confrères et les pénitents « de toutes les couleurs. » Depuis le XVIe siècle, les parlements ne laissèrent point échapper l'occasion d'appliquer les ordonnances royales, qui assuraient le salut du royaume. Au tome premier du *Journal du Parlement de Bretagne*, on trouve, à la date du 8 mars 1731, l'analyse d'un réquisitoire de la Chalotais, alors avocat général, et préludant, trente ans par avance, à sa campagne patriotique contre les Jésuites, par de solennelles escarmouches contre les cordonniers de Fougères. Ce réquisitoire résume bien l'état de la législation, et surtout l'esprit du jansénisme gallican à l'endroit des confréries.

« M. l'avocat général a dit que l'Église gallicane, toujours attentive à la pureté de la discipline, en louant les assemblées qui ont pour objet le service divin et la religion, a condamné expressément les confrairies qui s'établissent sans permission des Ordinaires. (*Conciles de Bourges*, 1528 et 1584; *Sens*, 1528; *Narbonne*, 1609).

» Les rois protecteurs de l'Eglise ont, dans tous les temps, autorisé et confirmé des vues si sages. Les ordonnances défendent toutes assemblées et confrairies, lorsqu'elles ne sont pas autorisées par une permission expresse du roi. (*Ordonnance de 1539, art. 185 et 186. Orléans, art. 10; Moulins, art. 74; Blois, art. 87, et Édit de décembre 1666.*)

» Nous trouvons dans les *Mémoires du Clergé* plusieurs arrêts en forme de règlement du Parlement de Paris, qui défendent de faire aucune assemblée et confrairie sans expresse permission du roi et sans lettres-patentes.

» Il y a deux arrêts conformes du Parlement de Bretagne, l'un du 22 décembre 1660, qui cassa une confrérie de couvreurs, établie dans la chapelle de Sainte-Anne; l'autre arrêt, rendu en 1719, abolit une confrairie de couvreurs dans la ville de Saint-Malo.

» Pour les revenus, fonds meubles et immeubles que possèdent ces confrairies, » ils doivent être confisqués et vendus pour être employés à l'entretien des hôpitaux.

Et l'avocat général, couronnant son réquisitoire, s'écrie, par

forme de péroraison, et dans un style aussi martelé que sa perruque :

« Les abus, les monopoles et les excès que causent ces confrairies sont connus, et ne permettent pas de s'écarter de la règle que les ordonnances, les conciles et les règlements ont établie. »

Cette règle, affirmée de nouveau par l'édit du mois d'août 1749, donna encore au vigilant magistat l'occasion d'exercer son zèle, une première fois, en 1758, contre des congréganistes de Nantes, qui avaient adopté le séditieux patronage de *Notre-Dame de Consolation ;* une seconde fois, contre la confrérie de *Bon-Secours,* puis contre celle du *Saint-Sacrement,* également de la ville de Nantes ; contre celle de *Saint-Nicolas,* à Guérande, et enfin, pour abréger, contre celle des prêtres de l'église cathédrale de Saint-Malo, sous l'invocation *du glorieux saint Charles Borromée.*

Si bien, qu'en Bretagne au moins, l'Assemblée nationale ne supprima que des ruines. Les confréries dont on retrouve la trace ne sont, en réalité, à partir du XVIIe siècle, que de simples associations de prières à jours fixes, sans autre lien, sans autre but, sans propriété commune, sans solidarité, sans influence sur les actes de la vie civile, sans assemblées autres que celles du culte.

Il n'en était pas ainsi des anciennes confréries, nées du souffle chrétien, sous le régime essentiellement libéral des constitutions bretonnes. Les monuments qui nous restent de ces institutions, depuis longtemps tombées en désuétude, sont peu communs. Ils suffisent à témoigner d'un dessein arrêté de mutualité et de solidarité, étendues à certains actes de la vie civile. C'est à la fois la congrégation, dans le sens de la piété catholique, et l'association, dans le sens que les économistes prêtent à ce mot. De plus, la confrérie possède ; et, dans l'exemple remarquable que je vais citer, on va la voir, non-seulement se gouverner elle-même, mais, autant qu'il est possible dans les limites de la loi générale, se justicier elle-même. La *Frérie Blanche,* à Guingamp, nous montre une organisation analogue. Une dernière remarque, c'est que les chartes constitutionnelles de ces corporations, à la fois civiles et religieuses, sont contemporaines de la naissance des commu-

nautés de ville et du complet épanouissement des institutions municipales en Bretagne.

II

Je ne puis préciser l'époque où les marchands, maîtres de navires et mariniers de Lannion et des paroisses circonvoisines s'associèrent sous le vocable de saint Nicolas. Il est certain que ce fut dans la deuxième moitié du XVe siècle. Toujours est-il que lorsque, le 26 janvier 1483 (vieux style), les confrères de saint Nicolas se réunirent en assemblée extraordinaire, au nombre de trente et un [1], pour dresser, sans aucune intervention de l'autorité civile ou de l'autorité religieuse, les statuts complets de la confrérie, l'association était assez puissante et assez ancienne pour avoir déjà bâti une chapelle privative dans l'église Saint-Jean-du-Vally. Ces statuts, écrits sur sept pages de vélin petit in-f°, sont le procès-verbal de la séance, dressé, chose extraordinaire, par les confrères eux-mêmes, et sans le concours d'aucun notaire civil ou ecclésiastique. La simple analyse de ce document, que le hasard des ventes de vieux titres a fait tomber entre mes mains, suffira pour faire amplement connaître le régime de la confrérie, l'importance et l'étendue de ses attributions.

« Au nom de Dieu soit amen. Ensuivent les status et ordonnances de la fraerie monseigneur sainct Nicolas, en la chappelle

[1] Voici les noms de ces trente et un négociants et armateurs (y compris un prêtre, sans doute le chapelain de la confrérie) : Maître Arthur Kermerchou, dans le logis duquel se tint l'assemblée, Jehan Le Guillouser, Alain André, Yvon Guillou, Yvon Olivier, Yvon Millyau, Yvon Jouhan, Guillaume Conan, Briand Conan, Nicolas Guiomarch, Rolland Garvu, Silvestre Prigent, Yvon Donou, Rolland Menguy de Locquyrec, Yvon Salaün, René Saliou, Jehan Sassier, Yvon Jehanyn, Benoist Sampson, Jehan Morice, Olivier Le Guillouser, Tugdual Le Guillouser, Guillaume Le Bars, Jehan Ernot, Olivier Daniel, Jehan Culduran, Dom Jehan Daniel, prêtre, Guillaume Guyomarch, Olivier Le Bider, Yvon Pierres, Jehan Boulie, Tugdual Lemoulec, Lucas Garric, Jehan Le Quigner.

construite et édiffiée en l'église du Baly de Lannyon par de bons et notables bourgeoys, marchans, maistres de navires et mariniers dudit lieu et partie des maistres mariniers et marchans des parouesses circonvoisines, desquiels les noms seront cy-après déclarés; par iceulx et aultres fondée et dobtée en l'onneur de Dieu et de monseigneur sainct Nicolas, patron d'icelle confraerie, afin de prier Dieu pour eulx et leurs amys trépassés et au tems advenir que Dieu les veille preserver et garde eulx, leurs biens, navires et marchandises par mer et par terre. »

Dans ces dernières lignes du préambule se voit le but de l'association.

L'assemblée s'occupe d'abord du gouvernement de la confrérie, confiée à deux *abbés*, choisis parmi les frères, chaque année, au jour de la fête de saint Nicolas, en mai, et qui devront rendre leurs comptes, après leur année d'exercice, le lendemain de ladite fête, « néantmoins qu'il soit dit par avant ces heures par le contrat de la fondacion de la dite coufraerie, que ledit compte se rendroit à la feste de saincte Anne, chacun an : parce qu'il a semblé ès dits frères ledit jour estre plus convenable et raisonnable. » Le même jour de la Saint-Nicolas, on élisait, en même temps que les abbés, un sergent, qui devait être leur auxiliaire pour le service de l'association.

Le règlement s'occupe ensuite des prières et avantages spirituels que la confrérie assure à ses membres. Trois messes hebdomadaires, avec recommandation pour les vivants et *De profundis* pour les frères et sœurs décédés, savoir : une messe basse, chaque dimanche, avant la grand'messe paroissiale, pour laquelle on paiera soixante sols monnaie à un chapelain, choisi par les confrères et révocable par leur seule volonté, sur la plainte des abbés, sans que l'on puisse recourir à aucune juridiction contentieuse, à raison de ladite destitution; deux messes chantées, l'une le lundi, et l'autre, le vendredi, à huit heures du matin, réparties entre cinq prêtres de la paroisse, également élus et révocables par la confrérie, et salariés dix livres monnaie par an.

Le jour des deux fêtes de saint Nicolas, les six chapelains réunis devront concourir à l'office le plus solennel, dans la chapelle de la confrérie, et recevront un salaire « compétent. »

Au décès de chacun des confrères domiciliés en la ville et les faubourgs, tous les frères et sœurs, ou du moins un confrère par chaque ménage, et tous les chapelains devront aller chercher le corps jusqu'à la maison mortuaire, pour l'accompagner à l'église et au cimetière. Les confrères décédés dans les communes rurales étaient naturellement privés de cet honneur suprême, mais ils avaient, comme les citadins, droit aux services célébrés dans la chapelle de la confrérie, et qui consistaient en douze messes pour chacun des confrères, et autant de messes « aux fames desdicts frères et de chacun. » A chaque enterrement et à chaque service, les abbés auront le soin de fournir douze « pilets » ou cierges.

Pour subvenir à ces charges, la confrérie avait deux genres de ressources : une contribution annuelle, appelée « droit d'escuelle, » fixée à vingt deniers pour les gens mariés, et à dix deniers pour les célibataires et les veufs; et une contribution volontaire sur les navires et les marchandises appartenant aux membres de la confrérie. Le texte relatif à cette contribution veut être rapporté en entier : « Ont les bourgeois maistres de navires, marchands et mariniers, frères que dessus, vouleu, consanty, gréé et promis, veulent, promectent et gréent par leurs sermens pour eulx et leurs mariniers que pour le temps advenir voyaigeront et mareront o eulx en leux navires, bailler, poier et rendre le debvoir de desguindaige tout et entièrement qui est six deniers par chacun tonneau de vin et quel droit appartient aux dits maistres et mariniers, aux dits abbés sans rien reserver ne accepter dudit debvoir de desguindaige, quel debvoir sera tenu poier le maistre qui pour le véaige aura esté èsdicts navires ou en l'un d'iceulx et d'iceluy devoir respondre et fournir aux dits abbés de la dicte fraerie. Et pareillement ceulx qui veaigeront o leurs dicts navires et seront chargés de fer, fruy et du froment ou aultres marchandises qui sont subjectes à poier braceaige poieront aussi six deniers par tonneau poisant et encombrant; mais seront creus les dicts maistres et marchans en leur simple vérificacion du port et charge de leurs navires.

» *Item.* Oultre ont voulu consenty et ordonné les dicts maistres, marchans et mariniers et aultres frères de la dite fraerie que à la

fois et quantes qu'ils viendront, ou l'un d'eulx, chargés de sel au havre de Lannion ou en aultre havre de la chastellenie du dict lieu, de poier et bailler aux dits abbés de chacun navire à hune deux boesseaux de sel et de chacun navire sans hune un boesseau. »

« C'est a savoir si les dits navires sont du quartier et les marchans », ajoute le règlement, car il est bien entendu que les navires étrangers qui viendraient décharger à Lannion, ne sont « contraints à rien, si ce n'est à leur volonté. »

Le devoir de *desguindage* et de *braceiage,* était une prime accordée au capitaine et à l'équipage par l'armateur, pour le chargement ou le déchargement du navire. Nous disons encore : *guindage,* pour exprimer à la fois l'action de *guinder,* c'est-à-dire d'élever le système de cordages qui sert à cette opération, et le salaire des hommes qu'on y emploie. Nous disons aussi *bracher, brachier, brasser* et *brasséier,* pour exprimer une manœuvre analogue.

Moyennant les six deniers par tonneau, accordé par l'usage, le capitaine et l'équipage répondaient de tous les accidents survenus pendant le déchargement. Quelques-uns des confrères firent cette objection, et demandèrent si la confrérie, se transformant en compagnie d'assurances maritimes, paierait le dommage. Il fut décidé qu'elle en supporterait seulement la moitié.

« Et pour ce, que sellon l'usement de la mer les dicts maistres et mariniers sont tenus et subgects de poier le vin qui seroit perdu ou deffoncé par faulte de desguindaige et respondre du prix que le dict vin vauldroit au marchant et à celle fin est en partie le dict devoir de desguindaige ordonné, pour quoy vouldroient aucuns inférer que la perte debvroit choir sur les dicts abbés et fraerie et sur ce pourroit en suivre division entre eulx : est dict et accordé entre les dicts marchans et mariniers que au cas que la dicte fortune adviendroit au temps advenir (que Dieu ne veuille!) par deffault des dicts maistres, mariniers au desguindaige, que les dicts maistres et mariniers porteront et poieront la moitié de la dicte perte, et les dicts abbés et fraerie l'aultre moitié. »

Les statuts édictent ensuite le système des amendes, qui sont fixées à six deniers pour tous ceux qui, sans excuse valable, s'abs-

tiendront d'assister aux enterrements, services et réunions de la confrérie. C'est à ce propos surtout que se produit l'idée d'ériger une juridiction intérieure spéciale et d'échapper à l'action de la justice ordinaire, pour les affaires de la société.

« Chacun défaillant poiera six deniers par chacun deffault, dont il en sera exécuté le jour des dits enterrements ou service, applicable par moitié à la dite fraerie et au sergent qui en fera l'exécucion, quelle se fera par le sergent qui à celle fin sera depputé par les dits abbés et frères sans aultre cognoissance de cause ne aultre ministère de justice, ou évocation de partie, par prinse de gaige vallant la somme ou aultrement, et néantmoins opposicion ou plegement que iceulx deffaillants feroint ou faire pourroint à l'endroict. Et par aultant qu'il y auroit débact, discord ou division entre les frères d'icelle confraerie, à cause d'icelle fraerie, soit sequelles ou dependances, et mesmement entre iceulx frères et le sergent tant à cause de l'exécution et prinse prédite; la cognoissance toute et décision de leurs debats discords et couteus se fera par les dits abbés et non par aultres juges; lesquiels abbés pourront contraindre les dits frères faisant à l'encontre des dits statuts et ordonnances devant eulx; et seront tenus ès ajournements du sergent à comparoistre devant les dicts abbés.

» *Item.* Est dit, voulu et consenty par les dicts frères que le sergent de la dite fraerie aura de chacune exécution qu'il fera sur les maistres de navires par deffault de payer le dit devoir de desguindaige, cinq deniers de chacun des dits maistres. »

Tout en réglant le salaire du sergent, les statuts n'oublient pas les épices des abbés, magistrats supérieurs de la confrérie. Il leur est alloué deux sous six deniers pour chaque assistance à l'enterrement d'un confrère de la ville, ou du service d'un confrère des champs, ou aux offices des fêtes de saint Nicolas. Si un seul des abbés assiste à ces divers offices et en règle et paie les frais, son jeton d'assistance s'élève de quinze à vingt deniers. De plus, les abbés recevront de « chacune personne qui entrera et sera receue au temps advenir en la dite fraerie pour droit d'entrée une livre de cyre et un pot de vin. »

Enfin, et dans un dernier article, la confrérie organise d'une manière très-remarquable tout un système d'assistance mutuelle.

« *Item.* Aussi ont ordonné les dicts frères que si nuls des dits frères ou seurs viendroient en mendicité et pouverté, qu'ils n'auroient de quoi vivre ne se gouverner, que dessus les deniers de la dicte fraerie leur soit payé par les dicts abbés, si le cas leur advient par fortune et sans leur coulpe, desmerites ne maulvès gouvernement, à chacun sept deniers, chacune sepmaine, pour avoir du pain, avecques une robbe l'an jusques à la valleur de vingt sols monnaie. Et en cas qu'ils seroint en censures de saincte Eglise ou santance d'excommunie pour faulte de poyer leurs crédicteurs et leurs debtes, ils seroint aydez si la dicte debte n'est advenue par leur maulvès gouvernement comme devant, jusques à cinquante sols chacun. »

Voilà, certes, une admirable institution, et le pauvre marinier exposé chaque jour à voir disparaître, par le caprice des flots, et son gagne-pain, et les épargnes de toute sa vie, et les espérances de l'avenir, ne devait-il pas bénir saint Nicolas, qui lui assurait, dans sa détresse, au moins le pain et le vêtement? En tout cas, et à un autre point de vue, n'est-ce pas une page intéressante de l'histoire des institutions maritimes de ce peuple si essentiellement et si naturellement marin?

O kaera brô!
Mor enn hè zrô!

III

Ces pages étaient écrites quand j'ai pu rechercher les traces de la Confrérie de Saint-Nicolas, dont Ogée ne dit pas un mot, dans le petit livre consacré à sa ville natale par M. Le Nepvou de Carfort, si prématurément enlevé aux lettres. Le *Précis de l'histoire de Lannion*, aux pages 16 et 17, ne contient qu'une simple mention de notre confrérie, soit que l'auteur n'en ait trouvé que des titres sans valeur, soit qu'il regardât comme superflu d'ajouter des détails

nouveaux à ceux qu'il donne sur la confrérie des cordonniers, sous le vocable du *Saint-Sacrement*, et dont les titres originaux, conservés aux archives de la Fabrique de Lannion, remonteraient à une époque antérieure à la fondation de la confrérie de Saint-Nicolas; de telle sorte que la confrérie des mariniers aurait été copiée et calquée sur celle des cordonniers. « Ici, dit M. de Carfort, le pauvre avait donné l'exemple au riche. » Et, de fait, les statuts de « la fraerie du Saint-Sacrement, » dont la date serait de 1442, contiennent en germe tout ce que nous avons relevé dans « la fraerie de Saint-Nicolas » de plus remarquable, c'est-à-dire, en cas d'infirmité ou de maladie, un secours de six deniers par semaine; la contribution aux dettes, qui n'avaient pas une origine volontaire; la juridiction des abbés, substituée à toute autre juridiction. Comme pour les confrères de Saint-Nicolas, la confrérie du Saint-Sacrement assurait à ses membres les honneurs funèbres avec le concours de toute l'association; mais, plus fraternels encore, les cordonniers lannionnais associaient leurs confrères et leurs consœurs à leurs joies comme à leur deuil, et un article de leurs statuts porte que « tout épouseur devra avertir la fraerie de son mariage, et l'inviter aux nopces. » Le convive a droit à un pot de vin et à un marc de chair ou de poisson, suivant le temps. La confrérie reçoit du marié un cadeau de cinq sols. — Un autre article des mêmes règlements est destiné à garantir la libre concurrence du commerce, surtout au bénéfice des confrères qui habitaient la banlieue et les faubourgs. Aucun des frères ne pourra étaler, les jours de marché ou de foire, avant neuf heures, sous peine d'une livre de cire d'amende, et les délinquants ne feront ni réplique ni défense, sous peine d'être dits parjures du serment de l'association.

A la page 21, M. de Carfort raconte comme quoi la chapelle bâtie par les confrères de Saint-Nicolas, et qui comptait parmi les plus riches et les plus belles, a été détruite au commencement du présent siècle. Elle était à l'endroit où, pour en perpétuer le souvenir, on a placé une statue et un tableau de saint Nicolas.

Et qui sait, à Lannion, aujourd'hui, ce que rappellent ce tableau et cette statue?

S. Ropartz.

POÉSIE

—

LE GARDIEN

—

.... *Meminisse juvabit.*

There is a tear to those who love me,
And a smile to those who hate.

Une larme pour mes amis,
Pour mes ennemis un sourire.

—

PROLOGUE

—

Les habitués du Café Labarre

Allons à Rennes, bonne ville,
Où, du pain sec entre les dents,
Jadis mon enfance indocile
Maudit les plus sots des pédants,

Lorsque, dans sa raideur hautaine,
La très-rogue Université
Versait les flots de la Vilaine
Sur mon estomac irrité ;

Que mon amour des belles-lettres
Par elle était si bien nourri

D'un lardon, de trois centimètres,
Sur dix grammes de chou pourri ;

Ou qu'avec quelque rosse étique,
Morte bien loin de l'abattoir,
L'affreux Vatel pédagogique
Contrefaisait le *brouet noir* [1].

Ah ! certes, la pécore acide
Eût dû de moi faire un crétin :
Mais je bravais, fort comme Alcide,
Pain sec, pensum grec et latin ;

Et l'écolier, jadis rebelle,
Peut rire encore, en ses chansons,
De ses âpres tyranneaux, d'elle
Et de ses mets nauséabonds.

Pénétrons dans l'une des rues,
En face de ce lourd palais,
Où, nuit et jour, quatre statues,
Près du seuil, respirent le frais [2],

Et donnent, par leur long silence,
Bon exemple à ces avocats,
Qui, vrais singes de l'éloquence,
Savent crier, mais parler, pas.

Vous verrez ces hauts personnages
Une autre fois plus à loisir :
On les retient, sous ces grillages,
Prisonniers pour votre plaisir.

[1] Dans tout ceci je n'entends parler que du collége royal de Rennes, tel qu'il était de mon temps. On prétend que le lycée est aujourd'hui bien supérieur, sous tous les points de vue. C'est fort possible : il est certain que les professeurs sont splendidement logés ; c'est quelque chose. Je suis peu tenté d'aller savoir si les élèves sont mieux sous le rapport de la tenue de l'établissement, de la nourriture, etc. Dieu le veuille !

[2] Les statues de d'Argentré, La Chalotais, Gerbier et Toullier, incarcérées derrière un affreux grillage, à la porte du palais de justice de Rennes, pour des méfaits dont je n'ai pas eu connaissance.

Apercevez-vous trois fenêtres,
Aux stores un peu surannés,
Où sept cigognes, sous des hêtres,
Ouvrent leurs grands becs étonnés ?

C'est dans ce café, qu'on surnomme
Le vieux dortoir des vieux garçons,
Car, le soir ils y font un somme,
Couchés sur des journaux si longs !

Cinq amis fumaient leur cigare,
Près d'un bol fumant de vin chaud.
Chacun sait qu'au *Café Labarre*,
On le prépare comme il faut.

La limonadière est fort belle ;
Elle a d'ailleurs le meilleur ton
Et dose avec soin la cannelle,
Le vin, le sucre et le citron.

Albert, en son temps, beau jeune homme,
Mais qui portait alors, hélas !
Un front plus ridé qu'une pomme,
Quand mars fuit avec les frimas,

Et qui cachait, sous des lunettes,
Ces grands yeux qu'on vit autrefois
Allumer des flammes secrètes
Dans plus de vingt cœurs aux abois,

Albert relevait de la goutte,
Depuis quinze jours seulement :
Il n'eût point dû boire sans doute ;
Il buvait et fumait gaîment.

Il contait ainsi son histoire
A ses amis, vieux compagnons,
Dont deux quelquefois, après boire,
S'appuyaient aux murs des maisons,

Rarement, et quand la nuit sombre
Voilait aux regards curieux
Des pas de ces amis de l'ombre
Les méandres capricieux ;

Car, c'étaient des célibataires
Estimés, aimés à l'entour ;
Le jour, très-sages, même austères ;
Le soir, se délassant du jour.

Albert disait donc : — « A la brune,
» Hier soir quand je rentrais chez moi,
» Je crus bien voir, au clair de lune,
» Passer mon ami Godefroy.

» Godefroy, ce nom vous étonne ;
» Vous ne le connaissez donc pas ? »
— « Lequel ? Godefroy de Péronne ?
» Ou Godefroy de Carpentras ?

» En Godefroys la terre abonde :
» J'en connais de jeunes, de vieux.
» Dieu sait combien, dans ce bas monde,
» Portent ce nom mélodieux ! »

Paul dit : — « Godefroy des croisades
» Dut certainement, hier au soir,
» Se promener, sous les arcades ;
» Devinez ce qu'il allait voir.

» Il voulait entrer au parterre.
» Vous le savez, c'était jeudi,
» Et tous les acteurs devaient braire
» La *Jérusalem*, de Verdi.

» Le vieux croisé voulait entendre
» Notre ténor *de Faucibus*,
» Et cette belle, à l'œil si tendre,
» Dont on annonçait les débuts. »

— « Les charmantes plaisanteries ! »
Dit Albert, ouvrant de grands yeux,
« Ces enfantines moqueries
» Vous vont si bien, mes pauvres vieux !

» Vous brûlez de savoir l'histoire
» De ce Godefroy, mon ami ;
» Mais, avant, cessez donc de boire,
» Ou vous n'entendrez qu'à demi.

» Voilà Paul qui déjà bégaie :
» Je ne sais s'il a son bon sens,
» Et le doux Médéric m'effraie
» Avec ses gestes menaçants.

» Ceci prouve.... Ici, je m'arrête,
» Mais salut à bon entendeur :
» Je parle à l'âme ; à bas la bête[1] !
» A moi l'homme !... Arrière, buveur. »

Alors Paul, *d'une voix sonore :*
— « Certes il a trois fois raison :
» Hâtons-nous, car *le soleil dore*
» *Les nuages à l'horizon.*

» Ne buvons donc plus rien qu'un verre,
» A la santé de Godefroy ;
» Un au narrateur trop sévère,
» Un à Médéric, l'autre à moi ;

» Un autre au héros des croisades,
» Dont cet ami porte le nom,
» Un aux absents, l'autre aux malades ;
» Soyons sobres.... il a raison ! »

[1] Réminiscence de Xavier de Maistre (*Voyage autour de ma chambre.*)

Le Récit d'Albert

Ire PARTIE.

I

Albert reprit : — Dans mon enfance,
Quand à peine j'avais dix ans,
Age de candide innocence,
— Ne riez pas, mauvais plaisants ! —

Quand j'obéissais au bon père,
Que plus tard je n'écoutais pas,
Quand, remplaçant ma pauvre mère,
Ma sœur surveillait tous mes pas,

Je me rappelle qu'un dimanche,
Cette sœur, qui me gâtait bien,
Plaça dans mon alcôve blanche,
Près du lit, un Ange gardien.

Elle me dit : « Je te le donne :
» Ah ! que ce bon Ange pour toi
» Prie et jamais ne t'abandonne ! »
Et j'étais heureux comme un roi !

Car, la statue en porcelaine
Avait tant d'or sur son manteau,
Une majesté si sereine,
Des yeux si doux, un front si beau !

A côté, le jeune Tobie,
Un bâton noueux à la main,
Foulait les sables d'Arabie,
Et semblait lassé du chemin.

Mon père était près de la porte;
Il l'entr'ouvrit en ce moment.
— « Quel est le sculpteur ? peu m'importe,
» Dit-il, mais le groupe est charmant.

» Ce Tobie, Albert, te ressemble :
» Dans ses yeux je crois voir tes yeux;
» Il fut toujours bon ; mais je tremble
» Que, quand mon fils sera plus vieux,

» Ecoutant des conseils perfides,
» Il n'abandonne, en son erreur,
» Le bord si frais des eaux limpides
» Où croît le lys de la pudeur,

» Et que ce front, touchante image
» D'innocence et de chasteté,
» Ne se ride dans l'esclavage
» Du vice odieux, mais vanté....

» Car, souvent l'impure louange
» Du vice exalte les exploits,
» Et, sur la terre, du bon ange
» Par ses cris étouffe la voix. »

— « Pourquoi donc trembler, ô mon père ?
» Pour votre fils ne craignez pas ;
» Ecoutez l'Ange ; il dit : ESPÈRE !
» Voyez le mot qu'on lit au bas. »

ESPÈRE ! aux pieds de la statue
Etait écrit, en lettres d'or,
Et souvent mon âme abattue
L'y cherche pour le lire encor. —

— Ici, les quatre amis sourirent ;
Mais Albert resta sérieux ;
Et je ne sais trop s'ils comprirent
L'étrange regard de ses yeux. —

— L'ange avait un si doux visage,
Que je sentais rien qu'à le voir
Comme un désir d'être plus sage,
Un charme, un bonheur, un espoir !

II

S'il est un jour limpide au monde,
Un jour dont le doux souvenir,
Que la tête soit grise ou blonde,
Ait le don de nous rajeunir,

C'est ce jour de suprême joie
Où le ciel descend dans nos cœurs,
Où l'amour infini les noie
Dans de séraphiques douceurs.

C'est ce jour où tout est mystère,
Azur, extase, amour, rayon,
Où l'on fait, sous l'œil de sa mère,
Sa première communion !...

Amis, vous avez vu sans doute
Bien des jours tristes et mauvais ;
Vous avez erré sur la route,
Erré bien souvent, je le sais ;

Vous avez fait bien des folies,
Dans votre passage ici-bas ;
Car les femmes sont si jolies !
Les vins si bons !... Qui n'en fait pas ?...

Mais, si jamais à votre enfance
Vous avez songé quelquefois,
Ce beau jour de calme innocence,
De soupirs au pied de la croix ;

Ce jour où votre âme si pure
Montait sans entrave vers Dieu,

Sourit, comme en la nuit obscure,
A Noël, sourit un doux feu.

Ce fut ce jour-là, dans l'église,
Qu'en regardant autour de moi,
Je restai frappé de surprise
En apercevant Godefroy.

L'Ange de ma sœur Amélie
Se montrait vivant à mes yeux ;
Sa figure était embellie
Par un sourire radieux ;

Son long profil, ses boucles blondes,
Son front calme et plein de candeur,
Ses grands yeux aux lueurs profondes,
Qui pénétraient si bien mon cœur ;

Tout était là... Plus beau peut-être,
Aussi pur que l'Ange gardien,
Quand Godefroy vint à paraître,
A l'entour je ne vis plus rien.

Je sentis au fond de mon âme
Briller, par un reflet bien doux,
Les yeux pleins d'angélique flamme
De ce bel enfant à genoux.

Dès lors je l'aimai, comme on aime
Avec un cœur tout neuf encor :
Il devint un autre moi-même,
Un guide infaillible..., un trésor.

Tous ses conseils par mon enfance
Étaient suivis comme une loi :
Il veillait sur mon innocence ;
Sa foi fortifiait ma foi.

Hélas ! au bout de cinq années,
Il partit !... Mon Dieu, que de pleurs !

Combien d'illusions fanées!
Comme ils souffraient, nos pauvres cœurs!...

Il partit pour les bords de l'Erdre,
Et je cessai d'être joyeux :
Il me semblait, avec lui, perdre
Tout bonheur, tout plaisir..., les cieux...

Il me dit, à la dernière heure,
Quand je le serrai dans mes bras :
— « Comme toi, pauvre ami, je pleure ;
» Prions, ne désespérons pas!

» Nous nous retrouverons sans doute.
» Dans ton âme, une intime voix,
» Comme à moi, doit te dire : — Écoute
» Vous vous verrez bien d'autres fois. —

» Pour moi, je t'en fais la promesse,
» Albert, si tu souffres jamais,
» Dans tes jours d'amère tristesse,
» Rappelle-toi que je t'aimais.....

» Un mot..., et tu verras paraître
» Celui qui te quitte aujourd'hui :
» Tu pourras l'oublier peut-être;
» Il ne t'oublîra jamais, lui! »

Bien des jours je versai des larmes
Sur le départ de Godefroy;
La promenade était sans charmes
Et les jeux sans plaisir pour moi.

Mais le temps qui passe si vite,
Entraîne, en son rapide cours,
Ce qui nous plaît ou nous irrite,
Et nos haines, et nos amours.

Mon cœur, au bout de dix semaines,
Quand il songeait à mon ami,

N'éprouvait que de vagues peines
Et ne souffrait plus qu'à demi.

Je l'aimais pourtant bien encore,
Mais de moins sages compagnons
Donnaient, d'un ton plus matamore,
D'autres conseils, d'autres leçons.

Telle est notre pauvre nature
Que bientôt je n'écoutai qu'eux,
Et je bus à la source impure
Qui coule sur un sol fangeux.

Là l'insensé se désaltère,
Oublieux des chastes plaisirs :
Tous ses pensers sont à la terre,
Et le ciel n'a plus ses désirs.

III

C'était à l'époque fiévreuse
Où la fraude et la trahison
Courbaient une tourbe orageuse
Sous le joug de la déraison;

Où, Babel folle et tyrannique,
Cerveau fumeux et cœur étroit,
Paris chassait du trône antique
L'honneur, la vieillesse et le droit.

Le Roi, suivi de son armée,
Dont il avait lié la main,
A travers la France alarmée,
D'Holy-Rood prenait le chemin.

Dans ce sombre et dernier voyage,
Au milieu de nobles soldats,
Triste et pensif marchait un page,
Qui pleurait et priait tout bas.

Fidèle, il pleurait son vieux maître,
Il priait pour son jeune Roi,
Qu'il ne reverrait plus peut-être :
Ce page, c'était Godefroy.

Mais, lorsque vint l'heure fatale
Et qu'au pays de ses aïeux,
Charles dix, frémissant et pâle,
Adressa ses derniers adieux,

Godefroy, dans un saint délire,
S'écria, tombant à genoux :
— « Oh! partout je vous suivrai, Sire!
» Mon cœur, mon sang, tout est à vous! »

Il baignait de larmes pieuses
Les genoux tremblants du vieillard,
Il joignait ses mains anxieuses,
Il le suppliait du regard...

— « Pauvre page, retourne à terre, »
Dit en soupirant le bon Roi;
» Pourquoi me suivre en Angleterre?
» L'exil serait trop dur pour toi.

» Mon pauvre page, reste en France :
» Va revoir ton père, il est vieux.
» Je l'ai connu, dans mon enfance;
» Je l'aimais bien... il m'aimait mieux.

» Il a besoin de ta jeunesse;
» Sois l'honneur de ses cheveux blancs :
» Raconte-lui qu'à ta tendresse
» J'ai recommandé ses vieux ans!

» Dis-lui qu'il me souvient encore
» De son dévoûment d'autrefois;
» Qu'après la nuit brille l'aurore,
» Et que la palme suit la croix! »

Puis, il baisa le front du page,
Dont les pleurs coulaient à grands flots ;
Et des soldats sur le rivage
Retentirent les longs sanglots...

Le vaisseau part ; le vent se lève ;
La voile fuit dans le lointain.
Le pauvre page sur la grève
Resta seul, le front dans sa main.

Il resta, jusqu'à la nuit sombre,
Le regard fixé sur les mers ;
On l'entendit gémir, dans l'ombre,
En foulant les sables déserts.

Puis, vers la maison paternelle,
Fuyant un pouvoir méprisé,
Retourna le page fidèle,
Pâle, rêveur, le cœur brisé...

Rennes était sur son passage.
Que je fus heureux de le voir !
Il me raconta son voyage ;
Il me parlait d'un vague espoir :

Il se rappelait cette aurore,
Prédite à l'heure du départ :
En France il croyait voir encore
La fleur des lys croître plus tard.

— « Tu reviendras, race proscrite, »
Me disait-il en frémissant ;
« Mais, pour te rappeler plus vite,
» Ah ! s'il ne fallait que mon sang,

» Cher Albert, avec quelle ivresse
» J'irais au-devant de mon sort !
» Le plus beau jour de ma jeunesse
» Serait l'heureux jour de ma mort ! »

Ses grands yeux étaient pleins de flamme,
Et je brûlais de son ardeur;
Mon âme respirait son âme
Et s'élevait à sa hauteur.

O jours d'illusions heureuses,
Espoir pieusement nourri,
Fiers élans, larmes généreuses
Qui couliez au doux nom d'Henri; [1]

Saint orgueil d'une cause sainte,
Saint mépris de l'iniquité,
Que marquaient de leur noble empreinte
L'honneur et la fidélité,

Que votre souvenir me charme!
Comme il est pur, comme il est doux!
Si mes yeux n'avaient qu'une larme,
Ils la réserveraient pour vous.

HIPPOLYTE DE LORGERIL.

(La suite à la prochaine livraison.)

---

[1] Si je n'ai point considéré l'*h*, dans Henri, comme aspiré, j'ai pour autorité la vieille chanson nationale : *Vive Henri quatre....*, dans laquelle l'*e* de *Vive* s'élide. J'ai pensé que *Vive Henri cinq* devait se prononcer comme *Vive Henri quatre*. Il paraît que Molière était de mon avis, puisqu'il dit, dans les *Femmes savantes*: *Et l'hymen d'Henriette...* De son côté, le vieil auteur de la ballade d'*Henriette et Damon* s'exprime ainsi : *Et de tous vos trésors je ne veux qu'Henriette.* — Je sais fort bien que j'ai contre moi l'autorité de Voltaire, assez puissante pour changer l'orthographe et les *aspirations* du passé : il appela son poème : *la Henriade*. On choisira... Pour moi, j'ai choisi : j'aime mieux le passé; j'aime mieux Molière.

MARGUERITE HERBERT

FRAGMENTS D'UNE AUTOBIOGRAPHIE *

Nous faisions tous les jours de longues promenades, mon élève et moi. L'automne, en Bretagne, a des charmes particuliers. On sait que, par une juste compensation, les arbres qui se couvrent de verdure les premiers sont aussi ceux qui perdent le plus tôt leur hâtive parure. Les peupliers, les tilleuls, les bouleaux, et généralement tous les bois blancs, si communs dans le centre de la France, nous offrent au printemps cette précocité charmante, compensée, quelques mois plus tard, par une caducité dont les premières et les plus faibles gelées sont le signal. Parfois même, lorsque les chaleurs de l'été ont été un peu vives, les feuilles trop tendres de ces arbres légers, jaunies et desséchées, se détachent au premier souffle de la brise d'automne. Aussi, le paysage, dans le centre de la France et aux environs de Paris, n'a, pour ainsi dire, point d'âge mûr. Brillante de jeunesse et de fraîcheur, avec ses lilas épanouis, auxquels succèdent l'abondante floraison des marronniers, les hauts panaches des peupliers d'Italie, les légers marabouts des bouleaux mêlés au feuillage glauque des saules, la campagne, dans les grandes plaines du centre, perd de bonne heure la plus grande partie de ses charmes. C'est tout le contraire en Bretagne. La plupart des essences qu'on y cultive ou qui y viennent naturellement, sont tardives et robustes. Les ormeaux, les chênes, les châtaigniers, l'aulne même, qui borde les ruisseaux, se couvrent tardivement de leurs feuillages.

* Voir la livraison d'août, pp. 98-114.

Il y a même quelques espèces de chênes, comme celle qu'on appelle le *chêne doux* ou *tauzin*, dont le bouton laineux et rosé ne s'épanouit guère que vers le mois de juin. Mais le pédoncule de sa feuille est si fortement attaché au branchage, qu'il y reste, jauni et desséché, pendant la plus grande partie de l'hiver. La brise secoue en sifflant ses feuilles bistrées longtemps avant de pouvoir s'en emparer. Ce n'est qu'au moment où elles vont être remplacées par d'autres, qu'obéissant aux lois qui règlent la succession des êtres, elles deviennent enfin le jouet des autans. Toutes les espèces que j'ai énumérées présentent, en automne, une longévité remarquable. Si leur feuillage change de nuances, la forme de l'arbre reste intacte. Le modelé du paysage, si je puis m'exprimer ainsi, ne subit jamais de brusques altérations.

Le bois que j'avais traversé, en arrivant à Coatnox, était une véritable forêt, où l'on rencontrait des arbres magnifiques. Il offrait un but de promenade que j'affectionnais de préférence à tout autre. Le sol en était très-accidenté. Çà et là, des roches schisteuses perçaient la surface du terrain, montrant leurs crêtes violacées constamment inclinées dans le même sens et au même degré. Lorsque la couche de terre qui recouvrait ces petits soulèvements avait trop peu d'épaisseur, il n'y poussait que de légers arbustes. Dans plusieurs endroits, cette aridité était telle que la fougère, l'asphodèle, des mousses et une courte bruyère pouvaient seuls s'accommoder de cette maigre nourriture. C'était dans ces endroits, toujours élevés, que nous allions nous asseoir. Nous y rencontrions ordinairement un banc rustique, d'où l'on apercevait soit de beaux groupes d'arbres, soit des cimes ondulées et fuyantes de futaies, se plongeant dans un vallon, du fond duquel remontait vers l'horizon un autre massif de chênes indiquant un relèvement subit du terrain.

Des rayons lumineux, pénétrant sous les ramées, surtout lorsque le soleil s'abaissait à l'horizon, scintillaient sur les écorces et les troncs noueux, semblables à ces adieux que le soleil couchant, en pénétrant à travers les verrières, adresse pieusement aux colonnes d'un sanctuaire.

Je n'oubliais pas d'emporter dans ces promenades un album, où j'essayais de saisir et de fixer les lignes du paysage. Parfois, je me servais de la gamme un peu indigente d'une boîte de couleurs à l'eau pour reproduire les tons fins et variés de cette nature si forte et si sauvage tout à la fois.

Lorsque le temps s'opposait à nos promenades, je me réfugiais dans la bibliothèque du château. Elle était nombreuse et composée de bons livres. J'y trouvais les principaux ouvrages de nos chroniqueurs et de nos historiens.

Je passais, comme il était convenu, une heure environ, le soir, après dîner, dans le salon avec la comtesse. Quand elle avait des hôtes, on ne s'y occupait ni d'Henriette, ni de moi. Étrangère aux relations des principales familles du pays avec lesquelles Mme de Coatnox avait des rapports de société ou de voisinage, je n'avais point à prendre part à des conversations roulant en général sur des personnes qui m'étaient parfaitement inconnues. J'éprouvais combien est vrai le verset 1er du ch. XI de l'*Imitation*, où il est dit : « Nous pouvons goûter une paix profonde, quand nous nous abstenons de nous occuper des paroles et des actes d'autrui, et en général de ce qui ne nous regarde pas. »

Lorsque, par hasard, il n'y avait aucun étranger, la comtesse m'interrogeait parfois sur les progrès d'Henriette, dont j'eus bientôt un excellent compte à rendre. Rarement elle me parlait de moi-même. Cependant, j'avais trouvé occasion de lui dire que j'étais orpheline, sans aucune fortune, mais que je devais l'éducation que j'avais reçue à une position meilleure, occupée autrefois par ma famille. Satisfaite de ces vagues réponses à ses vagues questions, elle n'avait montré aucune curiosité de nature à inquiéter ma discrétion. Un moyen sûr, d'ailleurs, de détourner la conversation, était de lui demander des nouvelles du comte Hoël. C'était un sujet sur lequel elle aimait tant à s'arrêter, qu'elle oubliait tout le reste, quand elle trouvait l'occasion de s'étendre sur l'élégance, l'esprit et les succès de tout genre de son fils unique. Le comte avait écrit dernièrement d'Italie à sa mère qu'il se proposait de rentrer avant peu en France, et qu'après un court séjour à Paris il viendrait en Bretagne pour les

chasses d'hiver. Vers Noël, il emmènerait à Paris la comtesse pour y passer deux mois environ, selon son habitude. Henriette et moi nous devions achever notre hiver en Bretagne, plongées dans la solitude profonde où le vaste château de Coatnox resterait enseveli jusqu'au printemps. Loin de m'effrayer, cet avenir s'offrait à moi plein de séductions. Robinson dans son île, un ermite de la Thébaïde, Zimmerman lui-même, n'avaient pas un goût plus prononcé pour le silence et la solitude.

Le temps s'écoulait sans qu'aucun incident vînt jeter quelque variété dans la tranquille existence des habitants du château de Coatnox. Un matin, la comtesse nous annonça qu'elle avait reçu une lettre du comte Hoël, lui faisant part de sa prochaine arrivée dans le Morbihan. Il avait l'intention d'inviter ses amis à de grandes chasses. Plusieurs familles très-connues en Bretagne devaient choisir ce moment pour y venir en visite. La comtesse était chargée de faire préparer les nombreux appartements de Coatnox, qui suffiraient à peine à ces invités de la plus haute distinction. Aussitôt que cette nouvelle se fut répandue, chacun s'occupa d'exécuter les ordres donnés par la comtesse. Tous les appartements furent soigneusements frottés et cirés; on époussetait les meubles, on brossait les fauteuils. Les tentures furent mises en place et tous les recoins du château soumis à une sévère inspection. Les domestiques préparèrent leurs grandes livrées. L'argenterie de gala brillait sur les dressoirs. Tous les lustres étaient garnis de bougies et les vases de fleurs. Les voitures de la remise et leurs équipages furent mis en état. Chevaux et meutes étaient exercés chaque jour. Un mouvement et un bruit inaccoutumés animaient la vaste et noble demeure.

Enfin, le comte Hoël arriva, une après-midi. Il me fut impossible de retenir Henriette près de moi. Elle descendit en courant le grand escalier pour aller embrasser son oncle. Elle m'en parlait, d'ailleurs, chaque jour et paraissait l'aimer beaucoup. Remontée quelques instants après, elle me montra une magnifique poupée à la dernière mode. C'était un cadeau du jeune comte.

— « Venez donc voir mon oncle, mademoiselle Herbert, me

dit-elle. Si vous saviez comme il est beau ! Voyez ce qu'il m'a apporté de Paris : dites, n'est-ce pas gentil ? »

— « Je pense que M. votre oncle ne m'a pas demandée, répondis-je ; j'aurai l'honneur de le voir, ce soir, au dîner. Peut-être ne sait-il même pas que j'habite ce château et que vous avez une institutrice ? »

— « Il est vrai, ajouta Henriette, que mon bon oncle ne m'a pas parlé de vous. Mais je suis sûre que lorsqu'il vous connaîtra, il vous aimera beaucoup aussi. »

— « C'est ce que la suite nous apprendra, répondis-je à ce propos d'enfant. »

Je descendis à l'heure ordinaire, un peu avant le second son de la cloche du dîner. En entrant dans le salon, j'aperçus plusieurs jeunes gens : car le comte avait amené deux ou trois amis de Paris et de Rennes, qui devaient passer avec lui une quinzaine à Coatnox, en prenant part aux plaisirs de la saison et surtout à celui de la chasse. Je tenais Henriette par la main, et peut-être n'aurais-je pu, au premier abord, distinguer le comte Hoël, si Henriette, m'attirant vers lui, ne lui avait dit : « Mon bon oncle, voilà Mlle Herbert, que j'aime beaucoup. » Je tremblais qu'elle ne continuât en ajoutant : « Et que vous aimerez beaucoup aussi quand vous la connaîtrez, » lorsque le grand jeune homme auquel elle s'adressait, s'inclinant légèrement, l'interrompit pour m'adresser quelques mots : « C'est une rude tâche, me dit-il, en pressant légèrement la tête d'Henriette entre ses deux mains, que celle dont vous vous êtes chargée, mademoiselle, et je doute que vous parveniez à faire de ce petit lutin une fille sage et rangée. »

— « Les commencements ont été difficiles, repartis-je, mais je ne désespère plus du succès. »

Quelques instants après, on annonça que le dîner était servi. La conversation fut gaie, surtout entre les jeunes gens. On parla beaucoup de Paris et des grandes nouvelles de la province. Je pus recueillir les noms des personnes attendues prochainement à Coatnox. Je dois citer en tête celui du marquis de Lanilys et de sa fille unique, Mlle Gertrude. J'avais déjà beaucoup entendu parler de

cette dernière. Elle passait pour la plus riche, la plus élégante et la plus belle fille de toute l'Armorique. Son père, qui était veuf, habitait la capitale huit mois de l'année, et, le reste du temps, un magnifique château du Finistère. C'était en se rendant à Paris qu'il devait s'arrêter cinq ou six jours à Coatnox. La comtesse avait obtenu cette faveur du père de la séduisante héritière. Il en résulterait, sans doute, que toute la Bretagne marierait avant peu le comte Hoël avec la belle et fière Gertrude ; mais il était facile de deviner que si ce bruit circulait, il ne ferait que devancer et interpréter le vœu le plus cher de la comtesse douairière de Coatnox. Peut-être, ce premier résultat serait-il même considéré par elle comme un succès de sa diplomatie. Plusieurs autres familles distinguées du voisinage, dont j'entendis les noms, devaient venir en visite à la même époque, et il y aurait un moment où le salon verrait réunis un assez grand nombre de jeunes personnes et de jeunes gens de la haute fashion armoricaine.

J'eus le loisir, pendant le dîner, de remarquer le comte Hoël, sans être observée ; car personne, à dire vrai, ne s'occupa de moi. Il était facile de reconnaître en lui le fils de la comtesse douairière. C'était, au point de vue plastique, si je puis dire ainsi, mais sous cet aspect seulement, l'image de sa mère. Le profil surtout reproduisait les mêmes lignes. Cependant, au lieu d'être blond comme elle, il était très-brun. On disait donc généralement qu'il ressemblait à sa mère. Pour moi, je n'en fus pas frappée. Je n'ai jamais trouvé que le modelé d'un visage en caractérisât par-dessus tout l'expression. Ne sommes-nous pas comparables à ces lampes diaphanes, dont la lumière interne peut seule faire ressortir la forme et la beauté ? Que sont le regard et l'expression morale de la face humaine, sinon le pur reflet de l'âme ? Si ce reflet ne rayonne pas à l'extérieur, le vase peut être artistement ciselé, mais l'albâtre reste froid et terne : aucun feu ne le réchauffe ; aucune lueur ne le colore ; rien n'y vit, rien n'y vacille, rien n'y change, et d'avance tout y est éteint. Il me sembla que, sous ce rapport, le comte Hoël différait tout à fait de sa mère. Son regard avait une tout autre expression, et son visage aussi. Quelle en était la signification habi-

tuelle? Que pouvait-on y lire de sincère? C'est ce qu'une plus longue observation me permettrait seule de découvrir. Du reste, il était fort grand, svelte et d'une taille élégante. Comme celles de ses amis, sa toilette et ses manières étaient marquées au coin d'une extrême distinction.

Le dîner achevé, les jeunes gens passèrent bientôt dans la salle de billard. Le choc des billes et le parfum de la feuille havanaise indiquaient suffisamment à quelle double distraction ils consacraient la soirée.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans incident nouveau. Ces messieurs chassaient le jour, et le soir, ils faisaient un whist ou jouaient au billard.

Cependant, de nouveaux hôtes arrivèrent, parmi lesquels on remarquait la famille de Kerdaoulas, qui produisait en bloc ses deux jeunes filles assez gauches; les Ploudaniel, qui n'en amenèrent aussi que deux, mais il y en avait deux autres à la maison; les Coatfrec comptaient cinq frères, dont trois furent présents; les autres étaient au régiment. J'en passe de moins importants. Enfin, une après-midi, la calèche du marquis de Lanilys, avec deux domestiques en grande livrée, une femme de chambre, et, de plus, d'immenses caisses contenant les toilettes de la belle Gertrude, fit son entrée triomphale dans la cour d'honneur. Le hasard m'en rendit témoin. La comtesse, que l'on s'était hâté d'avertir, se tenait majestueusement au haut du perron, tandis que le comte Hoël, ouvrant la portière, offrait sa main à la magnifique Gertrude. Mais elle sauta légèrement à terre, dédaignant fièrement tout appui. Il est vrai que le secours inutile à cette leste personne fut considéré comme très-précieux par son père, le marquis. En effet, ce fut à grand'peine que l'on réussit à extraire lentement de ce véhicule capitonné et clos avec soin un être difforme, mal soutenu par deux jambes grêles, dont deux énormes pieds ne pouvaient racheter par leur monstrueux épatement la faiblesse musculaire. Ce magot, rongé par la goutte, portait sur deux épaules inégales une face grimaçante, où se peignait plus de malice encore que d'esprit. A côté de cette caricature, j'ai hâte de suspendre le portrait en pied de la belle Gertrude, telle que je

l'aperçus en ce moment, et telle que j'eus amplement occasion de la contempler pendant son séjour à Coatnox. Rien n'était exagéré dans la réputation qui l'avait devancée. Sa figure un peu longue, mais d'un ovale charmant, offrait un ensemble formé de traits caractérisés et d'une régularité parfaite. C'était vraiment le type grec, une Junon antique. Son cou, ses épaules, sa taille élevée, sa chevelure brune et ondoyante, ne laissaient rien à désirer. Quelque chose de fier, de serein, et peut-être de dédaigneux, — la majesté l'est toujours un peu, — éclatait dans sa personne. Elle allait droit devant elle et toujours au succès. Sa démarche décelait la force et la souplesse. On devinait, même lorsqu'elle était immobile, qu'elle avait cultivé la gymnastique. Personne ne montait à cheval avec plus de hardiesse, surtout dans une partie de chasse. Elle était même, disait-on, de bon conseil, lorsque, vers le milieu ou la fin d'une poursuite, les piqueurs, incertains sur la direction prise par la bête, prêtaient l'oreille pour recueillir les cris lointains et discordants des chiens et se consultaient pour en interpréter le sens. Habile à discerner les ruses du gibier, elle était capable, au besoin, de remettre sur la voie la meute en défaut. Elle s'était aussi justement acquis, aux bains de mer, sur toute la côte bretonne, la réputation d'une intrépide nageuse. On disait qu'à la place de Héro, elle aurait pu confier, sur la rive opposée, à l'infortuné Léandre la lampe servant de phare et lui épargner, en le faisant elle-même, le dangereux trajet de l'Hellespont; et chacun, bien entendu, aurait voulu être Léandre.

La comtesse de Coatnox entr'ouvrit ses bras pour y recevoir la belle Gertrude, au moment où celle-ci franchissait lestement la dernière marche du perron, suivie par son père, attaché, pour ainsi dire, à la queue de la robe de sa fille, et hissé par le comte Hoël jusqu'à l'entrée du vestibule. L'héritière reçut cordialement le baiser de la douairière, qui semblait dire : « Acceptez la tendresse d'une future belle-mère. » Les nouveaux hôtes, après une courte station dans le grand vestibule, furent conduits dans les appartements d'honneur, qui leur avaient été réservés. Je ne les revis que le soir. Mlle Gertrude de Lanilys, sans avoir eu besoin d'épuiser dès le premier jour les trésors et les surprises des grandes

caisses contenant ses toilettes, éclipsa facilement, je ne dirai pas ses rivales, car elle n'en avait pas, mais toutes celles qui, par leur âge et leur position, se rapprochaient d'elle, mais à un long intervalle, comme dit le poète antique.

Le lendemain était le jour fixé pour une grande chasse dans la forêt de Coatnox, où l'on devait forcer un chevreuil. Le comte Hoël avait monté lui-même, plusieurs jours de suite, pour en assouplir les allures, un cheval anglais, qu'il destinait à Mlle de Lanilys. La douairière n'avait pas manqué de porter ce fait à la connaissance de la belle Gertrude. Aussitôt après déjeuner, les chasseurs, en habit rouge, culotte de peau de daim, et en bottes à retroussis, montèrent à cheval, précédés des piqueurs et d'une nombreuse meute. Mlle Gertrude avait revêtu, ce jour-là, un habit de cheval à la dernière mode. Elle marchait au pas, près du comte Hoël. La brise, un peu froide, colorait ses joues, en lutinant son grand voile vert flottant derrière elle. Elle était suivie de plusieurs jeunes personnes à cheval et des jeunes chasseurs. Le cortége était terminé par deux calèches, où se trouvaient relégués la douairière, le marquis de Lanilys, en un mot, tout l'arrière-ban des hôtes du château. Henriette et moi nous suivions à pied (on n'avait guère songé à nous), un sentier plus court, qui devait nous conduire directement au rendez-vous. Henriette se faisait une fête de voir les chiens, et peut-être la bête, d'entendre les fanfares, et de jouir d'un spectacle où son oncle et les belles dames paraîtraient dans tout leur éclat.

On ne tarda pas à lancer un chevreuil, qui, traversant les fourrés, gagna les parties hautes de la forêt. Du rond-point où aboutissaient toutes les lignes, nous apercevions, de temps à autre, la chasse traversant l'extrémité de ces rayons. Presque aussitôt après ces rapides apparitions, nous distinguions une écuyère au voile flottant, qui, accompagnée d'un cavalier vêtu d'écarlate, suivait hardiment la meute hurlant déjà sous bois. C'était l'infatigable Gertrude qui, suivie du comte Hoël, serrait de près les limiers ameutés sur la piste du chevreuil. De temps à autre, les piqueurs ou les chasseurs eux-mêmes sonnaient une fanfare, qui, pour une oreille exercée, signifiait, ou que l'animal venait de paraître, ou que ses

ruses avaient réussi à mettre les chiens en défaut; les échos de la forêt répétaient ces notes habilement cadencées, ou plutôt chevrotées, d'après des principes plus conformes aux prescriptions cynégétiques qu'aux lois de l'harmonie. Mais il faut à ces rudes plaisirs un rude accompagnement, et l'on comprend, d'ailleurs, que cette musique, reléguée à Paris dans les entresols des marchands de vin dont elle fait trembler les vitres, s'adoucisse singulièrement une fois mariée aux brises de la forêt, à laquelle elle annonce un grand jour de fête, en pénétrant dans ses plus solitaires et profondes retraites.

Enfin, après une fuite inutile de trois heures, le chevreuil, à bout de ruses et de forces, s'abattit au beau milieu d'une des lignes de la forêt, et, malgré ses larmes, — car le chevreuil, dit-on, en verse comme le cerf, — il allait être dévoré par la meute, lorsque Mlle de Lanilys, accompagnée du comte Hoël et suivie de plusieurs valets de chiens, arriva à temps, non pas pour lui sauver la vie, car lorsqu'il s'arrête c'est pour mourir, mais pour empêcher que la pauvre bête ne fût à l'instant même déchirée en lambeaux. Un formidable hallali, sonné par tous les cors, annonça la prise de l'animal. Les calèches, les cavaliers et les piétons se dirigèrent vers le point signalé par la funèbre fanfare, et, un instant après, le comte Hoël, descendant de cheval, présentait, le chapeau à la main, à Mlle de Lanilys le pied droit du pauvre animal dont elle avait obstinément suivi la trace jusqu'à son trépas.

Chaque journée avait sa destination particulière. Le lendemain, les dames, je ne parle pas des vieilles, montèrent à cheval, accompagnées des jeunes cavaliers, pour aller visiter, à quelque distance, des ruines pittoresques et des monuments druidiques. Henriette et moi nous restâmes à la maison.

La soirée suivante devait être consacrée à une représentation scénique. On avait construit, à l'extrémité du grand salon, un petit théâtre, formé de paravents et de draperies, et la société, divisée en deux bandes, devait y jouer successivement deux charades. Il n'y avait de rôle ni pour mon élève, ni pour moi. Mais on nous avait permis, — c'était une grande fête pour Henriette, — d'assister

à la représentation, et même, s'il y avait lieu, de risquer notre interprétation de la charade.

Le comte Hoël et la belle Gertrude faisaient partie de la même bande. Ce fut l'autre qui commença. Le jeu des acteurs fut assez médiocre. Le mot était *Pan-talon*. Il est facile de deviner de quelle manière on le mit en scène. Ce fut d'abord le dieu Pan, enguirlandé de fleurs depuis les pieds jusqu'à la tête, jouant de la flûte — et cette flûte n'était pas même celle de Pan, car personne ne savait s'en servir. Au second acte, ce fut Achille enfant (un mannequin), trempé dans les eaux du Styx, un cuvier rempli d'eau, et resté vulnérable au talon, qui seul n'avait pas été immergé. Enfin, on reproduisit, pour le tout, la scène si connue du *Ci-devant jeune homme*, où les successeurs de Potier essaient le fameux vêtement qu'ils *n'accepteront pas, s'ils peuvent y entrer*. Scène risible, fort bien jouée dans la coulisse par un des Coatfrec, dont le dialogue avec le tailleur, resté sur la scène, dérida tout à fait l'assemblée. Quant au mot, il était sur toutes les lèvres, lorsque le jeune Coatfrec, gros garçon tout rond, fort et gai, sortit de la coulisse, après avoir rétabli sa toilette, tenant à la main le vêtement neuf, déchiré à la suite des vains efforts qu'il avait faits pour le passer, vêtement déclaré néanmoins parfait et d'une forme irréprochable.

Cette première charade jouée, les spectateurs devinrent acteurs à leur tour.

On vit bientôt paraître sur la scène un jeune Daoulas, le plus maigre et le plus grand des visiteurs. Il était revêtu d'une armure complète et accompagné d'un écuyer. On avait choisi, pour ce dernier rôle, le plus court et le plus replet de la bande. Au lieu d'une armure, il portait le costume d'un paysan espagnol. Le chevalier parla en termes emphatiques de son dévouement à la princesse du Toboso, en l'honneur de laquelle il était prêt à combattre. Je n'en dirai pas plus long. Dès les premiers mots, tout le monde devina que c'était Don Quichotte qu'on voulait mettre en scène, accompagné de son fidèle compagnon Sancho Pança. Cela ne suffisait pas pour donner le mot, et chacun attendit le second acte, avant de risquer une interprétation qui n'avait pas encore de base suffisante.

Le second acte vint ensuite. Je savais, — car toutes les scènes avaient été préparées d'avance, et chaque parti avait fait des répétions secrètes, — qu'un splendide costume avait été ajusté pour la belle Gertrude, qui devait paraître ici dans tout son éclat. La comtesse de Coatnox, disait-on, avait mis son écrin au service de sa future belle-fille. C'était le secret de la comédie, et, bien qu'on ignorât quel rôle était destiné à Mlle de Lanilys, tout le monde prévoyait qu'il serait magnifique, et choisi de façon à faire valoir la beauté et la grâce de la noble actrice.

Lorsque le rideau se leva, la scène était occupée par quatre acteurs principaux et par deux groupes, disposés à droite et à gauche, représentant évidemment un chœur antique, celui, par exemple, que Racine a placé dans ses tragédies d'*Athalie* et d'*Esther*. Il me sembla même, au premier coup d'œil, que la scène offerte à nos regards devait être empruntée à cette dernière tragédie. Sur un trône on voyait assis le comte Hoël, la tête couverte de la tiare persane. Seulement, cet ornement ne sortait pas du trésor royal de Suse, et je reconnus en lui un cylindre de carton, sur lequel on avait collé du papier doré. Çà et là, toutefois, étincelaient des diamants empruntés à la comtesse douairière. Sur une longue robe persane à fond blanc et bordée de dessins asiatiques, Assuérus, — car c'était bien lui, — avait jeté une draperie bleue, gracieusement relevée sur l'épaule droite. Une fausse barbe, régulièrement tuyautée à la mode des rois persans que l'on voit au musée du Louvre, achevait de donner au jeune comte la physionomie sévère d'un descendant du grand Cyrus. Le second personnage en importance était la belle Gertrude elle-même. Elle portait une robe d'étoffe blanche, drapée à l'antique, agrafée sur l'épaule gauche par un magnifique diamant monté en broche, et de son épaule droite descendait en sautoir une large écharpe rose qu'elle soutenait de sa main gauche. Un long voile blanc, maintenu par un cercle d'or, retombait derrière elle jusqu'à terre. Une aigrette de diamants scintillait sur sa tête. Un murmure d'admiration accueillit cette gracieuse et majestueuse Esther, — car nous devinâmes tous que tel était son nom. Une jeune suivante l'accompagnait. Un courtisan, un

ministre, Aman, puisqu'il le faut dire, complétait la mise en scène. Assuérus, — et, dès le premier vers, nous comprîmes qu'il s'agissait de reproduire la scène première du cinquième acte d'une tragédie que tout le monde sait par cœur, — dit fort bien :

Oui, vos moindres discours ont des grâces secrètes ;
Une noble pudeur à tout ce que vous faites
Donne un prix que n'ont point ni la pourpre ni l'or.
Quel climat renfermait un si rare trésor?
(*Applaudissements*).

.....

Mais dites promptement ce que vous demandez.
Tous vos désirs, Esther, vous seront accordés;
Dussiez-vous, je l'ai dit et veux bien le redire,
Demander la moitié de ce puissant empire.

La diction d'Esther serait-elle à la hauteur de son rôle? Aurait-elle l'esprit comme elle avait le physique de l'emploi? Voilà ce que je me demandais et ce que d'autres spectateurs, sans doute, désiraient aussi savoir? Ce fut donc au milieu d'un profond silence que la jeune actrice répliqua, avec une parfaite dignité et une prononciation d'une irréprochable pureté :

Je ne m'égare point dans ces vastes désirs.
Mais, puisqu'il faut enfin expliquer mes soupirs,
Puisque mon roi lui-même à parler me convie,

(et ici, avec quelle noblesse, la tête relevée, les bras tendus vers le roi, elle tomba lentement aux genoux d'Assuérus! Tout l'auditoire comprit que les exercices gymnastiques auxquels Mlle de Lanilys s'était livrée, et qui avaient donné à tous ses mouvements une admirable souplesse, lui avaient été dans ce moment d'un très-grand secours).

J'ose vous implorer, et pour ma propre vie,
Et pour les tristes jours d'un peuple infortuné,
Qu'à périr avec moi vous avez condamné.

Un ou deux harmonieux sanglots dramatiques, modulés à la façon de Mlle Rachel, entrecoupèrent ces trois vers.

Enfin, lorsque, peu après, Assuérus eut prononcé le fameux :

Parlez, Esther, relevée par le roi même, commença cette admirable tirade :

.... O Dieu, confonds l'audace et l'imposture !

Puis, continuant :

Ce Dieu, maître absolu de la terre et des cieux,
N'est point tel que l'erreur le figure à vos yeux :
L'Éternel est son nom; le monde est son ouvrage.
Il entend les soupirs de l'humble qu'on outrage,
Juge tous les mortels avec d'égales lois,
Et du haut de son trône interroge les rois..., etc.

Les quatre-vingt-dix vers que Racine a mis dans la bouche d'Esther, et qui ne sont interrompus que par deux vers prononcés par Aman, et deux interjections d'Assuérus, furent déclamés d'une manière digne de cette poésie sublime. A mesure surtout qu'Esther, reprenant de l'assurance, se livrait à d'énergiques accusations contre Aman, « ce Scythe impitoyable, » et le peignait *de meurtres* remplissant l'*univers étonné*, sa voix, d'abord suppliante, prenait l'ampleur et le timbre convenables à cette courageuse dénonciation. Puis, nuançant sa diction avec autant d'art que d'à-propos, elle radoucissait sa voix pour raconter les malheurs de sa famille, descendant du sang infortuné de notre premier roi, « et représenter son oncle Mardochée, refusant de fléchir les genoux devant Aman, usurpateur des hommages qui n'étaient dus qu'à Assuérus lui-même. Mais la scène deuxième, qui termina la représentation, fut peut-être celle où, dans les six vers adressés à Aman, Mlle de Lanilys révéla le plus complétement la nature de son talent. Cette imprécation fut dite avec une hauteur, une virulence telles, que tout l'auditoire frémit d'épouvante à ces vers :

Misérable ! le Dieu vengeur de l'innocence,
Tout prêt à te juger, tient déjà sa balance !
Bientôt ton juste arrêt te sera prononcé.
Tremble : son jour approche, et ton règne est passé.

Tout le monde comprit, à la plénitude sonore de l'organe, aux éclairs brillants qui s'échappaient de ce regard terrible, à ce bras raidi, à ce doigt indicateur tendu vers le coupable, à ces attitudes dignes de la Némésis antique, que les grands rôles tragiques, tels

que celui d'Athalie ou de Clytemnestre, auraient encore mieux convenu à la majestueuse Gertrude que celui de la belle captive, élevée sur le trône de Suse par les séductions « de ses grâces secrètes. »

Des applaudissements unanimes accueillirent la fin de la scène cinquième, qui terminait la représentation du second mot de la charade ; car je dois ajouter que le chœur n'était présent que pour le coup d'œil, et qu'il resta complétement muet. Mais il avait du moins servi à produire sur la scène un certain nombre de jeunes personnes élégamment costumées en Juives, et parmi ces comparses, il y en avait qui, persuadées de la haute importance de leur rôle, n'auraient pas consenti facilement à céder leur place à d'autres.

Le mot entier fut joué assez obscurément et surtout d'une façon fort peu intelligible. La décoration était insuffisante. Tout ce que l'on put comprendre, c'est qu'une population anglaise, privée de sa représentation au parlement, s'assemblait tumultueusement sur une place publique pour demander qu'on lui accordât ce droit. C'était un meeting, une sorte d'émeute.

Comme il avait été convenu dans le programme général que l'on pourrait choisir, si on le désirait, des noms de villes importantes, de grands hommes, etc., je jugeai que le mot de celle-ci était : Manchester, décomposé tant bien que mal en Manche, Don Quichotte, chevalier de la Manche, et Esther, et que la réunion tumultueuse des habitants de la ville anglaise n'était qu'un meeting monstre, qui avait été réuni à Manchester, à l'époque où cette ville, d'une création récente, désirant profiter du bill de réforme, sollicitait une représentation digne de son importance industrielle. Je me gardai de faire part de mon interprétation jusqu'à ce que chacun, ayant avoué son embarras, je dis le mot à l'oreille d'une de mes voisines, qui divulgua aussitôt ma confidence. J'eus donc l'honneur d'avoir évité à la bande spectatrice l'échec consistant à jeter définitivement, comme dit Mme de Sévigné, « sa langue aux chiens. »

Js DE L'AUNAY.

(La suite à la prochaine livraison.)

LETTRES BRETONNES

—

II *

M. DE CARNÉ ET LA CONSPIRATION DE PONTCALLEC

—

A Monsieur Corentin Abgrall, négociant à Paris, rue aux Ours.

Donc, Monsieur, vous insistez pour me faire reprendre l'examen de l'ouvrage de M. de Carné, du moins en ce qui touche l'histoire de la conspiration de Pontcallec.

En vain je me suis réfugié au bout du monde, dans un ermitage d'où je ne vois guère que la mer, le ciel, et les rochers de nos falaises, à l'ombre desquels il fait si bon — par cette chaleur accablante — se coucher sur le midi pour humer la brise marine. Vos lettres viennent me relancer jusque-là. J'ai beau vous dire que j'étouffe et que c'est maintènant pour un honnête homme une occupation très-suffisante de chercher un peu d'air respirable. — Justement, m'écrivez-vous, il ne s'agit pas de respirer, mais de finir ce que vous avez commencé. — Et chaque semaine régulièrement vous me renouvelez, sous un timbre de vingt centimes, la terrible adjuration du trappiste : *Frère, il faut finir !*

Finissons donc, s'il le faut, ou du moins essayons-le. Mais je vous avertis d'abord que je serai, presque forcément, tout à la fois trop court et trop long : trop long pour une lettre, trop court pour

* Voir la livraison de juillet, pp. 42-64.

une discussion. Au surplus, vous le savez bien, ce n'est point ici une dissertation ni une narration suivie ; sous peu, je l'espère, je pourrai reprendre, dans un récit corrigé, augmenté et aussi complet que possible, cette histoire si curieuse des troubles de Bretagne sous la régence, de 1717 à 1720. Aujourd'hui, de vous à moi, il s'agit seulement de défendre, au courant de la plume, contre les conclusions et appréciations de M. de Carné, celles que j'avais formulées, il y a dix ans, en esquissant dans la *Revue de Bretagne* l'histoire de la conspiration de Pontcallec.

Les miennes, vous ne l'ignorez pas, étaient très-favorables aux conjurés ; j'allais même, s'il m'en souvient, jusqu'à donner aux quatre gentilshommes décapités en 1720 le titre de martyrs, mot qu'on m'a reproché, peut-être avec raison, car c'est là un de ces grands noms dont il convient d'user sobrement. Mais, à part ce mot, — en dépit de la faiblesse ou de la maladresse de ses moyens, en dépit aussi de certaines défaillances individuelles, trop ordinaires en de telles circonstances — j'ai affirmé, je maintiens que la conjuration bretonne, prise dans son ensemble et dans son inspiration incontestable, n'eut qu'un but : conserver à la Bretagne les libertés politiques et administratives garanties par l'union de 1532, par le contrat synallagmatique passé à chaque tenue d'États entre la couronne et la province, et pourtant violées outrageusement et menacées d'une ruine complète (en 1717 et 18) par le commandant de la province et les ministres du régent. Fondée sur un droit certain, je maintiens que la conjuration était légitime dans sa cause et dans son but, et que si les moyens en demeurent discutables, ce n'est pas au point de vue de la justice, mais à celui de l'habileté et du résultat.

M. de Carné au contraire : je ne connais pas d'auteur breton qui ait maltraité autant que lui nos pauvres conjurés bretons de 1720. Pour lui, « la conspiration de Pontcallec se résume dans un rêve » caressé par quelques esprits ardents qui, dans les griefs de la » province, *entrevirent un moyen de grossir leur importance per-* » *sonnelle... de jouer au conseil de guerre* et de donner des mots » d'ordre. » (*États de Bretagne*, II, p. 55.)

Ailleurs, c'est « une conspiration *insensée* » (p. 31), « une entre-» prise *extravagante dont le succès n'aurait profité qu'aux projets* » *d'Albéroni* » (p. 56), dont aussi apparemment les chefs n'étaient que des idiots, car M. de Carné nous les montre « réparant les » brèches de leurs vieux castels » en gens « qui croyaient possible, » malgré Vauban, de se défendre derrière les fortifications du » moyen-âge *contre des régiments de ligne servis par une bonne* » *artillerie* » (p. 51). Imagination grotesque, que notre auteur leur prête gratuitement ; car s'il y eut quelques gentilshommes à se fortifier dans leurs châteaux, ce fut uniquement — les documents nous l'attestent — pour se mettre à l'abri d'un coup de main, pour échapper aux archers de la maréchaussée chargés de les venir arrêter en vertu de lettres de cachet, nullement pour soutenir un siége en règle contre la ligne et l'artillerie. Et de fait, comment une pareille idée aurait-elle pu venir à des hommes qui avaient presque tous servi comme officiers dans l'armée française, pendant les grandes guerres de Louis XIV, au temps même de Vauban, qui connaissaient par conséquent mieux que personne toute la puissance du canon et de la tactique régulière? Si M. de Carné y avait seulement réfléchi, il se serait épargné une assertion, dont le ridicule n'est pas pour ceux à qui il a voulu l'infliger.

Contre eux d'ailleurs il a d'autres griefs : il les dénonce formellement comme « les *complices de l'étranger* » ayant « donné leur » concours aux visées ambitieuses d'Élisabeth Farnèse et d'Albé-» roni » (p. 62, 63). Aussi ne voit-il en eux que des *coupables*, à peine dignes du bénéfice des circonstances atténuantes (p. 72), et s'il n'approuve pas de tout point la création du tribunal d'exception — la chambre royale de Nantes — institué en violation des lois et franchises de la Bretagne tout exprès pour frapper les conjurés, du moins admet-il (p. 61) cette création comme utile « afin de *rassurer l'opinion* » (!)

Mais voici le dernier coup, le plus inattendu. Jusqu'ici, les adversaires des conjurés de 1720 — Lémontey lui-même — leur avaient du moins laissé le mérite d'avoir tellement quellement défendu la cause de la liberté bretonne. — Erreur, erreur! dit M. de Carné,

« *ils la compromirent gravement* » (p. 71); bien plus, ils firent « dans tout le royaume *un tort immense* à la cause des libertés » provinciales, » et en ce qui touche la Bretagne, « *durant plus* » *de quinze ans*, à la suite de la crise de 1720, *la vie politique y* » *fut à peu près interrompue*, » le tout par la faute de la conspiration de Pontcallec. C'est là ce que M. de Carné appelle « un côté » de cette affaire qui n'a jamais été mis en relief » (p. 72). Je le crois. Aussi s'efforce-t-il d'établir entre la conjuration proprement dite et la résistance légale dont elle avait été précédée dans le Parlement et dans les Etats de Dinan, un fossé infranchissable; rien de commun, selon lui, entre ces deux choses; à la résistance légale il prodigue l'éloge, à la conjuration le blâme : « Gar- » dons-nous bien, s'écrie-t-il, gardons-nous de confondre *les* » *justes revendications de la Bretagne* avec *une entreprise extrava-* » *gante* dont le succès n'aurait profité qu'aux projets d'Albéroni » (p. 56). Assertion qu'il répète sous diverses formes en plus de vingt endroits, comme un axiôme qui peut se passer de preuves, à partir de la p. 36 de son second volume, — mais qu'il avait pris le soin de réfuter lui-même à la p. 35.

Il vient de rapporter les insolences, les violences odieuses du commandant Montesquiou aux Etats de Dinan (1717-1718) contre les droits et les représentants de la Bretagne, et il ajoute : « De » telles *imprudences*[1] ne se commettent point impunément *en un* » *pays qui a conservé quelque respect de lui-même*. Aussi la noblesse, » désespérant de sauver les libertés de la province par une loyale » entente avec la couronne, se trouva-t-elle amenée à chercher » une force nouvelle dans le principe d'association, puissante mais » périlleuse ressource des opprimés. Si les franchises administra- » tives et financières de la Bretagne avaient eu leur complément » naturel dans les libertés politiques[2] qui en sont inséparables,

[1] Ce mot est faible.

[2] M. de Carné se trompe peut-être ici sur l'épithète : ce qui manquait à la Bretagne, c'était moins les libertés *politiques* que la garantie des libertés individuelles. Si, contre tous les droits de la province, le pouvoir royal n'avait pas pu, par une simple lettre de cachet, jeter en prison, en exil ou hors de l'assemblée des Etats, les défenseurs des libertés nationales, la résistance légale des Bretons aurait été invincible.

» l'association, *si légitimement provoquée par les violences du com-*
» *mandant*, se serait établie et maintenue à la clarté du jour *sans*
» *passer de la résistance légale à la conspiration. Mais il n'en pou-*
» *vait être ainsi* dans un pays où il n'existait aucun organe de la
» pensée publique, et à une époque où le système des lettres de
» cachet plaçait 24 millions d'hommes sous la main d'un ministre. »
(*Etats de Bretagne*, II, p. 35.)

Impossible de mieux dire et de raisonner plus juste. Car la résistance légale n'ayant pu être brisée que par les procédés les plus violents de l'arbitraire, c'est-à-dire par la suppression des opposants chassés du Parlement ou des Etats, jetés en exil ou en prison au moyen de lettres de cachet, et le maréchal se déclarant résolu à étouffer de même toute opposition légale sous quelque forme qu'elle se montrât, il ne restait aux Bretons qu'un de ces deux partis à prendre : ou courber la tête sous le despotisme et déserter tout à fait la cause des libertés bretonnes; ou continuer de les défendre contre les illégalités, les violences de l'arbitraire, en recourant aux voies extra-légales jusques et y compris la violence, s'il en était besoin. C'est ce que M. de Carné a bien compris et exprimé parfaitement dans la page qu'on vient de citer; il le dit en propres termes : les violences de Montesquiou contre la résistance légale des Bretons devaient amener forcément, *en un pays qui avait conservé quelque respect de lui-même*, l'acte d'association pour la défense des libertés bretonnes, association que notre auteur proclame *légitime*, qu'il loue et qu'il glorifie, ainsi que la résistance légale; puis il ajoute que le système des lettres de cachet ne permettait pas à cette association légitime de s'établir, de se maintenir, *sans passer de la résistance légale à la conspiration.*

D'où cette triple conclusion : 1° que la conspiration bretonne était, *en un pays qui se respecte*, une conséquence forcée de la résistance légale et de l'acte d'association; 2° que si la résistance légale et l'association sont admises pour légitimes, comme M. de Carné n'en fait pas doute, la conspiration doit l'être aussi au même titre; 3° enfin, qu'avant de prodiguer aux conjurés les blâmes et les invectives que j'ai rapportés ci-dessus, M. de Carné eût bien fait

de se mettre d'accord avec lui-même, avec la logique des situations et la vérité des faits.

Mais, dira-t-on, ce qu'on incrimine, ce n'est pas le principe même de la conspiration, ce sont ses moyens, surtout ces secours tirés d'Espagne, qui, même avant le livre de M. de Carné, avaient fait dire à un *sévère* magistrat que « l'on ne parviendra jamais à laver ces prétendus patriotes (les conjurés bretons de 1720) du reproche *d'avoir livré leur pays à l'étranger.* »

Je conçois chez un substitut ce style de réquisitoire; j'aimerais mieux une discussion sérieuse de la question. Or la question est celle-ci : un contrat bilatéral oblige-t-il également les deux parties? ou bien l'un des contractants peut-il, parce qu'il est le plus fort, se délier de ses engagements sans délier l'autre? En deux mots, le droit est-il, oui ou non, le même pour les forts et pour les faibles? Voilà toute la question à soumettre aux studieuses méditations de notre magistrature, — et si, depuis qu'elle s'en sert, la vieille Thémis n'a pas faussé ses balances, cette question est bien aisée à résoudre.

En effet, le traité d'union de la Bretagne à la France en 1532 avait tout le caractère d'un contrat : la province avait mis à cette union certaines conditions obligatoires, entre autres le libre vote de l'impôt par l'assemblée de ses Etats et le respect de ses juridictions; ces conditions, la couronne les avait acceptées, et elle renouvelait cette acceptation à chaque tenue d'Etats dans un acte solennel appelé précisément le *Contrat de la province.* Or, en 1717-1718, le représentant direct et le plus élevé de la couronne, le commandant de Montesquiou, avec l'assentiment des ministres, avait, de la manière la plus flagrante, violé ces conditions par des attentats étranges contre la liberté des Etats, par des impôts rétablis contre leurs décisions, par l'abus vraiment énorme des lettres de cachet. Pour prévenir ou réprimer ces violations les Bretons avaient en vain usé de toutes les voies légales, et le maréchal annonçait de nouvelles entreprises qui devaient cette fois ruiner définitivement les franchises de la province et l'assemblée des Etats.

Donc le pacte d'union était brisé, — brisé par la France. En se

déliant de ses obligations, la couronne avait délié la province; entre elles il n'y avait plus d'autre lien que celui d'oppresseur à opprimé, celui qui rive aujourd'hui l'Irlande à l'Angleterre, la Pologne à la Russie, naguère encore la Belgique à la Hollande. Mais, en droit et en justice, les Bretons n'étaient plus sujets du Roi, ils se trouvaient restitués à leur indépendance d'avant 1532, d'avant même le mariage de la duchesse Anne. Dès lors l'étranger, pour eux, c'était aussi bien la France que l'Espagne ou l'Angleterre, avec cette différence que la France c'était l'étranger oppresseur, et que l'Espagne pouvait être l'étranger libérateur.

A-t-on jamais fait un crime à la Pologne d'appeler contre ses tyrans l'intervention de l'Europe, aux Belges d'avoir usé contre la Hollande du secours des armes françaises, ou à notre duchesse Anne de s'être alliée à l'Allemagne, à l'Espagne, à l'Angleterre, pour résister à la France? Donc, le pacte d'union une fois brisé — brisé par la France — les Bretons de 1719 qui voulaient reconquérir la liberté de leur patrie n'avaient à prendre conseil que d'eux-mêmes et de l'intérêt de la Bretagne; quant aux alliances, ils avaient tout droit de choisir, aussi bien celle de l'Espagne que toute autre.

Tant qu'il y aura au monde quelque logique, voilà la vérité, — et je défie de produire contre elle un argument qui tienne sur ses jambes.

Quant au reproche banal d'avoir livré leur pays à l'étranger, il serait bien temps d'en faire grâce aux conjurés bretons; sans quoi ces déclamations, de simplement ridicules, deviendront odieuses, car sous ce faux vernis de patriotisme chacun verra aisément percer l'effronté mépris du droit, l'immorale apologie de la force brute.

Si l'alliance des conjurés avec l'Espagne n'est vraiment pas attaquable au point de vue du droit, il en est tout autrement au point de vue de l'utilité et du résultat. Je n'y saurais voir un crime, j'y vois une faute, et même une faute capitale. Ce qui nous mène directement à l'examen de cette question essentielle : la conjuration bretonne pouvait-elle réussir? par quels moyens?

Sur la première partie de cette question, M. de Carné, après Lémontey, tient pour la négative, ce qui le dispense d'examiner la seconde, et qui, en revanche, l'autorise à qualifier la conjuration de folie, d'extravagance, d'ineptie, etc. Suivant son habitude, il est vrai, il affirme plus qu'il ne prouve; la conjuration de 1719 a été mal conduite, elle a échoué, donc il était impossible qu'elle réussît. C'est là tout son raisonnement, s'il y en a un. Mais cela ne suffit pas; que d'échecs se seraient changés en succès avec un peu plus de prudence, d'audace ou de savoir-faire!

Que la conjuration bretonne ne fût pas de ces entreprises dont le succès semble à première vue certain, — j'en suis persuadé. Mais qu'elle fût de ces témérités sans issue, sans autre chance possible qu'une catastrophe, dont les sages même hardis se détournent avec dédain et qui ne peuvent séduire que des fous, — je le nie énergiquement.

La conjuration bretonne, considérée dans son principe, dans son but, comme une revendication armée des libertés de la province, était certes une entreprise audacieuse, téméraire même, je l'avoue, mais qui pouvait aisément se traduire en une lutte des plus sérieuses et même — plus difficilement — réussir, à une condition : condition que les plus habiles des chefs entrevirent, dont ils comprirent la puissance, mais dont les autres s'effrayèrent, et qui, malgré quelques tentatives, ne fut pas réalisée.

Cette condition, c'était de faire appel aux masses, et — si l'on me permet un néologisme qui rend très-bien ma pensée — de *démocratiser* l'insurrection.

Mais, nous dit M. de Carné, vous rêvez : « il était impossible de » soulever une population inerte et désarmée, en présence de gar- » nisons nombreuses, pour des questions qui n'intéressaient les » masses ni dans les choses de la conscience, *ni dans celles de la* » *vie usuelle.* » (P. 47-48).

M. de Carné oublie ici que ce qui touche le plus les masses *dans la vie usuelle,* c'est-à-dire dans leurs intérêts matériels, c'est l'impôt. Il oublie ce que lui-même nous dit ailleurs, ce que l'histoire nous crie par toutes ses voix, je veux dire la misère du

peuple, saigné à blanc par les énormes impôts dont le règne de Louis XIV accabla la France et que la régence accrut encore. Il oublie qu'en 1675 cette misère du peuple, cet excès d'impôts avaient déjà excité dans notre province un soulèvement formidable, et que depuis lors les impôts et la misère n'avaient fait que s'aggraver; capitation, entrées, dixièmes, quatre sols pour livre, taxes municipales et bien d'autres s'étaient ajoutés au faix déjà insupportable des charges publiques, — et vous croyez que quand la noblesse de Bretagne serait venue proposer au peuple de l'aider à se délivrer de ce joug sous lequel il agonisait, de diminuer de moitié toutes ces taxes, de lui donner à moitié prix vin, cidre et tabac, — vous croyez qu'un tel appel n'eût pas eu d'écho ! C'est impossible.

M. de Carné avoue lui-même (p. 51) que là où ils étaient soutenus par les gentilshommes « les paysans trouvaient fort commode de refuser l'impôt. » Ce refus de l'impôt semblait alors si facile à organiser qu'il était, depuis le commencement de 1718, la constante préoccupation et comme le cauchemar et du maréchal et de l'intendant; j'en ai cité plus d'une preuve. Au reste, on a mieux que des appréciations et des conjectures. Voici des faits caractéristiques, propres à ne laisser aucun doute sur la sympathie universelle qui eût accueilli dans notre province une croisade contre les exactions du fisc.

D'abord, dans l'opinion populaire, il existait alors un courant merveilleusement favorable à l'insurrection. Le peuple craignait une disette et commençait déjà à se livrer aux agitations que cette crainte engendre toujours dans les masses. Le 28 mai 1719, la cherté des grains et leur accaparement prétendu causa à Lamballe une émeute grave, qui dura plusieurs jours [1]; et justement dans le même temps, la même cause produisit à Vitré les mêmes effets, avec une persistance qui renouvelait périodiquement la sédition à chaque jour de marché [2].

En Basse-Bretagne c'était mieux : au centre de la péninsule,

[1] Registres secrets du Parlement de Bretagne, séance du 3 juin 1719 (ms. de la Biblioth. de Rennes).

[2] *Ibid.*, séance du 7 juin 1719.

entre la chaîne du Mené et les montagnes Noires, il y avait, dans un pays perdu, presque inaccessible, tout un groupe de paroisses (entre autres Bothoa, Laniscat et Cléguérec) formant une population de 15 à 20,000 âmes, qui depuis plusieurs années ne payait ni dixièmes ni capitation, et prétendait désormais ne rien payer du tout. Il fallut pour les réduire envoyer dans ce canton, vers la mi-juin, un régiment de cuirassiers et plusieurs compagnies d'infanterie ; surpris par cette invasion et n'étant soutenus de personne, les paysans payèrent, mais payèrent la rage au cœur, en se promettant bien de mieux prendre leurs mesures et de faire, à la première occasion, une vigoureuse résistance [1].

A Vitré encore, le 2 juillet, le receveur des droits de la *traite domaniale* étant venu pour faire sa recette et descendu « à l'auberge » du Chêne-Vert, aussitôt une populace mutinée entoura la mai- » son, disant hautement qu'ils vouloient mettre en pièces tous ces » maltôtiers, qu'ils ne payeroient aucun droit et que c'étoit autant » de voleries [2]. »

Dans l'évêché de Nantes, spécialement dans la presqu'île guérandaise, du Croisic à Blain et la Roche-Bernard, le refus d'impôt se développa si bien depuis la mi-juin jusque vers la fin de juillet, qu'à cette date l'autorité se vit contrainte de renoncer à en faire le recouvrement jusqu'à nouvel ordre. Voyez ce que j'ai déjà dit là-dessus en 1858, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* (t. III, p. 316-318), à quoi je pourrais ajouter aisément de nouveaux détails.

Mais les faits que je viens de rappeler ou de produire suffisent à prouver qu'en l'an 1719, spécialement de mai à août, il existait dans toute la province une irritation profonde contre les excès du fisc, colère sourde mais formidable, effervescence contenue à

[1] Voy. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1re série, t. III, p. 315-316; et aux *Arch. de l'Emp.* le premier interrogatoire du marquis de Pontcallec, où cet accusé fait connaître qu'à l'assemblée tenue le 28 juillet au château de Kergrois, entre les principaux conjurés (au nombre de 15 ou 16), « il fut parlé de l'affaire de Laniscad, de » Bothoa et de Cléguérec, qui étoient des paroisses qui depuis dix ans ne payoient » ni capitation ni dixième, et vouloient se défendre au cas que l'on voulût les forcer » de payer, ce qui donna matière de parler pendant fort longtemps. »

[2] Biblioth. de Rennes, Reg. secrets du Parlement, séance du 5 juillet 1719.

grand' peine, qui pour se manifester, pour éclater en insurrection, n'attendait qu'un accident favorable. De cette longue traînée de poudre une étincelle pouvait faire jaillir en un instant un incendie général d'une force incalculable. Or, les conjurés portaient, je ne dis pas une étincelle, mais une torche. Au nom des droits de la Bretagne indignement violés, que la noblesse appelât le peuple à refuser l'impôt, à se délivrer une bonne fois de cette fiscalité oppressive en promettant l'appui de son épée à quiconque tenterait cette délivrance, — et l'on eût vu aussitôt, d'un bout de la province à l'autre, éclater de toutes parts des soulèvements populaires et s'organiser une guerre de partisans non moins terrible et tenace que celle de la Ligue ou du Papier timbré.

Parmi les chefs du mouvement, quelques-uns au moins comprirent le parti qu'on pouvait tirer d'une telle situation. Ainsi, dans le deuxième interrogatoire du marquis de Pontcallec, à propos d'une assemblée ou conférence des principaux conjurés tenue au bois de Kerlen en Prisiac du 20 au 25 juillet 1719, on lit : « Interrogé s'il » ne fut pas proposé dans cette assemblée de former une troupe » de 500 fraudeurs, qui répandroient du tabac dans la province et » iroient ensuite vers Guérande chercher du sel pour le voiturer et » débiter en Anjou, et commencer par là les premiers mouvements » qu'ils vouloient exciter dans la province, — (l'accusé) a dit qu'il » convient d'avoir fait ladite proposition, mais ne la fit pas de son » chef; qu'il ne la fit que comme lui étant mandée par le sieur de » Lambilly, qui l'avoit concertée, il y avoit déjà longtemps, avec » les sieurs de Bonamour et de la Berraye, qui s'étoient chargés de » fournir le sel. » — M. de Montlouis, dans son interrogatoire, ajoute : « Dans la même assemblée (de Kerlen) il fut proposé de » former une compagnie de fraudeurs et de faire pour cela un fonds » de 15,000 livres; Pontcallec proposa au sieur du Coédic de com- » mander ce parti; la noblesse du côté de Guérande devait fournir » ce fonds[1] » — ce qui montre que l'initiative de cette proposition devait appartenir à M. de Talhouët de Bonamour, l'un des chefs des

[1] *Arch. de l'Empire.*

conjurés (et à mes yeux même le principal) qui habitait le pays de Guérande, tout près de la ville de la Roche-Bernard.

On a vu aussi que le 28 juillet, à l'assemblée de Kergrois, quelques jours après celle de Kerlen, il fut question de soutenir ouvertement dans leur refus d'impôt les paroisses mutinées de Laniscat, Bothoa et Cléguérec. Mais en fin de compte, comme le dit encore Montlouis dans son interrogatoire, « il ne se trouva que » M. de Lambilly et le sieur de Bonamour pour le parti de la fraude, » dont les autres gentilshommes ne voulurent pas, » de telle sorte que « cela n'eut aucune exécution. »

M. de Carné, selon son usage, juge de haut le plan de Bonamour et sans autre examen le déclare très-peu sérieux (p. 66); je crois au contraire qu'il l'était beaucoup et même fort habile, offrant un moyen bien simple et presque immanquable de propager le mouvement dans les provinces voisines. De plus, ce plan venait à son heure : l'inquiétude, on l'a vu, était partout, l'irritation populaire grondait sourdement, battant sa digue à grands coups qui produisaient çà et là des troubles partiels, et ne demandant qu'une issue pour inonder de ses flots toute la province. Et pourtant la province était encore, du moins relativement, peu garnie de troupes : d'où suit qu'une insurrection, éclatant à la fois sur plusieurs points et conduite avec vigueur par des chefs solides, anciens officiers, comme l'étaient la plupart des gentilshommes, ne pouvait manquer d'avoir au début des succès notables, propres à exalter l'opinion, à entraîner par l'exemple les provinces voisines, à effrayer ou au moins déconcerter le régent (le plus hésitant des hommes, comme on sait), et lui persuader promptement la nécessité d'une transaction.

Le moment, je le répète, était unique, il fallait le saisir sans balancer : un mois, six semaines plus tard, il n'était plus temps; la province regorgeait de troupes, et dès lors une guerre de partisans ne pouvait plus être qu'une entreprise sans issue, un coup de désespoir. Je le dis de suite pour ruiner péremptoirement l'objection formée d'avance par M. de Carné et Lémontey, qui s'écrient triomphalement que les gentilshommes essayèrent pourtant, à un mo-

ment donné, de soulever les masses et que les masses restèrent sourdes à leur appel. Oui, mais quand l'essayèrent-ils? On se garde bien de nous le dire : ce ne fut que vers la fin de septembre, en octobre et en novembre 1719, — c'est-à-dire quand la Bretagne, traitée en pays conquis, occupée militairement sur tous les points, était littéralement bondée de troupes, prêtes à réprimer le moindre soulèvement partout où il pourrait se produire, — quand déjà il devenait clair pour tous qu'une insurrection, une guerre de partisans n'était plus qu'une partie désespérée et perdue d'avance. Et l'on semble s'étonner que les masses, terrifiées par cet immense déploiement de forces militaires, n'aient pas bougé? Même en les supposant pleines des plus ardentes sympathies pour la conjuration, le contraire aurait été une sorte de miracle.

Puis encore, il faut bien le dire, même à ce moment, les conjurés ne donnèrent pas à leur appel aux masses la seule forme qui eût pu le rendre efficace. Ils cherchèrent à réveiller l'attachement traditionnel des paysans bretons pour leurs seigneurs, pour le vieux sang de leur noblesse nationale et pour la constitution bretonne : sentiments bien affaiblis déjà et d'une nature trop abstraite pour pouvoir déterminer un mouvement sérieux. Ce qu'il fallait, ce qu'on ne fit pas, mais ce que demandait Bonamour au mois de juillet et qui eût réussi alors, c'était de présenter au peuple, aux pauvres, aux déshérités, pour prix de la lutte, le soulagement de leurs souffrances et de leur misère, le vin, le cidre, le sel, le tabac à bon marché, la suppression ou la forte réduction des taxes impitoyables qui leur suçaient le sang.

Pourquoi alors, direz-vous, le plan de Bonamour fut-il rejeté? On ne nous l'a pas dit, mais j'en vois deux raisons bien évidentes, issues d'ailleurs d'un même préjugé. D'abord, le défaut de confiance que les conjurés, tous ou presque tous anciens officiers et ayant fait la guerre régulière, devaient avoir en l'efficacité d'une guerre de partisans; et puis, leur trop grande confiance dans le secours d'Espagne, surtout dans le corps de troupes régulières que leur promettait Albéroni. Par une fatalité véritable, cette promesse tomba en Bretagne juste au moment où M. de Bonamour venait de

proposer son plan aux conjurés, et elle en détermina l'abandon. Que venait-on leur parler d'une armée de fraudeurs, faisant la guerre aux gabelous, aux maltôtiers — idée qui leur paraissait grotesque, — alors qu'ils allaient recevoir d'Espagne une bonne petite armée de six mille hommes bien équipés, bien exercés, partant du pied droit au commandement et tournant par le flanc gauche, sachant la théorie, la manœuvre, et avec lesquels nos conjurés pourraient faire aux troupes de Montesquiou la guerre dans les règles, comme ils l'avaient faite jadis en Flandre, en Allemagne, en Italie? Dès lors tous les vœux, toutes les espérances, tous les désirs furent tournés vers le secours espagnol; jusqu'à son arrivée on ajourna tout.... Malheureusement, ce secours si désiré commença par se mettre en route très-tard (dans la seconde moitié d'octobre 1719), et finit par ne jamais arriver. J'ai conté ailleurs cette étrange histoire [1]. Ce qui en résulta, ce fut l'avortement définitif, sans combat, de la conjuration.

Voilà pourquoi, moi aussi, je condamne l'alliance avec l'Espagne. Elle a leurré les Bretons d'un vain espoir; elle les a menés à compter, pour le triomphe de leur cause, sur d'autres que sur eux-mêmes : ils en ont été punis. Mais si, comptant uniquement sur leurs propres forces, ne demandant à l'étranger que des armes, ils avaient planté fièrement au beau milieu de la province le drapeau de l'indépendance bretonne, et appelé de toutes parts le peuple à la rescousse contre un système qui volait tout à la fois l'argent et la liberté des Bretons; s'ils avaient fait cela, nos conjurés auraient eu pour eux les plus belles chances de succès.

J'ai prouvé jusqu'à présent : 1° que la conjuration bretonne de 1719 était une conséquence nécessaire de la résistance légale de 1718, applaudie et glorifiée par M. de Carné; 2° que cette conjuration était légitime; 3° que le succès en était possible. — D'où suit qu'en la flétrissant comme une extravagance ridicule et une coupable folie, M. de Carné a porté un arrêt des plus injustes, qui mérite d'être réformé. — Il me reste à démontrer que — si triste qu'en ait été l'issue — cette entreprise n'a point eu pour la Bretagne et ses

[1] *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, t. III, pp. 330-334 et 342-344.

institutions politiques les résultats désastreux que lui prête à tort notre honorable académicien.

Selon lui, en effet, on s'en souvient, la conjuration bretonne *compromit gravement la cause des libertés provinciales*, et, en ce qui touche la Bretagne, elle y aurait *interrompu la vie politique durant plus de quinze ans* (p. 72). De toutes les assertions de M. de Carné, celle-là est peut-être la plus étonnante, car dans les autres il peut entrer une part plus ou moins grande d'impressions personnelles — élément éminemment variable; — ici, au contraire, ce sont les faits, les registres des États, dont le témoignage irrécusable se trouve en contradiction directe avec le jugement de notre auteur.

D'abord il est positif que, sauf une seule (relative au rétablissement des bureaux diocésains), toutes les réclamations essentielles présentées par la noblesse aux États de 1718 [1] obtinrent satisfaction presque immédiatement, c'est-à-dire avant la fin des États tenus à Ancenis en 1720 (du 17 septembre au 22 octobre).

En l'an 1718, la partie indépendante des États, pour prévenir la ruine de leurs finances, avait réclamé une diminution de 400,000 livres sur la capitation, ainsi que la modération des intérêts usuraires exigés par les traitants à qui la province était contrainte de faire des emprunts. — En 1720, la capitation était réduite de 18 à 1,400,000 livres (chiffre demandé en 1718), et les intérêts des dettes de la province ramenés du denier 20 et même du denier 14 au denier 50 [2].

L'opposition de 1718 avait demandé et voté la suppression du droit des *entrées;* illégalement rétabli par un arrêt du conseil, ce droit fut aboli par un autre arrêt, et dans la session d'Ancenis il n'en fut plus question que pour autoriser les États à faire rendre compte, c'est-à-dire rendre gorge, aux fermiers ou *engagistes* de ce droit, coupables d'avoir abusé des embarras pécuniaires de la province pour la piller indignement. (Reg. des États.)

[1] Voir le présent vol. de la *Revue de Bretagne et de Vendée* ci-dessus, p. 59.

[2] Dictionnaire de l'administration de la province de Bretagne (ms. de la bibliothèque de Rennes) aux mots *Assemblée des États* et *Capitation*.

En 1718, les États avaient pris des mesures pour remettre en leur pouvoir le choix de leurs principaux officiers, entre autres de leurs procureurs-syndics et de leur trésorier (alors Montaran); mais la cour, sans briser cette décision, l'avait indirectement annulée en imposant aux États l'obligation de garder dans leurs charges jusqu'à leur mort les titulaires actuels, entre autres Montaran. — Aux États de 1720, Montaran, abandonné du pouvoir, se vit contraint de donner sa démission et de rendre aux représentants de la province un compte rigoureux de ses agiotages. (Reg. des États.)

Enfin en 1718 et 19, tout ce qu'il y avait en Bretagne de cœurs honnêtes et d'esprits indépendants avaient énergiquement protesté contre les attentats inqualifiables de M. de Montesquiou. — Dès le mois de juillet 1720, Montesquiou sortait de Bretagne et s'y voyait remplacé par un commandant d'humeur calme et modérée, d'esprit conciliant, le maréchal d'Estrées.

Ainsi, sauf les bureaux diocésains, toutes les réformes demandées en 1718 par les patriotes bretons étaient accordées deux ans après. — Et l'on vient dire, après cela, que l'énergique résistance manifestée par la conjuration de 1719, par le sang des gentilshommes exécutés en 1720, a été non pas seulement inutile, mais funeste à la cause des libertés bretonnes! Ai-je tort — dites-le, Monsieur, — de trouver cette assertion étonnante?

Quant à l'interruption prétendue de la vie politique en Bretagne pendant quinze ans depuis 1720, il faut s'entendre. Si l'on réserve le nom de *vie politique* aux luttes violentes du genre de celle qui agita la Bretagne en 1718, très-bien. Mais, dans la réalité, ces luttes ne sont que des crises, souvent glorieuses, toujours dangereuses, parfois mortelles : la vie politique, tout au contraire, c'est le jeu régulier des institutions d'un peuple libre, avec une somme suffisante et toujours active d'indépendance chez les représentants de la nation.

La Bretagne s'en est-elle donc vue sevrée depuis 1720? Pour vous édifier là-dessus, ouvrez donc seulement le registre de la session des États tenus à Ancenis cette année même. Entre autres

choses vous y verrez (séances des 19 et 20 octobre), quelques mois après la quadruple exécution du Bouffai, les États protester énergiquement d'une voix unanime contre la confiscation des biens des conjurés comme contraire aux priviléges et aux lois de la province; vous y verrez cette protestation insérée dans les remontrances solennelles adressées au roi ; et vous pourrez lire un long mémoire dressé tout exprès pour contraindre le despotisme à restituer aux victimes ou à leur famille ce qu'il leur avait volé. Est-ce là du servilisme ou de l'indépendance ?

Prenez ensuite le registre de 1726 et ceux des tenues suivantes jusqu'à 1734 ; vous y verrez naître et se développer, entre la cour et les États, toute une longue lutte tenace, persistante, infatigable, digne par son énergie des champions de 1718, pour obtenir le rétablissement des bureaux diocésains ; après de vives et curieuses péripéties, vous verrez cette belle lutte, couronnée d'un succès inattendu, produire d'abord en 1730 le rétablissement des bureaux, puis en 1734 cette grande institution de la *Commission intermédiaire*, qui mit définitivement aux mains des États la perception de la capitation, des fouages, des vingtièmes, la police et la direction des chemins, la gestion des étapes et casernements, etc., en un mot tout ce qu'il y avait de plus important et de plus vital dans l'administration de la province.

Et voilà comment la vie politique se trouva interrompue en Bretagne *durant plus de quinze ans à la suite de la crise de 1720!*

J'en ai fini avec ce que l'on peut appeler les erreurs *générales* de M. de Carné sur la conjuration de 1719. Resterait à éplucher ses erreurs particulières, ce qui serait fort long, même en se restreignant aux principales. — Pourtant, si vous n'êtes pas encore las de mes longues *tartines*, j'y viendrai peut-être.

En attendant, veuillez agréer, mon cher Monsieur, etc.

Saint-Ideuc, 8 septembre 1868.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

JEANNE DE BELLEVILLE

Olivier de Clisson ou la Bretagne au XIVe siècle, chanson de geste en plusieurs poèmes distincts. — Premier poème : Enfance du Connétable ; JEANNE DE BELLEVILLE *par* M. ÉMILE PÉHANT, *conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes.* *

I

Au mois d'octobre 1834 parut à Paris, sous ce titre : *Sonnets,* un volume de vers signé *Émile Péhant* [1]. Les maîtres du genre, Sainte-Beuve, Alfred de Musset, Auguste Barbier, applaudirent à ces sonnets dont plus d'un était sans défauts; Victor de Laprade, à peine sorti des bancs du collége, dévora ces vers, qu'il n'a pas oubliés après plus de trente ans ; Alfred de Vigny, dans la *Revue de Paris,* et Gustave Planche, dans la *Revue des Deux Mondes,* annoncèrent qu'un talent nouveau venait de se révéler, qu'un nouveau poète venait de naître.

Il y a de cela trente-quatre ans, et pendant ces trente-quatre années, le nom de M. Péhant n'a plus reparu ; pas un vers signé de lui n'est venu le rappeler aux contemporains de ses débuts. Ses amis, et il en comptait d'illustres, savaient seulement qu'il s'était retiré, non *dans sa tour d'ivoire,* comme son parrain Alfred de Vigny, mais au fond d'une bibliothèque de province, et que là, absorbé dans l'exercice de ses devoirs, il s'était voué tout entier à

* Deux beaux volumes in-18. Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud. 1868.

[1] Voy. la *Revue* de juillet 1867, pp. 44-54.

la rédaction d'un immense catalogue, œuvre de conscience et de patient labeur. Le poète en lui était mort.

Mais non, la poésie ne meurt pas. On naît poète, a dit Horace, et cela est vrai; ce qui ne l'est pas moins, c'est que celui qui a reçu en naissant le don de poésie ne saurait le perdre. Il peut bien recouvrir d'une cendre épaisse l'étincelle sacrée; quoi qu'il fasse, il ne l'éteindra jamais. Qu'une main amie disperse un jour la cendre, qu'un souffle passe sur le charbon toujours enflammé, la flamme reparaît, le brasier se rallume : le poète endormi sous le bibliothécaire se réveille, et sur les marges de son catalogue il écrit *Jeanne de Belleville.*

II

A ceux de mes lecteurs qui l'ignorent j'apprendrai, non sans hésitation et sans crainte, que *Jeanne de Belleville* est un poème en deux volumes qui ne compte pas beaucoup moins de neuf mille vers.

Qu'ils n'aillent pas pourtant s'effrayer outre mesure et qu'ils se gardent surtout de crier *au Poème épique!* Le poème épique est mort avec feu M. Viennet, le courageux auteur de *la Franciade* (saluez, lecteurs, vous ne reverrez plus ces beaux titres!). Si, après avoir été porté en terre par quatre Académiciens, il devait sortir de sa tombe, ce n'est certainement pas M. Péhant qui se prêterait à cette funeste résurrection. « Ceci n'est point un poème épique, dit-il dans son *Avant-propos;* qu'on ne lui oppose donc pas les règles de l'épopée.... Nous avons voulu faire quelque chose d'intermédiaire entre le drame et l'épopée : le titre de *drame épique* aurait donc bien rendu notre pensée. »

Au reste, un fait suffit à mettre hors de toute contestation les droits que possède *Jeanne de Belleville* à n'être point confondue avec ces poèmes épiques, dont le lecteur français s'éloigne avec une si légitime terreur. Ce qui caractérise avant tout ce genre de littérature, — quatre ou cinq chefs-d'œuvre exceptés, — c'est l'im-

possibilité où l'on est de lire, sans s'y reprendre à plusieurs fois, les ouvrages qui s'y rattachent; impossibilité si bien mise en relief par le très-spirituel Michaud, l'historien des croisades. On parlait un jour devant lui du *Charlemagne* du prince Lucien Bonaparte : douze chants et douze mille vers! « Combien, demandait-on à Michaud, pensez-vous qu'il faille pour lire ces douze mille vers? » — « Combien? mais au moins six mille hommes! »

Eh bien! *Jeanne de Belleville* se lit d'un trait, sans effort, sans fatigue, comme on lit un roman.

Le sujet est emprunté à la période la plus dramatique de l'histoire de Bretagne, à ces années du XIVe siècle qui virent la guerre de Montfort et de Charles de Blois. Indiquons-le rapidement.

Olivier de Clisson s'est rendu à Paris, avec d'autres seigneurs bretons, pour prendre part aux fêtes du mariage de Philippe, duc d'Orléans, second fils du roi de France Philippe de Valois (1343). Il sortait du tournoi, où il avait fait applaudir sa force et son adresse, lorsque le connétable du palais l'arrêta au nom du roi. « Il fut pris, dit Froissart, et mis en prison au Châtelet de Paris : de quoi tous ceux qui parler en oyaient étaient tous émerveillés[1]. » Suivant les *Chroniques de France*, chapitre XXXII, Clisson avoua *qu'il avait laissé son seigneur le roi de France et s'était allié, par foi baillée, au roi d'Angleterre Édouard III, qui était adversaire au roi de France.* Elles ajoutent que Godefroy de Harcourt et plusieurs seigneurs, tant de Bretagne que de Normandie, s'étaient rendus coupables de la même trahison. L'auteur anonyme de la *Chronique de Flandre* raconte le fait avec plus de détail. L'historien anglais Hume n'hésite pas à tenir la culpabilité de Clisson pour constante. Le dernier éditeur de Froissart, M. Buchon, dit qu'« il serait difficile de ne pas croire que Philippe de Valois avait la preuve certaine de la trahison du sire de Clisson. » — D'un autre côté, Le Baud, d'Argentré, le P. Montfaucon ne parlent que d'un simple soupçon. M. Levot, dans la *Biographie bretonne* (I, 360), ne se prononce pas et se borne à dire que *Philippe de Valois le*

[1] Livre I. Partie première, chapitre CCXII.

fit arrêter sur la dénonciation d'une trahison vraie ou fausse. On comprend que le poète a ici plus de liberté que l'historien, et que M. Péhant avait le droit, dans le doute, de ne pas s'abstenir et d'accepter comme certaine l'innocence de son héros.

Quoi qu'il en soit, « messire Olivier de Clisson fut décolé à Paris, où il eut grand'plainte[1]. » Son corps fut pendu aux fourches de Montfaucon et sa tête, portée à Nantes, fut exposée au bout d'une lance sur une des tours de la ville.

Lorsque Jeanne de Belleville, sa femme, apprit cette affreuse catastrophe, elle conduisit ses deux fils sous les murs de cette tour et, leur montrant le trophée sanglant qui en décorait la porte : « Voilà, leur dit-elle, la tête de votre père! Jurez avec moi de le venger! » Et élevant vers le ciel les mains des deux orphelins, elle leur fit prononcer le fatal serment. — De ces deux enfants, l'aîné avait sept ans : il sera Olivier de Clisson, connétable de France.

Étrangère jusque-là aux luttes des partis et aux fureurs de la guerre, Jeanne de Belleville ne respire plus que la vengeance : elle la veut complète et terrible. A la tête de ses partisans, et accompagnée de son fils Olivier, elle enlève successivement six châteaux forts du parti de Charles de Blois et passe leurs garnisons au fil de l'épée. Traquée sur terre, elle équipe un vaisseau, coule bas les navires français qu'elle rencontre et dévaste les côtes. — Le jour vint où son bâtiment fut mis hors d'état de tenir la mer; elle n'eut que le temps de se jeter dans une chaloupe avec ses deux enfants et trois serviteurs fidèles. Condamnée pendant six jours à errer sur les flots, les vivres lui manquèrent; son plus jeune fils mourut de faim entre ses bras.

Elle aborda enfin au port de Morlaix, qui tenait pour le parti de Montfort, et où elle trouva un appui dans Jeanne de Flandre, veuve comme elle, et qui défendait avec une héroïque constance les droits de son fils, Jean de Montfort.

Tel est le sujet traité par M. Émile Péhant. On voit quelles ressources il offrait au poète : quel parti en a-t-il tiré?

[1] Froissart, *loc. cit.*

III

Faisons d'abord la part de l'éloge; elle sera large et abondante.

Le plan de M. Émile Péhant est simple, et ses divisions naturelles. Son poème ne forme pas douze chants, suivant l'usage antique et solennel, mais six parties, subdivisées elles-mêmes en chapitres, comme les petites épopées de *la Légende des siècles*, *Eviradnus* et *le Petit roi de Galice*.

Ces six parties s'enchaînent logiquement. L'action qui s'y déroule est pleine d'unité, et le lecteur voit successivement passer devant lui, dans une série de tableaux énergiques et peints d'une brosse vigoureuse, *le Supplice* d'Olivier de Clisson, *le Serment* de sa veuve et de ses fils, *la Vengeance* de Jeanne de Belleville et *l'Expiation* qui la frappe à son tour. L'intérêt et l'émotion vont grandissant jusqu'à la fin du poème.

Point de récit parasite, point de description oiseuse. Est-il besoin d'ajouter que l'auteur s'est bien donné de garde de recourir à ce *merveilleux*, à ces *allégories* et à ces *songes* dont Voltaire, pour ne pas citer d'exemple plus récent, a fait dans *la Henriade* un si triste usage? Il s'est attaché, et nous croyons qu'il a eu raison, à composer, non une épopée, mais une chronique, qui s'écarte le moins possible de l'histoire, et qui, au lieu de chercher la poésie dans des inventions sans vraisemblance et sans portée, la demande à la vérité, aux faits eux-mêmes, et surtout à cette source inépuisable de poésie et d'émotion, le cœur humain.

Très-digne de louange dans sa conception générale, l'œuvre de M. Péhant ne l'est pas moins dans l'exécution. Elle renferme plusieurs scènes d'une grande beauté. Je citerai particulièrement, dans le premier volume, *une Leçon de loyauté*, *la Culture d'une âme*, *la Dégradation*, *le Psaume des malédictions*, *une Arme à deux tranchants*, et, dans le second, le *Serment* que Jeanne de Belleville fait prêter à ses fils devant la tête coupée de leur père, la

Malédiction qu'elle lance contre les juges de son mari, la descente de la comtesse à *Pen-Marc'h* où elle aborde avec ses vaisseaux pour ravager le pays, et la *Procession* devant laquelle elle incline sa vengeance et fait taire sa haine.

L'espace me manque pour reproduire en entier quelques-unes de ces scènes; je me reprocherais de ne pas détacher, du moins, de l'une d'elles, un fragment qui permettra au lecteur d'apprécier les rares et fortes qualités déployées par M. Émile Péhant.

Clisson est sur la place du Grand-Châtelet. Il vient d'être dégradé, on va lui donner *le bain d'ignominie;* les prêtres entonnent le *Psaume des Malédictions* dans lequel David, le prophète-roi, flagelle les fourbes et les traîtres.

On chante tour à tour les terribles versets,
Six prêtres en latin, six prêtres en français.....

« Dieu qu'a loué ma voix, romps enfin le silence.
Le pécheur et le fourbe ont avec impudence
Ouvert leur bouche contre moi.
Ils parlent contre moi d'une langue félonne;
De discours venimeux leur haine m'environne;
Ils m'attaquent sans bonne foi.

» J'ai fait tous mes efforts pour gagner leur tendresse;
Mais leur ingrate voix m'a déchiré sans cesse;
Et pourtant je priais pour eux.
Ils barrent mon chemin et leur malice oppose
Le mal à mes bienfaits, et leur haine sans cause
Aux élans d'un cœur généreux. »

Le condamné priait à genoux en silence.
Il tressaille à ce chant qui vers le ciel s'élance :
Les accents désolés du lamentable chœur,
C'est la voix d'un ami qui console son cœur.
Ce n'est pas contre lui que cette plainte est faite;
Il pourrait répéter les cris du Roi-Prophète :
Le fourbe et le pécheur le déchirent aussi,
Et ce n'est pas son front que l'on maudit ici.

Sans effroi, sans orgueil, son âme reposée
Bénit le doux David de sa douce rosée.

Il se rappelle alors le vœu du saint *Pater*
Et, levant son visage aussi calme que fier,
Il jette un long regard de pardon à ses juges.....

Et le psaume continue, consolant le condamné et frappant d'effroi ses juges :

« La malédiction! cet homme l'a vêtue.
Elle pénètre en lui comme l'eau qu'il a bue
Et comme l'huile dans ses os.
Oh! qu'elle soit pour lui l'habit dont il se couvre;
Qu'elle soit sa ceinture et que sa boucle s'ouvre
Pour serrer ses reins sans repos.

» Oui, de mes ennemis tel sera le salaire;
Voilà ce que mon Dieu réserve en sa colère.....

Les juges baissent la tête et voudraient arrêter le chant du psaume; mais la foule est frémissante, et les prêtres, fidèles à leur devoir, poursuivent les terribles et consolants versets :

« Oui, de mes ennemis tel sera le salaire;
Voilà ce que mon Dieu réserve en sa colère
A ceux qui parlent mal de moi.
Et toi, Seigneur, Seigneur, dans ta douce clémence,
Fais de ton nom divin éclater la puissance
Et de mon côté range-toi.....

» Quand ils me maudiront, que ta voix me bénisse;
Par toi soit confondu qui cherche mon supplice;
Ton serviteur sera joyeux.
Que qui me calomnie à la honte succombe;
Que leur confusion sur leurs épaules tombe,
Double manteau jeté sur eux.

» Et je chanterai Dieu dans ma reconnaissance!
Je le célébrerai de toute ma puissance,
Devant de nombreux auditeurs;
Car, pauvre, je l'ai vu se tenir à ma droite,
Pour relever mon âme et la maintenir droite
Contre tous mes persécuteurs. »

Les chants ont cessé; Clisson se lève, et le bras étendu vers ses juges, il prie, et sa prière est ce psaume même dirigé contre lui :

« Oui, de mes ennemis tel sera le salaire.... »

Et quand il a fini le dernier verset, Clisson s'agenouille et reprend sa prière muette ;

> Dans le peuple courut encore un long frisson
> Et l'inconnu cria de loin : « Très-bien, Clisson ! »

Et nous, comme l'inconnu, et certes on ne nous contestera pas ce titre, nous crierons aussi de loin : « Très-bien, poète ! vous avez écrit là une belle page. C'est là vraiment de la grande et vraie poésie, — grande et vraie, parce qu'elle est non dans les mots, mais dans les choses, et parce qu'elle ne satisfait pas seulement l'esprit : elle élève l'âme. »

Les éloges que nous avons adressés à la conception du poème, à la composition et à l'exécution de ses principales parties, nous n'hésitons pas à les étendre au style de *Jeanne de Belleville*. Ces neuf mille vers ont été écrits de verve; l'auteur le dit dans son *Avant-propos*, et il suffit de les lire pour en être convaincu ; rien qui sente l'effort et qui arrête ; peu ou point de chevilles ; un entrain soutenu ; un souffle qui enfle, dès le début, les voiles du récit, et qui, sans tomber jamais, le conduit jusqu'au port. Ces qualités, nous l'allons voir tout à l'heure, ont leur contre-partie, mais il n'en est pas moins juste de les reconnaître et de les proclamer.

En résumé, un plan simple et logique, des divisions naturelles, un récit qui, sans s'écarter d'une exacte fidélité historique, présente tout l'intérêt du roman, des tableaux où revit avec ses vraies couleurs un des siècles les plus pittoresques de notre histoire, des scènes d'un puissant intérêt dramatique, un style large, facile, énergique et simple, telles sont, à mon sens, les principales qualités qui recommandent l'œuvre de M. Émile Péhant.

IV

Voici maintenant nos objections ; elles seront d'autant plus nombreuses que le talent de l'auteur et son œuvre nous sont plus sympathiques.

Il n'y a point de médailles sans revers ; en poésie, il y a peu de qualités qui ne soient rachetées par quelques défauts.

Nous avons dit que *Jeanne de Belleville* présentait l'intérêt d'un roman ; nous devons ajouter que certains chapitres ont le tort de faire songer à ces romans moyen âge qui fleurissaient en l'an de grâce 1834. Dans la troisième partie, *le Retour d'Herblain,* l'auteur nous conduit, sur les Ponts de Nantes, à *l'auberge du Grand-Lion d'argent,* tenue par le brave et gros Guéneuf :

Or, ici, les parois, le plafond, le plancher,
Sous de secrets ressorts, vous offrent des retraites
A la fuite, au repos, selon le besoin, prêtes.

Un jour arrivent deux hommes qui parlent de Clisson à voix basse. L'honnête Guéneuf, qui lui est tout dévoué, sent un soupçon traverser son esprit, et leur dit :

« Vous êtes, messeigneurs, très-mal dans cette chambre,
Parmi tous ces manants... qui ne sentent pas l'ambre ;
J'ai là-haut un retrait, ma foi ! fort bien meublé :
On y cause, on y boit, sans peur d'être troublé.
Ces *beutiers* m'en voudraient offrir de grosses sommes ;
Mais ce logis n'est fait que pour des gentilshommes... »

Et maître Guéneuf les conduit dans une chambre dont les murs ont des oreilles ; il surprend leurs confidences et peut ainsi révéler leurs noms et leurs projets au fidèle Herblain, l'écuyer de Clisson. — Tout cela ne rappelle-t-il pas un peu trop ces romans historiques où l'action ne pouvait pas se nouer et se dénouer sans une bonne auberge munie de trappes et de chausses-trappes, de couloirs mystérieux et de portes invisibles, et sans un hôtelier, discret et fidèle, qui faisait jouer tous ces ressorts secrets et apparaissait au dénoûment comme le *Deus ex machinâ ?*

Le sujet choisi par M. Péhant, — le supplice de Clisson et la vengeance de Jeanne de Belleville, — l'a conduit à reproduire des scènes terribles, où le sang coule comme l'eau des fontaines. Pour en racheter l'horreur, il a peint aussi plus d'un tableau plein de fraîcheur et de grâce. Il a mis à côté les unes des autres ces choses qui se touchent souvent de si près dans la vie : la joie et les larmes, les fêtes et le deuil. Contraste naturel, dont il a tiré, en maint en-

droit, un heureux parti, dans cette page, par exemple, où il nous montre Herblain, l'écuyer de Clisson, qui a assisté à son supplice, revenant annoncer l'affreuse nouvelle et trouvant au château de son maître Jeanne de Belleville et le jeune Olivier, tout entiers à célébrer la fête de leur époux et de leur père :

O vanité de l'homme ! ô nuage ! ô fumée !
Paille un instant brillante et bientôt consumée !
Ces soldats, ces blasons, ces pompeux attributs,
Ces honneurs dont l'orgueil savoure les tributs,
Ces vœux de longue vie et d'avenir prospère,
La Mort en rit de loin, ô pauvre enfant sans père !

Mais M. Péhant n'a-t-il pas poussé le contraste trop loin dans les scènes entre Jeanne de Belleville et son fils? N'y a-t-il pas là un peu trop de *blanc* et de *rose* en regard de tant d'autres scènes poussées au noir?

O mon bel enfant blond, ô mes chères délices !.....
Mais pendant que je tiens ta joue aux teintes roses....
Et de ses blanches mains pressant la blonde tête....
Mais l'enfant rose et blond fait semblant de sourire....
Puis attirant soudain la ronde et fraîche joue,
Jeanne y colle un baiser long et retentissant.....
Courbant sur ses genoux l'enfant qui rit, sa lèvre
Se pose avidement sur son cou gracieux,
Sur ses cheveux bouclés, sur ses deux beaux grands yeux....
Sa mère l'embrassa cent fois et puis cent fois....
Jeanne le baise encore et le baise toujours....

Au risque de soulever contre moi toutes mes lectrices, je ne puis m'empêcher de dire que Jeanne de Belleville embrasse trop son fils, et que je me la représente mal, dans ce vieux donjon de Clisson, d'où elle va s'élancer pour mettre à feu et à sang les châteaux, les villes et les bourgs, sous les traits d'une jeune femme, baisant cent fois et puis cent fois la tête blonde de son Olivier : cette toile aux tons roses fait mal dans ce sombre cadre.

L'auteur de *Jeanne de Belleville* me paraît également avoir commis un anachronisme moral lorsqu'il a transporté au XIVe siècle cette familiarité, cette sorte de camaraderie qui fait aujourd'hui le fond des rapports entre les parents et les enfants.

Lorsque Olivier menace sa mère de *la mettre en pénitence*, ou lorsque celle-ci dit à son fils :

Partez, petit despote, on vous obéira,

nous sommes beaucoup trop près du livre de M. Legouvé : *Les pères et les enfants au XIXe siècle*, ou plutôt de cette belle pièce de Victor Hugo, *à des oiseaux envolés :*

Enfants, oh! revenez!.... Bandits aux lèvres roses!....

En même temps que le poète nous montre dans Olivier un enfant de sept ans, et qu'il met dans sa bouche ce vers :

Si père eût été là, père eût été vainqueur,

il nous le représente présidant au supplice d'un vieillard, et le livrant comme un jouet à ses soldats, ivres de vin et de fureur. Quand la victime demande, par pitié, qu'on lui donne la mort,

L'impitoyable enfant répète : « Encor! encor! »

Le supplice recommence, pour être enfin interrompu par Olivier, qui s'écrie :

Lâchez donc ce vieillard : Olivier lui fait grâce.
Tous ses torts envers nous ne sont pas effacés,
Mais il est temps qu'il meure : il a souffert assez....
Qu'entre deux vils pourceaux au gibet on le pende;
La différence entre eux n'est pas déjà si grande! »

Un tel langage, une telle conduite sont-ils admissibles chez un enfant de sept ans, et entre de telles scènes et les vers que je citais tout à l'heure :

O mon bel enfant blond, ô mes chères délices! etc., etc.,

n'y a-t-il pas plus qu'un contraste? N'y a-t-il pas une contradiction frappante ?

J'ai dit plus haut les rares qualités du style de M. Péhant, et j'en ai signalé surtout l'entrain et la facilité. Le poète a été conduit, par cette facilité même, à multiplier les vers. Presque tous sont bons, mais il y en a trop. C'est une forêt où il y a très-peu de branches mortes ou mal venues, mais où néanmoins il y a trop de branches.

Il serait facile de signaler maintenant certaines fautes de détails : — des rimes de deux syllabes qui ont un faux air de bouts-rimés,

(coquet et *bicoquet, prévôt* et *prévaut, l'àrmée* et *alarmée)*; — l'abus de l'apostrophe :

> Brave et loyal Herblain, sois content...
> Juges, soyez heureux...
> Juges, ne tremblez pas...
> O prêtres, puisqu'il faut que cet innocent meure, etc., etc.

Mais ce sont là de bien légères taches et qu'il sera facile à l'auteur de faire disparaître.

Au moment de conclure, je me demande si je n'ai pas donné trop de place à la critique et trop peu à l'éloge. A mes yeux, en effet, les beautés de l'œuvre de M. Péhant l'emportent de beaucoup sur ses défauts, et elle a d'ailleurs cette qualité que rien ne remplace : elle est vivante. Mais c'est là justement ce qui m'a décidé à ne pas épargner les objections. Elles ne sauraient nuire à un livre qui mérite un très-grand succès et qui l'obtiendra, et elles seront peut-être mises à profit, c'est là mon espoir, par l'auteur de *Jeanne de Belleville* qui se propose de retracer, dans une série de poèmes auxquels la vie du connétable Olivier de Clisson servira de cadre, un tableau complet de la Bretagne au XIVe siècle.

Certes, la tâche est grande ; elle n'est pas au-dessus du talent et des forces de M. Émile Péhant. Le seul fait de l'avoir entreprise suffirait à l'honneur de son nom ; s'il lui est donné de la mener à bonne fin, il aura élevé un monument durable et mérité de prendre place dans la galerie des poètes bretons immédiatement après Brizeux.

En 1825, le *Journal des Débats* annonçait le *Philippe-Auguste* de Parseval-Grandmaison et il ajoutait : « La France ne peut pas être insensible au poème épique que l'on vient de lui donner. » Parseval-Grandmaison était académicien et M. Péhant ne l'est pas ; mais *Jeanne de Belleville* vaut mieux que *Philippe-Auguste*. Aussi est-ce avec une entière confiance que je terminerai ce trop long article en disant : « La Bretagne ne peut pas être insensible au *Drame épique* que l'on vient de lui donner. »

EDMOND BIRÉ.

LA CITÉ-CORSAIRE

(SAINT-MALO EN 1693.)

I

Au fond d'un ciel froid de novembre, un soleil blêmi grelotte derrière l'immense amas de brume qui enserre et cache aux yeux terre et mer. La brise matinale déchire d'un puissant coup d'aile un pan de ce brouillard, — et aussitôt la scène change.

Le soleil brille dans l'azur; la cité-corsaire émerge de l'onde, fière et sévère, nouant à ses flancs sa ceinture murale de granit bronzé, dressant la flèche de sa cathédrale piquée de lumière comme une pointe de lance, hissant sur son vieux donjon le drapeau de France et de Bretagne que le vent agite sur sa hampe.

Elle est déjà en toilette, la cité-corsaire : sur ses remparts, à chaque embrasure, un canon de cuivre jaune comme l'or ou vert comme l'émeraude, chargé jusqu'à la gueule; un canonnier, bras tendu, mèche allumée; et derrière, à portée de main, une pile de boulets. D'une batterie à l'autre des officiers courent, empanachés de grandes plumes blanches.

Appuyés au parapet de la muraille, braquant vers les flots d'interminables lunettes, d'autres cherchent à percer le lourd rideau de brume encore étendu sur tout un côté de la mer, et d'où jaillissent par volées, de quart d'heure en quart d'heure, des boulets et des bombes folles, qui viennent innocemment s'enterrer dans le sable de la grève ou écailler les rochers au pied du rempart.

II

Un dernier coup de vent balaie ce dernier brouillard.

Alors, entre le vert de l'onde et le bleu du ciel, apparaît, à une

demi-lieue en mer, la flotte anglaise : dix vaisseaux de haut bord peints de blanc et de noir, plus, frégates, galiotes à bombes, etc. On distingue l'habit rouge des officiers, les flammes rouges au haut des mâts, et dans l'immense fouillis des cordages les matelots qui grimpent, pareils à des moucherons qui gigotent dans une toile d'araignée.

Aussitôt, de toutes les embrasures, tous les canons de la ville, ouvrant la gueule, crachent ensemble sur la flotte, avec un effroyable tonnerre, toutes leurs dragées de fer. Une flamme est enlevée, un mât coupé; deux matelots dégringolent du bout d'une vergue; un habit rouge pirouette sur lui-même et s'affaisse sur le pont. Cinq minutes après, les dix vaisseaux, démasquant tous leurs sabords, lancent à la ville pour réponse une bordée complète, —

Mais avec un petit succès : çà et là, une cheminée démolie, ardoises emportées, vitres brisées, une botte de foin qui brûle ; de tué ou de blessé personne. Les boulets les plus habiles parviennent à égratigner quelques pierres du rempart; alors les soldats, par jeu, mettant au bout d'une pique un linge blanc, s'en viennent pieusement essuyer la trace noire du projectile.

Avec mêmes résultats de part et d'autre le combat se poursuit et dure jusqu'au soir : ainsi s'écoule et s'achève le quatrième jour du bombardement.

III

Enfin, à la brune tombante, la flotte anglaise appareille; tous les vaisseaux, voiles tendues, défilent et disparaissent un à un derrière une pointe de rochers. La cité-corsaire est délivrée, mais sa joie est calme, ombrée même de quelque regret. Elle a vu et elle attend d'autres périls : ses plus beaux jours sont-ils pas les jours de combat!

Cependant M. le gouverneur improvise en son hôtel un fête des plus galantes. Voyez-moi un peu ces jeunes seigneurs frisques et pimpants : perruques blondes à trois étages, habits de soie pailletés, manchettes et rabats de dentelle, épée de bal à fourreau de nacre, de l'or sur toutes les coutures et des rubans jusqu'aux yeux.

Regardez : les croiriez-vous, sur leur mine, bons à autre chose qu'à baller, rire, folâtrer, mugueter les dames ?... Hier, l'espingole au poing, la hache aux dents, on les a vus dans une mauvaise barque braver les cent canons des Anglais, pour couper les amarres de leurs galiotes.

L'heure avance, les danses s'animent; au grave menuet succède la vive sarabande; on fait cercle pour admirer les danseurs. Le jeune marquis de Locmaria, se glissant doucement près de la comtesse de Combourg : — « Vrai Dieu, belle dame, quel malheur » que vous ne fussiez pas hier de notre expédition! Comme vous » nous auriez vengés de ces coquins d'Anglais ! Un seul regard de » vos yeux, et leur flotte était en cendre. »

— « Locmaria, quand vous saurez fabriquer vos compliments » vous-mêmes, venez nous les dire, nous rirons peut-être... Mais » tant que vous ne ferez que mettre en prose les vers de M. de » Benserade, épargnez-nous,.... laissez-nous, de grâce, regarder » la danse et écouter les violons. » —

Enveloppé d'un fin sourire, ce trait ne rebute point notre cavalier : — « Oh! dieux, Madame, je vous jure.... » — Mais comme il allait mentir, —

IV

Patatra !... un fracas épouvantable, inouï, vertigineux, terrifiant, s'abat sur la salle de bal, sur l'hôtel du gouverneur, sur toute la ville. Cent canons tonnant ensemble ne seraient, à côté, qu'un mirliton. Cela n'écrase pas seulement les oreilles, cela broie, emporte tout votre être; chacun sent passer sur soi les affres de la mort.

Du coup toutes les vitres tombent; par les croisées veuves s'engouffre un vent impétueux, irrésistible, poussant une vapeur de poix et de soufre, éteignant toutes les bougies, tous les lustres. Pour y suppléer voici en l'air de belles grandes flammes, rouges et bleues, qui montent, descendent, voltigent, gambadent sur les toits. A leur clarté, on peut voir les meubles entrer en danse à leur tour, les fauteuils poursuivre les chaises, les portes sauter par les fenêtres.

Au bout de quelques minutes, tout ce tintamarre décroît, s'apaise, cesse. Ce qui ne cesse pas, c'est l'effroi, la stupeur universelle. Les dames, affolées de peur, s'enfuient de la salle de bal et, avec leurs robes de velours, de soie lamée d'or, de brocart à grands ramages, se mêlent dans la rue à une foule effarée aux costumes les plus étranges, — bourgeois débraillés en robe de chambre, femmes du peuple en chemise, en bonnet de nuit; un avare, croyant sauver sa cassette, presse tendrement sur son cœur un vase *innommable.*

On se bouscule, on pleure, on hurle, on crie : — « La pou-
» drière a sauté ! » — « La ville brûle ! » — « C'est une trombe qui
» passe sur nous. » — « C'est un tremblement de terre. » — « C'est
» le jugement dernier ! »

— « Rien de tout cela, » dit le gouverneur, impassible, qui vient de faire sa ronde, « seulement il pleut des cheminées. » — « Il
» pleut aussi des canons, » reprend un autre, « j'en ai un dans
» mon grenier, qui doit être tombé de la lune en perçant mon toit. »
— « Jésus, Marie, crient les femmes, ayez pitié de nous ! »

Le nuit se passe dans une confusion inexprimable.

V

Le lendemain, au petit jour et à mer basse, la sentinelle de la porte Saint-Thomas avise, à cinquante pas du rempart, engagée entre les roches aiguës, une masse noire, énorme, informe : est-ce une baleine prise au piége?

Par ses flancs à demi-rôtis et hideusement crevassés, le monstre encore menaçant, mais maintenant inoffensif, vide sur la grève ses entrailles, — une montagne de bombes, boulets, grenades, boîtes à mitrailles, des barriques de poix et de soufre, puis des pierrailles, des ferrailles de toute espèce, chaînes, enclumes, rouleaux, marteaux, jusqu'à de vieux canons...

— Brûlot mirifique, si vain de ton terrible nom de *Machine infernale,* quand tu avais quitté, la veille, la flotte anglaise gonflé de cette ventrée horrible — assaisonnée de quarante milliers de poudre en guise de sucre, — tu te vantais de détruire à toi tout seul la cité-corsaire;

— Tu là voulais prendre corps à corps, t'accrocher à sa muraille, et là, éclatant soudain comme un Vésuve, secouant le sol comme un tremblement de terre, vomissant sur toute la ville tes entrailles flambantes et la pâtée effroyable dont tu les avais bourrées, tu devais tout ruiner, broyer, brûler, anéantir... —

VI

Mais la cité-corsaire a pour avant-garde, tout autour de ses murailles, une milice étrange cachée sous l'onde.

Immobiles, muets comme des sphinx, les soldats de cette armée sous-marine se couvrent de mille déguisements : ceux-ci se tordent en croupes de dragons, d'hippopotames; ceux-là dressent des mufles prodigieux, des échines de sanglier, des crêtes de coq gigantesques; d'autres montent en façon de tours ou d'obélisques.

Tous sont armés de crocs, de griffes, de scies, de lames tranchantes comme des rasoirs : dès qu'on y touche, on est mort. Embusqués dans les bas-fonds, toujours à leur poste, ils veillent.

Dans le noir de la nuit, à travers ces ennemis invisibles, qu'il soupçonne sans les connaître et dont il espère tromper la haine, le brûlot infernal vogue; déjà il aperçoit le but, il n'a plus qu'un pas à faire.

Mais là justement l'attend, le guette la dernière des sentinelles sous-marines, et quand l'affreux navire passe, le récif, dressant sa crête, lui en porte un coup furieux et l'éventre. Par l'immense plaie béante la mer monte; le brûlot blessé à mort s'arrête court, saisi par les mille tenailles du roc.

En vain l'ingénieur anglais met en hâte le feu aux poudres. L'explosion ne réalise plus qu'un splendide tapage, outrageux pour les oreilles, les vitres et les ardoises. Mais pas un vivant n'en souffre.

VII

Je me trompe. Le lendemain matin, on découvrit sur la grève, à quelques centaines de pas du brûlot, le cadavre d'un homme fort bien vêtu : veste rouge en fin drap avec des boutons d'orfévrerie, culotte de velours vert, bas de soie, souliers à boucles, dans sa

poche quinze louis et des tablettes, sur lesquelles était écrit son journal.

C'était l'ingénieur chargé de la conduite de la machine, quelques-uns disent l'inventeur ; près de lui gisaient trois matelots anglais. Descendus trop tard dans la chaloupe, tous quatre avaient péri assommés sous les montagnes d'eau soulevées par l'explosion.

Un autre matelot, oublié sur le brûlot, fut lancé par la machine infernale jusque dans la ville. De tous les Anglais, celui-là seul put se vanter d'avoir tué quelqu'un dans Saint-Malo.

Mais ceci exige une parenthèse.

VIII

Avez-vous ouï parler de la mère Michel? Et, au fait, qui ne la connaît, cette célébrité incomparable, la seule qui se puisse avec avantage opposer au grand Napoléon, grâce à l'immortelle chanson, bien autrement populaire et surtout morale que celle de la reine Hortense :

C'est la mère Michel qui a perdu son chat,
Qui crie par sa fenêtre qui le lui rendra?
Le père Lustucru lui-z-a respondu.....

Nous verrons sa réponse tout à l'heure.

Or, au temps dont nous parlons, la mère Michel était une antique et très-bavarde fruitière de la ville de Saint-Malo, ayant — rue des Juifs — son échoppe au rez-de-chaussée, son lit au grenier, par dessus les quatre étages d'une baraque moisie, contemporaine au moins de Charlemagne, qui ferait, à l'heure qu'il est, si elle existait encore, le bonheur d'un régiment d'archéologues.

La mère Michel — sachez-le — possédait une âme aimante et contemplative. L'objet de sa contemplation c'était la mer, qu'elle dominait souverainement de la lucarne de sa chambre à coucher; l'objet de sa tendresse, un chat, un délicieux matou tricolore — noir, blanc, feu — couleur si recherchée des amateurs, presque aussi rare chez les chats que le blanc chez les merles, le bleu chez les roses et les tulipes.

IX

A force de contempler l'Océan, ses rochers et ses rivages, la mère Michel avait fini par les refléter en sa personne. Sa face de parchemin verdâtre était striée en tous sens de rides entrecroisées, pareilles aux vallées profondes que l'orage creuse dans les flots.

Du fond de ces sillons, çà et là émergeaient — comme des îles et des récifs — des protubérances charnues de forme et de couleur diverses — cônes, cubes, prismes, pyramides, — toutes couvertes d'une végétation roussâtre où les profanes auraient vu de la barbe, mais qui tenait bien certainement à la famille des fucus, des algues et des goëmons.

Son nez, c'était — à s'y méprendre — la pointe du Grouin[1]; et quand elle roulait son œil unique (car elle était borgne) sous le verre de son pince-nez, on eût juré voir tourner dans sa lanterne la flamme du phare nouvellement inauguré sur le cap Fréhel.

Le matou, je renonce à le peindre : par la maîtresse que l'on juge du favori.

X

Le grenier de la mère Michel, très-proche du rempart, voyait la mer du côté où éclata l'infernale machine; il sentit de première main l'effet de l'explosion.

Réveillée par ce bruit épouvantable, par les vitres de sa lucarne volant en éclats, effarée par la vue des flammes bleuâtres dansant dans la nuit, la bonne vieille sauta de son lit, croyant avoir à ses trousses cent diables d'enfer.

Autant en fit l'illustre Griffon (le précieux matou), qui dormait commodément, selon son usage, roulé en boule sur les pieds de sa maîtresse. Et comme il avait du cœur, au lieu de rester bêtement miauler en un coin, il franchit d'un bond le trou de la lucarne et s'élança sur les toits à la découverte.

La mère Michel, entendant grouiller en bas la foule dans la rue,

[1] Près Cancale.

prit un jupon au hasard et courut s'y réunir en cornette, dans un galant négligé. Sur les deux heures du matin elle rentra chez elle, après avoir épuisé tout ce qu'elle avait d'âme, de langue et de poumon, dans le plus terrible assaut de gueule qui se fût livré, de mémoire de femme, entre toutes les commères du quartier.

Accablée de tant d'émotions, elle dormit jusqu'au jour.

XI.

Au réveil, son premier geste fut d'allonger le bras pour gratter à petits coups d'ongle, selon sa coutume, la tête soyeuse de Griffon : point de Griffon! Inquiète, elle retourne son lit, ses nippes, bouleverse tous ses meubles, sonde tous les coins; point de Griffon!! Elle appelle son bien-aimé avec angoisse, imposant à sa voix cassée et rauque les inflexions les plus caressantes : point de Griffon!!!

C'est alors qu'affolée par la douleur elle se précipita à la fenêtre, en jetant ce cri navrant que la poésie a immortalisé. C'est alors aussi que le père Lustucru, savetier jovial, fatigué de tout ce tapage, attirant de la lucarne voisine son profil narquois et sa trogne rouge comme une guigne, lui fit sa fameuse réponse :

Le père Lustucru lui-z-a respondu:
« Ne crie pas tant, vieille folle, ton chat n'est pas perdu. »

Mais comme, au demeurant, le bonhomme avait bon cœur, il enjamba en même temps l'appui de sa fenêtre et se mit à exécuter une promenade en gouttière, dans l'espoir de découvrir — derrière le tuyau d'une cheminée où il se blotissait souvent — le favori de sa voisine.

Savez-vous ce qu'il découvrit?... Le cadavre — bien reconnaissable encore à son uniforme — du matelot anglais resté sur la machine infernale, lancé là par l'explosion, et sous ce cadavre — hélas!!! — celui de l'infortuné Griffon, atteint, accablé et assommé par cette charogne anglaise, dans l'instant même où il venait de sauter de sa lucarne pour voler au secours de la patrie.

Lugete, ô veneres cupidinesque!...

XII.

Quand il fut constant que le pauvre Griffon était, dans toute la cité, la seule victime immolée par la furie anglaise, qui s'était bornée, quant au reste, à travailler dans l'intérêt des couvreurs, des vitriers et quelque peu des maçons, —

Monseigneur le duc de Chaulnes, gouverneur de Bretagne, se fit tailler par son secrétaire sa meilleure plume, et prenant dans son bureau en marqueterie de Boulle une belle feuille de papier blanc, il se gratta un instant l'oreille, puis écrivit avec un gros rire la lettre suivante au roi :

« Sire, les Anglais, pour se venger des nombreux désastres que » nos corsaires malouins font subir incessamment à leur marine » et à leur commerce, ont essayé ces jours-ci de détruire Saint-» Malo.

» Ils ont attaqué la place avec dix vaisseaux de haut bord, » nombre de frégates, galiotes et autres bâtiments moindres, en » tout plus de quarante voiles. Ils l'ont bombardée pendant quatre » jours.

» Dans la nuit du quatrième, ils ont trouvé l'artifice de faire » éclater, sous les murs mêmes, une machine infernale chargée de » 40 milliers de poudre, 600 bombes, 200 *carcasses*, 100 barriques » de poix et de souffre, quantité de boulets, grenades, ferrailles, » projectiles de toute sorte.

» Au bout de tout cela ils ont réussi..... à tuer le chat de la » mère Michel [1]. »

L. DE KERMALO.

---

[1] Toutes les relations du temps attestent que les Anglais, dans toute leur expédition, ne tuèrent aux Malouins qu'un chat. On mit même la chose en épigramme, ainsi :

L'Anglois, semblable à la montagne
Qui n'enfanta qu'un petit rat,
Dans sa malouine campagne
N'a fait périr qu'un pauvre chat.

LE FRÉLON ET LES ABEILLES

—

FABLE

—

Timeo Danaos et dona ferentes. — VIRGILE.

Vivre aux dépens de la société
Est un assez joli système,
Et, pour résoudre le problème,
Il ne faut de nos jours qu'un peu d'habileté.
Quand cette triste vérité
Serait, hélas ! moins évidente,
J'en trouve une preuve excellente
Dans la conduite d'un frélon.
Aussi, m'en vais-je tout au long,
Lecteurs, vous conter son histoire.

Frélons sont paresseux et voleurs, — c'est notoire. —
Or, un d'eux voulait vivre, et surtout vivre bien,
Sans travailler ; mais lorsque on ne possède rien,
Le travail est la loi commune.
Lui choisit un meilleur moyen
Pour arriver à la fortune.
Dans le tronc crevassé d'un chêne aux vastes flancs,
A grand renfort d'annonces sans pareilles,
Il établit, un jour, son atelier naissant.
Ses prospectus retentissants
De la ruche nouvelle exaltaient les merveilles.
Mais, par l'appât de gains mirobolants,
Avant tout, il fallait attirer les abeilles.
Notre rusé matois bourdonne autour des fleurs,
Où cet insecte ailé butine ;

En aborde plusieurs et, d'une voix câline,
Leur dit : « Que je vous plains, mes sœurs !...
Du dur travail qu'on vous impose
Que recueillez-vous autre chose,
Sinon un peu de miel pour vivre au jour le jour ?
Mais que vienne l'hiver, alors, adieu, bonjour !
Vous vivez chichement et mourez par centaines.
Et pourtant, grâce à vous, les ruches étaient pleines !
Je veux vous épargner cette cruelle mort.
Au prix des plus grands sacrifices,
Je saurai, si les Dieux me sont un peu propices,
Vous préparer un meilleur sort.
Travaillez avec moi. Les plus beaux bénéfices
Vous sont tout d'abord assurés,
Et de vos capitaux, que vous quintuplerez,
Vous pourrez vivre, un jour, au gré de vos caprices. »
Par ce mirage séduisant
Plus d'une abeille fut tentée :
La ruche du frélon fut bientôt fréquentée
Par un essaim nombreux, qui de son miel luisant
Du vieux tronc naguère béant
Eut en fort peu de temps comblé l'énorme vide.
L'industriel pourtant, quoique pas mal avide,
Se tenait de son mieux et, sûr de son butin,
Distribuait de jolis dividendes.
Dans l'espoir d'un profit certain,
Abeilles accouraient par bandes.
Alors, il crut qu'il était temps
De mettre en lieu sûr son aubaine.
Il fit donc, sans beaucoup de peine,
Des détournements importants ;
Car l'habile coquin de tous ses commettants
Avait si bien capté la confiance,
Que pas un n'eût été tenté
De soupçonner sa probité.

N'ayant à redouter aucune surveillance,
Il put tout à loisir soigner ses intérêts.
Un jour, il disparut dans le fond des forêts,
Et ses dupes en vain fort longtemps le cherchèrent.

La ruche était vide à peu près.
Il fallut liquider. Les procès s'entassèrent.
Les semaines, les mois passèrent,
Sans que les tribunaux rendissent leurs arrêts.
Bref, quand tout fut fini, les syndics annoncèrent
Que l'avoir existant ne payait pas les frais.

L'ABBÉ LAMONTAGNE.

LA LIBERTÉ DES THÉATRES ET LA DÉCENTRALISATION

A M. ÉMILE GRIMAUD.

« Bordeaux, 5 septembre 1868.

» Mon cher ami,

» Nous avions, à Bordeaux, quatre théâtres; c'était plus que suffisant; mais voilà que l'on vient d'en faire construire un cinquième, presque aussi grand, à lui tout seul, que les quatre autres ensemble. — La salle est magnifique; elle ne coûte guère moins d'*un million.*

» Mardi dernier, trois mille personnes assistaient à l'inauguration de cet immense théâtre. — Le spectacle a commencé par un *Prologue*, dû à la plume de votre très-humble serviteur. Dans cette pièce de circonstance, à laquelle le public bordelais a fait un accueil *enthousiaste* (c'est l'expression des journaux qui ont rendu compte de cette représentation), on voit la *Ville de Bordeaux* aux prises avec la *Liberté des théâtres;* elle a pour entourage *le Médoc, le Commerce, la Presse, la Marine, la Banque, l'Esprit des salons,* etc.) — le tout finissant par un hymne en l'honneur du peuple aquitain; — ce qui vous explique *l'enthousiasme.*

» Mais, ce qui a de l'intérêt à Bordeaux ne saurait en avoir à Nantes, quand cet intérêt est tout local; je vous fais donc grâce de mon *Bordeaux*

après dîner. Seulement, il se trouve, dans cet à-propos, quelques vers qui, je crois, seront du goût de vos lecteurs, parce qu'ils expriment une indignation partagée par tous les gens qui ont souci de la dignité de l'art dramatique. — Je vous les envoie ; — et j'y joins un passage sur la décentralisation[1]. — Veuillez, si vous les en croyez dignes, leur donner une place dans la *Revue*.

HIPPOLYTE MINIER.

I

LA LIBERTÉ DES THÉATRES.

Vous me reconnaissez maintenant?

BORDEAUX.

Certes, oui !
Mais nous n'en avons pas le cœur plus réjoui.
Voilà plus de quatre ans déjà que, haute et fière,
Tu vins du privilége abaisser la barrière ;
Ton sourire était franc, ton programme était beau ;
Tu devais de l'art pur rallumer le flambeau ;
Et, sur la scène, avec le goût et le génie,
Rappeler promptement la décence bannie ;
Tu devais... Mais, au lieu du froment annoncé,
Plus que jamais l'ivraie au théâtre a poussé !...
L'art ne sait plus garder l'estime de lui-même ;
Il écrase du pied son propre diadème.
Inhabile à parler au cœur, il parle aux sens ;
Il lui faut recourir aux lions rugissants,
Ou d'une Ève, exposée en négligé biblique,
Livrer les charmes nus à la clameur publique !...
Le scandale, au théâtre, a remplacé l'esprit ;
Tout noble et chaste amour de la scène est proscrit ;
Mais, au feu de la rampe, en revanche, on étale
La débauche sans frein, la passion brutale.
Aimez-vous l'adultère ? On en a mis partout ;

[1] Nous savons que ces deux morceaux n'ont pas été les moins applaudis. (*N. de la R.*)

Plus il est criminel et plus vite on l'absout...
Et tu t'étonnerais de notre indifférence
Pour un art qui, jadis, fut l'honneur de la France,
Et, maintenant, au bas de l'échelle arrivé,
Des hauteurs de *Cinna* tombe dans *l'Œil crevé!*

II

LA DÉCENTRALISATION.

(Plus loin — c'est toujours Bordeaux qui parle).

Ce n'est pas d'aujourd'hui que, prodiguant ses veilles,
Chez moi, l'architecture enfante des merveilles,
Et que, par la palette, et que, par le ciseau,
La main des Bordelais illustre leur berceau...
Ah! qu'ils soient honorés, ces artistes modèles,
A leur clocher natal toujours restés fidèles,
Et qui nous ont prouvé que, noblement compris,
Le talent peut grandir ailleurs que dans Paris!
Pourquoi pas? L'art doit-il, par une loi fatale,
Ne vivre et ne régner que dans la capitale?
Où qu'il soit, l'art respire et brille aux yeux de tous;
Dieu n'a fait qu'un soleil pour Paris et pour nous!
Capitale, province, absurde différence!
La Garonne aussi bien que la Seine est en France...
Oui... la France... voilà notre commun foyer;
Et que ce soit au sud que verdisse un laurier,
Et que ce soit au nord qu'une palme rayonne,
Où le pinceau s'anime, où la lyre résonne,
Où le génie éclate, où l'honneur est debout,
C'est la France toujours, c'est la France partout!...

HIPPOLYTE MINIER.

CHRONIQUE

—

LE COURONNEMENT DE NOTRE-DAME-DU-RONCIER

A JOSSELIN*

Le Lys parmi les épines, ou Notre-Dame-du-Roncier triomphante en la ville de Josselin : tel est le titre d'un livre curieux, écrit, il y a plus de deux cents ans, par un religieux du Carmel. Ce titre semble avoir été une prophétie, qui vient de se réaliser dans toute son étendue. Oui, c'est un triomphe, et un triomphe bien glorieux que l'auguste et saint pontife Pie IX a décerné, le 8 du présent mois, à la Patronne de Josselin. Il n'est guère possible, à qui n'en a pas été témoin, de se faire une juste idée des élans de foi et d'enthousiasme religieux avec lesquels cette fête a été célébrée par la population tout entière.

Il faudrait remonter bien loin dans les siècles chrétiens pour trouver ce zèle aussi empressé que désintéressé qui a fait suspendre les affaires et les travaux, plusieurs jours à l'avance, pour transformer la ville en un vaste et magnifique temple. Ici, rien d'officiel ni de commandé : on n'achète pas cette explosion de foi ardente, unanime, agissante, de tout un peuple, qui, oublieux de ses intérêts matériels, n'a plus qu'une pensée, qu'un but : glorifier Marie. Que n'étaient-ils là, tous ceux qui ne croient plus à la puissance des sentiments religieux ! Ils eussent, en quelque sorte, senti battre le cœur de cette immense multitude composée de plus de trente mille Bretons : ils eussent contemplé avec étonnement sa joie et les transports de sa piété, unis au recueillement le plus calme et le plus admirable.

Le soir du 7 septembre, le clergé de la ville, accompagné des autorités et d'un grand nombre d'habitants, s'est porté à la rencontre de Mgr Bécel, évêque de Vannes, délégué par le Saint-Père pour faire en son nom le couronnement, et de Mgr Nogret, évêque de Saint-Claude,

* Si nous ne touchons en rien, dans cette chronique, à l'histoire du prieuré et de l'église de N.-D.-du-Roncier, c'est parce qu'il y a déjà dix ans, ce travail a été fait et très-bien fait, ici même, par M. E. de Brehier. — Voir *l'Eglise de N.-D.-du-Roncier*, t. III, pp. 172-182 et 374-386.

que Josselin s'honore d'avoir vu naître. Le lendemain, le R. P. Cyprien, abbé de la Trappe de Thymadeuc, Mgr Chauveau de Kernaëret, camérier d'honneur de Sa Sainteté, des chanoines et un très-grand nombre d'ecclésiastiques, soit du diocèse, soit des autres évêchés de la Bretagne, sont venus prendre part à la solennité.

Parmi les personnes notables qui ont assisté aux cérémonies de ce grand jour, nous avons remarqué M. le duc de Rohan-Chabot, M. le prince de Léon, son fils et ses petits-enfants, M. le comte de Porhoët, M. le comte du Poulduc, nos collaborateurs, M. S. Ropartz, et M. Lescour, connu par ses remarquables poésies en langue bretonne, qui lui ont mérité le surnom de *Barde de Rumengol.* C'est à ce fervent chrétien qu'est dû, en grande partie, le triomphe de la Vierge du Roncier.

A neuf heures du matin, les cloches, qui, depuis plusieurs jours, annonçaient par de joyeuses volées la fête si désirée, ont retenti de nouveau. NN. SS. les évêques, précédés du clergé, se sont rendus processionnellement à l'église Notre-Dame pour y chercher la statue qui renferme les précieux débris de l'antique madone, arrachés au bûcher révolutionnaire. Cette statue, revêtue d'une magnifique robe blanche, couverte, ainsi que son manteau, de broderies d'or relevées en bosse, et tout étincelante de pierres précieuses, a été portée sur les épaules de quatre prêtres, nés à Josselin, au milieu des rangs de MM. les chanoines qui lui servaient comme de gardes du corps. La procession a parcouru la rue au Froment, puis les anciennes fortifications d'enceinte, appelées les Douves-du-Lion. Nous ne décrirons pas ce majestueux et imposant cortége. Plusieurs paroisses des environs, venues pour rendre hommage à Notre-Dame-du-Roncier, unissaient leurs bannières et leurs croix à celles de la ville de Josselin. Après les enfants des écoles et les jeunes filles vêtues de blanc, les Frères de l'instruction chrétienne et des religieuses de divers ordres, s'avançaient plus de trois cents prêtres, escortant le brancard sur lequel était placée la couronne, chef-d'œuvre d'orfévrerie dû au talent de MM. Jamin et Chevron, de Paris. Ce diadème, riche offrande de Mme la vicomtesse du Noday, reposait sur un coussin de soie blanche, bordé d'une frange d'argent, porté par deux prêtres josselinais. La statue vénérée était suivie par les prélats, derrière lesquels marchaient les autorités.

Sur la vaste place où devait avoir lieu la cérémonie du couronnement, se dressait une estrade, supportant deux trônes destinés, l'un à la statue, l'autre à la couronne, et les trônes des évêques et du R. P. abbé. Au centre s'élevait l'autel. Cette estrade, placée devant la chapelle de Saint-Martin, dernier et curieux débris d'un des plus riches prieurés de la Bretagne, était recouverte d'un baldaquin d'où descendaient des courtines de velours bleu. Mgr de Saint-Claude a célébré la messe pontificale, et, à l'évangile, malgré son âge avancé et les ardeurs d'un soleil brû-

lant, le vénérable prélat a pris la parole. Nous ne voulons pas analyser ici son remarquable discours, qui a captivé, pendant plus de cinq quarts d'heure, son immense auditoire. Qu'il nous soit seulement permis d'en faire connaître le sens et les principaux passages. — « Où se trouve la véritable puissance? a dit en commençant le pieux orateur. Devons-nous la chercher dans l'opinion des hommes, qui change constamment? dans la force du glaive, qui peut être brisée? dans la fortune, toujours si fragile?... Non : il faut chercher la véritable puissance dans la foi, qui seule ne change pas, qui seule soutient le monde. C'est cette foi qui nous inspire de rendre un culte tout particulier à la très-sainte Vierge, par qui Dieu se plaît à répandre ses grâces les plus abondantes..... » Puis, Mgr Nogret a énuméré rapidement les pèlerinages les plus célèbres dans tout l'univers catholique; il a rappelé que tous les princes véritablement grands, que tous les hommes justement illustres ont été dévots à la Mère de Dieu, et qu'un de nos rois, Louis XIII, a placé son royaume sous la protection spéciale de Marie... C'est avec bonheur qu'à la fin de ce discours, nous avons écouté un pieux commentaire de la prière que les chrétiens adressent, trois fois le jour, à la Reine du ciel, au tintement de la cloche, et de la dévote oraison par laquelle les Josselinais supplient leur sainte Patronne d'obtenir toutes les grâces spirituelles et temporelles pour les habitants de cette ville, et d'éloigner d'eux tous les fléaux.

Après la messe, Mgr de Vannes, assisté de l'évêque de Saint-Claude et du R. P. abbé de Thymadeuc, a béni la couronne et l'a déposée sur le front de la statue de Notre-Dame, en récitant les prières prescrites pour ces sortes de couronnements. Qui pourrait rendre le pieux frémissement de la foule attentive, en ce moment solennel, où le Pontife suprême, représenté par l'évêque de Vannes, consacrait l'un des pèlerinages les plus anciens de la Bretagne? L'émotion, la foi débordaient : tous les yeux brillaient d'une sainte joie; toutes les âmes étaient saisies de la plus profonde impression religieuse. Il est des scènes, et surtout des sentiments que les mots ne sauraient exprimer. Le chant sublime du *Magnificat*, entonné par le nombreux clergé, n'était que l'écho fidèle de ce qui se passait dans tous les cœurs.

La procession s'est remise en marche et est rentrée à l'église par le Marché-au-Bois et la Grand'-Rue, et la statue de la Reine des anges et des hommes, le front ceint de son nouveau diadème, a été placée sur un trône, au milieu du chœur.

Un dîner a été ensuite offert, dans la maison de Retraite, aux prélats, à un très-grand nombre d'ecclésiastiques et à quelques autres personnes. A quatre heures, Mgr de Saint-Claude a chanté les vêpres pontificales : elles ont été suivies d'un sermon sur la fête du jour, prêché par un enfant de Josselin, M. l'abbé Caro, professeur au grand séminaire de Vannes, dont tout le monde connaît le talent.

Marie devait, en ce beau jour, qui sera le plus mémorable des annales de Josselin, visiter tous ses enfants : une seconde procession a parcouru la basse ville pour se rendre à un reposoir dressé sur les bords de l'Oust. Quel tableau ! La statue de Notre-Dame, élevée au sommet de l'estrade, où se tenaient les prélats, et qu'entouraient plus de trois cents prêtres en habit de chœur ; un peuple innombrable, couvrant toutes les pentes voisines ; les bannières agitées dans les airs ; le château, avec ses tours élevées, ses élégants clochetons et ses puissants remparts, fermant un des côtés ; la rivière, fuyant entre deux collines boisées, qui semblaient disposées par la nature pour encadrer cette scène imposante... C'est alors que Mgr de Vannes a trouvé de chaleureuses paroles pour remercier, au nom de la ville et de tout le diocèse, le Souverain Pontife de l'honneur accordé à la Vierge du Roncier et féliciter le clergé et les habitants de Josselin. Nous pensons, avec le *Journal de Rennes*, que la première part de ces félicitations revenait de droit à M. E. de Brehier, président de la fabrique, dont le zèle s'est multiplié et a su décupler les ressources dont il disposait.

La procession a ensuite défilé sur le chemin de hallage, resserré entre le rocher qui sert de base au château et le lit de la rivière. La riche décoration du pont de Sainte-Croix, due à la piété des habitants de ce quartier, de même que celles des rues Valdoust et au Froment, méritent un éloge spécial. C'est en gravissant la pente rapide de la première de ces rues, qui descend à la rivière, comme son nom l'indique, et en suivant la seconde, que la sainte image est rentrée à l'église, en passant sous des arcs de triomphe, sous des berceaux de fleurs et de guirlandes, des suspensions richement ornées, et un nombre incalculable de bannières et d'oriflammes aux couleurs de la sainte Vierge et du Souverain Pontife.

A peine le soleil avait-il disparu, que la ville entière s'est illuminée comme par enchantement : pas une maison n'a fait tache ou milieu de cet embrasement joyeux. La splendide illumination du château, se reflétant dans les eaux de la rivière qui baigne ses murailles, présentait un coup d'œil éblouissant. Sur la rivière, un bateau pavoisé et éclairé *a giorno*, et des barques non moins brillamment illuminées, portaient des musiciens et exécutaient de rapides évolutions, tandis que, pour compléter ce spectacle féerique, éclatait, au sommet de la montagne située sur l'autre rive de l'Oust, un fort beau feu d'artifice, que l'on devait à la générosité de M. le prince de Léon et à celle de son fils, M. le comte de Porhoët. Deux pièces pyrotechniques ont été spécialement applaudies : l'une figurait l'écusson aux neuf macles des Rohan ; l'autre, véritable bouquet de la fête, représentait la statue de la Madone sous les arceaux d'un portail gothique surmonté de clochetons.

Nous ne saurions omettre, en terminant, de dire que l'ordre le plus

parfait a constamment régné dans cette foule, dont le nombre, fort difficile à évaluer, n'a pu être inférieur à trente mille personnes, mais que des gens bien informés croient devoir élever jusqu'à quarante mille, et même au-dessus. Dès onze heures du soir, les rues étaient presque désertes, et partout le calme avait succédé à la joyeuse agitation de la journée.

Un ciel d'une pureté exceptionnelle dans nos climats favorisait cette belle fête : sa transparence était telle, qu'elle permettait de distinguer, au milieu du jour, le croissant de l'astre des nuits ; ce qui rappelait la céleste vision où Marie apparut à l'apôtre saint Jean, « revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds, et portant sur sa tête une couronne d'étoiles. »

LOUIS DE KERJEAN.

La *Monographie de Beauvoir-sur-Mer (Vendée)*, par M. Ch.-Édouard Gallet, dont la *Revue* a publié, dans sa dernière livraison, le chapitre intitulé : *Beauvoir avant la Révolution*, vient d'être livrée à ses souscripteurs. Cet ouvrage forme un volume in-12 de 216 pages, que l'on peut se procurer soit chez l'auteur, à la Barre-de-Monts (Vendée), soit chez MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4, à Nantes; le prix est de 2 fr. et 2 fr. 30 c. *franco* par la poste. Nous nous bornerons, aujourd'hui, pour faire connaître le plan et les divisions de cette *Monographie*, à reproduire la table des matières :

Introduction. — État ancien et actuel du Marais.

Première partie. — LA CAMPAGNE.

I. Description générale. — II. Climatologie. — III. Productions. — IV. Population rurale. — V. Langage maraîchin. — Petit vocabulaire patois.

Deuxième partie. — LA VILLE.

I. Description générale : la butte; le château; édifices civils. — II. Couvents; églises; chapelles. — III. Administrations; commerce; industrie.

Troisième partie. — HISTOIRE.

I. Beauvoir avant la Révolution. — II. Beauvoir pendant l'insurrection vendéenne. — III. Beauvoir depuis la Révolution.

Appendice. — Note sur saint Goustan (mort à Beauvoir vers l'an 1040).

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

Confrérie de Notre-Dame du Suffrage en faveur des âmes du purgatoire, érigée dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Rennes, etc., suivie d'un Chemin de la croix et du Chapelet ou couronne de l'amour de Dieu. In-32, 64 p. — Rennes, imp. Vatar..... 15 c.

Études sur les départements de la Manche et du Morbihan; par H. Besnard, cultivateur. In-8o, 38 p. — Beauvais, imp. Père.

L'Église et les Prophètes, ou la Vision des temps, nouveau commentaire sur l'Apocalypse; par Ph.-Aug. de Lambilly. T. II, in-8o, 568 p. — Nantes, imp. Bourgeois; lib. Libaros; Paris, lib. Lecoffre.

Le Fondeur du Jardin des Plantes de Nantes et son confrère de Rezé, attributions celtiques et gallo-romaines; par F. Parenteau, conservateur du Musée d'archéologie de Nantes. In-8o, 32 p. et 4 pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Le Guide sur le chemin du Calvaire, ou recueil de quatorze formules pour faire le Chemin de la croix, adaptées aux divers besoins de chaque personne et de chaque condition. In-32, 160 p. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, lib. Sarlit.

L'occasion fait le larron. Proverbe en un acte et en vers; par Louis Tiercelin. Petit in-8o, 46 p. — Rennes, imp. Leroy fils..... 1 fr.

Le Pontife-Roi. Le Calvaire de Pie IX. Hymnes; par l'abbé François Baudry, vicaire de Chavagnes-en-Paillers. In-8o, 4 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Le vieux Marinier. Récit breton (en vers); par Hippolyte de Lorgeril. In-8o, 15 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Observations de M. le comte J. de Champagny au sujet du chemin de fer de Cherbourg a Brest. Corps législatif, session 1868. Séance du 4 juin 1868. In-8o, 8 p. — Paris, imp. Poupart-Davyl.

Premier livre de lecture des petits enfants et des adultes, ou premières leçons d'orthographe et de grammaire renfermant une foule de notions propres à développer l'intelligence des enfants et à les moraliser; par J.-M. Lory, instituteur. In-12, 132 p. — Rennes, imp. et lib. Hauvespre.

Stofflet et la Vendée; par Edmond Stofflet. In-8o, 40 p. — Pont-à-Mousson, imp. Bordes.

Souvenir des Fêtes de Redon. 18, 19, 20 janvier 1868. In-8o, 56 p. — Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

Territoire de Guérande. Notes archéologiques; par M. le docteur Joseph Foulon. In-8o, 23 p. et 2 pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Traitement de la chorée par l'arsenic; par le docteur Letenneur, professeur. In-8o 11 p. — Nantes, imp. Ve Mellinet.

Extrait du *Journal de médecine de l'Ouest.*

L'INTRODUCTION DU CHRISTIANISME

EN POITOU

—

I

Pendant que les Gaules voyaient s'élever sur leur sol humilié les temples des divinités romaines; qu'elles recevaient dans leurs propres sanctuaires les dieux des conquérants à côté de leurs dieux vaincus, et que ceux des druides qui résistaient à l'introduction de ce culte bâtard dérobaient avec peine leurs têtes à la persécution, un enfant naissait à Bethléem, petite ville de Juda, grandissait à Nazareth, lui, fils des rois, dans un atelier de charpentier, puis tout à coup, laissant la hache, la scie et le rabot, s'avançait au milieu des peuples, parlait du royaume de Dieu, et disait : « Je suis celui qui doit venir, le désiré des nations, le Christ, fils du Dieu vivant. » Il prenait les prophéties, conservées comme lois de l'État, et montrait comment elles s'accomplissaient en sa personne; il guérissait les malades, ressuscitait les morts, opérait devant la multitude étonnée des prodiges innombrables, prophétisait le succès et la perpétuité de son œuvre, et mourait sur une croix. Sorti vivant du tombeau, le troisième jour après sa mort, selon qu'il l'avait prédit, il apparaissait à ses disciples, et, après avoir été vu par plus de cinq cents personnes à la fois, il montait au ciel en présence de ses apôtres.

Ceux-ci, devenus intrépides, de timides qu'ils étaient, entreprennent la conquête du monde, et, la croix à la main, se répandent chez tous les peuples pour les soumettre à la loi du crucifié; et, par un prodige nouveau, les peuples entendent leur voix,

renversent les autels de leurs dieux, brûlent ce qu'ils avaient adoré et adorent ce qu'ils avaient brûlé. La lutte fut longue et sanglante ; mais la victoire demeura aux désarmés, aux persécutés, aux morts, et le monde admira ce grand spectacle du faible renversant le puissant, du droit triomphant de la force brutale.

La superbe Rome a tremblé à la voix de Pierre; déjà Marseille a reçu dans son port les envoyés du vicaire de Jésus-Christ. Parmi ces conquérants moins cruels que César est un homme appelé Martial. On l'a vu à la suite du Sauveur, parmi les soixante-douze disciples. Il est revêtu du caractère épiscopal, et fixe son siége à Limoges. « Mais d'autres contrées, dit M. de Chergé, sollicitent le zèle infatigable de Martial, car elles sont plongées dans les ténèbres épaisses du paganisme, et il a été dit qu'il devait être l'apôtre d'une grande partie des Gaules. Il se rend donc à Poitiers. La capitale des Pictons accueille la prédication évangélique. Une église bien humble s'élève sur les lieux mêmes où brille aujourd'hui une cathédrale immense, et, si elle est placée, dès le principe, sous l'invocation de saint Pierre, le chef des apôtres, c'est qu'au moment où le temple saint était dédié au Très-Haut, une révélation apprenait au disciple fidèle que son noble maître scellait de son sang, dans la capitale de l'univers chrétien, les vérités qu'il avait annoncées au monde..... Le saint ne s'effraie point en voyant de quel prix Dieu paie les travaux de ses serviteurs. Il parcourt en tous sens le midi des Gaules, depuis les monts Pyrénéens jusqu'aux rives de la Loire et du Rhône; et c'est après vingt-huit années de fatigues, de courses et de prédications, que le saint apôtre termine en paix, au sein de sa ville épiscopale, une vie pleine de mérites et de gloire [1]. »

« C'est d'un compagnon même de Jésus-Christ, nous écrierons-nous avec le pieux auteur, que nous avons reçu la prédication évangélique. Pour arriver jusqu'à nos heureux pères, l'enseignement du divin Maître n'emprunta pas d'autre intermédiaire que la voix inspirée d'un de ses disciples, écho fidèle de la parole qu'il avait recueillie lui-même sur les lèvres du Sauveur ; c'est à cette source immédiate et pure que nous avons puisé la doctrine, et c'est

[1] M. Ch. de Chergé, *Les Vies des Saints du Poitou.*

peut-être à cette faveur insigne que nos populations religieuses ont dû cette foi robuste qui, aux jours des plus lâches et des plus universelles défaillances, enfantait chez nous des héros chrétiens, des confesseurs et des martyrs.[1] »

Au moment où Martial arbore l'étendard de la croix dans le Poitou, une longue guerre commence entre trois religions positives. Toutes les trois s'appuient sur des faits de l'ordre surnaturel; mais une seule peut prouver que les faits sur lesquels elle s'appuie, sont à la fois réels et divins. Le christianisme a pour lui la vérité ; il a contre lui les passions humaines, et ces passions ont à leur solde les Gaulois et les Romains, le petit peuple et les grands, les prêtres des faux dieux, les guerriers et les magistrats. Le sang des chrétiens coule dans les Gaules comme dans le reste de l'empire, et Nectaire, premier évêque connu de Poitiers, nous apparaît avec la palme du martyre. Il vivait au IIIe siècle.

A cette époque, le travail lent, mais opiniâtre, de la propagande chrétienne laissait déjà des traces profondes dans le sol des Pictons occidentaux. Des médailles, des poissons symboliques, des tombeaux chrétiens, mêlés à une foule d'objets païens, attestent les succès, encore incomplets, mais solides, des prédicateurs de l'évangile. Le sacerdoce des Césars et le sacerdoce druidique, appuyés, l'un par le glaive des vainqueurs, l'autre par les sympathies populaires, résistaient aux efforts des missionnaires, et, dans un grand nombre de lieux, les autels de l'erreur restaient encore debout. La conversion de Constantin, l'épiscopat de saint Hilaire et l'apostolat de saint Martin de Tours changèrent la face des choses. Avec Constantin le christianisme montait sur le trône ; sa doctrine s'affirmait sous la plume de saint Hilaire, et ses pratiques montraient leur supériorité sur celle des religions rivales par les miracles de saint Martin. Le culte des Césars expirait; le druidisme s'abîmait dans la magie; l'Église de Jésus-Christ étendait et affermissait son empire. Mais les barbares d'outre-Rhin envahissaient les Gaules, et menaçaient d'une destruction soudaine l'œuvre commencée de la civilisation chrétienne. Le clergé catholique ne se laissa pas décourager.

[1] M. Ch. de Chergé, *Les vies des Saints du Poitou.*

Le clergé catholique vit dans ces ennemis nouveaux des hommes à sauver. Il se remit courageusement à l'œuvre, opposa la douceur à la férocité, la science à la barbarie; et la force morale triompha encore une fois de la force matérielle.

On arrivait au Ve siècle. Divers éléments venaient s'allier aux éléments anciens dans le pays des Pictons. Les Huns, commandés par Attila, y firent des incursions, y exercèrent des ravages : leurs hordes impies passèrent comme un torrent sur cette terre désolée, sans pourtant y faire d'établissements durables. Vers la même époque, parurent les Teiphaliens. Ils étaient, croit-on, originaires de Scythie.

Ils occupèrent la contrée qui s'étend de Tiffauges à Saint-Sigismond, et des environs d'Oulmes à une limite inconnue du côté de l'occident, mais se trouvant sans doute entre Fontenay et Sainte-Hermine. Ils donnèrent leur nom à Teiphal ou *Tiffauges*, qui dépend aujourd'hui du diocèse de Luçon, et ils se mêlèrent dans le Bocage aux populations indigènes sans les absorber : ils se laissèrent au contraire absorber par elles. Il n'en fut pas ainsi vers le golfe des Pictons, qui était plus désert. Après avoir parlé des Teiphaliens, Thibaudeau ajoute : « Il y avait encore au XIe siècle, sur les confins du Poitou et de l'Aunis, un canton qui n'était habité que par ces peuples. L'attachement qu'on avait pour les mœurs et les usages de ses pères empêchaient les différents peuples de se confondre, quoiqu'ils habitassent le même pays. Ces hommes féroces vivaient au milieu des halliers et des marais impénétrables de l'île de Maillezais. On découvrit, il y a quelques années, en fouillant la terre près de Maillezais, dans la paroisse de Saint-Sigismond, des squelettes d'une longueur extraordinaire; les crânes étaient fort gros, et les os des bras et des jambes extrêmement allongés. Cette découverte prouve que ce pays était habité par des hommes beaucoup plus grands de taille que les Gaulois. Ces hommes étaient des Scythes ou Alains, à qui Ammien-Marcellin attribue une taille très-avantageuse : ces peuples ressemblaient aux Bourguignons, qui, au rapport de Sidonius, avaient sept pieds de haut; on les comparait à des géants[1]. »

[1] Thibaudeau, *Histoire du Poitou*.

C'est à Maillezais, ou dans ses environs, que l'on place le *Port-des-Deux-Corbeaux*. Strabon dit que, si l'on en croit Artémidore, il existait, sur la côte de l'Océan, un port appelé le *Port-des-Deux-Corbeaux*, parce qu'il s'y trouvait deux de ces oiseaux à l'aile droite blanchâtre. Les personnes ayant ensemble quelques contestations s'y transportaient, plaçaient une planche en un lieu élevé, et, sur cette planche, des gâteaux. Chaque partie disposait les siens de manière à ce qu'on ne pût les confondre ; puis les corbeaux s'abattaient sur les gâteaux, mangeaient les uns, culbutaient les autres, et celle des deux parties qui avait eu ainsi ses gâteaux culbutés, triomphait.

Le port dont nous venons de parler, donnait son nom à la partie du golfe qui l'avoisinait, et, dans cette partie du golfe, était l'archipel formé par Maillezais et un nombre assez considérable d'autres îles. Ces îles, dit M. Lacurie, étaient habitées par les *Santones liberi*, qui s'étendaient aussi de l'autre côté de la Sèvre-Niortaise. « Comment cette peuplade n'avait-elle pas été asservie par les dominateurs de la Gaule? Comment était-elle restée libre? » L'histoire ne répond pas à ces questions que s'adresse le docte auteur de l'*Histoire de l'Abbaye de Maillezais*. Il poursuit en ces termes : « Toujours est-il que les Romains n'ont laissé dans ce vaste territoire aucune trace de leur passage. Rien ne pouvait en effet tenter la cupidité du soldat dans une population uniquement occupée de la pêche et n'ayant pour toute fortune que quelques barques et des filets. »

Puis il ajoute : « M. Charles Arnaud, dans son *Histoire de Maillezais*, désigne cette population sous le nom de Colliberts, « déplo- » rables restes, dit-il, des Agésinates Cambolectri [1]; » nous respectons l'autorité de M. Arnaud ; mais, à notre avis, cet écrivain n'est pas dans le vrai, malgré sa science incontestable. Les Agésinates étaient plus à l'est, renfermés dans l'immense fer-à-cheval que décrit la Charente, depuis sa source jusqu'aux environs de Bassac. Quant au nom de Colliberts, que nous trouvons dans les anciens chroniqueurs, nous l'adopterons volontiers, si on veut lui faire signifier

[1] *Histoire de Maillezais*, par M. C. Arnaud, p. 3.

réunion d'hommes libres, Conliberti. M. de la Fontenelle de Vaudoré a donné le premier une entorse au texte de Pline, qu'il tronque à plaisir pour le plier à son système. Pline, énumérant les peuples de l'Aquitaine, part de la Loire, et nomme les Ambilatres, les Agnunates, les Pictones, les Santones Liberi ; puis, franchissant la Garonne, il désigne les Biturices Vivisci, et les diverses peuplades du midi jusqu'aux Pyrénées. De là, il remonte à l'est, arrive aux Agésinates Cambolectri, limitrophes des Pictones, passe aux Biturices Cubi, dans l'Indre et le Cher, puis aux Lemovices et aux Arvernes, pour retourner sur les marches de la Narbonnaise, où il trouve les Rutènes, les Cadurques, les Autobroges et les Petrocores. Rien dans le texte qui autorise à placer les Agésinates à l'ouest des Pictones ; tout porte au contraire à leur assigner la position géographique que nous leur faisons, joignant les Pictones, mais à l'est[1]. »

De ces opinions je rapproche celle de l'auteur du *Dictionnaire classique de géographie ancienne,* qui divise les peuples Pictons nommés Agésinates, en Combolectres et en Atlantiques. Les premiers auraient occupé ce que nous appelons aujourd'hui l'Angoumois; les seconds se seraient établis dans le pays où se trouve Aizenay, *Asianensis,* qu'ils auraient eu pour capitale. Ces deux branches d'une même famille se seraient divisées suivant l'usage des peuples anciens, et le vaste désert qui séparait alors le pays d'Angoulême de celui d'Aizenay, leur aurait livré un terrain libre, où quelques-uns d'entre eux seraient restés. Il serait facile de comprendre alors comment les Teiphaliens auraient repoussé quelques tribus dans les îles entre Maillezais, Marans et Luçon. Les vaincus auraient conservé, avec leurs habitudes et leurs mœurs, leur vieux nom de Colliberts, qu'ils portent encore, en même temps que le nom plus moderne de *Huttiers.*

L'empire romain s'affaiblissait de plus en plus dans sa longue agonie. En 419, Honorius céda aux Visigoths l'Aquitaine, qu'il ne pouvait défendre. Les Visigoths étaient Ariens; chez les Pictons, tout ce qui était chrétien était catholique. Le grand saint Hilaire,

[1] *Histoire de l'Abbaye de Maillezais.*

évêque de Poitiers, mort en 367, avait brillé comme un astre dans le monde entier. Sa doctrine parlait encore après lui, et son glorieux souvenir fortifiait les peuples, surtout ses anciens diocésains, contre les assauts de l'hérésie. Ceux des Pictons qui avaient embrassé la foi, se montraient inébranlablement attachés au symbole de Nicée, et la différence des croyances creusait comme un abîme infranchissable entre les vainqueurs et les vaincus. Toute fusion devenait impossible, et les haines semblaient devoir s'éterniser lorsque Clovis parut sur la scène du monde.

Clovis commandait aux Francs, peuple nouveau formé par l'association de diverses tribus germaines. Tandis que tous les autres rois étaient engagés sous le drapeau de l'erreur, Clovis se déclarait catholique, et méritait par là les titres de roi très-chrétien et de fils aîné de l'Église. Les Pictons virent en lui un sauveur. Ils lui députèrent, sous la conduite de Saldebrodus, seigneur puissant dans la contrée, des hommes considérables qui lui exposèrent le malheur des provinces conquises et le supplièrent de les délivrer. Le fondateur de la monarchie française reçut favorablement leur supplique, et déclara la guerre aux Visigoths. Un choc terrible eut lieu à Vouillé, non loin de Poitiers. Dieu protégea les Francs, et, pour que leur victoire fût décisive, Clovis tua de sa propre main Alaric, roi des Visigoths. L'incorporation de l'Aquitaine dans son empire fut le fruit de son triomphe.

Le Poitou devint une province française, et, si la France portait le titre de fille aînée de l'Église, le Bas-Poitou, sous le nom de Vendée, s'inscrira un jour parmi les provinces les plus chrétiennes de la France. Nous verrons le sentiment religieux, dont nous avons signalé la présence, se développer sous une influence meilleure que celle du druidisme, et la civilisation chrétienne, se faisant jour à travers les mœurs barbares, remplacer la civilisation incomplète des fausses religions. Achevons de donner, aussi exactement que possible, une idée de ce qu'était le pays au moment où les moines s'établirent sur la côte occidentale du Poitou.

II

Lorsque les Romains entrèrent dans les Gaules, trois petits peuples, avons-nous dit, habitaient la partie du territoire qui a formé depuis le Bas-Poitou : les Ambiliates, les Anagnutes et les Agésinates ; tous les trois d'origine celtique, comme les Pictons et leurs alliés. Le sang des Ibères, premiers habitants de la contrée, s'était fondu dans leur sang, et les Romains, les Huns, les Teiphaliens, les Visigoths et les Francs, apportés par six siècles de luttes, de combats et de travail social, étaient venus ajouter aux vertus et aux défauts des indigènes leurs bonnes et leurs mauvaises qualités. D'obscurs pirates avaient aussi, sans doute, plus d'une fois débarqué sur les côtes.

Parmi ces différents étrangers, les uns ne firent que passer ; d'autres se fixèrent dans quelques contrées, dans quelques bourgs, qu'ils peuplèrent exclusivement ; souvent aussi ils se mêlèrent aux indigènes. Il est à croire que les trois peuples primitifs ne furent pas sans se livrer à des discordes intestines, et nous savons que les étrangers ne s'introduisirent que les armes à la main. De là, des rivalités, des haines.

Les traits distinctifs entre les tribus des Pictons occidentaux devaient être très-saillants, les animosités très-vives ; et ç'aura été un des grands travaux du clergé catholique que d'amener des ennemis irréconciliables à se donner le baiser de paix. L'action des prêtres opéra des prodiges, et si, dans la suite, la discorde civile désola le pays, n'en cherchons pas la cause dans la distinction des races. Cependant toute nuance entre les différents peuples est-elle effacée? toute animosité traditionnelle éteinte?

« Malgré le frottement continuel des siècles, répond judicieusement un contemporain[1], peut-être ne serait-il pas impossible de retrouver quelques traces d'origines si diverses dans la variété des coutumes, et dans les nuances du langage qu'un observateur attentif peut remarquer encore dans les différents cantons. »

[1] *Histoire populaire des guerres de la Vendée.*

Quelques pages plus loin, le même auteur ajoute : « Il faut croire que l'esprit de nationalité résiste à l'action des siècles aussi bien que les signes physiques qui distinguent les races, puisque, malgré des rapports continuels et non interrompus durant un si long espace de temps, malgré la communauté de périls, de misères et de triomphes au temps de la *Grand'Guerre* [1], on retrouve encore quelques traces de l'ancienne haine qui a dû exister entre ces deux peuples; » c'est-à-dire entre les habitants du Bocage et ceux du Marais occidental.

Sur une autre partie du territoire, Dufour a fait des observations analogues. De Saint-Maixent à Oulmes, il n'observe aucune différence bien sensible, et il en conclut que la souche de la population est la même. « Mais depuis les environs de *Houlmes,* ajoute-t-il, jusqu'à Fontenay, et plus particulièrement encore au nord et au nord-est de cette ville, on est frappé de la dissemblance notable qui existe entre ces habitants et ceux précédemment observés. C'est dans cette contrée qu'on reconnaît cette magnifique population Gotho-Teifale, et l'on ne peut douter du séjour qu'ils y firent, si même ils ne la peuplèrent pas pour la première fois.

» Si vous descendez sur la gauche de Fontenay, vous êtes douloureusement frappé du dépérissement de la population, et l'on s'aperçoit évidemment que l'on entre sur l'ancien territoire des *Agésinates Cambolectri.* La population a les rapports les plus frappants avec celle des environs de Poitiers [2]. »

Ces différences entre les peuples de la Vendée est sensible pour quiconque étudie sérieusement le pays. L'homme petit, maigre et nerveux qui habite dans les environs d'Aizenay, n'est plus l'homme à la haute stature, à la tournure dégagée, au visage frais et coloré, du Marais occidental; il n'est pas non plus celui qu'on trouve de l'autre côté de la ligne tirée entre Sainte-Hermine et Rocheservière; et celui-ci ne ressemble ni à l'habitant du pays situé de l'autre côté de la Sèvre-Nantaise, ni à celui qui vit entre Oulmes et Fontenay, dans le pays de Maillezais, ni à celui qui navigue dans

[1] C'est le nom que le peuple vendéen donne à la guerre de 1793.

[2] *De l'ancien Poitou et de sa capitale.*

les marais entre Marans et Luçon, ni à celui qui cultive la Plaine; et ceux-ci ne se ressemblent pas entre eux.

Le visage de tous ces hommes, leur taille, leur geste, annoncent la différence de leur origine. Faites-les parler : chacun aura son dialecte. Interrogez leurs souvenirs, leurs usages, leurs mœurs, et vous verrez se reproduire dans leurs traditions et leurs habitudes autant de variété que vous en remarquerez dans leur costume.

En même temps, vous ne tarderez pas à entrer dans la confidence de leurs haines. Le Maraichin appellera toujours l'homme du Bocage : *Dannion*, qui semble dérivé d'Anagnute; la Plaine a du mépris à la fois pour le laboureur du Bocage et pour le *Huttier* du Marais, et le *Bocain* se venge en plaisantant en vrai Gaulois sur les usages et surtout sur la manière de cultiver des gens du Marais et de la Plaine. Le nom de Bocain est une injure en certains lieux; celui de *Plainaud* ou de *Maraichin* en certains autres. Ces aversions héréditaires passent dans les générations, sans que celles-ci en recherchent l'origine, et sont un fil qui nous fait remonter à de graves événements, comme de l'effet à la cause.

Il y a eu des guerres, mais entre qui? Entre les Teiphaliens et les Agésinates, entre les Agésinates et les Anagnutes, entre les colonies du littoral et les habitants du Bocage? Oui, sans doute; mais la preuve pour chacune de ces guerres, mais la date, mais les détails, mais les résultats : voilà ce qui nous manque. Il paraît certain que les Agésinates furent maltraités du côté de Maillezais; il serait possible qu'ils l'eussent également été du côté d'Aizenay et que, resserrés contre le rivage occidental par les Anagnutes, ils eussent légué à leurs descendants leur haine qui se traduit encore aujourd'hui par ces mots : *Dannion Saraillon! Dannion Saraillon!* qui signifient *Dannion* serré dans ses vêtements. Tout le monde sait que les vêtements du Maraichin de l'Ouest sont plus larges que ceux du Bocain. On pourrait aussi supposer que les Maraichins, ennemis des Anagnutes, doivent leur origine à des colonies dont l'histoire a négligé de signaler les commencements.

Sortons du champ de l'hypothèse et constatons que les Bocains et les Maraichins occidentaux, séparés par des antipathies de races,

sont unis par les sentiments d'une même foi, qui les fit, dans des rencontres à jamais célèbres, combattre sous le même drapeau.

Il en est autrement des habitants de la Plaine et du Marais méridional. Comme ce pays était autrefois désert, sauf un certain nombre de bourgades, plantées presque toutes sur les bords du golfe, il fut ouvert à tous, tous y abordèrent, depuis les Agésinates, les Romains, les Teiphaliens, jusqu'aux Normands, dont nous parlerons bientôt. On y adora tous les dieux, et cette multiplicité de croyances diverses contribua peut-être à faire tomber toutes les croyances. Les traditions se neutralisèrent; et la faculté de croire était comme usée lorsque le christianisme arriva. Attachés à la terre, les habitants de cette riche et malheureuse contrée ne comprirent pas que le grand trésor de l'homme n'est point ici-bas. Courbés sur leurs sillons, ils leur demandèrent d'abondantes récoltes, et les sillons répondirent à leurs désirs. A quelques honorables exceptions près, ils ne portèrent ni leurs regards, ni leurs vœux plus loin.

Cépendant, lorsque vous avancéz de Luçon dans la direction de Maillezais, vous trouvez autour de cette dernière cité un pays qui se distingue du reste du Marais par un sentiment religieux plus prononcé : vous êtes parmi les descendants des anciens Teiphaliens. Si vous allez de Maillezais à Tiffauges, ce sentiment se manifestera plus vif et plus ardent.

Dans le travail de régénération religieuse, dont nous suivons les phases, les Teiphaliens fournirent, dès le VIe siècle, à la vie cénobitique un abbé que l'Église a placé sur les autels. Saint Sénoch naquit, en 539, à Tiffauges. Dans sa première jeunesse, il se consacra au service de Dieu. Il fonda, dans le diocèse de Tours, un monastère près d'une chapelle sanctifiée par les prières de saint Martin, et vécut dans l'exercice de la piété, de la charité et de la pénitence, sous la direction de saint Grégoire de Tours, entre les bras duquel il expira, en 579. Le savant évêque, son ami et son admirateur, écrivit sa vie et fit la relation de ses miracles.

Un peu avant saint Sénoch, vers l'an 527, naissait à Nantes un homme qui eut une bien plus grande influence sur le développement

de la foi dans le Bas-Poitou. Il se nommait Martin. Il grandit en science et en sagesse devant Dieu et devant les hommes. Saint Félix, évêque de Nantes, ne tarda pas à distinguer son mérite, et il le chargea d'évangéliser les pays situés à gauche de la Loire, qui dépendaient autrefois de Poitiers, puisque Adelphius, évêque de cette ville, obligé de fuir devant les Visigoths, avait, en 511, souscrit au premier concile d'Orléans : *Adelphius, episcopus de civitate ratiaticâ; Adelphius, évêque de la ville de Rezé.* On ne sait dans quelle circonstance cette contrée a passé sous la houlette pastorale de l'évêque de Nantes. Sur la parole du prélat, Martin partit, et arriva bientôt à Herbauges, ville située à deux lieues de la Loire, et bâtie, croit-on, après les guerres de César. Ses habitants étaient adonnés au culte des faux dieux. Ils accueillirent par des railleries les prédications de l'apôtre, dont les travaux firent peu de fruits. La ville ayant été abîmée dans les eaux, on regarda ce désastre comme un effet de la vengeance divine. C'est aujourd'hui le lac de Grand-Lieu, *Grandis Lacus.* Saint Martin dirigea ses pas vers la forêt de Vertou, où il fonda une abbaye célèbre; puis, s'enfonçant au midi dans le Bas-Poitou, il bâtit deux autres monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, à *Durinum* ou *Durivum,* aujourd'hui Saint-Georges-de-Montaigu.

Traversé par deux voies romaines, allant de Poitiers à Rezé et à Nantes, et d'Angers à l'Océan, Durinum était un des lieux les plus importants du Bas-Poitou. M. Fillon ajoute « qu'il rivalise presque avec Rezé et le Langon, sous le rapport de l'abondance des médailles et des poteries [1]. »

Les superstitions romaines étaient venues s'y mêler aux superstitions druidiques; mais là où le mal avait abondé, devait surabonder la grâce. Saint Martin de Tours avait fondé, à Ligugé, près de Poitiers, le premier monastère des Gaules. Saint Martin de Vertou construisit à Durinum les premiers monastères du Bas-Poitou. Il porta par là un coup mortel au paganisme. M. Aillery nous repré-

[1] *L'Art de terre chez les Poitevins.*

sente Durinum comme « le centre d'où le christianisme rayonna bientôt sur les populations demi-barbares du voisinage [1]. »

Il ne pouvait en être autrement. Les moines étaient alors les grands apôtres des peuples; mieux disciplinés que le clergé séculier dans ces temps barbares où les universités n'existaient pas encore, et où il n'était pas question de séminaires, ils ne frappaient pas de coups en vain; leurs cloîtres, dernier asile de la civilisation et des lumières, devenaient des écoles pour les prêtres, pour les princes et pour leurs sujets : là était la source de la science et celle de la piété. Parmi les évêques, les uns redoutaient le zèle ardent des moines et leur sainte liberté : c'étaient les imparfaits; les autres travaillaient activement à l'acquisition d'établissements monastiques : c'étaient les saints évêques. A Nantes, c'était saint Félix, à Poitiers, ce sera bientôt Ansoald, le premier auteur de la gloire de Noirmoutier, de Saint-Michel-en-l'Herm et de Luçon. Saint Martin mourut à Durinum, en 601; dans ce même siècle, mourut à Hério (Noirmoutier), saint Filibert, son digne émule. Durinum et Hério sont deux phares, placés aux deux extrémités d'une vaste contrée pour l'éclairer tout entière, s'il est possible; plus brillante que ses devancières s'élèvera l'abbaye de Luçon : un jour elle répandra puissamment sa lumière, et inondera le Bas-Poitou de ses feux bienfaisants.

L'ABBÉ DU TRESSAY.

[1] Un peu plus tard, en 630, un monastère fut fondé à l'Ile-d'Yeu (*Insula de Oys*), par douze disciples de saint Colomban, placé sous le patronage de saint Hilaire, et détruit, vers l'an 854, par une bande de Normands commandés par Sigefried. Les moines de l'Ile-d'Yeu ne pouvaient exercer aucune influence sur le continent. (*Note due à M. Simonneau, curé-doyen de l'Ile-d'Yeu, et tirée de manuscrits conservés dans l'île.*)

LETTRES BRETONNES

—

III *

LA CONJURATION BRETONNE DE 1719

—

A Monsieur Corentin Abgrall, négociant à Paris, rue aux Ours.

Non, monsieur, pour cette fois-ci vous perdez votre temps, je ne vous céderai pas.

Vous profitez d'une malheureuse ligne qui m'a échappé je ne sais comment à la fin de ma dernière lettre, et là-dessus vous voulez que je prenne le récit de la conjuration bretonne donné par M. de Carné, que je l'*épluche* (c'est le mot que j'ai eu le malheur d'employer), que je le dissèque en quelque sorte ligne par ligne. Voilà justement ce que je ne veux pas et ce que je ne ferai pas, par cette excellente raison — qui dispense de beaucoup d'autres — que ce serait là une besogne peu utile et très-peu intéressante.

Mais je vais, si cela vous convient, faire autre chose, qui à moi me va beaucoup mieux.

Je vais, avec les documents retrouvés depuis deux ans, reprendre toute cette histoire de la conjuration bretonne depuis le moment où l'on commença de signer l'acte d'association (septembre 1718) jusqu'à l'arrestation de Pontcallec (28 décembre 1719). Bien entendu, je ne m'arrêterai pas aux faits déjà connus qui restent incontestés; je me bornerai à les rappeler, s'il en est besoin, en renvoyant le lecteur à mon premier travail. Ce que je ferai ici, c'est

* Voir la livraison de septembre, pp. 200-216.

uniquement de mettre en relief (comme je l'ai déjà dit) ce qu'il y a de vraiment *neuf* dans les nouveaux documents ; encore insisterai-je beaucoup moins sur le détail des faits — malgré leur intérêt *pittoresque* — que sur les circonstances propres à révéler le véritable esprit de la conjuration. A cet égard je tâcherai de n'oublier rien d'essentiel.

Par exemple, si je trouve sur mon passage quelques erreurs importantes soit de M. de Carné, soit de Lémontey ou du président de Robien, soit de mon travail d'il y a dix ans, je les réfuterai chemin faisant, parce qu'il faut bien nettoyer sa route de ce qui l'encombre. De cette façon chacun aura son lot, et tous y trouveront leur compte.

Encore un mot de préface, si vous le permettez, sur ce que j'appelle ici les « nouveaux documents. »

Avant la révolution, le roi avait des ministres, mais il n'avait pas de ministre de l'intérieur. La direction et la surveillance de l'administration du royaume, au lieu d'être, comme aujourd'hui, concentrées en une seule main, se trouvaient réparties entre tous les membres du ministère, dont chacun avait dans son département trois ou quatre provinces, à l'égard desquelles il jouait exactement le rôle de ministre de l'intérieur : pour toutes les affaires politiques et administratives c'est avec lui que correspondaient les représentants du pouvoir dans ces provinces.

Au commencement de 1718, Marc-René d'Argenson, jusqu'alors lieutenant-général de police, fut chargé par le régent de deux ministères : de la justice, sous le titre de garde des sceaux; des finances, sous celui de contrôleur-général, président du conseil des finances. En cette qualité il eut dans son département la Bretagne jusqu'à sa sortie du ministère en juin 1720; il dut donc recevoir tous les rapports, toute la correspondance administrative et politique relative à la conjuration bretonne et même, comme garde des sceaux, toute la correspondance judiciaire. Ce qu'on a retrouvé depuis deux ou trois ans, c'est une partie de ce fonds, contenant la correspondance de d'Argenson, en janvier et février 1720, avec les commissaires de la chambre royale de Nantes, le premier président du parlement de Rennes et quelques

autres membres de cette compagnie. A ces lettres sont jointes par copie beaucoup de pièces intéressantes, entre autres, quinze à vingt interrogatoires subis par les accusés devant les commissaires de la chambre. Toutefois il y a des lacunes : ainsi par exemple, sauf un ou deux d'une importance secondaire, tous les interrogatoires relatifs aux troubles du pays de Guérande manquent.

Ce n'est donc pas ici le recueil complet, le greffe proprement dit de la chambre royale de Nantes ; ce n'en est qu'un extrait et incomplet. Réussît-on d'ailleurs à retrouver ce greffe, l'on ne pourrait guère encore espérer pouvoir se faire une idée complète du mouvement breton de 1719. Les poursuites et les informations exécutées par les ordres de la chambre portèrent presque exclusivement sur deux diocèses, Nantes et Vannes. Les agents les plus zélés voulaient compléter leur œuvre, et se disposaient déjà à battre ceux-ci le pays de Tréguier, ceux-là celui de Léon. L'autorité supérieure arrêta leur fougue ; effrayée du nombre des coupables déjà découvert et de ceux qu'elle prévoyait, elle coupa court, et fit (comme on dit) la procession avec ce qu'elle avait de monde, trouvant que c'était déjà trop. L'instruction judiciaire, d'où nous tirerons désormais nos meilleures lumières sur cet épisode de notre histoire, n'a donc porté réellement que sur un tiers tout au plus de la Bretagne. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier.

Sous le bénéfice de ces observations, je commence.

Entre la lutte légale contre le despotisme, soutenue par les Bretons dans le Parlement, dans les États de 1717-1718, et la lutte extra-légale connue sous le nom (d'ailleurs inexact) de conspiration de Pontcallec, le lien logique, nécessaire, c'est l'acte ou traité d'association pour la défense des libertés de la province. Là est non-seulement la base de la conjuration, mais en un sens, on peut le dire, la conjuration entière. Il est donc indispensable de rappeler ici les principales clauses de cet acte, d'en rechercher la date, l'auteur, la signification véritable.

Il y a trois parties dans cet acte. La première énonce les bases essentielles de la constitution de la province et les conditions obligatoires, acceptées par la couronne, de l'union de la Bretagne à la France. La seconde rappelle la manière dont ces conditions ont été

violées depuis 1717 par les agents de la couronne, les attentats contre les droits des États, les violences contre leurs membres; comme on y mentionne l'exil de MM. de Coëtlogon et de Chérigny, qui est du 16 août 1718, et qu'on n'y dit rien des quatre-vingts gentilshommes chassés des États le 12 septembre suivant, il faut conclure que la pièce a été rédigée entre ces deux dates et probablement vers la fin d'août. Quant à la troisième partie, qui forme le dispositif du traité d'association, en voici les termes :

« De pareils traitements (c'est-à-dire les attentats, les violences qu'on vient de rappeler) étant opposés aux intérêts du roi, au bien public, et injurieux à la noblesse de Bretagne, *nous avons déclaré par cet écrit, juré et promis unanimement sur notre foi et notre honneur, de nous unir tous ensemble pour soutenir par toutes sortes de voies justes et légitimes*, sous le respect dû au roi et à Son Altesse M. le duc d'Orléans, régent du royaume, *tous les droits et priviléges de la province de Bretagne* et les prérogatives de la noblesse.

» De plus, *promettons que si quelqu'un des soussignés est troublé ou attaqué* EN QUELQUE SORTE QUE CE SOIT *dans la suite, en sa personne, sa liberté ou ses biens, nous prendrons ses intérêts comme communs à tous en général et en particulier, sans pouvoir nous en séparer par aucune considération, et sera déclaré infâme et sans honneur celui qui en usera autrement. Et promettons; sous peine d'encourir une honte publique et perte de la réputation, de faire toutes les choses nécessaires pour le tirer de l'état où il seroit réduit pour l'intérêt de la cause commune* JUSQU'A PÉRIR PLUTOT QUE DE LE SOUFFRIR OPPRIMÉ, *et de contribuer à l'indemniser de toutes les pertes et frais qu'il pourroit faire pour le bien commun.*

» Nous promettons pareillement et nous nous engageons, sur nos mêmes paroles et sur notre honneur, de ne point nous retirer de la foi que nous nous sommes donnée les uns aux autres, et pour cet effet de n'alléguer aucunes excuses, prétextes ni raisons, qui nous puissent directement ni indirectement séparer de l'association générale et particulière que porte cet écrit, que nous avons signé pour le maintenir inviolablement dans tous les articles qu'il contient et courir ensemble la même fortune.

» Tous les gentilshommes de la province, qui y sont ou qui en sont absents, seront engagés pour l'intérêt de leur honneur de signer cette présente union, et les deux ordres de l'Église et du tiers-état invités de s'y joindre, et on y admettra les gentilshommes extra-provinciaux qui, pour l'intérêt de l'État, voudront bien y entrer.

» Nous promettons de plus, sous les mêmes peines, de nous garder un secret inviolable.

» Enfin, nous déclarons sans foi et sans honneur et comme dégradés de noblesse les gentilshommes de la province, soit présents ou absents, qui ne voudront pas signer le présent traité d'union, ou qui, l'ayant signé, contreviendront à aucun des susdits articles, en sorte qu'ils seront exclus de toutes les fonctions de la noblesse et bannis de tout commerce avec les soussignés[1]. »

Malgré le vague évidemment calculé de l'expression, malgré la modération de la forme, il fallait que cet engagement pût mener en certains cas ceux qui le prenaient à des extrémités bien redoutables, puisqu'ils s'obligeaient solennellement à le soutenir au péril de leur vie, en lui donnant pour sanction la perte même de l'honneur. On prévoyait donc telle conjoncture où la résistance cesserait d'être passive pour se traduire en voies de fait, en lutte ouverte, car sans doute quand on parlait de périr, il ne s'agissait pas de périr sans combat. La conjuration bretonne est donc déjà tout entière, au moins en puissance, dans l'acte d'association ; dès lors, glorifier l'un et en même temps flétrir l'autre, comme l'ont fait certains auteurs, c'est se contredire au premier chef.

Mais quelles pouvaient être les éventualités ainsi prévues, capables d'obliger les signataires de l'association à risquer leur vie pour dégager leur honneur? C'est là ce que nous saurons mieux sans doute si nous pouvons découvrir l'auteur de cet acte.

Peut-être y en eut-il plus d'un; mais certainement le principal était Louis-Germain de Talhouët, sieur de Bonamour[2]. Dès le mois de décembre 1718, la voix publique le lui attribuait[3]. Dans son premier interrogatoire (3-9 janvier 1720), M. de Pontcallec déclare « être persuadé que les sieurs de Bonamour, de Lambilly, » de Noyant et du Glesker (du Groësquer) ont part tous les quatre

[1] Voir le texte complet de cette pièce dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1re série, t. II, p. 141-143.

[2] Né le 7 octobre 1684 à Vannes, en la paroisse de Saint-Pierre; capitaine pendant quelque temps au régiment de Béarn, puis marié en 1709 à Eléonore-Rose de Freslon de la Touche-Trébry, dont il avait six enfants, en 1720, deux garçons et quatre filles.

[3] Lettre du maréchal de Montesquiou à Valincour, du 2 décembre 1718, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1re série, t. III, p. 149-150.

» à la composition du traité d'association. » Mais par ce que nous savons de lui, du Groësquer n'était rien moins qu'un littérateur et un homme de cabinet. Noyant, esprit fin et cultivé, affirma positivement dans son interrogatoire (8-11 février 1720) n'avoir jamais composé aucun écrit; je croirais pourtant volontiers que sur celui-ci il fut au moins consulté. Quant à Bonamour et Lambilly, dans toute la durée, dans toutes les phases de la lutte soutenue par les Bretons contre le despotisme de 1717 à 1720, dans la résistance légale comme dans la conjuration, non-seulement ils apparaissent toujours en tête du mouvement, mais ils lui donnent sa direction et sa forme, et si l'action de l'un et de l'autre ne s'exerce pas toujours dans le même sens, c'est toujours de l'un ou de l'autre que part l'impulsion, le plus souvent de tous les deux réunis. J'insisterai sur ce point, à mes yeux fort important.

Depuis le commencement de 1718, Lambilly était dans le Parlement l'âme de la résistance. C'est ce que Montesquiou déclare lui-même dès le 18 février, dans une lettre où, se plaignant du président de Rochefort « et de Lambilly, conseiller, » il dit : « Le » premier (Rochefort) tient table ouverte pour ceux qui parlent » avec moins de mesure... Le second (Lambilly) est *un esprit très-* » *dangereux* tant pour l'autorité royale que pour mettre la désu- » nion dans leur compagnie, *allant tous les solliciter de tenir ferme* » *dans leur conduite*. Ces deux hommes-là méritent chacun un » exil, et le conseiller, outre l'exil, *un ordre de se défaire de* » *sa charge*. Tant que ces deux hommes-là seront en place sans » punition, on n'écoutera jamais la raison et la douceur dans ces » provinces. » Et dans une autre lettre du 27 février, parlant des deux mêmes il dit encore : « Le premier est un jeune fou impru- » dent qui pourra se corriger... *Mais le second est un fou dange-* » *reux qui mettra toujours le trouble dans le Parlement*[1]. » Ce même jour (27 février 1718), Lambilly fut mandé à Paris par lettre de cachet, puis exilé à Tulle, d'où il ne revint que vers la fin du mois de juillet. Le 9 août, comme il était à Dinan pour visiter par ordre M. de Montesquiou, les États de Bretagne, qui tenaient alors, l'envoyèrent complimenter par une députation solennelle

[1] Voy. *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, t. I, p. 239 et 240.

(Reg. des États). De Rennes où il revint incontinent, il contribua avec Bonamour, comme on le verra tout à l'heure, à soutenir et diriger la résistance des États contre les entreprises du maréchal. Au commencement d'octobre il reçut un nouvel ordre d'exil, dont il trouva moyen de se faire dispenser, quoique à ce moment même (le 7 octobre 1718) l'avocat-général La Villeguérin, espion du parti de la cour dans le Parlement de Rennes, écrivît au garde des sceaux : « Il est très-certain que M. de Lambilly est *un esprit aussi » brouillon et aussi remuant qu'il y en ait.* »

Quant à M. de Bonamour, son rôle d'opposition avait commencé au moins dès le mois de novembre 1717, car c'est chez lui que les gentilshommes du pays de Nantes s'assemblaient pour s'entendre sur la marche à suivre dans les États qui s'ouvrirent à Dinan le 15 décembre suivant; c'est chez lui par conséquent que l'on résolut de ne plus voter le don gratuit par acclamation, de supprimer l'impôt des entrées, de faire rendre compte au trésorier de la province et de remettre à l'élection les charges des officiers des États. D'après le bruit public, une fois cette dernière réforme faite, la plus importante de ces charges au point de vue politique, celle de procureur-général-syndic des États, devait être déférée à Bonamour[1]. Dès le début de la session, il fut nommé membre de la commission de l'*état de fonds* et soutint avec ardeur le refus du don gratuit. Aussi, le 21 décembre 1717, une lettre de cachet le manda à Paris, où il se rendit le 29, où il composa et répandit, de concert avec M. de Noyant, deux mémoires sur les affaires de Bretagne qui eurent une vogue immense, et d'où il fut, le 20 février 1718, exilé à Reims. Il ne revint en Bretagne qn'en avril; on l'empêcha d'assister à la continuation des États de Dinan rouverts le 1er juillet et clos le 23 septembre 1718; mais étant resté à Rennes pendant toute la session, il devint le centre d'une sorte de comité où entra aussi Lambilly avec plusieurs membres du Parlement, et qui ne cessa d'entretenir, exciter et diriger l'opposition des États. On a sur ce fait curieux et si caractéristique des témoignages très-précis. D'abord, celui de l'intendant de Bretagne, M. de Brou, qui du

[1] Lettre de l'intendant de Bretagne (M. de Brou) du 6 décembre 1717, dans la *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, t. III, p. 151.

milieu des États, de Dinan même, écrivait à d'Argenson, le 18 août 1718 :

« Une des choses que nous appréhendions davantage étoit que la noblesse ne se portât à ne plus vouloir travailler[1], et il est certain que sans la fermeté de 12 ou 15 gentilshommes qui ont déclaré hautement qu'ils ne consentiroient point à cet avis, tous les autres eussent pris ce parti, *qui est certainement inspiré par des personnes qui sont à Rennes, du nombre desquelles je soupçonnerois beaucoup M. de Bonamour, et aussi par plusieurs officiers du Parlement*, en sorte qu'il y a une grande relation entre ce corps et la noblesse. On nous assure que tous les jours il y a quelqu'un des gentilshommes qui va à Rennes pour conférer et y porter les avis que l'on est dans la résolution de prendre aux États, et d'autres qui en reviennent avec des mémoires de la manière dont il faut s'y conduire. » *(Arch. de l'Emp.)*

Et Montesquiou, de son côté, dans une lettre du 2 décembre 1718, dit :

« Je sais que pendant les États *c'étoit chez le sr de Bonamour où se tenoient les assemblées, à Rennes, avec les mutins du Parlement, et où se délibéroit ce qu'on envoyoit tous les jours aux États*[2]. »

Aussi après la fin des États fut-il exilé de nouveau comme Lambilly (vers le commencement d'octobre 1718) par une lettre de cachet, qu'il réussit, lui aussi, à faire révoquer[3] et changer en un simple ordre de ne point quitter sa maison, c'est-à-dire apparemment son château de l'Ourmoie en Nivillac près la Roche-Bernard[4] : ordre qu'au reste il respecta peu.

Bonamour et Lambilly avaient donc été les deux premiers promoteurs de la résistance légale ; dans la lutte extra-légale, dans la conjuration ils gardèrent le même rang. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les pièces qui nous restent de la procédure

[1] Cette abstention de la noblesse aurait eu pour but de protester contre l'enlèvement de vingt et quelques de ses membres, dont quatre exilés et les autres expulsés des États, les 16 et 17 août, par le maréchal de Montesquiou en vertu de lettres de cachet.

[2] *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, t. III, p. 450.

[3] Voy. *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, III, 150.

[4] Interrogatoire de M. de Noyant. (Arch. de l'Emp.) — On écrit ordinairement *Lourmois*, orthographe très-fautive qui a l'inconvénient de déguiser l'étymologie et la signification pourtant incontestable : une *ourmoie* c'est un bois d'*ourmes* ou ormes, et le *l* initial, c'est l'article.

suivie par la chambre royale de Nantes. Mme de Lambilly, par exemple, — qu'on ne peut soupçonner d'avoir voulu charger son mari, tout au contraire, — quand on la presse de nommer les chefs de la conjuration, déclare dans son interrogatoire ne les connaître pas par elle-même, mais « avoir entendu dire, *par bruit* » *public*, que les sieurs de Bonamour et de Lambilly étoient à la » tête des gentilshommes de ce parti. » Le marquis de Pontcallec, » de son côté, désigne pour « les trois principaux chefs de cette » manœuvre les sieurs de Bonamour, Lambilly et La Berraye. » Mais ce dernier, quoique fort actif, était loin de l'importance des deux autres. Aussi Pontcallec ne cite-t-il que ces deux-ci comme auteurs de l'assemblée de Lanvaux, l'un des faits considérables de cette histoire [1]; et plus tard, quand le commissaire de la chambre royale lui reproche durement de s'être rendu coupable du crime de rébellion, il s'excuse en disant « qu'au surplus il n'est point l'auteur » des traités qui ont été faits, qu'il a eu le malheur de se rendre » *aux persuasions des sieurs de Lambilly et de Bonamour* [2]. » D'ailleurs, tous les faits dont il nous reste à parler prouveront de plus en plus d'une manière incontestable que, dans la conjuration comme dans la lutte légale, le premier rôle appartint à ces deux gentilshommes.

D'après tout cela, impossible de douter que l'idée du traité d'association n'émanât de leur commune initiative. Mais de qui est la rédaction? De Bonamour, selon moi, sans aucun doute. Non-seulement, en effet, ses adversaires, les hommes les plus vendus à la cour, lui reconnaissaient beaucoup d'esprit; mais l'intendant de Bretagne le signalait parmi la noblesse comme étant « *le commis-* » *saire enquêteur des mémoires pour embrouiller les affaires* [3], » c'est-à-dire pour défendre les droits de la province, et Pontcallec nous apprend (dans son premier interrogatoire) « qu'il étoit plus » que personne au fait des priviléges de la Bretagne concernant les » affaires des États. »

Il nous reste même encore un curieux témoignage des études

[1] Premier interrogatoire de Pontcallec du 3 au 9 janvier 1720.

[2] Deuxième interrogatoire de Pontcallec du 31 janvier au 3 février 1720.

[3] Voy. *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, III, 150 et 151.

approfondies de Bonamour sur les affaires des États et sur la constitution bretonne. En septembre 1719, quand il fut contraint de quitter son château de l'Ourmoie pour échapper aux sbires de Montesquiou, il fit porter chez un de ses voisins, M. de Derval, qui habitait le manoir du Bot, en Nivillac, une cassette renfermant ses plus importants papiers. Peu de temps après, les gens de la chambre royale saisirent cette cassette, et l'ayant ouverte, firent de ces papiers une analyse dont ils envoyèrent copie au garde des sceaux. Je vous demande la permission de la transcrire ici; quoique malheureusement beaucoup trop brève, elle n'en est pas moins fort instructive.

« *Précis de ce que contiennent les papiers trouvés chez le sieur d'Erval* (sic) *et qui y avoient été déposés par le sieur de Bonamour.*

» Toutes les pièces dont on va parler sont informes; ce ne sont apparemment que des mémoires pour faire un ouvrage plus étendu et mieux écrit.

» Le premier est contenu dans la moitié d'une feuille de papier, écrit de la main du Sr de Bonamour; il explique *les prétentions de la noblesse de Bretagne contre le gouvernement présent.*

» Le second contient les mesures que le Sr de Bonamour trouvoit à propos de prendre contre les intentions de la cour *pour engager la noblesse à faire une protestation contre tout ce qui se passeroit aux États de 1717*[1], ET ENSUITE A FAIRE UNE UNION. Ce petit mémoire est écrit dans une petite feuille de papier et est de la main du Sr de Bonamour.

» Un petit mémoire qui ne contient que des mots qui forment des commencements de lignes. Ces mots sont, entre autres, ceux-cy : *château, saisir, manifeste,* et *intention, conseil, chef, les troupes, le rappel.* Ils sont écrits de la main du Sr de Bonamour. Il se pourroit faire que ce seroit un petit agenda qu'il se seroit fait pour se remettre d'un seul coup d'œil ce qu'il y avoit à faire pour parvenir à une révolution.

» Un petit cahier, qui ne contient qu'une demi-feuille au plus, écrit de la main du Sr de Bonamour, *dont le raisonnement tend à détruire toute subordination parmi les hommes.*

» Une lettre écrite de la main du Sr de Bonamour à un des membres des États de Languedoc, qui contient ce qui se passe dans ceux de Bretagne.

» Une autre lettre écrite de la même main, sans suscription et imparfaite[2]. *Elle contient en substance les droits de la Bretagne au préjudice*

[1] Les États de 1717-1718.

[2] C'est-à-dire inachevée.

de l'autorité des roys Comme cette lettre est imparfaite, le raisonnement qu'il y fait ne va point au-delà de ce qui s'est passé dans la province jusqu'en 1597.

» Un petit traité écrit d'une main inconnue, dont les seize premières feuilles manquent. Ce traité est composé d'abord de remarques sur l'histoire de Bretagne de MM. de Sainte-Marthe[1], sur l'histoire de France du P. Daniel, sur celle des révolutions d'Angleterre du P. d'Orléans.

» Le reste de l'ouvrage est distingué en chapitres. — Le titre du premier chapitre manque. — Celuy du second est : *Des matières dont ont connu les États de Bretagne et de leur autorité.* — Le troisième est : *Des levées ordinaires et extraordinaires, et qu'il ne s'en doit point faire en Bretagne.* — Le quatrième est : *Du droit de refuser.* — Le cinquième : *Du droit d'opposition exercé par les États.* — Le sixième : *Du don gratuit, de son origine, et de la manière de l'accorder.* — Le septième est : *Des députations des États.*

» Le Sr de Bonamour a tiré des extraits de ce petit ouvrage, qui se trouvent écrits de sa main. *Il l'a réduit ensuite en forme d'entretiens ou de catéchisme;* cela se trouve aussy écrit de sa main.

» Un mémoire, écrit aussy de main inconnue, qui contient des remarques sur la tenue des États de Saint-Brieux en 1715.

» La dernière de ces pièces est une instruction pour les députés des États à la cour.

» *Il n'est aucune de ces pièces qui ne soit remplie de réflexions séditieuses et de termes injurieux au gouvernement.* »

En marge de la lettre d'envoi qui accompagne cette pièce[2], le garde des sceaux d'Argenson a écrit la note suivante, relative aux papiers de Bonamour :

« S. A. R. (le régent) en a lu attentivement le précis, *et tout y respire en effet l'indépendance*, L'ESPRIT RÉPUBLIQUAIN, *la sédition et la révolte.* »

En présence de ce document, impossible de ne pas voir en Bona-

[1] Je ne connais pas d'histoire de Bretagne écrite par les Sainte-Marthe; je pense qu'il s'agit ici de la première histoire de Bretagne, composée par les Bénédictins, c'est-à-dire de celle de dom Lobineau.

[2] Cette lettre d'envoi, en date du 10 février 1720, est écrite à d'Argenson par Châteauneuf, président de la chambre royale de Nantes; voici le passage en face duquel se trouve placée la note marginale de d'Argenson : « Mr le procureur-général (de la chambre royale) a demandé la vérification de ceux d'entre les papiers » trouvez chez le Sr d'Erval fils, qui sont de l'écriture du Sr de Bonamour; ce » sont en effet les plus séditieux et dont il y aura lieu infailliblement de tirer de » fortes inductions contre cet accusé. Vous trouverez, Monseigneur, dans un mé» moire séparé que je joins icy, le précis de ce que contiennent les papiers trou» vez chez le Sr d'Erval et qui y avoient été deposez par le Sr de Bonamour. »

mour non-seulement le rédacteur, mais le principal auteur de l'acte ou traité d'association; mais nul doute aussi qu'avant d'écrire cette pièce il ne se soit concerté avec Lambilly et probablement avec Noyant, qui, à cette époque, était en Bretagne.

Maintenant que nous connaissons les auteurs de ce document, il me semble facile de deviner le genre d'oppression, de persécution, que cet acte prévoit pour les défenseurs des libertés bretonnes, et contre lequel les signataires s'obligent à se coaliser, à résister au besoin jusqu'à la mort. Quelle sorte de persécution avaient eu à subir jusque-là Bonamour, Lambilly et les autres patriotes bretons, sinon celle des lettres de cachet prodiguées par Montesquiou, qui venaient à l'improviste plonger en exil ou en prison, chasser de la salle du Parlement ou de l'assemblée des États les citoyens les plus honorables, les plus irrépréhensibles au point de vue légal, pour peu qu'ils eussent eu le malheur de gêner les fantaisies du pouvoir? Organiser la résistance contre les lettres de cachet, tel était donc le but principal de l'association bretonne, suffisamment indiqué sinon complétement avoué dès le premier jour. Or, dans la servile doctrine mise en honneur par le despotisme, les lettres de cachet, cette quintessence de l'arbitraire, c'était *la volonté du roi,* — comme si le roi devait avoir d'autre volonté que la loi; — et du moment qu'on admettait l'éventualité d'une résistance ouverte à la volonté du roi, il est bien clair que la mort pouvait s'ensuivre.

Un second objet de l'association devait être aussi de s'opposer aux exactions fiscales, du moins aux plus excessives, car dès la fin de l'année 1717, l'intendant de Bretagne disait de M. de Bonamour : « Il ne paie que difficilement capitation et dixième, et l'on dit qu'il » parle indiscrètement de l'autorité et de ceux qui en sont dépo- » sitaires [1]. »

Enfin, le but immédiat de l'acte d'union était d'amener aux prochains États — que l'on croyait alors devoir s'ouvrir en septembre 1719 — le plus grand nombre possible de gentilshommes, afin de résister efficacement aux nouveaux attentats de Montesquiou et aux bandes de militaires qui le suivaient partout, encore bien que la ville siége des États dût être exempte de toute garnison.

[1] Voy. *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, III, 151.

En interprétant de la sorte l'acte d'association, en prêtant de telles vues à ses auteurs, nous ne faisons pas de conjectures; nous résumons simplement les déclarations nombreuses contenues à cet égard dans les dossiers de la chambre royale, et dont nous allons donner quelques extraits.

Ainsi, Pontcallec avoua à Pajot, l'un des commissaires de la chambre, que « au mois de septembre (1718) M. de Noyan » lui présenta *un projet d'association pour se trouver six cents* » *gentilshommes aux États prochains*, piqués, disoient-ils, de ce » que le maréchal avoit fait venir deux cents officiers aux États de » Dinan, *et dans le dessein de se trouver assez forts aux États sui-* » *vants si pareille aventure arrivoit* [1]. » — Derval fils, dans son interrogatoire (des 14-17 décembre 1719) déclare formellement qu'il a souscrit l'acte d'association, dans la conviction que c'était pour les signataires un engagement obligatoire de se rendre aux prochains États. — Pontcallec affirme de son côté « que personne » n'avoit envie de se révolter, *mais qu'on s'étoit simplement liés* » *pour se trouver aux États en plus grand nombre, afin de se main-* » *tenir dans leurs priviléges*, que M. le maréchal de Montesquiou » leur faisoit perdre en les traitant avec rigueur, contre les lois et » l'usage pratiqué de tout temps dans la liberté de leur suffrage. » Ajoute que toute la province pensoit de la même manière, mais » que les plus hardis et les plus malheureux par la suite avoient » signé ledit traité d'association [2]. »

La manière dont M. Le Moyne de Talhouët fut amené à signer cet acte confirme tout à fait cette déclaration. Le Moyne ne connaissait pas Pontcallec; il vint chez lui avec son beau-frère, le chevalier de Fontaineper, tous deux amenés par un de leurs voisins, M. de Montlouis. Une fois là, Pontcallec, qui ne connaissait ni Le Moyne ni Fontaineper, se mit à leur parler des menaces, répandues dans la province, d'enlever par lettres de cachet plusieurs gentilshommes, entre autres lui Pontcallec, pour les envoyer « au Mississipi » c'est-à-dire à la Louisiane, où Law essayait alors de fonder une colonie; il termina en demandant à ses deux hôtes si,

[1] Lettre de Pajot à d'Argenson, du 29 décembre 1719.

[2] Premier interrogatoire de Pontcallec.

en cas de nécessité, « *ils ne voudroient pas bien lui prêter leur* » *secours pour empêcher ces violences.* » Talhouët Le Moyne ne vit, dit-il, dans ce discours « qu'une *badinerie* » et n'y répondit *qu'en riant.* Mais Pontcallec insistant le pressa vivement de venir aux prochains États pour soutenir les priviléges de la province. Sur quoi l'autre dit « qu'ayant presque toute sa vie été au service, il » n'étoit guère au fait des États ; que d'ailleurs, n'étant pas fort » riche et n'ayant pas de cheval, il étoit hors d'état d'y assister. » Pontcallec de répliquer aussitôt « *qu'il lui donneroit un cheval et* » *le défrayeroit ;* » puis il ajoute que tous ceux qui devaient se trouver aux États lui donnaient leur signature ; en même temps il leur présente l'acte d'association, Talhouët Le Moyne et son beau-frère le signent[1].

On voit se révéler ici le double but de la ligue : l'assistance aux États, la résistance aux lettres de cachet. Sur ce dernier point, un espion du parti de la cour — Hugues Oconor, médecin irlandais habitant la Roche-Bernard — nous fait connaître « que quand le » comte du Polduc (Rohan-Pouldu, l'un des principaux conjurés) » mandoit à des gentilshommes de le venir joindre, *il leur mar-* » *quoit que des archers avoient ordre de l'arrêter, et les assembloit* » *ainsi sous ce prétexte*[2]. » — De même aussi, un jour que l'on croyait Pontcallec sérieusement menacé d'arrestation par lettre de cachet, M. de Lambilly dit à sa femme « qu'il n'étoit plus question » de déguiser parce qu'il y alloit avoir un grand esclandre dans la » province ; que plusieurs gentilshommes devoient s'assembler » pour empêcher le sieur de Pontcalec d'être arrêté, *et qu'ils s'étoient* » *tous promis de se donner la main pour s'entre-secourir*[3]. »

Enfin, l'espion Oconor dépose encore « avoir entendu dire aux » sieurs de Bonamour, Lambilly, La Berraye et autres, *qu'ils ne* » *vouloient plus payer de taxes au roy*, principalement la taxe du » quadruple ; *qu'ils ne se soucioient point des lettres de cachet et* » *n'y obéiroient point.* » Les gentilshommes bretons, ajoute-t-il, disaient communément « que M. le régent n'avoit en vue que de

[1] Interrogatoire de Talhouët Le Moyne, des 20-22 janvier 1720.

[2] Déposition d'Hugues Oconor, du 16 janvier 1720.

[3] Interrogatoire de Mme de Lambilly, du 25 décembre 1719 et jours suivants.

» ruiner la province de Bretagne en y envoyant le maréchal de » Montesquiou, qui a causé des malheurs dans tous les endroits » qu'il a gouvernés, parce qu'il étoit gueux et ne songeoit qu'à » faire des liaisons avec des maltôtiers et partisans, comme par » exemple le sieur de Montaran dont il recevoit des biens im- » menses, et que c'est ce qui faisoit que M. le maréchal étoit haï et » détesté de la noblesse qui haïssoit fort Montaran et qui vouloit » lui ôter la charge de trésorier de la province. A connoissance » (ledit Oconor) *que par la suscitation des sieurs de Bonamour,* » *Lambilly,* du Polduc, La Berraye, d'Andigné, *la noblesse avoit* » *pris la résolution de se délivrer d'une pareille tyrannie*[1]. »

Ainsi, en définitive, dans la pensée de ses auteurs et de ceux qui s'y réunirent par leurs signatures, l'association de 1718 avait un but triple : assister en plus grand nombre possible aux prochains États pour défendre les libertés de la province ; refuser les taxes injustes ; résister aux lettres de cachet. Maintenant que nous connaissons le sens intime et la portée véritable du pacte breton, voyons comment il se propagea.

La première personne à qui l'on alla demander sa signature fut le marquis de Pontcallec : M. de Noyant l'étant venu trouver en septembre 1718 pour des affaires d'intérêt, profita de la circonstance pour lui présenter l'acte d'association ; mais le marquis refusa de signer le premier, et Noyant rapporta son papier. Alors on organisa la propagande : on fit de l'acte trois expéditions, dont l'une fut confiée à M. de La Berraye pour la faire signer dans les diocèses de Nantes, de Vannes et de Quimper ; l'autre à M. de Saint-Gilles pour les évêchés de Rennes, de Dol et de Saint-Malo ; la troisième à M. du Groësquer pour Saint-Brieuc, Tréguier et Léon. Au commencement de novembre, MM. de La Berraye et de Talhouët de Boisorhant vinrent au château de Pontcallec avec ces trois exemplaires signés déjà de trois cents gentilshommes, entre autres de MM. de Rohan-Pouldu (le comte et le chevalier), de Bonamour, Bourgneuf Tre-

[1] Oconor ajoute : « en demandant secours au roi d'Espagne. » Mais l'association naquit, s'établit et se développa pendant plus de six mois sans qu'il fût nullement question de s'adresser à l'Espagne ; je dirai plus loin où et comment se produisit cette funeste idée.

velec, La Berraye, Boisgelin, Talhouët Boisorhant, Saint-Gilles, du Bouëxic Becdelièvre, etc. Le marquis de Pontcallec signa aussi sans difficulté, le 4 novembre 1718, sur l'exemplaire de La Berraye [1]. Mais on voit par ce détail que l'on ne peut d'aucune façon le considérer comme l'instigateur ou le principal chef de la conjuration; que dès lors le nom de conspiration de Pontcallec, appliqué à cette affaire, est tout à fait inexact. Il y a mieux, Pontcallec n'avait même pas pris part à la résistance légale, il n'avait pas assisté aux États de Dinan [2] et, jusqu'à son entrevue avec Noyant en septembre 1718, c'est à peine s'il connaissait la grande lutte engagée par les Bretons contre le despotisme [3].

On en vient dès lors à se demander pourquoi les organisateurs de l'association (Bonamour, Lambilly, Noyant) attachaient tant d'importance à l'adhésion du marquis, au point d'avoir voulu commencer par lui leur travail de propagande. La raison en est simple : Pontcallec avait de vastes domaines, des vassaux nombreux, une grande fortune; venu à trente-huit ans sans être marié [4], habitant un pays de bois, de landes et de rochers, il menait dans toute la force du terme l'existence large et facile de gentilhomme chasseur : table ouverte à tout venant, hospitalité prodigue, grandes chasses toutes les semaines dans sa forêt où il conviait les paysans, et pour les hommes de sa classe à chaque instant joyeuses réunions, larges

[1] Voy. lettre de Pajot à d'Argenson, du 29 décembre 1719, et premier interrogatoire de Pontcallec.

[2] Deuxième interrogatoire de Pontcallec.

[3] « Il m'a déclaré que jusqu'au mois de septembre 1718 il n'avoit eu aucune » connoissance des affaires présentes, qui avoient cependant commencé avant ce » temps, » dit Pajot à d'Argenson dans sa lettre du 29 décembre 1719. M. de Carné se trompe donc quand il fait du château de Pontcallec « le centre des » *réunions politiques* provoquées *depuis trois ans* par l'état agité du pays. » (*États de Bret.*, t. II, p. 52.)

[4] Pontcallec dans ses interrogatoires, en janvier et février 1720, affirme avoir quarante ans passés; donc en 1718 il avait trente-huit ans. Dans son premier interrogatoire, il déclare avoir servi dix ans, de 1696 à 1706, savoir un an comme enseigne dans le régiment de Bressé, quatre ans dans les mousquetaires noirs du roi, cinq ans comme capitaine dans le régiment des dragons de Bretagne. Il dit s'être retiré du service « pour rétablir ses affaires qui se délabroient de jour en » jour, ses terres étant dès lors saisies réellement et sa mère ne pouvant plus se » conserver le bail judiciaire. » Il paraît, d'ailleurs, quoi qu'en dise M. de Carné, qu'il réussit en effet à remettre ses affaires sur un bon pied.

festins ; avec cela un caractère ardent, entier, impérieux, plus entreprenant que ferme, en tout plus de fougue que de jugement. Cet ensemble de qualités, de défauts, de goûts et de fortune lui donnait sur ses voisins, dans un rayon étendu, une influence réelle et considérable. D'ailleurs la conjuration avait lieu de compter sur lui : quoique peu mêlé jusqu'alors aux affaires de la province, il était trop fier pour plier sous l'arbitraire, pour ne pas regimber contre les entraves ; il passait même pour faire ou favoriser sur une large échelle la contrebande du tabac.

Outre l'acte d'association, on fit signer à M. de Pontcallec un autre écrit, sorte de requête tendant à la rénnion des États-généraux du royaume, pièce d'ailleurs peu importante dans l'histoire de la conjuration : on ne la présenta même pas à tous les conjurés ; Pontcallec la signa sans la lire[1] ; je n'en parle ici que pour mémoire, à cause des discussions dont elle fut l'objet entre quelques-uns des associés.

En effet, au sortir du Pontcallec, La Berraye et Boisorhant se rendirent à la Boissière (en la paroisse de Pluguffan, près Quimper), chez M. de Kersulguen, l'un des gentilshommes exclus des États de Dinan par Montesquiou en 1718, et sur lequel on comptait pour propager en Cornouaille l'association. Il avait beaucoup d'esprit ; grand parleur, mais amusant, gouailleur, par là écouté et influent ; faisant feu de toutes pièces contre le pouvoir, dévoué à la cause bretonne par conviction mais sans enthousiasme, étant de sa nature critique, frondeur, quelque peu sceptique, presque aussi prêt à gouailler ses amis que ses ennemis ; en somme, un adversaire fort gênant et un précieux auxiliaire. Il accepta volontiers l'idée d'une ligue entre les membres des États de Bretagne, à l'effet de s'y porter lors de la prochaine session, en plus grand nombre possible « pour maintenir leurs priviléges et se mettre à couvert des persé- » cutions des gens d'affaires de la province, sans néanmoins déro- » ger au respect dû à l'autorité royale[2]. » Quant à la demande de réunion des États-généraux, il la réprouva absolument comme un

[1] Deuxième interrogatoire de Pontcallec. — Le texte de cette requête n'a pas été retrouvé jusqu'ici.

[2] Interrogatoire de Kersulguen, des 18-20 janvier 1720.

projet chimérique, extravagant, impossible, et même très-dangereux par les suites.

Pourtant, en prenant congé, ses deux hôtes lui laissèrent un exemplaire de cette pièce et un autre du traité d'association. Kersulguen mit ces papiers dans une boîte de fer-blanc, cette boîte dans son jardin à quelques pieds en terre, et laissa le tout dormir là pendant quatre mois. Il tenta même, paraît-il, quelques démarches pour détourner ses amis d'une voie qui lui semblait semée de dangers, mais en vain. Au contraire, les principaux associés, comme Bonamour, Lambilly, Pontcallec, La Berraye, Boisorhant, Saint-Gilles, du Groësquer, etc., redoublèrent d'efforts pour propager le mouvement et gagner de nouveaux adeptes au traité d'union. Chaque mois, ils se donnaient rendez-vous, le plus souvent dans quelque foire, pour combiner leurs démarches et échanger leurs informations, surtout concernant les actes et les projets de l'autorité, dont ils étaient d'ordinaire fort bien instruits par le secrétaire même de Montesquiou, gagné à prix d'argent : c'était encore là un coup de Lambilly et de Bonamour.

Au mois de janvier 1719, cette sorte d'assemblée ou conférence mensuelle se tint à Carhaix; au mois de février, à Pontivi. En mars, elle fut convoquée au Pontcallec, et comme on n'entendait point parler de Kersulguen, on l'y invita spécialement, en le priant de rapporter l'exemplaire de l'acte d'association dont il se trouvait nanti.

Celui-ci déterra alors sa boîte de fer-blanc, recueillit à la hâte au pied dudit exemplaire une douzaine de signatures, et s'en vint au Pontcallec. Un instant après y arrivèrent Lambilly, La Berraye, Boisorhant et quelques autres. Résolu à profiter de l'occasion pour faire une campagne en règle contre la demande de réunion des États-généraux, Kersulguen s'était armé d'un mémoire, où il combattait ce projet dû, semble-t-il, à l'initiative de Lambilly. Mais celui-ci prit brusquement l'offensive, se plaignant du peu de zèle de Kersulguen, du petit nombre de signatures par lui recueilli, et termina en disant que, d'après tout cela, les bas Bretons semblaient disposés à abandonner les hauts Bretons, mais qu'ils pourraient bien s'en repentir un jour. L'autre, prompt à

la riposte, reprocha à Lambilly « qu'il se mêloit de ce dont il n'a-
» voit que faire, puisque, n'étant pas du corps de la noblesse [1], il
» vouloit se mêler de faire signer les gentilshommes sans être engagé
» lui-même par sa signature, non plus qu'aucun de messieurs du
» Parlement. » Mais Lambilly ayant répliqué que ni lui ni le Parlement ne manqueraient de soutenir la noblesse quand il le faudrait, ainsi qu'ils l'avaient fait jusque-là, — Kersulguen se radoucit, exposa quelques-unes de ses raisons contre le projet de réunion des États-généraux, et conclut « que si M. de Lambilly vouloit l'en
» croire, il jetteroit au feu leur traité d'association (*lisez* la demande
» de convocation des États-généraux) et s'en tiendroit au projet
» d'assembler un grand nombre de gentilshommes aux prochains
» États (de la province). » La conversation continua quelque temps encore, assez vive de part et d'autre; mais comme elle s'éparpillait, Kersulguen prit Pontcallec dans un coin et lui lut son mémoire, dont le marquis fut satisfait au point d'en exiger une seconde lecture devant tous les assistants, y compris, bien entendu, Lambilly, qui, « pour réponse à ce mémoire, ne dit autre raison,
» sinon qu'il falloit donner quelque chose au hasard et à la Provi-
» dence [2]. » Il semble, d'ailleurs, que ce mémoire eut un plein succès, car depuis lors, tout au moins depuis le mois d'avril 1719, on cessa absolument de faire signer la requête relative aux États-généraux.

Un point qui ressort aussi de cette discussion, c'est qu'entre les associés il n'était alors nullement question de demander des secours à l'Espagne : sans quoi Kersulguen n'eût pas manqué de combattre

[1] Kersulguen ne veut pas dire ici que Lambilly n'était pas noble, tout le monde sachant parfaitement le contraire, mais que, comme membre du Parlement, il ne pouvait siéger aux États ni de la province ni du royaume dans le *corps*, c'est-à-dire dans l'ordre de la noblesse, ce qui était vrai; et c'est pourquoi, en effet, aucun membre du Parlement, même parmi les plus hautement dévoués à la cause des libertés bretonnes, ne signa l'acte d'association qui, d'après son exposé de motifs, avait pour but principal la revendication des droits et de la liberté des États.

[2] Pour tous les faits relatés jusqu'ici depuis le voyage de La Berraye et de Boisorhant à la Boissière, voir l'interrogatoire de Kersulguen, en le conférant toutefois à la lettre de Pajot à d'Argenson du 29 décembre 1719, et au second interrogatoire de Pontcallec.

ce projet avec bien plus de force encore que celui de faire assembler les États-généraux, et tout au contraire, il n'en dit rien. Cependant, depuis le commencement de l'année 1719, il circulait en Bretagne un grand nombre de manifestes du roi d'Espagne, d'écrits et proclamations de fabrique espagnole, dernier legs de la conspiration de Cellamare, tendant à exciter les Français contre l'administration du régent. Par arrêts du 21 janvier et du 14 février 1719, le Parlement de Rennes, à la demande du procureur-général, condamna ces libelles comme séditieux et en ordonna la suppression. Le réquisitoire sur lequel fut rendu le second arrêt offre une circonstance intéressante. L'un des libelles poursuivis, intitulé *Requête des trois États de la France au Roi catholique*, renfermait une longue série de griefs, vrais ou faux, imputés à la régence du duc d'Orléans, et que les trois ordres de la nation étaient censés dénoncer au roi d'Espagne. Parmi ces griefs, on indiquait les attentats de Montesquiou contre la constitution bretonne, en 1718 :

« Les États de Bretagne (disait ce libelle) légitimement convoqués, ont demandé qu'il leur fût permis de faire rendre compte à un trésorier très-suspect, afin de mettre ordre à l'administration de leurs finances : on leur en a fait un crime d'état, on a fait marcher des troupes comme on les fait marcher contre des rebelles. »

Or M. de la Bédoyère, procureur-général au Parlement de Rennes, était parfaitement connu pour son attachement à la cause des libertés bretonnes. Il n'en releva pas moins le passage ci-dessus en des termes qui méritent d'être notés :

« Un fait particulier semé dans la quatrième pièce (*Requête des trois États de la France*) ne manquera pas sans doute d'augmenter encore votre indignation. Il semble que les criminels auteurs de cet ouvrage aient voulu intéresser la province ou rendre sa fidélité suspecte en lui prêtant leurs expressions séditieuses. Mais quel fruit peuvent-ils attendre de leur malignité? *Si les Bretons savent user de la liberté que le roi leur laisse pour veiller à la conservation de leurs priviléges*, ils savent mieux encore être attentifs à ne pas blesser la soumission qu'ils doivent à l'autorité qui les gouverne. *S'ils ont quelque plainte ou plutôt quelque représentation à faire, ils connoissent le tribunal auquel ils doivent s'adresser, ils n'en connoîtront jamais d'autre;* et la justice qu'ils sont persuadés d'y trouver le leur fera toujours autant aimer que respecter. »

On peut se demander quel est ce tribunal où l'on renvoie ainsi les Bretons : est-ce le Parlement? est-ce la couronne? Le réquisitoire reste, à cet égard, dans un vague évidemment calculé. Mais ce qui n'est pas douteux, c'est que, tout en reconnaissant la légitimité des plaintes de la province, le procureur-général repousse complétement l'idée d'un recours quelconque au roi d'Espagne.

Cette idée, en effet — nous allons le voir — ne commença à poindre en Bretagne que vers le milieu d'avril 1719.

Les promoteurs de l'association s'étaient si bien employés que, vers la fin du mois de mars 1719, l'acte d'union avait déjà reçu près de cinq cents signatures. Bonamour et Lambilly ne voulurent pas laisser une telle force inactive. Ils songèrent d'abord à l'organiser, puis à en user pour tenir l'opinion publique dans une excitation continuelle, qui serait déjà par elle-même un sérieux obstacle aux nouvelles entreprises de l'arbitraire, et donnerait plus aisément le moyen de passer à une résistance active, s'il devenait indispensable d'y recourir. Ils résolurent donc de réunir, des divers points de la Bretagne, les plus énergiques des associés. Le lieu choisi pour la réunion fut le bois ou parc de Lanvaux, près de l'abbaye de ce nom, à quelques lieues de Vannes; le jour, le 13 avril 1719; le prétexte, une partie de chasse. Le 28 ou le 29 mars, Pontcallec reçut de Lambilly un billet de quatre lignes, qui l'invitait à se rendre, le 13 du mois suivant, « à une partie de chasse dans le » parc de Lanvaux, où il se devoit trouver beaucoup de chasseurs » et beaucoup de chiens, et que l'on découpleroit à dix heures du » matin [1]. »

Combien y eut-il d'invités à cette réunion? On ne sait; mais on sait exactement le nombre de ceux qui y vinrent. Le président de Robien, dans son *Journal historique* (écrit en 1753) rapporte, sans donner de chiffre, qu'il s'y trouva « *un très-grand nombre de* » *gentilshommes,* » au point « que les paysans circonvoisins en » furent alarmés. » M. de Carné, plus précis, affirme que « au » conciliabule de Lanvaux *assistèrent la plupart des personnes qui* » *figurèrent, l'année suivante, parmi les cent-vingt prévenus,* « atteints à des degrés divers par les arrêts de la chambre crimi-

[1] Premier interrogatoire de Pontcallec.

» nelle » (*Les États de Bret.*, II, p. 49), c'est-à-dire, au plus bas mot, soixante à soixante-dix personnes. — Or les pièces authentiques de la procédure de la chambre royale et de la correspondance de d'Argenson disent positivement qu'il ne s'y trouva que *seize gentilshommes*, savoir [1], Lambilly, Bonamour, La Berraye, Pontcallec, Boisorhant, Kerantré, du Bouëxic Becdelièvre, Villegley, La Houssaye, Kervasy l'aîné, le chevalier du Coscro, le comte et le chevalier de Lescouët, le chevalier de la Bédoyère, frère du procureur-général au Parlement de Rennes, du Moutier, et enfin, pour le seizième, du Groësquer ou l'un des Rohan-Pouldu [2].

Robien nous raconte encore dans son *Journal* que les conjurés venus à Lanvaux étaient déguisés, ornés de faux nez et de fausses moustaches, qu'ils tiraient chacun en arrivant je ne sais plus combien de coups de pistolets, qu'ils s'en allèrent processionnellement du bois de Lanvaux dans un pré où ils mesurèrent le terrain « comme » pour tracer un camp, » etc. Toute cette fantasmagorie ridicule, qui déjà, il y a dix ans, m'inspirait de sérieux doutes [3], s'évanouit absolument devant les pièces authentiques que je viens d'indiquer. Si ces détails avaient été vrais, ils eussent été des premiers à trans-

[1] Je cite ces noms comme ils se trouvent dans les pièces du procès; mais il n'est peut-être pas mauvais de rappeler les noms de famille des gentilshommes désignés ici par des noms de terres et de fiefs; on sait assez que Bonamour et Boisorhant étaient des *Talhouët*, Pontcallec un *de Guer;* quant aux autres, La Berraye était *Couëssin*, Kerantré *Gouvello*, Villegley *Labbé*, du Coscro ou du Crosco *Lantivy*, La Bédoyère *Huchet*, du Moutier ou de Moutiers *Grout*.

[2] Les quatorze premiers noms sont seuls indiqués dans la lettre de Pajot à d'Argenson du 29 décembre 1719, et dans le premier interrogatoire de Pontcallec, qui dit ne plus se rappeler les deux autres; dans son second interrogatoire, il y ajoute du Moutier, ou plus exactement, Grout de Moutiers. Enfin M. de Brilhac, dans une lettre à d'Argenson du 26 janvier 1720, après avoir dit qu'il n'y avait à l'assemblée de Lanvaux que seize gentilshommes, cite treize noms seulement, dont neuf se retrouvent dans la déclaration de Pontcallec; les quatre autres, qui ne s'y trouvent pas, sont « Montlouis, Salarun de Coué, Polduc, Groësquer. » Mais Montlouis et Salarun n'étant (suivant la procédure de la chambre royale) entrés dans l'association qu'après l'assemblée de Lanvaux, ne pouvaient pas y être. Quant à du Groësquer, au contraire, connu pour son énergie et son zèle, il eût été étonnant qu'il n'y vînt pas; et si l'un des Rohan-Pouldu (Polduc) avait été à Lanvaux, on ne conçoit guère que Pontcallec eût oublié ce nom, qu'on pouvait d'ailleurs révéler alors sans aucun inconvénient, les deux membres de cette famille impliqués dans la conjuration étant dès lors passés en Espagne.

[3] Voy. *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, III, p. 159.

pirer dans le public à cause de leur singularité, et MM. les commissaires de la chambre royale, si friands de toute circonstance propre à revêtir la conjuration d'un aspect étrange et formidable, n'eussent pas manqué d'y insister. Or, ni dans les actes de la procédure ni dans la correspondance de d'Argenson on n'y trouve la plus légère allusion. Le bon Robien, venu plus de trente ans après l'événement, à une époque où nos conjurés avaient déjà leur légende (comme le prouve d'ailleurs le chant breton sur la mort de Pontcallec), accepta sans y regarder tous les contes qu'on s'amusa à lui faire, et ce qui prouve qu'effectivement il n'y regardait guère, c'est qu'il s'est trompé d'un an sur la date de l'assemblée de Lanvaux, mise par lui au 8 avril 1718 : erreur d'autant plus grossière qu'elle est en contradiction avec des circonstances importantes relatées par Robien lui-même; erreur signalée, réfutée par moi il y a dix ans [1], et qui reçoit aujourd'hui un démenti direct, positif et absolu, des documents authentiques dont je ne cesse d'invoquer le témoignage.

Au reste, s'il n'y eut à Lanvaux ni moustaches ni nez postiches, on n'y vit pas non plus d'équipages de chasse, malgré le billet de Lambilly, et cela au grand regret de plusieurs des assistants, qui pensaient apparemment que l'absence de cet attirail rendrait leur réunion plus suspecte. Quoi qu'il en soit, dès que nos seize gentilshommes eurent trouvé dans le parc de Lanvaux un lieu propre à leur dessein, Lambilly, Bonamour et La Berraye « qui étoient (dit » Pontcallec) comme les présidents de l'assemblée, » firent connaître aux autres le but de la convocation. Il s'agissait de dresser le projet d'une requête à présenter au régent contre les infractions récemment faites aux priviléges de la province et à la liberté des États, puis de rechercher ensemble les meilleures mesures à prendre pour obtenir, dans la prochaine session, la reddition des comptes du trésorier Montaran, si justement odieux aux Bretons. Après cet exposé, Bonamour prit la parole et « fit lecture d'un » petit livre imprimé, couvert de papier marbré, qui contenoit tous » les griefs que les gentilshommes avoient de ce qui s'étoit passé » dans toutes les tenues d'États depuis 1715, et le moyen dont la

[1] Voy. *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série.

» noblesse pouvoit se servir pour remédier à de pareilles infrac-
» tions[1]. » Ce mémoire, composé par Bonamour lui-même, « qui
» étoit (dit Pontcallec) plus au fait que personne des priviléges de
» la Bretagne concernant les affaires des États,... fut approuvé par
» toute l'assemblée comme étant parfaitement bien rédigé. » On voit, par l'interrogatoire de Noyant, qu'il était intitulé : *Apologie de la noblesse et du parlement de Bretagne*, et il eut l'année suivante (10 février 1720) l'honneur d'un réquisitoire spécial et d'un arrêt de suppression rendu par la chambre royale de Nantes.

Evidemment cette *Apologie* contenait les bases de la requête à présenter au régent. Mais cette requête devant être faite au nom de toute la noblesse, on n'en pouvait arrêter les termes sans consulter tous les principaux membres de l'ordre, au moins ceux qui avaient signé l'association. Il fallait donc désigner, dans les diverses parties de la Bretagne, un certain nombre d'hommes sûrs pour sonder à cet égard l'opinion de leurs coassociés et en venir à une entente sur cet objet. On nomma, en effet, séance tenante, vingt-sept commissaires, trois par évêché, dont dix-huit se trouvent nommés dans les procédures de la chambre royale, les autres étant demeurés inconnus. Ce fut, *pour le diocèse de Nantes,* Bonamour, du Bouëxic Becdelièvre, le troisième inconnu; — *pour Vannes,* La Berraye, Boisorhant et La Houssaye; — *pour Quimper,* Pontcallec, Kersulguen et le marquis de la Roche-Kernezne; — *pour Léon,* Lescouët l'aîné, du Roscouët; — *pour Tréguier,* du Groësquer; — *pour Saint-Brieuc,* Boisgelin et Le Mintier des Granges; — *pour Saint-Malo,* Villegley et de Moutiers; — *pour Dol,* Boisbaudry marquis de Trans; — *pour Rennes,* Saint-Gilles Perronay et le vicomte de la Bédoyère[2].

[1] Premier interrogatoire de Pontcallec.

[2] On voit par là que cette liste des commissaires n'est complète que pour les évêchés de Vannes et de Quimper. Pour l'évêché de Dol, il manque deux noms, autant pour celui de Léon, un pour chacun des cinq autres. — Remarquez aussi que l'on nomma indifféremment pour commissaires des présents et des absents; sur les dix-huit gentilshommes ci-dessus, huit n'étaient pas à Lanvaux, savoir, Kersulguen, le marquis de la Roche, du Roscouët, Boisgelin, Le Mintier, Boisbaudry de Trans, Saint-Gilles Perronay, et le vicomte de la Bédoyère qu'il ne faut confondre ni avec le chevalier (qui lui était à Lanvaux) ni avec le procureur-général, quoiqu'ils fussent frères tous trois. — Pontcallec habitait le diocèse de Vannes, mais tellement sur la limite de celui de Quimper, qu'il pouvait facilement y étendre son action.

Ces commissaires avaient une double mission : d'une part, entretenir, aviver l'esprit public dans le diocèse qu'ils habitaient et y recruter de nouveaux adeptes à l'association ; de l'autre, se rassembler tous les mois sur un point déterminé de la Bretagne, tantôt ici tantôt là, pour échanger les nouvelles des divers cantons et « délibérer sur les affaires communes. » A chacune de ces assemblées ou conférences mensuelles devait assister au moins l'un des commissaires de chaque diocèse, et ceux qui ne s'y pouvaient rendre devaient s'y faire remplacer par quelque voisin.

On songea même à étendre la propagande au delà des bornes de la province. L'acte d'association portait : « On y admettra les gen- » tilshommes extra-provinciaux qui dans l'intérêt de l'État voudront » bien y entrer. » Les esprits passaient pour être alors fort agités dans le Poitou contre divers abus de la régence ; l'assemblée de Lanvaux chargea du Bouëxic Becdelièvre, qui avait une petite terre dans cette province, de s'aboucher avec la noblesse poitevine pour la presser de soutenir les justes réclamations de la Bretagne.

Là se bornent les résolutions prises à Lanvaux sous l'initiative de Bonamour, en conséquence des propositions exprimées dans son *Apologie*.

Malheureusement après Bonamour Lambilly prit la parole, et ce fut pour proposer l'envoi en Espagne d'un député qui irait solliciter « la protection de cette puissance » de la part de la noblesse bretonne. Il demanda que les gentilshommes présents se cotisassent pour faire la somme nécessaire aux frais de ce voyage, et il offrit lui-même 8,000 livres. Cette proposition ne trouva qu'un approbateur, M. de Moutiers, qui s'engagea de contribuer pour 4,000 livres. Tous les autres furent d'un avis opposé. Ils refusèrent au messager en question, si l'on en envoyait un, tout argent, tout pouvoir ou lettres de créances, et déclarèrent s'en vouloir tenir à la revendication des libertés de la province. — Lambilly en ce moment n'insista pas, mais il garda sa malencontreuse idée, et quelque temps après, sans en reparler à personne, il envoya en Espagne de son propre chef un messager (Hervieu de Mellac), qui toutefois ne partit de Bretagne qu'à la fin de mai ou au commencement de juin 1719, — comme on le verra plus loin.

Telle est l'histoire véritable de l'assemblée de Lanvaux, extraite des documents authentiques [1], très-différente du récit de M. de Robien. Ce récit, je l'avais suivi il y a dix ans, faute de mieux, et n'ayant aucun moyen de contrôle. A M. de Carné, qui a eu la chance de consulter le premier la correspondance de d'Argenson et les pièces qui l'accompagnent, à lui incombait le devoir de rectifier cette relation erronée. Au lieu de cela il la suit, il la répète comme mot d'Évangile, la complète par quelques erreurs de son crû, et forme du tout ensemble un système entièrement faux, qui altère essentiellement, à son début, le caractère de la conjuration bretonne.

Voici d'abord le récit de Robien. Après la mise en scène fantastique dont j'ai parlé plus haut, il continue :

« On fit lecture (dans cette assemblée de Lanvaux) du projet d'association et du traité que l'on devait faire avec l'Espagne, dont le ministre, mécontent de la triple alliance conclue par M. le régent sans sa participation, pour s'en venger ou du moins pour embarrasser ce prince, promettait d'abord 15,000 hommes de troupes et de l'argent pour l'exécution du projet qu'il ne s'agissoit que de ratifier. Plusieurs signèrent. Dès lors on nomma des commissaires pour faire signer les autres, et l'on députa vers l'Espagne un bon officier, Hervieux de Melac, pour aller ratifier le traité avec le cardinal (Albéroni) et en solliciter l'exécution. Le comte du Bouëxic Becdelièvre fut député vers la noblesse de Poitou pour l'engager à se soulever au premier ordre, s'étant fait fort d'y réussir. — Les commissaires nommés pour aller solliciter les signatures travaillèrent si utilement chacun dans leur canton, entre autres Kerantré Le Gouvello dans le canton de Vannes et d'Auray et des Granges dans celui de Saint-Brieuc, qu'en peu la liste de ceux qu'ils avoient fait souscrire fut très-grande. Dès lors on commença à faire des préparatifs et des amas d'armes tant au Pontcallec, au Pouldu où même on en fabriqua, que chez le sr Salarun de Coué, qui avoit été nommé à cette assemblée commissaire-général de l'armée, de même que M. de Lambilly intendant et trésorier général, Kerantré Le Gouvello maréchal des logis, et quelques autres à qui l'on avoit déjà distribué des emplois. »

M. de Carné reproduit ce récit presque mot pour mot après avoir déclaré que « les affirmations de M. de Robien sont confir-

[1] Toutes les circonstances ici rapportées touchant l'assemblée de Lanvaux sont tirées des deux interrogatoires de Pontcallec et de la lettre du 29 décembre 1719, où Pajot, l'un des commissaires de la chambre royale, rend compte à d'Argenson des déclarations faites par Pontcallec immédiatement après son arrestation.

» mées par les pièces de la procédure suivie à Nantes » (*Les États de Bret.*, II, p. 48). Or les pièces de la procédure suivie à Nantes, dont je cite des extraits en note [1], prouvent au contraire : 1° que l'idée d'entrer en négociation avec l'Espagne fut exprimée *pour la première fois* à l'assemblée de Lanvaux, le 13 avril 1719, par M. de

[1] Le 29 décembre 1719, rendant compte à d'Argenson des aveux que venait de lui faire Pontcallec sitôt après son arrestation, Pajot écrit au sujet de l'assemblée de Lanvaux : « Enfin, il fut proposé dans cette assemblée d'envoyer quelqu'un en » Espagne demander la protection de cette puissance pour le maintien des priviléges » de cette province. *Personne ne voulut avancer l'argent nécessaire, ce qui fit que la » proposition resta;* mais *Lambilly y envoya de son côté Melac Hervieux* qui, *n'ayant » point de pouvoir de la noblesse*, eut peine d'abord à être écouté. » — Dans son premier interrogatoire (du 3 au 9 janvier 1720) Pontcallec répète à peu près la même chose. Mais dans son second interrogatoire (du 31 janvier au 3 février 1720) il est plus explicite ; voici le résumé de ses déclarations (les parties guillemetées sont textuelles) : « Dit que la noblesse de Bretagne n'est point entrée en » négociation avec l'Espagne, » mais seulement M. de Lambilly qui y envoya Melac, et que lui Pontcallec « *n'a eu connoissance des intelligences avec l'Espagné que le » 27 juillet dernier* (1719), qu'il vit Melac Hervieux à Kergrois. » Un peu plus loin, il déclare ignorer par qui ont été payés les frais du voyage de Melac en Espagne : « Se resouvient seulement qu'à l'assemblée de Lanvaux, *où Lambilly proposa pour » la première fois d'envoyer en Espagne*, le sieur du Moutier, qui étoit un des com- » missaires pour l'évêché de Saint-Malo, se chargea de donner au sieur de Lambilly » 4,000 livres, pour joindre à 8,000 autres que le s^r de Lambilly s'obligea de donner » pour les frais du premier voyage ; » ne sait d'ailleurs si du Moutier paya effectivement ces 4,000 livres, et ne l'a pas revu depuis. Enfin, sur une nouvelle interpellation du commissaire de la chambre royale, tendant à faire déclarer par Pontcallec que Mellac Hervieu (c'est là la vraie orthographe de ce nom) avait été envoyé en Espagne par suite d'une résolution concertée entre tous les gentilshommes présents à l'assemblée de Lanvaux, Pontcallec répond : « Que Lambilly proposa dans » ladite assemblée d'envoyer en Espagne et demanda de l'argent pour cet effet à » tous les gentilshommes qui y étoient, mais que, *personne n'ayant voulu en donner » que le s^r du Moutier*, cela fit croire à lui répondant (c'est-à-dire à Pontcallec) que » ce dessein avoit échoué, *d'autant plus même que tous les gentilshommes qui étoient » à ladite assemblée avoient témoigné pour lors n'en avoir point d'envie, n'ayant en » vue que l'affaire des États de la province, et n'ayant donné aucun pouvoir ni lettres » de créance à celui qui devoit faire le voyage d'Espagne.* » — Quant à l'époque où Mellac exécuta son premier voyage en Espagne et son premier retour en Bretagne après ce voyage, nous avons un témoignage précis et irrécusable dans le quatrième interrogatoire de M. Coué de Salarun (14 et 15 février 1720), où on lit : « Inter- » rogé s'il n'a pas fourni les barques sur lesquelles Melac Hervieux a passé deux » fois en Espagne ? A dit qu'ouy. — *Interrogé en quel temps Melac Hervieux est » passé pour la première fois en Espagne ? A dit qu'il est parti à la fin de mai ou au » commencement de juin pour s'en aller en Espagne, et qu'il est revenu à la fin de » juillet dernier.* » — Objectera-t-on que Pontcallec a voulu se disculper en rejetant uniquement sur Lambilly l'initiative des négociations avec l'Espagne dans l'assem-

Lambilly; 2° que cette idée fut repoussée par tous les assistants, sauf un seul; 3° que si plus tard Lambilly y revint de son chef, il l'exécuta aussi pour son propre compte, en sorte que l'envoi qu'il fit de Mellac eut le caractère exclusif d'un acte individuel, non d'une mesure concertée entre les conjurés bretons; 4° qu'en tous cas ce premier voyage de Mellac, premier principe des relations avec l'Espagne, n'eut lieu qu'à la fin de mai ou au commencement de juin 1719; 5° enfin que c'est seulement au retour de Mellac en Bretagne, aux derniers jours de juillet 1719, que les conjurés bretons eurent connaissance de sa mission en Espagne et purent, non pas ratifier un traité quelconque avec cette puissance, mais seulement en jeter les bases, assez différentes d'ailleurs de celles indiquées par M. de Robien.

Donc, sauf l'article relatif à du Bouëxic Becdelièvre, qui semble encore très-exagéré, tout le récit de l'assemblée de Lanvaux donné par Robien n'est qu'une fable. Puisque l'on n'avait encore aucune sorte de relation avec l'Espagne, aucune idée d'en ouvrir, on ne put lire ni ratifier un prétendu traité qui n'existait pas; on ne put nommer le commissaire-général, le trésorier-général ni le maréchal des logis d'une armée imaginaire, à laquelle, sauf Lambilly, personne ne songeait. On ne dut pas lire davantage l'acte d'association, parce qu'au contraire chacun le connaissait et n'en avait que faire. Enfin, malgré Robien, ni Mellac ni Salarun n'étaient à Lanvaux, et Kerantré n'y fut nommé rien du tout.

Voilà comme les pièces de la procédure suivie à Nantes confirment les assertions de M. de Robien. Et quand on songe que Robien met tout cela au 8 avril 1718, on est encore plus surpris de voir M. de Carné adopter de confiance un tel récit.

Bien mieux, je l'ai dit, il le complète. Robien avait omis de dire quand et par qui s'était brassé ce projet de traité avec l'Espagne,

blée de Lanvaux? Cette objection serait vaine. Car, dans le même interrogatoire, Pontcallec fait les aveux les plus complets sur les négociations liées avec l'Espagne par lui et les autres chefs de la conjuration après le premier retour de Mellac; or, au point de vue de sa culpabilité et de celle de ses coaccusés, il était parfaitement indifférent que ces négociations eussent commencé le 13 avril 1719 ou le 28 juillet suivant. Donc, puisqu'il était certainement et très-pleinement sincère sur le second point, il n'y a nul lieu de suspecter sa sincérité sur le premier.

ratifié selon lui à Lanvaux. C'était une lacune à combler. Lémontey le premier s'y exerça; il indiqua pour négociateur Mellac et pour époque le mois de mars, sans doute parce que le traité ayant été soi-disant ratifié en Bretagne en avril, devait au moins avoir été dressé en Espagne le mois d'avant. M. de Carné approuve le choix du négociateur désigné par Lémontey, mais il n'est pas satisfait de la date. En conséquence il la recule de plus de trois mois au moyen d'une assertion ingénieuse, parfaitement dénuée de preuve, suivant laquelle, « *dès la fin de 1718*, les hommes les plus résolus avaient » dépêché un émissaire au cardinal Albéroni, afin de réclamer pour » les Bretons des secours que ce ministre n'était que trop disposé » à donner. » Et il ajoute que Mellac, porteur d'une promesse ou projet de traité, « rentra en Bretagne par Saint-Malo *au commen-* » *cement de l'année 1719.* » (*Les États de Bret.*, II, p. 46, 47.)

C'est là, je le répète, une imagination ingénieuse. Combinée avec le récit de Robien, elle a pour résultat de lier, dès novembre ou décembre 1718, c'est-à-dire à peu près dès son début, la conjuration bretonne au projet d'intervention espagnole. D'après cela, les conjurés bretons n'auraient pas un seul instant compté sur leurs propres forces pour soutenir leur entreprise; eux-mêmes l'auraient dès le principe jugée impossible sans un secours du dehors. Dès lors, conjuré breton et allié de l'Espagne deviennent pour M. de Carné un seul et même nom, et l'on conçoit le parti qu'il en tire, surtout aux yeux du lecteur *français*, pour jeter la défaveur sur ces misérables *complices de l'étranger*.

C'est ce calcul ou ce système que l'on ne peut laisser passer parce qu'il n'est pas vrai et qu'il altère tout à fait le caractère de l'entreprise. Le vrai, c'est que toute la conjuration était déjà dans l'acte d'association, comme l'oiseau dans l'œuf; c'est que d'abord, dans l'intention de ses auteurs, elle n'avait pour but que la résistance : résistance à l'abus inqualifiable des lettres de cachet, aux impôts excessifs et illégaux, aux futurs attentats du despotisme dans la prochaine session des États. Organisée en vue de la résistance et non de l'insurrection, de la défensive et non de l'offensive, elle pouvait cependant, je l'ai déjà dit, se trouver en certains cas contrainte d'opposer la force à la force. Mais, même pour cette éven-

tualité, les conjurés ne comptèrent d'abord et pendant longtemps que sur leurs propres ressources et sur celles de leur pays : de novembre 1718, où l'association comptait déjà trois cents signataires, jusqu'à la fin de juillet 1719, les conjurés, — sauf Lambilly et deux ou trois autres, — ne songeaient nullement à appeler des secours d'Espagne. Et ce qui montre positivement qu'ils ne comptaient que sur eux-mêmes, c'est que plus d'un mois avant le premier retour de Mellac, quand la plupart ignoraient encore même son passage en Espagne, ils exécutèrent pourtant (en juin 1719) une première prise d'armes, qui eût pu bien aisément tourner en combat. Je vous conterai le fait dans ma prochaine lettre. Je vous dirai aussi comment, détournée sinon de son but, du moins de sa voie primitive et naturelle par un acte individuel de Lambilly, la conjuration bretonne eut le tort de céder à cette initiative, de se jeter dans l'extrémité aventureuse d'un recours à l'étranger, et comme elle en fut punie par un triste avortement.

Aujourd'hui, pour en finir tout à fait avec l'assemblée de Lanvaux, il reste peu de chose à ajouter.

M. de Carné assure que le secret de cette conférence fut promptement divulgué : « Le premier avis en fut donné (dit-il) au com-
» mandant de la province par un magistrat, qui reçut la déclaration
» d'un paysan demeuré caché dans l'épaisseur du fourré pendant
» la délibération. Cet homme, sachant un peu le français, crut
» comprendre, dit le président de Robien, qu'il s'agissait de faire
» venir en Bretagne une armée étrangère, afin de *changer le tuteur*
» *du roi,* dont les nobles étaient mécontents. L'on fut dès lors sur
» les traces de la conjuration, et l'intendant de la province la sui-
» vit dans toutes ses phases au moyen d'un espionnage fort habile-
» ment organisé. » (*Les États de Bret.*, II, p. 49-50.)

Robien, au témoignage duquel s'en réfère ici M. de Carné, conte les choses différemment. Voici son texte :

« Un des vassaux du président de Kerambourg [1], nommé Lemoign, demeurant au village de Lapaulle, en Mendon, paysan qui ne parloit presque que breton, vint lui dire un matin que s'il avoit su écrire, il

[1] Ce président était beau-père et oncle à la mode de Bretagne du président de Robien, auteur du *Journal historique.*

eût écrit au roi. Ce discours nouveau surprit le président qui n'en fit que rire, et lui ayant demandé pourquoi, il dit qu'il lui auroit mandé des choses de conséquence et qu'il y avoit eu au parc de Lanvaux une assemblée d'un très-grand nombre de gentilshommes. Le président lui dit que sans doute c'étoit quelque chasse qu'ils vouloient faire. — Non, reprit-il en son breton, *c'est pour changer de tuteur au roi.* — Le président regarda cela comme une nouvelle peu certaine vu le lieu d'où elle venoit, et n'y fit pas grande attention. Mais ce paysan étant allé dire la même chose au sieur du Quilio, lieutenant de la maréchaussée au département de Vannes, qui demeuroit en la paroisse de Mendon, il (du Quilio) vint en conférer avec le président de Kerambourg, et lui demanda s'il n'étoit pas du devoir de sa charge (à lui du Quilio) d'en informer la cour. A quoi le président lui dit qu'il falloit vérifier cette nouvelle, et que s'il étoit le premier auteur de l'avis, il s'attireroit toute la noblesse de la province à dos; qu'il falloit bien éclaircir auparavant la vérité et que ce pouvoit être une fausse nouvelle. »

D'où il résulte : 1° que le paysan ne dit point du tout avoir entendu les gentilshommes assemblés à Lanvaux parler « *de faire venir en Bretagne une armée étrangère,* » comme l'assure M. de Carné, — et l'on conçoit combien il était important, à mon point de vue, de détruire cette assertion; 2° que, loin de donner là-dessus aucun avis soit au commandant de la province (qui d'ailleurs était alors à Paris) soit à l'intendant, le président de Kerambourg, suspectant avec raison l'exactitude de renseignements donnés par un homme qui ne savait même pas le français, dissuada du Quilio d'en prévenir l'autorité supérieure. Et de fait, cette autorité fut si peu informée de l'assemblée de Lanvaux que, deux mois plus tard, l'intendant de Bretagne, M. de Brou, en était encore réduit sur ce point à des on-dit vagues et incertains, comme le prouve la lettre suivante, qu'il écrivait le 13 juin 1719 au subdélégué de Nantes :

« Vous aurez apparemment entendu parler d'une assemblée de gentilshommes *qui doit avoir été faite dans la forêt de Lanvaux,* où ils se sont trouvés au nombre de trente ou quarante, qui ont écrit et signé sur un papier, *mais on ne sait précisément ce que c'est.* Je crois que c'est quelque association pour les États prochains[1]. »

[1] Arch. municip. de Nantes.

On voit bien clairement par là que l'intendant n'avait aucune connaissance des révélations plus ou moins exactes faites par le paysan au magistrat. — Quant à la prétendue habileté avec laquelle M. de Brou aurait organisé l'espionnage contre les conjurés, c'est une assertion empruntée à Lémontey par M. de Carné, mais démentie par la correspondance même de l'intendant, que j'ai citée ou résumée il y a dix ans[1]. Il est vrai qu'à défaut d'habiles espions on finit par se procurer des traîtres, mais bien plus tard, comme vous le verrez dans ma prochaine lettre.

Toujours est-il que sur cette assemblée de Lanvaux, considérée par lui-même comme l'un des épisodes importants de la conjuration bretonne, le récit de M. de Carné se trouve inexact d'un bout à l'autre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Saint-Ideuc, 1er octobre 1868.

[1] Voy. *Revue de Bret. et de Vend.*, 1re série, III, pp. 318-322.

POÉSIE

—

LE GARDIEN *

—

.... *Meminisse juvabit.*

There is a tear to those who love me,
And a smile to those who hate.

Une larme pour mes amis,
Pour mes ennemis un sourire.

—

Le Récit d'Albert

IIe PARTIE

I

Chacun chante notre Bretagne
Et fait rimer, sur tous les tons,
Sa *montagne* avec sa *campagne*,
Ses *donjons* avec ses *ajoncs*.

Chacun répète nos légendes
Et réveille gnome et lutin,
Au pied des menhirs de nos landes,
Blottis sous le lierre et le thym.

Notre Bretagne est satisfaite
De ce que vous avez chanté :
Pourtant, ô touriste, ô poète,
Vous oubliez le beau côté.

* Voir la livraison de septembre, pp. 171-184.

Jamais, sur les bords de la Manche,
Entre la Rance et l'Arguenon,
Vous n'avez donc vu, le dimanche,
Lorsque finissait le sermon,

Sortir nos sveltes paysannes,
Aux traits si beaux, au teint si frais,
En baissant, modestes Suzannes,
Leurs yeux de pervenche ou de jais?

Vous n'avez point vu les laitières
De Paramé, de Saint-Coulomb,
Levant leurs soyeuses paupières,
La cruche de grès sur leur front?

Vous n'êtes point, à la mer haute,
Descendu de votre hamac,
Pour visiter un peu la côte
Près du clocher de Saint-Briac?

Là, les perles que ma patrie
Renferme en son rustique écrin
Feraient pâlir la Walkyrie [1]
Qui remplit la coupe d'Odin.

La Grèce admira des visages
Aussi parfaits, je le veux bien :
Mais des jeunes filles plus sages
Et plus belles.... je n'en crois rien.

Phidias, en passant près d'elles,
Eût saisi l'immortel ciseau;
Il eût trouvé là vingt modèles
Pour quelque chef-d'œuvre nouveau.

Touriste, au temps de ma jeunesse,
Vous n'avez point, quand un beau jour

[1] La comparaison est de Châteaubriand, qui exprime avec un enthousiasme facile à comprendre ce qu'il éprouvait à la vue des jeunes filles des bords de la Manche, aux environs de Saint-Malo. Je crois avoir parlé de leur beauté sans aucune exagération.

Baignait, dans sa tiède caresse,
De traits charmants le doux contour,

Vu, sous leurs féodaux ombrages,
Les promeneuses du Thabor [1],
Ou vous eussiez couvert vos pages
De cinabre, d'argent et d'or ;

Et, pour nous peindre les merveilles
De leur beauté, charme des yeux,
Vous eussiez passé bien des veilles,...
Ou, touriste, vous étiez vieux !

Certes, on pouvait bien, à Rennes,
Quand je n'avais que vingt printemps,
Compter les beautés par trentaines ....
Il est passé, cet heureux temps !

L'une était fraîche et gracieuse ;
L'autre avait un profil si doux !
Cette brune était si joyeuse,
Avec ses grands yeux andalous !

Cette blonde sentimentale
Avait un regard si rêveur !
Dans ce visage de vestale
Que d'innocence et de pudeur !

Quatre sœurs semblaient des déesses :
Quel port noble et majestueux !
Et trois sœurs, des enchanteresses :
Quels traits, quels souris, quels cheveux !

Parlons de la belle des belles...
Comme elle était moqueuse.... hélas !
Mais que de feu dans ses prunelles :
Ce feu, qui ne le sentait pas ?

[1] Le Thabor est l'une des principales promenades de Rennes. Elle a de magnifiques ombrages.

Elle était la première à rire
De tous ses trente adorateurs,
Et n'encourageait leur délire
Que par mille propos railleurs....

Pour amortir son ironie
Contre ces beaux écervelés,
Elle subit la calomnie
De ceux qu'elle avait persifflés.

Ils disaient qu'elle était volage
Et promettait son cœur à tous :
Elle était amusante et sage ;
Ils étaient ennuyeux et fous.

Ils disaient qu'elle était coquette.
Pouvait-elle ignorer, vraiment,
Que tout cœur, comme une allumette,
Brûlait, près d'elle, en un moment ?

Depuis trois ans, elle était veuve
D'un mari bizarre et quinteux,
Qui dit, après vingt mois d'épreuve :
— « Je meurs trop tôt; j'étais heureux ! »

II

Nous causions trois, dans une allée,
Couverte de larges ormeaux :
Elle passa, demi-voilée
Par ses cheveux aux longs anneaux.

Son regard fin, son gai sourire,
— Je crois encor que je les vois —
Semblaient bien clairement nous dire :
« Sont-ils insensés tous les trois ! »

Alors Edgard me fit un signe
Et s'écria d'un ton brutal :

— « Vois cette femme : elle est indigne
» De l'amour de tout cœur loyal ! »

L'insulte était basse et grossière :
Marguerite l'entendit bien ;
Elle passa vaillante et fière ;
Son front, ses yeux n'exprimaient rien.

Moi, — je dois l'avouer bien vite, —
D'ailleurs, vous l'avez soupçonné,
J'aimais la blonde Marguerite :
Qui pourrait en être étonné ?

Tout enfant je l'avais connue :
Je la tutoyais autrefois,
Quand nous jouions, dans l'avenue
De son vieux manoir de Grand-Bois.

Je ne pus souffrir en silence
L'injure de ce sombre Edgard ;
Je réprimai son insolence
Par un geste et par un regard ;

Puis, quand *elle* fut éloignée,
Peut-être de quinze à vingt pas,
Je dis d'une voix indignée :
— « Expliquons-nous... mais parlons bas. » —

J'avais, comme tout romantique,
La cervelle fort à l'envers ;
J'aimais la pose dramatique ;
J'eusse voulu parler en vers :

Me rappelant quelque tirade
De Gaillardet ou de Dumas,
Je crus beau d'en faire parade ;
Je croisai lentement les bras ;

Je chargeai mon front d'étincelles,
Comme un Sinaï foudroyant,

Et j'allumai dans mes prunelles
Un regard fauve et flamboyant :

— « Quoi! vous insultez cette femme !
» Vous l'osez... et moi devant vous !
» Mais c'est odieux, lâche, infâme :
» Demandez pardon à genoux !

» A genoux ! dis-je ; » — et sur sa nuque
Aussitôt j'appuyai la main ;
Mais il ne portait pas perruque,
Il était très-fort, très-hautain.

Il repoussa ma main bien vite,
Et leva sa canne sur moi.
Je tiens ferme et vois Marguerite
Nous regarder avec effroi.

« Il en a menti par sa gorge !
» Repris-je, il m'en rendra raison :
» Mes témoins sont Guy d'Apregorge,
» Et Démosthènes Beauplastron.

» A demain. » Sa voix ironique
Répéta ces mots : « A demain ! »
D'une manière assez comique :
Il m'imitait avec dédain.

III

Quand je rentrai, que j'étais sombre !
Que j'avais souffert, tout le soir,
En errant, au hasard, dans l'ombre,
Sous un ciel noir, le cœur plus noir !

J'aperçus ma sœur Amélie,
Qui pleurait en venant à moi;
Elle était tremblante et pâlie ;
Je croyais deviner pourquoi.

— « Albert, nous savons tout, dit-elle;
» Fais ton devoir, puisqu'il le faut,
» Au vieil honneur reste fidèle;
» Dieu veillera sur toi d'en haut.

» Mais, Albert, avant que tu quittes,
» Pour longtemps, ton père et ta sœur,
» Prends ces deux médailles bénites,
» Et place-les là, sur ton cœur.

» Ah! nous prierons pour toi sans cesse!
» Que pourrions-nous faire de mieux?
» Elle est bien forte, la faiblesse,
» Quand sa prière monte aux cieux!

» Repose en paix jusqu'à l'aurore,
» Et, lorsque l'heure sonnera,
» Je reviendrai te voir encore,
» Et mon père te bénira.

» Puis, pars... Si Dieu veut ton martyre,
» Donne ton sang avec bonheur! »
Je restai muet : Que veut dire,
Pensai-je alors, ma pauvre sœur?

Qu'est-ce donc? Quel est ce mystère?
Médailles, bénédiction,
Encouragement et prière,
Martyre.... à quelle occasion?

Etre martyr d'une coquette;
Etre béni pour un duel,
Et prier pour qu'un coup de brette
Tue Edgard ou m'envoie au ciel!...

Cette pauvre sœur déraisonne;
Ah! je m'en aperçois trop bien.
Elle est si pieuse et si bonne!
Qu'entend-elle à tout cela? Rien.

Tout est confondu, dans sa tête,
Mais demain, quels seront ses pleurs,
Dans le sot combat qui s'apprête
Si je suis blessé, si je meurs?

Et des rêves pleins d'amertume
Se pressèrent dans mon cerveau :
En vain j'entr'ouvrais un volume
Déjà fameux, quoique nouveau.

Je n'en lus pas plus de deux pages,
Car j'avais toujours sous les yeux
Edgard proférant ses outrages,
Sa canne, son geste odieux...

L'ardente soif de la vengeance
Faisait en moi bondir mon cœur,
Et j'éprouvais l'âcre souffrance
De la fièvre et de la fureur.

J'arpentais à grands pas ma chambre,
Renversant table, guéridon,
Et papier rose à l'odeur d'ambre,
Ecrasant et plume et crayon.

Puis, j'arrachais ma chevelure,
Frappais mon front.... *et cætera*,
Comme, après quelque fioriture,
Un désespéré d'opéra.

Triste nuit! terrible insomnie!
Ou tuer, ou mourir demain....
Et n'avoir, à mon agonie,
Que deux fous pour serrer ma main !

Mourir, dans le coin d'un champ d'orge,
Sans prêtre, indigne de pardon,
Assisté du sot Apregorge
Et de l'absurde Beauplastron !

O Dieu! la belle destinée!
Comme il a raison d'être fier,
Bon père, sœur infortunée,
Cet enfant qui vous est si cher!

Le temps s'enfuyait et de l'heure
Retentissait la voix d'airain.
A la porte de ma demeure
Le marteau résonna soudain.

Qu'est-ce?... On apercevait encore
La lune briller au couchant;
Le coq, messager de l'aurore,
Ne troublait point l'air par son chant.

Cependant une voix m'appelle...
Déjà! pensais-je avec effroi.
J'écoute et souris... C'est bien elle.
Je cours.... j'embrasse Godefroy.

— « Nous comptons tous sur ta promesse,
» Dit-il, nous t'attendrons là-bas....
» Sois exact... car le temps nous presse...
» Qu'as-tu donc?... ne saurais-tu pas?

» Je vis hier ta sœur Amélie;
» Je lui fis part de nos projets.
» De tous côtés on s'arme, on prie;
» Tout nous présage le succès.

» Dès demain, sur notre Bocage
» Flotteront nos blancs étendards,
» Et la Mère d'Henri partage
» Fatigues, combats et hasards.

» Viens donc.... » — J'étais rouge de honte,
Car, avant cé fatal duel,
Je promis, — promesse trop prompte, —
De partir au premier appel!

Le bon ami de mon enfance
Reconnut mon trouble, et son cœur
S'émut bientôt de ma souffrance ;
Il dit : — « Ce n'est pas de la peur.

» Cependant, mon Albert, ta joue
» Rougit et pâlit tour à tour.
» Pourquoi trembles-tu donc ? Avoue,
» Parle à Godefroy sans détour. » —

Son front rayonnait de tendresse.
— Ah ! dis-je, ami, ne me crois pas
Coupable de tant de faiblesse,
Et de sentiments aussi bas.

Ce n'est point la peur qui m'agite
Et me fait rougir à tes yeux :
Mais... — Et je dévoilai bien vite
Les plis de mon cœur soucieux.

Quand je parlais, à la lumière,
Je vis glisser de larges pleurs
Sous les longs cils de sa paupière :
— « Albert, nous nous verrons ailleurs. » —

Il partit... Je pouvais attendre
Que l'aube éclairât l'horizon ;
Mais je me hâtai de descendre,
Et de fuir loin de la maison.

Hélas ! oui, je fuyais mon père,
Avant que le duel eût lieu ;
Ma pauvre sœur m'était bien chère :
Je la fuyais ; je fuyais Dieu !....

Comme un fer rougi par la flamme,
Ce mot *Dieu* me brûlait le sein :
Il restait toujours dans mon âme,
Et je le repoussais en vain.

Il ne franchissait pas ma lèvre,
Mais il agitait tout mon corps
D'une étrange, invincible fièvre,
Lumière, espoir, terreur, remords.

IV

Les témoins d'Edgard, Luc de Morge
Et Philibert Chantesuzon,
Avec les miens, Guy d'Apregorge
Et Démosthènes Beauplastron,

Avaient, à cent pas de la ville,
Indiqué certain chemin creux,
Lieu retiré, triste et tranquille,
Assez connu des amoureux.

Là, tous les deux nous nous trouvâmes,
Au premier son de l'*Angelus*,
Pleins d'orgueil, dégaînant les lames,
Parlant, criant..., n'écoutant plus.

Déjà nous croisions nos épées,
Quand nous les sentîmes soudain
Par deux coups vigoureux frappées :
Elles tombent de notre main.

Devant nous Godefroy se dresse,
Grand et fort, baigné de sueur,
Nous regardant avec tristesse,
Nous maîtrisant par sa vigueur :

— « Avez-vous donc perdu la tête ?
» Vous battre, dans un tel moment !
» Au nom d'Henri, je vous arrête :
» Il lui faut votre dévoûment !

» Edgard, quel était votre père ?
» Certes... vous ne l'oubliez pas,

» Un héros !... Notre Reine espère
» Que vous marcherez sur ses pas,

» Et, comme aucun Breton n'ignore
» Ni sa valeur ni votre nom,
» Ce nom nous est utile encore.
» Venez... Me répondrez-vous : Non ?

» Il faut partir ; il faut me suivre ;
» Il faut apaiser ce courroux :
» Ici la fureur vous enivre ;
» Mais je serai sage pour vous !

» Que vous maudiriez la querelle,
» Indigne d'un sang précieux,
» Si l'un de vous mourait pour elle,
» Loin des drapeaux de nos aïeux !...

» Venez... Devant Dieu, je m'engage
» A vous offrir d'autres exploits,
» Où brillera votre courage,
» Près de la fille de nos Rois.

» Là, soyez rivaux de vaillance,
» Mais ici donnez-vous la main,
» Car, pour Henri Cinq, roi de France,
» Vous aurez à lutter demain ! » —

Edgard, malgré son air farouche,
Sa moustache et ses cheveux courts,
Et les vingt jurons dont sa bouche
Enjolivait trop ses discours ;

Edgard, dans sa large poitrine,
Portait un cœur fier, mais aimant.
Toute son humeur spadassine
S'évanouit dans un moment.

Ainsi l'on voit, les jours d'orage,
Si l'azur vient charmer nos yeux,

S'entr'ouvrir un épais nuage
Qui s'évapore dans les cieux...

— « Albert, dit-il, pas de rancune,
» J'avais tort..., bien plus tort que toi.
» Bénissons l'heureuse fortune
» Qui nous envoya Godefroy. »

— « Non... bénissez la Providence,
» Qui veille avec amour sur vous ;
» Sait pardonner, quand on l'offense,
» Et rendre le bon sens aux fous. »

Ainsi Godefroy, comme un sage,
Parmi nous ramena la paix ;
Et la raison de son visage
Embellissait encor les traits.

— « Embrassez-vous; que tout finisse, —
Dit Démosthènes Beauplastron. »
— « Il faut que je boive ou périsse,
» Dit Philibert Chantesuzon.

» Je veux, pour rafraîchir ma gorge,
» Ou du madère ou du lait frais....
» Qu'en penses-tu, Guy d'Apregorge ?
» *L'Hôtel du Cerf* est là tout près;

» Allons-y, tous les quatre ensemble,
» Manger des huîtres, un homard;
» Nous porterons, si bon vous semble,
» La santé d'Albert et d'Edgard. »

— « Allons-y, » dit Guy d'Apregorge
A Philibert Chantesuzon,
— « Allons-y donc, » dit Luc de Morge
A Démosthènes Beauplastron.

« Vous, Messieurs, vous pouvez vous battre
» Contre qui bon vous semblera ;

» Nous serons discrets, comme quatre :
» Pas un de nous n'en parlera.

» Vous connaissez bien les usages :
» Ainsi, chers amis, sans adieu;
» En revenant de vos voyages,
» Vous penserez à l'hôte un peu. » —

Nos témoins, à l'instant, partirent
Et déjeunèrent... jusqu'au soir :
Ce qu'ils pensèrent, ce qu'ils dirent,
Vous désirez peu le savoir.

Ce que je sais, c'est qu'ils cassèrent
Chaises, flacons, verres et plats.
Je dirais bien ce qu'ils vidèrent :
A quoi bon ? vous ne croiriez pas !

Ainsi, pour la sixième année,
Ils appliquaient, avec succès,
Leur intelligence acharnée
A l'étude du Droit français.

Préparant leur magistrature,
Ils faisaient d'importants travaux
Sur le jeu, le duel, l'usure,
Et d'autres sujets non moins beaux.

Grands juges dans toute querelle,
Professeurs au *Club du bâton*,
Ils étendaient leur clientèle
De Saint-Malo jusqu'à Redon.

V

Pour moi, j'allai de mon vieux père
Recevoir les derniers adieux,
La conscience plus légère,
Le cœur libre et presque joyeux.

Il traça, de sa main chérie,
Sur mon front le signe de croix ;
Il pria Jésus et Marie ;
Ma voix s'unissait à sa voix.

— « Ah ! pourquoi faut-il que mon âge
» M'empêche de guider tes pas ?
» La fidélité, le courage,
» Mon fils, ne me manqueraient pas !

» Quelque sort que le ciel destine
» Aux défenseurs de notre Roi,
» Mort, exil, triomphe ou ruine,
» Albert, que je sois fier de toi !

» Va... Souviens-toi qu'un gentilhomme
» Doit prouver, quand il marche au feu,
» Que la mort n'est rien pour un homme
» Qui ne craint que la honte et Dieu ! »

Puis, je voulus sécher les larmes
Que répandait ma pauvre sœur.
— « Mon Albert, calme mes alarmes, »
Me disait-elle avec douceur.

« Veux-tu que mon inquiétude
» Disparaisse bien promptement ?
» Délivre-moi du poids si rude
» Qui m'accable dans ce moment.

» Cher Albert, fais-moi la promesse
» D'approcher du saint tribunal,
» Où Dieu pardonne à la faiblesse :
» Je ne craindrai plus aucun mal. »

Je le promis, je vis la joie
Eclairer son tendre regard :
« Frère, va donc où Dieu t'envoie ;
» Ta sœur sourit à ton départ.... »

HIPPOLYTE DE LORGERIL.

(La fin à la prochaine livraison.)

MARGUERITE HERBERT

FRAGMENTS D'UNE AUTOBIOGRAPHIE *

Le lendemain était le dernier jour de la visite à Coatnox du marquis de Lanilys et de sa fille. Beaucoup d'autres visiteurs devaient partir en même temps qu'eux. Il y eut, ce jour-là, un grand dîner, auquel Henriette et moi n'assistâmes pas. On nous avait servies dans notre appartement, afin que les convives assis à la grande table fussent plus à l'aise. Beaucoup de voisins, — car dans le Morbihan l'usage est de se rendre de fort loin à une invitation de ce genre, et de revenir chez soi dans la nuit suivante, souvent par de fort médiocres chemins, — avaient accepté celle de la comtesse de Coatnox. Selon notre coutume, nous fîmes, mon élève et moi, une apparition, le soir, dans le grand salon. Henriette aurait été désolée d'être privée de cette distraction. Ordinairement, dans ce cas, j'allais m'asseoir près d'une table chargée d'albums et de livres ornés de gravures, que je m'amusais à feuilleter, ou bien je causais avec deux ou trois mères de famille, qui, chargées de l'éducation de leurs filles, daignaient me demander quelle méthode j'adoptais pour l'instruction d'Henriette, et de quels manuels je me servais pour lui enseigner les principes des langues française et anglaise. Il avait été décidé qu'on ferait de la musique ce soir-là, et j'avais entendu, les jours précédents, mademoiselle de Lanilys essayer divers morceaux sur le piano placé dans le salon, dans les moments de la journée où cet appartement était délaissé pour la promenade, la chasse, ou le billard. Après plusieurs valses, jouées avec plus ou moins de talent

* Voir la livraison de septembre, pp. 185-199.

par des jeunes personnes du voisinage, mademoiselle Gertrude, acceptant le bras du comte Hoël, vint prendre place au piano. Il se fit un grand silence. C'était une personne universelle, sinon en tout accomplie. Elle joua agréablement un morceau à la mode. C'était un air varié, étudié par elle avec soin, et dont elle se tira assez bien. Elle montra de l'agilité, mais dénuée d'expression; le morceau, il est vrai, n'en comportait guère; enfin elle prouva qu'elle possédait ce qui suffisait pour provoquer des applaudissements, auxquels je m'associai sincèrement. Une des bonnes voisines avec lesquelles je causais en ce moment, s'adressant alors assez haut au comte Hoël, et croyant, sans doute, me faire plaisir, le pria de me demander de jouer un morceau. « Mademoiselle Herbert? dit le comte, mais pourquoi pas? J'avais oublié que mademoiselle donne des leçons. » Il m'était impossible de refuser une invitation ainsi faite; c'eût été avouer que j'avais entrepris d'enseigner un art dont j'ignorais la pratique. Je me levai et me dirigeai vers le piano.

Une fois assise sur le tabouret, je demandai au comte Hoël quel morceau il désirait entendre. J'avais apporté et placé près du piano, pour l'usage des invités, plusieurs cahiers de musique qui m'appartenaient. Le comte Hoël en prit un, et, l'ouvrant au hasard, me dit, en m'indiquant la cinquième sonate de Beethoven : « Eh bien! jouez-nous cela. » Je savais par cœur ce morceau difficile. Je commençai, sans me préoccuper de l'assemblée qui était devant moi. Il me semblait que j'étais revenue dans cette pauvre mansarde de Paris, et que je jouais encore, durant une de ces longues soirées d'été de ma jeunesse, pour ma mère seule; je croyais la voir assise dans son fauteuil, pâlie par la souffrance et recueillant avec son exquise sensibilité ces mélodies variées, ces notes rapides ou plaintives, ces fugues magiques, dont le compositeur allemand a légué l'interprétation à ceux qui cherchent avec ardeur la signification du savant et difficile langage dont il s'est servi. Mes doigts, animés par cette sainte illusion, parcouraient le clavier avec une infaillible précision. L'instrument était devenu la voix de mon âme unie à la pensée du maître capricieux dont j'exécutais l'œuvre, comme si je l'avais conçue moi-même. J'arrivai à la fin, sans avoir conscience

du temps qui s'était écoulé. Je levai les yeux, et j'aperçus le comte Hoël qui, appuyé d'une main sur une extrémité du piano, me dit, en fixant sur moi un regard singulier : « C'est bien, mademoiselle : mais je vous avais priée de jouer et non de pleurer. » Je sentis, en effet, que deux grosses larmes, suspendues à mes paupières, s'échappaient en ce moment et roulaient sur l'ivoire du clavier. « Ces larmes sont pour une personne absente, pour quelqu'un qui n'est plus de ce monde, » répondis-je, sans m'inquiéter s'il y avait quelque chose de railleur dans la remarque du comte Hoël. Puis, je regagnai ma place, où je reçus quelques félicitations, sans songer que j'avais peut-être eu tort de me poser ainsi en rivale devant la belle et orgueilleuse Gertrude.

Était-ce le ressentiment de son infériorité qui l'animait secrètement, lorsque, une demi-heure après, passant inaperçue derrière le fauteuil que la belle personne occupait, je l'entendis dire à un groupe de jeunes gens ameutés devant elle : « Toutes ces institutrices se ressemblent ; c'est une détestable engeance. J'ai eu dans mon enfance sept de ces marchandes de participes, et mon père, en congédiant la dernière, disait que la meilleure n'en valait rien. » Un frais éclat de rire, répété gravement à l'octave, par le groupe de ses jeunes auditeurs, termina ce jugement sans appel. Étais-je personnellement comprise dans une condamnation qui ne me blessait que par les termes généraux de la sentence ? je l'ignore.

Le lendemain matin, de bonne heure, la cour était remplie de voitures attelées et chargées de bagages. Le défilé des départs commença, et bientôt j'aperçus la calèche du marquis de Lanilys sortant de la grille. A un détour, je pus distinguer la belle Gertrude adressant, en saluant affectueusement de la main, un dernier adieu à la comtesse de Coatnox, tout près de laquelle se trouvait le comte Hoël.

Quelques jours après, un silence presque complet se fit dans cette vaste demeure. On détacha les tentures de luxe ; on rangea méthodiquement dans la plupart des appartements, désormais inoccupés, les siéges et les fauteuils le long des cimaises ; les volets intérieurs furent fermés, et les pendules, placées sur les cheminées,

continuèrent à indiquer des heures dont la marche n'intéressait plus personne. Cependant, de grands préparatifs de départ étaient surveillés par la comtesse; on emballait du linge et de l'argenterie, on clouait des caisses. Enfin, un des derniers jours de l'année, madame de Coatnox et son fils, accompagnés des domestiques attachés à leurs personnes, se mirent en route pour Paris, où ils devaient passer le reste de l'hiver.

Je n'éprouvai ni regret ni étonnement, lorsque je me trouvai seule avec mon élève dans le vaste château, où il ne restait avec nous qu'un petit nombre de domestiques attachés, pour la plupart, au jardin, aux écuries et à l'exploitation du domaine réservé. Les grands appartements étaient inhabitables, en hiver surtout, pour deux petites et frêles personnes comme nous, et il fut convenu, dès le premier jour, que nous adopterions pour salle à manger un petit salon, au premier, voisin de notre chambre à coucher et de la bibliothèque, et que nous abandonnerions complétement le rez-de-chaussée. Lorsque, traversant le vestibule, nous descendions pour aller faire notre promenade habituelle, nous passions donc, chaque jour, devant les hautes portes des grands salons, closes à deux ventaux, avec cette sorte d'admiration et d'étonnement qu'éprouve le voyageur, qui mesure de l'œil les immenses baies des temples de l'ancienne Égypte. Ce n'était pas pour nous que ces somptueux appartements devaient s'ouvrir. Qui aurait pu songer à entasser dans leurs vastes cheminées l'amas de bois de chêne nécessaire pour les remplir et les chauffer, à suspendre les tentures à larges plis ornant leurs fenêtres, à allumer les candélabres à dix branches, indispensables pour éclairer ces majestueuses solitudes, à dépouiller les grands fauteuils de leurs housses; qui aurait osé, dis-je, troubler ces nobles échos en l'honneur d'une pauvre institutrice à gages, chargée d'apprendre un peu de français à une petite fille qui ne portait pas même le nom aristocratique du maître de la maison? Notre exil momentané des grands appartements me semblait donc si juste et si naturel, qu'il ne m'arriva pas une seule fois d'entrebâiller la porte de l'un d'eux pour jeter à la dérobée un coup d'œil sur les meubles splendides que j'y savais entassés.

Je l'avoue d'ailleurs, les souvenirs qui se rattachaient pour moi à ces appartements de réception n'avaient guère laissé de traces dans ma mémoire, surtout dans cette partie de la mémoire, la plus fidèle de toutes, qui s'alimente dans le cœur. La comtesse, dont je n'avais point à me plaindre, ne m'avait cependant montré aucun intérêt particulier. Elle m'avait chargée de lui écrire, chaque semaine, pour la tenir au courant de ce qui se passerait au château, sans doute parce que j'étais la plus capable de rédiger convenablement et d'écrire lisiblement le procès-verbal des événements de la huitaine. Elle devait me répondre brièvement, en me priant de transmettre ses ordres, parce que j'étais aussi, de tous les habitants du château, la personne qui pouvait le plus facilement les lire et les comprendre. Quant au comte Hoël, mon souvenir, en son absence, comme mon regard en sa présence, n'aurait osé se diriger vers lui. Il était à Paris, lancé dans un monde exclusif, exclusif lui-même, en adoration, sans doute, devant la fière et riche héritière bretonne que j'avais admirée à Coatnox. Je m'attendais donc à apprendre, avant la fin de la saison, la réalisation des vœux de la comtesse et à recevoir l'avis que les jeunes époux viendraient passer au château une partie de la lune de miel, avant ou après un voyage en Italie ou au-delà du Rhin. Ces pensées traversaient mon esprit, sans que je m'y arrêtasse longtemps. Rien ne m'y était personnel. Elles se rattachaient à des faits possibles, indifférents, et qui effleuraient à peine mon *moi*. Était-ce de l'égoïsme, de l'orgueil? Non. Je n'étais point indifférente à ce qui pourrait arriver d'heureux à la famille dont j'étais l'hôte. Une marque d'affection de la part d'un de ses membres et je me serais bien vite associée à tous ses intérêts. Mais, hormis Henriette, lequel d'entre eux m'avait regardée autrement que comme une étrangère?

L'hiver ne tarda pas à modifier profondément l'aspect du paysage. Les bois, en se dépouillant de leurs feuilles, avaient perdu leur opacité et leur ténébreuse profondeur. Nous faisions cependant, chaque jour, lorsque la pluie ou la neige ne nous retenaient pas à la maison, de longues promenades. Nous avions adopté la capeline que portent les femmes du pays, et, chaudement vêtues, nous

entreprenions, mon élève et moi, de longues courses à travers les champs et les bois.

J'avais aussi fait connaissance avec les habitants du bourg, éloigné du château de deux kilomètres, mais auquel conduisait une avenue de chênes, entretenue avec autant de soin qu'une des allées du parc. J'allais souvent au presbytère. C'était une maison fort ancienne et fort simple, entourée d'un verger et d'un jardin, rempli lui-même, comme le verger, d'arbres fruitiers en plein vent. Le curé, qui, selon l'habitude du Morbihan, habitait le presbytère sans vicaires, ceux-ci n'y étant pas admis comme pensionnaires, était un vénérable vieillard, dont la maison était tenue par une parente aussi âgée que lui. J'y étais toujours accueillie avec la plus grande bonté. Deux sœurs, appartenant à une ancienne famille du pays, Mlles de K...., habitaient, non loin du presbytère, une de ces maisons à deux étages dont l'architecture gothique dénote une origine plus ancienne et plus relevée que celle des autres habitations du village. La médiocrité de leur fortune et un peu de fierté, sans les condamner forcément au célibat, les avaient empêchées de trouver à se marier d'une manière convenable. Elles étaient donc restées seules, dans la maison paternelle, ornée de ses vieux meubles, tous remarquables par leur antiquité, et auxquels se rattachaient des souvenirs fidèlement gravés dans la mémoire des deux vieilles filles. Au-dessus de ces meubles, des portraits ovales de famille reproduisaient les traits, parfois un peu effacés, des anciens propriétaires du manoir. L'un d'eux, revêtu de la robe rouge de conseiller au Parlement de Bretagne, montrait sa face bistrée et craquelée par le temps. Il était, lors de la réformation de la noblesse, en 1664, le chef de sa famille, et son affiliation à la cour souveraine de la province, chargée d'opérer, en vertu d'une ordonnance de Louis XIV, l'œuvre financière, inspirée par Colbert, de la réformation de la noblesse, avait peut-être un peu contribué à faire déclarer d'ancienne extraction la race, fort antique, du reste, des de K.... C'est ce que disaient, du moins, quelques gentilshommes du pays, dont les pères, moins heureux ou moins puissants, n'avaient obtenu alors qu'une simple déclaration de noblesse d'extraction. Cette remarque n'était-elle qu'un effet de l'envie? Quoi qu'il en fût, toutes les fois que l'occasion s'en présen-

tait, les deux vieilles filles ne manquaient jamais de se prévaloir de ces souvenirs, et d'y chercher une compensation à la médiocrité présente de leur fortune. Qui aurait pu le leur reprocher? Avec elles s'éteindrait ce nom dont elles étaient fières, et aucun parent rapproché ne devait recueillir les chères et pauvres reliques ancestrales, au milieu desquelles elles avaient passé leur vie. Qui savait même si le digne conseiller au Parlement ne courrait pas le risque d'aller, un jour, dans quelque cabaret du village, présider en robe rouge aux libations, souvent excessives, des habitués du bouchon?

J'étais toujours bien reçue dans cette maison. J'y trouvais les deux sœurs occupées de travaux manuels, auxquels elles se livraient avec une opiniâtreté admirable et dont tout le produit était destiné aux pauvres du pays. Il était facile de deviner qu'elles trouvaient dans cet emploi de leur temps une double satisfaction : celle, avant tout, qui consistait pour elles à faire du bien, et celle, non moins précieuse, qui prenait sa source dans la vieille maxime : Noblesse oblige. Car les deux pauvres filles, ne pouvant, malgré la plus stricte économie, aider les familles malheureuses du village dans la mesure où leurs pères l'avaient fait autrefois, usaient leurs yeux affaiblis par les années et rougis par le travail à tailler et à coudre des vêtements pour les descendants des vassaux de la maison ruinée qu'elles tenaient encore à représenter tout au moins par le dévouement. J'allais parfois les aider dans leurs travaux, et souvent je leur demandais comme une faveur d'emporter au château un vêtement taillé par elles et dont j'achevais la couture. Aussi m'accueillaient-elles avec une bienveillance marquée. Je trouvais de mon côté un charme réel dans leur conversation. Elles avaient lu des ouvrages anciens d'un excellent choix, déposés, dans le salon, sur une antique étagère. Elles connaissaient l'histoire de France et celle de la Bretagne, et leurs manières étaient vraiment pleines de distinction. Ordinairement, elles se bornaient à faire une courte visite, vers le printemps, au château de Coatnox. C'était une loi pour elles de ne jamais y accepter d'invitation, non qu'elles se fussent trouvées déplacées à la table ou dans le salon du château, mais parce que leur toilette y eût paru trop simple et trop antique, mais surtout à cause de l'impossibilité dans laquelle elles se seraient trouvées de

rendre complétement à la comtesse ou à son fils les politesses dont elles auraient accepté d'être l'objet. Elles étaient trop fières pour cumuler de semblables dettes.

Leurs façons étaient bien différentes vis-à-vis de moi. Je n'allais jamais les voir sans qu'elles m'offrissent des fruits, du laitage, et lorsque, le dimanche, la grand'messe se prolongeait un peu tard, je cédais à l'invitation aussi, cordiale que pressante, de partager le modeste repas qu'elles prenaient à une heure après midi. Toutes les traditions du pays étaient, dans ces occasions, passées en revue dans nos longues conversations. A peine si elles se permettaient, je m'empresse de le dire, une remarque maligne, touchant les familles du voisinage qui montraient le plus de morgue et de hauteur à l'égard des anciens habitants du pays. Il y en avait une ou deux cependant, qui avaient refusé, dit-on, de s'allier, dans le XVIIIe siècle, avec les de K., à cause de la médiocrité de la fortune de ces derniers. Quand venait leur article, les deux vieilles filles, héritières des rancunes de leurs grands-pères dédaignés, ne manquaient pas de noter que la noblesse contestée de ces familles n'avait été reconnue que par le grand conseil ou par l'intendant de Bretagne, autorités pourvues, paraît-il, d'une faible valeur dans l'opinion des généalogistes bretons.

Je dois ajouter ici qu'une de nos plus douces occupations était de dispenser aux pauvres du voisinage les aumônes des châtelains de Coatnox. C'était une clientèle fort étendue ; car le domaine avait des annexes dans plusieurs paroisses. Une somme assez considérable avait été laissée par le comte Hoël afin d'assister, durant l'hiver, les familles les plus pauvres des environs. La comtesse m'avait chargée d'apprécier les titres de celles de ces familles qui, par suite d'accidents, de décès ou de maladies, tomberaient dans la misère et demanderaient des secours temporaires au château. Je me faisais un devoir de visiter avec mon élève toutes ces pauvres chaumières. Ceux qui ne connaissent pas le Morbihan se feraient difficilement une idée du profond dénûment qui règne dans ces misérables réduits. Que de vieillards étendus sur de pauvres grabats, combien d'enfants hâves, couchés dans de rustiques berceaux et enveloppés dans des haillons à peine suffisants pour

les garantir du froid, avons-nous visités dans nos courses ! Ce qui m'embarrassait le plus, c'était la difficulté que j'éprouvais pour me mettre en relation avec ces familles. La plupart comprenaient à peine le français, tandis que, de mon côté, il m'était impossible de suivre les récits qu'ils me faisaient de leurs misères, en langue bretonne. Parfois cependant je me faisais accompagner d'une fille de basse-cour du château, qui, née dans le pays, en connaissait la langue et nous servait d'interprète. Combien de récits touchants j'ai ainsi recueillis ! Que de fois j'ai admiré le courage avec lequel cette race, endurcie par le travail et les privations, sait endurer la plus extrême misère ! Souvent, aussi, il m'arrivait d'être témoin des derniers moments de malades parvenus au terme de leurs souffrances. Je rencontrais à leur chevet le curé de la paroisse. Je m'agenouillais au pied du grabat, unissant mes prières à celles du saint prêtre, et tous deux nous demandions à Dieu de recevoir dans son sein le laboureur breton, dont toute l'existence n'avait été qu'une suite de privations et de durs travaux. La foi vive et la résignation de ces pauvres vieillards ne nous laissaient aucun doute, je ne dis pas sur l'efficacité de nos prières, mais sur les dispositions miséricordieuses de Celui auquel nous les adressions.

Les progrès d'Henriette devenaient de plus en plus marqués. Non-seulement elle acquérait une connaissance plus exacte de la langue française, de la géographie et des éléments de l'histoire, mais j'avais meublé sa mémoire de beaucoup de mots anglais, en essayant de la familiariser avec la prononciation, si difficile pour les Français, d'une langue parlée par un peuple notre plus près voisin et cependant si différent de nous. Que d'efforts des deux côtés de la Manche, me disais-je parfois, et cela depuis un demi-siècle surtout, pour mettre en relations mutuellement intelligibles deux nations jalouses l'une de l'autre et par cela même désireuses de se connaître, de s'apprécier, d'échanger leurs impressions et de pénétrer dans l'intimité de leurs poésies et de leurs littératures ! Et cependant, combien la plupart de ces efforts restent vains ! Si l'on en excepte quelques enfants, transportés jeunes sur la rive opposée, la plupart des Anglais et des Français ne réussissent qu'à échanger des fragments à peu près inintelligibles de leurs langues respectives, et c'est

ordinairement le sourire sur les lèvres qu'ils conversent entre eux. La mer qui les sépare n'est qu'un étroit canal. Mais leurs origines, leur génie, leur histoire, leurs institutions ont élevé entre eux une barrière bien plus infranchissable que ce faible obstacle, et la meilleure preuve qu'ils sont et qu'ils doivent rester étrangers les uns aux autres, c'est le décret de la Providence qui, semblable jusqu'à un certain point à celui dont les ouvriers de la tour de Babel furent frappés, les a condamnés à ne se comprendre qu'avec la plus extrême difficulté.

Lorsque j'avais accompli tous mes devoirs d'institutrice, et qu'Henriette fatiguée avait commencé de bonne heure le long sommeil nécessaire aux enfants de son âge, il me restait plusieurs heures dont je pouvais disposer. Habituée à veiller pour ma mère et près d'elle, les longues soirées d'hiver de Coatnox me devinrent précieuses pour l'achèvement de ma propre instruction. Je puisais dans la riche bibliothèque voisine de notre appartement, contenant beaucoup de livres d'histoire et de saine littérature, ce qui convenait à mes goûts. Je résolus de circonscrire mes études, afin de les rendre plus fructueuses. J'avais remarqué combien étaient diverses les opinions des personnes plus âgées que moi, mais appartenant au XIXe siècle, sur les événements des dernières années du XVIIIe, et sur ceux qui avaient marqué le commencement du nôtre. J'avais des traditions de famille, mais acceptées sans contrôle, je l'avoue. Je trouvais donc qu'il y avait quelque chose de préconçu et d'un peu partial dans cette adoption d'idées transmises comme un héritage, admises sans examen, et je résolus de saisir cette occasion de les soumettre à une sorte de triage et d'exercer sur elles, à mon profit, le bénéfice d'inventaire dont chaque génération lègue le droit à celle qui la suit.

Le comte de Coatnox, père du comte actuel, était un ancien parlementaire. Bien que très-jeune encore à l'époque de l'émigration, dont il avait fait partie, il avait, avant la Révolution, occupé des fonctions dans le ministère public du Parlement de Bretagne. De nombreuses relations l'avaient lié au parti monarchique constitutionnel d'alors. Partisan de sages réformes, versé dans l'étude des lois, c'était un de ces hommes énergiques, prêts à tout sacrifier

pour rétablir l'harmonie entre le passé et l'avenir. Il aurait voulu river solidement la chaîne des temps. Admirateur sincère de la constitution anglaise, il croyait que, sans détruire l'ancien édifice, on pouvait en disposer les diverses parties de manière à l'accommoder aux besoins nouveaux. Il avait été dès lors en relations avec le comte de Provence et ses amis. Ces rapports avec ce prince devinrent fort intimes en Angleterre pendant l'émigration, et c'est à ces souvenirs que le comte de Coatnox avait dû d'être appelé, en 1815, à la chambre des pairs par le roi Louis XVIII, qui faisait le plus grand cas du parlementaire breton.

Je trouvai dans la bibliothèque plusieurs rayons occupés par les meilleurs mémoires du temps sur les besoins de la France au moment de la convocation des États généraux, ainsi que sur les moyens qu'on aurait pu employer pour éviter le renversement de l'ancienne monarchie et les malheurs publics qui accompagnèrent cette sanglante catastrophe. Auprès de ces mémoires se trouvait une collection complète des travaux du comte de Coatnox à la chambre des pairs, et, entre autres, un volume contenant tous ses discours sur les principales lois discutées au Luxembourg, de 1815 à 1830. Beaucoup de brochures et de publications intéressantes sur les événements des trente ou quarante premières années de notre siècle figuraient à côté de ces documents, le tout classé dans un ordre méthodique et catalogué avec le plus grand soin. On devinait que le vieux comte de Coatnox, condamné à la retraite après 1830, avait consacré les dernières années de sa vie à introduire un ordre parfait dans cette partie des archives du château. Le jeune comte avait-il mis à profit ces précieux papiers? Je l'ignorais. Pour moi, sans me livrer à un examen approfondi de ces richesses historiques, j'employai mon temps à lire les ouvrages les plus accrédités sur l'histoire de mon pays durant cette période agitée, et j'avoue que je goûtais pleinement les idées de transactions professées à ces diverses époques par les hommes les plus remarquables du côté droit de la Constituante, tels que les Montmorency, les Malouet, les Mounier, et plus tard, au Luxembourg, par les Châteaubriand, les de Serre et le comte de Coatnox lui-même. Etais-je devenue libérale? Je comprenais que ces dénominations,

empruntées au langage des partis, ne convenaient guère à une femme, à une pauvre institutrice comme moi; mais je sentais que cette étude me serait utile pour mesurer le degré d'estime que j'accorderais désormais aux personnages de mon temps. Je comprenais combien il était beau de réunir à l'influence que donnent la fortune et la naissance, l'ascendant exercé par un homme sérieusement dévoué à ses semblables, familiarisé par l'étude avec les questions importantes de son temps, et toujours prêt à sacrifier ses intérêts personnels à ceux de son pays. Je sentais que si j'avais été homme, j'aurais difficilement résisté aux séductions exercées sur les âmes portées au dévouement par l'accomplissement des devoirs de la vie publique, par ces luttes qui remplissent une existence consacrée à la défense des grands intérêts du pays. Et cependant l'étude, même superficielle, des événements de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, les souvenirs fatalement attachés à la biographie des hommes qui ont figuré dans les diverses phases de notre histoire moderne, sont, il faut l'avouer, bien propres à consoler ceux de leurs contemporains dont le nom est resté enseveli dans l'ombre. Quel a été, en effet, le sort des meilleurs citoyens de ces temps agités? Les uns ont payé de leur vie la sincérité et la modération de leurs convictions. Beaucoup d'entre eux, calomniés par leurs contemporains, ont été reniés par ceux même dont ils défendaient les véritables intérêts. Il a fallu parfois que des adversaires instruits par l'expérience prissent en main la cause de leur mémoire et plaidassent devant la postérité, mieux renseignée, des réhabilitations certaines, mais trop tardives pour que ces hommes méconnus en aient pu jouir eux-mêmes. Enfin, combien parmi ces hommes ont conservé jusqu'à la fin l'autorité qui devrait toujours s'attacher au talent, à la sagesse, à l'élévation du caractère, à la fermeté, à la consistance des principes et au désintéressement? Des secousses périodiques n'ont-elles pas constamment rejeté dans la vie privée une foule d'hommes éminents, condamnés à une sorte d'exil, d'émigration intérieure, le plus souvent dans toute la force de leur génie, et dans toute la maturité du talent? N'est-ce pas là l'origine des nombreux mémoires que laisseront à la postérité les hommes d'État de notre temps, les coups de théâtre, les surprises,

les changements de décors, si fréquents durant cette époque agitée, ayant presque toujours fait que la dernière période de leur vie, inutile pour l'action, se trouvait naturellement employée à écrire et à raconter les événements où ces personnages avaient autrefois figuré comme témoins et comme acteurs?

Tout à coup, dans les premiers jours de février, nous reçûmes de Paris une courte lettre, dans laquelle, à notre grand étonnement, le comte Hoël annonçait son arrivée au château pour le lendemain. On y disait de ne faire aucun préparatif extraordinaire, le comte ne devant être accompagné que d'un valet de chambre. Était-ce pour ses affaires ou pour son plaisir qu'il quittait Paris, au beau milieu de la saison? L'opinion du garde était-elle mieux fondée que celle des autres domestiques, lorsqu'il affirmait que M. de Coatnox, passionné pour la chasse de la bécasse, revenait en Bretagne pour se livrer, pendant quelques jours, à ce goût d'autant plus entraînant que cet oiseau de passage abondait, cette année, dans les futaies et les bois qui entouraient le château? Quoi qu'il en fût, le jeune propriétaire du château arriva, le jour indiqué, dans la matinée, et l'opinion de Guioc'h, le garde, acquit une véritable consistance, lorsque le comte Hoël, sans songer à prendre un repos dont on aurait cru qu'il avait besoin, s'empressa, après avoir déjeuné, de boucler de grandes guêtres et d'aller fouiller, avec deux chiens couchants réputés excellents pour la chasse aux bécasses, les bois du domaine, en compagnie de son garde.

Deux ou trois jours se passèrent ainsi. Le comte, après avoir déjeuné seul, partait pour la chasse, et nous ne le voyions que le soir, où il nous admettait à sa table. Nous remarquâmes que le jeune maître du château semblait un peu triste. Cependant il s'occupait de nous: il nous interrogeait sur la manière dont nous avions passé notre temps durant son absence, et, dès le second soir, il me pria avec une grâce parfaite d'exécuter sur le piano un morceau de musique allemande, qu'il voulut bien m'indiquer. C'était, s'il m'en souvient, quelque composition sérieuse et triste. L'exécution lui plut beaucoup, et il me remercia, avec une expression vraiment empreinte de reconnaissance, de lui avoir procuré ce plaisir, en m'annonçant que, si je voulais bien le lui permettre, il mettrait

parfois ma complaisance à contribution. Je répondis, comme je devais le faire, que je serais toujours disposée à lui procurer une distraction où je prendrais moi-même une part au moins égale à la sienne.

— « Vous avez, mademoiselle, me dit-il, un talent remarquable d'exécution. J'en ai été frappé, le premier jour que je vous ai entendue, et je puis vous affirmer que mon opinion a été partagée par tout ce qu'il y avait de connaisseurs dans le salon du château. Je comprends que, destinée, de bonne heure sans doute, à vous livrer à l'éducation des jeunes personnes de votre sexe, vous ayez cultivé un instrument dont on exige la connaissance, souvent superficielle, de la part des jeunes institutrices. Mais on devine que vous avez reçu d'excellentes leçons, probablement de quelque maître habile, et l'on s'aperçoit bien vite que vous étiez naturellement douée d'un goût exquis et d'une rare aptitude pour profiter de ces enseignements. » Je me bornai à répondre, un peu confuse, que j'avais étudié la musique, plus encore par goût que par devoir, et qu'il était si facile aujourd'hui, à Paris, d'entendre de parfaits exécutants, que toute jeune personne désireuse de régulariser sa méthode pouvait y parvenir sans grandes dépenses.

Je craignais que le comte ne fît à ce propos quelque invasion dans ma vie privée antérieure, et ne m'adressât quelques questions auxquelles il m'aurait été difficile de répondre. Mais les fatigues de la journée l'engagèrent à abréger la conversation. L'heure à laquelle Henriette se couchait étant venue, nous prîmes congé du comte, qui passa peut-être le reste de la soirée à compter les bécasses mal arrêtées par ses chiens, ou parties avec tant d'adresse que, s'élevant rapidement en l'air au milieu des baliveaux, elles avaient échappé au coup d'œil, excellent, disait-on, de l'intrépide chasseur.

Le lendemain était un de ces jours gris et froids, comme on en compte beaucoup à cette époque dans la péninsule bretonne. Il avait fortement glacé, les jours précédents, et le dégel paraissait proche, sans que rien annonçât cependant qu'il fût imminent. Henriette était légèrement enrhumée. Je l'avais laissée au coin du feu, sous la surveillance d'une femme de chambre. Pour moi, habituée à faire de l'exercice en tout temps, j'avais poussé ma

promenade jusqu'au bourg, où j'avais passé quelques heures chez Mlles de K. Je me mis en route un peu tard pour revenir au château. La terre glacée, — c'était une argile jaune, — résonnait sous mes pas. Je marchais rapidement, craignant que la nuit ne me gagnât tout à fait avant d'arriver à Coatnox. Le quadruple rang de chênes séculaires qui bordent l'avenue était dépouillé de ses feuilles, que la brise balayait à mes pieds, en les entassant, avec de petits bruits stridents, le long des haies et des talus. Çà et là, on voyait des touffes d'herbes ou de bruyères blanchies par le givre. Quelques rares oiseaux partaient, à mon passage, des grandes ramées, se croisant au-dessus de ma tête, et s'en allaient silencieusement chercher un gîte sous les branches touffues des sapins, ou dans les houx des taillis. Si je pressais mes pas, ce n'était point que la solitude, le silence et ce morne et sombre aspect de la nature me causassent quelque effroi. Cet ensemble n'était même pas sans charme pour moi : je songeais à mon isolement, à l'incertitude planant sur mon avenir, à l'instabilité de ma vie dénuée de protecteurs et d'appuis ; mais je songeais à tout cela sans tristesse, parce qu'il me restait pour consolation Dieu et ma liberté. Alors, levant les yeux vers le ciel sans clartés, je me disais que, s'il n'y paraissait pas ce soir-là une seule étincelle, je n'en étais pas moins convaincue que la voûte céleste était aussi richement constellée que les autres nuits. Si la gloire de Dieu ne paraît pas toujours, ajoutais-je en moi-même, cette gloire, comme sa bonté et sa miséricorde, est permanente et infinie. Pourquoi l'orphelin, dans ses jours de détresse, douterait-il de la protection du Très-Haut ? Ce serait douter de l'existence des corps célestes, quand il survient quelque nuage qui les obscurcit.

Vers le milieu de l'avenue, à un kilomètre environ du château, je fus rejointe tout à coup par un des chiens couchants, que l'on appelait Ajax, et avec lequel j'avais fait connaissance. Il bondit devant moi, en manifestant sa joie de me rencontrer par deux ou trois jappements. Au même instant, j'aperçus, appuyée sur le poteau d'une barrière fermant une allée de la forêt aboutissant à l'avenue, une personne que je crus reconnaître pour le jeune comte lui-même. Je m'arrêtai tout court. J'aurais poursuivi ma route, si cette

personne ne m'avait nommée, en m'adressant une invitation d'approcher. C'était bien M. de Coatnox. Il me raconta, en peu de mots, que, parti seul pour chasser la bécasse, il avait, toute l'après-midi, parcouru la forêt, lorsque, quelques instants avant le coucher du soleil, il avait glissé sur une flaque d'eau glacée et était assez malheureusement tombé pour se donner une forte entorse au pied droit. Parvenu avec peine jusqu'à la barrière, il lui paraissait difficile d'aller plus loin, tant l'enflure avait fait de progrès. « Veuillez, mademoiselle, dire au château de venir me chercher en voiture, à moins... ajouta-t-il; » ici, le comte hésita; « à moins que vous ne soyez assez bonne et assez forte pour me permettre de m'appuyer sur votre bras... Je crois qu'avec ce faible soutien, je pourrais encore gagner le château. »

— « Je ne puis, répondis-je, me prévaloir d'une force qui m'a peut-être été refusée..., mais, quant à ma bonne volonté, en douter serait me faire une injure bien gratuite : me voilà prête. » Et je m'approchai de manière à permettre au comte Hoël de s'appuyer sur mon bras.

Je vis que ce faible appui suffisait au blessé, et nous nous mîmes en route sans que je chancelasse sous l'effort et le poids.

Le trajet, souvent interrompu par des repos, fut égayé par les propos les plus aimables de la part du comte. « Pour combien de temps suis-je cloué dans un fauteuil, me dit-il? J'en ai au moins pour une quinzaine. Mais quel avenir pour vous ! J'aurai commencé par vous meurtrir le bras que vous voulez bien m'offrir. Mais c'est là le moindre de vos sacrifices. Il faudra, chaque soir, que vous causiez avec moi, une ou deux bonnes heures pour me consoler de mes journées solitaires; puis, que de sonates de Beethoven, que de morceaux de Mozart et de Bach, sans compter les vieux maîtres italiens, il faudra que vous exécutiez, pour satisfaire à mes exigences importunes !... »

Je comprenais à chaque pas que la glace se rompait entre nous. A mesure que nous approchions du château, je sentais qu'il entrait dans mes réponses un peu de cette aisance que donne un commencement de confiance, et j'augurai que la soirée achèverait de me donner l'assurance qui m'avait manqué jusque-là.

Arrivés au château, on s'empressa de lotionner le pied gonflé et d'y mettre un appareil. Le dîner en fut retardé, et lorsque Henriette et moi nous entrâmes dans la salle à manger, le comte était installé à table, assis de côté, et la jambe droite étendue sur un coussin. Le repas et la soirée n'en furent pas moins gais. Lorsque je me retirai, un peu tard, je me demandai ce que je devais penser des dispositions nouvelles du comte. Condamné à rester, une quinzaine, dans sa chambre ou au salon, avait-il fait contre fortune bon cœur? Ce n'était pas, sans doute, le cas d'appliquer le vieux proverbe : « Qui a compagnon a maître; » mais combien de grands seigneurs, quelque exclusifs et dédaigneux qu'ils soient, savent tirer parti d'une situation forcée et s'accommoder de compagnons que la fortune leur donne en un mauvais jour, sauf à les méconnaître et à les renier, quand ils n'en ont plus besoin! La situation délicate dans laquelle je me trouvais devait donc me faire une loi de la plus grande réserve, et les réflexions qui précèdent étaient de nature à me conseiller un redoublement de circonspection. J'arrivai tout de suite à cette conclusion que je n'épargnerais rien pour distraire le jeune comte, s'il ne me demandait qu'un bout de conversation et un peu de musique; mais que je me garderais bien de compter sur sa reconnaissance, une fois qu'il aurait recouvré l'usage de son pied droit. L'aigle blessé à l'aile ne devait-il pas, une fois guéri, reprendre son vol dans une sphère inaccessible à mon regard?

Le médecin, comme il était facile de le prévoir, avait prescrit à M. de Coatnox un repos absolu. Aussi, ce n'était qu'à l'heure du dîner, que le malade descendait au salon. Mais, à partir de ce moment, il se trouvait heureux de n'être pas seul, et nous nous fîmes un devoir, Henriette et moi, de prolonger notre présence au rez-de-chaussée, le plus longtemps possible. Quelques rares voisins, — car, à cette époque de l'année, tout le monde était à Paris ou à Rennes, — visitèrent le jeune châtelain. Mais ces distractions n'étaient pas fréquentes, et même elles n'avaient pas toujours un grand attrait pour le comte.

L'usage de faire, chaque soir, un peu de musique devint habituel. Parfois, le comte Hoël essayait quelque morceau de chant, que j'accompagnais. Il avait une assez belle voix, et, sans avoir

cultivé la musique d'une manière spéciale, il laissait deviner, à la manière dont il phrasait les morceaux d'opéra, qu'il les avait entendu exécuter par d'excellents chanteurs. Je me permettais, de temps à autre, de lui donner des conseils, et souvent, dans ce cas, il me disait : « Vous avez raison : je crois avoir entendu Rubini ou Lablache chanter ce morceau comme vous me conseillez de l'exécuter. Vous avez une excellente méthode, non-seulement comme instrumentiste, mais comme professeur de chant. » Souvent aussi, bien que je ne possédasse qu'un filet de voix, il exigeait que nous essayassions quelque duo, que j'accompagnais sur l'instrument de façon à compenser autant que possible la faiblesse de la partie qui m'incombait.

Nous réussîmes à exécuter ainsi quelques morceaux d'une façon satisfaisante. Ces morceaux formaient le fond de nos exercices de chaque soir, et je jouissais autant que le comte du plaisir avec lequel il recherchait cette distraction. Quant aux sonates et aux airs variés, j'épuisai tout mon répertoire, et jamais auditeur, je dois le dire, ne me sembla plus intelligent et plus attentif que n'était, chaque soir, le comte, appuyé, les yeux à demi-fermés, sur le dossier de son fauteuil, et la jambe étendue sur un tabouret. Parfois il me demandait la permission d'allumer un fin cigare de la Havane, dont les spirales de fumée, s'élevant vers le plafond, se perdaient dans la vaste étendue de l'appartement, sans en altérer l'air respirable d'une manière sensible. Il m'avoua même que la double sensation qu'il éprouvait, en semblable circonstance, ajoutait beaucoup aux charmes de la musique. Explique ce phénomène qui pourra !

Jamais je ne faisais de musique sans que le comte Hoël m'en eût priée, et jamais je ne quittais le piano sans en recevoir les plus gracieux remerciements. Il lui arrivait souvent de me dire qu'en l'absence de la comtesse douairière, je devais être considérée comme tenant sa place pour une foule de détails, et, dès le premier jour, il m'avait priée de lui épargner le soin de commander le service ordinaire.

Js DE L'AUNAY.

(La suite à la prochaine livraison.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA LUTTE INDUSTRIELLE DES PEUPLES, par M. A. Audiganne. — Paris, 1868. Capelle, éditeur, rue Soufflot, 18. — Prix : 6 fr. 50.

Notre compatriote, M. Audiganne, de qui M. Villemain disait déjà, le 28 août 1851, à l'Académie française, que c'était « un homme de haute expérience, » vient de publier sous ce titre un livre fort instructif, et nous regrettons de ne pouvoir l'apprécier d'une manière complète dans ce recueil, forcément étranger à l'économie sociale. Son but a été de faire une étude économique et morale sur l'Exposition universelle de 1867. Ce grand concours de tous les peuples lui a servi comme d'un point de vue d'où il a exploré leur état commercial et industriel. Il se trouvait parfaitement préparé pour une telle étude. Ses travaux antérieurs, ses voyages, les fonctions qu'il a longtemps exercées dans l'administration supérieure du commerce, donnent à ses jugements une valeur incontestée. Très-ferme sur les principes de l'économie politique, qui possède bien les titres d'une science, puisqu'elle a « un corps de doctrines très-net, parfaitement déterminé, sur lequel s'accordent les économistes de tous les pays, » il proclame avec les hommes expérimentés que leur application doit être subordonnée aux milieux, aux temps et aux circonstances. Aussi, dès les premiers chapitres du livre, le lecteur est captivé par la justesse des vues, la clarté de la méthode, la science profonde que révèlent les faits innombrables rassemblés sous ses yeux. Point de longues dissertations, mais des faits et des chiffres groupés avec beaucoup d'art et mêlés de réflexions qui les enchaînent aux principes. De loin en loin on rencontre avec plaisir quelques biographies d'industriels qui renferment une leçon, car derrière l'économiste apparaît toujours le philosophe chrétien. Dans sa carrière déjà longue, M. Audiganne a pris à tâche de montrer combien le progrès matériel dépend du progrès moral, et il défend avec énergie la science économique contre ceux qui voudraient la faire considérer comme

une science matérialiste, parce qu'elle « roule sur des intérêts matériels. » Il a mille fois raison de soutenir que « c'est l'esprit porté dans l'étude d'une science, ce n'est point son objet qui décide de son caractère sous ce rapport. Il n'y a point de science matérialiste par elle-même ; il n'y a que des méthodes et des tendances matérialistes. »

Nous ne pourrions analyser le livre de M. Audiganne sans glisser sur un terrain défendu, et, par le temps qui court, la prudence n'est point inutile. Contentons-nous de dire qu'il offre à tous une lecture des plus attachantes. C'est, du reste, une des qualités de l'auteur de présenter les questions industrielles et sociales d'une manière si vive et si claire, que l'esprit les saisit sans effort. Les articles qu'il publie dans la *Revue des Deux Mondes*, le *Correspondant*, la *Liberté*, le *Contemporain* fixent l'attention de tous les économistes. Ses ouvrages sur l'histoire de l'industrie, sur les chemins de fer, sur les institutions concernant les populations ouvrières, ont obtenu un succès durable. Celui qui a pour titre : *les Ouvriers en famille*, et qui a été couronné par l'Académie française, est arrivé à la septième édition. On ne saurait trop recommander et répandre de tels livres écrits par un homme qu'animent un sincère amour du peuple et le sentiment profond de la dignité du travail.

LOUIS DE KERJEAN.

La Foi bretonne, de Saint-Brieuc, a cessé de paraître le 15 octobre. « Plusieurs obstacles, a dit l'un de ses rédacteurs, M. Édouard de la Touche, s'opposent à la continuation de cette publication que M. F. Thibault de la Guichardière avait été invité à venir fonder, il y a vingt ans, au centre de notre département, et pendant l'existence de laquelle il a montré un dévouement, un zèle, un talent au-dessus de tout éloge. — Parmi ces obstacles, nous n'en connaissons pas d'aussi regrettable que que l'état, de plus en plus mauvais, de la santé de celui qui, après avoir fait tant de sacrifices à ses convictions religieuses et politiques, a témoigné sa fidélité constante et inébranlable dans les luttes de la presse, pendant tant d'années ! »

Est-il besoin d'ajouter que nous voyons avec un très-vif regret disparaître cet excellent journal, qu'une feuille bi-ebdomadaire, *le Breton*, est chargé de remplacer. — L. DE K.

CHRONIQUE

—

Le Couronnement des statues de la sainte Vierge et de sainte Anne, à Sainte-Anne d'Auray.

La veille et le matin du 30 septembre dernier, un mouvement tout à fait insolite régnait d'une extrémité à l'autre de la Bretagne. Les étrangers, l'envahissant de toutes parts, se mêlaient fraternellement à ses habitants pour se diriger en foule, poussés par un même sentiment de foi et par les mêmes pieux désirs, vers l'antique sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray. — Ce jour n'était pourtant ni la fête de l'auguste Aïeule du Sauveur, ni l'un des anniversaires où les pèlerins ont coutume de se presser en grand nombre autour de ses autels. Pourquoi donc cette affluence extraordinaire, qui devait égaler et surpasser peut-être toutes celles qu'avaient jusqu'alors attirées les charmes mystérieux de ce lieu béni? Une parole avait suffi pour arracher tout un peuple à ses travaux et à ses affaires terrestres, pour l'élever au-dessus des intérêts matériels et l'amener, plein de joie, de gratitude et d'espoir, aux pieds de sa Patronne bien-aimée.

Oui, la voix d'un évêque a eu chez nous assez de puissance, en ce temps d'indifférence et d'incrédulité, pour opérer ce prodige.

Le Père commun des pasteurs et des fidèles, cédant à la prière du successeur actuel de saint Patern, avait daigné, par un bref daté du 22 mai 1868, l'autoriser à couronner solennellement, en son nom, les statues de sainte Anne et de la sainte Vierge, qui sont, dans le diocèse de Vannes, l'objet d'un culte aussi fervent qu'universel. Ce bref était une dérogation à toutes les règles liturgiques. Jusqu'à présent, les Papes n'avaient accordé des couronnes d'honneur qu'aux statues les plus vénérées de la Mère de Dieu. L'éclat séculaire du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, et surtout le désir de donner aux Bretons un nouveau témoignage de sa particulière bienveillance, avaient déterminé Pie IX à cette innovation. L'annonce d'une si précieuse faveur avait fait tressaillir d'allégresse tous les enfants de l'Armorique et tous les catholiques français : de là, cette immense multitude qui, répondant à l'invitation du délégué pontifical, était accourue, au jour fixé, pour s'associer aux hommages exceptionnels décernés à sainte Anne par le Vicaire de Jésus-Christ.

Mais, avant de commencer, pour ceux de nos lecteurs qui n'ont pas eu le bonheur d'en être témoins, le récit des cérémonies de cette fête religieuse et patriotique, nous croyons devoir dire, en quelques mots, l'origine, l'histoire et la signification des couronnements apostoliques.

L'usage de ces couronnements ne remonte pas à une époque bien reculée. Vers le milieu du XVIIe siècle, l'héritier d'une des plus illustres familles de Rome, le comte Alexandre Sforza Pallavicini, légua au chapitre de la basilique de Saint-Pierre une somme considérable, pour que le revenu annuel en fût consacré à l'acquisition de couronnes d'or, que le chapitre offrirait, au nom du Saint-Père, à des statues de Marie choisies parmi les plus célèbres de la chrétienté. Ces statues doivent réunir trois conditions : une haute antiquité, une très-grande popularité et des miracles authentiques, obtenus de la toute-puissance divine par des supplications adressées devant elles à la Reine du ciel et de la terre.

Pendant près de deux cents ans, les effets de la pieuse libéralité du noble comte romain ne s'étendirent pas au-delà des limites de l'Italie. Il était réservé à l'immortel Pie IX, dont tout le règne n'aura été qu'un perpétuel accroissement de la gloire extérieure de la Vierge immaculée, de faire participer le plus grand nombre possible de ses saintes images, dans le monde entier, à une prérogative restreinte, avant lui, aux États les plus rapprochés du Saint-Siége. On ne compte plus les madones qu'il a couronnées, depuis vingt-deux ans, tant en France qu'en Espagne, en Allemagne et dans tous les pays catholiques. Pour ne citer que celles qui nous sont le plus connues, Notre-Dame-des-Victoires, à Paris, Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille, Notre-Dame-de-Liesse, près de Soissons, Notre-Dame de Chartres, Notre-Dame-la-Grande, à Poitiers, Notre Dame-de-Cléry, au diocèse d'Orléans; et, en Bretagne, Notre-Dame de Guingamp, Notre-Dame de Rumengol, Notre-Dame-du-Roncier de Josselin ont successivement reçu les hommages officiels de l'auguste Pontife. Son empressement à exaucer les vœux des évêques et de leurs troupeaux est devenu tel que le legs Pallavicini ne suffit plus pour couvrir les frais des diadèmes. Mais il a bien voulu permettre que plusieurs de ces diadèmes fussent fournis par la générosité des fidèles. La couronne de Notre-Dame-du-Roncier et les pierres précieuses dont elle est constellée ont été offertes par une noble famille du pays, par la fabrique et par la population de Josselin; les couronnes de Notre-Dame et de Sainte-Anne d'Auray, dont la valeur s'élève à dix mille francs environ, sont dues à une souscription ouverte dans son diocèse par Mgr l'évêque de Vannes.

Quant à la signification d'un couronnement apostolique, elle a été ainsi expliquée, il n'y a que quelques semaines, par notre collaborateur M. S. Ropartz, dans le *Journal de Rennes* : — « Le couronnement des madones a quelque chose d'analogue à la canonisation des saints...; aussi, le cérémonial du couronnement a presque la solennité du cérémonial sans égal de la canonisation. C'est un acte de foi éclatant, public, et, en un mot, ce que notre jargon moderne appelle une *manifestation*. »

Nous ajouterons, avec un illustre prélat (Mgr de Poitiers): C'est « en

signe de sa propre piété, mais aussi comme marque de sanction, et comme encouragement à la dévotion publique, » que « le Pontife romain, après une information suffisante, daigne sacrer et couronner de ses mains, personnellement ou par délégation, la statue séculaire déjà consacrée, déjà couronnée par la foi et l'amour des peuples. » La couronne est l'emblème et le signe extérieur de la dignité royale. Or, Marie est la reine du monde, parce qu'elle est la mère du Roi des rois. Elle est la reine des anges et des saints, la reine de l'Église militante, la reine de toutes les créatures. Le couronnement de l'une de ses images, ce n'est donc pas autre chose que la proclamation solennelle de sa divine royauté.

La pensée de couronner la statue de sainte Anne, en même temps que celle de la sainte Vierge, n'a rien qui doive surprendre. N'est-il pas juste, en effet, autant que naturel, d'unir dans les mêmes honneurs notre céleste Souveraine et Celle que l'Évêque de Vannes a nommée, avec un si grand bonheur d'expression, « la Reine-Mère ? » Ses dévots serviteurs ne la séparent jamais, dans leur vénération comme dans leurs prières, ni de son auguste Fille ni de son adorable Petit-Fils.

Le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray présente, au reste, plus peut-être qu'aucun autre, le triple caractère exigé pour les couronnements apostoliques. — Ce n'est qu'en 1625, à la vérité, qu'Yves Nicolazic, obéissant à un ordre venu d'en haut, chercha et découvrit dans son champ la statue de bois pour laquelle a été bâti le sanctuaire; mais, en lui exprimant le désir d'être spécialement honorée et invoquée en ce lieu, *la bonne Dame* lui avait appris qu'une chapelle, détruite depuis plus de neuf cents ans, lui avait été dédiée par les Bretons, en ce même endroit, dès les premiers siècles du christianisme. — La popularité de ce pèlerinage est une popularité toute catholique, dans le sens le plus large du mot : de toutes les parties de la Bretagne, de tous les points de la France, des extrémités du monde, les chrétiens y viennent périodiquement, et en foules immenses, pour implorer les secours du Ciel. — Et les prodiges par lesquels Dieu s'est plu maintes fois à récompenser leur ferveur et leur confiance, qui pourrait les énumérer? L'histoire de cette église et les *ex-voto* qui couvrent ses murailles ne racontent qu'un très-petit-nombre des bienfaits, éclatants ou cachés, demandés et obtenus au pied de l'autel de sainte Anne.

Déjà, en 1863, le Souverain Pontife avait permis à Mgr Dubreuil, alors évêque de Vannes, de déposer, en son nom, sur la tête de la statue de Marie, une couronne d'or. Mais cette grâce, accueillie avec joie et reconnaissance, n'avait pas pleinement satisfait les vœux des fidèles. Tous soupiraient après le jour où Marie partagerait avec sa Mère les honneurs du couronnement pontifical. Aussi, dès que Mgr Bécel eut fait part à son troupeau de l'heureux succès des instances par lesquelles il avait sollicité de Pie IX une faveur si désirée, ce fut, dans tout son diocèse et dans la

Bretagne entière, une explosion d'enthousiasme, dont retentit bientôt l'Église universelle.

Nous essaierions vainement de rendre l'impression qu'a produite sur nous la vue de ces milliers de pèlerins qui couvraient littéralement la route de Sainte-Anne, le matin du 30 septembre, depuis la gare de la station jusqu'au village, c'est-à-dire sur une étendue de trois kilomètres. C'étaient des hommes et des femmes de tous les âges, de toutes les conditions, de tous les costumes, nous pouvons ajouter, de tous les pays. Le temps était épouvantable : un vent furieux, déchaîné depuis la veille, soufflait avec une violence extrême; la pluie tombait à torrents. Rien n'avait pu retenir ni arrêter ces foules, venues de tous côtés et par toutes les voies de communication. A la piété et à la joie qui les animaient se mêlaient une tristesse et une inquiétude profondes, causées par la crainte que les cérémonies annoncées ne pussent pas avoir lieu avec tout l'éclat désirable. Mais elles marchaient avec ardeur, impatientes de saluer et d'invoquer la Patronne de la Bretagne, et résignées aux peines et aux déceptions dont semblait les menacer l'état de l'atmosphère.

Il est bien difficile d'établir, même approximativement, le chiffre total des personnes qu'avait amenées l'envie d'assister au triomphe de sainte Anne. Les voyageurs descendus à Vannes, le soir du 29 septembre, étaient en quantité si considérable, que pour beaucoup les lits avaient manqué. Les prévisions de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans ayant été dépassées, elle n'avait pas eu assez de wagons pour transporter tous ceux qui s'étaient présentés à toutes les gares voisines. Tous les trains avaient subi les retards les plus regrettables, surtout le matin de la fête. On a évalué à mille environ le nombre des ecclésiastiques. Le clergé du Morbihan était là presque tout entier : les quatre autres diocèses de la Bretagne et les diocèses de Luçon et d'Angers étaient largement représentés; des prêtres étaient accourus de Paris, de Chartres, d'Orléans, de Blois et jusque de Marseille. Quant aux laïques, nous avons entendu dire qu'ils étaient au moins quarante mille; des statisticiens ont prétendu qu'en montant jusqu'à cinquante mille, on ne s'élèverait pas au-dessus de la vérité. Au témoignage de Mgr Bécel, jamais, de mémoire d'homme, aucune fête n'avait attiré en ces lieux une pareille affluence de pèlerins.

Le village de Sainte-Anne avait été gracieusement décoré. A l'entrée, s'élevait un arc de triomphe gigantesque, au sommet duquel brillait cette double inscription : *La Bretagne à Pie IX. — Aux Évêques qui viennent couronner sainte Anne.* Les rues qui devaient former l'itinéraire de la procession du soir étaient pavoisées de tentures, d'oriflammes, de guirlandes et de fleurs. La tour majestueuse de l'antique chapelle et les hautes constructions de l'église qui lui succèdera bientôt, portaient une forêt d'étendards aux couleurs de Marie, de sainte Anne et du Souverain Pon-

tife. L'intérieur du sanctuaire était paré des plus riches ornements : au-dessus du maître-autel, étincelaient, en caractères transparents, ces quatre noms bénis : *Jesus-Maria-Joachim-Anna.*

A neuf heures, malgré la tempête, les cloches annoncèrent la cérémonie du matin. La pluie étant devenue intermittente, il semblait alors permis d'espérer la pleine exécution du programme de la solennité. Comment décrire le long et imposant cortége qui accompagna les statues vénérées, de la chapelle au lieu disposé pour le couronnement, dans le vaste enclos du Petit-Séminaire? En tête, paraissaient les croix et les bannières de nombreuses paroisses du diocèse de Vannes. Cinquante-trois paroisses, nous a-t-on dit, avaient commandé, à Rennes, pour ce beau jour, des bannières neuves, dont malheureusement la plupart n'ont pas pu sortir. Parmi les diverses congrégations religieuses de femmes, qui venaient ensuite, nous avons surtout distingué les Petites-Sœurs des Pauvres, les Filles de la Sagesse et les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. — Elles étaient suivies par les Frères de Saint-Gabriel, les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel (Frères Lamennais), et les Frères de la Doctrine chrétienne. Puis, marchaient, sur deux lignes interminables, les membres du clergé, revêtus du surplis. Les chanoines, députés par les différents chapitres de la Bretagne, entouraient les statues et les couronnes, dont les élégants brancards étaient portés par des prêtres. M. l'abbé Laborde, vicaire général de Nantes, représentait Mgr Jaquemet, que sa santé avait empêché d'obéir aux désirs de son cœur. MM. Vincent et de la Guibourgère, secrétaires de l'Évêché, Fournier, curé de Saint-Nicolas de Nantes et vicaire général de Rennes, Jubineau, chanoine théologal, et beaucoup d'autres ecclésiastiques nantais témoignaient, par leur présence, que, bien qu'il n'appartienne pas à la province de Rennes, le diocèse de Nantes n'a jamais cessé d'être breton. Au milieu des vicaires généraux, s'avançaient, en habits pontificaux, la mitre sur la tête et la crosse à la main, six évêques : NN. SS. Louis-Anne Nogret, évêque de Saint-Claude, et Célestin Guynemer de la Hailandière, ancien évêque de Vincennes (États-Unis), tous deux enfants de l'Armorique; Augustin David, évêque de Saint-Brieuc et de Tréguier; René Sergent, évêque de Quimper et de Léon; Jean-Marie Bécel, évêque de Vannes; et, présidant cette incomparable procession, Mgr Godefroy Brossays-Saint-Marc, archevêque de Rennes, bienfaiteur insigne de l'Œuvre de la construction de la nouvelle église de Sainte-Anne. Derrière les prélats, les principales autorités du département représentaient l'administration, l'armée, la marine et la magistrature.

Nous ne saurions retracer ici le magnifique tableau que présentait l'enceinte préparée pour la fête, dont toutes les cérémonies devaient être célébrées en plein air. L'entrée était un arc de triomphe, surmonté du drapeau pontifical, et orné des armes de Pie IX, de l'archevêque métro-

politain et de l'évêque diocésain; on lisait, à l'extérieur, la vieille et noble devise de la Bretagne : *Potiùs mori quam fœdari*, et, à l'intérieur, ces mots de l'Évangile, qui résumaient si bien le caractère de cette immense assemblée, réunie sous la présidence, et comme sous les yeux du même Pasteur, du même Père : *Unum ovile et unus Pastor!* A l'autre extrémité, après avoir franchi une longue avenue de mâts vénitiens, supportant des oriflammes, et reliés les uns aux autres par des guirlandes de verdure, auxquelles étaient suspendues d'élégantes corbeilles de fleurs, on arrivait au pied d'une estrade colossale. Le premier plan de cette estrade, disposé en forme de fer-à-cheval, était assez vaste pour donner place à tous les ecclésiastiques; sur le second plan, s'élevaient l'autel, et, à droite et à gauche, les trônes des évêques : en avant, une tribune couverte attendait le prédicateur. Mais, ce qui attirait surtout les regards, c'était un très-grand et très-beau portrait en pied du Souverain Pontife, entouré de faisceaux d'oriflammes, et dominant toute l'assistance. Ce portrait, dû à l'habile pinceau d'une humble religieuse de Vannes, était, au dire de toutes les personnes qui avaient vu le Saint-Père, de la plus saisissante ressemblance. Au-dessous, s'étendait, en lettres d'or, l'immortelle promesse faite à Simon-Pierre par *le Christ, Fils du Dieu vivant : Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam.* Plus bas, et tout autour du rond-point qui figurait le sanctuaire, de gracieux médaillons présentaient aux yeux attendris des pèlerins les naïves et touchantes invocations des litanies de sainte Anne : *Avia Christi; Mater Mariæ virginis; Sponsa Joachim; Socrus Joseph; Solatium conjugatorum; Mater viduarum*; *Matrona virginum; Portus salutis navigantium; Medicina infirmorum*; *Lumen cæcorum; Lingua mutorum*, etc. [1] Sur des écussons plus rapprochés de l'autel, brillaient les armes des évêques présents et celles de Mgr l'évêque de Nantes. Les devises de NN. SS. de Rennes et de Vannes se faisaient vis-à-vis et semblaient se commenter et se compléter l'une l'autre : *En toutes choses la charité, In omnibus caritas!* lisait-on au-dessus du trône archiépiscopal; *La charité inspirée et soutenue par la foi, Caritas cum fide!* répondait l'écusson placé en face.

La violence du vent et les averses qui se succédaient à de courts intervalles rendirent impossible la célébration de la messe pontificale. Au vif regret de tout le monde, cette première cérémonie extérieure fut forcément réduite à deux choses : le sermon et le couronnement des statues miraculeuses.

M. l'abbé Freppel, doyen des chapelains de Sainte-Geneviève de Paris, et professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, devait, en cette solen-

[1] Aïeule de Jésus-Christ; Mère de la vierge Marie; Épouse de Joachim; Belle-mère de Joseph; Consolatrice des époux; Mère des veuves; Gouvernante des vierges; Port de salut des navigateurs; Remède des malades; Lumière des aveugles; Langue des muets, etc.

nelle circonstance, exposer, avec les charmes de sa docte et entraînante parole, les motifs et le but qui avaient attiré, autour de l'image de sainte Anne, un si prodigieux concours. Jamais, croyons-nous, plus beau discours n'aura été prononcé dans de plus déplorables conditions. L'orateur, que ne suffisait pas à protéger l'abri trop étroit de sa chaire improvisée, luttait héroïquement contre les mugissements de la tempête et le bruit de trop fréquentes ondées; mais son immense auditoire, quoique presque entièrement caché sous des milliers de parapluies, prêtait, avec un impassible courage, une oreille intrépidement attentive et sympatique aux accents de sa voix. Nous aurions voulu analyser ici cet admirable discours et en reproduire de longs extraits. Nous sommes forcé de nous borner à dire que l'éminent prédicateur a éloquemment traité cette double question : Qu'est-ce qu'un pèlerinage? Qu'est-ce que le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray? En terminant, il a exhorté les Bretons à demeurer toujours fidèles aux croyances et aux mœurs de leurs pères [1].

Après le sermon, Mgr l'évêque de Vannes fit donner lecture du bref pontifical qui le déléguait pour couronner, au nom du Saint-Père, Notre-Dame et sainte Anne d'Auray; puis il bénit à haute voix les deux couronnes, et tous les évêques joignirent leurs mains à la sienne pour les déposer successivement sur le front de la statue de Marie et sur celui de la statue de sa Mère. A ce moment solennel, malgré une averse plus violente encore que toutes les précédentes, le recueillement de la foule redoubla : une impression profonde pénétra tous les cœurs; les mêmes sentiments de foi et de piété les portèrent à bénir et à prier, avec plus de ferveur que jamais, la céleste Protectrice des Bretons.

Pendant que le cortége, au chant de l'*Ave, maris stella*, reconduisait à leur sanctuaire les saintes images, nos yeux purent admirer la richesse et le fini du travail de leurs diadèmes, vrais chefs-d'œuvre d'orfévrerie, dus au talent de M. Désury jeune, de Saint-Brieuc. A la rentrée de la procession, Mgr l'évêque de Saint-Claude, assisté de M. l'abbé Laborde, de Nantes, et de M. l'abbé Trégaro, aumônier en chef de la flotte, célébra, sur le maître-autel de la chapelle, une messe basse, en présence des personnes privilégiées qui avaient pu trouver place dans l'étroite enceinte du temple.

Un banquet réunit ensuite, dans le réfectoire du Petit-Séminaire, les prélats, les ecclésiastiques et les autorités. A la fin du repas, M. l'abbé Nicol, professeur à Sainte-Anne, lut une pièce de vers, composée pour cette fête et dédiée aux évêques de Bretagne, à laquelle répondirent les plus chaleureux applaudissements.

[1] Le discours de M. l'abbé Freppel forme une brochure, qui se vend 50 cent. au profit de la nouvelle église de Sainte-Anne ; on le trouve à Nantes, chez M. Libaros, libraire.

Cependant, la multitude des pèlerins, dispersée dans le village, dans les prairies voisines et dans l'immense enclos du Petit-Séminaire, attendait, avec une confiance que rien n'avait pu déconcerter, les cérémonies promises pour le soir. A trois heures, les vêpres furent chantées pontificalement dans l'intérieur de la chapelle; puis, la pluie ayant enfin tout à fait cessé, la procession s'organisa, comme le matin, pour se rendre de nouveau au lieu du couronnement. Là, Mgr l'archevêque de Rennes prit la parole, et, dans une allocution pleine d'une noble et paternelle simplicité, exalta la puissance et la bonté de sainte Anne, puissance et bonté qui se sont tant de fois manifestées dans le sanctuaire d'Auray, et dont les nouveaux hommages de la piété publique ne feront que multiplier les salutaires effets. Ce n'est pas sans une vive émotion que nous avons entendu le vénérable prélat exhorter, en finissant, le nombreux clergé qui se pressait autour de lui, à opposer, pour sauver la société moderne, aux attaques du scepticisme et des mauvaises passions, la foi et les vertus des Clair, des Patern, des Mélaine, des Brieuc, des Magloire, des Yves, des Vincent Ferrier. — Les acclamations latines en l'honneur de la Très-Sainte Trinité, de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la sainte Vierge, de sainte Anne, du Souverain Pontife et des Évêques, chantées par le clergé, ont été suivies des cris de : *Vive Marie! Vive sainte Anne! Vive Pie IX! Vive Mgr l'Archevêque de Rennes! Vivent nos Évêques!* — Pendant le salut solennel du Saint-Sacrement, un chœur de musiciens, habilement dirigé par MM. Vincent et Bazin, de Rennes, a exécuté, avec un ensemble et une perfection remarquables, l'*Ave, verum,* l'*Ave, Maria* et le *Tantum ergo.*

Nous n'oublierons jamais l'imposante majesté du spectacle que nous avons eu sous les yeux, lorsque Mgr de Saint-Brieuc, montant à l'autel et prenant entre ses mains la radieuse Eucharistie, se tourna pour bénir ces milliers de pèlerins agenouillés, dont l'attitude révélait la foi la plus sincère et la plus ardente dévotion. Mgr Bécel ne pouvait pas les laisser partir sans leur communiquer les sentiments qui débordaient de son cœur d'évêque. Dans une chaleureuse improvisation, que sa voix puissante et sonore a permis d'entendre des points les plus éloignés, il a su féliciter, remercier et consoler, de la manière la plus délicate, les innombrables pèlerins de Sainte-Anne. Tous garderont, comme la plus douce récompense des fatigues et le plus précieux souvenir des joies de la solennité du 30 septembre 1868, cette phrase d'une lettre adressée de Rome à l'évêque de Vannes, presque à la veille de la fête : « Dites aux Bretons que si le Saint-Père a couronné sainte Anne, c'est pour leur donner un témoignage de son contentement et de sa reconnaissance. »

LOUIS DE KERJEAN.

Le Secrétaire, ÉMILE GRIMAUD.

MADAME ÉLISABETH DE FRANCE

M. de Beauchesne* veut bien communiquer à la *Revue de Bretagne et de Vendée* un fragment de son nouveau livre, *Madame Élisabeth de France,* qui paraîtra prochainement. Il appartenait à l'historien qui a retracé avec tant de talent, et un talent si ému, la vie et la mort de Louis XVII, d'écrire la vie et la mort de Madame Élisabeth. Après avoir montré l'innocence dans ce qu'elle a de plus pur, il présente à la France la vertu dans ce qu'elle a de plus saint et de plus beau.

Le fragment que nous citons est emprunté à l'époque où la royauté française était encore dans ses jours de bonheur et de gloire. Le premier Dauphin vient de naître; la ville de Paris offre au Roi et à la Reine une fête à cette occasion. Madame de Bombelles, amie de cœur de Madame Élisabeth, dont la correspondance a fourni des pages précieuses à M. de Beauchesne, va nous initier aux émotions de cette époque.

ALFRED NETTEMENT.

« A Versailles, le 27 décembre 1781.

» Adieu toutes les fêtes, madame la comtesse d'Artois est au plus mal d'une fièvre qui d'abord avoit si peu inquiété que je ne t'en avois pas parlé, mais qui est devenue des plus graves, puisque les médecins disent qu'elle est maligne. Ils craignent aussi que le sang ne soit gangrené : elle a des cloches, qu'on appelle des phlyctènes, qui l'annoncent. Elle a été administrée hier à minuit. Cette pauvre petite princesse, dans les moments où elle a sa tête, dit qu'elle sent bien qu'elle va mourir; tout le monde en est persuadé et très-affligé, parce que c'étoit la bonté même; tout ce qui l'entoure se désespère : M. le comte d'Artois ne la quitte pas; Madame,

* On sait que M. de Beauchesne est enfant de la Bretagne. (*N. de la R.*)

apprenant hier après dîner que sa sœur alloit plus mal, et craignant qu'on ne l'empêchât de la voir davantage, s'est mise à courir de toutes ses forces pour aller chez elle; elle est tombée en montant l'escalier, s'est évanouie, et il lui a pris des convulsions affreuses qui ont duré deux grandes heures (il n'est pas encore sûr qu'elle ne fasse pas une fausse couche). Pendant ce temps-là, madame la comtesse d'Artois ne voyant pas venir Madame, s'est mise à faire des cris, des hurlements affreux, disant qu'elle avoit quelque chose à lui dire, qu'elle vouloit la voir absolument. On a été chercher Monsieur, qui est arrivé chez elle et a été obligé de lui dire que Madame avoit fait une chute, qu'elle alloit être saignée et qu'elle ne pouvoit pas sortir de son lit. Madame Élisabeth est si affligée de l'état de madame la comtesse d'Artois que je n'ai pas voulu la quitter hier de la journée; elle a été avec la Reine chez Madame pendant son évanouissement et ses convulsions. La Reine s'est conduite parfaitement: elle lui a donné tous les soins, toutes les marques d'amitié qu'elle lui devoit; si cette catastrophe pouvoit les raccommoder ensemble, ce seroit au moins un dédommagement. J'espère encore que madame la comtesse d'Artois n'en mourra pas. Elle est si jeune, elle a toujours eu l'air si sain, que les médecins doivent trouver beaucoup de ressources pour la tirer de là. Il est certain qu'elle est bien mal, et ce qui est un bien mauvais signe, c'est qu'elle tire ses draps avec ses mains; elle a toujours l'air de chercher quelque chose : tous les gens qui sont à la mort ont la même manie, c'est une espèce de convulsion. Enfin, il falloit que cette pauvre petite princesse mourût pour qu'on parlât d'elle; mais aussi n'est-ce qu'en bien. Le regret est général, et si elle pouvoit revenir, l'alarme qu'elle auroit donnée feroit qu'on l'aimeroit beaucoup..... »

« A Versailles, ce 29 décembre 1781.

» Madame la comtesse d'Artois est, Dieu merci, hors de tout danger..... Madame Élisabeth a tant de bontés pour moi, me traite avec tant d'amitié, que la vie que je mène près d'elle est infiniment douce et agréable; et il n'est personne qui n'éprouve par

quelque endroit de petits désagréments. Je t'avouerai encore que ce qui me fait de la peine est qu'il me paroît que la Reine me traite moins bien depuis que j'ai été à Chantilly : elle qui, pendant la maladie de *Bombon,* avoit paru y prendre le plus grand intérêt, n'a pas imaginé de m'en dire un mot..... Madame Élisabeth me dit que je radote; cela me rassure un peu, mais cependant pas tout à fait, parce qu'il est fort possible que la Reine ne lui dise pas ce qu'elle pense de moi, connoissant l'intérêt qu'elle prend à ce qui me regarde. Je ne lui en parle plus, dans la crainte de l'ennuyer, mais je n'en pense pas moins, et cela m'attriste; enfin, nous verrons comment tout cela tournera. A la garde de Dieu ! Je ferai tout ce que je croirai devoir faire et puis je me tiendrai tranquille ; car, dans le fait, quand votre conduite est parfaitement honnête, les propos ne peuvent jamais être bien longs..... »

La convalescence de madame la comtesse d'Artois, dont la maladie avait interrompu toutes les joies, rendit l'essor au plaisir, et la ville de Paris donna à la Reine la fête annoncée depuis longtemps. La date est faite pour éveiller dans l'âme tout un monde de pensées : cette fête eut lieu le *lundi 21 janvier*.....

Madame de Bombelles ne put prendre part à cette fête, dont son imagination s'était fait un grand plaisir. Elle écrit à son mari :

« A Versailles, ce 21 janvier 1782.

» Eh bien, mes craintes n'ont été que trop fondées; tout le monde est à Paris, et moi j'ai été obligée de revenir hier au soir ici : j'ai décidément la jaunisse; j'ai vu ce matin Lemonnier et Loustoneau, qui sont venus me voir et qui m'ont dit que ce ne seroit rien du tout, que mon état ne demandoit que du ménagement et de la diète; je me porte beaucoup mieux qu'auparavant à présent que je suis bien jaune : il y a plus de quinze jours que j'avois des maux de cœur et des tristesses qui me donnoient presque des vapeurs; aujourd'hui je me sens gaie, je ne souffre pas du tout, je n'ai qu'un peu mal au cœur, et je suis persuadée que d'ici à cinq ou six jours je serai guérie. Quand je suis arrivée hier, Madame Élisabeth n'étoit pas partie, je l'ai été voir tout de suite, tu ne peux pas t'ima-

giner avec quelle bonté elle m'a traitée ; elle a chargé Loustoneau, sans que je le susse, de lui donner tous les jours de mes nouvelles ; elle m'a fait mille caresses pour me consoler de n'être pas à l'entrée, enfin elle a été charmante..... »

La fête donnée ensuite par les gardes du corps eut lieu le 30 janvier dans la grande salle de spectacle du palais de Versailles ; elle commença par un bal paré et se termina par un bal masqué. La Reine ouvrit le bal par un menuet qu'elle dansa avec un simple garde nommé par le corps, et auquel le Roi accorda le bâton d'exempt.

Madame de Bombelles fut dédommagée de n'avoir point assisté à la fête de l'hôtel de ville de Paris.

« A Versailles, ce 26 janvier 1782.

.....

» Madame Élisabeth m'est venue voir cette après-dînée ; elle a fait venir *Bombon,* qui a été charmant ; elle ne l'avoit pas encore vu marcher absolument seul, et pour le faire briller dans tout son éclat, je me suis mise à jouer un petit air sur le clavecin ; il a pris son petit fourreau de chaque côté, s'est mis à danser et à tourner tout autour de la chambre, ce qui a fort amusé Madame Élisabeth. En le faisant danser, je pensois à toi, et je me disois : S'il étoit ici, il deviendroit fou de cet enfant ! Véritablement tu l'aimerois à la folie, car il est impossible pour son âge d'être plus aimable et de marquer plus d'intelligence dans tout ce qu'il fait. Attends-toi à le retrouver bien laid, parce qu'il l'est ; mais cela ne t'empêchera pas, au bout de quelques jours, de le trouver charmant par ses manières..... »

« A Versailles, ce 3 février 1782.

» Ma jaunisse a été assez aimable pour ne pas m'empêcher d'aller au bal paré, et cela m'a fait un grand plaisir, car c'étoit la plus superbe chose qu'on ait jamais vue ; on prétend qu'il s'en falloit bien que les bals qu'on y a donnés pour le mariage des princes approchassent de la magnificence de celui-ci, parce qu'il y avoit un tiers de bougies de plus au dernier ; toutes les loges étoient rem-

plies de femmes extrêmement parées; la cour étoit de la plus grande magnificence; enfin c'étoit superbe, et j'étois au désespoir que tu ne fusses pas ici..... Ma robe a joué son rôle, elle est superbe; le bal a commencé à six heures et a fini à neuf: à minuit, Madame Élisabeth a été avec mademoiselle de Condé et plusieurs de ses dames dans une loge au bal masqué; elle m'a proposé d'y venir, et comme je croyois qu'elle n'y passeroit qu'une demi-heure, j'ai accepté; point du tout, elle s'y est amusée comme une reine et y est restée jusqu'à trois heures et demie, de manière qu'il en étoit quatre lorsque je me suis mise au lit..... La Reine m'a traitée à merveille le jour du bal; elle m'a demandé comment je me portois, s'il étoit bien prudent de sortir déjà; elle m'a dit à demi-voix : — Irez-vous au bal masqué? — Je lui ai répondu en souriant que je n'en savois rien. — Oh! l'enfant! véritablement on ne mérite pas l'honneur d'être chaperon quand on va au bal venant d'avoir la jaunisse. — Comme ma petite belle-sœur étoit avec moi et étoit entrée chez la Reine sans en avoir le droit, je lui ai dit que je craignois d'avoir fait une grande sottise en faisant entrer ma sœur chez elle; elle m'a répondu que cela ne faisoit rien et qu'elle étoit ravie de la voir. J'ai été charmée que cela se fût passé ainsi, car je craignois vraiment d'avoir fait quelque chose de très-mal. Le Roi m'a aussi parlé au bal; il m'a demandé si je trouvois le bal fort beau, je lui répondis que c'étoit superbe. Ensuite il m'a demandé des nouvelles de ma sœur, de maman, de ma tante; il m'a dit : — C'est une épidémie, toutes les sous-gouvernantes sont malades. — Je lui ai dit : Oui, Sire, il ne reste que madame d'Aumale. — Il m'a répondu en riant : Oh! c'est un beau renfort! »

C'est à ce bal que fut inaugurée la mode de porter des dauphins en or ornés de brillants, comme on portait des jeannettes. A la suite de ses couches, les cheveux de la Reine sont tombés; elle a adopté alors une coiffure dite à l'enfant. Cette coiffure basse a été prise successivement par la cour et par la ville [1].

La Reine et avec elle madame la duchesse de Bourbon avaient adopté une mode jusqu'alors réservée aux hommes et que les

[1] *Mémoires de la baronne d'Oberkirch.*

femmes du grand monde s'empressèrent toutes de prendre : je veux parler des catogans, qui retroussaient les cheveux et les attachaient près de la tête. Ces nœuds de ruban, quand on y joignait les cadenettes, le petit chapeau et le plumet, donnaient à un jeune visage quelque chose de piquant et de cavalier. La simplicité de Madame Élisabeth n'acceptait pas cette parure ; le Roi s'en moquait et souvent en parlait avec une sorte d'aigreur. Un jour, il entra chez la Reine avec un chignon. Marie-Antoinette se prit à rire. « Vous devriez, lui dit-il, trouver cela tout simple ; ne faut-il pas nous distinguer des femmes, qui ont pris nos modes ? » La leçon ne tomba point à terre : les costumes masculins disparurent.

C'est aussi à cette époque qu'il faut placer la révolution qui s'opéra dans la toilette des enfants. Défigurés depuis la Régence avec des boucles, des rouleaux pommadés et saupoudrés à blanc, affublés d'une bourse, d'un chapeau sous le bras, d'une épée au côté, ces pauvres petits êtres retrouvèrent leur chevelure première, bien taillée en rond, brillante et nette, seule parure d'une tête enfantine ; puis ils portèrent des habits simples et commodes qui laissaient en liberté les mouvements capricieux de leur âge.

La naissance de Madame Royale, suivie (trois ans plus tard) de celle du premier Dauphin, avait fait vibrer une nouvelle fibre au cœur de Madame Élisabeth. Si le divin Maître voyait avec bonheur venir les petits enfants vers lui, c'était aussi avec bonheur que Madame Élisabeth allait vers les petits enfants. Elle se sentait attirée près d'eux par le double charme de la faiblesse et de l'innocence. Elle montrait surtout le plus tendre intérêt à la petite nièce que le Roi lui avait donnée. Elle fut heureuse du premier sourire que ses caresses firent éclore sur ses lèvres, heureuse de la première lueur de raison qu'elle vit poindre dans son intelligence. Elle en suivit les progrès avec un tendre intérêt, invinciblement ramenée chaque jour vers cette petite tête qui semblait l'initier aux préoccupations, aux soins et aux angoisses maternelles.

Ce fut là comme un nouveau lien qui attacha Madame Élisabeth à Versailles et qui devait la retenir près du trône. Elle fut pour ainsi dire la première institutrice de la jeune Marie-Thérèse, lui

inspirant l'idée du bon et du juste, cherchant à lui former un jugement solide, et tournant vers Dieu les naissants mouvements de son cœur. La nièce répondait par la plus entière confiance à l'affection de la tante et par la plus vive attention aux leçons qu'elle en recevait. Elle se prit à l'aimer comme une amie et comme une mère. Madame Élisabeth joignait à une haute raison une jeunesse de caractère et de cœur qui rapprochait la distance entre un enfant de cinq ans et une jeune fille de dix-huit. La pureté est le niveau des âmes : les anges n'ont point d'âge.

A cette époque, la Reine fit un choix qui fut un sujet de joie pour Madame Élisabeth : la vicomtesse d'Aumale, son amie, fut détachée de l'éducation des Enfants de France et spécialement chargée de celle de Madame Royale. Malheureusement cette faveur confiante de la Reine excita quelque jalousie ombrageuse dans son entourage, qui parvint à lui persuader qu'en mettant sa fille entre les mains de madame d'Aumale, elle l'avait placée sous la tutelle de Madame Élisabeth. Ce prétexte suffit pour écarter madame d'Aumale ; mais il était impuissant à séparer Marie-Thérèse et Élisabeth. Elles ne se revirent plus aussi assidûment; mais leurs cœurs s'étaient compris, et les liens qui les attachaient l'une à l'autre devaient être resserrés par les disgrâces de la cour, comme ils le furent plus tard par le malheur.

Madame Élisabeth était née pour l'intimité : autant elle était vive, confiante et expansive dans son cercle familier de Montreuil, autant elle laissait voir de timidité, de réserve, je dirai même d'embarras, non pas seulement quand elle se trouvait en représentation dans les salons de la Reine, mais dans son propre intérieur, alors qu'elle y était entourée de la plupart de ses dames. Elle semblait craindre que ses paroles, ses regards même ne montrassent une préférence à l'une d'elles. Les saillies de son esprit étaient comprimées par les sollicitudes de son cœur, et ses discours, son maintien même se ressentaient de cette gêne. Du reste, un merveilleux instinct lui faisait reconnaître les personnes, si peu nombreuses, hélas! dignes d'être admises à sa familiarité. La duchesse de Duras, la vicomtesse d'Aumale étaient de ces personnes qui, par les

grâces de leur esprit, la droiture de leur raison aussi bien que par l'élévation de leur âme, avaient gagné son amitié et sa confiance. Difficile dans ses choix, Madame Élisabeth était dévouée dans ses affections. Ses amies étaient des sœurs pour elle; les intérêts de leur famille, les soucis de leurs affaires devenaient ses soucis et ses intérêts. Si une d'elles était souffrante, elle s'empresait de l'aller voir, elle lui tenait compagnie. Elle leur prodiguait dans leur disgrâce les mêmes soins et les mêmes égards que dans leur faveur. Elle n'avait pas cessé de voir madame d'Aumale depuis son éloignement de Madame Royale; et malgré l'opposition que la triste affaire du collier avait soulevée contre tous les membres de la maison de Rohan, elle ne crut pas devoir refuser à madame de Marsan les marques habituelles de ses bons sentiments pour elle; avec cette déférence et ces respects affectueux qu'elle gardait toujours vis-à-vis de la Reine, elle la pria de ne pas s'étonner de lui voir rendre à son ancienne institutrice ce qu'elle devait à son âge et à ses vertus.

Dans cette heureuse année de 1781, le Roi fit l'acquisition de la propriété que la princesse de Guéménée avait à Montreuil et que les désastres de sa fortune ne lui avaient plus permis de conserver[1]. Il pria la Reine, qu'il avait mise dans la confidence de ses projets, d'emmener, dans une de ses promenades, Élisabeth à Montreuil, et de descendre avec elle dans cette habitation qu'il savait lui être

[1] On s'occupa beaucoup en France de la faillite du prince de Guémenée. « C'était la chose la plus douloureuse du monde; on se demandait comment un Rohan avait pu se laisser amener à une position semblable, et à finir ainsi. Il y avait clameur de haro dans le peuple; les gens les plus atteints étaient des domestiques, de petits marchands, des portiers, qui portaient leurs épargnes au prince. Il avait tout reçu, tout demandé, même des sommes folles, et il a tout dissipé, tout perdu. Parmi les gens du cadinal-archevêque, il s'en trouvait plusieurs de complétement ruinés. Le prince Louis leur a rendu sur-le-champ ce qu'un prince de sa maison leur enlevait. Il a été en cela très-noble et très-généreux. Tout sera payé ou presque tout, les usures exceptées. Les Rohan se sont réunis pour cela. Madame de Guémenée a été sublime, elle a donné sur-le-champ sa fortune tout entière et ses diamants. La princesse de Marsan (qui était une Rohan-Soubise) voulait se mettre au couvent, et consacrer sa fortune à sauver l'honneur des Rohan. Madame la princesse de Guémenée a rendu sa charge de gouvernante des Enfants de France, dont sa volonté seule pouvait la dépouiller, puisque c'était une des grandes charges de la Couronne.» *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, t. II, p. 1, Paris, Charpentier, 1853.

agréable. Heureuse de la surprise qu'elle va causer à sa belle-sœur, Marie-Antoinette l'engage à l'accompagner : « Si vous voulez, lui dit-elle, nous nous arrêterons à cette maison de Montreuil où vous alliez volontiers quand vous étiez enfant? — Cela me fera grand plaisir, répond Élisabeth, car j'y ai passé des heures très-agréables.» On arrive à Montreuil, où tout est disposé pour recevoir de telles visiteuses, et dès qu'elles y sont entrées : « Ma sœur, dit la Reine, vous êtes chez vous. Ce sera votre Trianon. Le Roi, qui se fait un plaisir de vous l'offrir, m'a laissé celui de vous le dire. »

Les inspirations fraternelles de Louis XVI ne l'avaient pas trompé. Ce don devait être pour Madame Élisabeth une source de jouissances intimes; car, de ce moment, elle put associer ses amies à son existence de chaque jour et se dérober aux pompes de la cour quand son devoir n'y marquait pas sa place. Le parc dont elle prenait possession est situé à droite de la barrière lorsque l'on entre à Versailles : il longe l'avenue de Paris et s'étend de la rue de Bon-Conseil à la rue Saint-Jules; son entrée est au n° 2 de la rue de Bon-Conseil, le seul de cette rue. Cette entrée est telle qu'elle était avant la Révolution, telle qu'elle a toujours été. Ce parc, amoindri par la Révolution, a recouvré, sous le propriétaire actuel, ses anciennes limites. Les modifications qu'il a reçues ont dû en changer un peu l'aspect; les arbres, en grandissant, lui ont sans doute donné aussi un caractère plus tranquille et plus mélancolique. Ce parc n'a pas moins de huit hectares, sur lesquels aurait pu se déployer tout un quartier de villas et d'agréables chalets; mais, jaloux d'y conserver les traditions du passé, l'honorable propriétaire de ce royal domaine a su le défendre contre les calculs de la spéculation et de l'intérêt personnel.

Au milieu d'une pelouse ornée de bouquets d'arbres et de massifs de fleurs s'élève la maison, dont quatre colonnes de marbre soutiennent le péristyle. La partie du bâtiment central, figurée par une teinte plus noire sur le plan ci-joint, est telle qu'elle était du temps de Madame Élisabeth; les deux ailes qui l'encadrent, abattues dans les mauvais jours de la Révolution, ont été rebâties vers le commencement de ce siècle sur leurs anciens fondements.

A gauche, on aperçoit la ferme où Madame Élisabeth établit bientôt sa laiterie, qui devait être un des instruments les plus actifs de sa bienfaisance. Une allée d'arbres arrondis en berceau forme une ceinture de verdure et d'ombrage le long de l'avenue de Paris. Un des premiers actes de la propriétaire fut de détacher de son domaine une petite maison située rue Champ-la-Garde[1], et de la donner à madame de Mackau. Il lui semblait qu'elle ne pouvait mieux inaugurer sa première possession qu'en priant son ancienne institutrice de la partager avec elle. « La petite maison de ma mère, a écrit madame de Bombelles, avoit une porte qui communiquoit dans le jardin de Madame Élisabeth. M. de Bombelles y eut une maladie qui lui causa des douleurs horribles : la princesse, qui avoit pour lui des bontés extrêmes, venoit le voir journellement, l'encourageoit, le consoloit et partageoit les peines que me causoit cet état, comme auroit pu faire la sœur la plus tendre. » Madame Élisabeth retrouvait aussi de précieux souvenirs à Montreuil. C'était dans ce village, et à quelques pas de sa demeure, que s'élevait le pavillon et que s'étendait le parc[2] qui avaient appartenu à madame de Marsan, et qui lui rappelaient les heures les plus heureuses de son enfance, celles qu'elle avait passées avec sa chère Clotilde. C'était là que le premier médecin du Roi lui avait donné des leçons de botanique, au milieu des plus beaux arbres de l'Amérique, importés en France par M. de la Galissonnière, ancien gouverneur du Canada. Après la mort de madame de Marsan, ces arbres au feuillage varié, plantés de la main même de M. Lemonnier, ce jardin dessiné sur ses plans, ce pavillon distribué et orné d'après ses avis, étaient devenus sa propriété et son séjour habituel. Madame Élisabeth était heureuse d'un voisinage qui lui permettait de voir souvent ce digne homme, chez lequel elle se plaisait à honorer tout ensemble l'âge, le talent, la science et la vertu. Entre eux s'établit un échange continuel de services et une touchante communauté de plaisirs : le savant pro-

[1] Nommée ainsi en souvenir du dernier bailli de Versailles, M. Froment de Champ-la-Garde. Cette maison porte aujourd'hui le n° 4.

[2] Aujourd'hui rue Champ-la-Garde, n° 11.

fesseur associait la princesse à ses études de botanique dans son jardin, à ses expériences de physique dans son cabinet; et Madame Élisabeth, en revanche, l'associait à sa charité, en le faisant le distributeur de ses aumônes dans le village.

Le Roi avait décidé que Madame Élisabeth ne coucherait à Montreuil que lorsqu'elle aurait atteint sa vingt-cinquième année; mais dès qu'elle fut en possession de son cher petit domaine, elle ne passait plus à Versailles que la soirée et la nuit, et même pendant l'été elle n'y passait guère que la nuit. Dès le matin elle entendait la messe dans la chapelle du château, et immédiatement après elle montait en voiture avec quelques-unes de ses dames pour aller à Montreuil. Quelquefois même elle s'y rendait à pied. La vie qu'elle y menait était uniforme et pareille à celle que la famille la plus unie passe dans un château à cent lieues de Paris. Heures de travail, de promenade, de lecture; vie isolée ou en commun, tout y était réglé avec méthode. L'heure du dîner réunissait la princesse et ses dames autour de la même table.

Plus tard, avant de revenir à la cour, on s'agenouillait dans le salon, et, conformément à l'usage conservé dans quelques familles on faisait en commun la prière du soir. Puis on se remettait en route vers ce palais soucieux dont on était si près tout à la fois et si loin, et l'on rentrait dans son domicile officiel avec le souvenir d'une douce journée remplie par le travail, égayée par l'amitié et sanctifiée par la prière.

Madame Élisabeth s'attachait de plus en plus à sa maison de campagne par le bien qu'elle y faisait. Elle se tenait au courant de toutes les humbles misères du village et des environs. Y avait-il un malade? un médecin était envoyé chez lui, et quelques pièces d'argent y arrivaient aussitôt, afin de faire face aux nécessités du traitement. Quand on pense que pour toute fortune Madame Élisabeth n'avait que la pension dont elle jouissait comme sœur du Roi, on demeure étonné du nombre prodigieux de bonnes œuvres auxquelles ses ressources pouvaient suffire! C'est qu'elle avait déjà appris à économiser sur sa parure, afin de pouvoir suivre l'élan de son cœur. Sa première femme de chambre lui rendait compt

chaque mois de l'emploi de son petit budget, et lorsque la dépense en avait dépassé le chiffre, Madame Élisabeth, afin de rétablir l'équilibre, retranchait sur les prévisions du mois suivant, un objet de sa propre toilette. Ainsi, c'était toujours un sacrifice personnel qui comblait le déficit causé par la charité.

Les dépenses considérables pour les choses de luxe lui apparaissaient comme un vol fait à la bienfaisance. Un jour, on lui propose un bijou qu'on savait être de son goût : « C'est fort joli, dit-elle, mais avec ce que cela me coûterait, nous soutiendrons quelques malheureux de plus. » Un marchand de bric-à-brac vint un autre jour lui offrir pour son salon de Montreuil un ornement de cheminée d'une sculpture remarquable, et qui était de mode toute nouvelle : « Quel en est le prix ? demande la princesse. — Quatre cents livres. — Ce n'est certainement pas trop cher, répond-elle ; mais je ne puis. — Je ne demande point d'argent comptant, dit le marchand ; j'attendrai tant que Madame voudra. — Je vous remercie, et ne m'en voulez pas de vous refuser : avec quatre cents livres, je puis monter deux petits ménages. » C'est ainsi que, sans autre luxe que celui commandé par son état, sans aucun goût de dépense personnelle, Madame Élisabeth était pour elle-même aussi économe qu'elle était prodigue pour les indigents.

Elle devait à sa nouvelle manière de vivre un avantage précieux : elle voyait ses frères plus souvent. Monsieur venait passer avec elle des heures qu'il savait lui rendre courtes par le charme de sa conversation. « Mon frère le comte de Provence, disait-elle un jour, est tout ensemble le conseiller le plus éclairé et le conteur le plus charmant. Son jugement sur les hommes et sur les choses le trompe rarement, et sa prodigieuse mémoire lui fournit en toutes circonstances une source intarissable d'anecdotes intéressantes. »

Monsieur menait une vie sédentaire, protégeant et cultivant les lettres, et passant habituellement plusieurs heures de la matinée à étudier ou à lire dans son cabinet. Il se plaisait à faire des vers ; on a même prétendu qu'il avait composé plus d'un ouvrage de longue haleine sur l'histoire et la physique. On connaît le quatrain qu'il fit un jour pour la Reine : ayant cassé un éventail appartenant à cette

princesse, il lui en envoya un autre auquel étaient attachés les vers que voici :

Au milieu des chaleurs extrêmes,
Heureux d'amuser vos loisirs,
J'aurai soin près de vous d'attirer les Zéphirs;
Les Amours y viendront d'eux-mêmes.

Si la société du comte d'Artois n'offrait pas à Madame Élisabeth les mêmes ressources que celle de Monsieur, elle lui présentait des agréments d'un autre genre. Il était vif, léger, aimable, passionné, plein de grâce et de loyauté. A peine sorti de l'adolescence, il prétendait qu'il serait roi. On racontait de lui trente espièglerie qui révélaient la vivacité de son esprit. Il paria un jour contre ses frères qu'il paraîtrait couvert devant le Roi, son aïeul, sans que ce prince le trouvât mauvais. La gageure fut acceptée. Le comte d'Artois entra dans la chambre de Louis XV le chapeau sur la tête : « Grand-papa, lui dit-il, n'est-il pas vrai que ce chapeau me va bien? Mes frères prétendent le contraire et me plaisantent. Comment Votre Majesté me trouve-t-elle? — Fort bien, mon fils. — Sire, ayez donc la bonté de le leur dire, car ils ne me croiront pas. »

Madame Élisabeth, plus raisonnable que son frère, se permettait souvent de le sermonner; au commencement, c'était toujours en riant qu'il accueillait ses conseils. En avançant dans la vie, il se mit à aimer sa sœur avec une tendresse mêlée de vénération, et se trouvait fier d'appartenir de si près à une princesse douée de tant de vertus. Ce sentiment s'accrut et se fortifia dans le malheur. Lorsque, sorti de France, il recevait une de ses lettres, on le devinait à l'émotion de bonheur qui s'imprimait sur ses traits; il ouvrait la lettre avec trouble, et suivait, à travers ses larmes, cette main chérie dans chaque ligne qu'elle avait tracée. Jamais tendresse réciproque de frère et de sœur ne fut plus vive, plus vraie et plus expansive.

Madame Élisabeth se plaisait aussi infiniment dans la société de ses tantes, surtout de Madame Adélaïde, qui avait toujours eu une affection particulière pour Louis XVI et s'était occupée de lui dès

ses premières années, alors que la cour semblait négliger le petit duc de Berry, encore éloigné du trône. Élisabeth partageait les sentiments de gratitude que son royal frère avait voués à celle de ses tantes qui lui avait montré le plus d'attachement. Mesdames, du reste, étaient d'un commerce extrêmement agréable, et prouvaient que les exercices de la piété ne sont pas incompatibles avec les charmes de l'esprit.

Élisabeth ne négligeait pas non plus celle de ses tantes qui avait échangé la soie et les dentelles contre la bure et le cilice. Ses goûts et ses sentiments se trouvaient à l'aise dans le cloître des Carmélites, où elle rencontrait tout ensemble des leçons d'abnégation et des témoignages d'attachement. Le Roi s'inquiéta un moment de la fréquence de ses visites à Saint-Denis : « Je ne demande pas mieux, lui dit-il un jour, que vous alliez voir votre tante, à la condition que vous ne l'imiterez pas : Élisabeth, j'ai besoin de vous. » Le cœur d'Élisabeth le lui avait dit avant le Roi, et c'était souvent la pensée même de son frère qui la ramenait près de Madame Louise, se plaisant à unir ses prières à celles de la pieuse carmélite, pour demander à Dieu de répandre ses grâces sur le membre de leur famille qui en avait le plus besoin, puisqu'il portait le poids de la fortune publique. Les vœux de ces deux saintes femmes demandant à genoux le bonheur de Louis XVI ne devaient pas se réaliser dans ce monde.

Ce n'était point assez de se faire la bienfaitrice de ceux qui l'entouraient, elle se tenait au courant de toutes les bonnes œuvres qui étaient à sa portée, afin de s'y associer; elle épiait les malheurs qui se passaient dans des régions où son bras ne pouvait atteindre, afin d'y intéresser le Roi lui-même.

Dans l'automne de 1785, elle apprend par M. Perrenay de Grosbois, premier président de la cour des comptes, à Besançon, qu'il existait à Montfleur, baillage d'Orgelet, dans le Jura, un vieillard du nom de Jacob (Jean), né à Sarsie le 10 novembre 1669, et par conséquent âgé de cent seize ans, n'ayant pour subsister que le faible produit du travail de sa fille, déjà fort âgée elle-même. Madame Élisabeth en informe M. de Calonne, le contrôleur général des

finances, qui, éclairé sur la vérité de ces faits par l'intendant de Franche-Comté, les porte à la connaissance du Roi. Le centenaire reçut peu de temps après une gratification extraordinaire de douze cents livres et une pension viagère de deux cents livres; mais il ne sut jamais à quelle initiative ce don royal était dû. Ce vénérable vieillard eut l'honneur d'être présenté au Roi et à la famille royale le 11 octobre 1789, et le 23 à l'Assemblée nationale. Il avait alors, comme on le voit, cent vingt ans. Son portrait, par F. Garnerey, fut accepté par l'Assemblée et déposé dans ses archives le 3 décembre suivant.

Plus tard (c'était en 1788), notre princesse apprit par l'évêque de Noyon que dans cette ville, le dernier jour du mois de mai, quatre hommes étaient tombés dans une fosse, où, déjà asphyxiés par une odeur pestilentielle, ils n'ont dû la vie qu'à une jeune fille nommée Catherine Vassent, qui s'est offerte elle-même à la mort pour les sauver. Quand la relation de ce drame, imprimée à Noyon, parvint à Madame Élisabeth, elle venait d'user les dernières ressources du mois, et ne pouvait rien offrir à cette jeune héroïne, qui était aussi pauvre que courageuse. Elle va trouver Louis XVI, et lui fait elle-même, d'une voix émue, la lecture de ce récit. Quand elle eut fini : « Ma sœur, lui dit le Roi, je vous remercie de m'avoir donné communication d'un acte aussi honorable et aussi touchant; priez M. de Grimaldi[1] d'annoncer à Catherine Vassent que je lui ferai remettre deux mille quatre cents livres lors de son mariage. »

A. DE BEAUCHESNE.

[1] Evêque de Noyon.

LES ŒUVRES CHOISIES

DE CHARLES LOYSON *

Un soir de l'été dernier, dans une des plus belles maisons de campagne des environs de Nantes, se trouvaient groupés un petit nombre d'hommes, choisis parmi ceux qui, au sein de notre cité bretonne, sont le plus adonnés au culte des lettres et des arts, le plus sensibles à toutes les manifestations de la pensée.

Par une faveur, à laquelle j'avais bien peu de titres, et dont je jouissais singulièrement, j'avais été invité à prendre part à cette réunion. Assurément, réduite à de seuls Nantais, elle m'eût paru pleine de charme; mais elle offrait un attrait tout exceptionnel : nous étions appelés à passer quelques heures dans la société du Révérend Père Hyacinthe.

Abandonnant pour une semaine son étroite cellule de Passy, l'illustre Carme était venu demander à ces magnifiques ombrages de la Barberie [1] qui avaient si souvent, autrefois, abrité ses solitaires et fécondes méditations, un air réparateur pour le corps, éprouvé par les fatigues des prédications passées, un recueillement inspirateur pour l'esprit, préoccupé des prédications futures, et en

* La Préface et la Lettre que nous publions sont extraites d'un volume qui sera mis en vente ces jours-ci, chez M. Albanel, éditeur, rue de Tournon, 15, à Paris, et qui porte pour titre : *Œuvres choisies de Charles Loyson*, publiées par Émile Grimaud, avec une Lettre du R. P. Hyacinthe, des Notices biographique et littéraire par MM. Patin et Sainte-Beuve, de l'Académie française, et un portrait par L. Flameng. — Un vol. in-8° ; prix : 6 fr.

[1] Maison de campagne du Grand-Séminaire de Nantes, où M. l'abbé Charles Loyson, — aujourd'hui le Révérend Père Hyacinthe, — fut professeur de théologie, de 1854 à 1856.

même temps, et surtout, les pures joies que verse au cœur une ancienne et inépuisable amitié [1].

La conversation fut d'abord générale. Tout en écoutant, j'attachais mes regards sur le Père Hyacinthe, que je n'avais encore aperçu que de loin et dominant majestueusement, du haut de la tribune sacrée, les flots d'auditeurs suspendus à ses lèvres. Ici, je le rencontrais dans la simplicité de la vie familière, moins imposant, mais conservant toujours, en son attitude et sur sa physionomie, une dignité, une noblesse naturelle, qui décelaient le feu intérieur et les habitudes contemplatives de l'âme : c'était la souriante image de l'Éloquence au repos.

Et j'admirais comment Dieu se plaît à départir, de génération en génération, à certaines races d'hommes privilégiées les facultés les plus enviables, les dons les plus rares de l'intelligence et du cœur ; — comment de ces natures d'élite le Maître souverain se fait de merveilleux instruments pour tourner vers le ciel les âmes trop inclinées vers les choses de la terre. A côté de l'orateur de Notre-Dame, je plaçais son digne frère, le professeur de la Sorbonne, qui combat intrépidement, lui aussi, le bon combat, par la plume non moins que par la parole. Puis, je remontais le cours du passé, et, à un demi-siècle de distance, je saluais cet aimable et généreux jeune homme, l'oncle des deux défenseurs de l'Église, Charles Loyson, moissonné à la fleur de l'âge; — Charles Loyson, qui promettait de faire, un jour, le plus grand honneur aux lettres françaises.

Je n'hésitais point à le croire, à me l'affirmer à moi-même, car j'avais été naguère amené à fixer mon attention sur une partie de la gerbe laissée par le jeune écrivain [2], et, depuis lors, je m'étais pris à déplorer sincèrement que la faveur publique se fût détournée de ces touchantes et délicates inspirations.

[1] Celle de M. l'abbé L. Branchereau, supérieur du Grand-Séminaire de Nantes, et membre, comme le fut le Père Hyacinthe, de la congrégation de Saint-Sulpice. C'est M. Branchereau qui avait eu l'obligeante idée de nous ménager cette entrevue avec son ami.

[2] Quand je publiai, en collaboration avec mon ami Edmond Biré, *les Poètes lauréats de l'Académie française*. Paris, A. Bray, rue Cassette, 2 vol. in-18, 1864. Voir I, pp. 217-219, la notice sur le concours de poésie de 1817, où Charles Loyson remporta l'accessit, pour un discours sur *le Bonheur de l'étude*.

Poussé par un irrésistible besoin de lui communiquer mon regret, et enhardi par sa douce et calme bonté, je m'approchai du Père Hyacinthe.

— Permettez-moi, lui dis-je, mon Révérend Père, de vous adresser une simple question : Comment se fait-il que monsieur votre frère et vous, qui tenez en si haute estime les productions intellectuelles, vous n'ayez pas encore songé à rendre à la lumière ce petit trésor domestique qui vous fut légué, et qui avait déjà projeté sur votre nom comme un demi-rayon de gloire?

— Vous voulez parler, monsieur, des œuvres de *mon oncle Charles?* Oh! certes, nous les apprécions et nous les aimons infiniment! Plus d'une fois la pensée nous est venue de les tirer de l'ombre, où elles dorment depuis tantôt cinquante années; mais les soins absorbants qui dévorent notre vie, à mon frère et à moi, ne nous ont laissé, et, j'en ai peur, ne nous laisseront peut-être jamais le loisir nécessaire pour réaliser ce désir pieux. Et puis, d'un autre côté, je me demande s'il nous appartiendrait bien, à nous, et dans la position spéciale où nous nous trouvons, de présenter au public ces pages signées par l'un des nôtres?

— Mais, mon Révérend Père, s'écria un bienveillant interlocuteur [1], qui m'écoutait plaider cette cause, gagnée d'avance, mais de quoi vous mettez-vous en peine? S'il vous faut un éditeur, ne cherchez pas si loin : vous en avez un devant vous!

— Vraiment, monsieur, vous consentiriez à rendre ce service à la mémoire de mon oncle Charles?

— Si vous m'en jugiez digne, répondis-je, je tiendrais cette mission-là pour un grand bonheur et un grand honneur à la fois.

Cependant la nuit était complétement tombée. Sur la proposition de notre hôte, nous allâmes jouir dans le jardin de la fraîcheur qui succédait à la température ardente de la journée. On se répandit dans la grande allée, et, le Révérend Père et moi, nous poursuivîmes, seul à seul, notre entretien, sous cette voûte étincelante, mais qui ne nous envoyait qu'une vague lumière. Une légère brise nous apportait les émanations salubres de la haute futaie que borde

[1] M. l'abbé Fournier, ancien représentant du peuple, curé de Saint-Nicolas de Nantes.

le ruisseau du Cens. « C'était une belle soirée d'été. La paix du ciel étoilé pénétrait profondément nos âmes [1]. » C'était une heure faite exprès pour parler de poésie et évoquer une de ces « âmes bienheureuses qui sont là-haut, plus haut que les astres, dans l'éternelle jouissance de la vision, de l'adoration et de l'amour sans fin! [2] »

Quand nous nous séparâmes, le religieux illustre et l'obscur écrivain étaient liés par un accord qui les réjouissait autant l'un que l'autre : le premier aurait la satisfaction de voir acquitter une bien chère dette de famille ; quant au second, il aiderait, de toutes ses forces et de tout son cœur, à la restauration d'une mémoire qui méritait, à plus d'un titre, de laisser sa trace dans nos annales littéraires.

Du reste, — on nous permettra de l'avouer, — nous avons de tout temps éprouvé un grand faible, ressenti une vive et mélancolique sympathie pour ceux que l'on a si bien appelés *les jeunes morts* [3]. Leur destin nous a toujours paru enviable, puisque — le poète l'a dit —

Les favoris du ciel meurent en pleine aurore [4].

D'ailleurs, si nous avions besoin de justifier la publication de ces *OEuvres choisies* — elles sont, à notre humble sens, parfaitement capables de se justifier elles-mêmes, — nous leur donnerions volontiers pour épigraphe, pour passe-port, si l'on peut le dire, ces réflexions si justes d'un critique autorisé, M. Vinet : « Tout le monde est-il comme moi? J'ai regret à tout ce que le passé garde dans ses abîmes ; je voudrais qu'il nous restât tout entier. J'ai regret non-seulement aux monuments qui croulent, mais aux pensées qui s'évanouissent, aux voix qui meurent dans leur premier écho. *J'ai regret surtout aux pensées poétiques ;* les autres se retrouvent, se renouvellent ; l'une remplace l'autre : *la pensée poétique, seule, ne se remplace point.* On peut faire mieux, on peut faire autrement ;

[1] *Rosa Ferrucci, ses lettres et sa mort,* dans *Biographies et panégyriques,* par M. l'abbé Henri Perreyve, p. 190.

[2] *Rosa Ferrucci,* p. 193.

[3] C'est le titre que M. Eugène de la Gournerie a mis en tête des études qu'il a consacrées, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée,* à Alfred Tonnellé et à Maurice et Eugénie de Guérin.

[4] *Pernette,* poème, par M. Victor de Laprade, chant VII.

on ne remplace pas plus une pensée poétique qu'on ne remplace une âme : chaque création de ce genre, pour autant qu'elle est poétique, est unique et irréparable ; ce qui a été dit par un poète, un autre ne le redira pas. »

Tout n'était pas à reproduire dans ce que fit paraître Charles Loyson : bon nombre de pages ont perdu de leur à-propos ; puis, sa plume fut très-féconde, et trois volumes n'auraient sans doute pas suffi. Il nous a semblé préférable de ne cueillir que *la fleur du panier,* ou, du moins, ce que nous avons jugé tel. En dehors de ce choix, notre tâche était, Dieu merci, bien facile à remplir : deux de nos meilleurs écrivains l'avaient à moitié accomplie, fort longtemps avant nous : — M. Patin, l'ami intime de Charles Loyson, avait, au moment de sa mort, donné sur lui une notice biographique ; et, vingt ans plus tard, M. Sainte-Beuve avait tracé, dans la *Revue des Deux Mondes,* une esquisse littéraire, qui complète admirablement l'étude nécrologique de son devancier, et qui, reproduite dans les *Portraits contemporains,* a surtout contribué à maintenir la figure de Charles Loyson sous les regards des générations nouvelles.

Avec une bienveillance exquise, dont nous lui serons toujours reconnaissant, M. Patin a consenti à revoir sa *Notice* et à l'approprier à notre publication. De son côté, M. Sainte-Beuve nous a gracieusement permis de suspendre à notre modeste monument le médaillon qu'il s'était complu à buriner.

Maintenant, effaçons-nous devant ces maîtres, et donnons d'abord la parole à l'ami. Le juge la prendra à son tour, et lorsqu'on aura entendu ces éminents témoins, — nous aimons à nous le persuader, — on accordera que nous n'avons pas seulement obéi à un mouvement de sympathique confraternité, mais, peut-être aussi, que nous avons rendu un service aux lettres de notre pays.

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, 8 septembre 1868.

A M. ÉMILE GRIMAUD.

Non, Monsieur, je n'ai point oublié cette soirée d'été que vous me rappelez en termes si poétiques, et je me souviens surtout de l'empressement aimable et généreux avec lequel vous voulûtes bien consentir à nous suppléer, mon frère et moi, dans une œuvre qui, pour nous, était à la fois un devoir de famille et un rêve d'enfance. L'esprit de province, qui naît et qui meurt avec l'esprit de famille, et à la résurrection duquel vous avez si noblement consacré votre activité littéraire, vous avait déjà rendu chère la mémoire de l'écolier de Beaupreau, de l'enfant de la Bretagne et de la Vendée, devenu l'ami et le conseiller des ministres et des défenseurs de la Restauration dans ses beaux jours. Vous avez bien voulu l'aimer davantage à cause de nous, et travailler à le faire connaître et par conséquent, j'ose ajouter, à le faire aimer. Je vous en remercie du fond du cœur.

Il ne m'appartient pas de décider si ce monument funéraire, élevé en commun par nos soins, mérite une *concession à perpétuité* dans le champ de la gloire. Mais ceux de la jeune génération dont il attirera l'attention sympathique et pieuse, y trouveront certainement des exemples et des leçons. La gloire est peut-être la meilleure des idoles humaines, mais elle n'est après tout qu'une idole : ce qu'il faut ambitionner de laisser après soi, c'est la leçon du vrai, c'est l'exemple du bien.

La première leçon et le premier exemple que nous offrent ces pages est le culte éclairé autant que fervent des lettres, et particulièrement de la forme la plus haute de la pensée et du sentiment : la Poésie. On s'est beaucoup demandé de nos jours si cette forme n'avait point perdu sa raison d'être en face des exigences sévères et positives de l'esprit moderne, et si le rôle de la poésie ne devait point finir avec celui de la religion, dont elle se rapproche de tant de manières, et à qui elle a servi plus d'une fois de magnifique interprète. Charles Loyson discute cette question déjà soulevée de son temps, et il conclut à la persistance, au sein de l'humanité, de tout ce qui tient au sens de l'infini ; il indique en même temps

avec une rare sagacité les transformations rendues indispensables, dans l'ordre littéraire, par la marche de l'esprit humain. Il se trompe sans doute quand il bannit la poésie du domaine de la nature, qu'il regarde à tort comme désenchanté par la science et l'industrie modernes : il est dans le vrai quand il lui ouvre le monde intérieur de l'âme, et ces régions trop inexplorées de notre nature spirituelle. Il se trompe encore quand il méconnaît comme critique ce qu'il a pratiqué excellemment comme poète : la peinture de la vie ordinaire, le charme des détails domestiques, et cette muse familière dont les grands romanciers de l'Angleterre et de l'Amérique ont tiré de nos jours un parti si merveilleux et si moral. Mais il a mille fois raison, quand, repoussant avec dédain la vieille machine mythologique, objet encore à cette époque d'un respect superstitieux, il demande en toutes choses la substitution du vrai au conventionnel, et prélude ainsi à ce qu'il y a eu de légitime et de nécessaire dans la révolution accomplie par l'école romantique. « Les premiers poètes, écrit-il, furent philosophes ; les philosophes désormais seront poètes. » C'est presque la définition que notre Lamartine a donnée de la poésie de l'avenir : « Elle sera de la raison chantée. » Si je ne craignais de faire un pléonasme, j'ajouterais qu'elle sera surtout de la morale et de la religion chantées, et je nommerais les sujets toujours vrais et toujours jeunes de son éternelle trilogie : le temple, le foyer, la cité.

Si le poète peut chanter la cité, pourquoi ne pourrait-il pas la servir ? Le culte des muses passait cependant pour peu compatible avec les luttes auxquelles la politique entraîne, peut-être aussi avec les qualités qu'elle réclame ; il était réservé à notre âge de laisser tomber les barrières qui ont trop longtemps isolé les divers ordres de la pensée et de l'action. En ceci encore, Charles Loyson fut un précurseur : il sut être à la fois publiciste et poète, et je n'oserais dire dans laquelle des deux carrières il était fait pour exceller davantage. Toujours est-il qu'il s'acquit en peu de temps, et à un rare degré, l'estime et la confiance d'hommes tels que MM. de Serre, Royer-Collard, Guizot, et qu'il avait déjà, à vingt-neuf ans, un rang et une autorité parmi les écrivains qui honorèrent ce début

tourmenté, mais glorieux et fécond, de la monarchie libérale de 1814. Ce qui me frappe surtout et me séduit en lui, c'est son horreur pour l'esprit de parti. En présence de l'antagonisme social qui survivait à nos récents malheurs et en préparait de nouveaux, cet esprit clairvoyant, ce cœur patriotique et généreux n'apercevait de salut que dans le *grand parti de la France,* comme le nomme si bien le P. Gratry, parti qui, Dieu merci, n'a jamais été à créer, mais qui manquait alors, comme aujourd'hui, d'une représentation et d'une influence suffisantes dans la vie publique. Je ne voudrais pas du reste m'associer d'une manière absolue à la politique qu'a suivie mon oncle. Il ne pouvait pas deviner encore quels malentendus et quels dangers sortiraient de la *Charte octroyée.* Mais acceptant le régime dont elle était la base, il s'efforçait de maintenir dans leur indépendance et dans leur harmonie l'autorité, sauvegarde de la liberté autant que de l'ordre, et la liberté qui est, elle aussi, une autorité inviolable et sacrée. C'est pourquoi, sans se soucier de son jeune âge, sans s'arrêter devant le talent ni la renommée de ses puissants adversaires, il s'attaque à la fois, et non sans succès, à l'absolutisme dans la personne de M. de Bonald, au faux libéralisme dans celle de M. Benjamin Constant : ferme milieu de la raison et de la pratique, où l'expérience semble devoir nous ramener enfin!

Et maintenant, Monsieur, faut-il vous dire ce qui me touche le plus dans les œuvres comme dans la vie de mon oncle? ce que je mets en lui au-dessus du poète et du publiciste, ou mieux encore ce que je retrouve dans l'écrivain et le citoyen, comme la séve dans le tronc, comme l'âme dans le corps? Vous avez placé en tête de notre cher volume les paroles que son illustre ami, Victor Cousin, lui adressait à travers le cercueil : « Ta vie a été pure, ta mort chrétienne. J'ai besoin de me souvenir que c'est là l'unique éloge que ta pieuse modestie voulut recevoir. » J'ai moi-même sous les yeux une lettre écrite par M. l'abbé de Frayssinous à la mère du jeune poète, quelques jours après sa mort, et qui commence ainsi : « C'est moi, Madame, qui ai assisté M. votre fils Charles, dans la maladie qui l'a conduit au tombeau; je crois

devoir vous dire pour votre consolation que j'ai été très-content de ses dispositions et que tout me porte à croire que Dieu l'aura reçu dans sa miséricorde. » C'est entre les mains de M. de Frayssinous qu'il fit non à un vain scrupule de conscience, mais à sa foi aussi éclairée que profonde, le sacrifice de cette traduction de Tibulle, qui eût été pour lui un titre de gloire, mais qui avait le tort de faire passer dans les lettres chrétiennes des accents qui ne sont à leur place que chez les païens.

Le secret de cette vie et de cette mort est dans son berceau. Enfant du peuple, de ce peuple demeuré fidèle aux vraies traditions et aux sûrs instincts populaires, il nous montre lui-même le double sanctuaire de son éducation dans la maison paternelle et l'église de la paroisse.

Voilà l'humble atelier où mes pauvres parents,
Pour nourrir leur famille, ont travaillé trente ans.
.....
Vois-tu ce lieu sacré? C'est là qu'un cierge en main,
Signe mystérieux d'amour et d'innocence,
Pour la première fois, au céleste festin
Un pasteur vénérable accueillit notre enfance[1].

Mais pour avoir la révélation plus intime de ce christianisme, fondé, comme tout vrai christianisme, sur une démonstration vivante plus que sur des discussions et des théories, il faut lire une pièce touchante adressée à son frère et qui a pour titre : *l'Office des morts et la visite au cimetière du pays natal.* C'est un véritable épanchement fraternel, et quoiqu'écrite en fort beaux vers, on y sent l'abandon d'un cœur qui s'ouvre tout entier devant le spectacle présent et aussi devant les pressentiments prochains de la mort. Au milieu de ces images funèbres surgit une de ces douces et chrétiennes figures de femme, apparition céleste que la tombe reprend trop vite au berceau, mais qui demeure la lumière de toute une existence. Celle-ci était une paysanne bretonne, sa grand'mère maternelle et ma propre bisaïeule, qui avait quitté ce monde

[1] *Les Souvenirs de l'enfance.*

lorsque j'y suis entré, mais dont le charme s'est fait sentir à mon enfance à travers les longs récits émus et graves de mon père.

Toujours je crois la voir, pieuse et diligente,
Près du large foyer où brille un humble feu,
De l'aube jusqu'au soir filant et priant Dieu.

Esprit simple, mais élevé, âme ferme autant que douce, qui avait traversé la tempête révolutionnaire avec sa lampe à la main, ou plutôt dans le cœur, sans la laisser s'éteindre ou vaciller, Mme Lesuc — permettez à ma plume de se reposer une fois sur ce nom — avait légué à ses enfants beaucoup plus qu'une fortune et qu'un titre, un sang honnête et robuste, la foi de l'Évangile, les vertus de la famille et du christianisme.

Salutaires leçons, préceptes maternels,
Croissez et de vos fruits couvrez ma vie entière;
A celle dont la main vous sema la première,
Mon cœur a consacré des regrets immortels.

Je m'arrête sur ce souhait, qui fut celui de mon oncle et qui est le mien, et je ferme avec émotion le récit de la fête religieuse qui avait lieu au fond d'une province, à Château-Gontier, il y a soixante ans, et que je retrouve si solennelle et si populaire dans cette capitale, qui peut quelquefois paraître oublier son Dieu, mais jamais ses morts. Ces cloches du deux novembre ont des larmes sur leur airain et des sanglots dans leurs sons : mais en les écoutant, pendant que je vous trace ces lignes, je crois y distinguer un écho consolant de la voix de Patmos :

« Et j'entendis une voix du ciel qui me disait : Bienheureux sont les morts qui meurent dans le Seigneur! A présent, dit l'Esprit, ils se reposent de leurs travaux : car leurs œuvres les suivent[1]. »

FR. HYACINTHE,
Carme déchaussé.

Paris, le 2 novembre 1868.

[1] *Apoc.*, XIV, 13.

Enveloppés par la fumée,
N'ayant plus de secours qu'en Dieu,

Nous combattions: notre courage
Un seul instant ne fléchit pas.
Vive Henri Cinq ! — Un long carnage
Éclaircit les rangs des soldats.

Le chef nous inspire sa flamme :
— *Vive Henri Cinq !* — et notre voix
Semble sortir du fond de l'âme
Des vieux Vendéens d'autrefois.

Dedans, dehors, la fusillade
Retentit avec plus d'ardeur.
Ils tentent en vain l'escalade :
Nos coups repoussent leur fureur.

Partout où l'ennemi menace,
Le premier paraît Godefroy :
Son large tromblon se fait place,
Tiré par lui, chargé par moi !

Pour nous assaillir qu'on s'avance,
Nous sommes tous et toujours prêts :
Devant des enfants de la France,
Reculent des soldats français.

— Rendez-vous ! — Et, sur notre tête,
Nous voyons monter jusqu'aux cieux,
L'incendie à la rouge crête....
Sonnez toujours, clairons joyeux !...

— *Vive Henri Cinq!* — le toit s'écroule
Le plancher, tremblant sous nos pas,
S'effondre, et plus d'un brave roule
Dans le brasier qui fume en bas...

Le feu siffle... le tromblon tonne,...
L'ennemi fuit devant nos coups ;
Mais la flamme qui tourbillonne
Le remplace, en fondant sur nous ;

Et nous voilà, par la fournaise,
Pressés dans un dernier réduit,

Où, semant sur nos fronts la braise,
Le feu dévorant nous poursuit.

Là, sur l'humble tapisserie,
Pendait un crucifix de bois :
Godefroy le voit et s'écrie :
— « Fils des martyrs, voilà la Croix!

» Avant de nous frayer passage,
» Par un effort désespéré,
» De nos pères suivons l'usage :
» Récitons le *Miserere*[1] !

» A genoux, Vendéens fidèles! » —
Et nous tombons tous à genoux.
Que nos prières étaient belles,
Seigneur, en s'élevant vers vous!

— « Oh! prends pitié, Dieu de justice,
» De ceux qui s'adressent à toi!
» Daigne accepter le sacrifice
» Du sang versé pour notre Roi!

» Plongés au sein de la fournaise,
» Comme les trois fils des Hébreux,
» Nous t'implorons, Seigneur; apaise,
» D'un souffle, l'ardeur de ces feux!

» Ou, si des Vendéens, nos pères,
» Nous devons partager le sort,
» Et, sans espoir des jours prospères,
» Si déjà nous attend la mort,

» Oh! fais que ce feu purifie
» L'âme qui fuit un corps mortel
» Dont l'humble voix te glorifie,
» Et reçois-la, Seigneur, au ciel!

» Accorde-nous, Dieu de clémence,
» De ne pas succomber en vain!
» Qu'en apprenant notre souffrance,
» Tous les cœurs tressaillent demain.

» Ils s'endorment dans les ténèbres
» Du mensonge et de la torpeur;

[1] Cette scène est historique et figure dans le récit de M. Guignard.

» Ils jettent des linceuls funèbres
» Sur le front saignant de l'honneur.

» Par la flamme qui nous dévore
» Que le siècle soit éclairé,
» Et qu'il brûle ce qu'il adore!...
» Pitié, mon Dieu! *Miserere!* » —

Après ces dernières paroles,
Le chef fit un geste, et soudain
Retentissent nos espingoles;
L'ennemi cède le terrain...

— « En avant, dit le capitaine,
» Amis, Vendéens, en avant!
» Et, si notre perte est certaine,
» Soyons tous frappés par devant! » —

Sonnez clairon! Le clairon jette
Un cri fier et victorieux;
C'est la charge et non la retraite;
Sonnez toujours, clairon joyeux!

Nous marchons à travers les balles,
Comme vers sa belle un amant:
Nous ripostons par intervalles;
Le clairon sonne fièrement.

Le plomb m'atteint et, sur la terre,
Je vois mon sang couler à flots;
Je sens se fermer ma paupière;
Je glisse et tombe sur le dos.

Ce qui se passa, je l'ignore,
Car de ma raison le flambeau
S'éteignait, s'allumait encore,
Et puis s'éteignait de nouveau.

J'entendis de grands bruits d'armure,
Des pas et des cris furieux;
Bien longtemps rien,... puis un murmure;
Puis, lentement, j'ouvris les yeux.

II

Où suis-je?... au fond d'une cabane,
Où règne un silence profond;

La main d'une humble paysanne
Répand l'eau fraîche sur mon front.

Un prêtre, assis au fond de l'âtre,
Fixe un œil inquiet sur moi,
Près du seuil, veille un petit pâtre,
Et, sur le sol, dort Godefroy.

Pauvre ami, qu'en paix il sommeille!
Un long jour, une longue nuit,
A mon souffle prêtant l'oreille,
Il a guetté le moindre bruit.

Le jour, sous l'aulne et sous les saules,
La nuit, au fond du noir ravin,
Il m'a porté sur ses épaules;
La mort le menaçait en vain.

Il m'a traîné vers la chaumière
Où le prêtre, appelé par lui,
Attend que s'ouvre ma paupière
Et que le délire m'ait fui.

Si je vis, c'est par son courage,
Car c'est son bras dont la vigueur
Des soldats a vaincu la rage.
Dors donc en paix, dors, mon sauveur!

Dormez aussi là-bas, ô frères
Immortels au sein de la mort,
Sous ces décombres où vos mères,
Vos sœurs pleureront votre sort!

Dormez, fiers amis, dont la gloire
Rayonnera toujours pour nous,
Derniers Vendéens, que l'Histoire
Ne devrait nommer qu'à genoux.

O vent, cueille sous ces ruines
Les cendres de leurs nobles cœurs;
Va remplir les froides poitrines
De germes régénérateurs!

Que l'amour de l'honneur antique,
Culte sacré de nos aïeux,

Renaisse, à ton souffle magique :
Puis remonte, ô vent, vers les cieux !

III

Le jour même où le Juif sans âme
Fit pâlir l'ombre de Judas
Et vendit, pour un or infâme,
La Reine-Mère et ses soldats,

Je fus saisi dans la cabane
Où m'avait caché Godefroy,
Et dont la pauvre paysanne
Versait en vain des pleurs sur moi...

Je fus traîné devant des juges,
De ma blessure insoucieux :
Contre moi parlaient deux transfuges,
De Deutz compagnons odieux.

Mon témoin Beauplastron, lui-même,
Comme un loup pris au traquenard,
Vint, le nez pendant, le front blême,
Et raconta notre départ.

Démosthènes, je vous pardonne,
Car vous parliez à contre-cœur ;
Vous trembliez... l'excuse est bonne
Pour un fat bravache et hâbleur.

Tour à tour touchant ou terrible,
Longtemps l'accusateur cria :
Il fut menaçant et sensible ;
Il frémit, rugit, supplia...

Aussi muet qu'une statue,
Indifférent à leurs débats,
Je m'étais dit : Que l'on me tue !
Mais un mot ! on ne l'aura pas.

Quand on prononça la sentence,
Mon vieux père, à deux pas de moi,
D'un geste imposant le silence,
Dit : — *Mon fils, je suis fier de toi !* —

IV

Le peintre qui parcourt la grève
Et t'aperçoit dans le lointain,
Ainsi qu'un palais, dans un rêve,
Inondé des feux du matin ;

L'amant des sveltes colonnades,
Des ogives et des piliers,
Quand il contemple tes arcades
Ou gravit tes hauts escaliers,

Mont-Saint-Michel, vieux monastère
Veuf de ton antique splendeur,
Tous vantent ta beauté sévère,
Ton incomparable grandeur !

Mais, sous tes puissantes murailles,
Ce que j'ai souffert, Dieu le sait,
Lorsque d'un vainqueur sans entrailles
La main de plomb sur moi pesait !

Comptant journée après journée,
Sous l'épais grillage de fer,
Là, je restai toute une année,
Toujours en face de la mer...

Si j'errais seul, mélancolique,
Sur le préau garni de plomb,
L'été, le soleil tyrannique
Dardait sur moi ses feux d'aplomb.

Une bise âpre et glaciale,
L'hiver, sifflait dans mes cheveux,
Prolongeant sa voix sépulcrale
Dans les corridors caverneux.

Hauts sont les murs du monastère :
L'œil les mesure avec effroi ;
Toujours vigilant et sévère
Est l'argus qui veille sur moi.

Qui pourrait songer à la fuite ?
A la porte sont dix soldats.

Si quelque insensé la médite,
Geôliers, vous ne le croiriez pas.

V

Depuis vingt jours, un nouveau garde
Près du concierge est installé :
Vous frémissez, s'il vous regarde
De son œil à demi-voilé.

Sa barbe est longue, inculte et rousse,
Je n'ai point entendu sa voix ;
Mais son seul regard me repousse.
Est-ce un assassin ?... Je le crois.

Chaque jour, ouvrant ma cellule,
Le geôlier au front de bourreau
Me saisit de sa main d'Hercule
Et m'entraîne vers le préau.

Les bras croisés sur la poitrine,
Inflexible et silencieux,
Morne comme la guillotine,
L'affreux geôlier me suit des yeux.

Si jamais j'ai senti la rage
Monter sourdement vers mon cœur,
C'est en contemplant le visage
De ce porte-clefs de malheur !

Sa vue augmentait ma souffrance;
J'eusse voulu fuir son regard !
Que je maudissais sa présence,
Son front bas et son teint blafard !

VI

Je me souviens qu'un soir d'automne,
Je regardais les vastes cieux
Et la grande mer monotone
Qui montait, montait sous mes yeux.

J'étais dans la cellule antique
Où jadis le moine Serlon
Eut, dans un sommeil extatique,
Une effrayante vision,

Lorsque, par un prodige étrange,
Pénétrant les destins confus,
Il vit, dévoilé par l'Archange,
Le sort qui menaçait Rufus [1] ;

Sur ce mont où les druidesses, [2]
Tenant la serpe d'or en main,
Lisaient, terribles prophétesses,
L'avenir dans le sang humain;

Auprès de la tour où Tiphaine [3]
Interrogeait d'un œil jaloux,
Dans les plis de la nuit sereine,
L'étoile de son noble époux.

Tous ces souvenirs d'un autre âge
Tour à tour agitaient mon cœur :
J'étais jeune et plein de courage,
Mais un peu poète et rêveur...

J'entendais murmurer la vague ;
La lune brillait sur mon front;

[1] Rufus est le nom sous lequel les historiens anglais désignent toujours Guillaume le Roux, fils et héritier de Guillaume le Conquérant, tué par Walter ou Wat Tyler dans New-Forest, pendant une chasse au sanglier.

« Un religieux de cette abbaye (le Mont-Saint-Michel), nommé Serlon, devint » abbé de Glocester en Angleterre. Ce religieux écrivit quelques lettres à Guillaume » le Roux sur une horrible vision qu'il avait eue au sujet de ce monarque. « C'est » un vieillard plein de maturité, répondit le roi, mais croit-il que j'imiterai l'usage » des Anglais qui renoncent à leurs voyages ou à leurs affaires après l'éternument » ou les songes des vieilles femmes ! » Bien mal prit au roi de ne pas suivre les » avertissements du religieux, il perdit en effet la vie. » (*Histoire du Mont-Saint-Michel*, par M. l'abbé Desroches.)

Tous les historiens anglais racontent cette anecdote, mais avec quelques variantes. Le récit de l'abbé Desroches me semble le plus simple et le plus véridique.

[2] Le Mont-Saint-Michel passe pour avoir été habité par les druidesses avant l'établissement du christianisme dans cette partie des Gaules.

[3] « L'épouse de Du Guesclin, appelée Tiphaine la Fée (*Tiphaine Raguenel*), habita » longtemps le Mont-Saint-Michel : Du Guesclin avant son départ lui fit bastir une » maison au hault de la ville que l'on veoit encore cejourd'huy toute ruinée, un » pend de la muraille de laquelle est construit sur trois piliers qui se veoient fort à » laize, des fenestres du bout des dortoirs à présent du monastère; on l'appelle » vulgairement le chasteau de dame Thiphayne. » Ainsi parle Thomas-Le-Roy.

« . . .. L'occupation journallière de la fée Thiphayne en ce mont, dit encore » Thomas-Le-Roy, estoit de s'occuper à calculer et dresser des éphémérides et des » jours fortunez et infortunez à son mari... » (Abbé Desroches, *Histoire du Mont-Saint-Michel.*)

Je sentis une terreur vague,
Que suivit un sommeil profond...

Aux rumeurs des flots sur la grève,
Bercé des pensers d'autrefois,
Je m'en souviens, je fis un rêve :
Je croyais errer dans un bois,

Dans un bois murmurant et sombre,
Aux lueurs des cieux étoilés;
De loin, j'apercévais dans l'ombre
Des murs par des cyprès voilés.

C'était une église en ruine ;
Les images d'anciens guerriers,
Les bras croisés sur la poitrine,
Reposaient entre les piliers.

Mais tout à coup au cri de : Guerre !
Des chevaliers jeunes et beaux,
De leur front soulevant la pierre,
Sortent armés de leurs tombeaux.

Et je les suis, armé moi-même,
Je cours combattre à côté d'eux ;
Leur cause est la cause que j'aime,
Je suis fier et je suis heureux !

D'abord, en nous voyant, tout tremble,
Rien ne résiste à notre effort ;
Mais bientôt l'ennemi s'assemble.
Dieu, qu'il est nombreux ! qu'il est fort !

Il accourt des cités lointaines ;
Il descend du sommet des monts ;
Il couvre les coteaux, les plaines,
D'impitoyables bataillons...

Alors se livraient des batailles,
Comme on n'en voit point ici-bas :
Puis, pour de grandes funérailles,
J'entendais de lugubres glas,

Et, dans la vieille église sombre,
Le pavé s'ouvrait de nouveau,

Les chevaliers, glissant dans l'ombre,
Rentraient, mornes, dans leur tombeau.

Devant l'ennemi, seul je reste.
Il veut me saisir, mais soudain
Le chef de la troupe céleste,
Michel, me couvre de sa main.

J'écoute sa voix immortelle :
— « Albert, hâte-toi de venir ! »
Eh quoi? cette voix me rappelle
Un doux, un lointain souvenir.

Je m'éveille... Oh !... mais sur ma bouche
Une main se pose à l'instant :
Il est là, le geôlier farouche,
Il me fait signe qu'il m'attend.

Un mot s'échappe de sa lèvre :
Tout mon sang monte vers mon cœur.
Est-ce la colère ou la fièvre?
Est-ce l'espérance ou la peur?

C'est... Mais une brusque secousse
Change ces traits si durs pour moi :
Cils, cheveux, sourcils, barbe rousse,
Tout tombe... O Dieu! c'est Godefroy!

— « Ne crains rien... marchons en silence ;
» Mon Albert, donne moi la main :
» Pas de bruit, la garde s'avance ;
» Mais elle ignore le chemin. »

Godefroy me guida dans l'ombre
D'humides et longs corridors,
Descendit des degrés sans nombre,
Fit mouvoir d'antiques ressorts.

Une pierre massive et lourde
Tourna sous sa puissante main.
Dévoilant sa lanterne sourde,
Il dit : « Voici le souterrain !

» Béni soit ton nom, saint Archange,
» Qui, la nuit, as guidé mes pas ;

» Le siècle oublie et l'homme change,
» Mais nous ne serons point ingrats !

» Si nous pouvons, après l'orage,
» Dormir sous le toit paternel,
» Nous viendrons, en pèlerinage,
» Te revoir, ô Mont-Saint-Michel ! »

Bien longtemps, sous l'antique voûte,
Nous marchâmes alors tous deux :
Effrayante était notre route ;
Pourtant, que nous étions heureux !

Il m'expliqua tout le mystère :
— « Fuyant ou les fers, ou la mort,
» J'étais, dit-il, en Angleterre,
» Quand je pus connaître ton sort.

» J'avais jadis, dans mon jeune âge,
» Visité le Mont merveilleux ;
» Souvent son imposante image
» Se présentait devant mes yeux.

» J'avais, au fond des oubliettes,
» Plongé mes regards enfantins ;
» J'y rêvais d'immenses cachettes
» Et des corridors souterrains.

» Quand je te sus là, l'espérance
» Me sourit, je ne sais pourquoi :
» Tous les rêves de mon enfance
» Se représentèrent à moi.

» Cherchons... je trouverai peut-être
» Quelque vieux passage oublié,
» Poterne, conduit ou fenêtre.
» J'ai cherché, j'ai lu, j'ai prié.

» A Londres, dans la Tour célèbre,
» Où jadis la main du bourreau
» Frappa de la hache funèbre
» Un front ceint du royal bandeau[1],

» Respirant la docte poussière
» Des vieux dossiers, des vieux bouquins,

[1] Jeanne Grey, qui, pendant dix jours reine d'Angleterre, fut exécutée dans la Tour de Londres, par l'ordre de Marie Tudor.

» J'ai passé mon année entière
» Étendu sur les parchemins.

» Mon Dieu, que j'ai lu de légendes,
» D'aveux, de montres, de contrats,
» Et de procédures normandes,
» Sans pouvoir avancer d'un pas !

» Mais un jour, — j'ai bonne mémoire,
» Ce jour on fêtait saint Michel, —
» Je pus enfin crier : Victoire !
» En levant mes deux bras au ciel !

» J'entr'ouvrais les brunes liasses
» Du plus fumé des parchemins ;
» Parmi vingt autres paperasses,
» Qu'est-il donc tombé de mes mains ?

» C'est lui ! le plan du monastère,
» Ses souterrains, ses corridors
» Et leurs lourdes portes de pierre ;
» Tous leurs secrets, tous leurs ressorts !

» Ils sont là, j'en suis enfin maître !
» C'est bien ce plan que je voulais
» Et qui fut tracé par un traître
» Pour vendre le Mont aux Anglais.

» Des titres, inconnus en France,
» Mais cachés dans la vieille Tour,
» M'en avaient prouvé l'existence,
» Et je le cherchais tout le jour.

» Je te laisse à penser ma joie.
» — Ah ! me dis-je, là j'entrerai ;
» Ces murs, il faut que je les voie,
» Dussé-je y mourir... j'y mourrai !

» Argent, intrigue, stratagème,
» Pour le sauver j'emploierai tout...
» Je serai son geôlier, quand même !
» Je le voulais... j'en vins à bout.

» Un quidam très-patibulaire,
» Bandit, mais héros de juillet,

» Jadis préservé par mon père
» Des désagréments du boulet,

» Nourrissait la douce espérance
» De devenir un jour geôlier :
» Comme il avait bien la prestance
» Et tous les charmes du métier !

» J'achetai, pour quelques pistoles,
» Son espoir, ses titres, son nom.
» J'imitai si bien ses paroles,
» Son grand air de mauvais larron ;

» Je collais avec tant de grâce
» Ma moustache et mes cheveux roux,
» Que, sans peine, j'obtins la place,
» En dépit de nombreux jaloux.

» Une fois dans la citadelle,
» Guidé par mon vieux parchemin,
» Du traître ignoble œuvre fidèle,
» Je pus retrouver ce chemin.

» Déjà, sous cette voûte obscure,
» Je me suis avancé deux fois :
» Ne crains rien, car la route est sûre,
» Et le geôlier y perd ses droits.

» Je ne regrette pas ma peine,
» Puisqu'elle t'a conduit ici :
» Nous arrivons à Tombeleine[1],
» Car c'est la porte que voici. »

Et tous deux nous poussons la pierre,
Qui roule aussitôt sur ses gonds.
Sauvés !... Une douce lumière
Nous inonde de ses rayons.

La lune éclairait des ruines,
Des buissons maigres et hargneux,

[1] D'après la tradition, il existait des souterrains qui communiquaient du Mont-Saint-Michel à Tombeleine, à Pontorson et ailleurs. — Ont-ils été découverts par les prisonniers du Mont-Saint-Michel ou par leurs amis? — C'est ce que je ne dirai pas. Toujours est-il que de nombreuses évasions ont eu lieu et sont restées inexpliquées.

D'âpres ajoncs, d'âpres épines,
Un sol stérile, un roc affreux.

Qu'importe? Jamais paysage,
Au vallon sombre, au gai coteau,
Au frais et gracieux ombrage,
A mes yeux ne parut plus beau!

La barque attachée à la rive,
Pour attendre notre départ,
Était bien noire, bien chétive,
Peu faite pour plaire au regard;

Mais qu'importe? Jamais gondoles,
Lorsque Venise, à carnaval,
De fleurs, de feux, de banderoles
Couvre les flots du Grand-Canal;

Jamais le Vaisseau magnifique,
Au bruit de soixante canons,
Étalant le prisme magique
De mille ondoyants pavillons,

Ne me parurent plus splendides,
Ne firent plus battre mon cœur,
Que là, sous ces rocher arides,
Ce pauvre vieux bateau pêcheur!

Il avait pour nom L'ESPÉRANCE;
Il était assez bon voilier:
A minuit nous quittions la France,
Le soir nous touchions Saint-Hélier[1].

VII

Il se tut... vit sur leur cigare
Tous ses auditeurs endormis;
Il salua Thaïs Labarre,
Et laissa ronfler ses amis.

Il n'alla pas loin... car la goutte
Le saisit au pied, à la main;
Il se traînait, coûte que coûte,
En voulait lutter..., mais en vain.

[1] Saint-Hélier, capitale de l'île de Jersey. (*Cæsarea* des anciens.)

En proie à la fièvre, au délire,
A la plus cuisante douleur,
Il subit un affreux martyre,
Sous les yeux de sa pauvre sœur.

Rien n'adoucissait sa souffrance,
Et tous le croyaient sans espoir;
C'était l'ami de mon enfance;
Je quittai les champs pour le voir.

Je trouve sa sœur Amélie.
Mais quoi! son front est radieux :
— « Ah! de bonheur je suis remplie,
» Dit-elle, rendons grâce aux Cieux!

» Revenu de courses lointaines,
» Un ami tendre, un noble cœur,
» Qui d'Albert partagea les peines
» Et qui fut trois fois son sauveur,

» Près de son vieux compagnon veille :
» Il a su raviver la foi
» Qui souvent chez Albert sommeille
» Et de la mort chasser l'effroi...

» Il a rapporté d'Amérique
» La plante aux pouvoirs merveilleux,
» Qu'au fond d'une forêt antique
» L'Indien dérobe à tous les yeux.

» Et déjà, devant ce remède,
» Qu'en Europe on ne connaît pas,
» La fièvre fuit, la douleur cède,
» La santé revient à grands pas.

» Ils parlent d'un pèlerinage
» Promis depuis longtemps au Ciel,
» Lorsque, par un secret passage,
» Ils fuyaient le Mont-Saint-Michel.

» Ils le feront bientôt, j'espère.
» Pour Albert ne craignons plus rien...
» Il a près de lui plus qu'un frère,
» Godefroy, son ANGE GARDIEN... »

Épilogue.

Je n'en dirais pas davantage,
Si je n'avais derrière moi,
Délaissé plus d'un personnage,
Pour Albert et pour Godefroy.

Un mot d'abord de Marguerite :
Cette veuve aux trente jaloux
En rit bien, se fit carmélite,
Et Dieu fut son second époux.

Edgard se battit comme un diable;
Il aime Albert de tout son cœur;
C'est un père très-vénérable,
Et ses enfants font son bonheur.

Depuis longtemps, Guy d'Apregorge
Et Philibert Chantesuzon,
Suivis du pauvre Luc de Morge,
Ont vidé leur dernier flacon.

Ils sont morts!... en paix soit leur cendre.
Parlons un peu de Beauplastron :
Celui-là peut encore entendre
Ici-bas prononcer son nom.

En Février, dressant l'oreille
A l'appel du club souverain,
Vieux républicain de la veille,
Il se montra le lendemain.

Il fut le chef d'un antre occulte,
Où vingt pendards, sans feu ni lieu,
Voulaient fonder un nouveau culte,
Dans lequel il eût été Dieu !...

Mais en vain sur sa nue il grimpe;
Sa foudre rate... et les railleurs
Le précipitent de l'Olympe.
Le dieu cherche fortune ailleurs !

Fortune, hélas ! que tu te joues
De ces pauvres dieux incompris !
Il devint inspecteur des boues;
Il veille aux égoûts de Paris.

27 juillet 1868. HIPPOLYTE DE LORGERIL.

UNE VISITE

AU CERCLE CATHOLIQUE DE COLOGNE

(GESELLEN-VEREINS)

— Août 1868 — *

Messieurs, mes chers amis,

En vous présentant quelques notes rapides et incomplètes, recueillies pendant un voyage que j'ai fait dernièrement sur les bords du Rhin, je n'ai point la pensée de vous apprendre des choses entièrement neuves, pour plusieurs du moins, relativement à l'œuvre du Cercle catholique des Compagnons allemands, que j'ai visité, non sans admiration, à Cologne même. Encore moins ai-je la prétention de vous faire, en guise de préambule, une description littéraire et poétique des merveilles de toutes sortes que la divine Providence a semées avec une admirable profusion sur les rives enchanteresses du grand fleuve allemand. — D'autres que moi les ont parcourus, ces bords du Rhin, puis célébrés, j'allais dire chantés, dans un rhythme et avec des accents que n'atteindrait jamais ma muse paresseuse. Je renvoie donc les amateurs de descriptions et de poésie au beau travail d'un de nos amis, M. Lucien Dubois, travail inséré dans la *Revue de Bretagne et de Vendée.*[1] D'ailleurs, mon but n'était pas là; tout en m'extasiant sur les beautés sans nombre que la nature déroulait sous mes yeux, pendant ces trois semaines de vacances, je puis bien dire que ma

* Cette Lecture a été faite au Conseil annuel de l'Œuvre de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, de Nantes, réuni pour l'installation des Dignitaires sous la présidence de M. l'abbé Richard, vicaire-général, le 24 octobre 1868.

[1] *Huit jours sur les bords du Rhin,* n^os^ de novembre et de décembre 1864.

pensée première et dominante a toujours été fixée sur Cologne, et sur l'œuvre grandiose dont cette ville possède et la tête et le cœur. A mon sens, cette œuvre présente, dans l'ordre moral, un spectacle non moins surprenant que celui des splendeurs et des richesses de la cathédrale qui s'achève, cette merveille entre toutes les merveilles de l'art gothique.

Très-heureux de ce voyage, que Monseigneur de Nantes avait daigné autoriser et bénir, en me permettant de le faire avec un de mes chers confrères de l'Immaculée-Conception, M. l'abbé Martin, j'ai senti le besoin de vous parler des impressions qu'il m'a laissées; j'ai voulu faire revivre en votre présence de délicieux souvenirs : telle a été la raison décisive de mon travail, j'aime mieux dire de cette sorte d'épanchement de cœur, que je vais me permettre avec vous, mes chers amis de Notre-Dame-de-Toutes-Joies. J'attends de la bénédiction de Dieu sur cette lecture les meilleurs résultats. J'espère qu'elle réchauffera votre zèle pour le bien, et servira à perfectionner, s'il est possible, ce que nous faisons ici dans notre chère Œuvre des Ouvriers.

I. — Mais, pour jeter une lumière nécessaire sur ce que je veux dire de mon voyage, il me faut tout d'abord raconter succinctement la création de l'Œuvre allemande, et en même temps résumer la belle vie de son fondateur. En 1836, un jeune homme de vingt-trois ans, ouvrier cordonnier, travaillait de son métier chez un patron, à Kerpen, près de Cologne. Encore enfant et apprenti, il aimait passionnément la lecture, et comme son goût sûr et chrétien le portait naturellement vers les meilleurs livres, tout en apprenant son métier, il avait trouvé le moyen d'augmenter singulièrement ses connaissances; je crois même que son biographe dit qu'il composa, pendant son apprentissage, plusieurs chansons populaires, qui, si elles laissaient un peu à désirer sous le rapport poétique, ne manquaient pas cependant de sel et d'une certaine originalité. Quoi qu'il en soit, à l'époque de sa vie où nous le trouvons en 1836, des malheurs de famille changèrent le cours de ses idées, apportèrent même une certaine tristesse à son âme, et le jeune compagnon Adolphe Kolping crut entendre la voix de la Providence qui l'appelait à la vocation sacerdotale. Sa résolution fut bientôt arrêtée et immédiatement la plupart de ses livres furent remplacés par une

grammaire latine. Ce qu'il lui fallut de travail et d'énergie pour réussir, Dieu seul le sait. Toujours est-il qu'en 1837, Kolping fut en état de suivre le cours de troisième au collége des Jésuites. En trois ans et demi, il avait fait toutes ses classes et quittait Cologne pour se rendre à l'Université de Munich; puis, ses études terminées, il revint à Cologne, où, après une année de séminaire, il fut ordonné prêtre, en 1845. Quelques semaines après son ordination, l'archevêque de Cologne le nomma chapelain et catéchiste des écoles catholiques d'Elberfeld, une des villes les plus industrielles de l'Allemagne, où se trouvent rassemblés des ouvriers de toutes les professions. On sait qu'en Allemagne, l'ancien régime des corporations n'a pas entièrement disparu; même dans les pays où la loi les a le plus entamées, la coutume les respecte encore et maintient la distinction entre les apprentis (*lehrlinge*), les compagnons (*gesellen*), et les maîtres (*meister*). L'existence des apprentis et des maîtres est généralement douce; mais de lourdes charges pèsent sur les pauvres compagnons. L'usage, parfois même des règlements sévères, les obligent à aller de ville en ville, offrant leur travail et se perfectionnant en changeant de patrons. Il est facile de comprendre à quels dangers les expose cette vie nomade de plusieurs années, avant d'arriver à la maîtrise. Et qui donc pourrait être surpris, si, avec de tels dangers, un grand nombre d'ouvriers perdent bientôt les excellents principes qu'ils avaient puisés au sein d'une famille chrétienne, et qu'ils avaient retenus d'une jeunesse honnête et laborieuse? L'abbé Kolping avait été compagnon; jamais il n'avait perdu le souvenir du temps où il frappait le cuir et cirait le fil: mieux que tout autre il comprenait la valeur de cette *race dont les bras robustes servent d'ordinaire un robuste bon sens*, pour me servir de l'expression de son biographe. « Le travail, écrivait l'abbé Kolping, quelques années plus tard, — et j'appelle toute votre attention sur ces remarquables paroles, — le travail, lorsqu'il ne dépasse pas une certaine limite, développe la force physique; l'homme qui y puise la vigueur et la santé jouira, plus qu'un autre, de cette vigoureuse et saine raison, de cette puissance de l'âme qui voit le bien, et, sans s'arrêter à la pure contemplation, le veut avec *décision*, *persévérance* et *force*. » Ce n'est pas que l'abbé Kolping méconnût les misères, hélas! trop réelles et malheureusement trop multipliées, de la classe d'où il était sorti; mais c'est aux

circonstances et à l'abandon de l'ouvrier qu'il s'en prenait de ces désordres, bien plus qu'à l'ouvrier lui-même. « Ce qui le perd, disait-il encore, c'est qu'il n'a ni un soutien moral, ni un lieu de refuge, qui ne soit pas l'atelier et qui ne soit pas le cabaret; il lui faut des entretiens qui l'élèvent, le fortifient et le réjouissent; il lui faut une instruction *religieuse* qui l'attache à sa foi et l'en rende fier; il lui faut surtout une activité de cœur qui puisse s'exercer avec et pour les autres; *donnez lui tout cela, et vous verrez !* » Je ne puis m'empêcher de dire ici : Hé bien! Messieurs, c'est ce saint prêtre qui a donné toutes ces choses aux ouvriers allemands, et moi j'ai vu ce que des milliers d'autres ont vu, comme moi et avant moi, en Allemagne : des hommes vraiment transformés et dont la vie doit être, à l'heure qu'il est, le plus beau fleuron de la couronne de gloire de l'abbé Kolping, au sein de l'éternité bienheureuse. — Messieurs, je viens de faire de courts emprunts à son biographe, dans la revue périodique le *Correspondant :* ces citations, ne les regrettons pas : elles nous expliquent comment ce saint prêtre devint bientôt sympathique à la population d'Elberfeld. L'année même de son installation, c'est-à-dire à la fin de 1845, deux ans après la création de notre chère Œuvre par MM. Le Mortellec, Richard et Eugène Peigné, une trentaine de jeunes compagnons vinrent le prier d'organiser pour eux un lieu de réunion, une sorte de cercle catholique. Ce fut un trait de lumière pour l'abbé Kolping, et le point de départ des grandes choses qu'il accomplit pendant sa trop courte carrière.

L'Œuvre fut donc fondée, et elle vécut sans règlement, du moins pendant quelque temps, puisque son règlement ne fut rédigé qu'en 1848, lorsque l'affluence des membres nouveaux eut prouvé tout le succès de la tentative. Ces cercles catholiques se répandirent bientôt dans toute la Prusse rhénane. Chaque compagnon qui quittait Elberfeld emportait avec lui le désir bien naturel de retrouver ailleurs un lieu de réunion semblable à celui qu'il regrettait; ce qui fit de tous les associés, pour ainsi parler, autant de missionnaires zélés qui colportèrent partout l'idée de l'abbé Kolping, et ne contribuèrent pas peu à la faire mûrir et à la développer. En 1849, l'abbé Kolping publia une brochure sous ce titre : *Le Cercle ouvrier,* qui produisit une sensation profonde en Allemagne. L'auteur y donnait des conseils et des exemples faciles à suivre, puis le règlement du

Cercle, qui, plus tard, servit de modèle pour toutes les fondations subséquentes, etc.... Aussitôt après l'apparition de cette brochure, l'abbé Kolping fut invité, par l'archevêque de Cologne, à fonder, dans sa ville épiscopale, un Cercle plus considérable que celui d'Elberfeld. Il y réussit bientôt, et cet établissement est resté le centre de tout le mouvement. Chaque réunion qui se formait, soit en Westphalie, soit au loin, se faisait un devoir d'envoyer son écusson, avec son nom et sa devise, pour qu'on le suspendît comme un trophée dans la grande salle du Cercle catholique de Cologne : les murs furent en peu de temps littéralement tapissés de ces chers noms. On le comprendra sans peine quand on saura qu'à l'époque de la mort de l'abbé Kolping, au 4 décembre 1865 (il n'avait que cinquante-deux ans !), son Œuvre ne comptait pas moins de quatre cents maisons ou fondations, groupant autour de prêtres dévoués, dans la joie honnête de la conscience, entre soixante-dix à quatre-vingt mille jeunes ouvriers. De la mer Baltique aux frontières de la Turquie, un compagnon, muni de sa carte d'admission, — la même sert pour tous les Cercles, — peut, le soir de chaque journée de route, trouver une salle hospitalière, où cent nouveaux amis lutteront de zèle pour lui faire oublier son isolement. Bien plus, l'émigrant qui va chercher fortune aux États-Unis, entendra parfois, dans les quartiers populeux de New-York ou de Philadelphie, les chants du pays, sa belle chanson du Rhin, sortir d'une maison aux fenêtres joyeusement éclairées. Qu'il frappe et présente sa carte : il se trouvera dans un *Gesellen vereins* catholique, et vous devinez ses douces émotions.

La plus grande fraternité, dit l'auteur auquel j'emprunte quelques-uns de ces détails, règne entre les différents Cercles ; souvent, ils vont se visiter en corps. Par un beau jour d'été, un bateau à vapeur, pavoisé, orné de feuillages et d'écussons, fend gaiement les eaux bleues du Rhin ; un orchestre est à la proue ; les joyeux passagers saluent les vieilles ruines, les légendes et les souvenirs de ces rives incomparables. C'est un Cercle d'ouvriers qui, parti de Cologne, va serrer la main aux amis de Coblentz ou de Mayence, sans oublier, sur le parcours, les pèlerinages et les promenades dans les bois, toutes ces choses d'où l'on revient meilleur et avec plus de cœur à l'ouvrage. Je m'arrache à regret à ces détails que j'ai peut-être trop prolongés. Un dernier mot pourtant :

il peint au mieux la foi confiante de ce saint prêtre. Certes, il fallait de grandes ressources pour créer toutes ces Œuvres, mais la Providence ne lui faisait jamais défaut. — « J'ai pour principe, écrivait-il un jour, que, lorsque une chose est nécessaire, elle est possible; ou du moins il faut qu'elle le devienne. C'est à la suite de ce raisonnement que j'ai acheté la maison que vous savez. Or, je n'ai pas le premier thaler pour la payer. Ceci, je l'avoue, m'inquiétait un peu, l'autre jour; j'allai à la fenêtre; le ciel était radieux : Ma foi, me dis-je, le bon Dieu est admirablement logé, et pourtant, qu'est-ce que lui a coûté ce ciel à faire? Une parole. Est-il bien possible qu'il lui en coûte davantage pour me payer la maison sise Grande-Rue, nº 118? » Huit jours après, le paiement était assuré.

II. — Pour vous faire mieux comprendre tout le bien opéré par le Cercle catholique allemand, je crois devoir entrer maintenant dans quelques développements plus particuliers sur le but de cette Œuvre et les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre. Je ne ferai qu'indiquer les traits principaux des statuts et règlements qui m'ont été donnés, à Cologne même. — Son but est d'exciter et d'entretenir parmi les ouvriers et employés chrétiens l'émulation, la fidélité à l'accomplissement rigoureux des devoirs religieux et civiques, pour former un jour des patrons honorables et intelligents. Comme moyens, le Cercle donne des conférences publiques, des cours de religion, de chant religieux et profane, de lecture, d'écriture et de mathématiques, de dessin, de géographie, d'histoire générale et d'histoire naturelle. Des bibliothèques sont mises au service des membres, ainsi que des salles de conversation et de récréation. Enfin, l'Œuvre possède une caisse de secours mutuels, qui rend les plus signalés services.

Le Cercle est ouvert, tous les soirs, de six heures à dix heures, et les dimanches et fêtes, toute la journée, avant et après les offices. La direction en est confiée à un comité composé d'un président, toujours ecclésiastique, de deux surveillants, d'un certain nombre d'assistants et d'un *senior* (ancien), dont les fonctions correspondent, à peu de chose près, à celles de notre président général. L'ecclésiastique président est nommé par l'évêque du diocèse; il a entre les mains la haute direction des affaires, examine les livres, presque toujours tient la caisse de l'Œuvre : il veille à l'observation du rè-

glement. Il choisit seul les professeurs qui doivent faire les conférences et les cours; mais il intervient très-peu dans la direction journalière, qui n'en marche pas moins sous son inspiration, bien qu'elle soit laissée aux surveillants. Ceux-ci, élus tous les deux ans, sont des ouvriers ou des employés de commerce; — pour les Allemands, la désignation de *compagnons* renferme toutes les nuances de la classe ouvrière. — Les surveillants sont donc chargés du maintien de l'ordre, des comptes et de la bibliothèque; ils doivent, tous les six mois, faire un exposé de la situation à l'assemblée générale. Les assistants, nommés deux fois par an, sont chargés de l'ordre matériel; ils ouvrent et ferment les salles, allument les lampes, soignent le mobilier, etc. — C'est à l'ancien (ou senior) qu'est dévolue la fonction la plus délicate : il doit percevoir les cotisations des membres. Cette cotisation est de 50 à 75 centimes par mois, selon les lieux. Pour être reçu membre, il faut avoir au moins dix-huit ans, exercer un métier ou occuper un emploi. L'ecclésiastique président a toujours le droit de *veto* contre l'admission d'un membre, quel qu'il soit. Le chiffre si minime de chaque cotisation ne suffirait pas pour couvrir tous les frais nécessaires; mais, dans l'opinion du président de Cologne, c'est un des moyens les plus puissants pour attacher chaque membre à son cercle. Ce qui alimente surtout la caisse, ce sont des quêtes extraordinaires, des dons volontaires faits par des personnes appartenant aux classes aisées de la société, et surtout les généreuses offrandes des anciens compagnons, qui, devenus patrons, continuent à faire partie de l'Œuvre et conservent toujours leurs droits d'élection, bien qu'ils cessent, aussitôt après le mariage, d'être éligibles eux-mêmes. A côté du Cercle, il y a ce qu'ils appellent *l'hospitium,* réunion de chambres et de cabinets garnis, que l'Œuvre loue aux compagnons, qui se trouvent ainsi installés et peuvent même prendre leurs repas, à des prix très-modiques, au lieu même des réunions. A l'hospitium Saint-Joseph de Cologne, le Cercle peut donner jusqu'à cent lits aux compagnons faisant *leur tour d'Allemagne.* Si les ressources d'une Œuvre ne permettent pas de faire les choses d'une manière aussi complète, on accorde un léger avantage à un aubergiste catholique, qui s'engage en retour à n'admettre chez lui que des hôtes de mœurs honnêtes, et à recevoir tous les compagnons qui se présenteront. Presque partout, le Cercle prend un abonnement dans un hôpital civil, pour avoir droit

à une chambre, réservée à ses chers malades, que deux membres, désignés, chaque semaine, par le sort, se font un devoir et un bonheur de visiter. Dans chaque Cercle, il y a ce qu'on appelle le tableau des métiers, sur lequel sont affichés les noms de tous les patrons qui demandent des ouvriers, et de tous les compagnons qui cherchent de l'ouvrage. Les villes se communiquent réciproquement leurs tableaux, et jamais, ou presque jamais, un compagnon ne se déplace sans être sûr de trouver de l'occupation dans un autre lieu.

III. — Je crois avoir fait connaître suffisamment le but et le mécanisme du Cercle catholique allemand : qu'ajouterai-je maintenant? — Une seule chose, c'est que nous avons trouvé, mon compagnon de voyage et moi, cette Œuvre vraiment à la hauteur de sa grande réputation.

Surpris par nous, pour ainsi parler, visités à l'improviste, un dimanche matin, ces Messieurs du Cercle de Cologne ne pouvaient que nous montrer l'Œuvre fonctionnant et vivant de sa vie la plus ordinaire; d'autant que ce dimanche même, le premier du mois d'août, il y avait, de l'autre côté du Rhin, à Deutz, petite ville qui est comme le faubourg de Cologne, une grande fête de tir national; quand on songe à la passion des bons Allemands pour ces fêtes populaires, on ne doit pas s'étonner si, à pareil jour, le Cercle ne se trouve pas au grand complet. Cologne est une ville d'environ cent vingt mille habitants. Le Cercle catholique compte un millier de membres, dont trois ou quatre cents se trouvèrent réunis, le soir, à huit heures, pour assister à la réception solennelle de dix à douze jeunes compagnons.

Le matin, avant la grand'messe, pendant notre visite au Cercle, j'ai pu compter vingt ou trente jeunes apprentis et ouvriers, qui, volontairement et par amour de l'étude, charmaient leurs loisirs, soit en dessinant, soit en peignant, soit en écrivant; et, des extrémités de la ville même, plusieurs dignes patrons étaient venus pour donner des leçons à leurs apprentis et leur prodiguer de paternels encouragements. J'admirais ce zèle et cette ardeur pour l'étude, dont nous sommes loin de nous faire une idée dans nos Œuvres de France, et je me disais, à part moi, qu'il n'y avait pas que des fusils à aiguille à emprunter à nos chers voisins du Rhin. Nous étions

accompagnés dans cette visite d'inspection par le digne et dévoué successeur de l'abbé Kolping, M. l'abbé Schœffer, et par M. l'abbé Haal, l'excellent président du Cercle de Luxembourg, ville qui démolit ses citadelles, dit-on, mais entretient fidèlement les murailles spirituelles de son Gesellen-Vereins catholique. Je ne saurais adresser trop de remerciements à ces Messieurs, pour l'affabilité de leur cordiale réception. Malheureusement, il ne m'a pas été donné de jouir longtemps de la présence du directeur de Luxembourg, ce digne ecclésiastique se rendant au jubilé de soixante-quinze ans de l'Université de Bonn, où il a fait ses études classiques. Après avoir reçu l'amicale invitation d'assister, le soir, à la réception des nouveaux compagnons, nous acceptâmes les services d'un jeune compagnon, menuisier de son état, qui, ayant appris passablement le français à Paris, à l'Œuvre de l'excellent M. Maignan, qu'il avait fréquentée l'hiver dernier, fut vraiment pour nous, pendant notre séjour à Cologne, un cicerone aussi utile qu'aimable. Je me plais à constater qu'il nous a laissé la plus sympathique impression de la piété modeste et du *bon genre* des jeunes ouvriers qu'il représentait auprès de nous.

Nous ne pouvions mieux employer le temps qu'en assistant à la grand'messe de la cathédrale. Ah! si j'osais ouvrir une parenthèse, que de choses n'aurais-je pas à dire sur ce que nous y avons vu et surtout entendu! Mes chers amis, saluons en passant nos maîtres dans l'art de chanter, et surtout de chanter la musique religieuse. J'entends toujours ces suaves accords, cette harmonie si pure et si religieuse dans sa gravité, cette messe brève chantée sans accompagnement, et cela un dimanche ordinaire, avec une si rare perfection et des nuances si délicates, par ces soixante ou soixante-dix voix d'élèves du grand séminaire, de simples laïques et d'enfants des bons Frères des écoles chrétiennes. Le reste du jour fut employé à visiter différentes curiosités de la ville, toujours en compagnie de notre intelligent cicerone interprète, et, le soir, à l'heure convenue, nous nous rendîmes au Cercle. Au moment où nous arrivions, M. le président adressait aux nouveaux compagnons une chaleureuse allocution sur les *droits* et les *obligations* du compagnon chrétien. Il parlait en allemand, bien entendu; mais notre charitable interprète nous donnait, à voix basse, une traduction succincte de son discours. Notre entrée dans la salle de réunion

produisit à peine une légère émotion ; c'était simplement une sorte de souhait de bienvenue et de sympathique accueil, qui se lisait sur toutes ces honnêtes figures : mais on n'en continua pas moins à caresser de temps à autre le bock de bière traditionnel, et on n'en perdit pas de vue une seule spirale de fumée de son cigare ou de sa bonne grosse pipe, bien que tous prêtassent la plus scrupuleuse attention au discours qu'ils entendaient. Le président s'interrompit un instant pour nous inviter gracieusement, en français, à prendre place, non loin du banc des dignitaires, et continua son exhortation.

Vers la fin du discours, la direction de tous les regards, mieux encore que la parole du président, nous fit comprendre que la présence des deux prêtres missionnaires de France servait de thème et de péroraison à l'orateur. Se levant alors avec beaucoup de dignité, il proposa à l'assemblée, comme conclusion finale, trois hourras ; — à Cologne, comme ailleurs, il se rencontre parfois de ces importations anglaises ; — il proposa donc trois hourras en l'honneur des frères et amis de France, et, en particulier, des compagnons bretons que nous représentions ; et nous reçûmes, Messieurs, en votre honneur et à votre place, trois formidables acclamations, sorties de plus de quatre cents poitrines. Nous comprîmes, une fois de plus, ce délicieux : *Ecce quam bonum habitare fratres in unum* de la charité, qui unissait ainsi, dans un même amour chrétien, des hommes, des travailleurs du bon Dieu, que la distance des lieux, la différence du langage ou des intérêts de nation pouvaient matériellement séparer, mais dont les cœurs présentaient le beau spectacle de cette union sacrée que seuls peuvent former les liens fraternels de la religion qui veut que tous les hommes soient toujours et partout des frères et des amis ! Il y eut un instant de silence, disons mieux de douce émotion, puis de discrète causerie à voix basse, pendant lequel il nous fut permis de constater de nouveau le bon ton, la réserve et le sympathique sans-façon de tous ces chers jeunes gens.— Mais le quart d'heure de Rabelais arriva bientôt pour moi. Contre mon attente, puisque je ne sais pas l'allemand, on m'invita à prendre la parole. J'eus beau me retrancher derrière mon ignorance, ne comptant guère sur un second miracle des langues : il me fallut céder, et improviser, le moins mal possible, quelques remerciements en français.

Je montai donc au fauteuil présidentiel, je remerciai, en votre nom et au nôtre, puis, de mon mieux, j'esquissai rapidement l'his-

toire de notre chère Œuvre de Notre-Dame-de-Toutes-Joies, m'attachant surtout à faire ressortir quelques ressemblances que j'avais remarquées entre les deux Œuvres. Je terminai, en leur demandant de vouloir bien nous recevoir, nous et les nôtres, plus spécialement en communion de prières, leur promettant la réciproque, aussitôt après mon retour parmi vous. — On écouta avec une bienveillance que j'ai trouvée d'autant plus grande qu'on ne me comprenait pas. Mais M. le président traduisit textuellement mes pensées en allemand, et le *senior* lui ayant succédé pour annoncer une future promenade sur le Rhin et donner quelques avis nécessaires au bien du Cercle, la séance fut, en quelque sorte, levée. Des groupes se formèrent de tous côtés, et immédiatement nous fûmes environnés de compagnons qui tenaient à nous donner des marques plus accentuées de sympathie. Quelques-uns bégayaient deux ou trois mots français pour nous être agréables : politesse que nous ne pûmes pas même leur rendre : à tout moment, il nous fallait recourir à l'obligeance de notre interprète. Je m'étais assuré, pendant le chant des complies et le salut du Très-Saint Sacrement à l'église des Minorites, où ces Messieurs assistent aux offices, qu'en bons Allemands qu'ils sont, ils savent aussi très-bien chanter. Sur un désir que je manifestai, on nous fit entendre plusieurs chants, et, en particulier, cette fameuse chanson du Rhin, ce chant pour ainsi dire national de leur Cercle, qui est devenu leur signe de ralliement jusque dans les villes d'Amérique. L'abbé Schœffer entonna les soli, qu'il récita avec une fort belle voix de ténor, puis, quelques jeunes compagnons s'étant groupés instinctivement à ses côtés, comme chefs d'attaque, un formidable unisson, servant de refrain, répété par ces quatre cents voix, nous donna l'idée la plus grandiose du talent et de l'entrain du Gesellen-Vereins de Cologne. — Enfin, il fallut nous séparer, quoique à regret ; un certain nombre *nous firent la conduite* jusqu'à l'hôtel du Dom, où nous étions descendus, et nous laissèrent dans le ravissement de notre soirée si bien employée. Le lendemain lundi, nous eûmes, mon confrère et moi, le bonheur de dire la sainte messe à l'autel de Saint-Joseph, qui est l'autel du Cercle, dans l'église des Minorites. Nos pieds reposaient sur la pierre tombale du saint prêtre qui a été l'instrument de Dieu dans la fondation de cette grande Œuvre ; et votre souvenir, mes chers amis, nous était alors plus particulièrement présent. Après la messe, nous priâmes longtemps encore pour

notre chère Œuvre, demandant à cet ami de Dieu de faire passer en nous et en nos bien-aimés confrères quelque chose de son esprit de piété envers Dieu et de dévouement pour les jeunes gens. Dans notre visite d'adieu à M. l'abbé Schœffer, nous baisâmes, avec une émotion respectueuse, le marteau d'acier de l'ex-compagnon cordonnier, devenu le bienfaiteur et le père de ces braves compagnons allemands. Ce titre a été confirmé par le bon et doux Pie IX, lorsqu'il nomma cet homme de bien prélat domestique de sa maison. En même temps, il lui faisait remettre une de ses propres chasubles, comme un souvenir et un honneur : nous l'avons touchée et vénérée comme devant être un jour la plus précieuse relique pour tous ces chers Allemands. Avec peine nous nous arrachâmes au séjour de cette ville de Cologne; malheureusement, les ailes du temps ne s'étaient point raccourcies pour nous; il fallait continuer le voyage, et nous prîmes le chemin de fer d'Aix-la-Chapelle pour visiter ensuite et rapidement quelques villes de Belgique et revenir célébrer avec vous nos belles fêtes de l'Assomption.

IV. — Après ce récit, déjà bien long, je n'ai ni la pensée ni le loisir de parler d'autre chose. En terminant, cependant, permettez-moi d'ajouter quelques réflexions. J'ai lu, dans les statuts et règlements des compagnons allemands, un article par lequel le bon abbé Kolping proteste contre l'intention d'avoir voulu établir une confrérie : hé bien! Messieurs, après ce que nous avons vu dans les villes catholiques de la rive gauche du Rhin, soit à Mayence, soit à Coblentz, soit à Cologne, je comprends la pensée du fondateur du Cercle catholique. Une confrérie nouvelle était superflue pour ces ouvriers allemands, si profondément chrétiens. Ne sont-ils pas partout, ces catholiques, confondus dans les rangs des fidèles pendant l'office divin? En France, chose triste à dire, nous comptons les hommes qui fréquentent les églises : mais, dans l'Allemagne catholique, nous avons vu dans le lieu saint les hommes aussi nombreux que les femmes, et donnant les signes les moins équivoques de la foi la plus vive et de la plus mâle piété. Oui! ô Allemagne catholique, vous nous rappeliez alors ce que devait être notre chère patrie, avant les jours néfastes du règne de la philosophie révolutionnaire! En entendant ces hommes manifester ainsi leur foi par des chants si beaux et si puissants, par la récitation publique du chapelet, dans notre émotion, dans notre silencieuse

prière, nous ne pouvions faire autre chose que supplier Dieu de ramener bientôt pour notre France, pour notre Bretagne surtout, ces jours glorieux des anciens temps. Mais c'est vous, Messieurs, patrons et ouvriers chrétiens, qui pouvez accomplir ces grandes choses par votre foi pratique et sans respect humain. C'est nous-mêmes, prêtres de Jésus-Christ, qui pouvons y travailler par notre dévouement sans réserve aux Œuvres d'hommes et surtout aux Œuvres des ouvriers : Œuvres malheureusement trop incomprises, peut-être encore à l'heure qu'il est! — Et alors, nous verrons plus souvent, et sur une échelle plus grande, se renouveler en France ces beaux exemples que nous donnent nos frères, les compagons allemands. Un président de Cercle s'adresse à un groupe de jeunes compagnons devisant joyeusement entre les offices : « Qui de vous veut aller présider le chapelet à l'église? » Et, parmi ces jeunes hommes, c'est à qui sera chargé d'aller faire honorer Marie : ils ne savent pas ce que c'est que le respect humain. Celui qui est désigné va s'agenouiller sur un prie-Dieu, placé au centre de l'église, comme dans les sanctuaires d'Italie. Dix ou douze personnes seulement se trouvent dans le lieu saint : qu'importe? Il commence le chapelet à haute voix, puis, entre chaque dizaine, hardiment, il entonne un couplet d'un de ces cantiques allemands, si populaires parmi eux, et bientôt, de la rue même, son appel a été entendu; les fidèles, les passants s'empressent d'accourir, et, avant la dernière dizaine, il n'est pas rare de rencontrer sept à huit cents personnes répétant et chantant à qui mieux mieux les louanges de la très-sainte Vierge, et c'est un jeune compagnon de dix-huit ans qui préside ces improvisations de prières, qui doivent être pour ces âmes si pieuses la source de tant de bénédictions ! Oui, leur compagnonnage rappelle les beaux jours du moyen âge : il est une véritable confrérie sans en porter le nom; qui ne serait touché d'entendre, dans la rue même, ces jeunes gens se saluer à l'envi, avec ce vieux salut allemand des compagnons, leurs ancêtres : « Que Dieu bénisse le métier honoré ! » Et celui qui est salué répond, en se découvrant : « Que Dieu le bénisse ! » Vieux et excellents usages chrétiens de l'Allemagne, qui nous rappelaient ces saluts gracieux des bonnes paysannes de la Forêt-Noire, fendant la foule mondaine qui encombre les rues de la ville de Bade, pour s'incliner devant nous, et nous dire avec une touchante modestie : « *Laudetur Jesus Christus!* » Et, empruntant

leur propre réponse, nous répétions avec bonheur en nous découvrant : « *Nunc et semper* : maintenant et toujours. »

Messieurs et chers amis, ne craignez pas que je méconnaisse ici les heureux résultats obtenus déjà par l'Œuvre si belle à laquelle Monseigneur m'a fait l'honneur de m'appeler à me dévouer, depuis onze ans bientôt. Oui, certes, je suis fier de vous appartenir et de travailler ici sous la direction de notre Père bien-aimé : mais, si noblesse oblige, laissez-moi vous dire que votre Œuvre, qui tient un rang si distingué parmi les plus belles Œuvres de France, vous demande de ne pas déchoir, et ce n'est qu'à la condition de progresser encore que vous obtiendrez ce résultat. Est-ce possible ? Oui, sans doute; et que faut-il pour cela? Uniquement un peu plus d'intensité dans ce que vous faites déjà. C'est-à-dire, soyez vraiment chrétiens, mais d'une foi encore plus pratique, et *partout*, et *toujours*. Aimez votre Œuvre, mais d'un amour efficace, qui vous la fasse regarder, permettez-moi l'expression, comme votre chose propre, et votre plus grand bien. Enfin, ayons une volonté ferme de progresser. Voilà le grand point : il faut *vouloir*. Il y a quelques mois, je lisais, dans le comte de Maistre, ce trait par lequel je termine : Au commencement du siècle dernier, un jeune Anglais, nommé Harrison, était garçon charpentier, au fond d'une province, lorsque le Parlement proposa le prix de 10,000 livres sterlings (environ 10,000 louis), pour celui qui inventerait une montre à équation pour le problème des longitudes. Harrison se dit à lui-même : *Je veux gagner ce prix*. Il jeta la scie et le rabot, vint à Londres, se fit garçon horloger, travailla quarante ans, — quarante ans, Messieurs ! — et il gagna le prix. C'était là, n'est-il pas vrai? vouloir, et vouloir avec ténacité. Hé bien ! mes amis, je vous dis, à vous, non pas : Jetez là vos instruments de travail, car je n'en connais pas de meilleurs pour vous faire gagner le ciel et assurer votre bonheur ici-bas; mais : Ayez seulement la dixième partie de la force de volonté d'Harrison, *et vous verrez !* pour me servir du mot de l'abbé Kolping; et vous montrerez au monde étonné ce que vous et *vos* Œuvres ouvrières pouvez faire pour le renouvellement chrétien de notre chère patrie !

L'abbé Stanislas Peigné,

Miss. de l'Imm.-Concept.

MARGUERITE HERBERT

FRAGMENTS D'UNE AUTOBIOGRAPHIE *

Ces procédés si nobles et si délicats n'avaient pas tardé à m'inspirer la plus entière confiance. Mais les sujets de conversations que le comte choisissait, les connaissances solides et variées dont il me donnait chaque soir de nouvelles preuves, me faisaient concevoir une véritable estime pour son caractère, en même temps qu'une haute idée de son instruction. Il avait déjà beaucoup voyagé. Il connaissait l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre, et il était facile de voir qu'il avait observé avec une extrême sagacité les mœurs de ces diverses contrées. Il n'était pas étranger à la langue de ces nations, et je fus même étonnée de l'étendue de ses connaissances dans la littérature anglaise. Sachant que je parlais facilement anglais, il se défendit d'abord de converser avec moi, sous le prétexte qu'il ne s'exprimait pas assez couramment *(fluently)* dans une langue qu'il avait cultivée surtout dans les livres. Mais, peu à peu, je devinai qu'il avait une connaissance théorique fort étendue de cette langue, et qu'il la possédait de manière à acquérir en peu de temps, si l'occasion se présentait, la faculté de la parler avec une élégante correction. Il savait aussi l'italien. Mais, bien qu'il le parlât facilement, on voyait que cette langue lui plaisait moins que l'anglais. Un soir, il se mit à résumer son opinion sur les trois peuples qu'il avait visités. « Il n'est point de nation, dit-il, qui diffère davantage de ses trois voisins, les Espagnols, les Italiens et les Anglais, que la nation française. On croirait d'abord que nous avons quelque ressemblance avec les deux peuples d'origine latine qui nous touchent. Eh bien ! j'ai trouvé, en les visitant, que cette parenté

* Voir la livraison d'octobre, pp. 309-326.

n'existe pas. Je n'ai rien vu de français en Espagne, ni d'espagnol en France. Nous avions emprunté à ces puissants voisins du Midi, à l'époque où ils ont tenu un rang si élevé en Europe, quelques formes de politesse, et, plus tard, nous avons imité, fort librement cependant, leur littérature dramatique. Mais ces souvenirs lointains n'ont point laissé de traces en France, et notre caractère national n'en conserve aucune empreinte. Aux formes cérémonieuses du XVIIe siècle, a succédé chez nous le laisser-aller de nos habitudes modernes. Avec le vêtement somptueux de ce temps, a disparu le cérémonial un peu guindé, importé autrefois de ce côté-ci des Pyrénées. Il est vrai que l'Espagnol moderne, du moins dans les salons de Madrid, ne porte plus la fraise et le juste-au-corps du temps de Philippe II ; mais sous son frac, emprunté comme le nôtre à l'Angleterre, se retrouve encore le descendant de l'Espagnol d'autrefois. Les mœurs, les jeux, les costumes des hommes du peuple diffèrent essentiellement de ceux des habitants de nos villes et de nos campagnes. Les arts y ont conservé assez fidèlement le caractère, affaibli sans doute, mais original, de l'ancienne et célèbre école espagnole. La littérature, enfin, n'a fait aucun emprunt, pour ainsi dire, à la littérature française. Aussi, aucune nation n'a opposé une plus énergique résistance à l'essai de francisation que nous avons si malheureusement tenté, dans la péninsule, au commencement de ce siècle. Il suffit de relire l'histoire de cette courte et sanglante main-mise sur l'indépendance espagnole pour comprendre, même en mettant à part l'orgueil national de nos voisins, combien les goûts, les lois et les tendances de la nation ibérique diffèrent des mœurs et des institutions françaises. On peut le dire, il y aura toujours des Pyrénées.

» Mais existera-t-il toujours des Alpes ? On pourra les percer : un tunnel de quelques mètres de largeur nous donnerait des relations plus faciles et plus promptes avec l'Italie. Néanmoins, ces communications ne suffiront jamais pour que les deux peuples se confondent et pour que ce contact intime efface leurs différences originelles. La France et l'Italie ont été formées d'éléments divers et infiniment variés. Toutefois le caractère dominant des deux peuples, après la fusion opérée chez chacune de ces nations, durant le moyen âge, diffère

d'une façon très-prononcée. L'Italie se croit, d'ailleurs, et se croira toujours la tête, le chef des races latines. L'Italie n'oubliera jamais, surtout si sa force de cohésion augmente, la recommandation de son grand poète latin, Virgile :

« N'oubliez pas, Romains, de commander aux autres. »

» Quant à nous, que sommes-nous à ses yeux? des semi-barbares, des Gaulois mêlés à des Celtes, à des Germains, à des Goths.

» Quels titres magnifiques invoque d'ailleurs l'Italie pour appuyer sa prééminence ! Sa littérature, ses arts ont devancé les nôtres de plusieurs siècles. Quand Charles VIII menait à travers la péninsule ses bandes indisciplinées jusqu'à Naples, le petit roi n'avait pas même un poète pour chanter ses victoires en vers intelligibles, à une époque où Pétrarque et le Dante étaient morts et ensevelis depuis longtemps déjà dans leur gloire. Raphaël était né, et Léonard de Vinci aurait pu faire le portrait du roi, qui n'avait laissé derrière lui, en France, que le miniaturiste Fouquet. Il est vrai qu'à ce contact fécond, continué sous Louis XII et sous François Ier, la nation française ne tarda pas à modifier sa langue, sa littérature et à imiter l'art italien. Mais en sacrifiant son originalité, devint-elle supérieure à sa voisine? L'orgueil italien a-t-il jamais abdiqué devant une supériorité française reconnue par lui? Non, pas plus que l'inventeur ne s'humilie devant un imitateur, quelque ingénieux que ce dernier se soit montré.

» La nation française devient industrieuse, commerçante, et il faut espérer que son agriculture se perfectionnera de plus en plus. Le peuple italien n'a pas, sous ce rapport, les aptitudes que nous devons à la forte proportion des éléments gaulois, celtes ou germains fondus dans notre population. Je ne sais quel homme d'esprit a dit que l'on ferait un kilomètre sur un chemin de fer à grande vitesse, tandis qu'un italien prononce les trois mots et les deux longues de son *cammino di ferro.*

» Il est certain, du moins, que les populations méridionales de l'Italie, amollies par un climat qui rend le travail plus pénible que les jouissances du confortable ne sont séduisantes pour elles, renonceront difficilement à leur manière de vivre. Les renfermer dans des usines en les privant d'air et de soleil, les charger d'alimenter des foyers

de coke incandescent en fuyant l'ombre de leurs platanes et la fraîcheur de leurs vallées, enseigner la direction des machines propres à tisser la laine et le coton à des bergers errant librement aujourd'hui sur les montagnes, faire descendre dans des plaines accessibles aux voies rapides de communication les habitants de ces villages perchés comme des châteaux forts sur le sommet des Apennins, voilà des entreprises dont le succès est douteux pour moi. L'Italie, ingénieuse mais pauvre, orgueilleuse mais vivant d'huile rance et de fromage, forte mais faiblement résistante, jamais conquérante quoi qu'elle fasse, différera toujours de sa voisine aussi bien par ses qualités que par ses défauts, et les peuples qui diffèrent à ce point sont rarement amis.

» Reste l'Angleterre. Ai-je besoin de vous signaler, à vous qui connaissez si bien cette nation, les traits principaux qui caractérisent nos divergences? Je me bornerai à en citer un seul. Nous avons fait une révolution à la fin du dernier siècle pour fonder chez nous la liberté, et pour la fonder, disions-nous de bonne foi, je le crois du moins, à l'instar de l'Angleterre. Eh bien! tout ce qui y sert de base à ces libertés, nous avons commencé par le détruire chez nous : monarchie, je ne dirai pas noblesse, mais classe dirigeante, bourgeoisie même, nous avons tout arraché du sol, tout nivelé; nous avons pulvérisé la nation. Au lieu de ces fortes individualités appuyées sur l'esprit de famille, dévouées aux institutions et aux lois du pays, qui forment la masse de la nation anglaise, que voyons-nous en France? Des êtres faibles, isolés, sans spontanéité, sans appuis naturels, rejetons de familles sans perpétuité, le plus souvent sans fondement assis sur le sol, tremblants devant toutes les influences extérieures, et trop souvent portées à abuser de la liberté même par suite de cette faiblesse et de ce manque de solidarité avec les éléments conservateurs de la société. »

J'applaudis à ces vues, qui me semblèrent parfaitement justes.

C'était une occasion pour moi de laisser entrevoir à quelles études je m'étais livrée depuis le commencement de l'hiver. Je ne cachai pas au comte Hoël que j'avais parcouru, avec un vif intérêt, les documents historiques réunis par son père dans la bibliothèque

du château. Je vis tout de suite que tout ce qui se rattachait à la mémoire du pair de France était précieux pour son fils. Son estime pour moi doubla à l'instant même, lorsque j'avouai le plaisir que j'avais éprouvé à lire les discours du comte de Coatnox à la chambre des pairs, surtout lorsque j'ajoutai que j'avais partagé toutes les opinions défendues par lui. « Vous avez un rare et bon esprit, s'écria-t-il; combien il y a peu de jeunes filles capables d'occuper leurs soirées à de telles lectures! Eh bien! ajouta le jeune comte, nous parlerons quelquefois de mon père et des nobles luttes qu'il a soutenues pour défendre ce qu'il croyait juste et utile à son pays. Je vous montrerai sa correspondance avec les hommes politiques de son temps, et vous verrez qu'il n'a point existé de plus honnête homme que celui dont je suis si fier d'être le fils. Il ne me sera pas permis sans doute de prendre une part aussi importante que la sienne aux événements contemporains; mais je suis sûr d'obéir à ses préceptes en me rendant capable de suivre son exemple et en employant ma jeunesse à des études sérieuses et à des voyages fructueux. »

On devine que je n'hésitai pas à exprimer mon approbation de semblables maximes. On devine plus sûrement encore que cette approbation était sincère. M. de Coatnox, en effet, m'apparaissait sous un aspect tout nouveau, et sous celui-là même que j'avais attribué à mon idéal. Ce n'était plus le dandy parisien que j'avais cru rencontrer d'abord : c'était un homme sérieux, cachant sous des dehors élégants une instruction réelle, déjà fort étendue, avec toutes les aptitudes et les dispositions nécessaires pour la compléter. Cependant, je compris qu'il ne m'était guère permis de laisser percer dans ma réponse tout ce que je ressentais intérieurement. Il était évident que ce n'était pas pour me plaire que M. de Coatnox professait ces maximes, et je craignais que l'approbation trop chaleureuse d'une personne placée comme je l'étais ne prît à mon insu la forme d'une flatterie. Il est d'ailleurs un sentiment commun à toutes les femmes; quand il leur arrive de constater la supériorité d'un homme, leur première pensée est de songer à celle que cet homme préfère et parfois d'envier son sort. Au moment même où je remarquais à quel haut prix une femme intelligente estimerait

M. de Coatnox, je songeais donc à Mlle de Lanilys, et j'ajoutais en moi-même : « Elle est plus heureuse que je ne pensais. » Mais aucune idée de rivalité avec cette superbe héritière, dont j'étais la première à admirer les séduisantes élégances, ne pouvait naître en moi. Peut-être me sentais-je plus capable qu'elle d'apprécier les qualités sérieuses de M. de Coatnox ; mais à quoi bon le laisser voir? Plus ce jeune homme se transfigurait heureusement à mes yeux, mieux je comprenais la distance qui nous séparait; et je sentais combien mon orgueil était intéressé à mesurer exactement cette distance, et ma dignité personnelle à la respecter.

Habituée à m'observer et à me soumettre à la plus sévère discipline, je résolus, ce soir-là, avant de m'endormir, de continuer à mettre dans mes rapports avec le jeune châtelain la même aisance que par le passé, tout en évitant de ramener la conversation sur des sujets aussi sérieux. Je trouvais même qu'il ne m'appartenait point de provoquer des professions de foi, ni de soulever des questions d'histoire ou de littérature. S'il est une personne qui ne doive jamais chausser des bas bleus, c'est assurément une institutrice. Les hommes, surtout quand ils sont instruits eux-mêmes, n'aiment pas à passer des sortes d'examen devant une femme. Je me gardais donc, chaque soir, d'entamer des sujets graves, et, lorsque le comte prenait cette initiative, j'avais bien soin, tout en lui fournissant, le mieux que je pouvais, la réplique, d'éviter de résoudre moi-même les questions. J'ai eu occasion de remarquer que cette méthode est celle qui convient le mieux aux personnes de mon sexe, auxquelles je conseillerai toujours de tenir plus à l'estime et à l'amitié qu'à l'admiration des hommes dans l'ordre des choses intellectuelles ; on obtient les premières : il faut arracher la seconde.

Le lendemain, je rencontrai, dans le milieu de la journée, le jeune châtelain, qui commençait à marcher avec l'appui d'une canne. Il m'aborda d'un air si sévère, que j'en fus vraiment troublée. Je crus à une révolution subite dans nos relations. Il y avait dans l'expression de ses traits et dans le timbre de sa voix quelque chose d'effrayant.

— Je suis étonné, mademoiselle, me dit-il, de la manière dont vous vous conduisez ici.

— Que voulez-vous dire, monsieur le comte? répondis-je.

— J'ai appris, continua-t-il, que vous alliez, presque tous les jours, à la messe au bourg, et que vous partiez souvent avant le jour, à pied et seule, pour faire ce long trajet.

— Je suis revenue, fis-je, avant le commencement des études d'Henriette, et son instruction, je vous assure, n'en souffre nullement.

— Je sais, ajouta-t-il, que vous partez de bonne heure, et, ce matin, je vous ai vue, de ma fenêtre, vous mettre en route par un temps assez froid.

— Eh bien? dis-je.

— Sachez donc, fit le châtelain, en frappant le pavé du vestibule avec sa canne, que je ne saurais permettre de semblables sorties, à cette heure, et dans cette saison. Il y a dans mes écuries assez de chevaux, et dans les remises du château assez de voitures, pour que vous ne vous exposiez pas, chaque jour, aux suites de pareilles excursions. J'entends donc qu'on vous conduise à l'église et qu'on vous ramène au château, et je ne veux pas avoir le spectacle qui s'est offert à moi, ce matin, c'est-à-dire voir une petite personne comme vous, encapuchonnée d'une capeline, enveloppée d'un manteau et chaussée de petites bottines, arpenter légèrement, je l'avoue, mais à faire trembler pour votre petite santé, les quatre kilomètres, aller et revenir, du château à l'église. Entendez-vous bien ça?...

Et en achevant cette mercuriale, les traits du comte se détendirent et sa voix passa subitement du ton de la menace à celui de la prière.

— Je dois vous obéir, répliquai-je; cependant, je vous demanderai en grâce de continuer mes habitudes, toutes les fois que le temps sera convenable. Ma santé s'est toujours bien trouvée de cette excursion matinale. Puis, la crainte de causer quelque embarras, surtout lorsque le château est habité, et que les domestiques ne manquent pas d'ouvrage, me retiendrait parfois ici, et...

— Soit! dit le comte, je respecte votre liberté. Mais promettez-

moi aussi de ne jamais vous mettre en route par les mauvais temps, et de ne jamais exposer vos amis, comme vous l'avez fait aujourd'hui, à redouter pour votre santé les suites d'un voyage aussi matinal. J'avais hâte de vous voir pour savoir de vos nouvelles, et aussi pour vous adresser ma mercuriale.

Le dîner et la soirée, ce jour-là, furent très-gais. J'interrogeai M. de Coatnox sur sa vie parisienne, sur ses plaisirs et sur les salons qu'il fréquentait le plus habituellement. Je ne lui avais jamais parlé qu'en passant de Mlle de Lanilys. Ce soir-là, j'eus occasion de m'étendre sur les charmes de cette jeune personne, sur son élégance, sur l'aisance et la distinction avec lesquelles elle dirigerait, un jour, une maison, enfin sur le bonheur de celui dont elle ferait choix pour époux. M. de Coatnox sourit à cette dernière remarque.

— Vous croyez sans doute, dit-il, que ce serait un heureux jour que celui où la grande grille du château de Coatnox s'ouvrirait pour recevoir Mlle de Lanilys, venant prendre possession de ce salon et du coin de la cheminée où je suis installé en ce moment ?

— Ce serait pour tout le monde un bien beau jour, repartis-je. Je ne parle pas de moi, car je crois que Mlle de Lanilys n'estime pas très-haut les institutrices, si j'en juge par une de ses sentences, recueillie ici par moi. Mais, le jour de son installation à Coatnox en qualité de maîtresse de maison, je ne serais ici que ce que j'y étais le soir du concert, c'est-à-dire bien peu de chose. Mon devoir serait donc de m'effacer et de me féliciter, avec les autres habitants de la maison, de l'arrivée à Coatnox de la belle et riche héritière. Je présume que la comtesse douairière verrait, ce jour-là, l'accomplissement de son vœu le plus cher, et que le comte, son fils.....

— Serait lui-même, acheva M. de Coatnox, *the happiest man in the world.*

— Exactement, dis-je.

— Eh bien ! continua M. de Coatnox, lentement et d'une façon un peu mélancolique, cela ne sera pas, ma chère demoiselle. Ma mère ne verra pas cet heureux jour, et son fils non plus.

— Je suis loin d'en désespérer, fis-je. La Bretagne entière a

conçu cette espérance. Pourquoi Mlle de Lanilys la frustrerait-elle? A qui pourrait-elle donner la préférence?

— Puisqu'il faut tout vous dire, reprit le comte, lisez ceci. Et il tira de sa poche une lettre d'avis enveloppée d'une bande au liseré bleu ciel. J'y lus, à mon grand étonnement, l'annonce du mariage de Mlle de Lanilys avec le baron de P..., chambellan de Sa Majesté.

— Cette nouvelle vous étonne? reprit le comte; vous n'éprouveriez aucune surprise, si vous connaissiez un peu mieux Mlle de Lanilys. Croyez-vous donc que cette superbe personne, douée de toutes les ambitions, aurait épousé un gentilhomme breton, qui n'a pour le moment aucun pouvoir ni aucune chance d'en acquérir? Ah! si j'avais eu d'autres principes, ou plutôt, si je n'avais eu aucune conviction... gênante, enfin si j'avais éprouvé la soif de parvenir, peut-être aurais-je été préféré. Sachez que Mlle de Lanilys, élevée à Paris, est profondément imbue de la maxime, assez générale dans ce pays, suivant laquelle on ne saurait être plus maladroit que de sacrifier ses intérêts à ses convictions. Je ne veux pas dire, cependant, que Mlle de Lanilys foule aux pieds les principes de la morale. Non, sans doute. Mais, comme elle est parfaitement libre, recherchée comme elle l'est, de choisir un homme propre aux honneurs de notre temps, de préférence à celui qui ne les estime pas très-haut, il est tout naturel et tout simple qu'elle ait pris pour époux M. le baron de P..., qui jouit, dit-on, de la faveur du souverain, justifiée probablement par son mérite personnel. Mlle de Lanilys a cru, sans doute, que ses qualités, jointes à celles de son époux, augmenteraient considérablement les chances de celui-ci, et je suis persuadé d'avance qu'elle ne s'est pas trompée. Vous la connaissez, et vous avez, sans doute, deviné que la timide Esther se trouverait fort à l'aise dans les positions les plus influentes et les plus élevées. Applaudissez donc à son choix, comme je le fais moi-même. Il y a longtemps que j'avais deviné cette vocation, et j'ai toujours refusé de me mettre sérieusement au rang de ses prétendants. Du reste, elle a failli, au commencement de l'hiver, renoncer à sa qualité de française. Figurez-vous qu'il y avait, à Paris, un petit prince serbe ou moldave, disposé à offrir à l'héritière bretonne une souveraineté, disputée, à la vérité, et un peu

problématique. Je suis persuadé, pour ma part, que si aucun nuage n'avait plané sur la légitimité et la solidité de ce petit trône, on aurait préféré le prince au chambellan... Le pouvoir suprême a tant d'attraits !

Je n'exprimai pas à M. de Coatnox l'étonnement que j'éprouvais. Je n'aurais pu le faire sans lui faire comprendre combien je différais d'opinion, sur son propre compte, avec Mlle de Lanilys. Je me bornai à lui dire qu'à partir de ce moment, j'allais douter de son goût pour la chasse de la bécasse. — Je ne sais, maintenant, ajoutai-je en riant, si Guioc'h avait deviné le motif réel du voyage de son maître à Coatnox, au beau milieu de l'hiver...

— J'accepte de grand cœur la plaisanterie, reprit M. de Coatnox ; Mlle de Lanilys est, sans doute, fort regrettable ; mais, comme il faut aimer les autres pour eux-mêmes, et qu'on a le plus grand intérêt à exercer ce principe de charité, lorsqu'on choisit une compagne, soyez persuadée que je connaissais trop bien Mlle de Lanilys pour l'amener jamais à Coatnox. Elle y serait sûrement morte d'ennui et de regret de ne pouvoir mettre dans tout leur jour sa connaissance des hommes, et son aptitude à les diriger, en leur inculquant l'ambition des grandes choses, et le désir de commander à leurs semblables.

Je ne pus m'empêcher de dire :

— Peut-être aurait-elle trouvé, plus tard, l'occasion de dévolopper ses talents.....

— Plus tard ! interrompit le comte : c'est bon à dire. Mais le certain vaut mieux que l'improbable... D'ailleurs, il y a, pour ces personnes-là, une autre maxime : c'est qu'il est toujours facile de prévoir la chute d'un gouvernement, et même de calculer, à peu près à coup sûr, quel sera celui qui s'élèvera sur ses ruines. Dans ce cas, on se réserve des chances : cela s'appelle même des droits, rarement méconnus, du reste, par le nouveau pouvoir. Car on ne se croit solide, en France, que lorsqu'on partage ses faveurs entre ses amis et ceux du pouvoir d'hier, pourvu, toutefois, que ceux-ci aient su trahir... à temps. Laissons, du reste, cette conversation, et jouez-moi sur le piano la sérénade la plus gaie de Beethoven.

Lorsque j'eus fini :

— Avec quel brio et quel entraînement vous avez exécuté cette charmante composition ! fit le comte ; jamais je ne vous avais encore entendu dévorer un morceau aussi difficile avec un pareil besoin de vous l'assimiler.

— C'était pour achever de vous distraire, dis-je en riant.

Obéissais-je à un autre sentiment ? L'annonce du mariage de Mlle de Lanilys avait-elle délié mes doigts ? Je l'ignore. Peut-être la certitude de n'être plus traitée dans le salon de Coatnox de marchande de participes par la belle Gertrude leur donna-t-elle, à mon insu, un surcroît d'agilité.

Si l'état amélioré du pied de M. de Coatnox ne lui permettait pas d'aller à la chasse, ce qui n'était même pas à espérer pour le reste de la saison, rien ne s'opposait à ce qu'il retournât à Paris. La comtesse le pressait d'y revenir.

Je me souviens que, pendant une des dernières soirées que nous passâmes ensemble, il m'interrogea adroitement sur ma famille, sur sa position et sur mon avenir. Je répondis à ces questions bienveillantes avec la réserve que je ne pouvais oublier. Je m'écartai, du reste, le moins possible de la vérité, en disant que j'étais la fille unique d'un officier sans fortune, et qu'après avoir perdu ma mère, je m'étais trouvée dans l'obligation d'utiliser l'éducation que j'avais reçue, en me consacrant à celle d'une jeune fille plus riche que moi. Il m'en coûtait beaucoup de ne pouvoir répondre à cette marque d'intérêt du jeune comte, en lui faisant connaître les antécédents de ma famille, mon nom et mon passé tout entier. Ce regret devenait si vif, qu'une ou deux larmes s'échappèrent de mes yeux. M. de Coatnox crut devoir ne pas les remarquer, peut-être parce qu'il les attribuait à quelque suggestion de l'orgueil blessé, tandis qu'elles prenaient réellement leur source dans le regret de ne pouvoir répondre par une noble confiance au loyal intérêt dont je me sentais en ce moment l'objet. J'eusse été si heureuse d'être sincère vis-à-vis de ce cœur sincère ! Mais il est probable que, dans ce cas, mes larmes eussent été plus abondantes. Je craignais, d'ailleurs, qu'en révélant à M. de Coatnox la position de ma famille, je n'eusse paru jeter les bases de prétentions plus élevées et substituer à l'ambition modeste de conquérir son estime et son amitié,

la seule qu'il me fût permis d'entretenir, de vaniteuses et sottes visées. Je m'applaudis donc, ce soir-là, de n'avoir pas cédé à un entraînement dangereux, et d'être restée, dans le souvenir de M. de Coatnox, telle que je m'étais offerte à lui et à sa mère, c'est-à-dire comme une pauvre fille destinée, de tout temps, à occuper dans la maison d'une famille riche un rang intermédiaire entre les maîtres et les serviteurs.

Cependant, quelques circonstances de ma vie se trouvèrent dévoilées, à l'occasion suivante :

M. de Coatnox avait appris que je dessinais un peu. Un jour, il me demanda la permission de visiter mon album. Je le lui remis. Il contenait une assez grande quantité d'esquisses et de petites compositions. Quelques-unes de ces esquisses remontaient jusqu'au temps où nous avions habité la Jamaïque. C'étaient des vues d'habitations anglaises, au milieu de paysages exotiques.

— Comment! dit le comte, est-ce que vous avez habité les colonies? Je reconnais ici les productions du Nouveau-Monde.

Je fus obligée d'avouer que j'y avais passé une partie de ma jeunesse.

— Je reconnais bien là, ajouta-t-il, le goût anglais. Voilà le type du chalet tel qu'on le trouve, à chaque pas, dans la Grande-Bretagne, le voilà transporté dans le Nouveau-Monde, sans autre modification que la verandah destinée à abriter ses habitants contre les rayons trop ardents du soleil. Le globe entier offre la reproduction de ce type, et, partout où j'ai voyagé, moi aussi, j'ai rencontré cette petite maison confortable et bien close, destinée à renfermer une famille anglaise et à abriter ordinairement la paix et le bonheur conjugal. Je devine maintenant pourquoi vous avez contracté tant d'habitudes anglaises, et dans quelle occasion vous avez acquis la facilité de parler la langue de nos voisins.

Il y avait aussi, à côté de ces dessins, quelques compositions à l'aquarelle. L'une d'elles fixa l'attention du châtelain. Elle représentait une barque isolée au milieu de l'Océan en fureur. Un ciel chargé de nuages laissait à peine percer çà et là quelques rayons d'un soleil blafard ; au milieu de cette barque ballottée par les flots, dormait paisiblement un enfant, confiant dans la Providence.

— Qu'est cela? dit M. de Coatnox : est-ce une copie ou une composition?

— J'avoue, lui répondis-je, que j'ai fait cela d'imagination.

— C'est très-bien, ajouta-t-il, en examinant attentivement l'aquarelle. Voilà bien les flots écumeux d'une mer en furie. Le ciel est parfaitement composé. Mais quelle idée avez-vous essayé de traduire? Ah! je comprends peut-être : vous avez voulu figurer la confiance d'un enfant insouciant au milieu des éléments en furie. C'est le symbole de l'innocence au milieu des dangers de ce monde, de l'innocence confiante en Dieu.

— J'ignore au juste, répondis-je, ce que j'ai voulu figurer. Peut-être, cependant, avez-vous deviné mon intention : j'ai voulu dire, sans doute : Que craint l'innocence au milieu des dangers, quand Dieu veille à son salut?

— C'est vrai, dit le comte; cependant l'homme fait doit veiller sur le gouvernail, et voir de loin l'écueil, afin de l'éviter... »

.....

A quelques jours de là, le jeune châtelain nous quitta pour retourner à Paris; mais, en prenant congé de nous, au lieu de l'inclination de tête avec laquelle il m'avait saluée, en arrivant, il me serra cordialement la main, à plusieurs reprises. Je le conduisis jusqu'au pied du perron. Monté en voiture, il avait encore plusieurs recommandations à me faire, et, penché vers moi, il me pria de joindre au rapport de huitaine sur les affaires courantes du château, quelques nouvelles plus intéressantes : — Parlez-nous un peu, je vous prie, dit-il, de la façon dont vous aurez passé votre temps, de vos soirées, de vos plaisirs et de vos études. Pourquoi ma mère ne s'y intéresserait-elle pas?

— Cela, lui dis-je, ne fait pas partie de mon programme, et Mme la comtesse ne comprendrait guère ce changement de rédaction.

— Je lui dirai que c'est à ma requête que cette modification est due.

— Que Mme la comtesse me le demande, et je ferai ce que vous désirez, répondis-je en adressant au voyageur un dernier adieu.

La voiture partit au grand trot. Deux ou trois fois, M. de Coatnox

se pencha à la portière pour nous faire, d'un geste, un nouveau signe d'adieu. Je ne pus m'empêcher, en retour, d'agiter aussi ma main, sur laquelle la cordiale pression de la sienne avait laissé une douce empreinte.

Quelques moments après, nous avions recommencé notre vie solitaire et silencieuse. Les portes des appartements de réception avaient été fermées de nouveau, et les grands âtres étaient éteints et froids. Seulement, il m'arriva parfois d'entr'ouvrir ces vastes salons. Ils contenaient maintenant pour moi de doux souvenirs. Ces souvenirs précieux auraient-ils un lendemain ? Le doute à cet égard n'entrait pas dans mon esprit. « Il n'est pas possible, me disais-je, que le jeune maître de ces lieux oublie complétement les soirées que nous avons passées ensemble. S'il revenait jamais ici, superbe, exclusif et supercilieux, comme disent les Anglais, cette douloureuse épreuve serait la plus amère leçon qui pût m'être infligée. Que Dieu me l'épargne, non pour la paix de mon cœur, mais pour l'estime que je dois à ses créatures !... »

.....

L'hiver s'acheva sans qu'aucun incident digne de remarque rompît la monotonie de notre existence. Je savais que, peu de jours après Pâques, la comtesse reviendrait en Bretagne, avec les domestiques. Aussi, vers cette époque, on s'occupa de préparer les appartements. Nous reçûmes bientôt une lettre annonçant le retour de Mme de Coatnox. Son fils, y disait-elle, devait rester quelques semaines de plus à Paris, et, après un court séjour au château, il avait le dessein de partir avec un de ses amis pour parcourir le nord de l'Allemagne et une partie de la Russie. Il avait même le projet de visiter Saint-Pétersbourg et Moscou, au moment où le nouvel empereur devait se faire couronner dans la vieille capitale de l'empire.

La comtesse arriva dans la quinzaine qui suivit Pâques. Elle me sembla préoccupée, un peu triste et vieillie. Regrettait-elle de ne pas ramener à Coatnox une belle-fille, et surtout d'avoir perdu toute espérance de donner ce nom à Mlle de Lanilys ? J'ai toujours pensé qu'il avait existé sur ce point une véritable dissidence entre la mère et le fils. Les visées ambitieuses de Mlle de Lanilys n'au-

raient point déplu à la comtesse, qui, véritable Parisienne, avait elle-même autrefois arrangé sa destinée d'après un mode assez peu différent de celui de la jeune Bretonne. Dans tous les cas, je ne pouvais supposer que les maximes émises par M. de Coatnox lui eussent été inspirées par sa mère, qui n'avait certainement aucun principe de stoïcisme dans le caractère, aucune propension à sacrifier ses intérêts à ses convictions. Mais j'étais loin d'être en position d'obtenir de la comtesse des éclaircissements sur ce sujet délicat, et je commençais même à craindre qu'à l'arrivée de son fils elle ne trouvât extraordinaire la franchise qu'il mettrait, sans doute, dans ses relations avec moi. Cependant, modifier notre manière d'être, d'un commun accord, eût été bien plus impossible. Ces petites conspirations sont bientôt découvertes, et il est rare qu'elles paraissent aussi innocentes que celle que nous aurions, à ce sujet, ourdie, le comte et moi. J'attendis donc bravement le retour de ce dernier, et je me contentai de préparer la douairière à ce petit changement, en lui racontant, en peu de mots, combien j'avais été flattée et heureuse d'être retenue, chaque soir, au salon, pendant que le comte avait été condamné au repos, et comment, sur sa demande, nous avions parcouru tout le répertoire de musique de la bibliothèque du château. Je parlai aussi des lectures que nous avions faites, des conversations sérieuses du jeune châtelain, et des conseils qu'il avait bien voulu me donner sur la direction de mes études historiques. Tout cela signifiait, ce me semble, que, si le comte Hoël me serrait la main en arrivant, cette marque d'amitié voudrait dire tout simplement qu'il était aise de revoir une personne qui avait fait tous ses efforts pour lui épargner l'ennui de passer, au fond de l'hiver, une quinzaine de soirées dans le salon désert de Coatnox, en tête-à-tête avec son cigare.

Le comte arriva, et tout se passa d'abord comme je l'avais prévu. Accueil cordial, poignées de main, reprise des anciennes habitudes, musique et, parfois, promenades dans le parc, avec Henriette et moi, tout cela le plus naturellement du monde.

J^s DE L'AUNAY.

(La fin à la prochaine livraison.)

CHRONIQUE

—

SOMMAIRE. — Un éloge de M. Hélie par le M. docteur Joüon. — M. Abel Pervinquière. — La *Foi bretonne* est morte, vive le *Breton !* — Nécrologie : Mme de la Grandière, M. de Kerautem, M. Le Gorrec. — L'amiral de Cornulier, grand'croix de Saint-Grégoire-le-Grand. — Mission de M. Luzel en Bretagne. — La cause de béatification du P. Maunoir. — Un salut à *Pernette*. — Le vestibule et le temple.

Une note de quelques lignes, insérée à la fin de notre livraison d'octobre 1867, avait annoncé à nos lecteurs la mort de M. Hélie, directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Nantes. C'était trop peu pour un tel homme; mais nous savions dès lors que l'occasion nous serait fournie plus tard de payer à sa mémoire un plus digne et plus complet hommage : en effet, à la séance de rentrée de l'École de Médecine et de l'École des Sciences et des Lettres, qui a eu lieu le 5 novembre, un des jeunes et habiles médecins de notre cité, successeur de M. Hélie dans sa chaire, M. Joüon, a lu, sur son vénéré maître, des pages aussi remarquables par la forme que par le fond, et dont les limites de cette *Chronique* ne nous permettent de citer que de trop courts fragments. Ils seront, néanmoins, plus que suffisants pour montrer l'étendue de la perte que firent la science et la Bretagne, le jour où leur fut enlevé cet éminent docteur.

« Parler d'Hélie au milieu de ses anciens collègues et de ses élèves, ce n'est pas seulement rappeler le médecin et le professeur : c'est encore évoquer la mémoire d'un homme excellent et, j'ose le dire, un modèle des plus aimables qualités de notre nature. Pendant quarante années, appliqué sans relâche au travail, médecin dévoué, collègue bon et savant, professeur émérite, directeur enfin d'une École qui lui doit, pour une large part, son état prospère, il a donné à ses concitoyens la mesure de son zèle, de sa valeur et de ses vertus. Sa vie s'est passée dans l'accomplissement du devoir, et je ne crains pas de la proposer comme un exemple.

» Né à Nantes en 1802, dans une très-honorable famille, Louis-Théodore Hélie montra dès le collége les heureuses tendances de sa nature. Travailleur et réfléchi, il vit ses premiers efforts récompensés par de nombreuses distinctions scolaires, et quand il aborda la carrière médicale, il

y porta la même volonté persévérante, gage certain, mais indispensable, du succès....

» Préparé [à Paris] par des études sérieuses, Hélie pouvait, comme d'autres, ambitionner les positions les plus hautes, mais l'amour filial et peut-être sa timidité naturelle le ramenèrent à Nantes en 1827....

» Toutes les positions y étaient prises; Hélie ne tarda pas cependant à se faire, parmi ses confrères, une place honorable. On apprécia son savoir, sa délicatesse, sa modestie, et bientôt il fut compté au nombre des médecins les plus estimés. Malgré ces débuts flatteurs, sa clientèle ne fut pourtant jamais très-considérable, et, cédant à la pente de son esprit, il se livra de préférence à des travaux d'un autre ordre, se tenant incessamment au courant des progrès de la science. Aussi, lors de la réorganisation de l'École, en 1837, il mérita d'en faire partie comme professeur adjoint d'anatomie et de physiologie.

» Il n'avait pas attendu ce moment pour cultiver l'anatomie, mais il s'y livra dès lors tout entier et se promit de féconder par un travail sans relâche les grandes ressources qui se trouvaient désormais placées dans sa main.

» Nulle position ne pouvait flatter ses goûts davantage : occupé de recherches anatomiques, soit pour lui, soit pour les cours, il devait céder promptement à leur puissant attrait.

» Nous le voyons dès lors entreprendre la création du Musée qui lui fait si grand honneur et que la gratitude de l'École a consacré sous le nom de *Musée Hélie*. Il avait maintes fois, comme élève, regretté l'absence de préparations anatomiques durables; il en sentit plus encore la nécessité comme professeur et se promit de combler cette lacune. Presque seul d'abord, puis, aidé par une habile collaboration, il parvint à préparer une série extrêmement riche de pièces admirables, d'une élégance, d'un fini et en même temps d'une vérité qui ne se retrouvent pas ailleurs. Les sujets les plus ardus l'attiraient davantage; ainsi, la névrologie, les vaisseaux, les organes des sens, et l'on peut voir dans nos collections à quel degré de perfection il sut atteindre.... Hélie procédait avec cette lenteur calculée qui permet seule de ménager les parties déliées de nos organes; puis, loin d'abandonner à d'autres les derniers soins, et, si je puis ainsi parler, la dernière toilette de ses pièces, il les conduisait lui-même avec une prédilection d'artiste jusqu'à leur perfection définitive.

» C'est à ce labeur intelligent, qu'il poursuivait encore le jour de sa mort, que nous devons, Messieurs, le superbe musée anatomique de notre École....

» Cependant tout lui souriait : l'École, devenue pour lui une famille, l'entourait de respect : le suffrage de ses confrères l'appelait à la vice-présidence de l'Association médicale du département; enfin, le 15 août 1867,

il était, à l'applaudissement de tous, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

» A ce point culminant de sa vie, Hélie conservait les qualités d'une nature bonne et aimante; aussi l'affection générale lui faisait le plus enviable cortége. Il avait ce qui charme et attire : un extérieur modeste, des relations cordiales; chacun savait la sûreté de sa parole et la droiture de son jugement. Œil doux, sourire fin et enjoué, physionomie sympathique, tout en lui trahissait la candeur d'une âme que le mal n'effleura jamais. Une bonne foi parfaite, un amour passionné du vrai et du juste, une indépendance et une franchise entière de caractère, tels étaient les traits dominants de sa nature. Avec lui, peu de ces brillants aperçus, de ces mots spirituels où triomphe l'amour-propre du causeur, mais une égalité constante d'esprit, des vues ingénieuses, des pensées qu'un parfum d'innocence et de jeunesse rendait encore plus aimables. Son abord, un peu réservé et comme embarrassé par une timidité qu'il ne perdit jamais, devenait bientôt amical, et ses entretiens familiers laissaient voir toutes les ressources d'une intelligence supérieure, toutes les vertus d'un cœur richement doué. Aucun de ces dons heureux n'est resté stérile. Sa vie s'est dépensée entière dans l'accomplissement du devoir, vie d'honnête homme, sans autre ambition que de mériter l'estime publique et l'approbation de sa conscience, féconde dans son calme et sa simplicité, chère à tous.... »

Ce que fut M. Hélie à Nantes, comme médecin et comme professeur d'anatomie, M. Abel Pervinquière, qu'une mort subite vient d'emporter, le fut à Poitiers, comme avocat et comme professeur de droit. La Vendée s'honore de l'avoir vu naître, le 10 septembre 1797. C'est tout ce que nous constaterons aujourd'hui, nous promettant de recueillir sur cet homme de bien, — *vir bonus dicendi peritus*, — des renseignements précis, afin de retracer bientôt cette vie de travail, de désintéressement et d'honneur.

— Résumons brièvement, et comme ils se présenteront, les faits, intéressants pour nous, qui se sont produits depuis notre dernière chronique :

— Le *Breton*, de Saint-Brieuc, a fait son entrée dans le monde de la publicité, et nous aimons à lui exprimer notre plus cordiale sympathie : il soutient, avec un talent manifeste, — M. H^te^ Raison du Cleuziou est l'un de ses gérants, — les principes que défendait vaillamment depuis vingt années la *Foi bretonne*. Dieu merci, ce n'aura pas été une disparition, mais simplement une transformation de cet excellent organe; et, comme dit le poète, *uno avulso, non deficit alter*. « La foi sous la bannière de laquelle s'est rangé le *Breton* est celle qui a inspiré le chevaleresque courage de nos pères, et le dévouement de nos frères, vaincus à

Castelfidardo, victorieux à Mentana, mais toujours inébranlablement attachés à la cause du Souverain-Pontife ! »

— Notre compatriote, M. le contre-amiral de Cornulier-Lucinière, major-général de la marine à Cherbourg, vient d'être élevé par Sa Sainteté le Pape Pie IX à la dignité de grand'croix de Saint-Grégoire-le-Grand.

— Par arrêté du 20 octobre, notre collaborateur M. Luzel a été chargé par M. le Ministre de l'instruction publique d'une mission en Bretagne, ayant pour objet de recueillir dans les diverses parties de notre ancienne province les documents pouvant servir à l'histoire, à la philologie et à la mythologie comparées des peuples celtiques.

— Dans les derniers jours d'octobre, toute la ville de Quimper était en deuil : Mme de la Grandière, née du Marhallac'h, avait succombé, jeune encore, à la maladie qu'elle avait contractée en suivant M. le vice-amiral de la Grandière, son mari, dans les possessions françaises de la Cochinchine, dont il est le gouverneur et dont elle était bientôt devenue la providence.

— On s'occupe de l'introduction en Cour de Rome de la cause de béatification du V. P. Maunoir, mort en odeur de sainteté, à Plévin, le 28 janvier 1683, et dont le cœur repose dans l'église du collége de Quimper. M. l'abbé Kerdaffret a donné dans la *Revue* (avril 1859) une étude où il a montré comment le P. Julien Maunoir contribua puissamment à la rénovation religieuse de la Basse-Bretagne au XVIIe siècle. C'est le P. Turquand, l'un des jésuites les plus distingués de France, qui a été nommé officiellement postulateur de cette cause.

— Un aimable et spirituel vieillard vient de mourir à Rennes, à près de quatre-vingts ans : M. de Kerautem s'était démis en 1830 de ses fonctions de conseiller à la cour royale. « C'était, dit le *Journal de Rennes*, une belle figure de magistrat breton, modeste, avec un mérite qui semblait s'ignorer, esclave de ses devoirs, toujours inflexible dans la ligne droite qu'il a suivie jusqu'à la fin. »

— Le 9 novembre, est décédé M. Claude Le Gorrec, maire de Pontrieux, et député de Guingamp au Corps législatif, où, depuis 1830, il a toujours représenté les Côtes-du-Nord.

— Nous ne déposerons pas la plume sans saluer l'apparition de ces admirables chants de *Pernette*, dont nous vous avons déjà fortement recommandé la lecture. Le *Correspondant* nous les avait apportés, pour ainsi dire, grain à grain; l'éditeur Didier nous les présente dans leur harmonieux ensemble; et voilà — que l'on me passe cette image — un ravissant chapelet poétique à égrener aux veillées d'hiver. Un de nos

amis examinera prochainement cette œuvre vraiment magistrale; mais, comme pierre d'attente et pour bien clore cette *marqueterie,* je détache du volume la dédicace

Aux Aïeux.

Esse quam videri.

Ce livre et le portrait de mon héros rustique,
L'histoire de ces cœurs simples, forts et pieux,
Je viens les dédier, sur l'autel domestique,
Aux auteurs de mon sang, à mes humbles aïeux;

A ces chers inconnus, sources de ma famille,
A vous dont je suis fier, sachant vos nobles morts,
Au martyr dont ma mère était la digne fille,
A mon vénéré père, à tous ceux dont je sors.

Je leur offre ce chant où leur âme résonne,
Ces fruits de leur vieil arbre et de mon renouveau;
Et, tressant de mes vers une agreste couronne,
J'enlace au tronc les fleurs que porta le rameau.

J'ai pris d'eux le souci des vertus que je rêve;
Je sais qu'ils furent bons, s'ils ne furent diserts.
Rien n'éclot dans les fleurs sans venir de la séve:
Leur vie a contenu tout l'esprit de mes vers.

Je leur dois le plus pur de ce feu qui m'enflamme,
L'ardeur de la justice et le mépris de l'or.
De tous ces hauts désirs je n'aurais rien dans l'âme,
S'ils n'avaient longuement amassé ce trésor.

Si mon livre a parfois, reflétant leur image,
Suscité dans un cœur des pensers généreux
Et parlé du devoir dans un noble langage,...
Mon livre est un témoin qui dépose pour eux.

Autant que de la mienne il sort de vôtre veine,
Recevez-le du fils, de l'arrière-neveu,
Aïeux obscurs! lutteurs qui fûtes à la peine,
Et soyez à l'honneur si j'en acquiers un peu.

Grâce à mes vers, peut-être, une courte mémoire
Va tirer ici-bas notre nom de sa nuit;
Mais s'il s'inscrit, là-haut, dans la solide gloire,
C'est grâce à vos vertus qui s'exerçaient sans bruit.

Je ne suis point de ceux que l'orgueil d'un vain livre
Pousse à l'impiété contre leur vieux blason;

Bien dire ne vaut pas bien agir et bien vivre :
C'est par le cœur qu'un homme ennoblit sa maison.

En vous offrant ces vers, je n'ai rien fait encore ;
Une seule action vous eût contentés mieux ;
Et ce n'est pas le don de la rime sonore
Que je voudrais transmettre à vos petits-neveux.

O mon père, ô ma mère, ô mes aïeules saintes,
Voici toute ma joie et tout notre avenir,
Ces enfants que j'amène, objets de tant de craintes,
Ces enfants à genoux que vous allez bénir !

Ils vivront, à leur tour, en des temps pleins d'orages :
Je ne sais quel vent noir s'éléve à l'horizon.
Obtenez à ces fils vos paisibles courages,
Et, mieux que le génie, une droite raison.

Qu'ils vivent satisfaits du toit le plus modeste,
Sachant se dominer pour dominer le sort,
Fiers d'un travail obscur, si la liberté reste,
Et prenant l'honneur seul pour but de chaque effort ;

Que leurs ambitions s'exercent sur eux-mêmes,
Dans l'amour du devoir et dans l'horreur du mal;
Soulevant leurs désirs vers les beautés suprêmes,
Qu'un guide intérieur leur montre l'idéal.

Qu'ils évitent ainsi toutes les servitudes;
Un joug nouveau se forge et s'étend de partout :
Après les rois, voici les viles multitudes...
Humbles devant Dieu seul, qu'ils se tiennent debout !

Qu'ils sachent résister sans colère et sans haine,
Patients, comme on l'est appuyé sur sa foi ;
Qu'ils atteignent l'azur de la vertu sereine,
Et, semblables à vous, qu'ils vaillent mieux que moi !

C'est là, si je ne m'abuse, un vestibule bien fait pour inspirer l'envie de pénétrer dans le temple. Que nul de nos lecteurs ne résiste à ce bon mouvement, et nul, j'en réponds bien, ne s'en repentira.

LOUIS DE KERJEAN.

Le Secrétaire, ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

—

AGRICULTURE. Les engrais perdus dans les campagnes (2 milliards par an); comment on les recueille et comment on les emploie, procédés aussi simples qu'économiques à la portée des plus pauvres cultivateurs, etc.; par N. Delagarde, agriculteur. 2e éd. In-18 jésus, 136 p. — Nantes, imp. Lemesle..... 1 fr. 50 c.

CANTIQUES POUR LES MISSIONS ET RETRAITES; suivis d'un abrégé de la doctrine chrétienne et des mystères du Rosaire. In-12, 72 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... » 20 c.

COURS DE CHIMIE AGRICOLE PROFESSÉE EN 1868; par G. Lechartier, à la faculté des sciences de Rennes. In-12, 193 p. — Rennes, imp. Oberthur.

DES VERTUS DU SERVITEUR DE DIEU JEAN EUDES, prêtre missionnaire, instituteur de la congrégation de Jésus et de Marie. In-12, 693 p. — Rennes, imp. Hauvespre.

DISCOURS PRONONCÉ A LA CÉRÉMONIE DU COURONNEMENT DE SAINTE-ANNE D'AURAY, le 30 septembre 1868; par l'abbé Freppel, professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne. In-8o, 31 p. — Paris, imp. de Soye.

ÉLÉMENTS DU CODE PÉNAL ET DU CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE ENSEIGNÉS AUX ADULTES; par L. Cœuret, juge au Tribunal civil de Nantes. 2e éd. In-12, 129 p. — Nantes, imp. Lemesle; lib. Douillard frères; Paris, lib. Cosse, Marchal et Cie..... » 75 c.

GLOSSAIRE DU POITOU, DE LA SAINTONGE ET DE L'AUNIS; par L. Favre. Précédé d'une introduction sur l'origine, le caractère, les limites, la grammaire et la bibliographie du patois poitevin et saintongeois. In-8o, 344 p. — Niort, imp. et lib. Robin et Favre..... 8 fr. »

LA GRANDE ARMÉE VENDÉENNE ET LES PRISONNIERS DE SAINT-FLORENT-LE-VIEIL; par Alfred Lallié. In-8o, 70 p. — Nantes, imp. V. Forest et É. Grimaud.
(Tiré à 50 exemplaires. — Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée.*)

LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE A PARIS ET DANS LES DÉPARTEMENTS, d'après les documents originaux, la plupart inédits (17 août 1792 — 12 prairial an III); par Ch. Berriat Saint-Prix, conseiller à la cour impériale de Paris. — Carrier à Nantes. In-8o, 31 p. — Paris, imp. Pillet fils aîné.

LA VILLE ET COMMUNE DE BEAUVOIR-SUR-MER (Vendée), monographie ou description générale; par Ch.-Édouard Gallet. In-12, 216 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud..... 2 fr. »

LE DOCTEUR LAENNEC. Étude historique, généalogique et biographique; par Denis de Thézan. In-8o, 46 p. — Quimper, imp. Lion.

LES ÉTABLISSEMENTS IMPÉRIAUX DE LA MARINE FRANÇAISE. INDRET. In-8° 59 p. — Paris, imp. P. Dupont.

(Extrait de la *Revue maritime et coloniale.*)

L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE, comédie-proverbe en deux actes et en vers; suivi du *Chat au couvent*, scène de mœurs visitandines; par Louis Tiercelin. In-8°, 135 p. — Rennes, imp. Leroy fils.

LES MARAIS SALANTS DE L'OUEST, leur passé, leur présent et leur avenir; avec une carte du salin de Guérande, plan d'une saline, tableau des récoltes de 1796 à 1867, tableau de l'enlèvement des sels, tableau de la siccité des sels; par G. Méresse, avocat. In-8°, 192 p. — Saint-Nazaire, imp. Girard; Nantes, lib. Veloppé..... 3 fr. »

LES OSTS DU DUC DE BRETAGNE, publiés par Mme C. de La Motte-Rouge. In-8°, 15 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

LES TROMPEURS TROMPÉS, suivis d'une comédie-vaudeville en trois actes et d'une pièce bouffonne, toutes deux inédites; par M. Carou, ancien magistrat. In-18 jésus, 316 p. — Nantes, imp. Bourgeois; lib. Mme Veloppé..... 3 fr. »

PETIT ORDO DU PAROISSIEN ROMAIN NOTÉ EN MUSIQUE, renfermant l'indication détaillée des offices célébrés les dimanches et jours de fêtes de l'année 1868, à l'usage du diocèse de Nantes. In-32, 22 p. — Nantes, imp. Charpentier..... » 10 c.

REMEMBRANCE, poésies; par Mlle R. Aglaé de la Pinière. Petit in-8°, 87 p. — Nantes, imp. Merson.

SUR LA MORT D'HILAIRE CHARRIER, de Chavagnes (Vendée), caporal aux zouaves pontificaux. Poésie; par l'abbé François Baudry. 2e éd. In-8°, 16 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; lib. Libaros.

VERTUS DU P. EUDES, fondateur de la congrégation de Jésus et de Marie, de l'ordre de Notre-Dame-de-Charité-du-Refuge et de la Société du cœur admirable de la mère de Dieu. Supplément. In-12, 96 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

VIE DE SAINT CONVOION, fondateur et premier abbé de Redon; par l'auteur de l'*Histoire de Redon*. In-16, 139 p. et gravures. — Arras, imp. Rousseau-Leroy; Redon, lib. Mlles Thorel.

VISITES SUR LES SALINES. Quelques mots sur le passé, l'état présent et l'avenir des marais salants de l'Ouest, des salins du Midi, des salines de l'Est et des salines du Sud-Ouest; par Richard, ingénieur civil. In-8°, 16 p. — Nancy, imp. Hinzelin et Cie..... » 75 c.

VOLTAIRE ET SA STATUE. Poème en cinq chants, dédié aux enfants du peuple; par le R. P. Nerrière, missionnaire de la Compagnie de Paris. In-8°, 52 p. — Nantes, imp. Bourgeois; lib. Libaros; Paris, lib. Sarlit; Saint-Laurent-sur-Sèvre, l'auteur.

BERRYER

« Il est certain que la France n'a jamais eu une âme plus française que la sienne. » A qui ces paroles de Bossuet, dans une de ses oraisons funèbres, se pourraient-elles mieux appliquer qu'à Berryer, au défenseur de toutes ces grandes choses, si éminemment françaises : la justice, l'honneur, la liberté ?

Redire la vie de l'illustre orateur, si activement mêlé depuis plus d'un demi-siècle à toutes les vicissitudes de notre pays, serait une tâche au-dessus de nos forces ; une esquisse, même rapide, déborderait notre modeste cadre. Nous devons nous borner à rappeler quelques dates et quelques souvenirs[1].

Né le 4 janvier 1790, Pierre-Antoine Berryer fut élevé au collége de Juilly, dirigé par les Oratoriens. Un de ses professeurs, le P. Viel, dans un petit volume fort rare, publié en 1810, (*Souvenirs de Juilly*), écrivait les lignes suivantes, dont l'avenir a fait une véritable prophétie :

« Il (Berryer) est paresseux, indiscipliné, indocile; ne fait qu'à sa tête. Mais plein de fougue, d'ardeur, et d'une intelligence exceptionnelle, ouverte à tout ce qui a le don de le captiver. Il sait sans avoir appris. Les livres sont les auxiliaires de son esprit. Très-propre aux sciences exactes. Son père le destine au droit. Il n'écrira jamais un livre comme Domat ou Grotius. Mais, poussé par une passion violente, il pourra devenir un orateur écouté de la foule. Nous en avons vu beaucoup réussir dans nos assemblées depuis vingt ans, et qui ne le valaient pas. Il se fait aimer de tout le monde, et chacun le respecte. »

Lorsqu'il sortit de Juilly, à l'âge de seize ans, son père, qui occupait

[1] Sous ce titre: *Berryer au barreau et à la tribune* (janvier 1790 — novembre 1868), M. Alfred Nettement vient de publier une très-belle notice, qui se recommande d'elle-même à tous nos lecteurs. — Paris, Lecoffre, rue Bonaparte, 90. 1 vol. in-12 de 144 pages, avec portrait. Prix : 1 fr.

un des premiers rangs au barreau de Paris, lui fit revoir, sous un professeur émérite, M. de Guerle, tous ses auteurs grecs et latins. Cette révision terminée, il fit son droit. Un habile jurisconsulte, M. Bonnemant, ancien membre de l'Assemblée constituante, lui servait de répétiteur. Au sortir de l'École de Droit, le jeune licencié entra chez un avoué de première instance, Me Normand. Il étudia en outre la botanique sous M. Desfontaines, la minéralogie sous M. Haüy, la physique, la mécanique et l'anatomie comparée [1].

Telles sont les longues et savantes études, les puissantes assises sur lesquelles devait s'élever bientôt cette éloquence admirable où la solidité le disputait à l'éclat.

C'était en 1812. Berryer, après avoir d'abord songé à entrer dans les ordres, puis à se faire soldat, et un peu plus tard poète, hésitait. Cependant le jour était venu de prendre un parti. Sa famille se réunit pour délibérer. Quelques magistrats conseillaient les emplois publics. Berryer écoute tous les avis, puis se levant, entrevoyant peut-être l'avenir : « Sans doute, dit-il, je veux une existence occupée, une carrière active, mais je la veux de tous points indépendante : je ferai comme mon père [2] ! »

Deux ans plus tard, la Restauration arrivait, rendant à la France la liberté et la paix et ouvrant à l'éloquence une magnifique carrière. Berryer était prêt; il avait vingt-quatre ans à peine, mais son esprit était mûr, son cœur débordant d'enthousiasme, sa parole simple, forte et grande, et sur son front les rayons de la jeunesse se croisaient avec les rayons du génie. Pendant seize ans, pendant toute cette première période de sa vie, de 1814 à 1830, son existence ne fut qu'une série ininterrompue de triomphes. On le retrouve dans tous les grands procès politiques, dans toutes les grandes affaires civiles et commerciales, toujours égal à lui-même, soit qu'il défendît le général Cambronne devant un conseil de guerre, l'abbé de Lamennais devant le tribunal de police correctionnelle, ou le financier Ouvrard devant la cour royale de Paris. « On cite comme des modèles du genre, dit le journal *le Droit* [3], ses plaidoiries à pro-

[1] *Souvenirs de M. Berryer, doyen des avocats de Paris.* 1839.
[2] *Discours de M. de Salvandy, directeur de l'Académie française.* 1855.
[3] *Le Droit*, 20 juin 1838.

pos des marchés de la guerre d'Espagne (affaire Ouvrard). Il y avait de tout dans cette affaire, du droit, de la politique, des chiffres, du scandale : la passion s'était glissée jusque dans Barême. »

Son plaidoyer pour l'abbé de Lamennais, poursuivi, le 21 avril 1826, à l'occasion de son ouvrage sur *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil,* fut digne du client qu'il avait à défendre et qui était alors son ami. A quelque temps de là, ils se trouvaient tous les deux en Bretagne, à la Chênaie. Ils venaient de gravir le coteau qui domine la petite rivière de Dinan. Lamennais causait avec cette logique ardente et passionnée qui va droit devant elle et que rien n'arrête. Berryer l'interrompit tout à coup avec un mouvement d'effroi : « Taisez-vous, lui cria-t-il, vous me faites peur ! — Et pourquoi ? — Je vois que vous deviendrez chef de secte. — Jamais ! s'écria Lamennais ; plutôt rentrer dans le sein de ma mère que de sortir du giron de l'Église ! — Je vous dis que vous en sortirez. Je vous en vois sortir. — Et pourquoi ? Et comment ? — Pourquoi ? répliqua Berryer ; c'est que vous suivez inexorablement vos idées où elles vous mènent, sans qu'aucune considération puisse vous arrêter ; c'est que votre esprit domine tout sans que rien le domine [1]. »

Berryer à cette époque, comme depuis, s'associait au mouvement catholique et lui prêtait l'appui de son incomparable parole. Dès 1822, il créa la *Société des bonnes études* où, pendant trois ans, de 1822 à 1826, il développa devant un immense auditoire les plus hautes théories sociales et religieuses. En 1828, il fut l'un des fondateurs de l'*Association pour la défense de la religion catholique.* Un conseil général fut organisé sous la présidence de M. le duc d'Havré, et Berryer qui en faisait partie examina, dans un remarquable rapport, toutes les questions légales qui se rattachaient aux ordonnances du 16 juin 1828, *concernant les Écoles secondaires ecclésiastiques* [2].

Les années s'avançaient. Berryer venait d'atteindre l'âge légal pour être député ; le collége du Puy s'empressa de l'envoyer à la Chambre. Le 9 mars, — date ineffaçable dans l'histoire de l'élo-

[1] *Histoire de la Littérature sous la Restauration*, par A. Nettement, II, 244.
[2] *Biographie de M. Berryer,* par B. Sarrut et Saint-Edme, p. 52. — Paris, 1839.

quence, — il monta pour la première fois à la tribune, et lorsqu'il en descendit : *Voilà un beau talent*, s'écria l'un de ses collègues. *Dites donc une puissance*, répliqua M. Royer-Collard. Quelques mois après, le roi Charles X lui offrait un portefeuille ; il ne crut pas pouvoir l'accepter, et lorsque la Restauration tomba, il n'avait rien reçu du gouvernement qu'il avait aimé et servi, rien, pas même la croix de la Légion d'honneur. Elle lui avait été offerte comme le ministère, et il l'avait également refusée, si bien que, vingt-cinq ans plus tard, le 22 février 1855, quand il vint prendre séance à l'Académie française, le directeur, M. de Salvandy, put lui dire : « Bien des gouvernements ont passé sur la France, vous avez été mêlé toujours aux affaires publiques, et quand, au milieu de cette solennité, votre pays vous contemple, seul peut-être dans cette enceinte, vous ne portez d'autre distinction, d'autre marque de vos travaux, que la palme académique, qui vous vient de nous, et le rayon qui vous vient de Dieu ! »

La révolution de 1830 ouvrit à Berryer une carrière nouvelle. Il avait été pendant quinze ans le premier au barreau ; il allait être pendant dix-huit ans le premier à la tribune.

Élu en 1834 par quatre colléges, il opta pour celui de Marseille, et de cette époque date cette union du grand orateur et de la grande cité, qui était pour tous les deux un titre d'honneur et que la mort seule a pu rompre.

Ce serait ici le lieu, non de rappeler tous ses triomphes oratoires, ces pages ne suffiraient pas à en contenir la liste, mais d'indiquer ce qu'il était à la tribune. On connaît le portrait qu'en a tracé M. de Cormenin, — un de ses adversaires politiques, — dans le *Livre des Orateurs* et qui commence par ces mots, si souvent rappelés et si vrais : « Depuis Mirabeau, personne n'a égalé M. Berryer. » J'aime mieux reproduire ce passage d'un article publié par *le Droit*, le 20 juin 1838 :

« A ce geste empreint d'une autorité assurée et tranquille, à cette voix si belle quand elle s'émeut, à cette attitude, qui ne reconnaîtrait à l'instant un de ces maîtres de la tribune ?.... Il porte écrit sur son front large et découvert le signe du génie et de l'inspiration oratoires. Veut-il parler :

chacun se tait, et les mille rivalités qui bourdonnent dans l'enceinte législative font silence devant lui. On ne citerait pas un second exemple, dans tout le cours de notre histoire parlementaire, d'un triomphe aussi complet. Ses amis l'ont vanté, ses adversaires l'ont vanté, les indifférents eux-mêmes l'ont vanté : son nom a servi de drapeau.... Il n'est pas jusqu'aux partisans les plus sincères du pouvoir nouveau, si souvent blessés par lui, qui n'aient battu des mains à son courage, comme on aurait battu des mains jadis à l'un de ces paladins généreux et héroïques qui venaient seuls défier toute une armée [1].»

Mais à quoi bon poursuivre cette citation? Ni *le Droit* ni le *Livre des Orateurs* n'ont dépeint vraiment Berryer tel qu'il était. Le portrait le plus fidèle, le plus ressemblant qui ait été fait de lui, l'a été par le meilleur des juges, par Cicéron lui-même. Est-il en effet un seul des traits rassemblés dans ce tableau qui ne se rencontre dans la figure de notre Berryer?

« L'éloquence, dit Cicéron, exige une foule de connaissances variées, sans quoi il ne reste plus qu'une vaine abondance de mots.... Il faut connaître à fond toutes les passions de l'homme.... Il faut joindre à ces qualités les grâces, l'enjouement, l'élégance d'un homme bien né, la rapidité et la précision dans la réplique ou dans l'attaque, jointes à la délicatesse et à l'urbanité. L'orateur doit encore avoir une connaissance approfondie de l'antiquité, afin de s'appuyer au besoin de l'autorité des exemples, et il ne doit pas négliger l'étude des lois et du droit civil. Parlerai-je de l'action, qui comprend les attitudes, le geste et l'expression des traits, les inflexions si variées de la voix? »

Qu'ajouter à ces traits où Berryer semble revivre? Un seul : sa modestie égalait son éloquence. « Un autre eût été enivré, lui disait M. de Salvandy, le recevant au nom de l'Académie française; c'était votre gloire de ne pas l'être. Il fallait vous voir, les jours solennels, passer et repasser devant cette tribune que vous alliez remplir, inquiet, agité, hésiterais-je à dire : timide? C'est le mot de Cicéron parlant de Crassus, parlant de lui-même aussitôt après. »

Essayons de pénétrer un peu plus avant, de le revoir tel qu'il était chez lui, dans son cabinet, le matin de ces grandes journées d'éloquence. C'était le 3 mai 1845; j'emprunte ce souvenir à la

[1] Cité par MM. Sarrut et Saint-Edme dans leur *Biographie de M. Berryer*, p. 226.

Vie du Père de Ravignan; la veille avaient eu lieu les interpellations de M. Thiers au sujet des congrégations non autorisées. Berryer devait répondre. Le P. de Ravignan se rend chez lui, rue Neuve-des-Petits-Champs, dès le matin, et le trouve se promenant dans sa chambre et se préparant à la lutte qui va s'ouvrir. L'illustre religieux remercie d'avance le défenseur de sa cause et l'anime par l'espoir d'une récompense au ciel plutôt que du succès ici-bas. « Ah! sans doute, répondit Berryer, la cause est perdue, et cependant elle sera gagnée. Pour le présent, je suis désespéré; je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi. Seulement je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause; ne me remerciez pas, mais priez pour moi [1]. »

Au lendemain de la révolution de 1848, Berryer se trouva en face d'une situation nouvelle qui le grandit encore dans l'estime et dans l'admiration publiques. Ces événements et ceux qui suivirent sont trop rapprochés de nous, ils touchent de trop près à un terrain interdit, pour que nous puissions en parler ici en toute liberté. Il nous sera cependant permis de rappeler deux souvenirs personnels qui se rapportent, l'un à la période écoulée du 24 février 1848 au 2 décembre 1851, l'autre à l'année 1853[2].

C'était le 16 juillet 1851 ; l'Assemblée législative discutait la grave question de la révision de la Constitution. Michel (de Bourges) venait de descendre de la tribune, où il avait fait entendre une de ces harangues martelées, saccadées, énergiques pourtant et d'un dessin puissant, qui n'étaient que des ébauches, mais où l'on sentait la main d'un grand artiste. Berryer était inscrit, mais son tour de parole n'était pas venu ; ses amis l'entourent pendant la suspension de la séance, le pressent de répondre ; il refuse, il n'est pas prêt. On insiste, on triomphe de ses résistances. Triste, plein de

[1] *Vie du R. P. de Ravignan*, par le R. P. de Ponlevoy, I, 313.

[2] M. Audren de Kerdrel a publié, dans le *Journal de Rennes*, du 7 décembre 1868, une étude du plus haut intérêt sur *Berryer à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative*. Nul mieux que M. de Kerdrel n'a pu le voir de près et le connaître pendant ces quatre années (1848-1851). Quelle main plus sûre, plus ferme et plus pieuse que la sienne pourrait nous rendre, en un portrait vivant et placé dans son véritable cadre, le Berryer de cette époque?

défiance en lui-même, il monte à la tribune, il commence, non sans embarras. Il semble qu'un voile s'étende entre l'assemblée et lui ; soudain le voile se déchire, le nuage s'enlève, le soleil illumine la salle de ses rayons ; les aperçus les plus élevés, les plus hautes cimes de l'éloquence se découvrent aux regards de l'auditoire enthousiasmé ; les larmes coulent de bien des yeux ; le président de l'Assemblée, — je n'ai pas le courage d'écrire ici son nom et de lui infliger le châtiment de le mettre en regard de celui de Berryer, — le président se tient debout, avidement penché vers la tribune, et il s'écrie à plusieurs reprises : C'est du Mirabeau ! Et Berryer poursuit son discours, il achève et, salué par les acclamations de la salle et des tribunes, il descend, tremblant d'émotion, pareil à un homme qui sort d'un rêve et semblant demander à ses amis qui l'accueillent avec des sourires et avec des larmes si vraiment il a bien parlé et s'ils sont contents. Tous ceux qui ont eu le bonheur d'assister à cette séance du 16 juillet 1851 peuvent dire qu'ils ont vu cette belle et grande chose, si rare : un orateur vraiment inspiré, parlant pour la terre, mais lui-même enlevé dans une sphère plus haute :

Majorque videri,
Nec mortale sonans, adflata *est numine quando*
Jam propiore dei.

Non moins admirable peut-être se révéla Berryer, à la suite du 2 décembre 1851, lorsque, rendu au Palais de Justice et bâtonnier de son ordre, il suivait si assidûment la conférence des jeunes avocats, et avec une simplicité, une bonhomie, une grâce incomparables, il les initiait aux secrets de l'éloquence, et surtout au culte de la justice, de l'honneur et de la liberté. Ces pages de sa vie, si modestes en apparence, compteront, j'en suis sûr, parmi les plus belles. N'est-ce pas d'ailleurs à cette même époque qu'il prononça quelques-uns de ses plus magnifiques plaidoyers ? Je n'oublierai jamais celui qu'il fit entendre devant le tribunal de police correctionnel de la Seine, dans le *procès des correspondances étrangères.* Odilon Barrot, Dufaure, Hébert venaient de parler ; Berryer prend la parole à son tour, mais tandis qu'il parle, la salle s'assombrit ;

un orage terrible éclate au dehors. La voix de l'orateur insensiblement s'élève et, sans effort, couvre la grande voix du tonnerre ; il a parlé jusque-là sans faire aucun geste ; tout à coup, sans cesser de regarder devant lui, il étend le bras gauche vers le fauteuil où siége le procureur général, et pendant une demi-heure, sans modifier son geste, sans abaisser son bras, sans regarder son adversaire, il prononce une de ses plus admirables, une de ses plus terribles harangues. Le tonnerre et les éclairs ne sont plus au dehors; il semble à tous qu'ils soient dans la salle même et qu'ils partent du banc où Berryer est debout. Lorsqu'il se rasseoit, les regards qui ne l'ont pas quitté se reportent vers le siége du procureur général : il était vide. M. le procureur général, avocat éminent du reste et lui-même orateur, avait depuis quelque temps déjà quitté la salle d'audience. Cette foudroyante harangue a dû être recueillie ; elle sera sans doute publiée un jour ; mais à tous ceux qui ne l'auront pas entendue, ne serons-nous pas obligé de dire : *Quid si ipsum tonantem audivisses !*

Pendant cette dernière période de sa vie, Berryer a plaidé pour le comte de Chambord, pour les princes d'Orléans, pour le roi de Naples, pour la duchesse de Parme. M. de Rotschild était le *banquier des rois.* Berryer était bien plus : il était l'avocat des rois, mais des rois déchus. Et si respectable que pût être le portefeuille de l'opulent baron, elles avaient, à nos yeux, une bien autre valeur, cette robe de laine noire, cette toque usée, que l'on a déposées, dans le caveau d'Augerville, sur le cercueil de Berryer.

Il faut finir et répondre à une question que quelques-uns se sont posée : Que restera-t-il de Berryer ? La réponse, à notre sens, ne saurait être douteuse. Il restera de lui plus d'un discours et plus d'un plaidoyer, qui sont des chefs-d'œuvre. Il restera de lui le souvenir du plus grand des orateurs avec Démosthènes et Mirabeau. De Serre, le général Foy, M. Guizot, M. Thiers, M. Jules Favre ont été ou sont encore de grands orateurs. Mais il leur a manqué, il leur manque ce quelque chose, ce je ne sais quoi, un souffle, un rayon, une flamme, qui sépare le talent, même le plus élevé, même le plus prodigieux, de ce qui est le génie. Le génie ! voilà le sceau des élus

de la gloire. Sous quelque forme qu'il se manifeste, et quelles que soient les œuvres qui restent de lui, ces œuvres dussent-elles périr tout entières comme ont péri celles de Ménandre, le génie occupe un rang à part, un sommet où le talent ne pourra jamais atteindre.

Berryer était le génie de l'Éloquence, comme Rossini a été, à la même époque, le génie de la Musique, Lamartine et Victor Hugo, les génies de la Poésie. Leurs noms seront également immortels, et je m'assure qu'aussi longtemps que les mots de Patrie, de Liberté et d'Honneur vibreront parmi les hommes, la gloire de Berryer ne périra pas.

En terminant, j'aurais voulu pouvoir parler de cette mort si chrétienne, sublime couronnement d'une si belle vie ; de ces funérailles dignes de la France, de ces hommages et de ces discours dignes de celui auquel ils étaient adressés. Ne pouvant les reproduire tous, la *Revue de Bretagne et de Vendée* aurait été heureuse, si cela lui eût été permis, de citer les paroles de M. de Falloux, si émues, si éloquentes, telles qu'on les pouvait attendre de l'ami qui a eu l'honnenr de recueillir sur les lèvres de Berryer mourant ses derniers vœux et son cri suprême.

La *Revue* mettra du moins sous les yeux de ses lecteurs l'allocution de Mgr l'Évêque d'Orléans, qui dans cette circonstance solennelle a su égaler ses regrets et ses lamentations à la grandeur du deuil national et de la douleur publique, et qui a parlé de Berryer comme en aurait parlé Bossuet.

EDMOND BIRÉ.

DISCOURS

DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

AUX FUNÉRAILLES DE BERRYER.

Je ne vous retiendrai pas longtemps, Messieurs; j'apporte sur cette tombe des prières et non des paroles : ce sanctuaire, ce cercueil d'où semble s'échapper encore l'écho d'une si grande voix, ces grands arbres dépouillés, ce soleil voilé, qui conviennent si bien à la cérémonie qui nous rassemble, cette assemblée même, ce concours inaccoutumé dans cette petite église de village, et, au loin, cette immense acclamation de toute la France, qui dure encore, parlent assez haut.

Je veux donner seulement à celui qui fut mon diocésain et mon ami, en cette heure de la séparation suprême, avec une dernière bénédiction de mon cœur, le dernier adieu de la religion.

Je laisse aux amis, aux compagnons, aux rivaux de gloire, aux adversaires même, la consolation de redire ce que fut cette riche et grande nature, cette haute intelligence; la noblesse, la générosité de ce cœur; cette incomparable éloquence; cette âme si étrangère à l'envie, si prompte à l'admiration, si tendre à l'amitié; et aussi cette longue carrière, mêlée depuis plus d'un demi-siècle à tous les plus grands débats de notre époque orageuse; quel fut cet homme enfin; athlète si puissant des luttes de la parole, si secourable aux accusés, si fidèle aux vaincus, et qui ne sut être jamais le courtisan que de l'exil et du malheur.

Et voilà pourquoi, Messieurs, il a su conquérir, dans un temps si divisé, des sympathies si profondes et universelles, et, dans le silence de toutes les rivalités et des passions, des regrets et des hommages si éclatants, que la France entière revendique aujourd'hui sa gloire, et qu'on croirait voir ici, avec l'honneur, la fidélité,

l'éloquence en deuil, la patrie décernant les funérailles d'un roi à un de ses plus illustrés enfants.

Et voilà pourquoi, Messieurs, venus de tous les points de l'horizon politique, vous êtes autour de cette tombe, car, comme lui, vous aimez la France. Ah! elle nous est chère à tous; nous donnerions tous pour elle mille vies comme une goutte d'eau! Et la religion est heureuse de vous voir tous réunis, comme vous l'êtes en ce moment, sur ce terrain commun de l'amour du pays, dans l'hommage pieux et dans l'admiration pour ce grand serviteur de la France.

Quel nom il laissera parmi nous! Sa place est fixée à jamais à côté des princes de la parole humaine, de ces grands et rares orateurs de la tribune et du barreau, dont le souvenir reste immortel; et pour moi, je ne puis me défendre, même en ce moment, de le revoir dans les triomphes de sa pathétique éloquence, ni oublier l'éclair, les foudres et les tendresses de sa parole, lorsque, même vaincu par le vote, il arrachait à toute une grande assemblée des cris d'admiration et des pleurs, je l'ai vu.

Mais non, laissons ces souvenirs de gloire. O mon excellent et illustre ami, je ne veux plus rien voir en vous, comme le disait autrefois Bossuet à Condé, de ce que la mort efface. Vous resterez dans ma mémoire tel que vous fûtes sous la main de Dieu, pendant ces quinze jours où l'on vous vit face à face avec la mort, et où, devant la claire vue de l'éternité, oubliant tout, la tribune, la gloire, les applaudissements, pas un seul écho ne s'en est retrouvé, ni dans votre âme, ni sur vos lèvres.

Non, jamais un *Nunc dimittis* ne fut dit avec plus de force, plus de sérénité, de détachement et de confiance en Dieu!

De détachement! Ah! pourtant il n'était pas détaché de tout! Grand fut le sacrifice. « Mon cher Nélaton, faites-moi vivre, afin que je puisse voir le bonheur de la France! »

Hélas! le moment était venu où les hommes, la science, l'affection, le dévouement ne pouvaient plus rien. Ainsi, pauvres mortels que nous sommes, génie, gloire, fortune, plaisirs, amitié, douceurs de la vie, tout s'évanouit irrésistiblement entre nos mains, et nous nous trouvons seuls, seuls! entre le monde qui s'enfuit et

l'éternité qui vient. Heureux qui, comme celui que nous pleurons, n'a pas attendu la dernière heure pour sentir le néant des choses, et se retourner vers Dieu du milieu des triomphes ou des brisements de la vie, et qui d'avance a pu graver sur sa tombe ces mots de la grande humilité chrétienne et de la grande espérance : *Expecto, donec veniat immutatio mea!* Il avait tout, il voulait mieux encore!

Ah! Seigneur, si vous tenez compte, aux hommes qui vivent dans les temps difficiles, de leur bonne volonté, de leurs efforts, de leurs secrètes aspirations, pour faire arriver jusqu'à eux, au jour de votre miséricorde, ce rayon qui éclaire tout, combien plus pèseront à vos yeux, devant votre bonté, à travers les fragilités de l'existence, les retours courageux d'une foi sincère.

Du berceau à la tombe, des Oratoriens de Juilly qui élevèrent son enfance, jusqu'au P. de Ravignan dont sa main mourante cherchait l'image et le chapelet sur sa couche, à côté de son crucifix, et jusqu'à celui qui remplaça ce saint ami près de son âme défaillante, et avec qui il voulut chanter d'une voix ferme le *Salve regina*, élevant un si doux regard vers le ciel à ce mot : *O clemens, ô pia, ô dulcis virgo Maria!* la foi chrétienne, en ce siècle où les colonnes elles-mêmes sont tombées, n'avait jamais défailli en lui!

Je le vois dans sa jeunesse, à côté de Châteaubriand, à côté aussi de l'éloquent et malheureux auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*, augurant le premier la vocation de ce jeune et brillant avocat, qui, depuis, fut le P. Lacordaire ; et quant à lui, si le barreau et la tribune ravirent à la chaire sa grande voix, combien de fois devant les juges, comment pourrais-je l'oublier? et dans nos plus solennels débats politiques, cette voix puissante a retenti pour la liberté de l'Église, pour la liberté des ordres religieux et de l'enseignement, pour les droits du Saint-Siége, pour le clergé, pour la confession même, pour toutes les causes chères à la religion! Eh bien! ô mon ami, l'Église n'est pas ingrate, et elle vous remercie par ma bouche, elle vous bénit, dans votre cercueil.

Et c'est ainsi, Messieurs, que la religion dont il fut le défenseur devait être, à son tour, en ce moment où tout échappe, où tout homme a besoin d'être défendu, l'avocate de cet incomparable avocat.

Disons, Messieurs, que Dieu n'oublie jamais ce qu'on a fait pour son Église : il fut juste et bon, lui donnant l'admirable fin chrétienne que vous connaissez.

Il était encore plein de toutes les nobles ardeurs de sa vie, lorsque tout à coup le danger de la mort lui apparut. « Je ne me trompe pas sur votre réponse, dit-il à son loyal et dévoué médecin ; je vous en remercie... que la volonté de Dieu soit faite ! » Et aussitôt, sans transition, sans regrets, sans un seul retour sur lui-même, il se prépara à paraître devant le seul juge qui l'ait jamais intimidé. On eût dit que sa main, toujours ferme, tirait un voile sur le monde et s'efforçait de lever le voile de l'éternité. Il purifia son âme et s'arma du pain des forts en recevant une dernière fois le Dieu de sa première communion. Puis il voulut venir dans cette chère retraite d'Augerville, comme il le faisait à la veille des grandes affaires, près de cē sanctuaire où il avait placé l'image de saint Louis dont il aimait la race, et gravé cette grande parole : *Credidi, propter quod locutus sum ;* ma conviction a fait mon éloquence. Puis, il écrivit d'une main affaiblie, mais fidèle jusqu'à la fin, cette lettre qui fut la dernière. Et son Dieu, son roi, sa famille ayant tour à tour reçu ses derniers devoirs, il se mit, avec une simplicité profonde, qui était tout lui-même, à assister et à présider à sa mort. Il ne parla plus que très-peu, et ses moindres mots étaient toujours nobles et doux. « O mon ami ! dit-il à celui qui était accouru de loin et ne le quitta plus, j'ai de bien grandes grâces à rendre à Dieu. Maintenant je suis tout en calme ; » et lui serrant la main entre les deux siennes : « et en amitié. » Et quelque temps après : « Je vous remercie de rester là pour le grand moment. » Puis à son petit-fils : « Travaille..... Sois quelque chose ar toi-même..... Aime Dieu et rends ta mère heureuse. » Et enfin : « O mon Dieu ! je remets mon âme entre vos mains. » Et après ce dernier cri de sa foi religieuse, un dernier cri de sa conviction politique. Ainsi il est mort, simple et grand comme toujours, affectueux et bon, laissant échapper des mots d'une exquise tendresse, ou les accents d'une foi sublime ; confiant au Dieu qui a dit : « Je » suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, fût-il mort, » vivra à jamais. »

Oui, vous vivrez, j'en atteste la bonté de Dieu; vous vivrez au sein de son éternelle miséricorde, dans cette gloire plus haute qui ne passe pas; et nous prierons sur votre tombe avec une ineffable espérance.

Messieurs, laissez-moi vous le dire, beaucoup d'entre vous parcourent, et avec éclat aussi, cette grande et périlleuse carrière de la vie publique: puisse un tel exemple n'être pas perdu pour vous, et faire sentir à tous le bienfait de la foi, le grand besoin de Dieu qui est au fond de nos âmes, et la suprême consolation des espérances éternelles!

Une dernière parole, Messieurs: on élève aux hommes illustres des monuments. Je ne sais s'il sera possible d'en élever à notre ami un qui soit digne de lui. Mais déjà son buste appartient au barreau de Paris, auquel il l'a légué; et il sera bien placé dans le palais de la justice, au pied du portrait de son père, entre la Sainte-Chapelle et la salle des conférences de ce barreau français, de cet ordre des avocats, si brillant et si courageux, dont il était le modèle et la gloire. En voyant cette belle tête, cette majesté souriante, en demandant à leurs anciens quel était ce puissant orateur, les jeunes gens apprendront le culte de l'éloquence, du dévouement, de l'honneur et de l'intégrité.

Sa tombe, déjà préparée près de cette petite église, perpétuera le souvenir de cette journée, où tous les dissentiments furent oubliés devant une belle âme, où le deuil d'une famille devint le deuil d'un pays. Cet humble monument marquera la place où les habitants de ce hameau aimaient à voir ce noble vieillard découvrir sa tête blanchie, et incliner son front, son talent, son passé, sa gloire devant cette Église catholique, si faible et si forte, victorieuse du temps et de la mort, qui change les doutes en certitudes, les fautes en repentirs, les douleurs en espérances, et qui, même devant les froides pierres de la tombe, s'écrie : *Elevamini, portæ æternales : Ouvrez-vous, portes éternelles!*

† FÉLIX, *évêque d'Orléans.*

VOLTAIRE, SA FAMILLE ET SES AMIS

VOLTAIRE, SA VIE ET SES ŒUVRES, par M. l'abbé Maynard *.

M. l'abbé Maynard est trop connu, grâce à ses savantes investigations sur Pascal et sur ses œuvres, pour qu'on puisse douter du soin, disons mieux, du scrupule avec lequel il a dû procéder à ce que j'appellerai l'autopsie de Voltaire. Jamais, en effet, scalpel n'a mieux mis à nu chaque fibre, sans en offenser aucune, et l'insaisissable *caméléon* (ce mot est de lui [1]) est aujourd'hui percé à jour, sans que ses admirateurs eux-mêmes puissent se plaindre. A quoi bon? va-t-on me dire. Voltaire n'est-il pas déjà jugé depuis longtemps, et le *Journal des Débats*, lui-même, l'oracle de MM. Bertin, n'a-t-il pas résumé en quelques mots énergiques, il y a déjà plus d'un demi-siècle, l'opinion de tous les gens sensés et de tous les honnêtes gens, sur celui qu'il appelait à la fois *un poltron et un hypocrite?* Je le sais; j'ai même encore présente l'éloquence indignée du rédacteur de l'an IX [2] : « Ce gouffre immense d'ordures, de sottises, d'impiétés, de mensonges et de bouffonneries où surnagent quelques écrits estimables (il s'agit des œuvres de Voltaire), n'a point d'attrait pour un connaisseur délicat, pour un lecteur honnête... Sa vie (la vie de Voltaire) n'a été qu'un long scandale... Sa correspondance suffit pour juger qu'il avait le ton, le langage et le manège d'un conspirateur... Sa philosophie devint excellente pour convertir les fêtes en deuil, les palais en prisons, les arts en barbarie... Faut-il d'autres preuves de sa faiblesse que les momeries et les mascarades continuelles qui ont déshonoré sa vie? Je vois un homme reniant ses ouvrages, faisant des actes de religion, signant

* Vol. in-8°, chez Ambroise Bray, rue Cassette, 20. — Paris.

[1] A Mme du Deffand. — 23 avril 1754.

[2] Voir le *Journal des Débats*, du 16 fructidor de l'an IX.

des professions de foi, tourmenté de la crainte des magistrats et de la police, un homme enfin toujours couvert de la peau du renard et de celle du lion; n'est-ce pas là un poltron et un hypocrite? »

Impossible, à coup sûr, de mieux dire; mais le *Journal des Débats* parlerait-il encore ainsi? A mesure que le temps du deuil et des prisons s'éloigne, il renie chaque jour plus carrément ses pères, et l'aimable Saint-Marc Girardin, l'un de ses docteurs les moins compromis, est fort tenté aujourd'hui de ne voir rien que d'aimable dans cette *correspondance* de renard qui sentait, disait-on, le conspirateur.

Oui, il y a un retour vers Voltaire, un retour de toutes les passions et de toutes les faiblesses. Jamais donc ouvrage ne fut plus opportun que celui de l'abbé Maynard. Le héros y est peint sans exagération, sous toutes ses faces, et le peintre presque toujours c'est lui. C'est lui qui écrit, c'est lui qui se vante, c'est lui qui se confesse. On dirait que nous sommes dans la coulisse du théâtre où s'est jouée la longue parade de sa vie.

Eh bien! suivons cette vie et surtout la vie intime. Laissons de côté le poète, le philosophe que tout le monde connaît, et cherchons seulement l'honnête homme, ce *vir probus* de l'antiquité qui était le commencement nécessaire du grand homme.

Je me suis permis tout à l'heure de qualifier de parade la vie de Voltaire. Tout, en effet, n'y est que momerie depuis le berceau jusqu'à la tombe. L'époque même de sa naissance a été pour lui le sujet de contradictions plus que singulières. « Je suis né en 1694, le 20 février, » écrivait-il à Damilaville[1], puis il se fait porter, au *Dictionnaire des théâtres*, comme étant né le 20 novembre. Je n'ignore pas que Bossuet se trompa sur le jour exact de son baptême; il en célébrait, chaque année, l'anniversaire, le 29 septembre, jour de la Saint-Michel, tandis que l'acte authentique fixe le baptême au 27; mais cette erreur, fruit d'une tradition d'enfance, ne varia du moins jamais; celle de Voltaire, au contraire, variait suivant l'occasion. Il aimait à se faire vieux et malingre, dès l'âge de cinquante ans, tant vis-à-vis des princes pour exciter leur commisération que vis-à-vis de ses emprunteurs à viage, afin d'obtenir des

[1] 20 février 1765.

conditions meilleures. Au lieu de 1694, année véritable de sa naissance, il disait 1693; la différence était peu grande, mais il y tenait. A peine eut-il soixante-seize ans qu'il visa au titre d'octogénaire; et la raison, il la disait tout uniment à d'Argental: c'est qu'on « se fait une conscience d'affliger un pauvre homme qui approche de quatre-vingts. » Et lorsqu'il toucha à quatre-vingt-deux: — « Ne dites pas, écrivait-il, que je n'ai que quatre-vingt-deux ans, c'est une calomnie cruelle. » Le faux pour peu et souvent pour rien, telle fut la note dominante de sa vie.

Il serait difficile de parler de la famille de Voltaire si on ne la connaissait que par lui. A l'entendre, son père François Arouet était trésorier de la Chambre des comptes. Malheureusement son acte mortuaire lui donne la simple qualification de *receveur des épices*. Quant au nom qu'il portait, on sait ce qu'en fit Voltaire: il le renia. De sa mère il n'a dit, je crois, qu'un mot[1], et c'est dans un couplet impie qui date de son enfance.

Duché, je te prie,
Ne compare point au Messie
Un pauvre diable comme moi.
Je n'ai de lui que sa misère
Et je suis bien éloigné, ma foi,
D'avoir une vierge pour mère.

Qu'est-ce à dire? Prétendait-il faire allusion au bruit fâcheux qui courait sur sa naissance? Je ne puis le croire. Sans aucun doute il ne songeait qu'aux quatre frères et sœurs qui l'avaient précédé dans la vie; mais l'équivoque, par elle-même, en est elle moins odieuse?

La plus grosse injure qu'on pût adresser à Voltaire, était de l'appeler *fils de paysan*, comme se le permit Desfontaines. Le fait était faux; et la preuve du faux était facile, car on eût pu trouver encore, en cherchant bien, la boutique de marchand drapier qu'avait occupé, rue Saint-Denis, son grand-père; mais, dans son délire, Voltaire oublia cette preuve. Desfontaines insinuait, en outre, méchamment,

[1] Il a dit cependant encore qu'elle était amie de Ninon, dans sa jeunesse. Voir l'abbé Maynard, t. Ier, p. 20.

que Mignot, son beau-frère, pouvait bien descendre de l'illustre Mignot, le traiteur ou, pour parler comme Boileau, l'*empoisonneur* de la rue de la Harpe. Contre de pareilles indignités, Voltaire ne voyait, ne comprenait que la Bastille. Ah! Molière, où étiez-vous et votre *Bourgeois gentilhomme?*

Cette insulte à l'honneur des Mignot allait d'autant plus droit au cœur de Voltaire que Mme Mignot, sa sœur, était le seul membre de sa famille avec lequel il eût quelque intimité. Malheureusement, elle mourut jeune, mais l'affection se reporta sur ses enfants, sur Mme Denis surtout qui joua un certain rôle dans la vie de son oncle. Mme Denis avait commencé cependant par se brouiller avec Voltaire. Voltaire avait voulu lui faire épouser son secrétaire Champbouin, fils d'une large et fraîche Champenoise qu'il appelait *gros chat* et dont il se plaisait, dans ses lettres, à baiser tour à tour les *pattes de velours* et la *pleine lune*. Mais il eût fallu habiter Cirey, et la nièce préféra à la vie de château, où elle n'eût fait que figure de suivante, la vie de garnison avec ses chances plus aventureuses. Telfut sans doute le motif qui la décida à épouser Denis, qui était commissaire des guerres. On peut le supposer du moins à entendre sa joie. « J'ai quatre cents officiers à ma disposition, qui sont autant de complaisants, » écrivait-elle à cette époque, et elle se proposait d'en tirer une douzaine d'aimables qui souperaient souvent avec elle.

La mort de Denis vint, par malheur, interrompre les soupers, et la veuve inconsolable demanda respectueusement un asile à son oncle. Voltaire n'était plus à Cirey; il avait à Paris un appartement, rue Travestière, où l'on jouait la comédie, où grands et petits affluaient comme au temple même du goût et de la renommée (style du temps). Être la première, après le dieu, dans ce temple, était séduisant; ce qui ne le fut pas moins, ce fut une pension de cent louis par mois que Voltaire fit à sa nièce. Plus tard, lorsqu'il partit pour la Prusse, il l'établit sa nouvelliste à Paris, ce qui était un rôle ; il l'établit même, jusqu'à un certain point, la surveillante de ses intérêts. Mme Denis les surveilla à sa manière, c'est-à-dire que, non contente des cent louis et de quelques profits que lui valait un certain regain de jeunesse, elle puisa dans la caisse du notaire

de son oncle comme dans la sienne. Sans se fâcher, Voltaire donna un surveillant à cette trop habile surveillante, mesure sage, mais qui occasionna cette philippique célèbre : « Le chagrin vous a peut-être tourné la tête, mais peut-il gâter le cœur? l'amour de l'argent vous tourmente ; » — elle avait mis d'abord : *l'avarice vous poignarde*, et ne l'avait rayé qu'à demi ; puis elle terminait ainsi : — « Ne me forcez pas à vous haïr... *Vous êtes le dernier des hommes par le cœur*[1]. »

Que répondit Voltaire? il répondit *quatre pages;* c'est lui-même qui le dit, et nous pouvons juger par ses lettres du temps, que ce furent quatre pages d'excuses. « Vous devinez aisément ce que je dois souffrir, écrivait-il à d'Argental ; je n'ai autre chose à vous ajouter, sinon que je continuerai, jusqu'à ma mort, la pension que je fais à la personne que vous savez, et que je l'augmenterai dès que mes affaires auront pris un train sûr et réglé. Je lui en ai assuré, d'ailleurs, bien davantage... Je me flatte qu'elle aura une fortune assez honnête ; c'est tout ce que je peux et ce que je dois, après ce que *vous savez qu'elle m'a écrit...*, je ne me plaindrai jamais d'elle[2]. » N'est-ce pas le mot d'Auguste rappelant à Cinna ses bienfaits :

Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler.

Et, de fait, Voltaire en accabla sa nièce ; il la fit dame de Ferney, la grande actrice de son théâtre, la grande maîtresse d'une maison où passait toute l'Europe philosophe, c'est-à-dire, qu'on ne l'oublie pas, toute l'Europe titrée et empanachée. Mais Ferney n'était pas Paris, et, pour une femme qui ne voulait rien que de Paris, même ses jarretières, disait son oncle, le soleil des Alpes était loin de valoir les lanternes de la rue Traversière. De là des plaintes qui furent, une fois, suivies de rupture. « Le patriarche a chassé Agar de sa maison, » écrivait alors d'Alembert au roi de Prusse[3]. Agar ! pourquoi Agar? Voltaire, moins biblique, se comparait mythologi-

[1] A d'Argental. — 10 mars 1754.

(2) 28 février 1754. — Il ajoutait néanmoins, dix jours après : « J'aurais mieux aimé être excommunié que d'essuyer les injustices qu'une nièce, qui me tenait lieu de fille, a ajoutées à mes malheurs (10 mars 1754).

(3) 7 mai 1768.

quement à Philémon, et comparait Mme Denis à Baucis[1]. Mais, direz-vous, est-ce que Baucis était la nièce de Philémon? — A peu près comme Agar était la nièce d'Abraham. — Pourquoi donc ces titres? — Vous n'en savez rien, ni moi non plus[2].

La rupture, d'ailleurs, ne fut pas longue, et cependant tout n'était pas rose à Ferney. Un jour que Baucis s'étudiait à ramener cette charmante couleur sur ses joues légèrement compromises, Philémon hasarda ces quatre vers :

Si par hasard, pour argent ou pour or,
A vos boutons vous trouviez un remède,
Peut-être vous seriez moins laide,
Mais vous seriez bien laide encor[3].

Que répondit Baucis? L'histoire ne le dit pas, mais elle raconte que les frais visages lui donnaient la fièvre. Mlle Pictet, une Genevoise de vingt ans, ayant eu l'idée, fort peu genevoise, de broder un bonnet pour Voltaire, Mme Denis faillit en perdre l'appétit, ce qui était beaucoup pour elle; il faut dire aussi que son oncle n'avait pas craint d'écrire à la jeune fille : « Vous me tournez la tête encore plus que vous ne la coiffez[4]. » Mme Denis songe alors que dans l'art de Minerve l'âge du moins est un avantage. Elle prend donc l'aiguille et édifie, à son tour, un bonnet pyramidal, digne d'un sultan; puis elle l'expose sur la cheminée; mais, ce jour-là, Voltaire, à ce qu'il paraît, ne voyait point. Mme Denis change le bonnet de place; mais la tête du vieillard ne tourne point. Piquée au jeu, elle lui montre la pyramide et extorque l'aveu qu'elle est su-

(1) Au marquis de Chauvelin. — 22 novembre 1759.

(2) Non, je n'en sais rien, car il ne faut pas être clairvoyant outre mesure. J'admets d'ailleurs volontiers que cette pastorale de Philémon et Baucis n'était qu'une douce et candide niaiserie; mais le souvenir d'Agar évoqué par l'ami d'Alembert me semble moins candide. En définitive, on ne doit jamais croire le mal sans preuves, et ici il n'y en a pas. La seule chose certaine, c'est qu'entre un oncle qui écrivait la *Pucelle* et une nièce qui était « folle du *Droit du seigneur* » (à Argental, 1er février 1761), rien n'était impossible. Le *Droit du seigneur* dont il est question ici était une des pièces de Voltaire les moins châtiées.

(3) On peut juger encore du ton de Voltaire avec sa nièce par ce commencement d'une lettre à Mme d'Epinay : « Madame Denis est un gros cochon, qui prétend ne pouvoir écrire parce qu'il fait trop chaud..... (1759). »

(4) Édition Furne, t. XI, p. 772.

périeure à l'œuvre de Mlle Pictet. — « Il n'en est pas de même de votre figure, » ajouta, dit-on, Voltaire [1].

En définitive, Mme Denis fut comblée par son oncle, malgré plus d'un mauvais tour qu'elle lui joua. Il la fit, à peu près, la seule héritière de sa fortune, et elle en profita pour épouser, à soixante-cinq ans, un nommé Duvivier.

Voltaire avait une autre nièce, Marie-Élisabeth Mignot, sœur de Mme Denis, qui épousa, en premières noces, Dompierre de Fontaine, *un homme de qualité* [2], dont elle eut un fils, Dompierre d'Hornoy, qui ne paraît pas s'être associé à la haine anti chrétienne de son grand oncle. En secondes noces, et après six ans de veuvage, Mme de Fontaine épousa un habitué de son foyer, le marquis de Florian. C'était une petite femme, aux beaux yeux noirs, à qui son oncle reprochait, en termes passablement grossiers, ses formes chétives, et dont l'estomac délicat n'eût pu supporter les épreuves que se permettait sa sœur. Elle mettait peu l'orthographe, au grand déplaisir de Voltaire; mais elle peignait au pastel de *belles nudités qui ragaillardissaient* ses vieux ans. « Aimez-vous toujours, lui écrivait-il, à peindre de beaux corps tout nus, en attendant que le docteur Tronchin rétablisse et engraisse le vôtre [3] ? » Le salon des Délices fut ainsi tout orné de ses œuvres; puis la nièce, ne pouvant suffire à ce besoin de lubricité, prit le parti de faire copier les tableaux graveleux de Boucher et de Natoire. « Je suis reconnaissant de cette belle invention, lui écrivait alors son oncle; on pourrait faire copier au Palais-Royal ce qu'il y a de plus beau et de plus immodeste [4]. »

(1) Il est vrai que c'est Collini qui le raconte et Collini avait bien ses raisons d'en vouloir à la vieille Denis.

(2) Point très-important aux yeux de notre *bourgeois gentilhomme*. C'est du mariage de cet *homme de qualité* qu'il était question en 1748, lorsque, voulant empêcher la parodie de *Sémiramis*, Voltaire criait à toutes les puissances de la terre: « Qui voudra d'un oncle vilipendé? »

(3) 8 janvier 1756.

(4) Quant au neveu, l'abbé Vincent Mignot, il est bon de connaître les vœux que formait pour lui son oncle: « Si *Jeanne d'Arc* (on sait quelle *Jeanne*) avait fondé quelque bon prieuré, il serait juste qu'il le desservît.... » Et en attendant, il lui envoyait la *Pucelle* pour l'*amuser* quand il serait *las de lire son bréviaire*. (A.Mme de Fontaine, 23 a oût et 2 juillet 1755.)

Tel fut Voltaire dans sa famille ; tel il fut avec des nièces dont il devait être le conseil et le père. Dirons-nous ce qu'il fut à Cirey, dans ce *faubourg de l'enfer,* comme il disait, en croyant faire une bonne plaisanterie? Parlerons-nous de ces quinze ans d'adultère, où il vécut de la honte d'une famille illustre[1]? Avait-il du moins l'excuse de l'entraînement et de la passion? Dépourvu de santé et dépourvu de cœur, il ne l'eut jamais.

Un certain besoin de débauche, et le besoin non moins grand d'une existence somptueuse, furent ses seuls mobiles. Or, sous ce double rapport, il atteignit son but. Il faut lire, dans le livre de l'abbé Maynard, la description de son appartement de Cirey, telle que la donnèrent, dans le temps, Mme de Graffigny et le président Hénault. Figurez-vous une chambre tapissée de velours cramoisi, avec niches de même à franges d'or, des glaces, des encoignures de laques, des marabouts, des choses *infinies, chères, recherchées* et surtout *d'une propreté à baiser le parquet.* Ce trait est d'autant plus notable qu'à part l'appartement de Voltaire et celui de la dame (Mme du Châtelet), tout le reste, suivant Mme de Graffigny qui en avait fait l'épreuve, était d'une *saloperie à dégoûter.*

Mais je n'ai pas encore achevé le tableau. Figurez-vous, sur une crédence, toute une vaisselle d'argent dans une cassette ouverte; figurez-vous un baguier où il y a douze bagues de pierres gravées entre deux diamants (toujours chez Voltaire). « Nous sommes des philosophes voluptueux, » écrivait le vieux singe.

Voluptueux! il se vantait. La volupté pour lui, c'était la sale débauche de la *Pucelle* qui faisait, le soir, les délices des femmes plus encore que des hommes, dans ce monde perdu.

Le président Hénault croyait Mme du Châtelet et lui *comblés de plaisirs.* « L'un fait des vers, écrivait-il, l'autre fait des triangles. » Il est curieux de voir à quoi aboutissaient ces plaisirs-là. Mais d'abord rendons-nous bien compte de la manière dont on comprenait le bonheur à Cirey. Pour Mme du Châtelet, il était tout dans les sensations; mais pour les *cacochymes,* se demandait-elle (c'était le cas de Voltaire, et elle le lui reprocha quelquefois assez nettement),

(1) Voir dans l'ouvrage de l'abbé Maynard, t. Ier, p. 469, le *Bilan du séjour de Voltaire à Cirey,* bilan honteux pour les du Châtelet comme pour lui.

pour les cacochymes, « ils ont, écrivait-elle, d'autres espèces de bonheur : avoir bien chaud, bien digérer leur poulet, aller à la garde-robe est une jouissance pour eux. » Voltaire disait à peu près la même chose : « digérons, voilà le grand point, » écrivait-il à Mme de Fontaine [1]. C'était là ce qu'on appelait des philosophes !

L'un, cependant, s'adonnait aux lettres, l'autre faisait des triangles. Mais les lettres et les triangles n'ont jamais été amis très-intimes. Mme du Châtelet traitait de caquet l'histoire du *Siècle de Louis XIV;* Voltaire, de son côté, eût voulu convertir la marquise à la poésie. La marquise s'y laissa prendre et fit quelques vers. « Ils ne sont pas de vous, » dit le poète; réplique anguleuse de la mathématicienne, dispute, rage. Enfin, Voltaire saisit un couteau — on était à table — et, menaçant la marquise : « Ne me regarde point tant, lui dit-il, avec tes yeux louches et hagards! »

Ce récit incroyable de Mme Necker se trouve indirectement confirmé par le témoignage d'un ami même de Voltaire, de Marmontel. Voltaire lui parlant, avec désespoir, de la mort de Mme du Châtelet : « Moi, dit Marmontel, à qui il avait dit si souvent qu'elle était comme une furie attachée à ses pas, et qui savais qu'ils avaient été quelquefois, dans leurs querelles, aux couteaux tirés l'un sur l'autre, je le laissai pleurer et parus m'affliger avec lui. »

Il y a longtemps que l'Écriture l'a dit : le dernier mot de la volupté est *amer comme l'absinthe, aigu comme un glaive à deux tranchants* [2].

Nous ne suivrons point Voltaire à Berlin et à Postdam, près de celui auquel il prodiguait les titres d'Aristide, de Marc-Aurèle et surtout de Julien. Julien! c'était pour lui le *nec plus ultrà* de la louange. Frédéric lui rendait ses compliments à coups de trombonne. Le poète de la *Pucelle* lui rappelait Bellérophon terrassant l'hydre; c'était le *Prométhée de Genève*, c'était *le plus grand homme que les siècles eussent produit*, c'était le divin Voltaire, *d i vu Voltarium* [3]. Mais la musique faisait place parfois aux injures. Frédéric parlait alors d'*effronterie*, de caractère *méprisable;*

(1) 23 septembre 1750.

(2) Prov. v, 4.

(3) 24 mars et 9 juillet 1777.

il écrivait au divin Voltaire : « Si vos ouvrages méritent qu'on vous érige des statues, votre conduite vous mériterait des chaînes. » Et Voltaire tendait sinon les mains., du moins le dos. « Mon nom, lui écrivait-il, ira, à la suite du vôtre, à la postérité, comme celui de *l'affranchi* de Cicéron. J'espère qu'en attendant, le Cicéron, l'Horace et le Mécène de l'Allemagne me fera achever ma vie en l'admirant et en le bénissant[1]. » Un autre jour il prenait la plume pour lui écrire : « Je me suis traîné à votre opéra, espérant d'y voir Votre Majesté. J'y ai appris qu'elle était indisposée et j'ai quitté le palais du Soleil[2]. » Il se disait piteusement le *malingre* du roi : « Sire, lui écrivait-il, vous avez des crampes et moi aussi; vous faites des vers et de la prose, et moi aussi; vous prenez médecine, et moi aussi ; de là je conclus que j'étais fait pour mourir aux pieds de Votre Majesté. » Il demandait à Frédéric *un peu de génie :* « Mon pauvre génie tout usé, ajoutait-il, baise très-humblement les pieds et les ailes du vôtre[3]. »

M. l'abbé Maynard a éclairci, autant qu'il est possible, les *vilaines affaires*, pour parler comme Frédéric, que Voltaire se fit à Berlin : l'affaire de Maupertuis, celle du juif Hirschel et des billets saxons, l'un de ces tripotages financiers, habituels à Voltaire, mais qui, cette fois, mettait en jeu la loyauté même de Frédéric, et fut traitée sévèrement par lui comme une affaire d'État.

L'aventure de Francfort est ensuite racontée dans tous ses détails tragi-comiques, auxquels Voltaire tint à ajouter un certain burlesque.

Puis vient son établissement aux Délices, à Tourney, à Ferney, c'est-à-dire toujours un pied hors de France. On suit pas à pas sa vie de grand seigneur libéral, prenant à l'occasion le titre de *comte* et faisant renouveler en sa faveur les priviléges féodaux de ses terres, même le droit de main-morte, sauf à l'attaquer, comme un abus, chez les autres. Voltaire s'applaudit fréquemment, dans sa correspondance, de ne rien payer à l'État, et, en effet, il ne lui payait pas même le droit de poste qu'il savait habilement frauder,

(1) Voltaire. — Édition Furne, t. x, pp. 241-250.

(2) Édition Furne, t. x, p. 243.

(3) Voltaire. — Édition Furne, t. x, p. 241-250.

en se servant du couvert de quelque commis des Vingtièmes, au besoin même, de quelque ministre. Cette science économique faisait une partie essentielle de son rôle de citoyen. C'était du patriotisme à la Voltaire.

On sait d'ailleurs ce que ce grand promoteur des idées nouvelles pensait du peuple. « Le peuple ! il est à propos qu'il soit guidé et *non instruit*, écrivait-il à Damilaville ; IL N'EST PAS DIGNE DE L'ÊTRE [1]. » Et la formule semblant compromettante à son correspondant, il insiste : « Il me paraît *essentiel*, dit-il, *qu'il y ait des gueux ignorants*. Si vous faisiez valoir, comme moi, une terre, si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. »

C'est l'ancienne théorie du paganisme : des esclaves pour travailler et pour obéir ; des maîtres pour jouir et pour commander ; et, afin que l'esclave ne soit jamais tenté de devenir maître, il faut qu'il soit ignorant comme la brute, qu'il soit classé parmi les choses et non parmi les hommes. Mme du Châtelet, la *divine Émilie*, professait la même doctrine. Sans peignoir, sans linge dans son bain, elle appelait pour la servir le premier venu de ses gens, sous prétexte qu'un domestique n'est pas un homme.

On ne s'imagine pas sous combien de formes, toutes plus insultantes les unes que les autres, Voltaire s'est étudié à reproduire ce mépris du peuple : « Il faut rendre *l'infâme* ridicule et ses fauteurs aussi, disait-il, il faut attaquer le monstre de tout côté et le chasser pour jamais de la bonne compagnie. *Il n'est fait que pour mon tailleur et pour mon laquais* [2]. »—« La raison triomphera, au moins chez les honnêtes gens, disait-il encore ; la canaille n'est pas faite pour elle [3]. » La *bonne compagnie* évidemment était celle de Cirey et de Ferney, celle où l'on savourait la *Pucelle ;* les *honnêtes gens*, c'étaient ceux qui s'enrichissaient, comme Voltaire, par tous moyens, caisse de *juifrerie*, traite des nègres, billets saxons et le reste. La *canaille*, c'était le laboureur, le tailleur, le laquais, celui *qui n'a que ses bras pour vivre*, il n'hésite pas à le dire [4] : « On n'a jamais

(1) A Damilaville. — 19 mars et 1er avril 1766.

(2) A Mme d'Épinay. — 1759.

(3) A d'Alembert. — Février 1757.

(4) A Damilaville. — 1er avril 1766.

prétendu les éclairer, ajoutait-il, C'EST LE PROPRE DES APOTRES [1]. »

Voilà tout l'homme ! Son plus fort argument, dans sa querelle avec Biord, évêque d'Annecy, qui était parvenu à l'épiscopat sans autre appui que ses vertus, c'était de lui rappeler qu'il était petit-fils d'un maçon. Mais lui ? avait-il oublié la boutique de son grand-père ? et prétendait-il avoir supprimé ses aïeux en supprimant leur nom ?

M. Jourdain revit à chaque page des lettres de Voltaire, mais Harpagon y revit aussi. Quelles bonnes scènes Molière eût tirées de la correspondance avec le président de Brosses : « Voulez-vous me vendre votre terre à vie ? écrivait Voltaire au président, je suis vieux et malade. » Le président consent à la vente ; il s'agissait de Tourney. Une fois installé seigneur châtelain, le philosophe se fait livrer par un paysan, nommé Charlot Baudy, quatorze moules de bois de chauffage, à trois patagons le moule ; mais, quand il fallut payer, Voltaire refusa net les patagons, sous prétexte que ce bois vendu par de Brosses à Charlot Baudy lui avait été donné à lui-même par de Brosses : « On envoie bien à son ami ou à son voisin, répondait de Brosses, un panier de pêches ou une demi-douzaine de gelinottes, mais quatorze moules de bois, ce serait une absurdité contraire aux bienséances. » Voltaire s'obstinait néanmoins à n'y voir rien d'absurde : « Je vous demandai seulement, répondait-il, quelques moules de bois de chauffage et vous me les donnâtes en présence de ma famille [2]. » Mais le président de répliquer : « Je ne pense pas qu'on ait jamais ouï dire qu'on ait fait à personne un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins. »

La réplique dut paraître sanglante ; mais ce qui eût dû le sembler moins, ce fut l'offre faite par de Brosses de renoncer au prix de son bois : « Enfin, dit-il, puisque vous ne le dédaignez pas, je vous le donne et j'en tiendrai compte à Baudy, pourvu que vous m'envoyiez la reconnaissance suivante : « Je, soussigné, François-Marie Arouet » de Voltaire, chevalier, seigneur de Ferney, gentilhomme ordinaire » de la chambre du roi, reconnais que M. de Brosses, président au » parlement, m'a fait présent de quatorze voies de bois de moule » pour mon chauffage, en valeur de 181 fr., dont je le remercie. »

(1) A Diderot. — 25 septembre 1762.

(2) 20 octobre 1761.

Voltaire eût dû triompher; il fulmina : « Je ne crains point les fétiches, dit-il, et les fétiches doivent me craindre. » *Fétiche* était son gros mot contre de Brosses, qui avait écrit un livre sur ces fausses divinités. Il n'y a certainement pas de meilleure scène dans l'*Avare*. De Brosses, au reste, la paya bien ; car, s'étant présenté à l'Académie, il s'en vit fermer les portes par les intrigues de Voltaire.

On a souvent attribué à Voltaire le mot du Basile de Beaumarchais : « Mentez, mes amis, mentez, il en restera toujours quelque chose. » C'est une erreur, mais ce n'est pas une calomnie, car il a exprimé la même pensée sous toutes les formes : « Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal, écrivait-il dès 1736 [1] ; c'est une très-grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours. »

Il s'agissait alors de la comédie de l'*Enfant prodigue,* qu'il désavouait; il s'agira, une autre fois, du *Dictionnaire philosophique;* il s'agira de *Candide,* qu'il appelait une *cochonnerie;* il s'agira de la plupart de ses livres, car il les renia presque tous [2] : « Frappez et cachez votre main [3], » telle était sa devise, et, afin de mieux la cacher, il dénonçait parfois ses propres ouvrages aux autorités gardiennes des mœurs publiques : « Je fus saisi d'horreur, écrivait-il au premier syndic de Genève, à la vue de cette feuille qui insulte avec autant d'insolence que de platitude à tout ce qu'il y a de plus sacré. » Et cette feuille était une feuille de la *Pucelle.* « Ni vous, Monsieur, ajoutait-il, ni le magnifique Conseil, ni aucun membre de cette république ne permettra des ouvrages et des calomnies si horribles, et, en quelque lieu que soit Grasset (l'imprimeur), j'informerai les magistrats de son entreprise qui outrage également la religion et le repos des hommes [4]. »

O Tartufe! ce même *saint homme* signait parfois *le chrétien* Voltaire, et cela à l'heure même où il se permettait les plus odieuses

(1) A Thierriot, — 2 octobre.

(2) Non-seulement il les désavouait, mais le plus souvent il les attribuait à d'autres : les *Épîtres sur le bonheur* à Gresset, le *Préservatif* au chevalier de Moulsy, l'*Abbé Desfontaines et le ramoneur* à La Fage, le *Droit du seigneur* à Le Gouz, l'*Histoire du Parlement* à La Harpe, le *Dictionnaire philosophique* à Dubut, etc.

(3) 29 décembre 1759.

(4) A d'Alembert, 2 août 1755.

pasquinades sur Jésus-Christ. S'il n'allait pas jusqu'à la haire, il allait jusqu'à la communion, c'est-à-dire jusqu'au sacrilége, et, par cette hypocrisie sans honte comme sans nom, trouvait le moyen d'être un scandale pour ses amis autant que pour ses ennemis. Que répondait-il cependant à leurs reproches ? « Sachez que toutes vos bonnes plaisanteries ne m'ôteront point ma dévotion. Il n'y a d'autre parti à prendre que de se déclarer meilleur chrétien que ceux qui nous accusent de n'être pas chrétiens [1]. » Et ouvrant son cœur à ceux qu'il appelle ses *frères en Béelzébuth*, c'est-à-dire à ses plus intimes, il leur dit en argot de l'enfer : « A l'égard du DÉJEUNER, je vous répète qu'il était indispensable. » Et il leur peint toutes ses angoisses ; d'un côté, la *calomnie sacerdotale* lui impute les *livres les plus abominables ;* d'un autre côté, il sait qu'un *polisson* de *Savoyard* (l'évêque d'Annecy) tient suspendu sur sa tête un bref du pape ; les *barbares* l'entourent, l'*excommunication* le menace ! il lui faut bien un *bouclier* contre tant de traits ; voilà pourquoi il communie ! Puis il ajoute fièrement : « On ne peut donner une plus grande marque de mépris pour ces facéties que de les jouer soi-même. » Ame de pleutre sous une face de singe !

Et c'était ce brave qui appelait les apôtres des *faquins*. Penser que ces faquins-là avaient changé le monde, tandis que lui et ses amis en étaient encore à l'essai, lui donnait des spasmes. Il fallut bien cependant qu'il en prît son parti, et, peu d'années avant sa mort, il était réduit à écrire : « Quand je songe qu'un fou et un imbécile comme Ignace a trouvé une douzaine de prosélytes qui l'ont suivi, et que je n'ai pu trouver trois philosophes, j'ai été tenté de croire que la raison humaine n'est bonne à rien [2]. »

— Mais il était tolérant, dit-on ; c'est lui qui a fait pénétrer dans

(1) A d'Argental, 8 et 23 mai 1769. — C'était cette même habitude d'hypocrisie qui lui faisait demander des reliques à Clément XIII pour son église, au moment même où il était en lutte avec les *bêtes puantes*, c'est-à-dire dans son langage, avec les prêtres de son canton. « Ma destinée est de bafouer Rome, écrivait-il aux intimes, et de la faire servir à mes petites volontés. » Et il faisait intervenir le duc de Choiseul près de ce *bœuf* de Rezzonico (Clément XIII), qui est assez *épais*, disait-il, *pour ne pas me connaître*. Voltaire tenait à avoir un *corps saint*. Il reçut un fragment du cilice de saint François. « Si le Saint-Père, écrivait-il à d'Argence, avait daigné m'envoyer le cordon au lieu du cilice, il m'aurait fort obligé. » (26 octobre 1761.)

2 A Frédéric. — Novembre 1769.

nos lois et dans nos mœurs la tolérance. — Pour être aussi affirmatif, il faudrait oublier qu'à aucune époque l'intolérance n'a été plus lourde que sous le règne des disciples de Voltaire, intolérance par la guerre, par l'échafaud, par l'éducation. C'était, en effet, de cette manière et de cette manière seule que Voltaire entendait la liberté. S'agit-il des Jésuites? il les voudrait au fond de la mer, chacun dans un sac avec un Janséniste au cou [1]. « On dit qu'on a roué le P. Malagrida, écrit-il à Mme de Lutzelbourg, Dieu soit béni! » Et notez bien qu'il croyait fort peu à la culpabilité de Malagrida, car, dans le même temps, il écrivait au maréchal de Richelieu : « Si Malagrida a trempé dans l'assassinat du roi, pourquoi n'a-t-on pas osé l'interroger, le confronter, le juger, le condamner [2]? » S'agit-il de la fidèle, de l'héroïque Pologne? Voltaire bat des mains en apprenant que Catherine envoie 40,000 Russes y *prêcher la tolérance, la baïonnette au bout du fusil.* [3] » La tolérance russe, voilà son type! voilà sur quoi il compte pour faire *rentrer le genre humain dans ses droits,* et il proclamera Catherine *sainte,* et il lui écrira en style de bouffon de la foire : « Est-ce que je suis Français, moi? Je suis Catherin, madame, et je mourrai Catherin [4]. » Ah! Pasquin, vous ne serez jamais que Pasquin! Voilà ce qu'on peut dire de mieux pour votre excuse.

Mais j'entends crier autour de moi : — Calas, Sirven, La Barre, d'Étalonde? Est-ce qu'il n'a pas sauvé ou, tout au moins, réhabilité ces grandes victimes de l'intolérance? — Je le crois bien! La Barre avait brisé un crucifix; d'Étalonde s'était publiquement agenouillé devant des livres impies au nombre desquels étaient les siens. Sans aucun doute il fut pour eux plein de tolérance. Quant à Calas et à Sirven, ils étaient protestants; on les accusait de crimes commis en haine du catholicisme; je ne m'étonne vraiment point qu'ils aient trouvé en Voltaire un défenseur dévoué. Sirven était-il coupable?

[1] 5 Avril 1767 et novembre 1769.

[2] 27 novembre 1761.

[3] A d'Alembert, 3 mai 1767.

[4] 22 décembre 1766. — Dans une lettre au roi de Prusse du 18 novembre 1772, Voltaire applaudit à Frédéric qui traitait tout simplement d'*excréments des nations* les Français partis pour secourir la Pologne, et ajoute majestueusement : « On prétend, Sire, que c'est vous qui avez imaginé le partage de la Pologne, et je le crois, parce qu'il y a là du génie. »

il est très-permis de croire que non, et nul ne reprochera à Voltaire l'intérêt qu'il prit à sa cause; mais lui en faire un mérite quand il trouvait ainsi le moyen de satisfaire sa passion, ce serait un peu de bonhomie. En définitive, Sirven fut absous. Quant aux Calas, leur dossier existe encore au parquet de la Cour impériale de Toulouse, et il serait prudent d'étudier ce dossier que Voltaire ne connut pas, avant de prononcer un jugement sur cette ténébreuse affaire. M. l'abbé Maynard rappelle, avec grande raison, au sujet de la tolérance philosophique, les mots d'un illustre protestant du XVIIIe siècle, de Haller : « Je n'aime point la tolérance, écrivait-il, quand elle m'est présentée par Voltaire. Ces philosophes ne seraient pas plutôt tolérés qu'ils nous persécuteraient. Ils ne persécutent encore qu'avec la plume. C'est beaucoup, parce qu'elle peut ôter l'honneur à un homme. S'ils étaient les maîtres, ils pousseraient à des arguments plus solides. » Nous les avons connus depuis, ces arguments-là !

M. l'abbé Maynard se pose ici une question : — *N'y avait-il rien à faire, dans le sens de la tolérance, au XVIIIe siècle?* — Et il y répond ainsi :

« Un des malheurs de ce siècle, c'était la contradiction entre l'opinion et le pouvoir, entre les lois et les mœurs, entre l'état des esprits et les institutions sociales. On refusait aux protestants l'état civil et on détruisait les associations catholiques; on envoyait un profanateur à l'échafaud et on ne croyait pas à ce qu'il avait profané... On accusait La Barre d'avoir récité l'*ode à Priape* dont l'auteur était pensionné du roi... Le parlement brûlait un mauvais livre et le ministère en recevait les épreuves sous son couvert, quand il ne les corrigeait pas... Perturbation révoltante qui appelait un changement dans les lois pour rétablir dans l'État quelque équilibre et quelque harmonie. Voltaire a contribué certainement à amener une tolérance désormais nécessaire et qu'il rendait de plus en plus inévitable en renversant l'unité des croyances et les croyances elles-mêmes, comme il a contribué à la réforme de certains modes vicieux et cruels de procédure. Faut-il l'en remercier? Le mal, dit Bossuet, importe à un plus grand bien dans le plan de la Providence : faut-il bénir le mal? faut-il bénir la foudre et le couperet parce

que l'atmosphère physique ou sociale ne se purifie souvent que par l'orage ou par l'échafaud des révolutions? On ne doit de reconnaissance qu'à une intention droite, désintéressée, généreuse. Or, tout autre fut celle de Voltaire [1]. »

Cette citation suffit pour faire comprendre avec quelle hauteur de vues Voltaire est jugé dans le nouveau livre. La tolérance posée en principe absolu est une niaiserie, car personne n'admettra que le faux ait les mêmes droits que le vrai, l'injuste que le juste, le mal que le bien. La vérité peut-elle être distinguée de l'erreur, la justice de l'injustice? telle est en définitive la question et, pour quiconque croit à la Providence, elle n'en est pas une. Mais lorsque l'erreur s'est propagée, lorsqu'elle n'est plus seulement une révolte, mais qu'elle est devenue une tradition pour les générations naissantes, la tolérance ne devient-elle pas elle-même une nécessité! Nul doute à cet égard. Or, c'était là précisément le point où l'on en était au XVIIIe siècle. Voltaire se fit de cette nécessité une arme; voilà tout. Car, pour la tolérance en elle-même, il n'y croyait pas et il ne la voulait pas. Il n'en voulait pas même dans le domaine des lettres; ainsi il n'eut ni repos ni trève que lorsque la *permission* d'écrire fut retirée à Fréron; on sait que Fréron en mourut. « Ce Fréron, écrivait-il à Marmontel, le 21 mai 1764, n'est que le cadavre d'un malfaiteur qu'il est permis de disséquer. »

Le jugement de M. Maynard sur Voltaire écrivain n'est pas moins ferme et élevé que celui sur Voltaire libéral. Il ne lui conteste ni son prodigieux esprit ni le naturel svelte et vif de son style. C'est par là que Voltaire vivra dans les lettres. On sait d'ailleurs ce qu'était sa science, et l'on pourrait même dire, en faisant abstraction des choses de grammaire, ce qu'était son goût. Homère, à l'entendre, n'est qu'un *bavard, sans émotion ni sensibilité;* Virgile est *froid* et *désagréable,* sauf dans trois livres [2]; Dante est *un fou* et son ouvrage *un monstre;* Milton *un barbare* et son poème *un dégoûtant amas des plus tristes extravagances;* Shakspeare n'est qu'un

[1] *Voltaire, sa vie et ses œuvres,* t. II, p. 419.

[2] Voltaire était plus juste, mais toujours extrême, lorsqu'il écrivait à Mme du Deffand (19 mai 1754) : « Ne mettons rien à côté de Virgile; vous le connaissez par les traductions, mais.... peut-on traduire de la musique? » — Près des Grecs et des Romains, disait-il alors, nous ne sommes que des *violons de village.*

grossier bouffon, un *gilles de la foire*[1], et l'opposer à Corneille, c'est mettre *madame Gigogne à côté de mademoiselle Clairon*[2]. Mais Corneille lui-même ! que n'a-t-il pas dit sur ce vieux grand homme ! — En vérité, il n'y a de beau dans *Héraclius* que quatre vers traduits de l'espagnol[3]. — Il est vrai que, dans *Polyeucte*, je me suis armé quelquefois de vessies de cochon au lieu d'encensoir[4]. — Je vais au-delà des bornes quand je loue Corneille et en deçà quand je le critique, etc., etc.[5] »

« Il y a toujours, dit M. l'abbé Maynard, un égoïsme mesquin au fond de toutes les critiques de Voltaire... Malgré tant d'idées saines, tant de jugements admirables de sens et de tact répandus dans ses œuvres, notamment dans son *Siècle de Louis XIV* et dans sa correspondance, il avait en littérature, en poésie surtout, le goût petit et étroit.. En tout le grand l'écrasait et le faisait délirer[6]. »

A ce mot si juste joignons celui de Montesquieu : « Voltaire n'est pas beau, il n'est que joli.... Le bon esprit vaut mieux que le bel esprit[7] » — et nous aurons tout Voltaire.

« La vie, disait-il, n'est que de l'ennui ou de la crême fouettée ; » et pour chasser l'ennui, il n'avait trouvé rien de mieux que de prendre *les deux hémisphères en ridicule*. « Il faut rire de tout, il n'y a que ce parti-là de bon.... Je mourrai, si je puis, en riant[8]. » N'en concluons pas qu'il ait ri très-souvent. Sa correspondance, en effet, n'est qu'une plainte perpétuelle. Il déteste Paris où, à l'entendre, on n'a pas rendu pleine justice à ses pièces ; il gémit des divisions des *philosophes;* il rugit sous les marteaux de la critique. Les Français ne sont pour lui que des polissons ou des singes, et, après avoir passé sa vie à ridiculiser ce qu'il appelait *l'infâme*, il est réduit à se dire : « Mourrai-je sans avoir vu les derniers coups portés à l'hydre abominable qui empeste et qui tue[9] ? »

[1] Pour toutes ces citations, voir M. l'abbé Maynard, t. II, p. 395.
[2] A Duclos, 7 juin 1762.
[3] A d'Argental, 2 auguste 1761.
[4] A d'Alembert, 15 septembre 1761.
[5] A d'Alembert 12 juillet 1762.
[6] *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, t. II, p. 398.
[7] Voir *Pensées* et lettres à l'abbé de Guaco, 28 septembre 1753.
[8] A Mme de Champbouin, 17 novembre 1763, — à d'Argental, 5 octobre 1754, — à Mme d'Épinay, 19 mai 1760, — à d'Alembert, 26 juin 1766.
[9] A Damilaville, 15 décembre 1764.

Oui, il devait mourir avant, longtemps avant, et sa dernière heure ne devait ni le faire rire ni faire rire personne. Ses amis ont nié, il est vrai, le trouble affreux de sa fin; mais M. l'abbé Maynard rend toute négation impuissante. Qu'opposer, en effet, à cette lettre du calviniste Tronchin qui, en qualité de médecin, ne quitta pas sa chambre? « Si mes principes avaient besoin que j'en ressérasse le nœud, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux, en aurait fait un nœud gordien; et, en comparant la mort de l'homme de bien qui n'est que le soir d'un beau jour, à celle de Voltaire, j'ai vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête.... Je ne me le rappelle pas sans horreur. Dès qu'il vit que tout ce qu'il avait tenté pour augmenter ses forces avait produit un effet contraire, la mort fut toujours devant ses yeux. Dès ce moment, la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste : *Furiis agitatus obiit.* »

« Si le diable pouvait mourir, il ne mourrait pas autrement, » disaient, de leur côté, les domestiques de l'hôtel de Villette; enfin, la marquise de Villette elle-même, cette *belle et bonne* qui fut l'amie, la protégée et l'hôte de Voltaire, certifiait, dans ses vieux jours, à un pieux évêque l'authenticité de ces fureurs, jusque dans leurs plus ignobles détails[1].

Et cependant Voltaire, après avoir été une idole pendant sa vie, reste encore, pour beaucoup de gens, une idole après sa mort. Ne nous en étonnons point. Nul, en effet, plus que lui, n'a été l'expression habile des mauvais penchants de l'humanité, et il est naturel que ces mauvais penchants le prennent pour leur dieu. Ne pouvant plus décemment adorer ni Pan ni Priape, ils adorent Voltaire. Qu'ils lui érigent donc une statue; rien de plus simple. J'espère au moins qu'on n'y mettra pas pour inscription les sales paroles dans lesquelles ce renégat de Dieu et de la France s'est plu à résumer son opinion sur notre noble patrie : « Le fond des Welches sera toujours sot et grossier.... Allez, mes Welches, Dieu vous bénisse! vous êtes la ch...se du genre humain[2]. »

[1] *Voltaire, sa vie et ses œuvres*, t. II, pp. 618-619.
[2] A d'Argental, 2 septembre 1767.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

MARGUERITE HERBERT

FRAGMENTS D'UNE AUTOBIOGRAPHIE *

Je dois noter ici une découverte assez singulière, qui m'apprit, à mon grand étonnement, que j'étais moins étrangère à Coatnox que je l'avais cru jusque-là. Il y avait, dans les grands appartements, beaucoup de portraits de famille. Des aïeules, coiffées à la mode du temps, quelques-unes avec le costume d'une divinité de la fable ; des mousquetaires et des chevau-légers de la maison du roi ; des magistrats en grand nombre formaient cette galerie. Un jour, le comte Hoël me fit remarquer une Diane chasseresse, avec un croissant de diamants sur la tête, un arc à la main, et un carquois rempli de flèches, dont on voyait les pennes par-dessus son épaule gauche.

— Savez-vous, me dit-il tout à coup, que j'ai été souvent frappé de la ressemblance qui existe entre vous et ce portrait ?

— Vraiment ? dis-je. Ce serait un grand hasard, si cela était vrai.

— C'est le portrait de mon aïeule, que personne ici n'a connue, ajouta-t-il. Au reste, ses armoiries doivent figurer dans la sculpture du cadre et à la partie supérieure.

Puis, s'approchant :

— Voilà effectivement un écusson, qui porte : *de sable à trois ancolies d'argent, deux et une.* Ce sont bien les armoiries des Arden de Kerarden, dont était mon aïeule.

On devine quel fut mon étonnement, quand j'entendis prononcer ce nom, qui était celui de ma mère. Mon trouble fut si grand, qu'il se peignit à l'instant sur mes traits.

— Qu'avez-vous, mademoiselle ? fit le comte. On dirait que cette découverte a de l'intérêt pour vous, et qu'elle vous émeut...

* Voir la livraison de novembre, pp. 394-408.

— Quel intérêt voulez-vous que j'y porte ? repartis-je, en faisant un effort héroïque pour cacher mon trouble.

Puis, réfléchissant un instant, j'ajoutai, avec un grand sang-froid :

— Sans doute, cette famille des Arden n'était pas la même que celle qui fournit aux Anglais un champion combattant dans leurs rangs contre ses compatriotes, au pied du chêne de Mi-Voie, à la bataille des Trente...

— Comme vous savez l'histoire ! s'écria le comte. Non, sans doute. Le Breton maudit qui combattit dans les rangs anglais s'appelait Dardennes, et il est certain qu'il n'a point fait souche en Bretagne, et qu'en tout cas, il n'appartenait point aux Arden de Kerarden. Les Bénédictins ont même avancé que c'était un aventurier brabançon. Au reste, la famille de ma grand'mère est éteinte. La dernière de ce nom dut s'allier, il y a quelque vingt ans, avec un officier supérieur. C'est tout ce que nous en savons : car nous ne l'avons jamais vue, et nous ignorons même si elle existe encore.

Étrange découverte ! Je savais que la famille de ma mère, bretonne d'origine, avait de nombreuses alliances dans cette province ; mais j'ignorais complétement qu'il existât des relations de parenté entre les Coatnox et nous. L'étonnement du comte aurait, certainement, égalé le mien, si je lui avais dévoilé ma naissance, en l'appelant mon cousin, comme j'avais droit de le faire.

Je regardai attentivement le portrait. Ce n'était pas celui d'une beauté remarquable. Mais des yeux noirs expressifs et un grand air de distinction me firent accepter sans regret les remarques du jeune châtelain et la ressemblance, peu frappante sans doute, et probablement due au hasard, entre moi et ma grand'tante...

.....

Rapide fut le cours du temps, et la quinzaine que le comte passa au château s'écoula comme si les jours avaient été des heures. Que de souvenirs cependant ils me laissèrent !

La veille de son départ, qui était un dimanche, nous fîmes, dans l'après-midi, une assez longue promenade dans le parc. Je remarquais un peu de tristesse sur les traits du comte Hoël.

— Je prendrai congé de vous ce soir, me dit-il, et je ne vous reverrai qu'à la fin de l'année, à l'automne; mon voyage dans le nord se prolongera jusqu'à cette époque.

— Vous y trouverez, dis-je, beaucoup de distractions, et vous ne penserez guère à vos amis de Bretagne.

— Soyez sûre, mademoiselle, que je ne les oublierai pas, reprit-il avec vivacité, et que je serais heureux de penser, de mon côté, que mon souvenir fût aussi vif dans leur mémoire.

— Si vous voulez parler de moi, monsieur, repartis-je, comment pouvez-vous douter de l'intérêt que je porterai toujours à ce qui vous touche et du plaisir avec lequel j'apprendrai tout ce qui pourra vous survenir d'agréable ? Mme la comtesse, sans doute, nous fera connaître les principaux événements de votre voyage : croyez que personne ici ne vous suivra de la pensée, dans vos excursions lointaines, avec plus de *fidélité* que moi.

— J'aime cette expression, dit le comte ; oui, je suis persuadé que, si un homme possédait votre estime et votre affection, rien ne l'effacerait de votre souvenir, du moins tant qu'il en serait digne. Oui, je crois que votre amitié serait précieuse, et si j'osais...

— Je ne vous ai pas dit que j'étais un peu bretonne, répondis-je : c'est un secret que je ne puis dévoiler. Mais je suis douée de cette fixité dans les idées qui caractérise les filles de ce pays. Seulement je comprends que, dans la position que j'occupe en ce monde, la prudence me fait une loi de ne m'attacher à personne, et que dévier de ce principe serait un immense danger pour mon avenir. Vous le comprenez vous-même, monsieur ; laissons donc cette conversation. Cependant, vous me parlez d'amitié : ah! si vous m'offrez la vôtre, je l'accepte ; comptez en retour sur la mienne : elle ne vous fera jamais défaut.

Le comte me tendit la main : j'y plaçai franchement la mienne, qu'il serra un instant chaleureusement.

— Promettez-moi, dit-il, de rester ici jusqu'à mon retour, quelque chose qui arrive.

— C'est un engagement que je ne puis prendre, répondis-je. Si vous êtes le maître ici, en général, vous savez que je ne dépends

pas de vous, mais de madame votre mère. Jusqu'ici, nous avons été fort bien ensemble : mais puis-je répondre de l'avenir? Et de quel droit resterais-je ici, si madame de Coatnox me disait que je n'y suis plus utile?

Au moment où M. de Coatnox abandonnait ma main, nous vîmes paraître sa mère, qui, suivant une allée sinueuse, s'était approchée de nous, sans que nous nous en fussions aperçus.

— J'interromps probablement une scène d'adieux? dit la comtesse; et, au ton sec de la douairière, je prévis, dès ce moment, que la dernière demande du comte courait le risque de n'être pas acceptée par sa mère.

La soirée s'acheva sans autre incident. Seulement le comte Hoël, qui devait partir le lendemain, de grand matin, trouva l'occasion de me dire qu'il me ferait remettre deux volumes d'un roman anglais, dont la lecture l'avait fort intéressé. Cet ouvrage, ajouta-t-il, est attribué en Angleterre à une femme cachée sous le pseudonyme de Currer Bell, et le titre de ce récit est *Jane Eyre*.

Le comte Hoël parti, je ne tardai pas à m'apercevoir que les manières de la comtesse douairière à mon égard se modifiaient chaque jour. A sa hauteur naturelle vis-à-vis de ses inférieurs, elle joignait, en ce qui me concernait, une froideur marquée. Elle m'avait fait, avant son voyage de Paris, et immédiatement après son retour, des compliments sur les progrès d'Henriette. Bientôt, elle ne me parla plus des études de sa petite-fille. Elle trouvait même mille moyens de la réprimander, le plus souvent sans raison. Il semblait qu'elle me provoquât ainsi à prendre la défense de mon élève, afin de saisir l'occasion de rompre avec son institutrice. Mais, fidèle à ce principe, que j'avais toujours essayé d'inculquer à Henriette, qu'il faut respecter ses grands parents, même lorsqu'ils vous réprimandent à tort, je lui donnais l'exemple du silence et de la soumission. La comtesse, voyant qu'il était difficile de me prendre à partie, adopta une autre méthode. Elle recommença à me faire de nouveau bon visage, et même à déclarer que sa petite-fille avait fait de véritables progrès. « Mais, ajouta-t-elle, j'ai changé, en y réfléchissant, d'opinion sur l'éducation des filles. Je crois maintenant qu'il est bon de les éloigner de la maison maternelle. Ces sortes d'éduca-

tions au sein de la famille sont trop molles : ce mode offrirait surtout beaucoup de dangers pour l'avenir d'Henriette. Que verra-t-elle ici? Du luxe, des façons un peu exclusives. Elle y recueillerait des traditions du grand monde. Elle ne tarderait pas à y contracter du dégoût pour la vie simple, pour celle qui doit lui échoir un jour; car vous savez que sa fortune ne sera pas considérable. A moins d'un heureux hasard, elle épousera un homme qui ne lui apportera ni château, ni équipages brillants, ni meubles somptueux. Un hobereau, une gentilhommière seront probablement son lot. Dans son intérêt, j'ai donc résolu de la mettre au couvent, à Vannes, où elle ne trouvera que des amies appartenant à des familles telles que celle dans laquelle elle doit elle-même entrer un jour. Je me séparerai de vous, mademoiselle, avec beaucoup de regret : mais c'est un sacrifice que je dois faire dans l'intérêt de ma petite-fille. »

Je n'avais rien à répondre, et je me bornai à demander à la comtesse à quelle époque elle comptait placer Henriette à Vannes. Elle me dit que la séparation aurait lieu dans trois semaines, c'est-à-dire le premier juin suivant.

Cette nouvelle creva le cœur de la pauvre Henriette. Quand je l'informai de cette résolution, elle se jeta en pleurant dans mes bras et me montra tout l'attachement qu'elle avait conçu pour moi. Après quelques moments de réflexion, elle me confia un projet. Elle me dit qu'elle allait écrire à son oncle le comte Hoël, pour le prier d'intervenir près de sa mère, en lui demandant de ne pas nous séparer. « Je suis sûre, ajouta-t-elle, que mon bon oncle m'écoutera, car j'ai remarqué qu'il a beaucoup d'amitié pour vous, et je suis certaine qu'il éprouvera autant de chagrin que moi lorsqu'il apprendra votre départ de Coatnox. » Je répondis à Henriette qu'elle ne pouvait avoir recours à ce moyen. Je lui représentai que la comtesse avait tout pouvoir sur elle, et qu'elle ne soumettrait certainement pas sa décision à l'approbation de son fils. Je ne craignais point, du reste, que cette enfant exécutât son projet sans mon concours; car, malgré les progrès qu'elle avait faits, il lui aurait été difficile, sans mon aide, de rédiger la missive qu'elle destinait à son oncle.

Je n'ai pas besoin de dire combien les jours qui s'écoulèrent

entre cette déclaration de la comtesse et mon départ du château furent tristes. Henriette laissait souvent s'échapper de ses yeux de grosses larmes, que sa grand'mère feignait de ne pas voir. Alors l'enfant venait à moi. J'essuyais silencieusement ses joues, et j'y déposais furtivement un baiser. Mais je remarquais combien ces manifestations déplaisaient à la comtesse.

Le jour de notre séparation approchait. Je me souviendrai toujours d'une des dernières promenades que je fis autour de Coatnox avec ma pauvre Henriette.

Nous étions à la fin de mai. La campagne bretonne avait enfin revêtu toute sa splendeur. Les prairies qui entouraient le château à une grande distance, terminées à l'horizon par les massifs des grandes futaies, étaient couvertes de myriades de petites fleurs diversement colorées. Toutes ces petites corolles se détachaient sur le fond plus terne des hautes herbes déjà garnies de leurs graines. Çà et là, on apercevait de grands carrés d'un vert sombre : c'étaient des champs de froment, à la veille, eux aussi, de montrer leurs épis nourissants. Sur d'autres points, on voyait de hautes tiges de seigle, balançant, à la moindre brise, leurs têtes déjà alourdies, ou, lorsque le vent d'orage les agitait, ondulant à son passage comme les flots de la mer. Les oiseaux chantaient dans tous les buissons. Lorsqu'on sortait du parc, en franchissant la grande ceinture du bois, on rencontrait des laboureurs conduisant leurs charrues attelées de petits bœufs du pays. Ils étaient occupés à donner à leurs jachères les façons indispensables pour semer prochainement le sarrasin, récolte à laquelle ils attachent un grand intérêt, car elle leur fournit, en trois mois d'été, une bonne partie de leur nourriture. On entendait de tous côtés ces sortes de cantilènes adressées à leurs attelages, et dont les modulations ont pour effet d'encourager les bœufs à hâter le pas.

Cet ensemble, éclairé par un soleil pur, était ravissant.

Pourquoi ne pouvais-je en goûter tous les charmes ? Pourquoi, entre cette nature splendide et moi, un voile sombre s'interposait-il ? Pourquoi mon regard, en parcourant ces plaines, glissait-il comme un adieu sur ce riant panorama ? La nature extérieure est certainement ce qui sympathise le moins avec notre moi. Nous

transportons nos plaisirs au milieu du plus affreux paysage et nos douleurs s'épanouissent souvent au milieu des fleurs. Dieu a fait l'homme sensible, passionné, sujet à des misères sans nombre. Il l'a placé au milieu des productions les plus variées ; mais entre lui et ce monde extérieur, comme pour rattacher davantage la nature à son auteur, il a voulu qu'il n'existât aucun lien, aucune solidarité. Souvent quand l'homme pleure, la nature sourit. Je sentais, ce jour-là, ce douloureux contraste, et cette réflexion me prouvait qu'il y avait peut-être en moi une pensée qui allait devenir un pénible souvenir, une préoccupation secrète que j'emporterais loin, bien loin de Coatnox, sans qu'aucun de ses habitants s'en aperçût. Un seul, peut-être, aurait pu le deviner ; mais c'est à celui-là même, s'il avait été présent, que j'aurais caché avec le plus grand soin cet état de mon âme.

Le jour du départ d'Henriette arriva. Nous devions, du reste, nous rendre à Vannes dans la même voiture, moi pour gagner Paris, elle pour faire son entrée dans le couvent où elle était attendue.

Après un adieu assez froid de la comtesse, nous partîmes de Coatnox, en prenant au grand trot la route de Vannes. Je quittais ce château sans y avoir fait connaître mon nom véritable, sans avoir révélé à personne les liens de parenté qui m'attachaient à ses possesseurs. Cependant, par un hasard singulier, le dernier jour que j'y avais passé, j'avais perdu, en cueillant des fleurs dans le parterre, l'anneau nuptial de ma mère. Il s'était échappé de mon doigt. Après de longues et vaines recherches, dans lesquelles je m'étais fait aider par le jardinier, j'avais renoncé à retrouver cet objet si précieux pour moi. Mais j'avais recommandé à celui qui m'avait aidée dans mes recherches de me faire parvenir, s'il le retrouvait plus tard, à l'adresse que je lui donnerais en lui écrivant de Paris, cet anneau où les noms de mon père et de ma mère étaient gravés à l'intérieur. La comtesse, me disais-je, aura peut-être la curiosité d'ouvrir cette bague, si jamais elle est retrouvée. Peu importe : elle saura alors apprécier ma discrétion et ma délicatesse. Quant au comte Hoël, je ne regretterais pas qu'il apprît ainsi mon véritable nom et ma parenté avec cette aïeule dont

mon visage, selon lui, reproduit quelques traits. J'avais lu, depuis son départ, le roman anglais qu'il m'avait fait remettre. Ce charmant récit, écrit par miss Brontë, sous le pseudonyme de Currer Bell, contient, comme on le sait, l'histoire d'une jeune fille appartenant à une bonne famille, mais qui, dénuée de fortune, se trouve reléguée, en qualité d'institutrice, dans un château solitaire, en Angleterre. Inconnue, sans famille, sans appuis, sans recommandations, même sans grande beauté, elle est cependant remarquée par le maître de la maison, qui, devenu veuf, retrouve Jane Eyre dirigeant une école de filles pauvres, l'épouse pour ses vertus, sa force d'âme, son indépendance et son dévouement.

Je me demandai plusieurs fois pourquoi le comte Hoël m'avait fait remettre ces deux volumes, que j'avais soigneusement, du reste, à mon départ, replacés sous une enveloppe à son adresse. Pouvais-je me flatter de ressembler à Jane Eyre ? Non. Le comte Hoël, plus jeune, plus brillant que le baronnet anglais Rochester, n'avait jamais, sans doute, songé à m'associer à son avenir. Ma raison me disait donc de n'attacher à cette communication aucun intérêt réel.

Arrivées à Vannes, j'embrassai tendrement Henriette, à la porte de son couvent, et je partis sans retard pour Paris.

Mon asile, comme on le devine, fut la mansarde de la bonne Sophie. J'y fus reçue à bras ouverts. Je lui avais écrit pour lui apprendre, en peu de mots, le changement d'opinion de la comtesse sur le mode d'éducation de sa petite-fille, et pour lui annoncer mon retour.

J'avais fait mille réflexions, durant mon voyage, sur les dangers et les difficultés de toute sorte que doit rencontrer une institutrice, admise, à tout hasard, dans l'intérieur d'une famille à elle inconnue. J'avoue que le courage de recommencer cette épreuve faillit en moi pour le moment. Je trouvai, sur ces entrefaites, une place de sous-maîtresse dans un pensionnat, près de Paris. Je l'acceptai provisoirement, en attendant qu'on m'offrît une situation plus à mon goût. Quelques jours après mon retour, j'étais donc installée à Auteuil, dans une charmante maison, située au milieu d'un parc verdoyant, et je commençai à y exercer mes fonctions, consistant à

enseigner la grammaire, l'anglais et la musique à une vingtaine de jeunes filles appartenant à des familles de commerçants de Paris. J'avais donné au jardinier de Coatnox mon adresse chez la bonne Sophie ; mais je n'y reçus aucune réponse. L'anneau de ma pauvre mère, enfoui dans quelque plate-bande, ne se retrouverait peut-être jamais...

.....

Une année entière s'écoula sans que je reçusse aucune nouvelle de Coatnox. Qui aurait pu m'en donner? Ce ne pouvait être que par un heureux hasard que j'en entendrais parler.

.....

Une après-midi, j'étais assise au pied d'un grand platane, à peu de distance de la grille d'entrée du pensionnat. C'était un jour de congé et de sortie. Maîtresses et pensionnaires, tout le monde était à Paris. Quelques élèves, qui n'avaient point de parents dans la capitale, jouaient dans une autre partie de l'enclos, sous la surveillance d'une sous-maîtresse. Je songeais, occupée d'un ouvrage d'aiguille, au temps que j'avais passé en Bretagne, à l'accueil bienveillant que j'y avais reçu, et je me demandais si quelque habitant de Coatnox se souvenait encore de moi. En ce moment, la grille s'ouvrit. Un homme, vêtu de noir, s'avança. Je levai les yeux : j'avais devant moi le comte Hoël de Coatnox...

.....

— Enfin, c'est bien vous, mademoiselle de....? me dit-il, en m'appelant de mon véritable nom. Il y a longtemps que je vous cherche. Pourquoi fuir ainsi des amis, des proches? Quel intérêt aviez-vous donc à nous cacher votre origine, à nous céler votre nom ?

— J'ignorais, lui répondis-je, lorsque je suis arrivée à Coatnox, les liens de parenté éloignée existant entre nous, et, lorsque j'appris de vous-même, monsieur, que vous étiez le petit-fils d'une Kerarden, je trouvai que le moment n'était pas venu de vous révéler mon origine. Mais, puisque vous la connaissez aujourd'hui, je suis heureuse de joindre à ce titre d'amie, dont vous m'avez autorisée à me prévaloir, celui de parente et de cousine, que j'ai le droit de prendre.....

— Ah! s'écria-t-il, combien je suis heureux de vous retrouver et d'apprendre de votre bouche que vous n'avez pas oublié cette promesse d'amitié réciproque, échangée, il y a plus d'un an, entre nous, dans le parc de Coatnox !...

Le comte avait pris place sur le banc où j'étais assise. Je remarquai, dans ce moment, que le chapeau qu'il tenait à la main était couvert d'un large crêpe noir.

— Vous allez me demander, dit-il, avec un accent profondément triste, de qui je porte le deuil ? c'est celui de ma mère. Je l'ai perdue, il y a six mois.

J'assurai le comte de la part que je prenais à sa douleur, en lui exprimant le regret que j'éprouvais de n'avoir pas connu ce triste événement plus tôt. « Soyez certain, ajoutai-je, que j'aurais saisi cette occasion de vous adresser mes condoléances en invoquant notre parenté, et en vous révélant sur quel titre elle est fondée. Mais, ajoutai-je, comment avez-vous su mon nom ? »

Le comte me présenta alors l'alliance que j'avais perdue à Coatnox. Il me dit que, l'anneau ouvert, il y avait lu les noms de mon père et de ma mère, et que cet indice, réuni à quelques autres, lui avait dévoilé le secret que j'avais mis tant de soin à cacher. Il me fit les plus vifs reproches sur le parti que j'avais pris, et m'affirma que, s'il avait connu ma position, il se serait fait un devoir d'assurer à une aussi proche parente une situation indépendante.

Le comte Hoël me dit enfin qu'il avait l'intention de quitter tout à fait Paris et de s'enfermer à Coatnox, pour y faire de l'agriculture et donner à ses voisins et à ses fermiers d'utiles exemples. Il aimait la vie du propriétaire anglais, ajouta-t-il, et il avait trop souvent admiré, durant ses voyages au-delà de la Manche, le bonheur du *gentleman farmer*, pour ne pas adopter ce genre de vie.

Puis, se tournant vers moi, il continua ainsi :

— Cette existence n'est complète qu'avec une compagne, qui partage vos goûts, et dont l'instruction est assez variée pour vous faire aimer ce *home* dont vous aussi connaissez le prix, ce *home* que vous sauriez charmer, il me semble, si vous êtes toujours telle que je vous ai connue autrefois.

Je regardai le comte Hoël, qui était assis près de moi. Il fixa, en disant ces derniers mots, ses yeux sur les miens. Il y avait dans son regard un mélange de tendresse et d'espérance. Il était évident que, s'il avait par ses paroles l'intention de me proposer de partager sa vie solitaire, il n'avait pas perdu tout espoir de me décider à l'y suivre..... et à me consacrer tout entière à son bonheur.

— Je suis toujours la même, répondis-je; est-ce qu'une pauvre jeune fille, qui vous a connu si bon, si noble dans tous vos procédés, peut vous oublier?

Alors, changeant d'attitude, et appuyant légèrement un de ses genoux sur le gazon, il prit ma main droite, et, la plaçant entre les siennes : « Voulez-vous la laisser là pour toujours? » me dit-il, d'une voix douce et émue, comme celle qui part du fond de l'âme la plus sincère et la plus dévouée.

Deux larmes s'échappèrent de mes yeux. A peine eus-je la force de lui répondre : « La faible main que vous tenez dans les vôtres vous appartient. Gardez-la, et Dieu veuille qu'elle repose encore là où vous l'avez mise, le jour où la mort viendra la glacer!... »

.....

J'écris ces lignes dans le petit salon de Coatnox. Hoël et Mériadec, mes deux fils, jouent sur le tapis, en se roulant à mes pieds. Henriette, mon ancienne élève et ma nièce chérie aujourd'hui, s'occupe d'un ouvrage d'aiguille près de moi. J'aperçois par la fenêtre le comte Hoël, mon mari, offrant à l'admiration de quelques voisins, réunis dans la basse-cour, un taureau Durham et de charmantes génisses, récemment importés d'Angleterre.

En face de moi, au-dessus de la cheminée, et comme pendant à notre aïeule Béatrix Arden de Kerarden, j'aperçois mon propre portrait. Mon mari a voulu que je posasse, non pas en Diane chasseresse, mais en costume du temps de Louis XIV, ce que la mode présente a permis. Une aigrette en diamants, en forme de croissant, brille aussi sur mon front, ce qui ajoute à la ressemblance qu'Hoël continue toujours d'affirmer entre sa femme et son aïeule.

Js DE L'AUNAY.

POÉSIE

LE BALAFRÉ

A LA MÉMOIRE
DU GÉNÉRAL COMTE AUGUSTE DE LA ROCHEJAQUELEIN *.

VENDÉE, BORDEAUX, VENDÉE.
(Devise de la famille.)

Dès longtemps ils s'étaient tous couchés dans la tombe;
Un seul restait debout de nos anciens *géants*.
La vieillesse le dompte, et le voilà qui tombe
Avec la majesté d'un chêne de cent ans.

Ah ! comme il ferme bien cette phalange auguste !
Il était d'une race et d'un sang de héros :
Henri, Louis, sont morts en soldats; mais Auguste
Fut préservé par Dieu du plomb et des bourreaux.

Dieu, qui, voyant venir notre âge vil et lâche,
Voulait compter encor des justes parmi nous,
De vivre dans notre air lui fit la dure tâche :
— Il vécut, sans courber le front ni les genoux.

Il vécut, toujours triste et toujours solitaire,
Préférant aux cités les champs et les grands bois;
Les bois ! il s'y livrait à son plaisir austère,
Au son des cors, au bruit d'innombrables abois.

« Emprisonné sous l'Empire, forcé d'entrer au service, Auguste de la Roche-
» jaquelein portait sur son visage la profonde cicatrice d'un coup de sabre, souvenir
» de la Moskowa. » — (*Louis et Auguste de la Rochejaquelein*, par Théodore Muret.)

Il oubliait alors toutes nos félonies ;
De sa mâle jeunesse il retrouvait l'élan ;
La chasse le rendait à ces heures bénies
Où son bras défendait l'honneur du drapeau blanc.

Ne ressemblait-il pas au philosophe sombre
Qui contemple l'orgie, en un tableau fameux ? *
Loin des Romains déchus, il se tenait dans l'ombre,
Mais, les aimant toujours, il gémissait sur eux.

Car son cœur était bon sous une rude écorce :
De ses mains comme l'eau s'écoulait tout son or ;
Agneau par la douceur et lion par la force,
Au ciel il envoyait devant lui son trésor.

Depuis la Moskowa, quel glorieux stigmate
Lui sillonnait la face et la défigurait !
Etrange cicatrice où l'héroïsme éclate,
Dont s'effrayait l'enfant, mais que l'homme admirait.

La Mort, de ses vertus nouant la gerbe mûre,
A drapé dans les plis du royal étendard
L'antique chevalier, droit comme son armure,
Sans reproche et sans peur, — notre dernier Bayard !

Caveau de Saint-Aubin, ouvrez-lui votre porte !
Tressaillez, vous, *géants*, qui dormez dans son sein.
Il fut digne de vous, ce vieillard qu'on apporte :
C'est un preux pour la terre et pour le ciel un saint.

ÉMILE GRIMAUD.

Nantes, ce 25 novembre 1868, pendant les funérailles, à Sainte-Clotilde de Paris.

* *L'Orgie romaine*, de Couture, au Musée du Luxembourg.

LE CHATEAU

ET

LA VICOMTÉ DU BOSCHET

(ILLE-ET-VILAINE.)

Adossé à une colline couverte de grands bois, assis dans une riante vallée qui donne son nom à la paroisse de Bourg-des-Comptes[1], entouré de splendides jardins dessinés par Le Nôtre et d'un parc aussi savamment tracé que parfaitement entretenu, le château du Boschet, propriété de Mgr l'archevêque de Rennes et de M. Ed. Saint-Marc, son frère, est sans contredit l'une des habitations les plus remarquables que possède la Bretagne.

C'était jadis le chef-lieu d'une seigneurie assez importante, ayant titre de vicomté, et s'étendant dans les paroisses de Bourg-des-Comptes, Guichen, Saint-Senoux, Pléchatel, Poligné et Laillé.

I

Le Boschet appartenait au XVIe siècle à la famille Challot ou Chalot. Cette famille jouissait alors dans le pays d'une certaine importance : Jean Chalot, seigneur de la Chalouzaye, figure, en 1513, parmi les nobles de la paroisse de Bourg-des-Comptes ; autre Jean

[1] Le mot breton *comb* veut dire, en effet, *vallée ;* le vrai nom de Bourg-des-Comptes est Bourg-Comb ; aussi le *Cartulaire de Redon* appelle-t-il, dans ses chartes du moyen âge, cette paroisse *plebs quæ vocatur Comps ;* maintenant encore, les paysans du pays ne la désignent pas autrement.

Chalot était seigneur de Mainténiac, paroisse de Pléchatel, en 1556; le parlement de Bretagne reçut, en 1571, Jean Chalot parmi ses conseillers et ce seigneur épousa dame Renée du Pont; enfin, en 1569, vivait messire Jean Chalot, prieur de Ballac, au diocèse de Nantes.

Le premier seigneur du Boschet appartenant à cette famille est, à notre connaissance, Jean Chalot, chevalier, qui acheta le Fief-l'Abbé, en 1570. Il se pourrait bien faire que ce seigneur fût le conseiller au Parlement dont je viens de parler.

Le fils aîné de Jean Chalot, seigneur du Boschet, fut Étienne Chalot, seigneur du Boschet et de la Chalouzaye. Ce dernier eut une fille nommée Suzanne Chalot, qui épousa, vers 1585, Auffray de Lescouët, seigneur de la Guérande, paroisse de Hénan-Bihan.

Cet Auffray de Lescouët, premier président à la Chambre des Comptes de Bretagne, en 1596, et conseiller du roi, devint, par suite de son mariage, seigneur du Boschet et il se plut à habiter ce manoir au commencement du XVIIe siècle. Ce fut en sa faveur que la châtellenie du Boschet fut érigée en vicomté, l'an 1608[1].

Isaac de Lescouët, vicomte du Boschet, seigneur de la Chalouzaye, les Provostières et la Rue, succéda à Auffray de Lescouët et épousa dame Judith Chahu (?). Ces noms bibliques d'Isaac et de Judith nous rappellent qu'en 1571, il y eut, au manoir du Boschet, un baptême protestant où figura, en qualité de parrain, M. du Hardaz, seigneur de Couascon, paroisse de Messac[2].

Vinrent ensuite Pierre de Lescouët, vicomte du Boschet, premier chambellan de S. A. R. Monsieur, frère du Roi, et Anne de Lys, sa femme. Ils vivaient en 1661 et eurent entre autres enfants Eugène, Marcien, Françoise et Marie-Rose de Lescouët; cette dernière mourut en 1688 et fut inhumée dans l'enfeu du Boschet dans l'église de Bourg-des-Comptes. Le vicomte du Boschet mourut lui-même le 10 avril 1803 et le recteur de Guichen prononça son oraison funèbre.

Son fils Eugène-Armand de Lescouët devint alors vicomte du

[1] *Nobiliaire de Bret.*, par M. de Courcy, III, 148.

[2] *Hist. ecclés. de Bret.*, par Le Noir de Crévain, 167.

Boschet; il épousa Thérèse d'Hernothon et eut de cette union Françoise-Thérèse-Hélène de Lescouët. Cette dernière s'unit à Joseph-Luc de Kernezne, marquis de la Roche, paroisse de Saint-Thoix, et lui apporta la vicomté du Boschet. Devenue veuve, Mme la marquise de la Roche, « l'une des femmes les plus à la mode de ce temps-là[1], » fut arrêtée sous l'imputation d'avoir reçu dans son château du Boschet M. de la Chalotais et quelques-uns de ses partisans, en 1765. Ce fut à la suite de ces difficultés politiques qu'elle prit la résolution d'abandonner la Bretagne. Retirée dans son hôtel, rue des Petits-Augustins, à Paris, elle vendit, le 19 juin 1767, la vicomté du Boschet à Nicolas Magon, marquis de la Gervaisais et vicomte du Faou et à Marie-Flore de la Bourdonnaye, sa femme.

Ces derniers seigneurs du Boschet vinrent habiter ce manoir comme avaient fait leurs prédécesseurs, mais, lorsque éclata la tourmente révolutionnaire, ils vendirent la terre du Boschet à la famille Le Fer de la Gervinais qui la revendit à son tour, en 1802, à M. et Mme Brossays Saint-Marc, père et mère de Mgr l'archevêque de Rennes. Les nouveaux propriétaires du Boschet ne tardèrent pas à devenir les bienfaiteurs insignes de la paroisse de Bourg-des-Comptes et Mme Saint-Marc, en mourant dans son château, laissa après elle un long souvenir de ses vertus chrétiennes.

II

La seigneurie du Boschet dépendait, dans l'origine, du prieuré de Pléchatel, membre de l'abbaye de Redon. Dans la *déclaration* de ce prieuré faite en 1679 par frère Claude de Kernezne de la Roche, dernier prieur résidant de ce monastère, on lit, en effet, ce qui suit : « Duquel prieuré (de Pléchatel) relèvent aussi les ancien et nouveau manoirs de la vicomté du Boschet; » et à la fin de la description de cette seigneurie on voit encore : « Toutes lesquelles choses (du Boschet) relèvent prochement et noblement dudit prieuré de Pléchatel à devoir de foi, hommage et rachapt, et pré-

[1] Les *États de Bret.*, par M. de Carné, II, 181.

tendent les propriétaires de ladite maison du Boschet ledit rachapt être limité à un florin d'or de Bretagne[1]. »

Mais les seigneurs du Boschet ne tardèrent pas à s'affranchir de l'autorité féodale des moines de Pléchatel, car, dès 1694, nous trouvons une « déclaration et dénombrement des fiefs, rentes, maisons, terres et héritages que messire Pierre de Lescouët, chevalier, seigneur vicomte du Boschet, la Chalouzaye, les Provostières, la Rue et autres lieux, demeurant en sa maison du Boschet, paroisse de Bourg-des-Comptes, évêché de Rennes, tient et possède prochement et noblement du Roi notre sire et souverain seigneur sous son domaine de Rennes[2]. » Or, dans cette déclaration, il n'est nullement parlé du prieuré de Pléchatel; il y est dit seulement que les deux fiefs principaux du Boschet, le fief l'Abbé et le fief de la Roche provenaient d'une vente du domaine ecclésiastique faite au XVIe siècle. De là, peut-être, venait la suprématie primitive de Pléchatel sur le Boschet, mais il n'était plus question de cette suprématie à la fin du XVIIe siècle, comme on vient de le voir.

La seigneurie du Boschet, considérablement agrandie par les de Lescouët, dépendait au contraire, en 1767, du domaine du roi, de la baronnie de Lohéac, du marquisat de Bain, de la baronnie de Poligné et des châtellenies des Huguetières et de Laillé. Elle renfermait alors trente-trois fiefs et bailliages dispersés dans les six paroisses que j'ai nommées en commençant, trois anciens manoirs convertis en fermes : la Chalouzaye, la Rue et les Provostières[3], quelques autres métairies, deux étangs, plusieurs moulins et d'importants droits de dîmes.

Le vicomte du Boschet avait, en outre, droit de haute, moyenne et basse justice, prééminences d'église dans l'église paroissiale de Bourg-des-Comptes et dans la chapelle de Sainte-Croix.

[1] *Titres du Boschet*; S. G. Mgr de Rennes a bien voulu me permettre d'étudier ces titres au Boschet même, où j'ai reçu la plus gracieuse hospitalité de M. Ed. Saint-Marc.

[2] Titres du Boschet.

[3] Le fermier des Provostières, maison remarquable du xve siècle dans le Bourg-des-Comptes, était alors écuyer Jean de Saint-Jean.

La prise de possession de ces derniers droits féodaux par le représentant de M. le marquis de la Gervaisais, en 1767, est si intéressante au point de vue local que je crois devoir m'y arrêter tout particulièrement. Je laisse la parole aux notaires qui accompagnaient Alexandre Arot, procureur du nouveau seigneur du Boschet.

« Après quoi, nous nous sommes rendus à l'église paroissiale de Bourg-des-Comptes, à l'effet de prendre possession des prééminences dans ladite église et du droit de présentation de la chapelle Sainte-Anne, dépendant de la terre et vicomté du Boschet, et placée du côté de l'évangile du maître-autel de ladite église; ce qui a été fait par ledit sieur Arot auxdits noms (du marquis et de la marquise de la Gervaisais), par la libre entrée dans ladite église, et après avoir entendu la sainte messe, dite et célébrée dans ladite chapelle Sainte-Anne par le chapelain du Boschet, ledit sieur Arot a fait sa prière à genoux devant ledit autel de sainte Anne, est entré dans les bancs dépendant de ladite terre et seigneurie où il a aussi fait sa prière, et a remarqué que dans ladite chapelle Sainte-Anne il y a deux bancs à queue et accoudoir, avec écussons en bois, savoir, sur celui du côté de l'évangile de ladite chapelle un écusson *d'argent à la croix pattée de gueules accompagnée de quatre lions rampants de sable (qui est Chalot)*, et sur celui du côté de l'épître de la même chapelle un autre écusson, *fond de sable à l'épervier d'argent accompagné de trois coquilles de même, deux et une (qui est de Lescouët)*. A remarqué aussi qu'aux deux côtés du vitrail de ladite chapelle il y a aussi *deux écussons en pierre*, pareils à celui sur le banc du côté de l'évangile *(qui est Chalot)*, et qu'au vitrail de ladite chapelle, il y a aussi un écusson *parti des deux écussons ci-devant (Chalot et de Lescouët)*, et une pierre tombale au devant dudit autel avec caveau sous icelle, sur laquelle pierre tombale il nous a paru *un écusson* pareil à celui sur le banc de l'évangile de ladite chapelle » *(qui est Chalot)*.

Après avoir ainsi décrit la chapelle prohibitive de la vicomté du Boschet, maître Arot entra « dans le grand banc clos de ladite seigneurie, placé du côté de l'évangile du maître-autel, et même avancé de quelques pouces dans le sanctuaire, de sorte qu'il ex-

cède le balustre, et remarqua aussi que sur ledit banc à queue et accoudoir, il y a un pareil écusson en bois, *à l'épervier d'argent accompagné de trois coquilles de même, deux et une, sur fond de sable (qui est de Lescouët).* Remarqua pareillement qu'au vitrail du maître autel, du côté de l'épître, il paraît un reste d'écusson peint, dont il reste encore *partie d'une croix pattée et un lion (qui est Chalot)*, le surplus en verre blanc, ce qui nous a paru, — ajoutent judicieusement les visiteurs, — provenir d'un rétablissement du vitrail. »

Alexandre-Bonaventure Arot prit ensuite possession de la chapelle du Rosaire, située « du côté l'épître du maître-autel de ladite église, comme étant également prohibitive à ladite seigneurie du Boschet. » Puis, en sortant, il « remarqua qu'en dehors de la porte particulière à la chapelle Sainte-Anne, il y avait un *écusson en pierre*, pareil à ceux des deux côtés du vitrail de la même chapelle *(qui est Chalot).*

Cette description héraldique de l'église de bourg-des-Comptes nous prouve, entre autres choses, que la chapelle Sainte-Anne avait été construite par les Chalot, seigneurs du Boschet, c'est-à-dire au XVIe siècle. Le sieur Arot et ses compagnons parcoururent ensuite le bourg et signalèrent, « sur le premier pilier de la halle du Bourg-des-Comptes, du côté vers nord, *un écusson en pierre* » portant les armoiries *de Lescouët;* puis possession fut prise de la juridiction seigneuriale du Boschet, « qui s'exerce en l'auditoire ordinaire, dans l'enfoncement des halles, » et aussi du droit de foires et marchés, car alors Bourg-des-Comptes avait « un marché tous les jeudis de chaque semaine » et deux foires, « le 25 juin et le 10 octobre de chaque année. »

« A quelque distance et à l'orient du bourg, » se trouve encore maintenant une chapelle dédiée à la Sainte-Croix ; cette chapelle était, à cette époque, « privative à la seigneurie du Boschet ; » aussi maître Arot eut-il soin de s'y rendre pour prendre possession « de ladite chapelle et du droit de présentation d'icelle, » ce qu'il fit « par la libre entrée dans ladite chapelle, où il fit sa prière à genoux devant l'autel et sonna la cloche en signe d'appel d'une messe. »

Enfin, le procureur du marquis de la Gervaisais termina par la chasse sa prise de possession ; il chassa et fit chasser, tua et fit tuer gibier sur l'étendue de la seigneurie, comme il avait précédemment pêché et fait pêcher à toutes les « pescheries de la vicomté. »

Tous ces détails de la *prise de possession du Boschet en 1767* font bien voir, je crois, l'importance de cette terre seigneuriale. c'est pourquoi j'ai cru devoir les reproduire.

III

« L'ancien manoir du Boschet, dit *la déclaration de 1679*, consiste en quatre corps de logis situés en quatre cours fermées de murailles, auxquels logis il y a salles basses et salles hautes, chambres basses, cuisines, offices et caves au-dessous, chambres au-dessus, cabinets et autres accommodements, greniers et granges, deux écuries avec leurs fanneries, pressoir, fuie et refuge à pigeons bâti de pierre ; le tout desdites cours et logis contenant par fond environ un journal. »

Mais dès cette époque le château actuel du Boschet était construit, car on signale, à côté du vieux manoir, « le nouveau manoir, consistant en un pavillon double et sa cour. » La présence simultanée de ces deux constructions prouve que le nouvel édifice venait d'être récemment élevé, puisqu'on n'avait pas encore rasé l'ancien. C'est donc Pierre de Lescouët et Anne de Lys, sa femme, vicomte et vicomtesse du Boschet, qui durent bâtir le nouveau château, de 1660 à 1680. Aussi voyait-on jadis, « au-dessus de la principale porte du château, vers le jardin, un écusson en pierre portant : *fond de sable à l'épervier d'argent accompagné de trois coquilles de même, deux et une,* » *(qui est de Lescouët.)* C'est encore ce Pierre de Lescouët qui fit très-probablement venir le fameux Le Nôtre au Boschet pour y tracer le parc et les jardins. La position du seigneur du Boschet, premier chambellan du duc d'Orléans, et tellement bien en cour, que son voisin de campagne, Jean Robinaud, seigneur de la Molière, paroisse de Saint-Senoux, lui en fait un crime

et l'appelle « un des cinq traîtres qui vendirent la province aux États de Vitré, en 1671 [1] ; » cette position, dis-je, de Pierre de Lescouët et le séjour qu'il devait parfois faire à Versailles, confirment la tradition du voyage de Le Nôtre en Bretagne.

La *prise de possession*, qui nous a déjà fait connaître l'église de Bourg-des-Comptes en 1767, va encore nous servir ici pour nous montrer ce qu'était à la même époque le manoir seigneurial dont nous nous occupons.

« Le château (du Boschet), dit ce titre, est décoré d'un gros corps de logis double avec quatre petits pavillons en ordre d'architecture aux quatre encoignures ; cour verte ou esplanade devant, vers occident, et jardin au derrière avec bosquets, bois de futaie et charmilles ; le tout enclos de murs également que les logements de la basse cour, fuie, écuries, remises, au nord de l'esplanade et du château. »

Comme l'on voit, la noble demeure n'a guère changé d'aspect depuis un siècle.

L'ancienne chapelle du manoir a, au contraire, disparu ; une construction plus récente l'a remplacée près du château. Ce vieil édifice, dédié, en 1767, au Saint-Esprit, était construit « dans un bois futaie, au midi du manoir, » et « consistait dans le corps de ladite chapelle et deux ailes, avec les *écussons et armoiries* dudit seigneur du Boschet » (Pierre de Lescouët) [2].

Alors, tout autour du château, s'étendaient, comme à présent, de belles avenues ou grandes « rabines, » dont les principales étaient l'allée du Manoir plantée de chênes et conduisant au bord de la Vilaine, l'allée du Vieux-Mail, l'allée de la Chapelle, celle de la Croix-de-la-Herviaye et quelques autres, toutes « en bois futaye. » Tout concourait ainsi, comme l'on voit, à rendre agréable aux vicomtes du Boschet le séjour de leur manoir seigneurial : charmant paysage, belle habitation et délicieux alentours, rien ne leur manquait.

[1] *Revue de Bret.*, XXI, 108, art. *La Molière*, par M. l'abbé Guillotin de Corson.

[2] *Titres du Boschet.*

De nos jours, toutefois, le Boschet n'a point lieu de regretter son antique splendeur ; aussi grandiosement tenu qu'au XVIIIe siècle, il a donné une vie et un aspect tout nouveaux à la paroisse de Bourg-des-Comptes. Grâce à la générosité de la famille Saint-Marc, une fort belle église paroissiale s'élève maintenant sur les hauteurs qui dominent le manoir et fait complétement oublier les anciennes constructions des Chalot. Autour du Boschet, de jolies maisons de campagne apparaissent çà et là à demi-cachées dans les bosquets, bâties sur des collines dont la Vilaine baigne doucement le pied ; tout contribue, en un mot, à rendre particulièrement agréable ce pittoresque pays. Mais, s'élevant au milieu des vastes prairies qui bordent le fleuve, et entouré de ses magnifiques jardins, le château du Boschet est vraiment, par ses souvenirs d'autrefois, et plus encore par son importance actuelle, le roi des châteaux de la contrée, le Versailles breton, comme on aime à l'appeler dans les alentours. Si les écussons des Chalot et des de Lescouët ne brillent plus dans les verrières de l'église de Bourg-des-Comptes et sur la façade du Boschet, la nouvelle église paroissiale renferme le tombeau de sa pieuse fondatrice, Mme Saint-Marc, et le château de l'ancienne vicomté présente sur sa porte d'honneur le noble blason si chrétiennement choisi par le premier archevêque de Bretagne : « *d'azur au pélican en sa piété d'argent,* » avec la belle devise : *In omnibus caritas* [1].

L'abbé Guillotin de Corson.

[1] Armes et devise de Mgr Godefroy Saint-Marc.

M. VICTOR HUGO

ET LA RESTAURATION

Notre collaborateur, M. Edmond Biré, publiera prochainement, sous ce titre : *M. Victor Hugo et la Restauration,* une étude historique et littéraire où il passe en revue et où il examine avec le plus grand soin toutes les attaques dirigées par l'auteur des *Odes et Ballades* contre le gouvernement et contre les princes que sa jeunesse a chantés. Nous détachons de ce volume quelques pages sur les prétentions de M. Victor Hugo à l'infaillibilité historique.

(Note de la Rédaction.)

I

Que M. Victor Hugo ait la prétention de joindre aux dons d'une imagination merveilleuse les mérites d'une précision magistrale, il suffit, pour s'en convaincre, de rouvrir un instant ses romans ou ses drames, ses poésies ou ses lettres de voyage.

Racine, dans ses préfaces, empreintes d'une si aimable modestie, se bornait à renvoyer le lecteur au troisième livre de l'*Énéide* ou à Tacite *qui est entre les mains de tout le monde*[1]. M. Victor Hugo nous dit, dans les siennes : « Lisez Tomasi, lisez Guicciardini, lisez surtout le *Diarium*[2]. » Il a consulté, pour écrire son drame de *Cromwell,* « tous les Mémoires sur la révolution d'Angleterre, *State Papers, Memoirs of the protectoral House, Hudibras, Acts of the parliament, Eykon Basiliké, Cromwell politique,* pamphlet

[1] Préfaces d'*Andromaque* et de *Britannicus.*

[2] Préface de *Lucrèce Borgia.*

flamand, *El hombre de demonio,* pamphlet espagnol, *Cromwell and Cromwell,* le *Connaugh-Register,* etc., etc.[1] » Il a placé à la suite de *Marie Tudor* la liste des ouvrages dont il s'est servi pour la composition de son drame; elle remplit trois pages et ne comprend guère que des ouvrages écrits en anglais, en espagnol ou en latin, tels que ceux dont voici l'indication :

In-folio. *El Viage de don Felipe II, desde Espana,* etc., par Juan Christoval Calvete de Estrella. Anvers, 1552.

Dichos Y Hechos de Felipe II, por Baltazar Parreno. Séville, 1639.

Diverses pièces pour l'histoire d'Angleterre sous Henri VIII, Édouard VI et Marie. — En anglais, en un paquet.

Dans la *Note* qui accompagne *Angelo, Tyran de Padoue,* M. Victor Hugo déclare que si M. Daru, l'historien de Venise, *a été au fond des documents* relatifs à la sérénissime République, il *a tâché de ne pas fouiller moins avant que lui* dans ces documents. Or, sait-on combien M. Daru, dont Napoléon disait : *C'est un lion pour le travail,* a consacré d'années de sa vie à l'*Histoire de Venise?* Cinq années, de 1814 à 1819.

En passant de Venise à Madrid et d'*Angelo* à *Ruy-Blas,* M. Hugo ne perd rien de sa merveilleuse érudition. Écoutons-le :

« Du reste, et cela va sans dire, il n'y a pas dans *Ruy-Blas* un détail de vie privée ou publique, d'intérieur, d'ameublement, de blason, d'étiquette, de biographie, de chiffre ou de topographie, qui ne soit scrupuleusement exact. Ainsi, quand le comte de Camporeal dit : *La maison de la Reine, ordinaire et civile, coûte par an six cent soixante-quatre mille soixante-six ducats,* on peut consulter *Solo Madrid es corte,* on y trouvera cette somme pour le règne de Charles II, sans un maravédis de plus ou de moins.... Quand le laquais du quatrième acte dit : *L'or est en souverains, bons quadruples pesant sept gros trente six grains, ou bons doublons au marc,* on peut ouvrir le *Livre des Monnaies* publié sous Philippe IV, *en la imprenta real.* De même pour le reste. L'auteur pourrait multiplier à l'infini ce genre d'observations.... Toutes ses pièces pourraient être escortées d'un volume de notes.... A défaut de talent, il a la conscience. Et cette conscience, il veut la porter en tout, dans *les petites choses* comme dans les grandes, dans la citation d'un chiffre comme dans la peinture des cœurs et des âmes. »

« Cette pièce, écrivait Corneille en tête de *Don Sanche d'Aragon,*

[1] *Cromwell,* notes, p. 489.

tragi-comédie espagnole, comme *Ruy-Blas*, cette pièce est *toute d'invention*, mais elle n'est pas toute de la mienne. Ce qu'a de fastueux le premier acte est tiré d'une comédie intitulée *El Palacio confuso;* et la double reconnaissance qui finit le cinquième est prise du roman de don Pélage. » Pauvre Pierre Corneille! Que pèse le roman de *Don Pélage* auprès du *Livre des Monnaies* publié *en la imprenta real!*

II

« Quatre de ces châteaux ont été bâtis au XIe siècle : Ehrenfels par l'archevêque Siegfried, Stalek par les comtes Palatins, Sayn par Frédéric, premier comte de Sayn, vainqueur des Maures d'Espagne ; Hammerstein par Othon, comte de Vétéravie. Deux ont été construits au XIIe siècle : Gutenfels par les comtes de Nuringen, Rolandseck par l'archevêque Arnould II en 1149; deux au XIIIe : Furstemberg par les palatins, et Rheinfels, en 1219, par Thierry III, comte de Katzenellenbogen; quatre au XIVe : Vogtsberg, en 1340, par un Falkenstein; Fursteneck, en 1348, par l'archevêque Henri III; le Chat, en 1383, par le comte de Katzenellenbogen; et la Souris, dix ans après, par un Falkenstein. Un seulement date du XVIe siècle : Philipsburg, bâti, de 1568 à 1571, par le landgrave Philippe le jeune [1].... »

Si l'on vous disait que cette page et cent autres pareilles, où les faits les plus microscopiques, où les infiniment petits de l'histoire sont patiemment et compendieusement énumérés, ont été tracées, non point dans le silence du cabinet, au milieu d'une riche bibliothèque, mais le soir d'un jour de marche, à l'angle d'une table d'auberge, au bruit du souper qui s'apprête, sans le secours d'aucun livre ; qu'elles sont empruntées à des lettres écrites au hasard de la plume, et qu'elles n'ont subi aucune retouche, vous demanderiez peut-être à voir le timbre de la poste : requête indiscrète qui tournerait à votre confusion. M. Victor Hugo, en effet, ne se borne pas, dans la préface de ses lettres sur le *Rhin*, à déclarer « qu'elles ont été écrites *sans livres*, et que les faits historiques ou les textes littéraires qu'elles contiennent sont cités de mémoire ; » il ajoute : « On pourrait au besoin montrer aux curieux toutes les pièces de ce journal d'un voyageur *authentiquement timbrées et*

(1) *Le Rhin*, lettre XXV, p. 290.

datées par la poste. » Oui, toutes, même la lettre XXV où j'ai compté 62 dates, et quelles dates! escortées de 460 noms propres, et quels noms propres! Je sais bien que nous ne sommes plus au temps où il suffisait pour arrêter Boileau de quatre ou cinq noms hérissés de consonnes :

Zutphen, Wageninghen, Harderwic, Knotzembourg [1].

J'avoue cependant que citer ainsi de mémoire, au courant de la plume, 460 noms *aux syllabes bizarres,* ne me semble pas chose naturelle, et, sans vouloir chercher à l'auteur du *Rhin* une querelle d'Allemand, je serais violemment tenté de croire, — si le timbre de la poste n'était pas là, — qu'il en a ajouté quelques-uns sur ses épreuves.... *après la lettre.*

Noms propres, dates et chiffres, détails d'une minutie extrême visant à une précision absolue, nous retrouvons tout cela dans les romans de M. Victor Hugo et surtout dans les derniers.

Combien de pages des *Travailleurs de la Mer* semblent détachées du *Glossaire nautique* ou du *Manuel des constructions navales!* La description du bateau de mess Lethierry, *la Durande,* occupe un chapitre entier, tout rempli de détails techniques et de mots à l'usage des gens du métier.

Ce ne sont que chouquets, ce ne sont qu'épontilles;
Pour en trouver la fin je saute vingt feuillets
Et je me sauve à peine avec les margouillets.

Au troisième chapitre de l'immortel roman de Daniel de Foe, Robinson Crusoé raconte ses voyages au navire échoué et comment il recueillit sous une petite tente tous les objets qu'il put en détacher.

« J'enlevai tout ce que je pus des agrès, toutes les cordes et cordelettes, une pièce de toile destinée à réparer à bord la voilure dans l'occasion, et le baril de poudre qui avait été mouillé. Enfin j'emportai toutes les voiles depuis la plus grande jusqu'à la plus petite.... Le lendemain, je fis un autre voyage; cette fois, je songeai aux câbles. Je débutai par les plus forts, que je coupai en plusieurs morceaux assez petits pour que je pusse les remuer. Je parvins ainsi à transporter sur le rivage deux câbles et une aussière, en même temps que toute la ferraille que je pus arracher.

[1] Épître IV, *Au Roi.*

Ensuite, je coupai la vergue de civadière et celle d'artimon pour faire un grand radeau, que je chargeai de tout ce pesant bagage, et je poussai au large. »

Gilliatt, le héros des *Travailleurs de la Mer,* ramasse lui aussi dans une anfractuosité de rocher les épaves de *la Durande.*

« A la fin de la semaine, Gilliatt avait dans ce hangar de granit l'informe bric-à-brac de la tempête mis en ordre. Il y avait le coin des écouets et le coin des écoutes; les boulines n'étaient point mêlées avec les drisses; les bigots étaient rangés selon la quantité de trous qu'ils avaient; les emboudinures, soigneusement détachées des organeaux des ancres brisées, étaient roulées en écheveaux; les moques, qui n'on point de rouet, étaient séparées des moufles; les cabillots, les margouillets, les pataras, les gabarons, les joutereaux, les calebas, les galoches, les pantoires, les oreilles d'âne, les racages, les bosses, les boutehors, occupaient, pourvu qu'ils ne fussent pas complétement défigurés par l'avarie, des compartiments différents; toute la charpente, traversins, piliers, épontilles, chouquets, mantelets, fumelles, hiloires, était entassée à part.... Il n'y avait nulle confusion des garcettes de ris avec les garcettes de tournevire, ni des araignées avec les touées, ni des poulies de galauban avec les poulies de franc-funin, ni des morceaux de virure avec les morceaux de vibord; un recoin avait été réservé à une partie du trelingage de *la Durande,* qui appuyait les haubans de hune et les gambes de hune [1]. »

Retranchez du passage de *Robinson Crusoé* la *vergue de civadière* et *celle d'artimon,* un enfant le comprendra; pour comprendre la page des *Travailleurs de la Mer,* et je ne l'ai pas citée tout entière, il faut être calfat ou maître-timonier.

Comme son héros, M. Victor Hugo est menuisier, ferron, charron, mécanicien ([2]). Il est tout cela et bien d'autres choses encore. Il sait le nom et l'origine de tous les vents [3]. Il sait la langue de la mer, celle d'aujourd'hui et celle d'autrefois. « Aujourd'hui on dit : *taquets,* on disait : *bittons;* on dit : *les hommes de quart à babord,* on disait : *les basbourdis;* » et ainsi quatre pages durant [4]. Il n'ignore rien de ce que peuvent apprendre les récits des voyageurs de tous les temps et de tous les pays [5]; il connaît tous

[1] Les *Travailleurs de la Mer,* II, 198.
[2] I, 55.
[3] III, 7-27.
[4] I, 81-84.
[5] I, 147-153.

les monstres et toutes les fleurs de l'Océan, et, pour lui, l'abîme est sans mystères. Aussi, en terminant la lecture des *Travailleurs de la Mer,* ébloui par l'éclat extraordinaire de cette érudition encyclopédique, la tête un peu alourdie et le cerveau un peu troublé par les vapeurs qui s'élèvent de mainte page de l'ouvrage, je me suis surpris à penser que M. Hugo était peut-être ce génie des mers de la Manche dont il parle lui-même quelque part et qu'il appelle *le roi des Auxcriniers,* génie si savant, si savant « qu'il connaît les noms de tous ceux qui sont morts dans la mer et l'endroit où ils sont [1]. »

III

Les *Misérables* sont peut-être celui de tous ses livres où la passion du chiffre, de la date, du détail officiel ou prétendu tel s'étale avec le plus de complaisance. Il aime à se plonger dans des calculs comme celui-ci, que je rencontre à la page 203 :

« *On* a calculé qu'en salves, politesses royales et militaires, échanges de tapages courtois, signaux d'étiquette, formalités de rades et de citadelles, levers et couchers du soleil salués tous les jours par toutes les forteresses et tous les navires de guerre, ouverture et fermeture des portes, etc., etc., le monde civilisé tirait à poudre par toute la terre, toutes les vingt-quatre heures, 150,000 coups de canon inutiles. A 6 francs le coup de canon, cela fait 900,000 frans par jour, 300 millions par an qui s'en vont en fumée. »

L'application des mathématiques à la littérature ne saurait sans doute être proscrite d'une manière absolue; mais du moins convient-il de ne point s'en servir pour jeter de la poudre aux yeux du lecteur, et d'en user sobrement, sans affectation et sans pédantisme, comme l'a su faire, par exemple, dans une page de ses *Mémoires,* Mme de Staal :

« Je fus reçue dans mon couvent avec une extrême joie. J'y vécus comme à mon ordinaire, avec mes amis, M. Brunel, MM^lles^ d'Épinay et M. de Rey, qui me témoignait toujours beaucoup d'attachement. Je découvris cependant, sur de légers indices, quelque diminution de ses sentiments. J'allais souvent voir MM^lles^ d'Épinay, chez qui il était presque toujours. Comme elles demeuraient fort près de mon couvent, je m'en

[1] I, 30.

retournais ordinairement à pied, et il ne manquait pas de me donner la main pour me conduire jusque chez moi. Il y avait une grande place à passer, et, dans les commencements de notre connaissance, il prenait son chemin par les côtés de cette place : je vis alors qu'il la traversait par le milieu; *d'où je jugeai que son amour était au moins diminué de la différence de la diagonale aux deux côtés du carré* [1]. »

Glissez, mortels, n'appuyez pas. En sa qualité d'immortel, M. Hugo a refusé de prendre pour lui ce conseil de Voltaire : il appuie de toutes ses forces, il entasse chiffres sur chiffres, il met de l'arithmétique partout :

« La statistique, dit-il dans la cinquième partie des *Misérables*, a calculé que la France à elle seule fait tous les ans à l'Atlantique, par la bouche de ses rivières, un versement d'un demi-milliard.... Or, Paris contenant le vingt-cinquième de la population française, et le guano parisien étant le plus riche de tous, on reste au-dessous de la vérité en évaluant à vingt-cinq millions la part de perte de Paris dans le demi-milliard que la France refuse annuellement [2]. »

Et plus bas :

« De 1806 à 1831, on avait bâti annuellement, en moyenne, sept cent cinquante mètres; depuis, on a construit tous les ans huit et même dix mille mètres de galeries, en maçonnerie de petits matériaux à bain de chaux hydraulique sur fondation de béton. A 200 francs le mètre, les soixante lieues d'égouts du Paris actuel représentent 48,000,000 [3]. »

Décidément, je préfère la géométrie de Mme de Staal à l'arithmétique de M. Hugo.

Dans une œuvre où se rencontrent tant de calculs, on comprend que rien ne doit être livré au hasard; à côté de chaque incident, de chaque détail, doit venir se placer un fait authentique qui lui serve de preuve et de pièce justificative. C'est ce qui a lieu. « Ce papier, l'auteur l'a entre les mains; cette pierre, on la lui a montrée tel jour et à telle heure; ce pâté de maisons a disparu en vertu d'un arrêté dont il a la date dans sa mémoire et la copie dans sa poche; cette cloison était tapissée d'assignats dont il donne le *fac-simile* [4]. » Si les deux garçons de la Magnon, un des person-

[1] *Mémoires* de Mme de Staal (Mlle de Launay), *t*, 35.
[2] Les *Misérables*, p. 687.
[3] *Id.*, p. 696.
[4] *Nouvelles Semaines littéraires*, par Armand de Pontmartin, p. 36.

nages épisodiques des *Misérables,* sont morts tous les deux le même jour, c'est que, cette année-là, il y a eu une épidémie sur les enfants : « On se souvient de la grande épidémie de croup qui désola, il y a trente-cinq ans, les quartiers riverains de la Seine à Paris, et dont la science profita pour expérimenter sur une large échelle l'efficacité des insufflations d'alun, si utilement remplacées aujourd'hui par la teinture externe d'iode [1]. » Quelques pages plus loin, au moment d'introduire le petit Gavroche dans l'intérieur de l'éléphant de la Bastille, le romancier a bien soin de s'interrompre pour nous apprendre « qu'il y a vingt ans, les tribunaux correctionnels eurent à juger, sous prévention de vagabondage et de bris d'un monument public, un enfant qui avait été surpris couché dans l'intérieur même de l'éléphant de la Bastille [2]. »

On le voit, — et nous ne croyons pas nécessaire de multiplier davantage nos preuves, — rien n'est plus certain, plus ouvertement affiché que la prétention de l'illustre écrivain à l'exactitude officielle et mathématique, même lorsqu'il tient la plume du romancier ou du poète, à plus forte raison lorsqu'il prend celle de l'historien. Il a retourné pour son compte le vieil adage : *de minimis non curat prætor !* Poussé sans doute par l'amour de l'antithèse, il entend unir au laurier du poète la palme de l'érudit, suivre l'aigle dans son vol audacieux et imiter la fourmi dans son patient labeur, s'élever aux conceptions les plus hautes et s'astreindre à l'exactitude la plus minutieuse, mettre la main à la fois aux choses sublimes et aux petites choses, comme Charlemagne qui déployait dans la guerre, dans la politique et dans l'administration le génie le plus vaste, et qui s'occupait en même temps des légumes de ses jardins et des œufs de ses basses-cours : *de minimis curat Victor !*

EDMOND BIRÉ.

[1] Les *Misérables,* p. 516.
[2] P. 523.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

SONNETS ET EAUX-FORTES, un vol. in-4°. — Paris, Alph. Lemerre.

Voici un livre qui, à notre connaissance du moins, est sans précédent. Réunir en un volume quarante noms de poètes et autant de noms d'artistes, et des plus distingués, ceux-ci *illustrant* ceux-là; faire de ces quatre-vingts œuvres diverses un tout, en composer comme un écrin pour l'offrir au public choisi des délicats : — je me demande quel éditeur, je dis parmi les plus en renom et les mieux posés dans la librairie parisienne, aurait eu la présomption de concevoir une telle idée, et surtout de la réaliser. L'un des plus jeunes d'entre eux (il n'est que la jeunesse pour avoir de ces témérités), a eu cette présomption, et, qui mieux est, l'a justifiée. Il est vrai, M. Lemerre n'est plus le premier venu. En quelques années, il a su se créer une place à part entre ses confrères. Épris du beau dans le fond et dans la forme, en même temps qu'il fait revivre le passé de notre littérature nationale, la *Pléiade, Rabelais, Régnier, Montaigne, La Fontaine*, etc., dans une série d'éditions elzéviriennes, scrupuleusement conformes aux originales et enrichies de savants commentaires, — il fait de sa maison un refuge pour les poètes contemporains (le naïf croit encore à la poésie!) Dans ce long hiver de prose et de prosaïsme qui sévit sur notre littérature et fait grelotter la muse sous ses frimas, sa modeste librairie du passage Choiseul est devenue comme le *tour* hospitalier où ceux qui ont encore l'héroïsme de rimer, viennent déposer leurs manuscrits, enfants trouvés le plus souvent voués à l'oubli.

En voici un du moins qui fera parler de lui. Pour mieux dire, ce livre est tout un vaste berceau commun où vagissent, un peu mêlés, les nouveau-nés de la muse française. Parmi les poètes de ce temps plus ou moins connus, il n'est guère que les morts et les mourants qui aient manqué au rendez-vous. Classiques, romantiques, fantaisistes, réalistes, presque tous sont là. Laprade y coudoie Barbier; les deux Deschamps, Autran, Sainte-Beuve, Théophile Gautier, etc., fra-

ternisent avec les *jeunes*, Soulary, Sully-Prudhomme, Coppée, Lemoyne, le couple Mendès et autres, conduits par leur capitaine d'aventures Th. de Banville. Dans une pièce, qui pourrait bien être la plus belle du recueil, Leconte de Lisle chante un antique combat des héros et des dieux, que l'on dirait emprunté à sa magistrale traduction d'Homère. Victor Hugo qui, je crois, n'a jamais fait un sonnet, a remplacé le sien par une eau-forte bizarre et puissante comme son génie, et qui ne sera pas la moindre curiosité du livre.

Nous avons dit que chacun de ces quarante et quelques sonnets inédits était illustré d'une eau-forte expressément composée pour lui, traduction picturale du même sujet. Dans ce duel corps à corps de l'artiste et du poète, la victoire n'est pas toujours à celui-ci. Il est vrai que, du côté des aquafortistes, nous avons, à de rares exceptions près, le dessus du panier de l'art contemporain : Corot, Daubigny, Meissonnier, G. Doré, Français, Flameng, Lalanne, Ribot, Nanteuil, Cl. Popelin, Lansyer, Bracquemond, Millet, les Flamands Leys et Rops, les Hollandais Jongkindt et Jundt, les Anglais Edwards et Seymour-Haden, etc., etc. Tels peintres, comme Gérôme, Em. Lévy et Giacomotti, qui n'avaient jamais manié la pointe, ont tenu à honneur, pour la circonstance, de s'exercer à cet art nouveau. Et dans cet intéressant *steeple-chase*, où quarante plumes et quarante crayons courent côte à côte et luttent, il faut voir comme chacun ressort avec sa nature, son faire, son talent particulier. Jusqu'à M. Manet qui nous exhibe son inévitable femme de bois, aux bras en paquets, à la mantille déguenillée.

Car tout n'est pas d'égale valeur dans ce livre. Toutes ces eaux-fortes ne sont pas sans défauts, et chacun de ces sonnets ne vaut pas « un long poème », sinon par sa brièveté. Ce volume est un écrin, mais tout n'y est pas perles ; il y en a plusieurs toutefois, et de la plus belle eau. Le défaut d'espace ne nous permet pas, à notre grand regret, d'en faire le détail.

La monture est digne de l'écrin. Rien n'a été négligé pour en faire un monument typographique. C'est là, d'ailleurs, une œuvre purement artistique et non de spéculation. Tiré à 350 exemplaires seulement, ce livre original, unique, acquerra avec les années une valeur croissante et sera, nous le croyons, avidement recherché des bibliophiles à venir, auxquels il offrira un curieux spécimen de la poésie et de l'art au milieu du XIXe siècle. LUCIEN DUBOIS.

LA TERRE, 2 vol gr. in-8°, par M. Élisée Reclus; — VOYAGE DANS LE SOUDAN OCCIDENTAL, 1 vol. in-8°, par M. Mage, lieutenant de vaisseau; — LE ROBINSON FRANÇAIS, 1 vol., par M. Raynal; — VOYAGE EN ISLANDE, 1 vol., par M. Nougaret : — Paris, Hachette, 1869.

La *Terre* de M. Élisée Reclus est une façon de *Cosmos*, au point de vue spécial de la planète. Notre jeune et savant collègue de la Société de Géographie de Paris a accumulé dans ces deux volumes de 1,600 pages une masse énorme de renseignements sur toutes les branches de cette science complexe qui s'appelle la physique du globe. Plusieurs centaines de figures et de cartes augmentent puissamment l'intérêt de ce beau travail. Un style clair, coloré, souvent original, en rend la lecture constamment facile et attrayante, malgré la spécialité souvent ardue du sujet.

— Le *Voyage dans le Soudan occidental*, que vient de publier un de nos autres collègues et amis, M. le lieutenant de vaisseau Mage, est le récit détaillé et toujours intéressant de l'exploration que l'intrépide officier et son compagnon de voyage, un Breton, M. le docteur Quintin, ont récemment effectuée, souvent au grand péril de leur vie, dans le haut Sénégal et les régions qui relient ce fleuve au Niger. Aventures, guerres, combats, études de mœurs, descriptions de pays, peintures des villes et des cours barbares de ces tyrans et tyranneaux jaunes ou noirs : aucun intérêt ne fait défaut à cette narration véridique, rehaussée encore de nombreux dessins. Seuls, l'Écossais Mungo-Park, le Vendéen Caillié, et, en partie, le Breton Raffenel, avaient précédé les courageux voyageurs dans ces parages lointains. Nous espérons bien que, de son côté, notre compatriote, M. Quintin, n'aura pas l'égoïste modestie de garder pour lui seul les nombreuses observations et études qu'un champ aussi neuf n'a pu manquer de lui suggérer, surtout au point de vue particulier des sciences naturelles.

— Nous avions déjà le *Robinson Crusoé*, le *Robinson suisse* et je ne sais combien encore d'autres Robinsons, tous imaginaires. Nous aurons désormais un Robinson pour de vrai, en chair et en os, racontant lui-même ses aventures, et, qui mieux est, le *Robinson français*. J'ai eu plusieurs fois le plaisir d'entendre M. Raynal, le héros autobiographe, narrer d'une voix timide et modeste, d'un ton pénétré et pénétrant, ses infortunes; son naufrage sur un îlot désert du Pacifique austral, sa vie d'épreuves et de luttes dix-neuf mois durant, enfin sa délivrance quasi miraculeuse. Le public va

pouvoir lire à son tour cette étrange histoire, digne d'être contée par Daniel de Foë.

— En même temps à peu près que notre ami Raynal réalisait sur son rocher des antipodes le roman de *Robinson,* M. Nougaret explorait l'Islande, cette terre, peut-être la Thulé des anciens, qui eut la gloire de découvrir l'Amérique plusieurs siècles avant Christophe Colomb, et qui aurait encore besoin elle-même d'être découverte en plusieurs de ses parties. M. Nougaret a visité ses fantastiques paysages de laves, ses volcans, ses geysers, ses villages clairsemés de l'intérieur, ses *bers* et leurs habitants aux mœurs si primitives. Ceux qui, certain soir de l'hiver dernier, entendirent le voyageur raconter tout cela dans le salon de notre collaborateur, M. Eugène Loudun, où nous l'avions présenté, en même temps que M. Raynal, n'oublieront pas de si tôt la verve originale et pittoresque du narrateur. Le livre, nous n'en doutons pas, aura le même succès.

LUCIEN DUBOIS.

PASSION (1864); APRÈS L'AMOUR (1867), par Mme Louise d'Isole. — 2 vol. in-18. Paris, A. Lemerre, passage Choiseul.

On ne lit pas sans un peu d'ennui les charmants sonnets de Pétrarque. C'est qu'ils sont nombreux et que l'amour en est presque l'unique sujet. La monotonie faite d'amour lasse comme toute autre monotonie. Je l'ai éprouvé, je l'avoue, en lisant deux volumes de vers intitulés : *Passion* et *Après l'Amour*. L'auteur, qui signe *Louise d'Isole,* est un vrai poète ; mais l'amour tient trop de place dans ses œuvres. Elle dit, avec Alfred de Musset : « Une femme ne vit et ne meurt que d'amour. » C'est possible, (surtout si l'amour-propre est compris dans l'amour pour une large part) ; rien n'oblige pourtant à en parler sans cesse.

Quoi qu'il en soit, Mme d'Isole a du talent ; elle est bretonne de cœur, et je suis heureux d'avoir lu ses livres. Les nobles émotions font vibrer son âme ; elle sent profondément les beautés de la nature et rencontre parfois des traits nouveaux pour peindre le paysage. Voici une petite pièce qui plaira au lecteur, je l'espère :

Le Chasseur.

Quand dès l'aube, en automne, on vous voit dans la plaine,
Le fusil sur l'épaule, et qu'un blanc février
Bondit autour de vous; quand une chaude haleine
Mûrit les grappes d'or et les fruits du sorbier;

Quand les épis coupés, les feuillages humides,
L'âcre arome du frêne, abri des cantharides,
Répandent sur les prés leurs étranges senteurs;
Si vous voyez passer, en nuages chanteurs,
Ces oiseaux qui s'en vont, enivrés de tendresse,
Vers le soleil brillant d'Italie ou de Grèce,
Oh! laissez-les en paix! Demandez à genoux
Que ces chants entendus des plaines éternelles,
Que ces frémissements qui font trembler les ailes,
Et l'air, et les rayons, passent aussi dans vous!
Mais si vous rencontrez la colombe éperdue,
Interrogeant en vain la forêt ou la nue,
Arrêtez-vous! Ses cris font pleurer les échos.
Dites-lui que la mort est le terme des maux!
Quand, pour chercher l'absent, du nid elle se penche,
Prenez votre arme, au cœur visez sous l'aile blanche;
Ne vous détournez pas! songez à votre sœur
Implorant le retour ou le plomb du chasseur!

Ce qui manque trop souvent aux poésies de Mme d'Isole, c'est l'invention. Quelques-unes sont mal composées, d'autres, vraiment obscures. Ce dernier défaut me paraît grave, car les symboles doivent être transparents. Je n'ignore pas que de grands maîtres, Gœthe, par exemple, se sont plu quelquefois à voiler leur pensée et n'en ont pas moins réussi à faire naître dans l'âme des rêveries délicieuses; mais il ne faut point adopter ce système. La poésie, selon l'expression de Ballanche, « est une langue », et les langues sont faites pour être comprises.

Mme d'Isole parle plus rarement de l'Amitié que de l'Amour, mais elle en parle aussi bien. Parmi des vers qu'elle adresse à M. Eugène Loudun, je trouve ceux-ci :

Elle (*l'Amitié*) emprunte à l'Amour des traits de ressemblance;
L'immensité d'un lac fait songer à la mer:
Même eau bleue, et parfois la même transparence.
Ce qui fait distinguer le lac du flot amer,
C'est qu'il ne connaît pas les vagues furibondes,
C'est qu'au calme éternel il semble initié,
C'est qu'on y voit le ciel jusqu'au fond de ses ondes!
L'Océan, c'est l'Amour! le lac, c'est l'Amitié!

Je ne dirai pas à Mme d'Isole qu'elle traite la rime un peu cavalièrement. Elle le sait, et sans doute pense, sur ce point, comme La Fontaine, Alfred de Musset et beaucoup d'autres.

JOSEPH ROUSSE.

CHRONIQUE

—

LES TROIS LA ROCHEJAQUELEIN

—

En sortant, mercredi (25 novembre), du service funèbre du comte Auguste de La Rochejaquelein, je songeais à la destinée de ces trois héroïques frères dont le dernier vient de nous être enlevé. Certes, sa famille a fait tout ce qui pouvait être fait à Paris pour rendre à l'illustre défunt les honneurs qui lui étaient dus. L'église de Sainte-Clotilde avait revêtu les sombres livrées du deuil, sur lesquelles tranchaient les armoiries des La Rochejaquelein, avec les coquilles qui rappellent leur présence aux croisades : la moindre de leur gloire, car ici la plus éclatante lumière remonte d'une époque voisine de la nôtre, vers un lointain passé, et les ancêtres se trouvent honorés par les descendants. Aux quatre coins du catafalque, entouré d'un brillant luminaire, des statues qui semblent pleurer et des lampes funéraires avec leur triste flamme ; tout le clergé paroissial allant au-devant des dépouilles mortelles de ce grand chrétien ; dans la nombreuse assistance, des prêtres, des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul venant payer la dette des pauvres à celui dont la main était toujours ouverte pour donner ; quelques écrivains dont la plume est restée fidèle à la cause que les La Rochejaquelein ont servie de leur épée, les représentants de son nom et ceux des nobles familles qui ont déjà quitté leurs châteaux ; enfin, çà et là, quelques figures militaires dans lesquelles on reconnaissait ces officiers de la garde qui ont brisé leur épée en 1830, et auxquels Alfred de Vigny adressait de si éloquents adieux. Sur le drap mortuaire, on ne voyait aucun insigne, la vaillante épée du

mort n'y était même point déposée. Le cheval de l'intrépide général de la garde royale ne suivait point le char funèbre sous un caparaçon de deuil. Rien qui rappelât sa carrière militaire; point de tambours battant au champ, point de soldats tenant leurs fusils renversés. La volonte du Balafré avait exilé de son convoi toutes les pompes militaires, parce que celui dont il eût accepté ces suprêmes honneurs était en exil.

Touchantes, mais cependant incomplètes funérailles! Ce que Paris n'a pu que commencer, la Vendée l'achèvera; la Vendée qui va se lever pour recevoir le dernier venu dans la tombe des La Rochejaquelein, à Saint-Aubin de Baubigné. Que d'années séparent les journées où moururent ces trois frères, tous trois dévoués à la même cause, trois gentilshommes dignes de leurs blasons, trois chevaliers, trois héros!

Le premier, vous le connaissez! C'est ce glorieux Henri de La Rochejaquelein, dont la France n'oubliera jamais la mémoire, et qui mourut à vingt-deux ans, généralissime des armées de la Vendée, après avoir bravement combattu à Thouars, à Fontenay, à Saumur, et avoir eu l'honneur de voir reculer devant lui cette autre gloire de la France, l'intrépide Kléber, qu'il avait vaincu en bataille rangée. Il avait dit: « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi! » Et, après avoir acquis en moins de deux ans une gloire immortelle, il tomba sur le champ de bataille en 1794, en faisant grâce à un prisonnier.

Le second, vous le connaissez aussi! Ce fut Louis de La Rochejaquelein. Lorsque, au sortir de la tourmente révolutionnaire, la jeune veuve de Lescure, pressée par sa mère, consentit à sortir de son isolement, elle comprit qu'elle ne pouvait porter qu'un nom après celui de Lescure: celui de La Rochejaquelein; c'étaient les deux plus grands noms de la Vendée. Les temps étaient moins atroces, mais ils étaient difficiles encore. Le marquis et la marquise Louis de La Rochejaquelein, qui habitaient une partie de l'année le château de Citran, dans le Médoc, et l'autre partie le château de Clisson, dans le Poitou, étaient surveillés de près par la police de Fouché. Plusieurs fois on fit des tentatives pour obliger le frère de Henri à entrer au service; il déclina ces offres. On insista; il continua à résister. Enfin vint la démarche plus décisive, tentée par M. de Pradt, qui était alors évêque de Poitiers, et qui vint, dans une visite pastorale, coucher au château de Clisson. Le lendemain,

il eut un entretien avec Louis de La Rochejaquelein, et lui dit fallait qu'il s'attachât au gouvernement impérial.

Comme Louis de La Rochejaquelein paraissait très-peu convaincu de cette nécessité, M. de Pradt ajouta : « Choisissez la place qui vous conviendra, mettez-vous à prix. » M. de Pradt, cet homme à qui le sens moral manquait, ne savait point qu'il n'y a point de prix qui vaille l'honneur, lequel vaut plus que la vie. Il insista, mais en vain. Comme Louis de La Rochejaquelein prétextait ses affaires, sa santé, les soins à donner à sa jeune et nombreuse famille (il avait cinq enfants), le corrupteur, qui voyait que les motifs de ce refus descendaient d'une sphère plus haute, s'écria, en élevant tellement la voix que Mme de La Rochejaquelein l'entendit de la chambre voisine : « Vous voulez résister à l'empereur, monsieur. Tombez à ses pieds comme toute l'Europe, vos princes ne sont qu'une vile matière ! » Louis de La Rochejaquelein resta debout.

Il resta debout, et quand vint l'année 1814, il accourut à Bordeaux et y prépara le mouvement royaliste qui éclata dans cette ville à l'approche du duc d'Angoulême.

Bientôt après l'avénement de la seconde Restauration, les Cent-Jours arrivèrent. Louis de La Rochejaquelein se jeta dans la Vendée. Le sentiment qui le poussait à lever le drapeau sur cette terre qui gardait le souvenir de son frère Henri est consigné dans une lettre qu'il écrivit quatre jours seulement avant sa mort : « Mon but, disait-il, est d'éviter à la France une seconde invasion; j'espère que nous serons à Paris avant les étrangers. »

Comment il mourut, on ne l'a point oublié. Le 4 juin 1815, Louis de La Rochejaquelein commandait une colonne vendéenne, et marchait contre les troupes impériales occupant une forte position. Par trois fois il avait chargé à la tête de ses troupes l'ennemi retranché dans la ferme des Mathes, sur les bords du Marais. Voyant les Maraîchers accourir à son aide pour soutenir son attaque, il mit son chapeau à la main, rallia les siens et se précipita une quatrième fois sur la position qu'il n'avait pu enlever. Dans ce moment, un peloton de gendarmerie d'élite prit pour point de mire le général vendéen, que sa haute taille mettait en vue. Louis de La Rochejaquelein tomba pour ne plus se relever.

L'élan qu'il avait donné à sa troupe continuant à l'animer, elle poussa l'ennemi jusqu'à une demi-lieue du terrain où venait de se passer cette action militaire. Ainsi mourut Louis de La Rochejaque-

lein, le 4 juin 1815, vingt-et-un ans après la mort de son frère Henri, sur cette terre de Vendée qui avait déjà bu ce sang généreux. Dans la chaleur du combat, on ne s'était point aperçu de sa chute. Le général Canuel, qui servait comme volontaire dans son corps, proposa au dernier des trois frères, Auguste de La Rochejaquelein, de retourner sur le champ de bataille et dans le Marais, pour s'assurer de ce qu'était devenu le général. « Je partis, dit Canuel, accompagné du chevalier de Poncies, de M. Quériaux aîné, de M. Foucauld, aide-de-camp du marquis, et de quelques autres officiers. Nous passâmes par Saint-Jean-de-Mont et les Mathes, et nous arrivâmes sur le point où j'avais quitté la veille Louis de La Rochejaquelein.

» Nous questionnâmes les paysans; leurs réponses augmentaient nos angoisses sur la destinée du brave La Rochejaquelein, dont ils ne nous donnaient aucune nouvelle certaine. Ils disaient avoir enterré tous les morts, mais ils ne croyaient pas que Louis de La Rochejaquelein fût du nombre. Cependant, l'un d'eux nous raconta qu'un de ses camarades lui avait dit avoir enterré un homme de haute taille et d'une belle figure, dont le signalement répondait à celui que nous donnions. On envoya chercher cet homme; il arriva et nous conduisit vers une fosse récemment fermée. Pendant qu'on travaillait à l'ouvrir, nous attendions, avec une anxiété facile à comprendre, et dans un morne silence. A chaque pelletée de terre qu'on enlevait, notre cœur battait plus péniblement. Enfin, le cadavre apparut : c'était celui de notre ami ! »

Quand on apprit à Auguste de La Rochejaquelein, le dernier survivant des trois frères, cette funeste nouvelle, il envoya chercher le corps de Louis par un peloton de vingt-cinq hommes, sous le commandement d'un officier. Ces tristes restes furent reçus par la division du Marais, qui leur rendit les honneurs militaires. Puis, le corps fut inhumé dans le cimetière, au pied de la croix, au milieu des larmes de tous ceux qui assistèrent à cette triste cérémonie. C'est là que Mme de La Rochejaquelein, deux fois veuve, fit prendre les restes vénérés, qui reçurent leur sépulture définitive à la chapelle mortuaire de Saint-Aubin de Baubigné, ce rendez-vous des La Rochejaquelein qui ne sont plus.

Restait le troisième de ses frères, Auguste de La Rochejaquelein. Celui-ci n'était pas destiné par la Providence à mourir sur le champ de bataille, quoiqu'il ne s'y fût point épargné.

Avant même cette crise de 1815, où il devait combattre valeureusement à côté de son frère Louis, il avait montré, sur un autre et plus grand champ de bataille, que les La Rochejaquelein ont assez de sang pour défrayer toutes les gloires. Sous l'Empire, les prétextes qu'avait fait valoir son frère Louis pour ne point entrer dans l'armée, c'est-à-dire les liens de la famille, de jeunes enfants qu'on ne pouvait abandonner au foyer, n'existaient pas pour Auguste de La Rochejaquelein, dans toute la fleur et dans toute la force de son ardente jeunesse, et qu'aucun lien ne retenait au manoir paternel. On l'obligea, en 1810, à accepter l'épaulette de sous-lieutenant. Il ne la prit, avec MM. de Talmont et de Castries, que lorsque le ministre, qui l'avait fait mettre en prison, irrité de son opiniâtreté, lui eut formellement déclaré que sa captivité ne cesserait que le jour où il entrerait au service. Alors, le chevaleresque jeune homme, s'étant mis en règle avec ses devoirs envers ses sentiments politiques, alla montrer sur les champs de bataille de l'Empire que le sang des frères de Henri de La Rochejaquelein ne s'était pas refroidi dans leurs veines, et rapporta du champ de bataille de la Moskowa, où il était tombé mourant sur un monceau de soldats russes sabrés par sa main, le beau nom de Balafré.

Vous avez vu que, pendant les Cent-Jours, il guerroyait dans la Vendée auprès de son frère aîné. Pendant cette courte campagne il eut des faits d'armes qui rappelèrent son frère Henri. On peut citer surtout l'attaque du pont de Vrine, défendu par le général Delaage, avec plusieurs milliers d'hommes, et qu'une colonne vendéenne, commandée par Auguste de La Rochejaquelein et par Dupérat, emporta en quelques secondes, malgré le feu des troupes impériales postées sur les hauteurs et sur la route. Souvenir mémorable! vingt-trois ans plus tôt, Henri de La Rochejaquelein et Lescure avaient traversé le même pont au pas de course pour aller, sous le feu du canon, attaquer une barricade. Pendant la seconde Restauration, Auguste de La Rochejaquelein commanda comme colonel le régiment de grenadiers à cheval de la garde, que son frère Louis avait commandé avant les Cent-Jours, et qu'on appelait les grenadiers de La Rochejaquelein. Un grand nombre d'entre eux sortaient de la garde impériale. Ces braves soldats étaient fiers de leur chef, et le chef n'était pas moins fier de son régiment. La bataille de la Moskowa était un lien entre eux. La fraternité du camp rapproche les homme; dans les temps antiques, quand deux chevaliers voulaient s'unir par un lien indis-

soluble, ils tiraient quelques gouttes de sang de leurs veines et les mêlaient dans un vase; ici le mélange s'était fait naturellement sous le sabre des Russes. Quand le comte Auguste passait à la tête de cette belle troupe, dont quelques rares survivants, si je ne me trompe, sont venus rendre les derniers devoirs à leur colonel dans la cérémonie de mercredi dernier, on se montrait de proche en proche cet homme de haute taille, sur le mâle visage duquel le sabre des Russes avait laissé sa signature, et l'on répétait à voix basse : « Voilà les grenadiers de La Rochejaquelein ! voilà le Balafré ! » Plus tard, en 1823, il fit avec honneur la campagne d'Espagne, et ce fut ainsi qu'il conquit son grade de général de la garde royale. La même bonne fortune domestique qui avait comblé les vœux de son frère Louis lui était échue. La veuve du prince de Talmont, croyant qu'après avoir porté ce nom illustre, on ne pouvait accepter que celui de La Rochejaquelein, était devenue la compagne de sa vie. Compagne de sa vie et de son courage, comme le montra bien cette femme au cœur de lion, dans les événements de 1832.

Les mauvais jours avaient reparu. La révolution de 1830 avait renversé encore une fois le trône des Bourbons, pour lesquels Henri de La Rochejaquelein était mort en 1794 et Louis de La Rochejaquelein en 1815. Le dernier des trois frères, ne voulant servir, comme ses deux aînés, que les princes qui avaient son amour et sa foi, suspendit son épée de combat au-dessus de son foyer, et il attendit. La prise d'armes de 1832, semblable à un de ces éclairs qui illuminent un instant l'horizon puis s'évanouissent, ne lui donna pas même le temps d'arriver en Vendée. Les contre-ordres, les malentendus se succédèrent, les rassemblements, à peine formés, furent dispersés. De braves jeunes gens, qui essayèrent de tirailler dans le Bocage, furent bientôt traqués comme des bêtes fauves, tués ou faits prisonniers. Les plus heureux, et Louis de La Rochejaquelein, digne neveu du Balafré, fut du nombre, réussirent à sortir du territoire français, épuisés de fatigues et blessés, après avoir cent fois risqué leur vie.

La comtesse Auguste de La Rochejaquelein était venue dans une de ses propriétés, voisine du théâtre de l'action, avec Mlle Félicie de Fauveau, son amie, pour préparer les voies au général, trop connu dans le pays pour y paraître tant qu'il n'y aurait pas un rassemblement dont il pût prendre le commandement; car il aurait été infailliblement arrêté. Quoique absent, on le cherchait. De tout

côté, il y avait des mandats d'amener lancés contre lui. Une colonne militaire envahit la ferme de Roubion, et, poursuivant ses recherches, elle découvrit Mme Auguste de La Rochejaquelein réfugiée dans un four avec Mlle de Fauveau, son amie.

Toutes deux furent arrêtées. Mais la comtesse Auguste de La Rochejaquelein, avec cette présence d'esprit qui ne l'abandonnait jamais, demanda à passer dans une pièce voisine de celle où on la détenait; en un instant, elle eut revêtu un costume de paysanne, et, chargeant sur sa tête un lourd fardeau, elle traversa d'un pas calme et tranquille la cour remplie de militaires, sans qu'un muscle de son visage trahît aucune émotion, gagna ainsi le jardin, puis la campagne et disparut. On se mit à sa poursuite, mais sans pouvoir la retrouver. Cette courageuse femme avait joué gros jeu ; dans ce temps-là, c'était souvent à coups de fusil qu'on arrêtait les prisonniers qui fuyaient : Cathelineau, Bonnechose, le jeune Louis de La Rochejaquelein l'avaient éprouvé.

Mlle de Fauveau fut conduite dans la prison de Fontenay, avec MM. de La Tour-du-Pin-Gouvernet, Jules de Beauregard et de la Pinière.

Ces événements se passèrent à peu de distance de l'endroit où le jeune de Bonnechose tombait mortellement atteint, Bonnechose, auquel Mlle de Fauveau devait sculpter plus tard un monument, chef-d'œuvre d'art et de sentiment, et où Louis de La Rochejaquelein, dangereusement blessé, n'échappa qu'avec peine à une poursuite acharnée.

Les événements de 1832 aboutirent à d'innombrables procès. Le comte Auguste de La Rochejaquelein comparut aux assises de Versailles où il fut défendu par Philippe Dupin; la comtesse, devant le jury d'Orléans, où elle fut défendue par M. Janvier. Tous deux maintinrent avec une inébranlable fermeté leurs opinions, tous deux furent acquittés. Une fois encore le Balafré voulut sentir l'odeur de la poudre qu'il ne lui avait pas été donné de respirer dans le dernier soulèvement de la Vendée; il se rendit en Portugal, avec son neveu Louis, et combattit vaillamment pour la cause de don Miguel. Mais le temps où le succès souriait aux défenseurs des causes légitimes semblait avoir fui sans retour. Le Balafré revint seul en rapportant un cercueil, celui de son neveu Louis, tué le 5 septembre 1832, à l'attaque d'une redoute devant Lisbonne. La

veuve de Lescure et de Louis de La Rochejaquelein, sentant toutes les blessures de son cœur se rouvrir, reçut cette chère dépouille à Saint-Aubin-de-Baubigné.

Alors le silence se fit et l'ombre monta autour du Balafré. Étranger aux luttes de tribune et de presse qui retentissaient autour de lui, il regardait couler le temps qui emportait tout ce qu'il aimait, et ne lui apportait que des sujets de tristesse ou d'indignation, et il demandait à Dieu si l'on ne verrait pas enfin se lever l'heure de l'épée. Ce n'était ni un dialecticien, ni un publiciste, ni un orateur, c'était un chevalier. Il étonnait notre temps, et notre temps l'étonnait. Le bruit des villes lui était odieux ; il lui fallait la paix de la campagne et la solitude des grands bois. Tous les ans, le majestueux vieillard ouvrait les chasses de Chambord ; le bruit des cors et les aboiements de la meute ardente plaisaient à son oreille ; sa large poitrine respirait mieux dans cette forêt de Chambord remplie par un grand souvenir. Quand nous le voyions passer, sous le gouvernement de Juillet, avec sa haute taille, que les années n'avaient pu courber, et sa glorieuse cicatrice, nous disions, comme le duc de Berri à la vue du prince de Condé : « Voici venir notre vieux drapeau blanc ! »

Il attendit longtemps, rien ne parut ; des révolutions se succédèrent, les gouvernements tombèrent et s'élevèrent autour de cet homme, immuable comme la statue de l'antique Honneur. Il demeurait toujours debout, à l'instar des vieux chênes, qui s'élèvent seuls au milieu d'une clairière, derniers représentants d'une forêt disparue. Enfin, la mort, ce noir bûcheron, vient de l'abattre d'un coup de sa cognée ; il tombe à quatre-vingt-quatre ans [1], cinquante-trois ans après son frère Louis, soixante-quatorze ans après son frère Henri ; il meurt, l'esprit et le cœur entiers, à l'âge de sa belle-sœur, l'illustre veuve de son frère Louis, qu'il va rejoindre dans la tombe où l'immortel Henri de La Rochejaquelein les a précédés.

Que les caveaux de Saint-Aubin-de-Baubigné s'ouvrent encore une fois pour recevoir cette noble dépouille ; que la Vendée se lève pour accueillir ce fils digne d'elle comme elle est digne de lui ; et, si cela est possible, que la voix épiscopale qui souhaita la bienvenue à la marquise de La Rochejaquelein, allant dormir son dernier

[1] Le dimanche 22 novembre, dans son hôtel à Paris. — (*Note de la Rédaction.*)

sommeil parmi les siens, vienne animer les funérailles du Balafré, et fasse parler, pour l'enseignement des générations nouvelles, cette vie droite et inflexible comme la lance de ces chevaliers qui pouvait se briser contre l'obstacle, mais qui ne pliait jamais ! [1]

ALFRED NETTEMENT.

MÉLANGES

— La Société académique de Nantes a tenu sa séance annuelle, le dimanche 29 novembre, dans la grande salle du cercle des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Daniel-Lacombe, avocat, qui avait pris *la Conversation* pour sujet de son discours. Le défaut d'espace ne nous permet pas de l'étudier. Nous en avons retenu un mot heureux : la conversation, suivant l'honorable académicien, « c'est la plus douce des oisivetés. »

Les récompenses ont été rares : une mention honorable a été décernée à M. Alexandre Corby, pour une nouvelle : *le Souhait satisfait*, et une médaille d'argent à M. Brethé, de Montaigu, pour une biographie de Jallet, curé de Chérigné (Deux-Sèvres), député aux États généraux de 1789 et prêtre constitutionnel. Nous aurions de fortes réserves à faire à propos de cette dernière distinction, qui a péniblement surpris une notable partie de l'auditoire. Nous ne saurions, quant à nous, encourager la Société académique à persévérer dans cette voie : est-il besoin de le dire? les apologies des *jureurs* ne trouveront jamais de sympathie parmi nous.

[1] « Après la messe, entendue avec le recueillement le plus profond, Mgr de Poitiers est monté dans la chaire, et de sa voix éloquente, voilée par la tristesse, a raconté cette noble et sainte vie, d'où ressortaient tant d'admirables enseignements. Choisissant avec un rare bonheur son texte dans les livres saints, le grand et pieux pontife a cité d'abord ces paroles du premier livre des Machabées : « Vous savez combien nous avons combattu, mes frères et moi, et toute la maison de mon père » pour nos lois et pour le temple saint, et en quelles afflictions nous nous sommes » vus pour recouvrer notre liberté. C'est pour cela que tous mes frères ont péri en » voulant sauver Israël; et je suis demeuré seul. Mais à Dieu ne plaise que je veuille » épargner ma vie, tant que nous serons dans l'affliction ; car je ne suis pas meilleur que mes frères. »

» Le discours tout entier est resté à la hauteur de ces sublimes paroles. Avec un art dont il a seul le secret, Monseigneur de Poitiers a tracé, à l'aide des saints Livres et des Pères, le portrait fidèle de celui dont il racontait la vie. » — Cte DE QUATREBARBES. *Union de l'Ouest*, rendant compte des obsèques à Saint-Aubin, le lundi 30 novembre. — (*Note de la Rédaction.*)

— La *Revue* examinera prochainement, avec toute l'attention dont il est si digne, le poème de M. Victor de Laprade, *Pernette*, dont nous nous sommes déjà plu à conseiller la lecture. Une première édition (in-8°) a été enlevée en moins d'un mois, et une seconde (in-18)[1] vient d'être mise en vente. Les juges les plus délicats sont sous le charme de cette suave et mâle poésie, comme en témoigne la lettre suivante, que les *Débats* nous ont fait connaître :

« Mon cher confrère,

» Oui, j'ai lu votre *Pernette* et je l'admire d'esprit et de cœur. Nous avons enfin en France un poème à opposer à *Hermann et Dorothée*. J'ai été aussi touché que ravi. Le mort est admirable dans sa vie et dans sa fin; mais la survivante (Pernette, la fiancée de Pierre) est d'une beauté et d'une grandeur exemplaires que vous avez montrées avec un doux et pieux éclat. J'ai dit plusieurs fois à mes amis combien j'aimais *Pernette*, et je serais heureux de pouvoir dire dans les *Débats* tout ce que je pense du poème, de ses héros et de son auteur.

» Agréez, etc. SAINT-MARC GIRARDIN. »

— L'éditeur des *Œuvres choisies de Charles Loyson* ayant remercié M. Cuvillier-Fleury du bel article qu'il avait consacré à cette publication, dans les *Débats* du 25 novembre, l'éminent critique lui a fait l'honneur de lui répondre en ces termes :

« Paris-Passy, le 2 décembre 1868.

» MONSIEUR,

» Vous attachez plus de prix qu'elles n'en ont à quelques lignes, qui ne sont qu'une ébauche du jugement que j'aurais aimé à écrire sur le livre de *Charles Loyson*. J'aurais voulu connaître l'homme ; — j'étais encore écolier, quand nos professeurs nous lisaient ses vers comme des modèles de l'art d'écrire. Sa prose appartenait à la polémique; c'était fruit défendu dans nos classes; votre publication nous permet, bien tard, hélas ! d'y goûter. La polémique a pris, depuis l'époque où Loyson écrivait, une autre allure; elle est devenue plus pratique, si j'ose le dire; elle n'en aurait pas moins plus d'un modèle de bon goût dans l'attaque, de modération forte dans la défense (*vim temperatam*), à trouver parmi les excellentes pages que vous avez si utilement reproduites et si habilement commentées.

» M. Guizot m'écrit, à propos de mon article sur Charles Loyson : « J'ai » beaucoup connu et vraiment aimé Loyson. S'il avait vécu, il aurait » pris dans la critique politique et littéraire un rang éminent. Et quoique » la flamme manque parfois à sa poésie, l'âme n'y manque jamais, et » l'esprit y garde la pureté de son goût dans la chaleur de l'âme. J'aime

[1] Paris, Didier; prix 3 francs.

» le bon sens et le bon goût partout, et la poésie moderne, même la » plus grande, ne me donne pas toujours cette double satisfaction... »

» Vous me saurez gré, Monsieur, de vous avoir fait connaître le sentiment de l'homme d'État et de l'écrivain, illustre à ces deux titres, sur le livre et sur l'auteur qui vous doivent une sorte de renaissance. Je n'ajoute rien à un tel éloge, si ce n'est la très-sincère assurance de ma haute considération. CUVILLIER-FLEURY. »

On comprendra que M. Émile Grimaud ait tenu à rendre public un jugement si honorable pour la mémoire de Charles Loyson. Voici comment M. Guizot a bien voulu l'y autoriser :

« Val-Richer, 12 décembre 1868.

» Loin d'avoir aucune objection, Monsieur, à la publicité de ce que j'ai écrit à mon confrère M. Cuvillier-Fleury sur la mémoire et les œuvres de Charles Loyson, je prendrai plaisir à manifester en toute occasion l'estime et l'amitié qne je portais à ce rare esprit et à ce noble caractère. Il est l'un des souvenirs de ma vie et de ceux qui ne s'effacent pas.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très-distingués.

» GUIZOT. »

— Mme Ate-Léocadie Penquer, de Brest, vient de publier, chez Didier, en un beau volume in-8o, le poème de *Velléda*, que nous avions annoncé. Nous en parlerons bientôt, ainsi que du dernier livre de Mlle Fleuriot, *Alix*, (Paris, Lecoffre).

— M. l'abbé du Tressay nous donne le premier volume de l'*Histoire des moines et des évêques de Luçon*, ouvrage appelé à faire connaître la formation de l'Église et du diocèse de Luçon, la biographie de ses évêques, et plein de détails intéressants sur diverses abbayes du Bas-Poitou [1]; — M. Adolphe Orain, un petit volume intitulé : *Le Nid*, avec une préface de M. Hippolyte Lucas, (Paris, Hachette); et M. G. Milin, un recueil de vers bretons : *Furnez ar geiz euz a vreiz* (Brest, Lefournier).

On le voit, et nous nous en réjouissons, l'activité intellectuelle est loin de se ralentir autour de nous.

LOUIS DE KERJEAN.

[1] Cette *Histoire* formera 3 vol. in-8°, de plus de 400 pages. Les 2 derniers paraîtront sous peu. Les souscripteurs les recevront dès leur apparition et avant la mise en vente de l'ouvrage complet. La souscription est ouverte, jusqu'au 1er mars, chez M. Cochard-Tremblay, imprimeur à Luçon. Prix de chaque vol. 4 fr. 50. Ajouter 60 cent. pour recevoir le volume *franco*.

Le Secrétaire, ÉMILE GRIMAUD.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE

ALMANACH POPULAIRE DE LA BRETAGNE. 1869. in-18, 108 p. — Rennes, imp. Catel..... 15 c.

A ROBINOT-BERTRAND, auteur de la *Légende rustique* (vers); par Ch. Rouxeau. In-8o, 4 p. — Nantes, imp. ve Mellinet.
(Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes.*)

COMMENTAIRE THÉORIQUE ET PRATIQUE des dispositions qui régissent actuellement nos conseils généraux et conseils d'arrondissement, précédé d'un résumé historique des institutions départementales depuis 1789, et des institutions provinciales correspondantes de l'ancienne France, et d'une étude sur les gouverneurs romains aux diverses époques; par F. Goanvic, docteur en droit. In-8o, 388 p. — Rennes, imp. Leroy fils. 3.50

CONGRÈS (le) DE LA PRESSE DÉPARTEMENTALE EN 1867-1868. In-4o, 115 p. — Nantes, imp. Merson.

DE LA RAGE; par M. Abadie, vétérinaire du département de la Loire-Inférieure. In-8o, 66 p. — Nantes, imp. ve Mellinet.
(Extrait du *Journal de Médecine de l'Ouest.*)

ECHO (l') NANTAIS, journal commercial, industriel, agricole et judiciaire. Nantes, imp. Lemesle.
Paraît tous les lundis, par numéro de 4 pages in-fo. — Prix d'abonnement : Un an, 5 fr.; six mois, 3 fr.; hors Nantes, 6 fr. et 3 fr. 50.

ESQUISSE D'UNE PHILOSOPHIE MAÇONNIQUE; par le F.·. A. Guépin, ancien professeur à l'Ecole de Médecine de Nantes. In-8o, 36 p. — Saint-Germain, imp. Toinon.
(Extrait du *Monde maçonnique.*)

FLEURS DE BRETAGNE, légendes historiques; par Mlle Gabrielle d'Ethampes. 1re série. In-18 jésus, 345 p. — Rennes, imp. Hauvespre; Paris, lib. F. Girard.

GÉNÉRAL (le) DE DIVISION CAMOU, sénateur. (Notice biographique). In-8o, 33 p. — Nantes, imp. ve Mellinet.

OFFICIA PROPRIA SANCTORUM CIVITATIS AC INTEGRÆ BRIOCENSIS DIŒCESIS. In-12, 182 p. — Rennes, imp. Vatar.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES SERPENTS DE LA VENDÉE ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE; par le docteur A. Viaud-Grand-Marais. In-8o, 8 p. avec fig. — Nantes, imp. ve Mellinet.

THÉATRE CONTEMPORAIN : les *Idées de Mme Aubray,* comédie d'Alexandre Dumas fils. Etude critique; par le docteur Ch. Rouxeau. In-8o, 19 p. — Nantes, imp. ve Mellinet.
(Extrait des *Annales de la Société Académique de Nantes.*)

TRAITÉ PRATIQUE DES DOUANES; par M. A. Delandre, directeur des douanes. Premier supplément, années 1865, 1866 et 1867. In-8o, 32 p. — Rennes, imp. Oberthur et fils.

UNE POLÉMIQUE BRETONNE SUR LES ÉMIGRÉS DU SIXIÈME SIÈCLE; par Félix Robiou. In-8o, 21 p. — Paris, lib. Douniol.
(Extrait du *Correspondant.*)

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-QUATRIÈME

ANNÉE 1868. — DEUXIÈME SEMESTRE

—

JUILLET.

Les Artistes bretons et vendéens au salon de 1868, par M. *Lucien Dubois* 5

Études historiques sur la Vendée. — Les Préliminaires de l'insurrection à Machecoul, par M. *Alfred Lallié* 19

Yvonnette, nouvelle, par M. *Léon Blévec* 33

Lettres bretonnes. — I. M. de Carné et la Conspiration de Pontcallec, par M. *Arthur de la Borderie* 42

Poésie. — Le Laboureur, — Le Tisserand, par M. *Émile Grimaud.* 65

Notices et comptes rendus. — *La Vie et les Œuvres de Marie Lataste,* par M. *Eugène de la Gournerie.* — *Vie de M. François Mabileau, missionnaire apostolique,* de M. l'abbé Gaborit, 2e édition. — *La Ville et la Commune de Beauvoir-sur-Mer (Vendée),* de M. Édouard Gallet, par M. *Amédée Gallet.* — *Tableau synoptique des serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure,* de M. le docteur A. Viaud-Grand-Marais. — *Agamemnon,* tragédie imitée de Sénèque, de M. le Vte Henri de Bornier, par M. *Edmond Biré* 66

Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 74

Bibliographie bretonne et vendéenne 80

AOUT.

L'Église Notre-Dame de Lorette à la Flocellière, diocèse de Luçon, par M. *J. Dalin* 81

Marguerite Herbert, fragments d'une autobiographie, par M. Js *de l'Aunay* 98

Histoire des villes et paroisses vendéennes. — Beauvoir avant la Révolution, par M. *Édouard Gallet* 115

Deux Chapelles de la commune du Croisic (Loire-Inférieure), par M. *Charles Bougoüin* 125

Poésie. — Les bords de l'Arguenon, paysage (inédit), par *Maurice de Guérin.*—Les Rats scolastiques; — le Liseron et la Violette; — l'Écran, l'Éventail et le Parapluie, fables, par M. *Louis Tiercelin* 131

Notices et comptes rendus. — *Voltaire et la police*, de M. L. Léouzon le Duc, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Gwerziou Breiz-Izel*, Chants populaires de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits par M. *F.-M. Luzel*. — *Excursion à Saint-Gildas-de-Rhuys, à Tumiac, Lokmariaker et Sucinio*, par M. *E. du Laurens de la Barre*. — Nos Lauréats à l'Académie, par M. *Émile Grimaud*. — Lettre de Mgr F. Mercurelli à M. Oheix sur sa *Vie de Joseph Rialan*. — Lettre de M. Victor de Laprade, à propos de *Jeanne de Belleville*..... 137
Chronique. — Laënnec, par M. *Louis de Kerjean*..... 151
Nécrologie. — Le lieutenant René de Kerdrel, par M. *Arthur de la Borderie*..... 158
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 160

SEPTEMBRE.

Une Société de secours mutuels au XVe siècle, par M. *S. Ropartz*. 161
Poésie. — Le Gardien, par M. *Hippolyte de Lorgeril*..... 171
Marguerite Herbert, fragments d'une autobiographie (*suite*), par M. *Js de l'Aunay*..... 185
Lettres bretonnes. — II. M. de Carné et la Conspiration de Pontcallec, par M. *Arthur de la Borderie*..... 200
Études littéraires. — *Jeanne de Belleville*, poème, de M. Émile Péhant, par M. *Edmond Biré*..... 217
La Cité-Corsaire (Saint-Malo en 1693), par M. *L. de Kermalo*..... 229
Le Frélon et les Abeilles, fable, par M. *l'abbé Lamontagne*..... 238
La Liberté des théâtres et la décentralisation, par M. *Hippolyte Minier*..... 240
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 243
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 248

OCTOBRE.

L'Introduction du christianisme en Poitou, par M. *l'abbé du Tressay*..... 249
Lettres bretonnes. — III. La Conjuration bretonne de 1719, par M. *Arthur de la Borderie*..... 262
Poésie. — Le Gardien (*suite*), par M. *Hippolyte de Lorgeril*..... 294
Marguerite Herbert, fragments d'une autobiographie (*suite*), par M. *Js de l'Aunay*..... 309
Notices et comptes rendus. — *La Lutte industrielle des peuples*, de M. A. Audiganne, par M. *Louis de Kerjean*..... 327
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 329

NOVEMBRE.

Madame Élisabeth de France, par M. *A. de Beauchesne*..... 337
Les Œuvres choisies de Charles Loyson. — Une Préface, par M. *Émile Grimaud*, et une Lettre par le *R. P. Hyacinthe*.... 352
Poésie. — Le Gardien (*fin*), par M. *Hippolyte de Lorgeril*..... 362
Une Visite au cercle catholique de Cologne, par M. *l'abbé Stanislas Peigné*..... 380
Marguerite Herbert, fragments d'une autobiographie (*suite*), par M. *Js de l'Aunay*..... 394
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 409
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 415

DÉCEMBRE.

Berryer, par M. *Edmond Biré*..... 417
Discours de Mgr l'Évêque d'Orléans aux funérailles de Berryer..... 426
Voltaire, sa famille et ses amis, par M. *Eugène de la Gournerie*.. 431
Marguerite Herbert, fragments d'une autobiographie (*fin*), par M. *Js de l'Aunay*..... 450
Poésie. — Le Balafré, par M. *Émile Grimaud*..... 461
Le Château et la vicomté du Boschet (Ille-et-Vilaine), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*..... 463
M. Victor Hugo et la Restauration, par M. *Edmond Biré*..... 472
Notices et comptes rendus. — *Sonnets et eaux-fortes*; — *la Terre*, de M. Élisée Reclus; — *Voyage dans le Soudan occidental*, de M. Mage; — le *Robinson français*, de M. Raynal; — *Voyage en Islande*, de M. Nougaret, par M. *Lucien Dubois*. — *Passion* et *Après l'amour*, de Mme Louise d'Isole, par M. *Joseph Rousse*. 480
Chronique. — Les trois La Rochejaquelein, par M. *Alfred Nettement*..... 485
Mélanges, par M. *Louis de Kerjean*..... 493
Bibliographie bretonne et vendéenne..... 496

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION.

La Vie et les Œuvres de Marie Lataste, par M. *Eugène de la Gournerie*, 66-69. — L'Église Notre-Dame-de-Lorette à La Flocellière, diocèse de Luçon, par M. *J. Dalin*, 81-97. — Deux Chapelles de la commune du Croisic (Loire-Inférieure), par M. *Ch. Bougoüin*, 125-130. — Le Couronnement de Notre-Dame-du-Roncier à Josselin (chronique), par M. *Louis de Kerjean*, 243-247. — L'Introduction du christianisme dans le Poitou, par M. *l'abbé du Tressay*, 249-261. — Le Couronnement des statues de la sainte Vierge et de sainte Anne, à Sainte-Anne d'Auray (chronique), par M. *Louis de Kerjean*, 329-336. — Une Visite au Cercle catholique de Cologne, par M. *l'abbé Stanislas Peigné*, 380-393.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Les Préliminaires de l'insurrection vendéenne à Machecoul, par M. *Alfred Lallié*, 19-32.— L'Église Notre-Dame-de-Lorette à La Flocellière, diocèse de Luçon, par M. *J. Dalin*, 81-97. — Beauvoir avant la Révolution, par M. *Édouard Gallet*, 115-124. — Une Société de secours mutuels au XVe siècle, par M. *S. Ropartz*, 161-170. — La Cité-Corsaire (Saint-Malo en 1693), par M. *L. de Kermalo*, 229-237. — L'Introduction du christianisme dans le Poitou, par M. *l'abbé du Tressay*, 249-261. — Madame Élisabeth de France, par M. *A. de Beauchesne*, 337-351. — Le Château et la vicomté du Boschet (Ille-et-Vilaine), par M. *l'abbé Guillotin de Corson*, 463-471.

BIOGRAPHIE. — La Vie et les Œuvres de Marie Lataste, par M. *Eugène de la Gournerie*, 66-69. — Laënnec (chronique), par M. *Louis de Kerjean*, 151-157. — Le Lieutenant René de Kerdrel, par M. *Arthur de la Borderie*, 158-159. — Berryer, par M. *Edmond Biré*, 417-425. — Discours de Mgr l'Evêque d'Orléans aux funérailles de M. Berryer, 426-430. — Les trois La Rochejaquelein, par M. *Alfred Nettement*, 485-493.

ARCHÉOLOGIE. — Deux Chapelles de la commune du Croisic (Loire-Inférieure), par M. *Ch. Bougoüin*, 125-130.

CRITIQUE HISTORIQUE. — Lettres bretonnes, par M. *Arthur de la Borderie* : I et II, M. de Carné et la conspiration de Pontcallec, 42-64, 200-216; — III, La Conjuration bretonne de 1719, 262-293. — *La Ville et la commune de Beauvoir-sur-Mer*, de M. Édouard Gallet, par M. *Amédée Gallet*, 70-71. — *Voltaire et la police*, de M. Léouzon le Duc, par M. *Eugène de la Gournerie*, 137-142. — Lettre à M. Robert Oheix, sur la *Vie de Joseph Rialan*, par Mgr *Mercurelli*, 148-149.

FAITS CONTEMPORAINS. — Les Restes de Mgr Le Mintier et la ville de Tréguier; — l'Inauguration de l'autel de Quimper (chronique), par M. *Louis de Kerjean*, 76-78. — Nos Lauréats à l'Académie, par M. *Émile Grimaud*, 148. — Inauguration de la statue de Laënnec, à Quimper (chronique), 151-157; — Le Couronnement de Notre-Dame du Roncier, à Josselin (chronique), 243-247; — Le Couronnement des statues de la sainte Vierge et de sainte Anne, à Sainte-Anne d'Auray (chronique), 329-336, par M. *Louis de Kerjean*. — Les trois La Rochejaquelein (chronique), par M. *Alfred Nettement*, 485-493. — Mélanges, par M. *Louis de Kerjean*, 493-495.

LITTÉRATURE.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — *Gwerziou-Breiz-Izel*, chants populaires de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel, 143-145. — Excursion à Saint-Gildas-de-Rhuys, à Tumiac, Lokmariaker et Sucinio, par M. E. du Laurens de la Barre, 145-147. — *Jeanne de Belleville*, poème, de M. Émile Péhant, par M. *Edmond Biré*, 217-228. — Les *Œuvres choisies de Charles Loyson*: une Préface, par M. *Émile Grimaud*, et une Lettre, par le R. P. Hyacinthe, 352-356. — Voltaire, sa famille et ses amis, par M. *Eugène de la Gournerie*, 431-449. — M. Victor Hugo et la Restauration, par M. *Edmond Biré*, 472-479.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Yvonnette, nouvelle, par M. Léon Blévec, 33-41. — Marguerite Herbert, fragments d'une autobiographie, par M. *Js de l'Aunay*, 98-114; 185-199; 309-326; 394-408; 450-460.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Vie de M. François Mabileau, missionnaire apostolique*, de M. l'abbé Gaborit, 2e édition, par M. *Louis de Kerjean*, 69-70. — *Agamemnon*, tragédie imitée de Sénèque, de M. le Vte Henri de Bornier, par M. *Edmond Biré*, 72-73. — Lettre à M. Émile Péhant, sur *Jeanne de Belleville*, par M. Victor de Laprade, 149-150. — *La Lutte industrielle des peuples*, de M. A. Andiganne, par M. *Louis de Kerjean*, 327-328. — *Sonnets et eaux-fortes*, 480-481; *La Terre*, de M. Élisée Reclus, 482; *Voyage dans le Soudan occidental*, de M. Mage, 482; *Le Robinson français*, de M. Raynal, 482; *Voyage en Islande*, de M. Nougaret, 483, par M. Lucien Dubois. — *Passion* et *Après l'Amour*, de Mme Louise d'Isole, par M. Joseph Rousse, 483-484.

POÉSIE. — Le Laboureur; le Tisserand, par M. *Émile Grimaud*, 65. — Les Bords de l'Arguenon, paysage (inédit), par *Maurice de Guérin*, 131-134. — Les Rats scolastiques; — le Liseron et la violette; — l'Écran, l'éventail et le parapluie, fables, par M. *Louis Tiercelin*, 134-136. — Le Gardien, par M. *Hippolyte de Lorgeril*, 171-184; 294-308; 362-379. — Le Balafré, par M. *Emile Grimaud*, 461-462.

SCIENCES. — BEAUX-ARTS.

Tableau synoptique des serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure, de M. le docteur A. Viaud-Grand-Marais, 71-72.

Les Artistes bretons et vendéens au salon de 1868, par M. *Lucien Dubois*, 5-18.

BIBLIOGRAPHIE.

Bibliographie bretonne et vendéenne, 80, 160, 248, 415-416, 496.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

—

De l'Aunay (Js). — Marguerite Herbert, fragments d'une autobiographie, 98-114, 185-199, 309-326, 394-408.

De Beauchesne (A.). — Madame Élisabeth de France, 337-351.

Biré (Edmond). — *Agamemnon*, tragédie imitée de Sénèque, par M. le Vte Henri de Bornier, 72-73. — *Jeanne de Belleville*, poème, par M. Émile Péhant, 217-228. — Berryer, 417-425. — M. Victor Hugo et la Restauration, 472-479.

Blévec (Léon). — Yvonnette, nouvelle, 33-41.

De la Borderie (Arthur). — Lettres bretonnes : I et II, M. de Carné et la Conspiration de Pontcallec, 42-64, 200-216; — III, la Conjuration bretonne de 1719, 262-293. — Le Lieutenant René de Kerdrel, 158-159.

Bougouin (Charles). — Deux Chapelles de la commune du Croisic (Loire-Inférieure), 125-130.

Dalin (J.). L'Église Notre-Dame de Lorette à La Flocellière, diocèse de Luçon, 82-97.

Dubois (Lucien). — Les Artistes bretons et vendéens au salon de 1868, 5-18.

l'Évêque d'Orléans (Mgr). — Discours aux funérailles de Berryer, 426-430.

Gallet (Amédée). — *La Ville et la Commune de Beauvoir-sur-Mer*, monographie, par M. Édouard Gallet, 70-71.

Gallet (Édouard). — Beauvoir avant la Révolution, 115-124.

De la Gournerie (Eugène). — La Vie et les Œuvres de Marie Lataste, 66-69. — *Voltaire et la police*, par M. Léouzon le Duc, 137-142. — Voltaire, sa famille et ses amis, 431-449.

Grimaud (Émile). — Le Laboureur, — le Tisserand, poésies, 65. — Nos Lauréats à l'Académie, 148. — Les *Œuvres choisies de Charles Loyson* : Préface, 352-356. — Le Balafré, poésie, 461-462.

De Guérin (Maurice). — Les Bords de l'Arguenon, paysage, poésie, 131-134.

GUILLOTIN DE CORSON (Abbé). — Le Château et la vicomté du Boschet (Ille-et-Vilaine), 463-471.

HYACINTHE (R. P.). — Lettre à M. Émile Grimaud, à propos des *Œuvres choisies de Charles Loyson*, 357-361.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 74-79; août (Laënnec), 151-157; septembre (Couronnement de Notre-Dame-du-Roncier, à Josselin), 243-247; octobre (Couronnement des statues de la sainte Vierge et de sainte Anne, à Sainte-Anne-d'Auray), 329-336; novembre, 409-414. — *Vie de M. François Mabileau, missionnaire apostolique*, par M. l'abbé Gaborit, 2e édition, 69-70. — Mélanges, 493-495.

DE KERMALO (L.). — La Cité-corsaire (Saint-Malo en 1693), 229-237.

LALLIÉ (Alfred). — Les Préliminaires de l'insurrection vendéenne à Machecoul, 19-32.

LAMONTAGNE (Abbé). — Le Frélon et les Abeilles, fable, 238-240.

DE LAPRADE (Victor). — Lettre à M. Émile Péhant sur *Jeanne de Belleville*, 149-150.

DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — Introduction de l'*Excursion à Saint-Gildas-de-Rhuys, à Tumiac, Lokmariaker et Sucinio*, 145-147.

DE LORGERIL (Hippolyte). — *Le Gardien*, poème, 171-184, 294-308, 362-379.

LUZEL (F.-M.). — Préface de *Gwerziou Breiz-Izel, Chants populaires de la Basse-Bretagne*, 143-145.

MERCURELLI (Mgr). — Lettre à M. Robert Oheix, sur la *Vie de Joseph Rialan*, 148-149.

MINIER (Hippolyte). — La Liberté des théâtres et la décentralisation, poésie, 240-242.

NETTEMENT (Alfred). — Les trois La Rochejaquelein, 485-493.

PEIGNÉ (Abbé Stanislas). — Une Visite au Cercle catholique de Cologne, 380-393.

ROPARTZ (S.). — Une Société de secours mutuels au XVe siècle, 161-170.

TIERCELIN (Louis). — Les Rats scolastiques; — le Liseron et la Violette; — l'Écran, l'Éventail et le Parapluie, fables, 134-136.

DU TRESSAY (Abbé). — L'Introduction du Christianisme en Poitou, 249-261.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Agamemnon, tragédie imitée de Sénèque, par M. le Vte Henri de Bornier, 72-73.

Excursion à Saint-Gildas-de-Rhuys, à Tumiac, Lokmariaker et Sucinio, par M. E. du Laurens de la Barre, 145-147.

Gwerziou Breiz-Izel, chants populaires de la Basse-Bretagne, recueillis et traduits par M. F.-M. Luzel, 143-145.

Histoire des moines et des évêques de Luçon, par M. l'abbé du Tressay, 495.

Jeanne de Belleville, poème, par M. Émile Péhant, 149-150, 217-228.

Joseph Rialan, sergent aux zouaves pontificaux, par M. Robert Oheix, 148-149.

La Lutte industrielle des peuples, par M. A. Audiganne, 327-328.

La Terre, par M. Elisée Reclus, 482.

La Vie et les Œuvres de Marie Lataste, religieuse coadjutrice du Sacré-Cœur, 66 69.

La Ville et la Commune de Beauvoir-sur-Mer (Vendée), monographie, par M. Edouard Gallet, 70-71.

Le Robinson français, par M. Raynal, 482.

Madame Elisabeth de France, par M. A. de Beauchesne, 337-351.

Œuvres choisies de Charles Loyson, publiées par M. Emile Grimaud, 352-361, 494-495.

Pernette, poème, par M. Victor de Laprade, 412-414, 494.

Passion et *Après l'Amour,* poésies, par Mme Louise d'Isole, 483-484.

Tableau synoptique des serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure, par M. le docteur A. Viaud-Grand-Marais, 71-72.

Velléda, poème, par Mme Auguste Penquer, 495.

Vie de M. François Mabileau, missionnaire apostolique, par M. l'abbé P. Gaborit, 69-70.

Voltaire et la police, par M. Léouzon le Duc, 137-142.

Voltaire, sa vie et ses œuvres, par M. l'abbé Maynard, 431-449.

Voyage dans le Soudan occidental, par M. Mage, 482.

Voyage en Islande, par M. Nougaret, 483.

FIN DU TOME VINGT-QUATRIÈME.

Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4.

de E
to
ral
d
ber
r
e.